



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLEE TERRITORIALE DE GUYANE

Assemblée Plénière du 20/04/2023

Délibération n° AP-2023-33 – Mise à jour des exonérations d'octroi de mer externe destinées aux activités économiques locales - Abrogation de la délibération n° AP-2020-47

L'an deux mil vingt trois et le jeudi 20 avril à 09h00, la Collectivité Territoriale de Guyane s'est réunie en séance plénière à la Cité Administrative Territoriale : «Salle des Délibérations», sous la présidence de Monsieur Gabriel SERVILE, Président.

Etaient présents :

M. Gabriel SERVILE, M. Jean-Paul FEREIRA, M. Thibault LECHAT VEGA, Mme Patricia SAID, M. Philippe BOUBA, M. Chester LEONCE, Mme Bernadette DUCLONA CONSTANT, M. Emmanuel PRINCE, Mme Karine CRESSON-IBRIS, M. Jean-Luk LEWEST, M. Raymond DEYE, M. Jessi AMERICAIN, Mme Sherly AL-CIN, M. François BAGADI, M. Julnor BELIZAIRE, Mme Isabelle PATIENT, Mme Magda SOESANNA, M. Félix DADA, Mme Nelly DESMANGLES, Mme Christiane BARBE, M. Patrick COSSET, M. Crépin KEZZA, M. Jean-Claude LABRADOR, M. Serge LONG HIM NAM, Mme Violaine MACHICHI PROST, M. René MONERVILLE, M. Christian NOKO, M. Claude PLENET, Mme Marie-Lucienne RATTIER, M. Zadkiel SAINT-ORICE, Mme Sergina TELON, M. Jocelyn Roger THERESE, Mme Isabelle VERNET, M. Enrico WILLIAM, M. Akama OPOYA, M. Rodolphe ALEXANDRE

Etaient représentés :

Madame Annie ROBINSON CHOCHO a donné procuration à Monsieur Jean-Luk LEWEST, Monsieur Roger ARON a donné procuration à Monsieur Gabriel SERVILE, Madame Samantha CYRIAQUE a donné procuration à Madame Karine CRESSON-IBRIS, Madame Tiarrah STEENWINKEL a donné procuration à Madame Isabelle VERNET, Madame Muriel BRIQUET a donné procuration à Monsieur Jessi AMERICAIN, Madame Catherine LÉO a donné procuration à Madame Nelly DESMANGLES, Madame Audrey MARIE a donné procuration à Madame Isabelle PATIENT, Monsieur Albéric BENTH a donné procuration à Monsieur Julnor BELIZAIRE, Monsieur Denis GALIMOT a donné procuration à Madame Magda SOESANNA, Monsieur Lucien ALEXANDER a donné procuration à Monsieur Serge LONG HIM NAM, Monsieur Boris CHONG-SIT a donné procuration à Monsieur Akama OPOYA, Monsieur Pierre DESERT a donné procuration à Monsieur Félix DADA, Madame Léda GEORGES MATHURIN a donné procuration à Monsieur Crépin KEZZA, Monsieur Gilles LE GALL a donné procuration à Monsieur Patrick COSSET, Madame Keena Annick PERLET a donné procuration à Monsieur Chester LEONCE, Monsieur François RINGUET a donné procuration à Mon-

sieur Claude PLENET, Madame Mirta TANI a donné procuration à Monsieur Raymond DEYE, Monsieur Benfélino WAARHEID a donné procuration à Madame Sergina TELON

Etait absent : Mme Aïssatou CHAMBAUD

Vu la décision (UE) 2021/991 du Conseil du 7 juin 2021 relative au régime de l'octroi de mer dans les régions ultrapériphériques françaises et modifiant la décision no 940/2014/UE;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer relative modifiée et notamment le 1° de son article 6 ;

Vu le décret n° 2015-1077 du 26 août 2015 pris pour l'application de la loi n°2004-639 du 02 juillet 2004 relative à l'octroi de mer, telle que modifiée ;

Vu le rapport n° AP-2023-43-1 du Président de la Collectivité Territoriale de Guyane ;

Entendu l'avis du CESECEG (Conseil Economique, Social, Environnemental, de la Culture et de l'Education de Guyane)

Entendu l'avis de la commission Développement local, Finances, Fiscalité, Affaires économiques, Agriculture, Pêche, Mines, Forêt, Tourisme, Recherche, Innovation et Numérique du 19/04/2023

DELIBERE

DONNE ACTE à Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane du présent rapport n°AP-2023-43-1

ARTICLE 1 : La délibération n°AP-2020-47 de la Collectivité Territoriale de Guyane en date du 17 juin 2020 est abrogée et remplacée par la présente.

ARTICLE 2 : Les personnes exerçant les activités économiques reprises à l'annexe 1 de la présente délibération sont exonérées d'octroi de mer externe lors de l'importation des biens listés au sein de cette annexe pour le secteur auquel elles appartiennent.

L'activité à laquelle l'exonération se rapporte est l'activité réelle, peu importe qu'elle diffère de l'activité principale de l'entreprise, charge à cette dernière de prouver l'existence et la régularité de l'activité ayant bénéficié de la dispense de paiement de la taxe.

L'annexe 1 concerne les activités de production locale. Par extension, les entreprises relevant des codes de la nomenclature des catégories juridiques suivants bénéficient des exonérations d'octroi de mer prévues pour le secteur « AGRICULTURE » quel que soit le code de la nomenclature d'activités française attribué à cette entreprise :

6316 Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun (CUMA)

6317 Société coopérative agricole

6318 Union de sociétés coopératives agricoles

Tous les biens repris à l'annexe 1 sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel.

L'octroi de mer régional reste dû au taux en vigueur au moment du dédouanement de la marchandise.

ARTICLE 3 : Les activités économiques reprises à l'annexe 2 de la présente délibération sont taxées à l'octroi de mer au taux de 4,50% lors de l'importation des biens listés au sein de cette annexe pour le secteur auquel elles appartiennent.

L'activité bénéficiaire du taux réduit d'octroi de mer est l'activité réelle, peu importe qu'elle diffère de l'activité principale de l'entreprise, charge à cette dernière de prouver l'existence et la régularité de l'activité ayant bénéficié de la dispense de paiement de la taxe.

L'annexe 2 concerne les activités ne relevant pas de la production locale ; il s'agit notamment du commerce et des activités de services.

L'octroi de mer régional reste dû au taux en vigueur au moment du dédouanement de la marchandise.

ARTICLE 4 : La présente délibération entrera en vigueur au 1er mai 2023.

ARTICLE 5 : Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane, le Directeur Général des Services, le Directeur Régional des Douanes et des Droits Indirects sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente délibération.

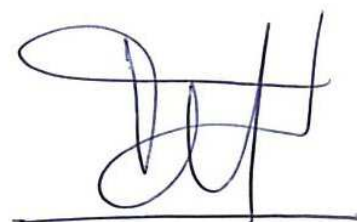
54 POUR	M. Gabriel SERVILE, M. Jean-Paul FEREIRA, Mme Annie ROBINSON CHOCHO, M. Thibault LECHAT VEGA, Mme Patricia SAID, M. Philippe BOUBA, M. Roger ARON, Mme Samantha CYRIAQUE, M. Chester LEONCE, Mme Bernadette DUCLONA CONSTANT, M. Emmanuel PRINCE, Mme Karine CRESSON-IBRIS, M. Jean-Luk LEWEST, Mme Tiarrah STEENWINKEL, M. Raymond DEYE, Mme Muriel BRIQUET, M. Jessi AMERICAIN, Mme Sherly ALCIN, Mme Catherine LÉO, M. François BAGADI, Mme Audrey MARIE, M. Julnor BELIZAIRE, M. Albéric BENTH, Mme Isabelle PATIENT, M. Denis GALIMOT, Mme Magda SOESANNA, M. Félix DADA, Mme Nelly DESMANGLES, M. Lucien ALEXANDER, Mme Christiane BARBE, M. Boris CHONG-SIT, M. Patrick COSSET, M. Pierre DESERT, Mme Léda GEORGES MATHURIN, M. Crépin KEZZA, M. Jean-Claude LABRADOR, M. Gilles LE GALL, M. Serge LONG HIM NAM, Mme Violaine MACHICHI PROST, M. René MONERVILLE, M. Christian NOKO, Mme Keena Annick PERLET, M. Claude PLENET, Mme Marie-Lucienne RATTIER, M. François RINGUET, M. Zadkiel SAINT-ORICE, Mme Mirta TANI, Mme Sergina TELON, M. Jocelyn Roger THERESE, Mme Isabelle VERNET, M. Benféline WAARHEID, M. Enrico WILLIAM, M. Akama OPOYA, M. Rodolphe ALEXANDRE
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	
NUL(S)	

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cayenne.

Fait et délibéré à Cayenne, le 20 avril 2023.

Date d'envoi en préfecture : 27/04/2023
Date de retour préfecture : 27/04/2023
Identifiant de télétransmission : 973-200052678-20230420-
lmc166129-DE-1-1
Publiée le :

Le Président



Gabriel Servile

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		SECTEUR	CODES NAF SECTEUR	CODE TARIF	LIBELLÉ
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	1012100	Chevaux reproducteurs de race pure
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	1012101	Chevaux vivants (à l'excl. des animaux reproducteurs de race pure ainsi que des animaux destinés à la boucherie)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	1012102	Génisses [bovins femelles qui n'ont jamais vêlé] reproductrices, de race pure
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	1022130	Vaches reproductrices, de race pure (à l'excl. des génisses)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	1022190	Bovins domestiques reproducteurs, de race pure (à l'excl. des vaches et des génisses)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	1023100	Buffles reproducteurs de race pure
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	1029020	Animaux reproducteurs de race pure de l'espèce bovine (à l'excl. des bovins domestiques et des buffles)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	1031000	Porcins reproducteurs de race pure
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	1039110	Porcins [des espèces domestiques], vivants, d'un poids < 50 kg (à l'excl. des animaux reproducteurs de race pure)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	1041010	Ovins reproducteurs de race pure
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	1041080	Ovins, vivants (à l'excl. des agneaux et des animaux reproducteurs de race pure)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	1042010	Caprins reproducteurs de race pure
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	1042090	Caprins, vivants (à l'excl. des animaux reproducteurs de race pure)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	1051111	Poussins femelles de sélection et de multiplication, de race de ponte [des espèces domestiques], d'un poids <= 185 g
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	1051119	Poussins femelles de sélection et de multiplication [des espèces domestiques], d'un poids <= 185 g (à l'excl. des animaux de race de ponte)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	1051191	Coqs et poules de race de ponte [des espèces domestiques], d'un poids <= 185 g (à l'excl. des poussins femelles de sélection et de multiplication)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	1051199	Coqs et poules [des espèces domestiques], vivants, d'un poids <= 185 g (à l'excl. des animaux de race de ponte ainsi que des poussins femelles de sélection et de multiplication)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	1051200	Dindes et dindons [des espèces domestiques], vivants, d'un poids <= 185 g
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	1051300	Canards domestiques, vivants, d'un poids <= 185 g
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	1051400	Oies domestiques, vivantes, d'un poids <= 185 g
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	1051500	Pintades domestiques, vivantes, d'un poids <= 185 g
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	1059910	Canards [des espèces domestiques], vivants, d'un poids > 185 g
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	1059920	Oies [des espèces domestiques], vivantes, d'un poids > 185 g
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	1059950	Pintades [des espèces domestiques], vivantes, d'un poids > 185 g
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	1061410	Lapins domestiques, vivants
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	1064900	Insectes, vivants (à l'excl. des abeilles)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	4071100	Œufs fertilisés de volailles, destinés à l'incubation, domestiques
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	4071911	Œufs fertilisés de dindes ou d'oies domestiques, destinés à l'incubation
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	4071919	Œufs fertilisés de volailles de basse-cour, destinés à l'incubation (à l'excl. des œufs de dindes, d'oies ou de poules)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	4071990	Œufs fertilisés d'oiseaux, destinés à l'incubation (à l'excl. des œufs de volailles de basse-cour)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	5040000	Boyaux, vessies et estomacs d'animaux (autres que ceux de poissons), entiers ou en morceaux, à l'état frais, réfrigéré, congelé, salé ou en saumure, séché ou fumé
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	5080010	Corail rouge [Corallium rubrum], brut ou simplement préparé, mais non autrement travaillé
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	5080090	Corail et matières simil., bruts ou simpl. préparés, mais non autrement travaillés; coquilles et carapaces de mollusques, de crustacés ou d'échinodermes et os de seiches, bruts ou simpl. préparés, mais non découpés en forme, leurs poudres et leurs déchets (à l'excl. du corail rouge)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	5111000	Sperme de taureaux
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	6011040	Bulbes de glaieuls, en repos végétatif
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	6011090	Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en repos végétatif (à l'excl. des produits servant à l'alimentation humaine, des bulbes de jacinthes, de narcisses, de tulipes et de glaieuls ainsi que des plants, plantes et racines de chicorée)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	6012030	Orchidées, jacinthes, narcisses et tulipes, en végétation ou en fleur
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	6012090	Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en végétation ou en fleur (à l'excl. des produits servant à l'alimentation humaine, des orchidées, des jacinthes, des narcisses, des tulipes ainsi que des plants, plantes et racines de chicorée)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	6021090	Boutures non racinées et greffons (autres que de vigne)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	6022010	Plants de vigne, greffés ou racinés
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	6024000	Rosiers, greffés ou non
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	6029045	Boutures racinées et jeunes plants, d'arbres, arbustes et arbrisseaux de plein air (à l'excl. des arbres, arbustes et arbrisseaux fruitiers et forestiers)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	6029050	Plantes de plein air, vivantes, y.c. leurs racines (sauf les bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, y.c. les plants, plantes et racines de chicorée, les boutures non racinées et greffons, les rhododendrons, azalées, les rosiers, le blanc de champignon, les plants d'ananas, les plants de légumes et de fraisiers, les arbres, arbustes et arbrisseaux et les plantes vivaces)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	6029070	Boutures racinées et jeunes plants de plantes d'intérieur (à l'excl. des cactées)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	6029091	Plantes d'intérieur à fleurs, en boutons ou en fleur (à l'excl. des cactées)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	6029099	Plantes d'intérieur, vivantes (à l'excl. des boutures et jeunes plants ainsi que des plantes à fleurs, en boutons ou en fleur)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	6031300	Orchidées et leurs boutons, frais, coupés, pour bouquets ou pour ornements
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	7131090	Pois 'Pisum Sativum', secs, écosés, même décortiqués ou cassés (à l'excl. des pois destinés à l'ensemencement)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	9109190	Mélanges d'épices broyées ou pulvérisées
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	9109999	Épices, broyées ou pulvérisées (sauf poivre [du genre Piper], piments du genre Capsicum ou du genre Pimenta, vanille, cannelle et fleurs de canneller, girofles [antofles, clous et griffes], noix de muscade, macis, amomes et cardamomes, graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin et de carvi, baies de genièvre, gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry, graines de fenugrec et épices en mélanges)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	10019900	Blé et méteil (à l'excl. du froment [blé] dur et des semences)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	10039000	Orge (à l'excl. de l'orge de semence)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	10049000	Avoine (à l'excl. de l'avoine de semence)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	10059000	Maïs (à l'excl. du maïs de semence)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	10071090	Sorgho à grains de semence (à l'excl. des sorghos hybrides)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	10089000	Céréales (à l'excl. du froment [blé], du méteil, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, du riz, du sorgho à grains, du sarrasin, du millet, de l'alpiste, du fonio, du quinoa et du triticales)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	11042398	Grains de maïs, mondés, perlés ou autrement travaillés (à l'excl. de la farine de maïs et des grains de maïs aplatis, en flocons, mondés, perlés et en pellets)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	12060091	Graines de tournesol, même concassées, décortiquées et graines de tournesol en coques striées gris et blanc (à l'excl. des graines destinées à l'ensemencement)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	12092100	Graines de luzerne, à semencer
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	12092980	Graines fourragères, à semencer (à l'excl. des graines de céréales, de betteraves fourragères [Beta vulgaris var. alba], de betteraves à sucre, de luzerne, de trèfle [Trifolium spp.], de fétuque, de pâturin des prés du Kentucky [Poa pratensis L.], de ray-grass [Lolium multiflorum Lam., Lolium perenne L.], de fléole des prés, de vesces, de dactyle [Dactylis glomerata L.], d'agrostide [Agrostides] ou de lupin)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	12099180	Graines de légumes, à semencer (à l'excl. des graines de betteraves à salade ou [betteraves rouges] [Beta vulgaris var. conditiva])
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	12099999	Graines, fruits et spores à semencer (à l'excl. des légumes à cosse, du maïs doux, café, thé, maté, des épices, céréales, graines et fruits oléagineux, betteraves, plantes fourragères, graines de légumes, graines forestières ainsi que des graines de plantes herbacées utilisées surtout pour leurs fleurs ou des espèces utilisées surtout en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasitocides ou simil.)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	12113000	Feuilles de coca, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même coupées, concassées ou pulvérisées
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	12114000	Paille de pavot, fraîche, réfrigérée, congelée ou séchée, même coupée, concassée ou pulvérisée
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	12115000	Ephédra, fraîche, réfrigérée, congelée ou séchée, même coupée, concassée ou pulvérisée
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	12116000	Écorces de cerisier africain (Prunus africana), fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même coupées, concassées ou pulvérisées
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	12119086	Plantes, parties de plantes, graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasitocides ou simil., frais, réfrigérés, congelés ou séchés, mêmes coupés, concassés ou pulvérisés (à l'excl. des racines de ginseng, des feuilles de coca, de la paille de pavot, d'éphédra ainsi que des fèves de tonka)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	12141000	Farine et agglomérés sous forme de pellets, de luzerne
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	12149090	Foin, luzerne, trèfle, sainfoin, choux fourragers, lupin, vesces et produits fourragers simil. (à l'excl. des betteraves fourragères, des rutabagas, des racines fourragères ainsi que de la farine de luzerne)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	14019000	Roseaux, joncs, osiers, raphia, pailles de céréales nettoyées, blanchies ou teintées, écorces de tilleul et autres matières végétales des espèces principalement utilisées en vannerie ou en sparterie (à l'excl. des bambous et des rotins)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	14049000	Produits végétaux, n.d.a.
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	15041099	Huiles de foies de poissons et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. des huiles de foies de flétans et des huiles d'une teneur en vitamines A <= 2500 unités internationales par gramme)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	15050090	Graisse de suint et substances grasses dérivées, y.c. la lanoline (à l'excl. de la graisse de suint brute [suintine])
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	15149190	Huiles de navette ou de colza d'une teneur élevée en acide érucique "huiles fixes dont la teneur en acide érucique est >= 2%" et huiles de moutarde, brutes (à l'excl. des huiles destinées à des usages techniques ou industriels)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	15149990	Huiles de navette ou de colza d'une teneur élevée en acide érucique "huiles fixes dont la teneur en acide érucique est >= 2%" et huiles de moutarde, et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. des huiles brutes et des huiles destinées à des usages techniques ou industriels)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	15161090	Graisses et huiles animales et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées, présentées en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	15219099	Cires d'abeilles et d'autres insectes, même raffinées ou colorées (à l'excl. des cires brutes)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	16021000	Préparations homogénéisées de viande, d'abats, de sang ou d'insectes, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour nourrissons ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu d'un poids net n'excédant pas 250 grammes

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	16029099	Préparations et conserves de viande, d'abats ou d'insectes (à l'exception des volailles, de l'espèce porcine, de l'espèce bovine, de gibier ou de lapin, d'ovins ou de caprins; de saucisses, saucissons et produits similaires, préparations homogénéisées conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour nourrissons ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu d'un poids net n'excédant pas 250 grammes; préparations de foies, extraits et jus de viande et contenant de la viande ou des abats de l'espèce bovine ou de l'espèce porcine domestique
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	17011290	Sucres de betterave, bruts, sans addition d'aromatisants ou de colorants (à l'excl. des sucres destinés à être raffinés)
*	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.2	17011310	Sucre de canne brut, sans addition d'aromatisants ou de colorants, à l'état solide, obtenu sans centrifugation, ayant une teneur en saccharose comprise entre 69 et 93°, contenant uniquement des microcristaux naturels xénomorphes (voir note 2 de sous-positions)
*	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.3	17019100	Sucres de canne ou de betterave, à l'état solide, additionnés d'aromatisants ou de colorants
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	18069090	Préparations alimentaires contenant du cacao, en récipients ou en emballages immédiats, d'un contenu <= 2 kg (à l'excl. de la poudre de cacao, du chocolat, des bonbons au chocolat [pralines] se présentant sous forme d'une bouchée et autres articles en chocolat, des sucreries contenant du cacao, des pâtes à tartiner contenant du cacao ainsi que des préparations pour boissons contenant du cacao)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	19019099	Préparations alimentaires de farines, semoules, amidons, féculs ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao ou en contenant < 40% en poids, calculés sur une base entièrement dégraissée; préparations alimentaires à base de lait, de crème de lait, de babeurre, de lait caillé, de crème caillée, de lactosérum, de yoghourt, de kéfir et autres produits similaires des n° 0401 à 0404, ne contenant pas de cacao ou en contenant < 5% en poids, calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a. (à l'excl. des extraits de malt, des préparations pour l'alimentation des enfants conditionnées pour la vente au détail, des mélanges et pâtes pour la préparation des produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie ainsi que des produits du n° 1901 90 91 et 1901 90 95)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	20060099	Légumes, fruits, noix, écorces de fruits et autres parties de plantes comestibles, confits au sucre [égouttés, glacés ou cristallisés], d'une teneur en sucre <= 13% en poids (à l'excl. du gingembre, des goyaves, des mangues, des mangoustans, des papayes, des tamarins, des pommes de cajou, des litchis, des fruits du jaquier [pain des singes], des sapotilles, des fruits de la passion, des caramboles, des pitahayas, des noix de coco, des noix de cajou, des noix du Brésil, des noix d'arec [ou de bétel], des noix de kola et des noix macadamia)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	23023090	Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements du froment (sauf ceux d'une teneur en amidon <= 28% en poids et dont la proportion de produit passant à travers un tamis d'une largeur de mailles de 0,2 mm est <= 10% en poids ou, en cas contraire, dont le produit passé à travers le tamis a une teneur en cendres, calculée sur la matière sèche >= 1,5% en poids)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	23024008	Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements de riz d'une teneur en amidon > 35% en poids
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	23025000	Résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements des légumineuses
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	23032010	Pulpes de betteraves
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	23040000	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile de soja
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	23064100	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique "fournissant une huile fixe dont la teneur en acide érucique est < 2% et un composant solide qui contient < 30 micromoles/g de glucosinolates"
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	23069090	Tourteaux et autres résidus solides, mêmes broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales (à l'excl. des tourteaux et autres résidus solides de l'extraction des graisses ou huiles de coton, de lin, de tournesol, de graines de navette ou de colza, de noix de coco ou de coprah, de noix ou d'amandes de palmiste, de germes de maïs ainsi que de l'extraction de l'huile d'olive, de l'huile de soja et de l'huile d'arachide)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	23091051	Aliments pour chiens ou chats, conditionnés pour la vente au détail, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, d'une teneur en poids d'amidon ou de fécule > 30%, ne contenant pas de produits laitiers ou en contenant < 10% en poids
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	23091090	Aliments pour chiens ou chats, conditionnés pour la vente au détail, ne contenant ni amidon ou fécule, ni glucose ou sirop de glucose, ni maltodextrine ou sirop de maltodextrine, ni produits laitiers

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	23099035	Préparations, y.c. les prémélanges, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, mais ne contenant ni amidon ou fécule ou en contenant <= 10% en poids, d'une teneur en poids de produits laitiers >= 50%, mais < 75% (à l'excl. des aliments pour chiens ou chats conditionnés pour la vente au détail)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	23099041	Préparations, y.c. les prémélanges, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, d'une teneur en poids d'amidon ou de fécule > 10%, mais <= 30%, ne contenant pas de produits laitiers ou en contenant < 10% en poids (à l'excl. des aliments pour chiens ou chats conditionnés pour la vente au détail)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	23099043	Préparations, y.c. les prémélanges, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, d'une teneur en poids d'amidon ou de fécule > 10%, mais <= 30%, et d'une teneur en poids de produits laitiers >= 10%, mais < 50% (à l'excl. des aliments pour chiens ou chats conditionnés pour la vente au détail)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	23099051	Préparations, y.c. les prémélanges, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, d'une teneur en poids d'amidon ou de fécule > 30%, ne contenant pas de produits laitiers ou en contenant < 10% en poids (à l'excl. des aliments pour chiens ou chats conditionnés pour la vente au détail)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	23099096	Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux, ne contenant ni amidon ou fécule, ni glucose ou sirop de glucose, ni maltodextrine ou sirop de maltodextrine, ni produits laitiers (à l'excl. des aliments pour chiens ou chats conditionnés pour la vente au détail, produits dits [solubles] de poissons ou de mammifères marins, résidus de l'amidonnerie de maïs visés à la note complémentaire 5 du chapitre 23, pulpes de betteraves mélassées et prémélanges)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	25010010	Eau de mer et eaux mères de salines
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	25010091	Sel propre à l'alimentation humaine
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	25010099	Sel et chlorure de sodium pur, même en solution aqueuse ou additionnés d'agents antiagglomérants ou d'agents assurant une bonne fluidité (à l'excl. du sel dénaturé, du sel préparé pour la table ainsi que des sels destinés à la transformation chimique [séparation Na de Cl] ou à d'autres usages industriels)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	25070020	Kaolin
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	25101000	Phosphates de calcium et phosphates aluminocalciques, naturels et craies phosphatées, non moulus
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	25102000	Phosphates de calcium et phosphates aluminocalciques, naturels, et craies phosphatées, moulus
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	25181000	Dolomie, non calcinée ni frittée, dite 'crue [à l'état brut]', y.c. la dolomie dégrossie ou simpl. débitée, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. de la dolomie concassée des types généralement utilisés pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	25182000	Dolomie, calcinée ou frittée (à l'excl. de la dolomie concassée des types généralement utilisés pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	25191000	Carbonate de magnésium naturel [magnésite]
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	25199010	Oxyde de magnésium, même pur (à l'excl. du carbonate de magnésium [magnésite] calciné)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	25199030	Magnésie calcinée à mort [frittée], même contenant de faibles quantités d'autres oxydes ajoutés avant le frittage
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	25199090	Magnésie électrofondue
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	25222000	Chaux éteinte
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	25223000	Chaux hydraulique (à l'excl. de l'oxyde et de l'hydroxyde de calcium)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	25301000	Vermiculite, perlite et chlorites, non expansées
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	25309000	Sulfures d'arsenic, alunite, terre de pouzzolane, terres colorantes et autres matières minérales, n.d.a.

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	27030000	Tourbe, y.c. la tourbe pour litière, même agglomérée
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	27101985	Huiles blanches et paraffine liquide, contenant en poids >= 70 % d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumeux, et dont ces huiles constituent l'élément de base (sauf celles destinées à subir une transformation chimique)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	28080000	Acide nitrique; acides sulfonitriques
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	28092000	Acide phosphorique; acides polyphosphoriques, de constitution chimique définie ou non
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	28151200	Hydroxyde de sodium en solution aqueuse [lessive de soude caustique]
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	28170000	Oxyde de zinc; peroxyde de zinc
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	28272000	Chlorure de calcium
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	28289000	Hypochlorites, chlorites et hypobromites (à l'excl. des hypochlorites de calcium)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	28332100	Sulfate de magnésium
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	28332980	Sulfates (autres que de sodium, de magnésium, d'aluminium, de nickel, de cuivre, de baryum, de cadmium, de chrome, de zinc, de cobalt, de titane, de plomb et de mercure)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	28342100	Nitrate de potassium
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	28342980	Nitrates (autres que de potassium, de baryum, de béryllium, de cadmium, de cobalt, de nickel, de cuivre, de plomb et de mercure)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	28352400	Phosphates de potassium
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	28365000	Carbonate de calcium
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	28369917	Carbonates; carbonates d'ammonium - y.c. le carbonate d'ammonium du commerce contenant du carbamate d'ammonium (à l'excl. de l'hydrogénocarbonate [bicarbonate] de sodium, des carbonates de disodium, de potassium, de calcium, de baryum, de lithium, de strontium, de magnésium, de cuivre ainsi que des composés inorganiques ou organiques du mercure)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	28416900	Manganites, manganates et permanganates (à l'excl. du permanganate de potassium)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	29121100	Méthanal [formaldéhyde]
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	29224985	Amino-acides et leurs esters; sels de ces produits (autres que ceux à fonctions oxygénées différentes et à l'excl. de la lysine et ses esters et des sels de ces produits, de l'acide glutamique et de ses sels, du tilidin [DCI] et ses sels, de l'acide anthranilique et ses sels et beta-alanine)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	29225000	Amino-alcools-phénols, amino-acides-phénols et autres composés aminés à fonctions oxygénées (à l'excl. des amino-alcools, des amino-naphtols et autres amino-phénols et leurs éthers et esters, des amino-acides et leurs esters, des amino-aldéhydes, des amino-cétones, des amino-quinones et des sels de tous ces produits)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	29304090	Méthionine (à l'excl. du méthionine [DCI])
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	29362700	Vitamine C et ses dérivés utilisés principalement en tant que vitamines
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	29362900	Vitamines et leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, non mélangés (à l'excl. des vitamines A, B1, B2, B3, B5, B6, B12, C et E ainsi que des dérivés de ces vitamines)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	29369000	Provitamines et mélanges de vitamines, de provitamines ou de concentrats, même en solutions quelconques ainsi que des concentrats naturels
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	30024900	Cultures de micro-organismes (à l'excl. des levures)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	31010000	Engrais d'origine animale ou végétale, même mélangés entre eux ou traités chimiquement; engrais résultant du mélange ou du traitement chimique de produits d'origine animale ou végétale (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	31021010	Urée, même en solution aqueuse, d'une teneur en azote > 45% en poids du produit anhydre à l'état sec (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	31021090	Urée, même en solution aqueuse, d'une teneur en azote <= 45% en poids du produit anhydre à l'état sec (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	31026000	Sels doubles et mélanges de nitrate de calcium et de nitrate d'ammonium (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	31039000	Engrais minéraux ou chimiques phosphatés (à l'excl. des superphosphates et des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	31042010	Chlorure de potassium, d'une teneur en potassium évalué en monoxyde de potassium <= 40% en poids du produit anhydre à l'état sec (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	31042050	Chlorure de potassium, d'une teneur en potassium évalué en monoxyde de potassium > 40% mais <= 62% en poids du produit anhydre à l'état sec (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	31042090	Chlorure de potassium, destiné à être utilisé comme engrais, d'une teneur en potassium évalué en monoxyde de potassium > 62% en poids du produit anhydre à l'état sec (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	31043000	Sulfate de potassium (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	31049000	Carnallite, sylvinite et autres sels de potassium naturels bruts, sulfate de potassium et de magnésium et mélanges d'engrais potassiques [p.ex. mélanges de chlorure de potassium et de sulfate de potassium] (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	31051000	Engrais d'origine animale ou végétale, engrais minéraux ou chimiques, présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	31052010	Engrais minéraux ou chimiques contenant du phosphore et du potassium, d'une teneur en azote > 10 % en poids du produit anhydre à l'état sec (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	31052090	Engrais minéraux ou chimiques contenant de l'azote, du phosphore et du potassium, d'une teneur en azote <= 10 % en poids du produit anhydre à l'état sec (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	31053000	Hydrogénéorthophosphate de diammonium [phosphate diammonique] (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	31054000	Dihydrogénéorthophosphate d'ammonium [phosphate monoammonique], même en mélange avec l'hydrogénéorthophosphate de diammonium [phosphate diammonique] (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	31055100	Engrais minéraux ou chimiques contenant des nitrates et des phosphates (à l'excl. du dihydrogénéorthophosphate d'ammonium [phosphate monoammonique], de l'hydrogénéorthophosphate de diammonium [phosphate diammonique] ainsi que des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	31055900	Engrais minéraux ou chimiques contenant les deux éléments fertilisants : azote (à l'excl. des nitrates) et phosphore (à l'excl. du dihydrogénéorthophosphate d'ammonium [phosphate monoammonique], de l'hydrogénéorthophosphate de diammonium [phosphate diammonique] ainsi que des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	31056000	Engrais minéraux ou chimiques contenant les deux éléments fertilisants : phosphore et potassium (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	31059020	Engrais minéraux ou chimiques contenant les éléments fertilisants azote et potassium ou ne contenant qu'un seul élément fertilisant principal, y.c. les mélanges d'engrais d'origine animale ou végétale avec des engrais chimiques ou minéraux, d'une teneur en azote > 10% en poids du produit anhydre à l'état sec (sauf produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	31059080	Engrais minéraux ou chimiques contenant les éléments fertilisants azote et potassium ou ne contenant qu'un seul élément fertilisant principal, y.c. les mélanges d'engrais d'origine animale ou végétale avec des engrais chimiques ou minéraux, d'une teneur en azote <= 10% en poids du produit anhydre à l'état sec (sauf produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	32099000	Peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu aqueux (à l'excl. des produits à base de polymères acryliques ou vinyliques)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	32159070	Encres, même concentrées ou sous formes solides (à l'exclusion des encres d'imprimerie, des cartouches d'encre pour imprimantes/photocopieurs incluant des composants mécaniques ou électriques, et des encres solides sous forme de blocs ouverts pour imprimantes/photocopieurs)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	33021040	Mélanges de substances odoriférantes et mélanges, y.c. les solutions alcooliques, à base d'une ou de plusieurs de ces substances, des types utilisés comme matières de base pour les industries alimentaires ou des boissons ainsi que préparations à base de substances odoriférantes des types utilisés pour les industries des boissons (à l'excl. des préparations contenant tous les agents aromatisants qui caractérisent une boisson)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	33021090	Mélanges de substances odoriférantes et mélanges, y.c. les solutions alcooliques, à base d'une ou de plusieurs de ces substances, des types utilisés comme matières de base pour les industries alimentaires
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	33079000	Dépilatoires, autres produits de parfumerie ou de toilette préparés et autres préparations cosmétiques, n.d.a.
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	34012090	Savons liquides ou pâteux
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	34024200	Agents de surface organiques, non ioniques, même conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des savons)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	34029010	Préparations tensio-actives (à l'excl. des préparations conditionnées pour la vente au détail, des préparations organiques tensio-actives en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés ainsi que des produits et préparations destinés au lavage de la peau sous forme de liquide ou de crème)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	34029090	Préparations pour lessives, y.c. les préparations auxiliaires de lavage, et préparations de nettoyage (à l'excl. des préparations conditionnées pour la vente au détail, des savons, des préparations tensio-actives, des agents de surface organiques ainsi que des produits et préparations destinés au lavage de la peau sous forme de liquide ou de crème)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	35071000	Présure et ses concentrats
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	38085900	Articles de la position 3808 contenant une ou plusieurs des substances suivantes: de l'alachlore (ISO); de l'aldicarbe (ISO); de l'aldrine (ISO); de l'azinphos-méthyl (ISO); du binapacryl (ISO); du camphéchlor (ISO) (toxaphène); du captafol (ISO); du chlordane (ISO); du chlordiméforme (ISO); du chlorobenzilate (ISO); de la dieldrine (ISO, DCI); du 4,6-dinitro-o-crésol [DNOC (ISO)] ou ses sels; du dinosèbe (ISO), ses sels ou ses esters; de l'endosulfan (ISO); du dibromure d'éthylène (ISO) (1,2-dibromoéthane); du dichlorure d'éthylène (ISO) (1,2-dichloroéthane); du fluoroacétamide (ISO); de l'heptachlore (ISO); de l'hexachlorobenzène (ISO); du 1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane [HCH (ISO)], y compris lindane (ISO, DCI); des composés du mercure; du méthamidophos (ISO); du monocrotophos (ISO); de l'oxiranne (oxyde d'éthylène); du parathion (ISO); du parathion-méthyle (ISO) (méthylparathion) des éthers penta- et octabromodiphényles; du pentachlorophénol (ISO), ses sels ou ses esters; de l'acide perfluorooctane sulfonique et ses sels; des perfluorooctane sulfonamides; du fluorure de perfluorooctane sulfonyle; du phosphamidon (ISO); du 2,4,5-T (ISO) (acide 2,4,5-trichlorophénoxyacétique), ses sels ou ses esters; des composés du tributylétain. Sont également incluses les formulations de poudre pour poudrage comportant un mélange de bénomyle (ISO), de carbofurane (ISO) et de thirame (ISO)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	38086100	Articles de la position 3808 contenant de l'alpha-cyperméthrine «ISO», du bendiocarbe «ISO», de la bifenthrine «ISO», du chlorfénapyr «ISO», de la cyfluthrine «ISO», de la deltaméthrine «DCI, ISO», de l'étofenprox «DCI», du fénitrothion «ISO», de la lambda-cyhalothrine «ISO», du malathion «ISO», du pirimiphos-méthyle «ISO» ou du propoxur «ISO», conditionnés dans des emballages d'un contenu en poids net <= 300 g
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	38086200	Articles de la position 3808 contenant de l'alpha-cyperméthrine «ISO», du bendiocarbe «ISO», de la bifenthrine «ISO», du chlorfénapyr «ISO», de la cyfluthrine «ISO», de la deltaméthrine «DCI, ISO», de l'étofenprox «DCI», du fénitrothion «ISO», de la lambda-cyhalothrine «ISO», du malathion «ISO», du pirimiphos-méthyle «ISO» ou du propoxur «ISO», conditionnés dans des emballages d'un contenu en poids net > 300 g mais <= 7,5 kg
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	38086900	Articles de la position 3808 contenant de l'alpha-cyperméthrine «ISO», du bendiocarbe «ISO», de la bifenthrine «ISO», du chlorfénapyr «ISO», de la cyfluthrine «ISO», de la deltaméthrine «DCI, ISO», de l'étofenprox «DCI», du fénitrothion «ISO», de la lambda-cyhalothrine «ISO», du malathion «ISO», du pirimiphos-méthyle «ISO» ou du propoxur «ISO» (autres que conditionnés dans des emballages d'un contenu en poids net <= 7,5 kg)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	38089110	Insecticides à base de pyréthrinoides, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'exclusion des produits des sous-positions 3808.52 à 3808.69)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	38089130	Insecticides à base de carbamates, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'exclusion des produits des sous-positions 3808.52 à 3808.69)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	38089140	Insecticides à base d'organo-phosphorés, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'exclusion des produits des sous-positions 3808.52 à 3808.69)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	38089190	Insecticides, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'exclusion des produits à base de pyréthrinoides, d'hydrocarbures chlorés, de carbamates ou d'organo-phosphorés ainsi que des produits des sous-positions 3808.52 à 3808.69)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	38089210	Fongicides inorganiques, présentés à l'état de préparations cupriques (à l'exclusion des produits de la sous-position 3808.59)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	38089220	Fongicides inorganiques, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'exclusion des produits à l'état de préparations cupriques ainsi que des produits de la sous-position 3808.59)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	38089230	Fongicides à base de dithiocarbamates, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'exclusion des fongicides inorganiques ainsi que des produits de la sous-position 3808.59)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	38089290	Fongicides, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'exclusion des fongicides inorganiques et des fongicides à base de dithiocarbamates, de benzimidazoles, de diazoles, de triazoles, de diazines ou de morpholines ainsi que des produits de la sous-position 3808.59)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	38089327	Herbicides, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'exclusion des produits à base de phénoxyphytohormones, de triazines, d'amides, de carbamates, de dérivés de dinitroanilines et de dérivés d'urée, d'uraciles ou de sulphonylurées ainsi que des produits de la sous-position 3808.59)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	38089390	Régulateurs de croissance pour plantes, conditionnés pour la vente au détail ou présentés à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'exclusion des produits de la sous-position 3808.59)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	38089490	Désinfectants, conditionnés pour la vente au détail ou présentés à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'exclusion des produits à base de sels d'ammonium quaternaire ou de composés halogénés ainsi que des produits de la sous-position 3808.59)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	38089990	Produits phytosanitaires, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'exclusion des insecticides, des fongicides, des herbicides, des désinfectants, des rodenticides ainsi que des produits de la sous-position 3808.59)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	38160010	Pisé de dolomie
*	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.2	39031900	Polystyrène sous formes primaires (à l'excl. du polystyrène expansible)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	39172190	Tubes et tuyaux rigides, en polymères de l'éthylène (à l'excl. des produits obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	39173900	Tubes et tuyaux souples, en matières plastiques, renforcés d'autres matières ou associés à d'autres matières (à l'excl. des produits pouvant supporter une pression >= 27,6 MPa)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	39199020	Tampons circulaires à polir autoadhésifs des types utilisés pour la fabrication de disques (wafers) à semi-conducteur, en matières plastiques
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	39199080	Plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, autoadhésifs, en matières plastiques, même en rouleaux d'une largeur > 20 cm [à l'exclusion des revêtements de sols, de murs ou de plafonds de la position 3918 ainsi que des tampons circulaires à polir utilisés pour la fabrication de disques (wafers) à semi-conducteur]
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	39201024	Feuilles étirables en polyéthylène non alvéolaire, non imprimées, d'une épaisseur <= 0,125 mm et d'une densité < 0,94
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	39201025	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polyéthylène non alvéolaire, imprimées, non renforcées, ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, imprimées, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl.ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire, d'une épaisseur <= 0,125 mm et d'une densité < 0,94, (à l'excl. des feuilles étirables non imprimées, et des feuilles en polyéthylène d'une épaisseur >= 20 mais <= 40 micromètres destinées à la fabrication de film photorésistant pour les semi-conducteurs ou des circuits imprimés)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	39201028	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polyéthylène non alvéolaire, d'une épaisseur <= 0,125 mm et d'une densité >= 0,94, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire, n.d.a.
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	39201040	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères de l'éthylène non alvéolaires, d'une épaisseur <= 0,125 mm, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs ainsi que des revêtements de murs ou de plafonds du n° 3918)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	39201089	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères de l'éthylène non alvéolaires, d'une épaisseur > 0,125 mm, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs, des revêtements de sols, de murs ou de plafonds n° 3918 ainsi que d'une pâte à papier synthétique sous forme de feuilles humides, composée de fibrilles non cohérentes en polyéthylène, mélangées ou non à des fibres de cellulose dans une proportion <= 15%, contenant, comme agent humidifiant, du poly[alcool vinylique] dissous dans l'eau)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	39202080	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du propylène non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée d'une épaisseur > 0,10 mm, n.d.a.
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	39229000	Bidets, cuvettes d'aisance, réservoirs de chasse et articles simil. pour usages sanitaires ou hygiéniques, en matières plastiques (à l'excl. des baignoires, des douches, des éviers, des lavabos ainsi que des sièges et couvercles de cuvettes d'aisance)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	39231010	Boîtes, caisses, casiers et articles similaires, en matières plastiques, spécialement conçus pour le transport ou l'emballage de disques (wafers) à semi-conducteur, de masques ou de réticules
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	39231090	Boîtes, caisses, casiers et articles similaires pour le transport ou le conditionnement des articles, en matières plastiques [à l'exclusion des articles spéciaux pour disques (wafers) à semi-conducteur, masques ou réticules]
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	39232100	Sacs, sachets, pochettes et cornets, en polymères de l'éthylène
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	39232990	Sacs, sachets, pochettes et cornets, en matières plastiques (autres que les polymères de l'éthylène ou le poly[chlorure de vinyle])
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	39233010	Bonbonnes, bouteilles, flacons et articles simil. pour le transport ou l'emballage, en matières plastiques, d'une contenance <= 2 l
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	39233090	Bonbonnes, bouteilles, flacons et articles simil. pour le transport ou l'emballage, en matières plastiques, d'une contenance > 2 l
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	39235010	Capsules de bouchage ou de surbouchage, en matières plastiques
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	39239000	Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques (à l'excl. des boîtes, caisses, casiers et articles simil., des sacs, sachets, pochettes et cornets, des bonbonnes, bouteilles, flacons et articles simil., des bobines, fusettes, canettes et supports simil. ainsi que des bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	39249000	Articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en matières plastiques (à l'excl. de la vaisselle et des articles pour usages sanitaires ou hygiéniques tels que baignoires, douches, lavabos, bidets, réservoirs de chasse, cuvettes d'aisance, leurs sièges et couvercles, etc.)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	39251000	Réservoirs, foudres, cuves et récipients analogues, en matières plastiques, d'une contenance > 300 l
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	39262000	Vêtements et accessoires du vêtement, y.c. les gants, mitaines et moufles, obtenus par piqûre ou collage de feuilles de matières plastiques (à l'excl. des marchandises du no 9619)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	39264000	Statuettes et autres objets d'ornementation, en matières plastiques
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	39269060	Écrans faciaux/visières de protection en matières plastiques
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	39269097	Ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières des n° 3901 à 3914, n.d.a.
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	40069000	Baguettes, tubes, profilés et formes simil., disques, rondelles et articles simil., en caoutchouc non vulcanisé, même mélangé (à l'excl. des profilés pour le rechapage ainsi que des plaques, feuilles ou bandes qui n'ont pas subi d'autres ouvrages qu'un simple travail de surface ou sont simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	40091200	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, non renforcés à l'aide d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, avec accessoires [joints, coudes, raccords, p.ex.]

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	40094100	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcés à l'aide d'autres matières que le métal ou les matières textiles ou autrement associés à d'autres matières que le métal ou les matières textiles, sans accessoires
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	42032910	Gants et mitaines de protection pour tous métiers, en cuir naturel ou reconstitué
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	44091018	Bois de conifères (y.c. les lames et frises pour parquets, non assemblées), profilés (languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou simil.) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout (à l'excl. des baguettes et moulures pour cadres pour tableaux, photographies, miroirs ou objets simil.)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	44160000	Futailles, cuves, baquets et autres ouvrages de tonnellerie et leurs parties reconnaissables, en bois, y.c. les merrains
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	44219100	Ouvrages en bambou, n.d.a.
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	44219991	Cercueils en bois
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	44219999	Ouvrages en bois, n.d.a.
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	48062000	Papiers ingraissables [greaseproof], en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	48191000	Boîtes et caisses en papier ou en carton ondulé
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	48192000	Boîtes et cartonnages, pliants, en papier ou en carton non ondulé
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	48196000	Cartonnages de bureau, de magasin ou simil., rigides (à l'excl. des emballages)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	48201050	Agendas en papier ou carton
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	48211010	Étiquettes de tous genres, en papier ou en carton, imprimées, auto-adhésives
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	48219010	Étiquettes de tous genres, en papier ou en carton, non imprimées, auto-adhésives
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	48219090	Étiquettes de tous genres, en papier ou en carton, non imprimées (à l'excl. des étiquettes auto-adhésives)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	48237010	Emballages alvéolaires pour oeufs, en pâte à papier moulée
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	48237090	Articles moulés ou pressés en pâte à papier, n.d.a.
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	48239085	Papiers, cartons, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, en bandes ou en rouleaux d'une largeur <= 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont aucun côté > 36 cm à l'état non plié, ou découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire, n.d.a.; ouvrages en pâte à papier, papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, n.d.a.
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	54071000	Tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides ou de polyesters, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	54072011	Tissus obtenus à partir de lames ou formes simil. en polyéthylène ou en polypropylène, y.c. celles du n° 5404, d'une largeur < 3 m
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	54072019	Tissus obtenus à partir de lames ou formes simil. en polyéthylène ou en polypropylène, y.c. celles du n° 5404, d'une largeur >= 3 m
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	54072090	Tissus obtenus à partir de lames ou formes simil. en filaments synthétiques, y.c. celles du n° 5404 (à l'excl. des tissus obtenus à partir de lames ou formes simil. de polyéthylène ou de polypropylène)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	56050000	Filés métalliques et fils métallisés, même guipés, constitués par des fils textiles, des lames ou formes simil. des n° 5404 et 5405, combinés avec du métal sous forme de fils, de lames ou de poudres, ou recouverts de métal (sauf fils textiles armés à l'aide d'un fil de métal, articles ayant le caractère d'ouvrages de passementerie et fils textiles formés d'un mélange de fibres textiles et métalliques leur conférant un effet antistatique)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	56074100	Ficelles lieuses ou botteleuses, de polyéthylène ou de polypropylène
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	56074919	Ficelles, cordes et cordages, de polyéthylène ou de polypropylène, titrant > 50 000 décitex [5 g/m], non tressés, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique (à l'excl. des ficelles lieuses ou botteleuses)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	56074990	Ficelles, cordes et cordages, de polyéthylène ou de polypropylène, titrant <= 50 000 décitex [5 g/m], tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique (à l'excl. des ficelles lieuses ou botteleuses)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	56075090	Ficelles, cordes et cordages, de fibres synthétiques, tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique (à l'excl. des produits de polyéthylène, de polypropylène, de polyesters, de nylon ou d'autres polyamides)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	56079090	Ficelles, cordes et cordages, tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique (à l'excl. des produits de fibres synthétiques, de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303, de sisal ou d'autres fibres textiles du genre 'Agave', d'abaca [chanvre de Manille ou 'Musa textilis Nee'] ou d'autres fibres [de feuilles] dures)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	56081911	Filets confectionnés, à mailles nouées, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages en nylon ou en autres polyamides (à l'excl. des filets de pêche, des résilles et filets à cheveux ainsi que des épuisettes, filets à papillons et articles simil. pour la pratique des sports)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	56081919	Filets confectionnés, à mailles nouées, en nylon ou en autres polyamides (à l'excl. des filets de pêche, des résilles et filets à cheveux, des filets obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages ainsi que des épuisettes, filets à papillons et articles simil. pour la pratique des sports)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	56081990	Filets à mailles nouées, en nappes ou en pièces, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages, en matières textiles synthétiques ou artificielles (à l'excl. des filets confectionnés)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	56089000	Filets à mailles nouées, en nappes ou en pièces, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages; filets confectionnés pour la pêche et autres filets confectionnés, en matières textiles végétales (à l'excl. des filets et résilles à cheveux ainsi que des épuisettes, filets à papillons et articles simil. pour la pratique des sports)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	60053500	Étoffes de bonneterie-chaîne, de fibres synthétiques, antipaludiques, d'une largeur > 30 cm
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	60053700	Étoffes de bonneterie-chaîne, y compris celles obtenues sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, teintées (à l'exclusion de celles d'une teneur en poids de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc >= 5 %, des velours, peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles similaires, ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	61142000	Vêtements spéciaux destinés à des fins professionnelles, sportives ou autres n.d.a., en bonneterie, de coton
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	61143000	Vêtements spéciaux destinés à des fins professionnelles, sportives ou autres n.d.a., en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	61149000	Vêtements spéciaux destinés à des fins professionnelles, sportives ou autres n.d.a., en bonneterie, de matières textiles (sauf de coton, fibres synthétiques ou artificielles)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	63053219	Contenants souples d'emballage pour matières en vrac, obtenus à partir de lames ou formes simil., de polyéthylène ou de polypropylène (autres qu'en bonneterie)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	63053290	Contenants souples d'emballage pour matières en vrac, de matières textiles synthétiques ou artificielles (sauf obtenus à partir de lames ou de formes simil., de polyéthylène ou de polypropylène)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	63061900	Bâches et stores d'extérieur de matières textiles (autres que de fibres synthétiques et sauf auvents plats en tissus légers, confectionnés selon le type de bâche)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	63062900	Tentes de matières textiles (sauf de fibres synthétiques et à l'excl. des parasols-tentes et tentes-jouets)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	66020000	Cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches et articles simil. (sauf cannes-mesures, béquilles, cannes ayant le caractère d'armes et cannes de sport)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	68152000	Ouvrages en tourbe (sauf produits en matières textiles en fibres de tourbe)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	69149000	Ouvrages en céramique autres que la porcelaine n.d.a.
*	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.2		Bouteilles et flacons en verre non coloré, pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et de boissons, d'une contenance nominale >= 1 l mais < 2,5 l
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	70109045	Bouteilles et flacons, en verre non coloré, pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et de boissons, d'une contenance nominale >= 0,15 l mais <= 0,33 l
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	70109047	Bouteilles et flacons, en verre non coloré, pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et de boissons, d'une contenance nominale < 0,15 l
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	70109061	Bonbonnes, bocal, pots, emballages tubulaires et autres récipients en verre pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et boissons, d'une contenance nominale >= 0,25 l mais < 2,5 l (à l'excl. des bouteilles et flacons)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	70109067	Bonbonnes, bocal, pots, emballages tubulaires et autres récipients en verre pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et boissons, d'une contenance nominale < 0,25 l (à l'excl. des bouteilles et flacons)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	70109091	Bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, emballages tubulaires et autres récipients en verre non coloré, pour le transport ou l'emballage commercial, d'une contenance nominale < 2,5 l (sauf pour produits alimentaires, boissons ou produits pharmaceutiques et à l'excl. des ampoules, des récipients obtenus à partir d'un tube de verre ainsi que des bouteilles isolantes et récipients dont l'isolation est assurée par le vide, des vaporisateurs de parfum et des bouteilles, flacons, etc. pour pulvérisateurs)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	73072210	Manchons en aciers inoxydables, filetés (à l'excl. des produits moulés)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	73079910	Accessoires de tuyauterie en fer ou en aciers, filetés (autres que moulés ou en aciers inoxydables et sauf brides, coudes, courbes et manchons)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	73079980	Accessoires de tuyauterie en fonte, fer ou acier (à l'excl. des accessoires de tuyauterie à souder bout à bout et brides, en fonte ou en aciers inoxydables, filetés)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	73083000	Portes, fenêtres et leurs cadres et chambranles ainsi que leurs seuils, en fer ou en acier
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	73089051	Panneaux multiplis constitués de deux parements en tôle nervurée en fer ou en aciers et d'une âme isolante
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	73090010	Réservoirs, foudres, cuves et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour matières gazeuses non comprimées ou liquéfiées, d'une contenance > 300 l (sans dispositifs mécaniques ou thermiques et sauf conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	73090059	Réservoirs, foudres, cuves et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour matières liquides, contenance <= 100 000 l mais > 300 l (autres qu'avec revêtement intérieur ou calorifuge, sans dispositifs mécaniques ou thermiques et sauf conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	73101000	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour toutes matières, contenance >= 50 l mais <= 300 l, n.d.a. (à l'excl. des gaz comprimés ou liquéfiés et sauf avec dispositifs mécaniques ou thermiques)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	73129000	Tresses, élingues et simil., en fer ou en acier (sauf produits isolés pour l'électricité)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	73130000	Ronces artificielles en fer ou en acier; torsades, barbelées ou non, en fils ou en feuillard de fer ou d'acier, des types utilisés pour les clôtures
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	73141900	Toiles métalliques tissées, y.c. les toiles continues ou sans fin, en fils de fer ou d'aciers autres qu'inoxidables (à l'excl. des toiles en fils métalliques des types utilisés pour vêtements et aménagements intérieurs et usages simil.)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	73142090	Grillages et treillis, soudés aux points de rencontre, d'une surface de mailles >= 100 cm², en fils de fer ou d'acier, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est >= 3 mm (à l'excl. des produits en fils nervurés)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	73144900	Toiles métalliques non tissées, grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier, non soudés aux points de rencontre (sauf zingués ou recouverts de matières plastiques)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	73261990	Ouvrages en fer ou en acier, estampés, sans autres ouvraisons, n.d.a. (sauf boulets et articles simil. pour broyeurs)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	73269098	Ouvrages en fer ou en acier, n.d.a.
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	74122000	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, p.ex.), en alliages de cuivre
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	74130000	Torons, câbles, tresses et articles simil., en cuivre (sauf produits isolés pour l'électricité)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	76071119	Feuilles et bandes minces d'aluminium sans support, simpl. laminées, d'une épaisseur < 0,021 mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212 et sauf feuilles travaillées pour la décoration des sapins de Noël et en rouleaux d'un poids <= 10 kg)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	76109090	Constructions et parties de constructions, en aluminium, n.d.a., ainsi que tôles, barres, profilés, tubes, tuyaux et simil., en aluminium, travaillés en vue de la construction, n.d.a. (sauf constructions préfabriquées du n° 9406, portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, et sauf ponts et éléments de ponts, tours et pylônes)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	82014000	Haches, serpes et outils simil. à taillants, avec partie travaillante en métaux communs
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	82015000	Sécateurs et simil. maniés à une main (y.c. les cisailles à volailles), avec partie travaillante en métaux communs
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	82019000	Faux et faucilles, couteaux à foin ou à paille et autres outils agricoles, horticoles ou forestiers, à main, avec partie travaillante en métaux communs (à l'excl. des bêches, pelles, pioches, pics, houes, binettes, râtaux, racloirs, haches, serpes et outils simil. à taillants, cisailles à volailles, sécateurs et simil. maniés à deux mains)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	82032000	Pinces (même coupantes), tenailles, brucelles à usage non médical et outils simil. à main, en métaux communs

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	82071990	Outils de forage ou de sondage, interchangeables, et leurs parties, avec partie travaillante en matières autres que les carbures métalliques frittés, les cermets, le diamant ou les agglomérés de diamant
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	82149000	Tondeuses de coiffeur et autres articles à couper, n.d.a., en métaux communs
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	83024900	Garnitures, ferrures et articles simil. en métaux communs (sauf serrures et verrous de sûreté à clef, fermoirs et montures-fermoirs à serrure, charnières, roulettes, garnitures, ferrures et simil. pour bâtiments ainsi que garnitures, ferrures et articles simil. pour véhicules automobiles ou meubles)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	83071000	Tuyaux flexibles en fer ou en acier, même avec accessoires
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	83099010	Capsules de bouchage ou surbouchage en plomb; capsules de bouchage ou surbouchage en aluminium, diamètre > 21 mm (à l'excl. des bouchons-couronnes)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	83099090	Bouchons [y.c. les bouchons à pas de vis et les bouchons-verseurs], couvercles, capsules pour bouteilles, bondes filetées, plaques de bondes, scellés et autres accessoires d'emballage, en métaux communs (sauf bouchons-couronnes, capsules de bouchage ou de surbouchage en plomb, capsules de bouchage ou de surbouchage en aluminium, d'un diamètre > 21 mm)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84021990	Chaudières à vapeur, y.c. les chaudières mixtes (autres que les chaudières aquatubulaires et les chaudières pour le chauffage central conçues pour produire à la fois de l'eau chaude et de la vapeur à basse pression)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84021990	Chaudières à vapeur, y.c. les chaudières mixtes (autres que les chaudières aquatubulaires et les chaudières pour le chauffage central conçues pour produire à la fois de l'eau chaude et de la vapeur à basse pression)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84071000	Moteurs à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion), pour l'aviation
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84079090	Moteurs à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion), d'une cylindrée > 250 cm³, d'une puissance > 10 kW (à l'excl. des moteurs du n° 8407 90 50, des moteurs à piston alternatif des types utilisés pour les véhicules automobiles du chapitre 87, des moteurs destinés aux aéronefs et des moteurs servant à la propulsion des bateaux)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84082037	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), pour la propulsion des tracteurs agricoles et forestiers à roues, puissance > 100 kW
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84099100	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs à piston à allumage par étincelles (moteurs à explosion), n.d.a.
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84122989	Moteurs hydrauliques (sauf à mouvement rectiligne [cylindres] et autres que les systèmes hydrauliques, les moteurs oléohydrauliques, les turbines hydrauliques et roues hydrauliques du n° 8410, et les turbines à vapeur)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84133020	Pompes d'injection pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84135040	Pompes doseuses pour liquides, volumétriques alternatives, à moteur
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84135061	Pompes pour liquides, à piston, oléohydrauliques (sauf agrégats hydrauliques)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84135080	Pompes pour liquides volumétriques alternatives, à moteur (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319, pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, pompes à béton, agrégats hydrauliques, pompes doseuses et pompes à piston en général)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84136031	Pompes pour liquides, à engrenages, oléohydrauliques (sauf agrégats hydrauliques)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84136080	Pompes pour liquides volumétriques rotatives, à moteur (sauf pompes à béton, pompes à engrenages, pompes à palettes entraînées, pompes à vis hélicoïdales et agrégats hydrauliques)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84137021	Pompes immergées monocellulaires
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84137029	Pompes immergées multicellulaires
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84137081	Pompes pour liquides, centrifuges, monocellulaires, à moteur, avec tubulure de refoulement d'un diamètre nominal > 15 mm (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319; pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression; pompes à béton; pompes immergées, circulateurs de chauffage central et d'eau chaude, pompes à roue radiale)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84137089	Pompes pour liquides, centrifuges, multicellulaires, à moteur, avec tubulure de refoulement d'un diamètre nominal > 15 mm (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319; pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression; pompes à béton, pompes immergées, circulateurs de chauffage central et d'eau chaude, pompes à roue radiale)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84138100	Pompes pour liquides à moteur (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319, pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, pompes à béton, pompes pour liquides volumétriques alternatives ou rotatives et pompes centrifuges de tous genres)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84138200	Élévateurs à liquides (à l'excl. des pompes)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84139100	Parties de pompes pour liquides, n.d.a.
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84144090	Compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables, débit par minute > 2 m³
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84145915	Ventilateurs des types utilisés exclusivement ou principalement pour le refroidissement de microprocesseurs, d'appareils de télécommunication, de machines automatiques de traitement de l'information ou d'unités de machines automatiques de traitement de l'information
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84145925	Ventilateurs axiaux (à l'exclusion des ventilateurs de table, de sol, muraux, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteur électrique incorporé, d'une puissance <= 125 W et des ventilateurs utilisés pour le refroidissement de l'équipement informatique de la sous-position 8414 59 15)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84145995	Ventilateurs (à l'exclusion des ventilateurs de table, de sol, muraux, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteur électrique incorporé, d'une puissance <= 125 W, des ventilateurs axiaux et centrifuges ainsi que des ventilateurs utilisés pour le refroidissement de l'équipement informatique de la sous-position 8414 59 15)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84147000	Enceintes de sécurité biologique étanches aux gaz
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84148080	Pompes à air et hottes aspirantes à extraction ou à recyclage avec ventilateur incorporé, également avec filtre, plus grand côté horizontal > 120 cm (sauf pompes à vide, pompes à air à main ou à pied et sauf compresseurs)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84159000	Parties de machines et appareils pour le conditionnement de l'air comprenant un ventilateur à moteur et des dispositifs propres à modifier la température et l'humidité de l'air, n.d.a.
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84162080	Brûleurs pour l'alimentation des foyers à combustibles solides pulvérisés ou à gaz (à l'excl. des brûleurs exclusivement à gaz, monobloc, avec ventilateur incorporé et dispositif de contrôle et brûleurs mixtes)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84181020	Combinaison de réfrigérateurs et de congélateurs-conservateurs, d'une capacité excédant 340 l, munis de portes ou de tiroirs extérieurs séparés, ou d'une combinaison de ces éléments
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84181080	Combinaison de réfrigérateurs et de congélateurs-conservateurs, d'une capacité n'excédant pas 340 l, munis de portes ou de tiroirs extérieurs séparés, ou d'une combinaison de ces éléments
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84184080	Meubles congélateurs-conservateurs du type armoire, capacité > 250 l mais <= 900 l
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84185019	Meubles-vitrines et meubles-comptoirs frigorifiques (avec groupe frigorifique ou évaporateur incorporé), pour produits autres que congelés
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84185090	Meubles frigorifiques à groupe frigorifique ou évaporateur incorporé (sauf réfrigérateurs et congélateurs-conservateurs combinés à portes extérieures séparées, réfrigérateurs ménagers, meubles vitrines et meubles-comptoirs frigorifiques)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84186100	Pompes à chaleur (à l'excl. des machines et appareils pour le conditionnement de l'air du n° 8415)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84186900	Matériel, machines et appareils pour la production du froid (autres que réfrigérateurs et meubles congélateurs-conservateurs)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84189100	Meubles conçus pour recevoir un équipement pour la production du froid
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84189910	Évaporateurs et condenseurs pour machines de production du froid (autres que pour appareils ménagers)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84189990	Parties de réfrigérateurs et de congélateurs-conservateurs du type armoire et du type coffre et d'autres matériel, machines et appareils pour la production du froid, parties de pompes à chaleur, n.d.a.
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84198998	Appareils et dispositifs, même chauffés électriquement, pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température, n.d.a.

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84199085	Parties des appareils et dispositifs, même chauffés électriquement, pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température, ainsi que de chauffe-eau non électriques à chauffage instantané ou à accumulation, n.d.a. (à l'excl. des stérilisateurs médico-chirurgicaux ou de laboratoire, ceux pour la fabrication des lingots, des plaquettes ou des dispositifs à semi-conducteur, des circuits intégrés électroniques ou des dispositifs d'affichage à écran plat ainsi que des fours et autres appareils du n° 8514)
Extrait	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84212100 sauf 8421210090	Appareils pour la filtration ou l'épuration des eaux
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84212300	Appareils pour la filtration des huiles minérales et carburants pour les moteurs à allumage par étincelles ou par compression
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84212920	Appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides, composés de fluoropolymères et dont l'épaisseur du filtre ou de la membrane purificatrice est <= 140 µm (à l'exclusion de ceux utilisés pour l'eau, les boissons autres que l'eau et les reins artificiels)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84212980	Appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides (à l'exclusion de ceux utilisés pour l'eau, les boissons autres que l'eau, les huiles minérales et carburants pour les moteurs à allumage par étincelles ou par compression, les reins artificiels ainsi que de ceux composés de fluoropolymères et dont l'épaisseur du filtre ou de la membrane purificatrice est <= 140 µm)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84213100	Filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84213200	Convertisseurs catalytiques et filtres à particules, même combinés, pour l'épuration ou la filtration des gaz d'échappement des moteurs à allumage par étincelles ou par compression
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84213915	Appareils pour la filtration ou l'épuration des gaz, à enveloppe en acier inoxydable, dont le diamètre interne des tubes d'entrée et de sortie est <= 1,3 cm
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84213925	Appareils pour la filtration ou l'épuration de l'air (à l'exclusion des filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression et des appareils à enveloppe en acier inoxydable, dont le diamètre interne des tubes d'entrée et de sortie est <= 1,3 cm)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84213985	Appareils pour la filtration ou l'épuration des gaz, autres que l'air (à l'exclusion des appareils pour la séparation isotopique, de ceux par procédé catalytique et de ceux à enveloppe en acier inoxydable, dont le diamètre interne des tubes d'entrée et de sortie est <= 1,3 cm)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84222000	Machines et appareils à nettoyer ou à sécher les bouteilles ou autres récipients (à l'excl. des machines à laver la vaisselle)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84223000	Machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants; machines et appareils à capsuler les bouteilles, pots, tubes et contenants analogues; appareils à gazéifier les boissons
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84224000	Machines et appareils à emballer ou à emballer les marchandises, y.c. les machines et appareils à emballer sous film thermorétractable (à l'excl. des machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants et des machines et appareils à capsuler les bouteilles, pots, tubes et contenants analogues)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84233010	Basculés à pesées constantes et balances et bascules ensacheuses ou doseuses, à pesage électronique
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84233090	Basculés à pesées constantes et balances et bascules ensacheuses ou doseuses, autres qu'à pesage électronique
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84238129	Appareils et instruments de pesage, d'une portée <= 30 kg, à pesage électronique, n.d.a.
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84238180	Appareils et instruments de pesage, d'une portée <= 30 kg, autres qu'à pesage électronique, n.d.a.
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84238220	Appareils et instruments de pesage, d'une portée > 30 kg mais <= 5 000 kg, à pesage électronique (à l'exclusion de ceux pour le pesage de véhicules automobiles, des pèse-personnes, bascules à pesage continu sur transporteurs, bascules à pesées constantes et balances et bascules ensacheuses ou doseuses)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84238281	Instruments de contrôle par référence à un poids prédéterminé, à fonctionnement automatique, y compris les trieuses pondérales, d'une portée > 30 kg mais <= 5 000 kg, autres qu'à pesage électronique
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84238289	Appareils et instruments de pesage, d'une portée > 30 kg mais <= 5 000 kg, n.d.a.
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84238920	Appareils et instruments de pesage, d'une portée > 5 000 kg, à pesage électronique
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84238980	Appareils et instruments de pesage, d'une portée > 5 000 kg, autres qu'à pesage électronique
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84243008	Appareils de nettoyage à eau, à moteur incorporé (appareils de nettoyage à haute pression), sans dispositif de chauffage

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84243090	Machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet simil. (à l'excl. des appareils à air comprimé et des appareils de nettoyage à eau à moteur incorporé [appareils de nettoyage à haute pression], ainsi que des machines et appareils pour le nettoyage de contenants spéciaux)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84244100	Pulvérisateurs pour l'agriculture ou l'horticulture, portables
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84244910	Pulvérisateurs et poudreuses, pour l'agriculture ou l'horticulture, conçus pour être portés ou tirés par tracteur
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84244990	Pulvérisateurs pour l'agriculture ou l'horticulture (à l'exclusion des pulvérisateurs portables et de ceux conçus pour être portés ou tirés par tracteur)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84248210	Appareils d'arrosage, même à main, pour l'agriculture ou l'horticulture
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84248290	Appareils mécaniques, même à main, à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre, pour l'agriculture ou l'horticulture (à l'exclusion des pulvérisateurs et des appareils d'arrosage)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84248940	Appareils mécaniques à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre, des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés ou d'assemblages de circuits imprimés
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84248970	Appareils mécaniques, même à main, à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre, n.d.a.
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84253900	Treuids et cabestans, autres qu'à moteur électrique
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84254200	Crics et vérins, hydrauliques (sauf élévateurs fixes des types utilisés dans les garages pour voitures)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84254900	Crics et vérins, non hydrauliques
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84272019	Chariots de manutention autopropulsés, avec dispositif de levage élevant à une hauteur >= 1 m (autres qu'à moteur électrique et sauf chariots-gerbeurs autopropulsés tous terrains)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84272090	Chariots de manutention autopropulsés, avec dispositif de levage élevant à une hauteur < 1 m (autres qu'à moteur électrique)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84279000	Chariots de manutention munis d'un dispositif de levage mais non autopropulsés
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84289071	Chargeurs conçus pour être portés par tracteurs agricoles
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84289079	Chargeurs spécialement conçus pour l'exploitation agricole (sauf chargeurs conçus pour être portés par tracteurs agricoles et sauf tracteurs agricoles)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84291100	Bouteurs (bulldozers) et bouteurs biaux (angledozers), à chenilles
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84291900	Bouteurs (bulldozers) et bouteurs biaux (angledozers), sur roues
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84295191	Chargeuses et chargeuses-pelleteuses à chargement frontal, à chenilles, autopropulsées (à l'excl. des engins spécialement conçus pour mines au fond ou pour d'autres travaux souterrains)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84295199	Chargeuses et chargeuses-pelleteuses à chargement frontal, autopropulsées (à l'excl. des engins à chenilles et des engins spécialement conçus pour mines au fond ou pour d'autres travaux souterrains)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84295210	Excavateurs à chenilles, autopropulsés, dont la superstructure peut effectuer une rotation de 360°
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84295290	Excavateurs, autopropulsés, dont la superstructure peut effectuer une rotation de 360° (à l'excl. des engins à chenilles)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84295900	Pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses-pelleteuses, autopropulsés (sauf pelles mécaniques dont la superstructure peut effectuer une rotation de 360° et sauf chargeuses à chargement frontal)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84312000	Parties de chariots-gerbeurs et autres chariots de manutention munis d'un dispositif de levage, n.d.a.
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84314100	Godets, bennes, bennes-preneuses, pelles, grappins et pinces pour machines et appareils des n° 8426, 8429 ou 8430
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84314920	Parties de machines et appareils des n° 8426, 8429 ou 8430, coulées ou moulées en fonte, fer ou acier, n.d.a.
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84314980	Parties de machines et appareils des n° 8426, 8429 ou 8430, n.d.a.
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84321000	Charrues pour l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84322100	Herses à disques (pulvérisateurs) pour l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84322910	Scarificateurs et cultivateurs pour l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture (à l'excl. des herses à disques)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84322930	Herses pour l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture (à l'excl. des herses à disques)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84322950	Motohoues pour l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84322990	Extirpateurs, houes, sarcleuses et bineuses pour l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture (sauf motohoues)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84323100	Semoirs, plantoirs et repiqueurs, sans labour
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84323919	Semoirs (à l'exclusion des semoirs sans labour et des semoirs de précision, à commande centrale)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84323990	Plantoirs et repiqueurs (à l'exclusion de ceux sans labour)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84324100	Épandeurs de fumier (à l'exclusion des pulvérisateurs)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84324200	Distributeurs d'engrais (à l'exclusion des pulvérisateurs et des épandeurs de fumier)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84328000	Machines, appareils et engins agricoles, sylvicoles ou horticoles pour la préparation ou le travail du sol ou pour la culture, rouleaux pour pelouses ou terrains de sport (à l'excl. des pulvérisateurs, appareils d'arrosage et poudreuses, charrues, herses, scarificateurs et cultivateurs, extirpateurs, houes, sarcleuses et bineuses, semoirs et plantoirs et à l'excl. des épandeurs de fumier et distributeurs d'engrais)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84329000	Parties de machines, appareils et engins agricoles, sylvicoles ou horticoles pour la préparation ou le travail du sol ou pour la culture, ainsi que de rouleaux pour pelouses ou terrains de sport, n.d.a.
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84331951	Tondeuses à gazon à moteur à combustion interne dont le dispositif de coupe tourne dans un plan vertical, ou à barre de coupe, autopropulsées, avec siège
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84331970	Tondeuses à gazon à moteur à combustion interne dont le dispositif de coupe tourne dans un plan vertical, ou à barre de coupe (non autopropulsées)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84331990	Tondeuses à gazon sans moteur (tondeuses mécaniques)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84332010	Motofaucheuses (à l'excl. des tondeuses à gazon)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84332050	Faucheuses sans moteur, y.c. les barres de coupe, conçues pour être tractées ou portées par tracteurs
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84332090	Faucheuses (non conçues pour être tractées ou portées par tracteurs et à l'excl. des tondeuses à gazon, motofaucheuses et moissonneuses-batteuses)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84334000	Presses à paille ou à fourrage, y.c. les presses ramasseuses
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84335100	Moissonneuses-batteuses
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84335310	Machines pour la récolte des pommes de terre
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84335330	Décolleteuses et autres machines pour la récolte des betteraves
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84335390	Machines pour la récolte des racines ou tubercules (sauf pour la récolte des pommes de terre et sauf décolleteuses et autres machines pour la récolte des betteraves)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84335911	Récolteuses-hacheuses, automotrices
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84335919	Récolteuses-hacheuses, non automotrices
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84335985	Machines, appareils et engins pour la récolte des produits agricoles (à l'excl. des faucheuses, des récolteuses-hacheuses, des machines et appareils de fenaison, des machines pour la récolte des racines ou tubercules, des presses à paille ou à fourrage, y.c. les presses ramasseuses, ainsi que des moissonneuses-batteuses et autres machines et appareils pour le battage)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84336000	Machines pour le nettoyage ou le triage des oeufs, fruits ou autres produits agricoles (autres que pour le nettoyage ou le triage des grains et des légumes secs du n° 8437)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84339000	Parties des machines, appareils et engins pour la récolte, le battage et le fauchage, et des machines pour le nettoyage ou le triage des produits agricoles, n.d.a.

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84341000	Machines à traire
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84342000	Machines et appareils de laiterie pour la transformation du lait en produits laitiers (à l'excl. des appareils réfrigérants ou des installations pour traitement thermique, écrémeuses, centrifugeuses de clairçage, filtres-presses et autres appareils de filtrage)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84349000	Parties de machines à traire et autres machines et appareils de laiterie, n.d.a.
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84361000	Machines et appareils pour la préparation des aliments ou provendes pour animaux dans les exploitations agricoles ou autres exploitations analogues (à l'excl. de l'industrie des aliments pour animaux, des hache-paille et des étuveurs à fourrage et simil.)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84362100	Couveuses et éleveuses pour l'aviiculture
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84362900	Machines et appareils pour l'aviiculture (sauf machines à trier les oeufs, machines à plumer du n° 8438 et sauf couveuses et éleveuses)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84368090	Machines et appareils pour l'agriculture, l'horticulture ou l'apiculture, n.d.a.
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84369100	Parties de machines et appareils pour l'aviiculture, n.d.a.
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84369900	Parties de machines et appareils pour l'agriculture, la sylviculture, l'horticulture ou l'apiculture, n.d.a.
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84385000	Machines et appareils pour le traitement industriel des viandes (sauf appareils de cuisson et autres appareils thermiques ainsi que les installations de refroidissement et de congélation)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84389000	Parties des machines et appareils pour le traitement, la préparation ou la fabrication industriels d'aliments ou de boissons, n.d.a.
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84439199	Parties et accessoires de machines et d'appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442, n.d.a. (à l'excl. des machines et appareils à imprimer utilisés pour la production des semi-conducteurs et autres que coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84439910	Assemblages électroniques pour imprimantes, machines à copier et machines à télécopier (sauf pour machines et appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84615019	Machines à scier pour le travail des métaux (autres que l'outillage à main et autres que les machines à scie circulaire)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84625900	Machines pour travailler les tubes, tuyaux, profilés creux, profilés, et barres (à l'exclusion des presses et à l'exclusion de celles à commande numérique)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84626190	Presses de travail du métal à froid hydraulique, non commandé numériquement
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84626290	Presses de travail du métal à froid, mécanique, non commandées numériquement
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84626390	Servo-presses de travail du métal à froid, non commandées numériquement
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84626990	Presses de travail du métal à froid (à l'exclusion des presses hydrauliques, mécaniques et servo-presses commandées numériquement)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84629090	Machines-outils, incluant les presses, pour travailler le métal en forgeant, martelage ou matrice de forgeage (à l'excl. Des moulins à roulement) et des machines-outils, incl. Presses, pour le travail en métal en pliant, pliable, redressement, aplatissage, cisaillement, poinçonnage, encloter ou grignoter (à l'excl. de bancs de tirage) et presses pour les carbures métalliques ou métalliques de travail, non commandées numériquement (à l'excl. des machines de 8456 à 8462,69)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84651010	Machines-outils pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc., pouvant effectuer différents types d'opérations d'usinage, sans changement d'outils entre ces opérations, avec reprise manuelle de la pièce entre chaque opération
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84672110	Perceuses à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, y.c. les perforatrices rotatives, fonctionnant sans source d'énergie extérieure
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84672210	Tronçonneuses, à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84672290	Scies (autres que tronçonneuses ou circulaires) à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84672920	Outils électromécaniques à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant sans source d'énergie extérieure (à l'excl. des scies et perceuses)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84672985	Outils électromécaniques à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure (à l'excl. des scies et tronçonneuses, perceuses, meuleuses et ponceuses, rabots, cisailles à tailler les haies, ciseaux à pelouse et désherbeuses)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84678100	Tronçonneuses à chaîne pour emploi à la main, à moteur non électrique incorporé
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84678900	Outils pour emploi à la main, hydrauliques ou à moteur non électrique incorporé (sauf tronçonneuses à chaîne et outils pneumatiques)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84681000	Chalumeaux guidés à la main pour le brasage ou le soudage aux gaz
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84688000	Machines et appareils pour le brasage ou le soudage (autres qu'aux gaz et à l'excl. des machines ou appareils pour le brasage ou le soudage électriques du n° 8515)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84714100	Machines automatiques de traitement de l'information, comportant, sous une même enveloppe, au moins une unité centrale de traitement et, qu'elles soient ou non combinées, une unité d'entrée et une unité de sortie (sauf portatives d'un poids <= 10 kg et celles se présentant sous systèmes et à l'excl. des unités périphériques)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84743100	Bétonnières et appareils à gâcher le ciment (sauf montés sur wagons de chemins de fer ou sur châssis de véhicules automobiles)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84748090	Machines à agglomérer, former ou mouler les combustibles minéraux solides, le ciment, le plâtre ou autres matières minérales en poudre ou pâte et machines à former les moules de fonderie en sable (sauf pour les pâtes céramiques et pour mouler ou couler le verre)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84792000	Machines et appareils pour l'extraction ou la préparation des huiles ou graisses végétales fixes ou animales (à l'excl. des centrifugeuses, des appareils pour la filtration et des appareils de chauffage)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84798200	Machines et appareils à mélanger, malaxer, concasser, broyer, cribler, tamiser, homogénéiser, émulsionner ou brasser, n.d.a. (à l'excl. des robots industriels)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84798300	Presses isostatiques à froid
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84798970	Machines automatiques de placement de composants électroniques des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication d'assemblages de circuits imprimés
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84798997	Machines et appareils, y.c. mécaniques, n.d.a.
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84799070	Parties des machines et appareils, y compris les appareils mécaniques, ayant une fonction propre, n.d.a. (autres que coulées ou moulées en fonte, fer ou acier)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84814010	Soupapes de trop-plein ou de sûreté en fonte ou en acier
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84818059	Vannes de régulation (autres que vannes de régulation de température, détendeurs, vannes pour transmission oléohydrauliques ou pneumatiques, soupapes et clapets de retenue, soupapes de trop-plein ou de sûreté et sauf robinetterie sanitaire et vannes de radiateurs de chauffage central)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84818099	Articles de robinetterie et organes simil. pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants simil. (à l'excl. des détendeurs, valves pour transmissions oléohydrauliques ou pneumatiques, clapets et soupapes de retenue, soupapes de trop-plein ou de sûreté, robinetterie sanitaire et pour radiateurs de chauffage central, valves pour pneumatiques et chambres à air, vannes de régulation, vannes robinets et vannes à passage direct, robinets, robinets à papillon et robinets à membrane)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84819000	Parties d'articles de robinetterie et organes simil. pour tuyauterie, etc., n.d.a.
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84821090	Roulements à billes, plus grand diamètre extérieur > 30 mm
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84828000	Roulements à galets et autres roulements, y.c. les roulements combinés (à l'excl. des roulements à billes, roulements à rouleaux coniques, y.c. les assemblages de cônes et rouleaux coniques, roulements à rouleaux en forme de tonneau, roulements à aiguilles et roulements à rouleaux cylindriques)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84829900	Parties de roulements à billes, à galets, à rouleaux ou à aiguilles (à l'excl. de leur organe de roulement), n.d.a.
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84831095	Arbres moteurs ou arbres de couche, arbres de transmission secondaires, arbres à cames, arbres à excentriques et autres arbres de transmission, pour machines (à l'excl. des manivelles, vilebrequins et arbres articulés)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84842000	Joints d'étanchéité mécaniques
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84849000	Jeux ou assortiments de joints de composition différente présentés en pochettes, enveloppes ou emballages analogues
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84853010	Machines pour la fabrication additive par dépôt de plâtre, ciment ou céramique
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84853090	Machines pour la fabrication additive par dépôt de verre

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84858000	Machines pour la fabrication additive (à l'exclusion des dépôts de métal, plastique, caoutchouc, plâtre, ciment, céramique ou verre)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	84859090	Parties de machines pour la fabrication additive (à l'exclusion des machines de la sous-position 8485.30.10)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	85011093	Moteurs à courant alternatif, puissance <= 37,5 W (à l'excl. des moteurs synchrones <= 18 W)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	85021200	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), puissance > 75 kVA mais <= 375 kVA
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	85044055	Chargeurs d'accumulateurs (autres que ceux du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités et redresseurs à semi-conducteur polycristallin)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	85044084	Onduleurs statiques, puissance <= 7,5 kVA (autres que ceux du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	85069000	Parties de piles et batteries de piles électriques n.d.a.
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	85072020	Accumulateurs au plomb, fonctionnant avec électrolyte liquide (sauf hors d'usage et ceux pour le démarrage des moteurs à piston)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	85078000	Accumulateurs électriques (sauf hors d'usage et autres que les accumulateurs au plomb, au nickel-cadmium, au nickel-fer, au nickel-hydrure métallique et au lithium-ion)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	85144000	Appareils pour le traitement thermique des matières par induction ou par pertes diélectriques (autres que fours)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	85153990	Machines et appareils pour le soudage des métaux à l'arc ou au jet de plasma, non automatiques (autres que pour le soudage manuel à électrodes enrobées)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	85371091	Appareils de commande à mémoire programmable (autres que les commandes numériques incorporant une machine automatique de traitement de l'information)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	85372091	Tableaux, armoires et combinaisons d'appareils simil., pour la commande ou la distribution électrique, pour une tension > 1000 V mais <= 72,5 KV
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	85395100	Modules à diodes émettrices de lumière (LED)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	85395200	Lampes et tubes à diodes émettrices de lumière «DEL»
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	85414200	Cellules photovoltaïques non assemblées en modules ni constituées en panneaux
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	85414300	Cellules photovoltaïques assemblées en modules ou constituées en panneaux
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	85414900	Dispositifs semi-conducteurs photosensibles (à l'exclusion des générateurs et cellules photovoltaïques)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	85437001	Articles spécifiquement conçus pour être raccordés à des appareils ou instruments télégraphiques ou téléphoniques ou à des réseaux télégraphiques ou téléphoniques
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	85437002	Amplificateurs hyperfréquence
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	85437003	Commandes sans fil de console de jeux vidéo utilisant la transmission infrarouge
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	85437004	Enregistreurs numériques de données de vol
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	85437005	Lecteurs électroniques portatifs à piles servant à l'enregistrement et à la reproduction de textes, d'images fixes et de fichiers audio
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	85437006	Appareils de traitement de signaux numériques pouvant être connectés à un réseau filaire ou sans fil pour le mixage du son
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	85437007	Dispositifs éducatifs électroniques interactifs portatifs principalement conçus pour les enfants (à l'excl. des jouets des n° 9503 00 87)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	85437008	Machines de nettoyage au plasma qui éliminent les contaminants organiques des échantillons et supports d'échantillons pour la microscopie électronique
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	85437009	Écrans tactiles, sans capacité d'affichage, destinés à être incorporés dans des appareils d'affichage (à l'exclusion de ceux destinés à la commande électrique de la sous-position 85371095)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	85437060	Électrificateurs de clôtures
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	85437090	Machines et appareils électriques ayant une fonction propre, n.d.a. dans le chapitre 85

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	85444999	Conducteurs électriques isolés, pour une tension de 1000 V, non munis de pièces de connexion, n.d.a. (à l'excl. des fils pour bobinages, des conducteurs coaxiaux, des jeux de fils pour bougies d'allumage et autres jeux de fils pour moyens de transport ainsi que des fils et câbles diamètre individuel de brin > 0,51 mm)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	87011000	Motoculteurs et tracteurs de construction simil. pour l'industrie (sauf tracteurs pour véhicules automobiles articulés)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	87012190	Tracteurs routiers pour semi-remorques, uniquement à moteur à piston à allumage, par compression (diesel ou semi-diesel), usagés
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	87012290	Tracteurs routiers pour semi-remorques, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et d'un moteur électrique, usagés
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	87012390	Tracteurs routiers pour semi-remorques, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par étincelles et d'un moteur électrique, usagés
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	87012490	Tracteurs routiers pour semi-remorques, uniquement à moteur électrique pour la propulsion, usagés
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	87012900	Tracteurs routiers pour semi-remorques, équipé pour la propulsion avec seulement un moteur à piston à combustion interne à allumage par étincelles (ou autre non couvert par des positions précédentes)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	87013000	Tracteurs à chenilles (sauf motoculteurs à chenille)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	87019110	Tracteurs agricoles et forestiers, à roues, d'une puissance motrice <= 18 kW (à l'exclusion des motoculteurs)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	87019190	Tracteurs d'une puissance motrice <= 18 kW (à l'exclusion des chariots-tracteurs de la position 8709, des motoculteurs, des tracteurs routiers pour semi-remorques, des tracteurs à chenilles et des tracteurs agricoles et forestiers à roues)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	87019210	Tracteurs agricoles et forestiers, à roues, d'une puissance motrice > 18 kW mais <= 37 kW (à l'exclusion des motoculteurs)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	87019290	Tracteurs d'une puissance motrice > 18 kW mais <= 37 kW (à l'exclusion des chariots-tracteurs de la position 8709, des motoculteurs, des tracteurs routiers pour semi-remorques, des tracteurs à chenilles et des tracteurs agricoles et forestiers à roues)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	87019310	Tracteurs agricoles et forestiers, à roues, d'une puissance motrice > 37 kW mais <= 75 kW (à l'exclusion des motoculteurs)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	87019390	Tracteurs d'une puissance motrice > 37 kW mais <= 75 kW (à l'exclusion des chariots-tracteurs de la position 8709, des motoculteurs, des tracteurs routiers pour semi-remorques, des tracteurs à chenilles et des tracteurs agricoles et forestiers à roues)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	87019410	Tracteurs agricoles et forestiers, à roues, d'une puissance motrice > 75 kW mais <= 130 kW (à l'exclusion des motoculteurs)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	87019490	Tracteurs d'une puissance motrice > 75 kW mais <= 130 kW (à l'exclusion des chariots-tracteurs de la position 8709, des motoculteurs, des tracteurs routiers pour semi-remorques, des tracteurs à chenilles et des tracteurs agricoles et forestiers à roues)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	87019510	Tracteurs agricoles et forestiers, à roues, d'une puissance motrice > 130 kW (à l'exclusion des motoculteurs)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	87019590	Tracteurs d'une puissance motrice > 130 kW (à l'exclusion des chariots-tracteurs de la position 8709, des motoculteurs, des tracteurs routiers pour semi-remorques, des tracteurs à chenilles et des tracteurs agricoles et forestiers à roues)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	87042131	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal <= 5 t, cylindrée > 2500 cm³, neufs (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	87042139	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal <= 5 t, cylindrée > 2500 cm³, usagés (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	87042191	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal <= 5 t, cylindrée <= 2500 cm³, neufs (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	87042199	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal <= 5 t, cylindrée <= 2500 cm³, usagés (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	87042291	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal > 5 t mais <= 20 t, neufs (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité [Euratom])
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	87042299	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal > 5 t mais <= 20 t, usagés (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité [Euratom])
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	87042391	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal > 20 t, neufs (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité [Euratom])
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	87042399	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal > 20 t, usagés (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité [Euratom])
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	87044131	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, équipé à la fois, pour la propulsion, avec un moteur à piston à combustion interne de compression-allumage "diesel ou semi-diesel" et moteur électrique, d'un poids en charge maximal <= 5 t, d'une capacité de cylindre > 2.500 cm³, neufs (à l'exclusion des véhicules repris au 8704.10, Véhicules à moteur spéciaux de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de matières hautement radioactives)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	87044139	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, équipé à la fois, pour la propulsion, avec un moteur à piston à combustion interne de compression-allumage "diesel ou semi-diesel" et moteur électrique, d'un poids en charge maximal <= 5 t, d'une capacité de cylindre > 2.500 cm³, usagés (à l'exclusion des véhicules repris au 8704.10, Véhicules à moteur spéciaux de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de matières hautement radioactives)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	87044191	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, équipé pour la propulsion, à la fois avec un moteur à piston à combustion interne de compression-allumage "diesel ou semi-diesel" et moteur électrique, d'un poids en charge maximal <= 5 t, d'une capacité de cylindre <= 2,500 cm³, neufs (à l'exclusion de ceux utilisés 8704.10, Véhicules à moteur à usage spécial de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de matières hautement radioactives)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	87044199	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, équipé pour la propulsion, à la fois avec un moteur à piston à combustion interne de compression-allumage "diesel ou semi-diesel" et moteur électrique, d'un poids en charge maximal <= 5 t, d'une capacité de cylindre <= 2,500 cm³, usagés (à l'exclusion de ceux utilisés 8704.10, Véhicules à moteur à usage spécial de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de matières hautement radioactives)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	87044291	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, équipés, pour la propulsion, à la fois avec un moteur de piston à combustion interne de compression-allumage «diesel ou semi-diesel» et un moteur électrique, d'un poids en charge maximal > 5 t mais <= 20 t, neuf (à l'exclusion des tombereaux automoteurs conçus pour être utilisés en dehors du réseau routier du 870410, des véhicules à moteur spéciaux de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de matières hautement radioactives)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	87044299	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, équipé pour la propulsion, à la fois, avec un moteur à piston à combustion interne de compression-allumage "diesel ou semi-diesel" et moteur électrique comme moteurs pour la propulsion, d'un poids en charge maximal > 5 t mais <= 20 t, usagés (à l'exclusion des tombereaux automoteurs conçus pour être utilisés en dehors du réseau routier du 870410, des véhicules à moteur à usage spécial de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de haut niveau)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	87044391	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, avec le moteur de piston à combustion interne de compression-allumage "diesel ou semi-diesel" et moteur électrique en tant que moteurs de propulsion, d'un poids en charge maximal > 20 t, neuf (à l'exclusion des tombereaux automoteurs conçus pour être utilisés en dehors du réseau routier du 870410, véhicules à moteur spéciaux de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de matières hautement radioactives)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	87044399	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, avec le moteur à piston à combustion interne de compression-allumage «diesel ou semi-diesel» et moteur électrique en tant que moteurs de propulsion, d'un poids en charge maximal > 20 t, usagés (à l'exclusion des tombereaux automoteurs conçus pour être utilisés en dehors du réseau routier du 870410, véhicules à moteur spéciaux de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de matières hautement radioactives)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	87059080	Véhicules automobiles à usages spéciaux (à l'excl. de ceux principalement conçus pour le transport de personnes ou de marchandises, des camions-bétonnières, voitures de lutte contre l'incendie, derricks automobiles pour le sondage ou le forage, camions-grues, voitures-pompes à béton)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	87087050	Roues en aluminium; parties et accessoires de roues, en aluminium, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux (non destinés au montage de certains véhicules, cités à la position 8708 70 10)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	87162000	Remorques et semi-remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, pour usages agricoles
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	87163100	Remorques-citernes ne circulant pas sur rails
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	87163930	Semi-remorques pour le transport des marchandises, neuves, ne circulant pas sur rails (sauf remorques destinées à des usages agricoles, remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, remorques pour le transport de produits à forte radioactivité [Euratom] et remorques citernes)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	87163950	Remorques pour le transport des marchandises, neuves (à l'excl. des remorques destinées à des usages agricoles, remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, remorques pour le transport de produits à forte radioactivité)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	87163980	Remorques et semi-remorques ne circulant pas sur rails, pour le transport des marchandises, usagées (sauf remorques destinées à des usages agricoles, remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, remorques pour le transport de produits à forte radioactivité [Euratom] et remorques-citernes)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	87164000	Remorques ne circulant pas sur rails (à l'excl. des remorques pour le transport de marchandises et remorques pour l'habitation ou le camping, du type caravane)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	87168000	Véhicules dirigés à la main et autres véhicules non automobiles, autres que remorques et semi-remorques
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	87169090	Parties de remorques, semi-remorques et autres véhicules non automobiles, n.d.a.
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	88071000	Hélices et rotors, et leurs parties, destinés à des aéronefs, non dénommés ailleurs
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	88073000	Parties d'avions, d'hélicoptères ou d'aéronefs sans pilote, non dénommés ailleurs (à l'exclusion de ceux pour les planeurs)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	90158020	Instruments et appareils de météorologie, d'hydrologie ou de géophysique (à l'exclusion des boussoles, des télémètres, des théodolites, des tachéomètres, des niveaux ainsi que des instruments et appareils de photogrammétrie)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	90158040	Instruments et appareils de géodésie, de topographie, d'arpentage, de nivellement ou d'hydrographie (à l'exclusion des boussoles, des télémètres, des théodolites, des tachéomètres, des niveaux ainsi que des instruments et appareils de photogrammétrie)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	90158080	Instruments et appareils d'océanographie (à l'exclusion des boussoles, des télémètres, des théodolites, des tachéomètres, des niveaux ainsi que des instruments et appareils de photogrammétrie)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	90251900	Thermomètres et pyromètres, non combinés à d'autres instruments (à l'excl. des thermomètres à liquide, à lecture directe)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	90261021	Débitmètres pour liquides, électroniques (à l'excl. des compteurs et des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	90261081	Débitmètres pour les liquides, non électroniques (à l'excl. des compteurs et des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	90262040	Manomètres à spire ou à membrane manométrique métallique
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	90262080	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la pression des liquides ou des gaz, non électroniques (à l'excl. des manomètres à spire ou à membrane manométrique métallique et des instruments et appareils pour la régulation pour le contrôle automatiques)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	90308900	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques, sans dispositif enregistreur, n.d.a.
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	90318080	Instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle non optiques, n.d.a. dans le chapitre 90
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	94032080	Meubles en métal (à l'excl. des meubles de bureau, des meubles pour la médecine, l'art dentaire et vétérinaire et la chirurgie, des lits et des sièges)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	94037000	Meubles en matières plastiques (autres que pour la médecine, l'art dentaire et vétérinaire, la chirurgie et autres que sièges)
!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	94069031	Serres préfabriquées, même incomplètes ou non assemblées, réalisées exclusivement ou principalement en fer ou en acier

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	96200091	Monopodes, bipieds, trépieds et articles similaires en matières plastiques ou en aluminium (à l'exclusion de ceux des types utilisés pour les appareils de photographie ou de vidéographie numériques, les caméras et projecteurs cinématographiques, ainsi que de ceux des types utilisés pour d'autres appareils du chapitre 90)
	!	Agriculture	01.11Z à 01.64Z-94.1	96200099	Monopodes, bipieds, trépieds et articles similaires (à l'exclusion de ceux en matières plastiques ou en aluminium, de ceux des types utilisés pour les appareils de photographie ou de vidéographie numériques, les caméras et projecteurs cinématographiques, ainsi que de ceux des types utilisés pour d'autres appareils du chapitre 90)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	26110000	Minerais de tungstène et leurs concentrés
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	31021010	Urée, même en solution aqueuse, d'une teneur en azote > 45% en poids du produit anhydre à l'état sec (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	31021090	Urée, même en solution aqueuse, d'une teneur en azote <= 45% en poids du produit anhydre à l'état sec (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	32089091	Peintures et vernis à base de polymères synthétiques, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux (à l'excl. des produits à base de polyesters ou de polymères acryliques ou vinyliques)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	32141010	Mastic de vitrier, ciments de résine et autres mastics
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	32141090	Enduits utilisés en peinture
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	32149000	Enduits non réfractaires des types utilisés en maçonnerie
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	34031910	Préparations lubrifiantes, y.c. les huiles de coupe, les préparations pour le dégrillage des écrous, les préparations antirouille ou anticorrosion et les préparations pour le démoulage, à base de lubrifiants, contenant en poids >= 70% d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux non considérés comme constituants de base (sauf préparations pour le traitement des matières textiles, du cuir, des pelleteries ou d'autres matières)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	34031980	Préparations lubrifiantes, y compris les huiles de coupe, les préparations pour le dégrillage des écrous, les préparations antirouille ou anticorrosion et les préparations pour le démoulage, à base de lubrifiants, contenant en poids < 70% d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (à l'excl. des préparations pour le traitement des matières textiles, du cuir, des pelleteries ou d'autres matières, ainsi que des lubrifiants d'une teneur en carbone provenant de matériaux biologiques de 25 % au moins en masse et biodégradables à hauteur d'au moins 60 %)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	34039900	Préparations lubrifiantes, y.c. les huiles de coupe, les préparations pour le dégrillage des écrous, les préparations antirouille ou anticorrosion et les préparations pour le démoulage, à base de lubrifiants, ne contenant pas d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (à l'excl. des préparations pour le traitement des matières textiles, du cuir, des pelleteries ou d'autres matières)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	34049000	Cires artificielles et cires préparées (à l'excl. des cires de poly"oxyéthylène" [polyéthylèneglycols])
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	34059090	Brillants pour le verre, même sous forme de papier, ouates, feutres, nontissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	35061000	Produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs, conditionnés pour la vente au détail comme colles ou adhésifs, d'un poids net <= 1 kg
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	35069110	Pellicules transparentes adhésives et adhésifs liquides transparents durcissables utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication d'écrans plats ou d'écrans tactiles, à base de polymères des positions 3901 à 3913 ou de caoutchouc
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	35069190	Adhésifs à base de polymères des positions 3901 à 3913 ou de caoutchouc (à l'exclusion des produits conditionnés pour la vente au détail d'un poids net <= 1 kg et de ceux utilisés principalement pour la fabrication d'écrans plats ou d'écrans tactiles)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	35069900	Colles et autres adhésifs préparés, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	38051010	Essence de térébenthine
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	38051030	Essence de bois de pin
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	38085200	DDT «ISO» «clofénotane (DCI)», conditionné dans des emballages d'un contenu en poids net <= 300 g

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	38085900	Marchandises du n° 3808 contenant une ou plusieurs des substances suivantes: de l'acide perfluorooctane sulfonique et ses sels; de l'alachlore (ISO); de l'aldicarbe (ISO); de l'aldrine (ISO); de l'azinphos-méthyl (ISO); du binapacryl (ISO); du camphéchlor (ISO) (toxaphène); du captafol (ISO); du chlordane (ISO); du chlordiméforme (ISO); du chlorobenzilate (ISO); des composés du mercure; des composés du tributylétain; du DDT (ISO) (clofénotane [DCI]), 1,1,1-trichloro-2,2-bis(chlorophényl)éthane); du 4,6-dinitro-o-crésol (DNOC [ISO]) ou ses sels; du dinosèbe (ISO), ses sels ou ses esters; du dibromure d'éthylène (ISO) (1,2-dibromoéthane); du dichlorure d'éthylène (ISO) (1,2-dichloroéthane); de la dieldrine (ISO,DCI); de l'endosulfan (ISO); des éthers penta- et octabromodiphényliques; du fluoroacétamide (ISO); du fluorure de perfluorooctane sulfonyle; de l'heptachlore (ISO); de l'hexachlorobenzène (ISO); du 1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane (HCH(ISO)), y compris le lindane (ISO, DCI); du méthamidophos (ISO); du monocrotophos (ISO); de l'oxiranne (oxide d'éthylène); du parathion (ISO); du parathion-méthyle (ISO) (méthylparathion); du pentachlorophénol (ISO), ses sels ou ses esters; des perfluorooctane sulfonamides; du phosphamidon (ISO); du 2,4,5-T(ISO) (acide 2,4,5-trichlorophénoxy-acétique), ses sels ou ses esters (à l'excl. du DDT (ISO) (clofénotane [DCI]), conditionné dans des emballages d'un contenu en poids net n'excédant pas 300 g). Couvre aussi les formulations de poudre pour poudrage comportant un mélange de bénomyle (ISO), de carbofurane (ISO) et de thirame (ISO).
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	38086100	Marchandises du n° 3808 contenant de l'alpha-cyperméthrine (ISO), du bendiocarbe (ISO), de la bifenthrine (ISO), du chlorfénapyr (ISO), de la cyfluthrine (ISO), de la deltaméthrine (DCI,ISO), de l'étofenprox (DCI), du fénitrothion (ISO), de la lambda-cyhalothrine (ISO), du malathion (ISO), du pirimiphos-méthyle (ISO) ou du propoxur (ISO), conditionnées dans des emballages d'un contenu en poids net n'excédant pas 300 g
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	38086200	Marchandises du n° 3808 contenant de l'alpha-cyperméthrine (ISO), du bendiocarbe (ISO), de la bifenthrine (ISO), du chlorfénapyr (ISO), de la cyfluthrine (ISO), de la deltaméthrine (DCI,ISO), de l'étofenprox (DCI), du fénitrothion (ISO), de la lambda-cyhalothrine (ISO), du malathion (ISO), du pirimiphos-méthyle (ISO) ou du propoxur (ISO), conditionnées dans des emballages d'un contenu en poids net excédant 300g mais n'excédant pas 7,5 kg
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	38086900	Marchandises du n° 3808 contenant de l'alpha-cyperméthrine (ISO), du bendiocarbe (ISO), de la bifenthrine (ISO), du chlorfénapyr (ISO), de la cyfluthrine (ISO), de la deltaméthrine (DCI,ISO), de l'étofenprox (DCI), du fénitrothion (ISO), de la lambda-cyhalothrine (ISO), du malathion (ISO), du pirimiphos-méthyle (ISO) ou du propoxur (ISO), conditionnées dans des emballages d'un contenu en poids net excédant 7,5 kg
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	38089110	Insecticides à base de pyréthriinoïdes, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'excl. des marchandises du n° 380850)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	38089190	Insecticides, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'excl. des produits à base de pyréthriinoïdes, d'hydrocarbures chlorés, de carbamates ou d'organo-phosphorés ainsi que des marchandises du n° 380850)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	38089210	Fongicides inorganiques présentés à l'état de préparations cupriques (à l'excl. des marchandises du n° 380850)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	38089220	Fongicides inorganiques présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'excl. des produits à l'état de préparations cupriques ainsi que des marchandises du n° 380850)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	38089230	Fongicides à base de dithiocarbamates, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'excl. des produits inorganiques ainsi que des marchandises du n° 380850)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	38089240	Fongicides à base de benzimidazoles, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'exclusion des fongicides inorganiques ainsi que des produits de la sous-position 3808.59)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	38089250	Fongicides à base de diazoles ou de triazoles, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'exclusion des fongicides inorganiques ainsi que des produits de la sous-position 3808.59)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	38089260	Fongicides à base de diazines ou de morpholines, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'exclusion des fongicides inorganiques ainsi que des produits de la sous-position 3808.59)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	38089290	Fongicides, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'excl. des produits inorganiques et des produits à base de dithiocarbamates, de benzimidazoles, de diazoles, de triazoles, de diazines ou de morpholines ainsi que des marchandises du n° 380850)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	38089910	Rodenticides, conditionnés pour la vente au détail ou présentés à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'exclusion des produits de la sous-position 3808.59)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	38089990	Produits phytosanitaires, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'excl. des insecticides, des fongicides, des herbicides, des désinfectants, des rodenticides ainsi que des marchandises du n° 380850)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	38140010	Solvants et diluants organiques composites et préparations conçues pour enlever les peintures ou les vernis, à base d'acétate de butyle (à l'excl. des dissolvants pour vernis à ongles)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	38140090	Solvants et diluants organiques composites et préparations conçues pour enlever les peintures ou les vernis (à l'excl. des dissolvants pour vernis à ongles et des produits à base d'acétate de butyle)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	38200000	Préparations antigel et liquides préparés pour dégivrage (à l'excl. des additifs préparés pour huiles minérales ou pour autres liquides utilisés aux mêmes fins que les huiles minérales)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	39019080	Polymères de l'éthylène, sous formes primaires (à l'exclusion du polyéthylène, des copolymères d'éthylène et d'acétate de vinyle, des copolymères d'éthylène et d'alpha-oléfine d'une densité < 0,94 ainsi que de la résine ionomère constituée d'un sel d'un terpolymère d'éthylène, d'acrylate d'isobutyle et d'acide méthacrylique et d'un copolymère en bloc du type A-B-A, de polystyrène, de copolymère éthylène-butylène et de polystyrène, d'une teneur en poids de styrène <= 35 %, en blocs irréguliers, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes similaires)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	39094000	Résines phénoliques, sous formes primaires
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	39100000	Silicones sous formes primaires
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	39172110	Tubes et tuyaux rigides, en polymères de l'éthylène, obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale, même ouverts en surface mais non autrement travaillés
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	39172190	Tubes et tuyaux rigides, en polymères de l'éthylène (à l'excl. des produits obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	39172210	Tubes et tuyaux rigides, en polymères du propylène, obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale, même ouverts en surface mais non autrement travaillés
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	39172290	Tubes et tuyaux rigides, en polymères du propylène (à l'excl. des produits obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	39172310	Tubes et tuyaux rigides, en polymères du chlorure de vinyle, obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale, même ouverts en surface mais non autrement travaillés
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	39172390	Tubes et tuyaux rigides, en polymères du chlorure de vinyle (à l'excl. des produits obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	39172900	Tubes et tuyaux rigides, en matières plastiques (à l'excl. des tubes et tuyaux en polymères de l'éthylène, du propylène ou du chlorure de vinyle)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	39173100	Tubes et tuyaux souples, en matières plastiques, pouvant supporter une pression >= 27,6 MPa
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	39173200	Tubes et tuyaux souples, en matières plastiques, non renforcés d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, sans accessoires
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	39173300	Tubes et tuyaux souples, en matières plastiques, non renforcés d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, munis d'accessoires
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	39173900	Tubes et tuyaux souples, en matières plastiques, renforcés d'autres matières ou associés à d'autres matières (à l'excl. des produits pouvant supporter une pression >= 27,6 MPa)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	39174000	Accessoires pour tubes ou tuyaux [joints, coudes, raccords, p.ex.], en matières plastiques
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	39191019	Bandes, en matières plastiques, dont l'enduit consiste en caoutchouc, naturel ou synthétique, non vulcanisé, auto-adhésives en rouleaux d'une largeur <= 20 cm (à l'excl. des produits en poly(chlorure de vinyle), en polyéthylène ou en polypropylène)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	39199020	Tampons circulaires à polir autoadhésifs du type utilisé pour la fabrication de disques (wafers) à semi-conducteur
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	39199080	Plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, même en rouleaux d'une largeur > 20 cm [à l'excl. des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918, ainsi que des tampons circulaires à polir autoadhésifs du type utilisé pour la fabrication de disques (wafers) à semi-conducteur]

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	39201023	Feuilles en polyéthylène non alvéolaire, d'une épaisseur >= 20 micromètres mais <= 40 micromètres, destinées à la fabrication de film photorésistant pour les semi-conducteurs ou des circuits imprimés
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	39201024	Feuilles étirables en polyéthylène non alvéolaire, non imprimées, d'une épaisseur <= 0,125 mm et d'une densité < 0,94
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	39202021	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du propylène non alvéolaires, biaxialement orientés, d'une épaisseur <= 0,1 mm, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de murs ou de plafonds du n° 3918)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	39202029	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du propylène non alvéolaires, d'une épaisseur <= 0,1 mm, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire, n.d.a. (à l'excl. des produits en polymères biaxialement orientés)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	39202080	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du propylène non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée d'une épaisseur > 0,10 mm, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	39203000	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du styrène non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	39204910	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du chlorure de vinyle non alvéolaires, contenant en poids < 6% de plastifiants, d'une épaisseur <= 1 mm, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (sauf produits auto-adhésifs et revêtements de sols, murs ou plafonds du n° 3918)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	39204990	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du chlorure de vinyle non alvéolaires, contenant en poids < 6% de plastifiants, d'une épaisseur > 1 mm, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (sauf produits auto-adhésifs et revêtements de sols, murs ou plafonds du n° 3918)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	39205910	Copolymère d'esters acryliques et méthacryliques non alvéolaires, sous forme de film de pellicule d'une épaisseur <= 150 micromètres
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	39205990	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères acryliques non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (sauf produits auto-adhésifs, produits en poly[méthacrylate de méthyle], revêtements de sols, de murs ou de plafonds et d'un copolymère d'esters acryliques et méthacryliques sous forme de film de pellicule d'une épaisseur <= 150 micromètres)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	39206100	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polycarbonates non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	39206212	Pellicule en poly(éthylène téréphtalate), d'une épaisseur de 72 micromètres ou plus mais n'excédant pas 79 micromètres, destinée à la fabrication de disques magnétiques souples, et feuilles en poly(éthylène téréphtalate) non alvéolaire d'une épaisseur >= 100 micromètres mais <= 150 micromètres, destinées à la fabrication de plaques d'impression photopolymères
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	39206219	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en poly(éthylène téréphtalate) non alvéolaire, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire, d'une épaisseur <= 0,35 mm (à l'excl. des produits auto-adhésifs, des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918, des pellicules en poly(éthylène téréphtalate) d'une épaisseur >= 72 mais <= 79 micromètres destinées à la fabrication de disques magnétiques souples et des feuilles en poly(éthylène téréphtalate) d'une épaisseur >= 100 mais <= 150 micromètres destinées à la fabrication de plaques d'impression photopolymères)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	39206290	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en poly[éthylène téréphtalate] non alvéolaire, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire, d'une épaisseur > 0,35 mm (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	39206300	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polyesters non saturés, non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	39206900	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polyesters non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (sauf produits auto-adhésifs; produits en polycarbonates, en poly[éthylène téréphtalate] ou non saturés; revêtements de sols, de murs ou de plafonds)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	39207100	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en cellulose régénérée non alvéolaire, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	39207380	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en acétate de cellulose non alvéolaire, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (sauf produits auto-adhésifs; pellicules en rouleaux ou en bandes; revêtements de sols, de murs ou de plafonds)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	39207910	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en fibre vulcanisée, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	39207990	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en dérivés non alvéolaires de la cellulose, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (sauf produits en acétate de cellulose, en fibre vulcanisée, produits auto-adhésifs et revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	39209100	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en poly[butyral de vinyle] non alvéolaire, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	39209200	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polyamides non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	39209300	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en résines aminiques non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	39209400	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en résines phénoliques non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	39209921	Feuilles et lames en polyimide non alvéolaire, non enduites, ou seulement enduites ou recouvertes de matières plastiques, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	39209928	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en produits de polymérisation de réorganisation ou de condensation non alvéolaires, n.d.a., non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs, des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918 et des feuilles et lames en polyimide, non enduites, ou seulement enduites ou recouvertes de matières plastiques)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	39209952	Feuilles en poly(fluorure de vinyle), et feuilles en poly(alcool vinylique) non alvéolaire, biaxialement orientées, non enduites, d'une épaisseur <= 1 mm et contenant en poids >= 97% de poly(alcool vinylique), non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	39209959	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en produits de polymérisation d'addition non alvéolaires, n.d.a., non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs, des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918, des feuilles en poly(fluorure de vinyle), des membranes échangeuses d'ions en matière plastique fluorée destinées à être utilisées dans des cellules d'électrolyse chlore-soude et des feuilles en poly(alcool vinylique), biaxialement orientées, non enduites, d'une épaisseur >= 1 mm et contenant en poids >= 97% de poly(alcool vinylique))
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	39209990	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques non alvéolaires, n.d.a., non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs, des articles en produits de polymérisation d'addition, de polymérisation de réorganisation ou de condensation, des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918 et des barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire de la sous-position 3006 10 30)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	39259010	Accessoires et garnitures destinés à être fixés à demeure aux portes, fenêtres, escaliers, murs ou autres parties de bâtiment, en matières plastiques
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	39259080	Éléments structuraux utilisés pour la construction des sols, murs, cloisons, plafonds, toits, etc., gouttières et accessoires, rambardes, balustrades, rampes et barrières simil., rayonnages de grandes dimensions destinés à être montés et fixés à demeure dans les magasins, ateliers, entrepôts, etc., motifs décoratifs architecturaux, p.ex. cannelures, coupoles, colombiers, et autres articles d'équipement pour la construction, en matières plastiques, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	39269060	Écrans faciaux/visières de protection en matières plastiques
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	39269097	Ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières des n° 3901 à 3914, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	40069000	Baguettes, tubes, profilés et formes simil., disques, rondelles et articles simil., en caoutchouc non vulcanisé, même mélangé (à l'excl. des profilés pour le rechapage ainsi que des plaques, feuilles ou bandes qui n'ont pas subi d'autres ouvrages qu'un simple travail de surface ou sont simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	40169300	Joints en caoutchouc vulcanisé non durci (à l'excl. des articles en caoutchouc alvéolaire)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	40169997	Ouvrages en caoutchouc vulcanisé non durci, n.d.a. (à l'excl. des ouvrages en caoutchouc alvéolaire)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44081015	Feuilles pour placage (y.c. celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqué ou pour autres bois stratifiés simil. en bois de conifères et autres bois de conifères, sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur <= 6 mm, rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44081098	Feuilles pour placage (y.c. celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqué ou pour autres bois stratifiés simil. et autres bois, sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés, assemblés bord à bord ou en bout, d'une épaisseur <= 6 mm (à l'excl. des bois rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout ainsi que des planchettes destinées à la fabrication de crayons)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44083111	Feuilles pour placage (y.c. celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqué ou pour autres bois stratifiés simil. et autres bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur <= 6 mm, collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés, en dark red meranti, light red meranti et meranti bakau
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44083121	Feuilles pour placage (y.c. celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqué ou pour autres bois stratifiés simil. et autres bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur <= 6 mm, rabotés, en dark red meranti, light red meranti et meranti bakau (sauf collés par assemblage en bout)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44083125	Feuilles pour placage (y.c. celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqué ou pour autres bois stratifiés simil. et autres bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur <= 6 mm, poncés, en dark red meranti, light red meranti et meranti bakau (sauf collés par assemblage en bout)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44083130	Feuilles pour placage (y.c. celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqué ou pour autres bois stratifiés simil. et autres bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur <= 6 mm, assemblés bord à bord, en dark red meranti, light red meranti et meranti bakau (sauf rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44083915	Feuilles pour placage (y.c. celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqué ou pour autres bois stratifiés simil. et autres bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur <= 6 mm, poncés ainsi que collés par assemblage en bout, même rabotés, en white lauan, sipo, limba, okoumé, obeche, acajou d'Afrique, sapelli, virola, mahogany "Swietenia spp.", palissandre de Rio, palissandre de Para et palissandre de Rose
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44083921	Feuilles pour placage (y.c. celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqué ou pour autres bois stratifiés simil. et autres bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur <= 6 mm, rabotés, en white lauan, sipo, limba, okoumé, obeche, acajou d'Afrique, sapelli, virola, mahogany "Swietenia spp.", palissandre de Rio, palissandre de Para et palissandre de Rose (sauf collés par assemblage en bout)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44083930	Feuilles pour placage (y.c. celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqué ou pour autres bois stratifiés simil. et autres bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même assemblés bord à bord, d'une épaisseur <= 6 mm, en white lauan, sipo, limba, okoumé, obeche, acajou d'Afrique, sapelli, virola, mahogany [Swietenia spp.], palissandre de Rio, palissandre de Para et palissandre de Rose (sauf rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44083955	Feuilles pour placage, y compris celles obtenues par tranchage de bois stratifié, feuilles pour contreplaqués ou pour autres bois stratifiés similaires et autres bois, sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur <= 6 mm, rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, en bois tropicaux (à l'exclusion des bois de white lauan, de sipo, de limba, d'okoumé, d'obéché, d'acajou d'Afrique, de sapelli, de virola, de mahogany «Swietenia spp.», de palissandre de Rio, de palissandre de Para et de palissandre de Rose)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44083970	Planchettes destinées à la fabrication de crayons, d'une épaisseur <= 6 mm, en bois tropicaux (à l'exclusion des bois de white lauan, de sipo, de limba, d'okoumé, d'obéché, d'acajou d'Afrique, de sapelli, de virola, de mahogany «Swietenia spp.», de palissandre de Rio, de palissandre de Para et de palissandre de Rose)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44083985	Feuilles pour placage, y compris celles obtenues par tranchage de bois stratifié, feuilles pour contreplaqués ou pour autres bois stratifiés similaires et autres bois, sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même assemblés bord à bord, d'une épaisseur <= 1 mm, en bois tropicaux (à l'exclusion des bois de white lauan, de sipo, de limba, d'okoumé, d'obéché, d'acajou d'Afrique, de sapelli, de virola, de mahogany «Swietenia spp.», de palissandre de Rio, de palissandre de Para et de palissandre de Rose ainsi que des bois rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44083995	Feuilles pour placage, y compris celles obtenues par tranchage de bois stratifié, feuilles pour contreplaqués ou pour autres bois stratifiés similaires et autres bois, sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même assemblés bord à bord, d'une épaisseur > 1 mm mais <= 6 mm, en bois tropicaux (à l'exclusion des bois de white lauan, de sipo, de limba, d'okoumé, d'obéché, d'acajou d'Afrique, de sapelli, de virola, de mahogany «Swietenia spp.», de palissandre de Rio, de palissandre de Para et de palissandre de Rose ainsi que des bois rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44089015	Feuilles pour placage, y compris celles obtenues par tranchage de bois stratifié, feuilles pour contreplaqués ou pour autres bois stratifiés similaires et autres bois, sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur <= 6 mm, rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout (à l'exclusion des bois tropicaux et des bois de conifères)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44089085	Feuilles pour placage, y compris celles obtenues par tranchage de bois stratifié, feuilles pour contreplaqués ou pour autres bois stratifiés similaires et autres bois, sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même assemblés bord à bord, d'une épaisseur <= 1 mm (à l'exclusion des bois rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout ainsi que des bois tropicaux et des bois de conifères)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44089095	Feuilles pour placage, y compris celles obtenues par tranchage de bois stratifié, feuilles pour contreplaqués ou pour autres bois stratifiés similaires et autres bois, sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même assemblés bord à bord, d'une épaisseur > 1 mm (à l'exclusion des bois rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout ainsi que des bois tropicaux et des bois de conifères)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44101110	Panneaux de particules, en bois, même agglomérés avec des résines ou d'autres liants organiques, bruts ou simpl. poncés (à l'excl. des panneaux dits 'oriented strand board' et 'waferboard', des panneaux de fibres et des panneaux cellulaires)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44101130	Panneaux de particules, en bois, même agglomérés avec des résines ou d'autres liants organiques, recouverts en surface de papier imprégné de mélamine (à l'excl. des panneaux dits 'oriented strand board' et 'waferboard', des panneaux de fibres et des panneaux cellulaires)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44101150	Panneaux de particules, en bois, même agglomérés avec des résines ou d'autres liants organiques, recouverts en surface de plaques ou de feuilles décoratives stratifiées en matières plastiques (à l'excl. des panneaux dits 'oriented strand board' et 'waferboard', des panneaux de fibres et des panneaux cellulaires)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44101190	Panneaux de particules, en bois, même agglomérés avec des résines ou d'autres liants organiques (sauf bruts ou simpl. poncés, recouverts en surface de papier imprégné de mélamine ou de plaques ou de feuilles décoratives stratifiées en matières plastiques et à l'excl. des panneaux dits 'oriented strand board' et 'waferboard', des panneaux de fibres et des panneaux cellulaires)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44101210	Panneaux dits 'oriented strand board' [OSB], en bois, bruts ou simpl. poncés
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44101290	Panneaux dits 'oriented strand board' [OSB], en bois (sauf bruts ou simpl. poncés)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44101900	Panneaux dits 'waferboard' et panneaux simil., en bois, même agglomérés avec des résines ou d'autres liants organiques (à l'excl. des panneaux de particules, des panneaux dits 'oriented strand board', des panneaux de fibres et des panneaux cellulaires)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44109000	Panneaux en fragments provenant de la bagasse, bambou ou paille de céréales ou en autres matières ligneuses, même agglomérés avec des résines ou d'autres liants organiques (sauf en bois ainsi que des panneaux de fibres, des panneaux cellulaires, des panneaux de particules plaqués et des panneaux constitués par des matières ligneuses agglomérées avec du ciment, du plâtre ou d'autres liants minéraux)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44111210	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne "MDF", d'une épaisseur <= 5 mm, non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44111292	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne dits « MDF », d'une épaisseur n'excédant pas 5 mm, travaillée mécaniquement ou en surface couverte, d'une masse volumique excédant 0,8 g/cm³ (HDF)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44111310	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne "MDF", d'une épaisseur > 5 mm mais <= 9 mm, non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44111294	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne dits « MDF », d'une épaisseur n'excédant pas 5 mm, ouvrés mécaniquement et en surface couverte, d'une masse volumique n'excédant pas 0,8 g/cm³
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44111410	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne "MDF", d'une épaisseur > 9 mm, non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44111392	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne dits « MDF », d'une épaisseur excédant 5 mm mais n'excédant pas 9 mm, ouvrés mécaniquement et en surface couverte, d'une masse volumique excédant 0,8 g/cm³ (HDF)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44111394	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne dits « MDF », d'une épaisseur excédant 5 mm mais n'excédant pas 9 mm, ouvrés mécaniquement et en surface couverte, d'une masse volumique n'excédant pas 0,8 g/cm³
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44111492	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne dits « MDF », d'une épaisseur excédant 9 mm, ouvrés mécaniquement et en surface couverte, d'une masse volumique excédant 0,8 g/cm³ (HDF)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44111495	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne dits « MDF », d'une épaisseur excédant 9 mm, ouvrés mécaniquement et en surface couverte, d'une masse volumique excédant 0,5 g/cm³ mais n'excédant pas 0,8 g/cm³
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44111497	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne dits « MDF », d'une épaisseur excédant 9 mm, ouvrés mécaniquement et en surface couverte, d'une masse volumique n'excédant pas 0,5 g/cm³
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44119210	Panneaux de fibres de bois ou autres matières ligneuses, même agglomérées avec des liants organiques, d'une masse volumique > 0,8 g/cm³, non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface (sauf panneaux de fibres à densité moyenne "MDF", carton, panneaux de particules, même stratifiés, bois stratifiés à âme en panneaux de fibres, panneaux cellulaires en bois dont les faces sont des panneaux de fibres et panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44119290	Panneaux de fibres de bois ou autres matières ligneuses, même agglomérées avec des liants organiques, d'une masse volumique > 0,8 g/cm³, ouvrés mécaniquement ou recouverts en surface (sauf panneaux de fibres à densité moyenne "MDF", carton, panneaux de particules, même stratifiés, bois stratifiés à âme en panneaux de fibres, panneaux cellulaires en bois avec faces en panneaux de fibres et panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44119300	Autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou d'autres liants organiques, masse volumique excédant 0,5 g/cm³ mais n'excédant pas 0,8 g/cm³ (excl. Fibres de densité moyenne "MDF"; panneau de particules, tenu ou non collé avec une ou plusieurs feuilles de fibrarboard; Bois stratifié avec une couche de contreplaqué; panneaux de bois cellulaires dont les deux côtés sont en panneaux de fibre; carton; composants de meubles identifiables)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44119410	Panneaux de fibres de bois ou autres matières ligneuses, même agglomérées avec des liants organiques, d'une masse volumique <= 0,5 g/cm³, non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface (sauf panneaux de fibres à densité moyenne "MDF", carton, panneaux de particules, même stratifiés, bois stratifiés à âme en panneaux de fibres, panneaux cellulaires en bois avec faces en panneaux de fibres et panneaux reconnaissables comme parties de meubles)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44119490	Panneaux de fibres de bois ou autres matières ligneuses, même agglomérées avec des liants organiques, d'une masse volumique <= 0,5 g/cm³, ouvrés mécaniquement ou recouverts en surface (sauf panneaux de fibres à densité moyenne "MDF", carton, panneaux de particules, même stratifiés, bois stratifiés à âme en panneaux de fibres, panneaux cellulaires en bois avec faces en panneaux de fibres et panneaux reconnaissables comme parties de meubles)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44121000	Bois en bambou contre-plaqué, plaqué, et bois stratifiés simil. en bambou, ne contenant pas de panneaux de particules, sans âme panneautée, lattée ou lamellée (à l'excl. des panneaux en bois dits 'densifiés', des panneaux cellulaires en bois, des panneaux pour parquets, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44123110	Bois contre-plaqué constitués exclusivement de feuilles de bois d'une épaisseur <= 6 mm, ayant au moins un pli extérieur en dark red meranti, light red meranti, white lauan, sipo, limba, obeche, okoumé, acajou d'Afrique, sapelli, virola, mahogany "Swietenia spp.", palissandre de Rio, palissandre de Para ou palissandre de Rose (à l'excl. des panneaux en bois dits 'densifiés', des panneaux cellulaires, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44123190	Bois contreplaqué, constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur <= 6 mm, ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux (à l'exclusion de celles ayant un pli extérieur en bois d'okoumé, de dark red meranti, de light red meranti, de white lauan, de sipo, de limba, d'obéché, d'acajou d'Afrique, de sapelli, de virola, de mahogany «Swietenia spp.», de palissandre de Rio, de palissandre de Para ou de palissandre de Rose, des panneaux en bois dits «densifiés», des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44123310	Autres bois contre-plaqué composés uniquement de feuilles de bois <= 6 mm d'épaisseur, avec au moins une couche extérieure de bouleau "Betula spp." (à l'excl. de bambou, avec une plis extérieure de bois tropical et des feuilles de bois comprimé, des panneaux de bois cellulaires, du bois incrusté et des feuilles identifiables comme composants de meubles)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44123320	Autres bois contre-plaqué, composés uniquement de feuilles de bois <= 6 mm d'épaisseur, avec au moins une couche extérieure de peuplier ou d'aspen "populus spp." (à l'excl. de bambou, avec une plis extérieure de bois tropical ou de bouleau, et des feuilles de bois comprimé, des panneaux de bois cellulaires, du bois incrusté et des feuilles identifiables comme composants de meubles) constitués exclusivement de feuilles de bois (autres que bambou) dont chacune a une épaisseur n'excédant pas 6 mm, sans pli extérieur en bouleau, mais ayant au moins un pli extérieur en peuplier (Populus spp.)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44123330	Autres bois contre-plaqué, composés uniquement de feuilles de bois <= 6 mm d'épaisseur, avec au moins une couche extérieure d'eucalyptus "Eucalyptus spp." (à l'excl. de bambou, avec une plis extérieure de bois tropical, de bouleau, de peuplier ou d'aspen et de feuilles de bois comprimé, de panneaux de bois cellulaires, de bois incrusté et de feuilles identifiables comme composants de meubles) constitués exclusivement de feuilles de bois (autres que bambou) dont chacune a une épaisseur n'excédant pas 6 mm, sans pli extérieur en peuplier (Populus spp.), mais ayant au moins un pli extérieur en eucalyptus (Eucalyptus spp.)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44123390	Autres bois contre-plaqués, composés uniquement de feuilles de bois <d'épaisseur de 6 mm, avec au moins une couche extérieure de bois non conifères de l'aulne d'espèce, cendres, hêtre, cerise, châtaignier, orme, hickory, châtaigne de cheval, chaux, érable, chêne, Avion Arbre, Robinia, TuliPwood ou Noyer (à l'excl. de bambou, avec une plis extérieure de bois tropical, de bouleau, de peuplier, d'aspen ou d'eucalyptus et de draps de bois comprimé, de panneaux de bois cellulaires, de bois incrusté et de feuilles identifiables comme composants de meubles) constitués exclusivement de feuilles de bois (autres que bambou) dont chacune a une épaisseur n'excédant pas 6 mm, ayant au moins un pli extérieur en bois autre que de conifères, des espèces aulne (Alnus spp.), frêne (Fraxinus spp.), hêtre (Fagus spp.), bouleau (Betula spp.), cerisier (Prunus spp.), châtaignier (Castanea spp.), orme (Ulmus spp.), eucalyptus (Eucalyptus spp.), caryer (Carya spp.), marronnier (Aesculus spp.), tilleul (Tilia spp.), érable (Acer spp.), chêne (Quercus spp.), platane (Platanus spp.), peuplier (Populus spp.), robinier (Robinia spp.), tulipier (Liriodendron spp.) ou noyer (Juglans spp.)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44123400	Bois contreplaqués, constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur <= 6 mm, ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères (à l'exclusion des bois de bambou, ayant un pli extérieur en bois tropicaux ou des bois d'aulne, de frêne, de hêtre, de bouleau, de cerisier, de châtaignier, d'orme, d'eucalyptus, de caryer, de marronnier, de tilleul, d'érable, de chêne, de platane, de peuplier, de robinier, de tulipier ou de noyer, des panneaux en bois dits «densifiés», des panneaux cellulaires, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des parties de meubles)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44123900	Bois contreplaqués, constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur <= 6 mm, ayant les deux plis extérieurs en bois de conifères (à l'exclusion des bois de bambou, des panneaux en bois dits «densifiés», des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44124191	Bois contre-plaqués, bois plaqués et bois stratifiés "LVL", avec au moins une couche extérieure de bois tropical et l'un des bois non conifères (à l'excl. de bambou, contreplaqué composé uniquement de feuilles de bois <d'épaisseur de 6 mm, feuilles de bois comprimé, panneaux de bois cellulaires, bois incrusté et draps identifiables comme composants de meubles)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44124200	Bois contre-plaqués, bois plaqués et bois stratifiés "LVL", avec au moins une couche extérieure de bois non conifères (excl. De bambou, avec un pli extérieur de bois tropical, contreplaqué composé uniquement de feuilles de bois <d'épaisseur de 6 mm, feuilles de bois comprimé, Panneaux de bois cellulaires, bois incrusté et feuilles identifiables comme composants de meubles)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44124900	Bois contre-plaqués, bois plaqués et bois stratifiés "LVL", avec les deux plis externes de bois de conifères (à l'excl. De bambou, avec une plis extérieure de bois tropical, contreplaqué composé uniquement de feuilles de bois <d'épaisseur de 6 mm, feuilles de bois comprimé, panneaux de bois cellulaires, bois incrusté et draps identifiables comme composants de meubles)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44125110	Bois contre-plaqués, bois plaqués et bois stratifiés, avec au moins un pli externe de bois tropical et l'un des bois non conifères (à l'exclue de bambou, contreplaqué composé uniquement de feuilles de bois <= 6 mm d'épaisseur et de bois de placage stratifié)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44125190	Bois contre-plaqués, bois plaqués et bois stratifiés, avec au moins un pli externe de bois tropical (à l'excl. De bambou, avec un pli extérieur de bois non conifère, contreplaqué composé uniquement de feuilles de bois <= 6 mm d'épaisseur et de bois de placage stratifié)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44125200	Bois contre-plaqués, bois plaqués et bois stratifiés, avec au moins une couche extérieure de bois non conifères (à l'exclue de bambou, avec un pli extérieur de bois tropical, contreplaqué composé uniquement de feuilles de bois <= 6 mm d'épaisseur et de bois de placage stratifié)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44125900	Bois contre-plaqués, bois plaqués et bois stratifiés, avec les deux plis externes de bois de conifères (à l'exclue de bambou, avec une plis extérieure de bois tropical, contreplaqué constitué uniquement de feuilles de bois <= 6 mm d'épaisseur et de bois de placage stratifié)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44129110	Bois stratifié avec au moins un pli externe de bois tropical et une couche de panneaux de particules (à l'excl. De bambou, contreplaqué composé uniquement de feuilles de bois <= 6 mm d'épaisseur, bois placage stratifié, de bloc de blocage, laminboard, battenboard, feuilles de bois comprimé, Panneaux de bois cellulaires, bois incrusté et feuilles identifiables comme composants de meubles)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44129191	Bois stratifié avec au moins un pli externe de bois tropical et un de bois non conifères (à l'exclue de bambou, avec une couche de panneaux de particules, contreplaqué composé uniquement de feuilles de bois <= 6 mm d'épaisseur, de bois de placage laminé, Laminboard, Battenboard, feuilles de bois comprimé, panneaux de bois cellulaires, bois incrusté et draps identifiables comme composants de meubles)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44129199	Bois stratifié avec au moins un pli externe de bois tropical (à l'excl. De bambou, avec une couche de panneaux de particules, avec une couche externe de bois non conifères, contreplaqué composé uniquement de feuilles de bois <= 6 mm d'épaisseur et de bois de placage stratifié, Barboard, Laminboard, Battenboard, feuilles de bois comprimé, panneaux de bois cellulaires, bois incrusté et feuilles identifiables comme composants de meubles)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44129210	Bois stratifié ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères et contenant au moins un panneau de particules (exclue de bambou, avec un pli externe de bois tropical, contreplaqué composé uniquement de feuilles de bois <= 6 mm d'épaisseur, de bois placage laminé, Barboard, Laminboard, Battenboard, feuilles de bois comprimé, panneaux de bois cellulaires, bois incrusté et draps identifiables comme composants de meubles)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44129290	Bois stratifié ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères(exclue de bambou, avec un pli externe de bois tropical, contreplaqué composé uniquement de feuilles de bois <= 6 mm d'épaisseur, de bois placage laminé, Barboard, Laminboard, Battenboard, feuilles de bois comprimé, panneaux de bois cellulaires, bois incrusté et draps identifiables comme composants de meubles)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44129910	Bois stratifié ayant les deux plis extérieurs de bois de conifères et contenant au moins un panneau de particules (à l'exclue de bambou, avec un pli externe de bois tropical, des contreplaqués constitués uniquement de feuilles de bois <= 6 mm d'épaisseur, de bois de placage stratifié, de bloc de blocage, de lambris, Battenboard, feuilles de bois comprimé, panneaux de bois cellulaires, bois incrusté et feuilles identifiables comme composants de meubles)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44129990	Bois stratifié ayant les deux plis extérieurs de bois de conifères (à l'excl. De bambou, avec une plis extérieure de bois tropical, avec une couche de panneaux de particules, contreplaqué composé uniquement de feuilles de bois <= 6 mm d'épaisseur, de bois de placage stratifié, de bloc de blocage, de lambris, Battenboard, feuilles de bois comprimé, panneaux de bois cellulaires, bois incrusté et feuilles identifiables comme composants de meubles)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	44219999	Ouvrages en bois, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	48026900	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté > 435 mm ou dont un côté <= 435 mm et l'autre > 297 mm à l'état non plié, dont > 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	48239085	Papiers, cartons, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, en bandes ou en rouleaux d'une largeur <= 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont aucun côté > 36 cm à l'état non plié, ou découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire, n.d.a.; ouvrages en pâte à papier, papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	49111090	Imprimés publicitaires et articles simil. (à l'excl. des catalogues commerciaux)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	56075011	Ficelles, cordes et cordages, de nylon ou d'autres polyamides ou de polyesters, titrant > 50 000 décitex [5 g/m], tressés, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	56075019	Ficelles, cordes et cordages, de nylon ou d'autres polyamides ou de polyesters, titrant > 50 000 décitex [5 g/m], non tressés, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	59070000	Tissus imprégnés, enduits ou recouverts, n.d.a.; toiles peintes pour décors de théâtres, fonds d'atelier ou usages analogues
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	68022900	Pierres de taille ou de construction, naturelles et ouvrages en ces pierres, simpl. taillées ou sciées et à surface plane ou unie (sauf le marbre, le travertin, l'albâtre, le granit et l'ardoise, celles à surface entièrement ou partiellement rabotée, poncée au papier sablé, grossièrement ou finement meulée ou polie et à l'excl. des carreaux, cubes, dés et autres pierres naturelles du n° 680210 et des pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	68061000	Laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales simil., même mélangées entre elles, en masses, feuilles ou rouleaux
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	68062090	Vermiculite expansée, mousse de scories et produits minéraux simil. expansés, même mélangés entre eux (autres qu'argiles expansées)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	68069000	Mélanges et ouvrages en matières minérales à usage d'isolants thermiques ou sonores ou pour l'absorption du son (sauf laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales simil.; vermiculite expansée, argile expansée, mousse de scories et produits minéraux simil. expansés; produits en béton léger, amiante ou base d'amiante, amiante-ciment, cellulose-ciment ou simil.; articles en céramique)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	68071000	Ouvrages en asphalte ou en produits simil., p.ex. poix de pétrole, brais, en rouleaux

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	68080000	Panneaux, planches, carreaux, blocs et articles simil., en fibres végétales, en paille ou en copeaux, plaquettes, particules, sciures ou autres déchets de bois, agglomérés avec du ciment, du plâtre ou d'autres liants minéraux (sauf articles en amiante-ciment, cellulose-ciment et produits simil.)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	68091100	Planches, plaques, panneaux, carreaux et articles simil., en plâtre ou en compositions à base de plâtre, non ornementés, revêtus ou renforcés de papier ou de carton uniquement (sauf ouvrages à liaison en plâtre à usage d'isolants thermiques ou sonores ou pour l'absorption du son)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	68091900	Planches, plaques, panneaux, carreaux et articles simil., en plâtre ou en compositions à base de plâtre, non ornementés (sauf revêtus ou renforcés de papier ou de carton uniquement et sauf ouvrages à liaison en plâtre à usage d'isolants thermiques ou sonores ou pour l'absorption du son)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	70031210	Plaques ou feuilles en verre d'optique dit 'coulé', colorées dans la masse, opacifiées, plaquées [doublées], ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillées (autres qu'armées)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	70031291	Plaques ou feuilles en verre dit 'coulé', à couche non réfléchissante, mais non autrement travaillées (autres qu'armées et en verre d'optique)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	70031299	Plaques et feuilles en verre coulé, colorées dans la masse, opacifiées, plaquées (doublées) ou à couche absorbante ou réfléchissante, mais non autrement travaillées (autres qu'en verre d'optique ou qu'en verre armé)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	70031910	Plaques ou feuilles en verre d'optique, dit 'coulé' mais non autrement travaillé (autres que colorées dans la masse, opacifiées, plaquées [doublées], ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante et autres qu'armées)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	70031990	Plaques ou feuilles en verre, dit 'coulé', mais non autrement travaillé (autres qu'en verre d'optique ou qu'en verre coloré dans la masse, opacifié, plaqué [doublé], ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante et sauf en verre armé)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	70032000	Plaques et feuilles en verre dit 'coulé', armées, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillées
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	70033000	Profilés en verre, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillés
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	70042091	Feuilles en verre étiré ou soufflé, à couche non réfléchissante, mais non autrement travaillé (à l'excl. des articles en verre d'optique)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	70042099	Feuilles en verre étiré ou soufflé, coloré dans la masse, opacifié, plaqué [doublé] ou à couche absorbante ou réfléchissante, mais non autrement travaillé (à l'excl. des articles en verre d'optique)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	70049080	Feuilles en verre étiré ou soufflé, mais non autrement travaillé (à l'excl. des articles en verre coloré dans la masse, opacifié, plaqué [doublé] ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante ainsi que des articles en verre d'optique)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	70051005	Plaques ou feuilles en glace [verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces], à couche non réfléchissante, mais non autrement travaillée (sauf armée)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	70051025	Plaques ou feuilles en glace [verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces], à couche absorbante ou réfléchissante, mais non autrement travaillée, d'une épaisseur <= 3,5 mm (sauf armée)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	70051030	Plaques ou feuilles en glace [verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces], à couche absorbante ou réfléchissante, mais non autrement travaillée, d'une épaisseur > 3,5 mm mais <= 4,5 mm (sauf armée)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	70051080	Plaques ou feuilles en glace [verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces], à couche absorbante ou réfléchissante, mais non autrement travaillée, d'une épaisseur > 4,5 mm (sauf armée)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	70052125	Plaques ou feuilles en glace [verre flotté et verre douci sur une ou deux faces], colorée dans la masse, opacifiée, plaquée [doublée] ou simpl. doucie, mais non autrement travaillée, d'une épaisseur <= 3,5 mm (autre qu'armée et autre qu'à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	70052130	Plaques ou feuilles en glace [verre flotté et verre douci sur une ou deux faces], colorée dans la masse, opacifiée, plaquée [doublée] ou simpl. doucie, mais non autrement travaillée, épaisseur > 3,5 mm mais <= 4,5 mm (autre qu'armée et autre qu'à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	70052180	Plaques ou feuilles en glace [verre flotté et verre douci sur une ou deux faces], colorée dans la masse, opacifiée, plaquée [doublée] ou simpl. doucie, mais non autrement travaillée, d'une épaisseur > 4,5 mm (autre qu'armée et autre qu'à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	70052925	Plaques ou feuilles en glace [verre flotté et verre douci et poli sur une ou deux faces], non autrement travaillée, d'une épaisseur <= 3,5 mm (autre qu'armée, colorée dans la masse, opacifiée, plaquée [doublée] ou simpl. doucie ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	70052935	Plaques ou feuilles en glace [verre flotté et verre douci et poli sur une ou deux faces], non autrement travaillée, d'une épaisseur > 3,5 mm mais <= 4,5 mm (autre qu'armée, colorée dans la masse, opacifiée, plaquée [doublée] ou simpl. doucie ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	70052980	Plaques ou feuilles en glace [verre flotté et verre douci et poli sur une ou deux faces], autrement travaillée, d'une épaisseur > 4,5 mm (autre qu'armée, colorée dans la masse, opacifiée, plaquée [doublée] ou simpl. doucie ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	70053000	Plaques ou feuilles en glace [verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces], même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, armée, mais non autrement travaillée
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	70060010	Plaques, feuilles ou profilés en verre d'optique, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, courbé, biseauté, gravé, percé, émaillé ou autrement travaillé mais non encadré ni associé à d'autres matières (sauf verre de sécurité, vitrage isolant à parois multiples et verre sous la forme de miroirs)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	70060090	Plaques, feuilles ou profilés en verre, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, courbé, biseauté, gravé, percé, émaillé ou autrement travaillé, mais non encadré ni associé à d'autres matières (sauf verre d'optique, verre de sécurité, vitrage isolant à parois multiples et verre sous la forme de miroirs)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	70071910	Verre trempé de sécurité, émaillé
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	70071920	Verre trempé de sécurité, coloré dans la masse, opacifié, plaqué (doublé) ou à couche absorbante ou réfléchissante (sauf de dimensions et formes permettant son emploi dans les véhicules automobiles et tracteurs, les véhicules aériens, bateaux et autres véhicules, et sauf le verre de lunetterie et le verre d'horlogerie)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	70071980	Verre trempé de sécurité (autre que coloré dans la masse, opacifié, plaqué (doublé) ou à couche absorbante ou réfléchissante et sauf dimensions et formes permettant son emploi dans les véhicules automobiles et tracteurs, les véhicules aériens, bateaux et autres véhicules, et sauf le verre de lunetterie et le verre d'horlogerie)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	70072900	Verre formé de feuilles contrecollées, de sécurité (autres que des dimensions et formes permettant son emploi dans les véhicules automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules et sauf vitrages isolants à parois multiples)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	70080020	Vitrages isolants à parois multiples, colorés dans la masse, opacifiés, plaqués [doublés] ou à couche absorbante ou réfléchissante
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	70080081	Vitrages isolants formés de deux plaques de verre scellées hermétiquement sur leur pourtour par un joint et séparées par une couche d'air, d'autre gaz ou de vide (autres que colorés dans la masse, opacifiés, plaqués [doublés] ou à couche absorbante ou réfléchissante)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	70080089	Vitrages isolants à deux parois séparées par des fibres de verre, ou à trois couches ou plus (autres que colorés dans la masse, opacifiés, plaqués [doublés] ou à couche absorbante ou réfléchissante)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72071210	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, teneur en poids en carbone < 0,25%, de section transversale rectangulaire, largeur >= 2 fois l'épaisseur, laminés ou obtenus par coulée continue
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72081000	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, présentant des motifs en relief obtenus directement lors du laminage
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72082500	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, épaisseur >= 4,75 mm, décapés (sans motifs en relief)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72082600	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, épaisseur >= 3 mm mais < 4,75 mm, décapés (sans motifs en relief)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72082700	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, épaisseur < 3 mm, décapés (sans motifs en relief)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72083700	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, épaisseur >= 4,75 mm mais <= 10 mm (sans motifs en relief, et autres que décapés)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72083800	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, épaisseur >= 3 mm mais < 4,75 mm (sans motifs en relief, et autres que décapés)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72083900	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, épaisseur < 3 mm (sans motifs en relief, et autres que décapés)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72085120	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, non enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur > 15 mm, sans motifs en relief
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72085291	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 2050 mm, non enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur >= 4,75 mm mais <= 10 mm, sans motifs en relief
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72085299	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 2050 mm mais >= 600 mm, non enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur >= 4,75 mm mais <= 10 mm, sans motifs en relief (à l'excl. des produits laminés sur les quatre faces ou en cannelures fermées d'une largeur <= 1 250 mm)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72085390	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, non enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, épaisseur >= 3 mm mais < 4,75 mm, sans motifs en relief (à l'excl. des produits laminés sur les quatre faces ou en cannelures fermées d'une largeur <= 1250 mm et d'une épaisseur >= 4 mm)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72085400	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, non enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, épaisseur < 3 mm (sans motifs en relief)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72091500	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à froid, non plaqués ni revêtus, épaisseur >= 3 mm
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72091690	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à froid, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur > 1 mm mais < 3 mm (sauf produits dits "magnétiques")
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72091810	Produits laminés plats dits "magnétiques", en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à froid, d'une épaisseur < 0,5 mm
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72092500	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, non enroulés, simpl. laminés à froid, non plaqués ni revêtus, épaisseur >= 3 mm
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72092690	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, non enroulés, simpl. laminés à froid, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur > 1 mm mais < 3 mm (à l'excl. des produits laminés plats dits "magnétiques")
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72103000	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, zingués électrolytiquement
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72122000	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, zingués électrolytiquement
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72123000	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, zingués (à l'excl. des produits zingués électrolytiquement)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72149110	Barres en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminées à chaud ou filées à chaud ou extrudées à chaud, contenant en poids < 0,25% de carbone, de section rectangulaire (à l'excl. des barres en acier de décolletage ainsi que des barres comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72149190	Barres en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminées ou filées à chaud ou extrudées à chaud, contenant en poids >= 0,25% de carbone, de section rectangulaire (à l'excl. des barres en acier de décolletage ainsi que des barres comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72159000	Barres en fer ou en aciers non alliés, obtenues ou parachevées à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées ou obtenues à chaud et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72169900	Profilés en fer ou en aciers non alliés, obtenus ou parachevés à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, ou forgés à chaud, ou autrement obtenus à chaud et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, n.d.a. (autres que ceux obtenus à partir de produits laminés plats)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72191410	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, enroulés, épaisseur < 3 mm, teneur en poids en nickel >= 2,5%
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72191490	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, enroulés, épaisseur < 3 mm, teneur en poids en nickel < 2,5%
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72192400	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, non enroulés, d'une épaisseur < 3 mm
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72193210	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur >= 3 mm mais < 4,75 mm, teneur en poids en nickel >= 2,5%
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72193290	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur >= 3 mm mais < 4,75 mm, teneur en poids en nickel < 2,5%
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72193310	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur > 1 mm mais < 3 mm, teneur en poids en nickel >= 2,5%
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72193390	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur > 1 mm mais < 3 mm, teneur en poids en nickel < 2,5%

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72193410	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur >= 0,5 mm mais <= 1 mm, teneur en poids en nickel >= 2,5%
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72193490	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur >= 0,5 mm mais <= 1 mm, teneur en poids en nickel < 2,5%
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72202041	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur > 0,35 mm mais < 3 mm, teneur en poids en nickel >= 2,5%
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72202049	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur > 0,35 mm mais < 3 mm, teneur en poids en nickel < 2,5%
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72202081	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur <= 0,35 mm, teneur en poids en nickel >= 2,5%
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72202089	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur <= 0,35 mm, teneur en poids en nickel < 2,5%
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72209020	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, perforés
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72209080	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, non perforés
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72221181	Barres en aciers inoxydables, simpl. laminées ou filées à chaud, de section circulaire d'un diamètre < 80 mm, contenant en poids >= 2,5% de nickel
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72221189	Barres en aciers inoxydables, simpl. laminées ou filées à chaud, de section circulaire d'un diamètre < 80 mm, contenant en poids < 2,5% de nickel
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72222021	Barres en aciers inoxydables, simpl. obtenues ou parachevées à froid, de section circulaire d'un diamètre >= 25 mm mais < 80 mm, contenant en poids >= 2,5% de nickel
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72222029	Barres en aciers inoxydables, simpl. obtenues ou parachevées à froid, de section circulaire d'un diamètre >= 25 mm mais < 80 mm, contenant en poids < 2,5% de nickel
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72222031	Barres en aciers inoxydables, simpl. obtenues ou parachevées à froid, de section circulaire d'un diamètre < 25 mm, contenant en poids >= 2,5% de nickel
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72222039	Barres en aciers inoxydables, simpl. obtenues ou parachevées à froid, de section circulaire d'un diamètre < 25 mm, contenant en poids < 2,5% de nickel
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72222081	Barres en aciers inoxydables, simpl. obtenues ou parachevées à froid, contenant en poids >= 2,5% de nickel (à l'excl. des produits de section circulaire)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72222089	Barres en aciers inoxydables, simpl. obtenues ou parachevées à froid, contenant en poids < 2,5% de nickel (à l'excl. des produits de section circulaire)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72224010	Profilés en aciers inoxydables, simpl. laminés ou filés ou extrudés à chaud
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72224050	Profilés en aciers inoxydables, simpl. obtenus ou parachevés à froid
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72224090	Profilés en aciers inoxydables, obtenus ou parachevés à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées ou simpl. forgés ou forgés ou autrement obtenus à chaud et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72269910	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et zingués électrolytiquement (sauf en aciers à coupe rapide ou aciers au silicium dits "magnétiques")
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72269930	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et zingués (sauf zingués électrolytiquement et sauf aciers à coupe rapide ou aciers au silicium dits "magnétiques")
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	72269970	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et autrement traités (sauf zingués et produits en aciers à coupe rapide ou aciers au silicium dits "magnétiques")
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73012000	Profilés en fer ou en acier, obtenus par soudage
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73021050	Rails neufs en fonte, fer ou acier, pour voies ferrées (à l'excl. des rails Vignole, des rails à ornières ainsi que des rails conducteurs de courant avec partie en métal non ferreux)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73043120	Tubes de précision, sans soudure, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés, étirés ou laminés à froid (à l'excl. des tubes des types utilisés pour les oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73043180	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en fer (à l'excl. de la fonte) ou en aciers non alliés, étirés ou laminés à froid (à l'excl. des tubes des types utilisés pour les oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz ainsi que des tubes de précision)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73043982	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section transversale circulaire, en fer ou en acier non allié, d'un diamètre externe de <= 168,3 mm (à l'exclusion de ceux étirés ou laminés à froid, de fonte, Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production et tiges de forage, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz- et des tubes et des tuyaux de gaz de la sous-position 7304 39 50)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73043983	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section transversale circulaire, en fer ou en acier non allié, d'un diamètre externe de >168,3 mm (à l'exclusion de ceux étirés ou laminés à froid, de fonte, Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production et tiges de forage, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz- et des tubes et des tuyaux de gaz de la sous-position 7304 39 50)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73043988	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section transversale circulaire, en fer ou en acier non allié, d'un diamètre externe > 406,4 mm (à l'exclusion de ceux étirés ou laminés à froid, de fonte, Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production et tiges de forage, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz- et des tubes et des tuyaux de gaz de la sous-position 7304 39 50)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73044100	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers inoxydables, étirés ou laminés à froid (sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73044983	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section transversale circulaire, d'acier inoxydable, d'un diamètre externe <= 168,3 mm (à l'exclusion des tuyaux éirés ou laminés à froid des types utilisés Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production et tiges de forage, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73044985	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section transversale circulaire, d'acier inoxydable, d'un diamètre externe de> 168,3 mm mais <= 406,4 mm (à l'exclusion des Tuyaux étirés ou laminés à froid, de type utilisé pour les conduites de pétrole ou de gaz, et le boîtier et le tube d'un type utilisé pour le forage de pétrole ou de gaz)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73044989	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section transversale circulaire, d'acier inoxydable, d'un diamètre extérieur de> 406,4 mm (à l'excl. Tuyau de ligne à froid ou laminé à froid d'un type utilisé pour l'huile ou le gaz Pipelines et boîtiers et tubes d'un type utilisé pour le perçage de pétrole ou de gaz et de tubes)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73045110	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section transversale circulaire, d'acier inoxydable, d'un diamètre extérieur de> 406,4 mm (à l'exclusion des Tuyaux étirés ou laminés à froid, de type utilisé pour les conduites de pétrole ou de gaz, et le boîtier et le tube d'un type utilisé pour le forage de pétrole ou de gaz)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73045189	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxidables, étirés ou laminés à froid (sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs, les gazoducs ou l'extraction de pétrole ou de gaz; tubes de précision; tuyaux et profilés creux droits et à paroi d'épaisseur uniforme, à teneur en poids en carbone de 0,9 à 1,15%, en chrome de 0,5 à 2% et en molybdène <= 0,5%)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73045930	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section transversale circulaire, d'acier inoxydable, d'un diamètre extérieur de> 406,4 mm (à l'exclusion des Tuyaux étirés ou laminés à froid, de type utilisé pour les conduites de pétrole ou de gaz, et le boîtier et le tube d'un type utilisé pour le forage de pétrole ou de gaz)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73045982	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section transversale circulaire, d'acier inoxydable, d'un diamètre extérieur de> 406,4 mm (à l'excl. Tuyau de ligne à froid ou laminé à froid d'un type utilisé pour l'huile ou le gaz Pipelines et boîtiers et tubes d'un type utilisé pour le forage de pétrole ou de gaz et de tubes)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73045983	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section transversale circulaire, d'acier inoxydable, d'un diamètre extérieur de> 406,4 mm (à l'excl. des tuyaux étirés ou laminés à froid d'un type utilisé pour l'huile ou le gaz Pipelines et boîtiers et tubes d'un type utilisé pour le forage de pétrole ou de gaz)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73045989	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section transversale circulaire, d'acier inoxydable, d'un diamètre extérieur de> 406,4 mm (à l'excl. des tuyaux étirés ou laminés à froid d'un type utilisé pour l'huile ou le gaz Pipelines et boîtiers et tubes d'un type utilisé pour le forage de pétrole ou de gaz)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73049000	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section autre que circulaire, en fer (à l'excl. de la fonte) ou en acier
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73053100	Tubes et tuyaux, de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en fer ou en acier, soudés longitudinalement (sauf tubes et tuyaux des types utilisés pour les oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73053900	Tubes et tuyaux, de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en fer ou en acier, soudés (sauf soudés longitudinalement et sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs et gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73059000	Tubes et tuyaux de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en produits laminés plats en fer ou en acier (sauf soudés et sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs et gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73063072	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section circulaire, en fer ou en aciers, diamètre extérieur <= 168,3 mm, zingués (sauf les tubes des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction du pétrole et du gaz et sauf tubes de précision et tubes filetés ou filetables dits "tubes gaz")
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73065080	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxydables (autres que tubes de sections intérieure et extérieure circulaires et d'un diamètre extérieur > 406,4 mm et sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz, ainsi que les tubes de précision)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73081000	Ponts et éléments de ponts, en fer ou en acier
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73083000	Portes, fenêtres et leurs cadres et chambranles ainsi que leurs seuils, en fer ou en acier
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73084000	Matériel d'échafaudage, de coffrage ou d'étayage, en fer ou en acier (autre que palplanches assemblées et coffrages pour béton, qui présentent les caractéristiques de moules)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73089051	Panneaux multiplis constitués de deux parements en tôle nervurée en fer ou en aciers et d'une âme isolante
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73121020	Torons et câbles en aciers inoxydables (sauf produits isolés pour l'électricité et sauf fil barbelé pour clôtures et ronces artificielles)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73121061	Torons en fer ou aciers autres qu'inoxydables, plus grande dimension de la coupe transversale > 3 mm, non revêtus (sauf produits isolés pour l'électricité et sauf fil barbelé pour clôtures et ronces artificielles)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73121065	Torons en fer ou aciers autres qu'inoxydables, plus grande dimension de la coupe transversale > 3 mm, zingués (sauf produits isolés pour l'électricité et sauf fil barbelé pour clôtures et ronces artificielles)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73121081	Câbles, y.c. les câbles clos, en fer ou en acier, non revêtus ou simpl. zingués, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est > 3 mm mais <= 12 mm (à l'excl. des produits en aciers inoxydables, des produits isolés pour l'électricité, des torsades pour clôtures et des ronces artificielles)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73121083	Câbles, y.c. les câbles clos, en fer ou en acier, non revêtus ou simpl. zingués, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est > 12 mm mais <= 24 mm (à l'excl. des produits en aciers inoxydables, des produits isolés pour l'électricité, des torsades pour clôtures et des ronces artificielles)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73121085	Câbles, y.c. les câbles clos, en fer ou en acier, non revêtus ou simpl. zingués, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est > 24 mm mais <= 48 mm (à l'excl. des produits en aciers inoxydables, des produits isolés pour l'électricité, des torsades pour clôtures et des ronces artificielles)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73121089	Câbles, y.c. les câbles clos, en fer ou en acier, non revêtus ou simpl. zingués, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est > 48 mm (à l'excl. des produits en aciers inoxydables, des produits isolés pour l'électricité, des torsades pour clôtures et des ronces artificielles)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73121098	Câbles, y.c. câbles clos, en fer ou aciers autres qu'inoxydables, plus grande dimension de la coupe transversale > 3 mm (sauf non revêtus ou simpl. zingués, produits isolés pour l'électricité, sauf fil barbelé pour clôtures et ronces artificielles et sauf câbles et câbles clos zingués)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73129000	Tresses, élingues et simil., en fer ou en acier (sauf produits isolés pour l'électricité)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73130000	Ronces artificielles en fer ou en acier; torsades, barbelées ou non, en fils ou en feuillard de fer ou d'acier, des types utilisés pour les clôtures
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73145000	Tôles et bandes déployées en fer ou en acier
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73151190	Chaînes à rouleaux en fonte, fer ou acier (autres que des types utilisés pour cycles et motocycles)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73151200	Chaînes à maillons articulés en fonte, fer ou acier (autres qu'à rouleaux)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73151900	Parties de chaînes à maillons articulés en fonte, fer ou acier
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73152000	Chaînes antidérapantes pour véhicules automobiles, en fonte, fer ou acier
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73158100	Chaînes à maillons à étais en fonte, fer ou acier
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73158200	Chaînes en fonte, fer ou acier, à maillons soudés (sauf chaînes à maillons articulés, antidérapantes et à maillons à étais)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73158900	Chaînes et chaînettes en fonte, fer ou acier (sauf chaînes à maillons articulés, antidérapantes, à maillons à étais, à maillons soudés, et leurs parties; chaînes et chaînettes de montres, d'horloges ou de bijouterie; chaînes dentées et à scie; chenilles, chaînes à entraînement pour transporteurs; chaînes à pinces pour matériel de l'industrie textile; dispositifs de sécurité à chaînes pour verrouiller les portes; chaînes d'arpenteur)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73159000	Parties de chaînes et chaînettes antidérapantes, à maillons à étais, et autres chaînes et chaînettes du n° 7315 (à l'excl. des parties de chaînes à maillons articulés)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73170020	Pointes de tréfilerie en fer ou en acier, présentées en bandes ou en rouleaux
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73170060	Pointes, clous, crampons, agrafes ondulées ou biseautées et articles simil., en fils de fer d'acier (à l'excl. des pointes encollées, en bandes ou en rouleaux et des agrafes présentées en barrettes)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73170080	Pointes, clous, punaises, crampons appointés, agrafes ondulées ou biseautées et articles simil., en fonte, fer ou acier (sauf de tréfilerie et agrafes présentées en barrettes)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73181100	Tire-fond en fonte, fer ou acier
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73181210	Vis à bois en aciers inoxydables (autres que tire-fond)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73181290	Vis à bois en fonte, fer ou aciers autres qu'inoxidables (autres que tire-fond)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73181300	Crochets et pitons à pas de vis en fonte, fer ou acier
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73181410	Vis autotaraudeuses en aciers inoxydables (autres que vis à bois)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73181491	Vis à tôles, autotaraudeuses en fonte, fer ou aciers autres qu'inoxidables
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73181499	Vis autotaraudeuses en fonte, fer ou aciers autres qu'inoxidables (autres que vis à tôles et vis à bois)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73181520	Vis et boulons, en fonte, fer ou acier, «même avec leurs écrous et rondelles», pour la fixation des éléments de voies ferrées (à l'exclusion des tire-fond)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73181535	Vis et boulons, en acier inoxydable, «même avec leurs écrous et rondelles», sans tête (à l'exclusion des vis et boulons pour la fixation des éléments de voies ferrées)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73181542	Vis et boulons, en fonte, fer ou acier autre qu'inoxidable, «même avec leurs écrous et rondelles», sans tête, d'une résistance à la traction < 800 MPa (à l'exclusion des vis et boulons pour la fixation des éléments de voies ferrées)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73181548	Vis et boulons, en fonte, fer ou acier autre qu'inoxidable, «même avec leurs écrous et rondelles», sans tête, d'une résistance à la traction >= 800 MPa (à l'exclusion des vis et boulons pour la fixation des éléments de voies ferrées)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73181552	Vis et boulons, en acier inoxydable, «même avec leurs écrous et rondelles», avec tête fendue ou à empreinte cruciforme (à l'exclusion des vis à bois et des vis autotaraudeuses)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73181558	Vis et boulons, en fonte, fer ou acier autre qu'inoxidable, «même avec leurs écrous et rondelles», avec tête fendue ou à empreinte cruciforme (à l'exclusion des vis à bois et des vis autotaraudeuses)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73181562	Vis et boulons, en acier inoxydable, «même avec leurs écrous et rondelles», avec tête à six pans creux (à l'exclusion des vis à bois, des vis autotaraudeuses et des vis et boulons pour la fixation des éléments de voies ferrées)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73181568	Vis et boulons, en fonte, fer ou acier autre qu'inoxidable, «même avec leurs écrous et rondelles», avec tête à six pans creux (à l'exclusion des vis à bois, des vis autotaraudeuses et des vis et boulons pour la fixation des éléments de voies ferrées)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73181575	Vis et boulons, en acier inoxydable, «même avec leurs écrous et rondelles», avec tête hexagonale (à l'exclusion des vis à tête creuse, des vis à bois, des vis autotaraudeuses et des vis et boulons pour la fixation des éléments de voies ferrées)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73181582	Vis et boulons, en fonte, fer ou acier autre qu'inoxidable, «même avec leurs écrous et rondelles», avec tête hexagonale, d'une résistance à la traction < 800 MPa (à l'exclusion des vis à tête creuse, des vis à bois, des vis autotaraudeuses et des vis et boulons pour la fixation des éléments de voies ferrées)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73181588	Vis et boulons, en fonte, fer ou acier autre qu'inoxidable, «même avec leurs écrous et rondelles», avec tête hexagonale, d'une résistance à la traction >= 800 MPa (à l'exclusion des vis à tête creuse, des vis à bois, des vis autotaraudeuses et des vis et boulons pour la fixation des éléments de voies ferrées)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73181595	Vis et boulons, en fonte, fer ou acier, «même avec leurs écrous et rondelles», avec tête (à l'exclusion des vis avec tête fendue, à empreinte cruciforme ou hexagonale; des vis à bois, des vis autotaraudeuses et des vis et boulons pour la fixation des éléments de voies ferrées, des crochets et pitons à pas de vis)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73181631	Écrous à sertir, en acier inoxydable
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73181639	Écrous, en acier inoxydable (à l'exclusion des écrous à sertir)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73181640	Écrous à sertir, en fonte, fer ou acier autre qu'inoxidable
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73181660	Écrous de sécurité, en fonte, fer ou acier autre qu'inoxidable
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73181692	Écrous, en fonte, fer ou acier autre qu'inoxidable, de diamètre intérieur <= 12 mm (à l'exclusion des écrous à sertir et des écrous de sécurité)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73181699	Écrous, en fonte, fer ou acier autre qu'inoxidable, de diamètre intérieur > 12 mm (à l'exclusion des écrous à sertir et des écrous de sécurité)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73181900	Articles de boulonnerie et de visserie, filetés, en fonte, fer ou acier, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73182100	Rondelles destinées à faire ressort et autres rondelles de blocage, en fonte, fer ou acier
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73182200	Rondelles en fonte, fer ou acier (sauf rondelles destinées à faire ressort et autres rondelles de blocage)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73182300	Rivets en fonte, fer ou acier (autres que rivets tubulaires ou rivets à deux pièces tubulaires destinés à des usages divers)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73182400	Goupilles, chevilles et clavettes en fonte, fer ou acier
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73182900	Articles de boulonnerie et de visserie non filetés, en fonte, fer ou acier, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73269040	Palettes et plateaux analogues pour la manipulation des marchandises, en fer ou en acier (à l'excl. des conteneurs spécialement conçus pour un ou plusieurs moyens de transport)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73269060	Volets d'aération non mécaniques, gouttières, crochets et autres ouvrages pour l'industrie du bâtiment, n.d.a., en fer ou en acier
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	73269098	Monopodes, bipieds, trépieds et articles similaires (à l'excl. de ceux en matières plastiques ou en aluminium, des monopodes, bipieds, trépieds et articles similaires, des types utilisés pour les appareils de photographie ou de vidéographie numériques, les caméras et projecteurs cinématographiques, ainsi que des types utilisés pour d'autres appareils du chapitre 90)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	74151000	Pointes et clous, punaises, crampons appointés, agrafes et simil., en cuivre ou avec tige en fer ou en acier et tête en cuivre (sauf agrafes présentées en barrettes)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	74152100	Rondelles (y.c. les rondelles destinées à faire ressort), en cuivre
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	74152900	Boulons, rivets, goupilles, chevilles, clavettes et simil., non filetés, en cuivre (sauf rondelles [y.c.les rondelles destinées à faire ressort])
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	74153300	Vis, boulons, écrous et articles simil., filetés, en cuivre (à l'excl. des crochets et pitons à pas de vis, des tire-fond, des bouchons métalliques, bondes et articles simil., filetés)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	74153900	Crochets à pas de vis, vis à oeillet, tampons et articles simil., filetés, en cuivre (sauf vis ordinaires et sauf boulons et écrous)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	74198090	Articles de cuivre, non dénommés ailleurs
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	76011000	Aluminium non allié, sous forme brute
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	76041090	Profilés en aluminium non allié, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	76061130	Panneau composite en aluminium, d'aluminium non allié, d'une épaisseur de > 0,2 mm
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	76061191	Tôles et bandes en aluminium non allié, d'une épaisseur > 0,2 mm mais < 3 mm, de forme carrée ou rectangulaire (sauf peint, verni ou revêtu de matière plastique et sauf tôles et bandes déployées)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	76069200	Tôles et bandes en alliages d'aluminium, d'une épaisseur > 0,2 mm, de forme autre que carrée ou rectangulaire
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	76101000	Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, en aluminium (sauf pièces de garnissage)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	76109090	Constructions et parties de constructions, en aluminium, n.d.a., ainsi que tôles, barres, profilés, tubes, tuyaux et simil., en aluminium, travaillés en vue de la construction, n.d.a. (sauf constructions préfabriquées du n° 9406, portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, et sauf ponts et éléments de ponts, tours et pylônes)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	76169990	Ouvrages en aluminium, non coulés ou non moulés, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	78041900	Tables en plomb; feuilles et bandes, en plomb, épaisseur, support non compris, > 0,2 mm
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	79050000	Tôles, feuilles et bandes, en zinc
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	79070000	Ouvrages en zinc, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	82021000	Scies à main, avec partie travaillante en métaux communs (à l'excl. des tronçonneuses)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	82022000	Lames de scies à ruban en métaux communs
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	82023100	Lames de scies circulaires (y.c. les lames de fraises-scies) en métaux communs et avec partie travaillante en acier
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	82023900	Lames de scies circulaires (y.c. les lames de fraises-scies) et leurs parties, en métaux communs et avec partie travaillante en matières autres que l'acier
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	82024000	Chaînes de scies, dites "coupantes", en métaux communs
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	82029920	Lames de scies, y.c. les lames de scies non dentées, en métaux communs, pour le travail des métaux (à l'excl. des lames de scies à ruban et des chaînes de scies, dites "coupantes", des lames de scies circulaires et des lames de scies droites)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	82029980	Lames de scies, y.c. les lames de scies non dentées, en métaux communs, pour le travail de matières autres que les métaux (à l'excl. des lames de scies à ruban, des lames de scies circulaires et des chaînes de scies dites "coupantes")
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	82077090	Outils interchangeables à fraiser des matières autres que le métal
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	82079010	Outils interchangeables pour outillage à main, mécanique ou non, ou pour machines-outils, avec partie travaillante en diamant ou en agglomérés de diamant, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	82082000	Couteaux et lames tranchantes, en métaux communs, pour machines ou pour appareils mécaniques, pour le travail du bois
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	82090080	Plaquettes, baguettes, pointes et objets simil. pour outils, non montés, constitués par des carbures métalliques frittés ou des cermets (à l'excl. des plaquettes amovibles)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	83014011	Serrures à cylindres des types utilisés pour portes de bâtiments, en métaux communs
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	83014019	Serrures des types utilisés pour portes de bâtiments, en métaux communs (autres qu'à cylindres et autres que cadenas)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	83014090	Serrures et verrous, en métaux communs (autres que cadenas et autres que pour véhicules automobiles, meubles ou portes de bâtiments)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	83016000	Parties des cadenas, serrures et verrous, ainsi que des fermoirs et montures-fermoirs, avec serrure, en métaux communs, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	83021000	Charnières de tous genres, y.c. les paumelles et pentures, en métaux communs
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	83022000	Roulettes avec monture en métaux communs
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	83024110	Garnitures, ferrures et simil., pour portes, en métaux communs (sauf serrures et verrous de sûreté à clef et sauf charnières)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	83024150	Garnitures, ferrures et simil., pour fenêtres et portes-fenêtres, en métaux communs (sauf serrures et verrous de sûreté à clef et sauf charnières)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	83024190	Garnitures, ferrures et simil., pour bâtiments, en métaux communs (sauf pour portes, fenêtres et portes-fenêtres, serrures et verrous de sûreté à clef et sauf charnières)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	83024200	Garnitures, ferrures et simil., pour meubles, en métaux communs (sauf serrures et verrous de sûreté à clef et sauf charnières et roulettes)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	83024900	Garnitures, ferrures et articles simil. en métaux communs (sauf serrures et verrous de sûreté à clef, fermoirs et montures-fermoirs à serrure, charnières, roulettes, garnitures, ferrures et simil. pour bâtiments ainsi que garnitures, ferrures et articles simil. pour véhicules automobiles ou meubles)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	83026000	Ferme-portes automatiques en métaux communs

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	83052000	Agrafes présentées en barrettes, en métaux communs
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	83113000	Baguettes enrobées et fils fourrés en métaux communs, pour brasage ou soudage à la flamme (à l'excl. des fils et baguettes à âme décapante chez lesquels le métal de brasage, décapants et fondants non compris, contient >= 2% en poids d'un métal précieux)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84068100	Turbines à vapeur d'une puissance > 40 MW (autres que pour la propulsion de bateaux)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84068200	Turbines à vapeur d'une puissance <= 40 MW (autres que pour la propulsion de bateaux)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84069010	Ailettes, aubages et rotors, pour turbines à vapeur
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84069090	Parties de turbines à vapeur, n.d.a. (à l'excl. des ailettes, des aubages et des rotors)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84073100	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, cylindrée <= 50 cm³
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84073210	Moteurs à piston alternatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, d'une cylindrée > 50 cm³ mais <= 125 cm³
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84073290	Moteurs à piston alternatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, d'une cylindrée > 125 cm³ mais <= 250 cm³
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84073320	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, cylindrée > 250 cm³ mais <= 500 cm³
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84073380	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, cylindrée > 500 cm³ mais <= 1000 cm³
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84073430	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, cylindrée > 1000 cm³, usagés
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84073491	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, neufs, cylindrée <= 1500 cm³ mais > 1000 cm³ (sauf moteurs destinés à l'industrie du montage du n° 8407 34 10)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84073499	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, neufs, cylindrée > 1500 cm³ (sauf pour l'industrie du montage des motoculteurs [870110], voitures de tourisme [8703], véhicules automobiles pour le transport des marchandises [8704], véhicules automobiles à usages spéciaux autres que transport de personnes ou de marchandises [8705])
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84079010	Moteurs à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion), de cylindrée <= 250 cm³ (autres que moteurs pour aéronefs, moteurs pour la propulsion de bateaux et autres que les moteurs à piston alternatif des types utilisés pour la propulsion des véhicules automobiles du chapitre 87)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84079080	Moteurs à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion), d'une cylindrée > 250 cm³, d'une puissance <= 10 kW (à l'excl. des moteurs du n° 8407 90 50, des moteurs à piston alternatif des types utilisés pour les véhicules automobiles du chapitre 87, des moteurs destinés aux aéronefs et des moteurs servant à la propulsion des bateaux)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84079090	Moteurs à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion), d'une cylindrée > 250 cm³, d'une puissance > 10 kW (à l'excl. des moteurs du n° 8407 90 50, des moteurs à piston alternatif des types utilisés pour les véhicules automobiles du chapitre 87, des moteurs destinés aux aéronefs et des moteurs servant à la propulsion des bateaux)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84082035	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), pour la propulsion des tracteurs agricoles et forestiers à roues, puissance > 50 kW mais <= 100 kW
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84082037	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), pour la propulsion des tracteurs agricoles et forestiers à roues, d'une puissance > 100 kW
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84082055	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, puissance > 50 kW mais <= 100 kW (sauf moteurs pour l'industrie du montage du n° 8408 20 10 et sauf moteurs pour la propulsion des tracteurs agricoles et forestiers sur roues)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84082057	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, puissance > 100 kW mais <= 200 kW (sauf moteurs pour l'industrie du montage du n° 8408 20 10 et sauf moteurs pour la propulsion des tracteurs agricoles et forestiers sur roues)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84082099	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, puissance > 200 kW (sauf moteurs pour l'industrie du montage du n° 8408 20 10 et sauf moteurs pour la propulsion des tracteurs agricoles et forestiers sur roues)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84089027	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), usagés (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84089043	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, puissance > 15 kW mais <= 30 kW (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84089047	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, puissance > 50 kW mais <= 100 kW (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84089061	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, puissance > 100 kW mais <= 200 kW (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84089065	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, puissance > 200 kW mais <= 300 kW (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84089067	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, puissance > 300 kW mais <= 500 kW (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84089081	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, puissance > 500 kW mais <= 1000 kW (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84089085	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, puissance > 1000 kW mais <= 5000 kW (autres que moteurs pour la propulsion de véhicules ferroviaires ou de bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84099100	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs à piston à allumage par étincelles (moteurs à explosion), n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84099900	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs à piston à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84122120	Systèmes hydrauliques à mouvement rectiligne, avec cylindres hydrauliques comme partie travaillante
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84122180	Moteurs hydrauliques à mouvement rectiligne (cylindres) (autres que les systèmes hydrauliques)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84122920	Systèmes hydrauliques à moteurs hydrauliques comme partie travaillante (sauf moteurs hydrauliques à mouvement rectiligne [cylindres])
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84122989	Moteurs hydrauliques (sauf à mouvement rectiligne [cylindres] et autres que les systèmes hydrauliques, les moteurs oléohydrauliques, les turbines hydrauliques et roues hydrauliques du n° 8410, et les turbines à vapeur)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84123100	Moteurs pneumatiques, à mouvement rectiligne [cylindres]
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84123900	Moteurs pneumatiques (sauf à mouvement rectiligne [cylindres])
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84129040	Parties de moteurs hydrauliques, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84131100	Pompes pour la distribution de carburants ou de lubrifiants, avec un dispositif mesureur de liquide ou conçues pour en comporter, des types utilisés dans les stations-service ou les garages
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84131900	Pompes pour liquides, avec dispositif mesureur ou conçues pour en comporter (sauf pompes pour la distribution de carburants ou lubrifiants, des types utilisés dans les stations-service ou les garages)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84132000	Pompes à bras pour liquides (sauf les pompes avec dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84133020	Pompes d'injection pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84133080	Pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression (à l'excl. des pompes d'injection)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84135020	Agrégats hydrauliques avec pompe volumétrique alternative comme organe principal
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84135080	Pompes pour liquides volumétriques alternatives, à moteur (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319, pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, pompes à béton, agrégats hydrauliques, pompes doseuses et pompes à piston en général)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84144010	Compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables, débit par minute <= 2 m ³
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84144090	Compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables, d'un débit par minute > 2 m ³
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84145915	Ventilateurs du type utilisé exclusivement ou principalement pour les microprocesseurs de refroidissement, les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information ou leurs unités
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84145925	Ventilateurs axiaux (sauf ventilateurs de table, de sol, muraux, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteur électrique incorporé, d'une puissance <=125W, ainsi que les ventilateurs du type utilisé exclusivement ou principalement pour les microprocesseurs de refroidissement, les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information ou leurs unités)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84145995	Ventilateurs (sauf ventilateurs de table, de sol, muraux, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteur électrique incorporé, d'une puissance <= 125W, ventilateurs axiaux, ventilateurs centrifuges, ainsi que les ventilateurs du type utilisé exclusivement ou principalement pour les microprocesseurs de refroidissement, les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information ou leurs unités)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84147000	Enceintes de sécurité biologique étanches aux gaz
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84148022	Compresseurs volumétriques alternatifs, pouvant fournir une surpression <= 15 bar, d'un débit/h <= 60 m ³ (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84148028	Compresseurs volumétriques alternatifs, pouvant fournir une surpression <= 15 bar, d'un débit/h > 60 m ³ (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84148051	Compresseurs volumétriques alternatifs, pouvant fournir une surpression > 15 bar, d'un débit/h <= 120 m ³ (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84148059	Compresseurs volumétriques alternatifs, pouvant fournir une surpression > 15 bar, d'un débit/h > 120 m ³ (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84148073	Compresseurs volumétriques rotatifs à un seul arbre (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84148075	Compresseurs volumétriques rotatifs à plusieurs arbres, à vis (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84148078	Compresseurs volumétriques rotatifs à plusieurs arbres, autres qu'à vis (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables et sauf compresseurs volumétriques rotatifs à vis)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84148080	Pompes à air et hottes aspirantes à extraction ou à recyclage avec ventilateur incorporé, également avec filtre, plus grand côté horizontal > 120 cm (sauf pompes à vide, pompes à air à main ou à pied et sauf compresseurs)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84149000	Parties de pompes à air ou à vide, de compresseurs d'air ou d'autres gaz et de ventilateurs, de hottes aspirantes à extraction ou à recyclage, à ventilateur incorporé, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84151010	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air, formant un seul corps, conçus pour être fixés sur une fenêtre, un mur, un plafond ou sur le sol
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84151090	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air du type "split-system" [systèmes à éléments séparés], conçus pour être fixés sur une fenêtre, un mur, un plafond ou sur le sol
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84193300	Appareils de lyophilisation, appareils de cryodessiccation et séchoirs à pulvérisation
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84193500	Séchoirs, pour bois, pâte à papier, papier ou carton (à l'excl. Appareil de lyophilisation, appareils de cryodessiccation, séchoirs et séchoirs à pulvérisation pour produits agricoles)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84199085	Parties des appareils et dispositifs, même chauffés électriquement, pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température, ainsi que de chauffe-eau non électriques à chauffage instantané ou à accumulation, n.d.a. (à l'excl. des stérilisateurs médico-chirurgicaux ou de laboratoire, ceux pour la fabrication des lingots, des plaquettes ou des dispositifs à semi-conducteur, des circuits intégrés électroniques ou des dispositifs d'affichage à écran plat ainsi que des fours et autres appareils du n° 8514)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84212300	Appareils pour la filtration des huiles minérales et carburants pour les moteurs à allumage par étincelles ou par compression
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84212920	Composés de fluoropolymères et dont l'épaisseur du filtre ou de la membrane purificatrice n'excède pas 140 microns

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84212980	Appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides (à l'excl. des eaux, des boissons autres que l'eau, des huiles minérales et carburants pour les moteurs à allumage par étincelles ou par compression, des reins artificiels ainsi que des composés de fluoropolymères et dont l'épaisseur du filtre ou de la membrane purificatrice n'excède pas 140 microns)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84213100	Filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84213200	Convertisseurs catalytiques et filtres à particules, même combinés, pour l'épuration ou la filtration des gaz d'échappement des moteurs à allumage par étincelles ou par compression
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84213915	Appareils pour la filtration ou l'épuration des gaz, à enveloppe en acier inoxydable, dont le diamètre interne des tubes d'entrée et de sortie n'excède pas 1,3 cm (autres que pour la séparation isotopique et sauf les filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84213925	Appareils pour la filtration ou l'épuration de l'air (autres que pour la séparation isotopique et sauf les filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, ainsi que ceux à enveloppe en acier inoxydable, dont le diamètre interne des tubes d'entrée et de sortie n'excède pas 1,3 cm)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84213985	Appareils pour la filtration ou l'épuration de gaz (autres que l'air, que par procédé analytique, que pour la séparation isotopique et sauf les filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, ainsi que ceux à enveloppe en acier inoxydable, dont le diamètre interne des tubes d'entrée et de sortie n'excède pas 1,3 cm)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84219910	Parties des appareils relevant des sous-positions 84212920 ou 84213915, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84219990	Parties des appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides ou des gaz, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84224000	Machines et appareils à emballer ou à emballer les marchandises, y.c. les machines et appareils à emballer sous film thermorétractable (à l'excl. des machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants et des machines et appareils à capsuler les bouteilles, pots, tubes et contenants analogues)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84229090	Parties des machines à emballer ou à emballer les marchandises et autres machines et appareils du n° 8422, n.d.a. (à l'excl. des parties pour machines à laver la vaisselle)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84238920	Appareils et instruments de pesage, d'une portée > 5000 kg, à pesage électronique (à l'excl. des pese-personnes, bascules à pesage continu sur transporteurs, bascules à pesées constantes et balances et bascules ensacheuses ou doseuses)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84238980	Appareils et instruments de pesage, d'une portée > 5000 kg (à l'excl. de ceux à pesage électronique, des pese-personnes, bascules à pesage continu sur transporteurs, bascules à pesées constantes et balances et bascules ensacheuses ou doseuses)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84239010	Parties des appareils et instruments de pesage relevant des sous-positions 84232010, 84233010, 84238121, 84238123, 84238125, 84238129, 84238220 ou 84238920, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84239090	Poids pour balances de tous genres; parties des appareils et instruments de pesage, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84242000	Pistolets aéroglyphes et appareils simil. (à l'excl. des machines et appareils électriques pour la projection à chaud de métaux ou de carbures métalliques frittés [n° 8515] ainsi que des machines et appareils à jet de sable, vapeur, etc.)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84244100	Pulvérisateurs portables pour l'agriculture ou l'horticulture
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84244910	Machines et appareils mécaniques, même à main, à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre, pour l'agriculture ou l'horticulture (à l'excl. des pulvérisateurs et des appareils d'arrosage mécaniques)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84244990	Pulvérisateurs pour l'agriculture ou l'horticulture (à l'excl. de ceux portables, ainsi que des pulvérisateurs et poudreuses conçus pour être portés ou tirés par tracteur)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84248210	Appareils d'arrosage mécaniques, pour l'agriculture ou l'horticulture
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84248290	Machines et appareils mécaniques, même à main, à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre, pour l'agriculture ou l'horticulture (à l'excl. des pulvérisateurs et des appareils d'arrosage mécaniques)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84248940	Appareils mécaniques à projeter, disperser ou pulvériser, des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés ou d'assemblages de circuits imprimés
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84248970	Machines et appareils mécaniques, même à main, à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre (à l'excl. des pulvérisateurs, de ceux pour l'agriculture ou l'horticulture, ainsi que des appareils mécaniques à projeter, disperser ou pulvériser, des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés ou d'assemblages de circuits imprimés)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84251100	Palans à moteur électrique
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84251900	Palans autres qu'à moteur électrique
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84253100	Treuil et cabestans, à moteur électrique
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84253900	Treuil et cabestans, autres qu'à moteur électrique
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84254200	Cric et vérin, hydrauliques (sauf élévateurs fixes des types utilisés dans les garages pour voitures)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84254900	Cric et vérin, non hydrauliques
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84261100	Ponts roulants et poutres roulantes sur supports fixes
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84261200	Portiques mobiles sur pneumatiques et chariots-cavaliers
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84261900	Ponts roulants, grues portiques, portiques de déchargement et ponts-grues (à l'excl. des ponts roulants et poutres roulantes sur supports fixes, portiques mobiles sur pneumatiques, chariots-cavaliers et grues sur portiques)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84262000	Grues à tour
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84263000	Grues sur portiques
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84264100	Bigues et chariots-grues et autres machines et appareils autopropulsés, sur pneumatiques (à l'excl. des grues automotrices, portiques mobiles se déplaçant sur pneumatiques et sauf chariots-cavaliers)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84264900	Bigues et chariots-grues et appareils autopropulsés (autres que sur pneumatiques et sauf chariots-cavaliers)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84269110	Grues hydrauliques conçues pour être montées sur un véhicule routier, pour le chargement ou le déchargement du véhicule
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84269190	Grues conçues pour être montées sur un véhicule routier (à l'excl. des grues hydrauliques pour le chargement ou le déchargement du véhicule)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84269900	Bigues; grues à câbles et blondins et autres grues (sauf ponts roulants, grues portiques, grues sur portiques, portiques de déchargement, ponts-grues, chariots-cavaliers, grues à tour, chariot-grues, grues autopropulsées et grues conçues pour être montées sur un véhicule routier)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84271010	Chariots de manutention autopropulsés à moteur électrique, avec dispositif de levage élevant à une hauteur >= 1 m
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84271090	Chariots de manutention autopropulsés à moteur électrique, avec dispositif de levage élevant à une hauteur < 1 m
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84272011	Chariots-gerbeurs tous terrains, autopropulsés, élevant à une hauteur >= 1 m
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84272019	Chariots de manutention autopropulsés, avec dispositif de levage élevant à une hauteur >= 1 m (autres qu'à moteur électrique et sauf chariots-gerbeurs autopropulsés tous terrains)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84272090	Chariots de manutention autopropulsés, avec dispositif de levage élevant à une hauteur < 1 m (autres qu'à moteur électrique)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84279000	Chariots de manutention munis d'un dispositif de levage mais non autopropulsés
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84282020	Appareils élévateurs ou transporteurs, pneumatiques, pour produits en vrac
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84282080	Appareils élévateurs ou transporteurs, pneumatiques (autres que pour produits en vrac)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84283200	Appareils élévateurs, transporteurs ou convoyeurs pour marchandises, à action continue, à benne (autres que conçus pour mines au fond ou autres travaux souterrains)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84283300	Appareils élévateurs, transporteurs ou convoyeurs pour marchandises, à action continue, à bande ou à courroie (autres que conçus pour mines au fond et autres travaux souterrains)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84283920	Transporteurs ou convoyeurs à rouleaux ou à galets, pour marchandises
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84283990	Appareils élévateurs, transporteurs ou convoyeurs, à action continue, pour marchandises (à l'excl. des appareils spécialement conçus pour mines au fond ou pour d'autres travaux souterrains, des appareils à benne, à bande ou à courroie, des appareils à rouleaux ou à galets, des appareils pneumatiques et des passeurs automatiques de circuits pour le transport, la manutention et le stockage de matériels pour dispositifs à semi-conducteur)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84287000	Robots industriels
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84289071	Chargeurs conçus pour être portés par tracteurs agricoles
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84289079	Chargeurs spécialement conçus pour l'exploitation agricole (sauf chargeurs conçus pour être portés par tracteurs agricoles et sauf tracteurs agricoles)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84289090	Machines et appareils de levage, chargement, déchargement ou manutention, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84291100	Bouteurs (bulldozers) et bouteurs biais (angledozers), à chenilles
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84291900	Bouteurs (bulldozers) et bouteurs biais (angledozers), sur roues
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84292000	Niveleuses autopropulsées
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84294010	Rouleaux compresseurs à vibrations
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84294030	Rouleaux compresseurs, autopropulsés (à l'excl. des rouleaux compresseurs à vibrations)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84294090	Compacteuses autopropulsées (sauf rouleaux compresseurs)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84295191	Chargeuses et chargeuses-pelleteuses à chargement frontal, à chenilles, autopropulsées (à l'excl. des engins spécialement conçus pour mines au fond ou pour d'autres travaux souterrains)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84295199	Chargeuses et chargeuses-pelleteuses à chargement frontal, autopropulsées (à l'excl. des engins à chenilles et des engins spécialement conçus pour mines au fond ou pour d'autres travaux souterrains)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84295210	Excavateurs à chenilles, autopropulsés, dont la superstructure peut effectuer une rotation de 360°
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84295290	Excavateurs, autopropulsés, dont la superstructure peut effectuer une rotation de 360° (à l'excl. des engins à chenilles)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84295900	Pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses-pelleteuses, autopropulsés (sauf pelles mécaniques dont la superstructure peut effectuer une rotation de 360° et sauf chargeuses à chargement frontal)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84305000	Machines et appareils de terrassement, nivellement, décapage, excavation, compactage, extraction ou forage de la terre, des minéraux ou des minerais, autopropulsés, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84306900	Machines et appareils de terrassement, nivellement, décapage, excavation, compactage, extraction ou forage de la terre, des minéraux ou des minerais, non autopropulsés, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84311000	Parties de palans; treuils, cabestans; crics et vérins, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84312000	Parties de chariots-gerbeurs et autres chariots de manutention munis d'un dispositif de levage, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84313100	Parties d'ascenseurs, monte-charge ou escaliers mécaniques, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84313900	Parties de machines et appareils du n° 8428, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84314100	Godets, bennes, bennes-preneuses, pelles, grappins et pinces pour machines et appareils des n° 8426, 8429 ou 8430
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84314200	Lames de bouteurs (bulldozers) ou de bouteurs biais (angledozers), n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84314920	Parties de machines et appareils des n° 8426, 8429 ou 8430, coulées ou moulées en fonte, fer ou acier, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84314980	Parties de machines et appareils des n° 8426, 8429 ou 8430, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84321000	Charrues pour l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84322100	Herses à disques (pulvérisateurs) pour l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84322910	Scarificateurs et cultivateurs pour l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture (à l'excl. des herses à disques)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84322930	Herses pour l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture (à l'excl. des herses à disques)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84322950	Motoculteurs pour l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84322990	Extirpateurs, houes, sarcleuses et bineuses pour l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture (sauf motohoues)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84323100	Semoirs, plantoirs et repiqueurs pour l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture, sans labour
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84323911	Semoirs de précision, à commande centrale (à l'exclusion des semoirs sans labour)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84323919	Semoirs pour l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture (à l'excl. des semoirs de précision, à commande centrale)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84323990	Planteurs et repiqueurs (à l'exclusion de ceux sans labour)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84324100	Épandeurs de fumier pour l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture (à l'excl. des pulvérisateurs, appareils d'arrosage et poudreuses)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84324200	Distributeurs d'engrais pour l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture (à l'excl. des pulvérisateurs, appareils d'arrosage et poudreuses)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84328000	Machines, appareils et engins agricoles, sylvicoles ou horticoles pour la préparation ou le travail du sol ou pour la culture, rouleaux pour pelouses ou terrains de sport (à l'excl. des pulvérisateurs, appareils d'arrosage et poudreuses, charrues, herbes, scarificateurs et cultivateurs, extirpateurs, houes, sarcleuses et bineuses, semoirs et plantoirs et à l'excl. des épandeurs de fumier et distributeurs d'engrais)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84329000	Parties de machines, appareils et engins agricoles, sylvicoles ou horticoles pour la préparation ou le travail du sol ou pour la culture, ainsi que de rouleaux pour pelouses ou terrains de sport, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84368010	Machines et appareils pour la sylviculture, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84369900	Parties de machines et appareils pour l'agriculture, la sylviculture, l'horticulture ou l'apiculture, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84401010	Plieuses pour reliures
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84564000	Machines-outils travaillant par enlèvement de toute matière, opérant par jet de plasma
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84569000	Machines-outils travaillant par enlèvement de toute matière, opérant par procédés électrochimiques, par faisceaux d'électrons ou par faisceaux ioniques (à l'exclusion des machines pour le brasage et le soudage, des appareils pour essais de matières ainsi que des machines pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur ou de circuits intégrés électroniques)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84592900	Machines à percer, pour le travail des métaux (à l'excl. des machines à commande numérique, des unités d'usinage à glissières et des machines mues à la main)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84601200	Machines à rectifier les surfaces planes, à commande numérique, pour le finissage des métaux
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84601900	Machines à rectifier les surfaces planes, autres qu'à commande numérique, pour le finissage des métaux
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84602200	Machines à rectifier sans centre, à commande numérique, pour le finissage des métaux (à l'exclusion des machines à finir les engrenages)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84602300	Machines à rectifier les surfaces cylindriques, à commande numérique, pour le finissage des métaux (à l'exclusion des machines à finir les engrenages et des machines sans centre)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84602400	Machines à rectifier, à commande numérique, pour le finissage des métaux (à l'exclusion des machines à rectifier les surfaces planes ou cylindriques et des machines à rectifier les engrenages)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84603100	Machines à affûter, pour le travail des métaux, à commande numérique
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84603900	Machines à affûter, pour le travail des métaux (autres qu'à commande numérique)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84609000	Machines à ébarber, polir ou à faire d'autres opérations de finissage, pour le travail des métaux ou des cermettes (à l'exclusion des machines à meuler, à affûter, à rectifier et à roder ainsi que des machines pour emploi à la main)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84615019	Machines à scier pour le travail des métaux (autres que l'outillage à main et autres que les machines à scie circulaire)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84619000	Machines à raboter et autres machines-outils travaillant par enlèvement de métal, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84622210	Machines de formage des profilés, pour produits plats, commandés numériquement
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84622290	Machines de formage des profilés, pour produits plats, non commandés numériquement

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84622300	Presses plieuses, à commande numérique
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84622400	Presses à panneaux, à commande numérique
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84622500	Machines à profiler à galets, à commande numérique
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84622600	Autres machines à rouler, cintrer, plier, dresser ou planer, à commande numérique (à l'excl. Machines de formage des profilés, des freins de pression, des cintruses de panneaux et des machines à roulement)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84622910	Machines (y.c. les presses), à rouler, cintrer, plier, dresser ou planer, pour le travail des produits plats en métal à commande numérique, non dénommés ailleurs
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84622910	Machines (y.c. les presses), à rouler, cintrer, plier, dresser ou planer, pour le travail des produits plats en métal (autres qu'à commande numérique)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84622990	Autres machines à rouler, cintrer, plier, dresser ou planer, à l'exclusion de celles à commandes numériques et à l'exclusion des machines de formage des profilés, des freins de pression, des cintruses de panneaux et des machines à roulement)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84624900	Machines (à l'exclusion des presses) à poinçonner, à gruger ou à grignoter, pour produits plats, y compris les machines combinées à poinçonner et à cisailer à l'exclusion de celles à commande numérique
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84625900	Machines pour travailler les tubes, tuyaux, profilés creux, profilés, et barres (à l'exclusion des presses et à l'exclusion de celles à commande numérique)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84626110	Presses de travail du métal à froid hydraulique, commandé numériquement
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84626190	Presses de travail du métal à froid hydraulique, non commandé numériquement
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84626210	Presses de travail du métal à froid, mécanique, commandées numériquement
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84626290	Presses de travail du métal à froid, mécanique, non commandées numériquement
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84626290	Presses de travail du métal à froid, mécanique, non commandées numériquement
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84626310	Servo-presses de travail du métal à froid, commandées numériquement
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84626390	Servo-presses de travail du métal à froid, non commandées numériquement
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84626390	Servo-presses de travail du métal à froid, non commandées numériquement
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84626910	Presses de travail du métal à froid, commandées numériquement, (à l'exclusion des presses hydrauliques, mécaniques et servo-presses)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84626990	Presses de travail du métal à froid (à l'exclusion des presses hydrauliques, mécaniques et servo-presses commandées numériquement)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84626990	Presses de travail du métal à froid (à l'exclusion des presses hydrauliques, mécaniques et servo-presses commandées numériquement)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84629010	Machines-outils, incluant les presses, pour travailler le métal en forgeant, martelage ou matrice de forgeage (à l'excl. Des moulins à roulement) et des machines-outils, incl. Presses, pour le travail en métal en pliant, pliable, redressement, aplatissage, cisaillement, poinçonnage, encloter ou grignoter (à l'excl. de bancs de tirage) et presses pour les carbures métalliques ou métalliques de travail, commandé numériquement (à l'excl. des machines de 8456 à 8462,69)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84629090	Machines-outils, incluant les presses, pour travailler le métal en forgeant, martelage ou matrice de forgeage (à l'excl. Des moulins à roulement) et des machines-outils, incl. Presses, pour le travail en métal en pliant, pliable, redressement, aplatissage, cisaillement, poinçonnage, encloter ou grignoter (à l'excl. de bancs de tirage) et presses pour les carbures métalliques ou métalliques de travail, non commandées numériquement (à l'excl. des machines de 8456 à 8462,69)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84629090	Machines-outils, incluant les presses, pour travailler le métal en forgeant, martelage ou matrice de forgeage (à l'excl. Des moulins à roulement) et des machines-outils, incl. Presses, pour le travail en métal en pliant, pliable, redressement, aplatissage, cisaillement, poinçonnage, encloter ou grignoter (à l'excl. de bancs de tirage) et presses pour les carbures métalliques ou métalliques de travail, non commandées numériquement (à l'excl. des machines de 8456 à 8462,69)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84651010	Machines-outils pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc., pouvant effectuer différents types d'opérations d'usinage, sans changement d'outils entre ces opérations, avec reprise manuelle de la pièce entre chaque opération

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84651090	Machines-outils pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc., pouvant effectuer différents types d'opérations d'usinage, sans changement d'outils entre ces opérations, à reprise automatique de la pièce entre chaque opération
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84652000	Centres d'usinage pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires, qui peuvent effectuer différents types d'opérations d'usinage par changement automatique des outils au départ d'un magasin conformément à un programme d'usinage
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84659110	Machines à scier pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc., à ruban (à l'excl. des outils pour emploi à la main)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84659120	Scies circulaires pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc. (à l'excl. des outils pour emploi à la main)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84659190	Machines à scier pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc. (à l'excl. des outils pour emploi à la main, des machines à ruban et des scies circulaires)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84659200	Machines à dégauchir ou à raboter, machines à fraiser ou à moulurer, pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires (à l'exclusion des machines pour emploi à la main et des machines des sous-positions 8465.10 et 8465.20)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84659300	Machines à meuler, à poncer ou à polir, pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires (à l'exclusion des machines pour emploi à la main et des centres d'usinage)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84659400	Machines à cintrer ou à assembler, pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires (à l'exclusion des machines pour emploi à la main et des centres d'usinage)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84659500	Machines à percer ou à mortaiser, pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires (à l'exclusion des machines pour emploi à la main et des machines des sous-positions 8465.10 et 8465.20)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84659600	Machines à fendre, à trancher ou à dérouler, pour le travail du bois (à l'exclusion des centres d'usinage)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84659900	Machines-outils pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires (à l'exclusion des machines pour emploi à la main, des machines des sous-positions 8465.10 et 8465.20, des machines à scier, à dégauchir ou à raboter, à fraiser ou à moulurer, à meuler, à poncer ou à polir, à cintrer ou à assembler, à percer ou à mortaiser, à fendre, à trancher ou à dérouler)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84661020	Mandrins, pinces et douilles servant de porte-outils, pour machines-outils, y.c. pour l'outillage à main de tous types
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84661031	Porte-outils pour tours (sauf mandrins, pinces et douilles)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84661038	Porte-outils, pour machines-outils, y.c. l'outillage à main de tous types (sauf pour tours, mandrins, pinces et douilles)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84661080	Filières à déclenchement automatique pour machines-outils
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84662020	Porte-pièces pour machines outils sous forme de montages d'usinage et leurs ensembles de composants standard
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84662091	Porte-pièces pour tours (sauf montages d'usinage et leurs ensembles de composants standard)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84662098	Porte-pièces pour machines-outils (sauf pour tours et sauf montages d'usinage et leurs ensembles de composants standard)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84663000	Dispositifs diviseurs et autres dispositifs spéciaux se montant sur machines-outils, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84669220	Parties et accessoires pour machines-outils pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc., coulés ou moulés en fonte, fer ou acier, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84669280	Parties et accessoires pour machines-outils pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc., n.d.a. (autres que coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84669340	Parties et accessoires des machines des sous-positions 4561110, 84561210, 845620, 845630, 845710, 845891, 84592100, 845961 ou 846150, des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés, d'assemblages de circuits imprimés, de parties d'appareils de la position 8517 ou de parties de machines automatiques de traitement de l'information
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84669350	Parties et accessoires des machines à découper par jet d'eau, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84669360	Parties et accessoires des machines-outils travaillant par enlèvement de matière des positions 8456 à 8461, n.d.a.

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84669400	Parties et accessoires pour machines-outils pour le travail du métal avec enlèvement de matière, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84671190	Outils pneumatiques pour emploi à la main, rotatifs (autres que pour le travail des métaux)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84671900	Outils pneumatiques, pour emploi à la main (à l'excl. des outils rotatifs)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84672110	Perceuses à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, y.c. les perforatrices rotatives, fonctionnant sans source d'énergie extérieure
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84672191	Perceuses électropneumatiques à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, y.c. les perforatrices rotatives
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84672199	Perceuses à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, y.c. les perforatrices rotatives, fonctionnant avec source d'énergie extérieure (autres que machines électropneumatiques)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84672210	Tronçonneuses, à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84672230	Scies circulaires à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84672290	Scies (autres que tronçonneuses ou circulaires) à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84672920	Outils électromécaniques à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant sans source d'énergie extérieure (à l'excl. des scies et perceuses)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84672951	Meuleuses d'angle, à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84672953	Ponceuses à bandes, à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84672959	Meuleuses et ponceuses (autres que d'angle et qu'à bandes), à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84672970	Rabots, à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84672980	Cisailles à tailler les haies, ciseaux à pelouse et désherbeuses, à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84672985	Outils électromécaniques à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure (autres que pour le travail des matières textiles et que scies et tronçonneuses, perceuses, meuleuses et ponceuses, rabots, cisailles à tailler les haies, ciseaux à pelouse et désherbeuses)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84678100	Tronçonneuses à chaîne pour emploi à la main, à moteur non électrique incorporé
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84678900	Outils pour emploi à la main, hydrauliques ou à moteur non électrique incorporé (sauf tronçonneuses à chaîne et outils pneumatiques)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84679100	Parties de tronçonneuses à chaîne pour emploi à la main, à moteur électrique ou non électrique incorporé, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84679200	Parties d'outils pneumatiques pour emploi à la main, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84679900	Parties d'outils pour emploi à la main, hydrauliques ou à moteur électrique ou non électrique incorporé, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84741000	Machines et appareils à trier, cribler, séparer ou laver les matières minérales solides (y.c. les poudres et les pâtes) (à l'excl. des centrifugeuses et des filtres-presses)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84742000	Machines et appareils à concasser, broyer ou pulvériser les matières minérales solides
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84749010	Parties des machines et appareils visés au no 8474, n.d.a., coulées ou moulées en fonte, fer ou acier
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84749090	Parties des machines et appareils visés au no 8474, n.d.a. (autres que coulées ou moulées en fonte, fer ou acier)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84793090	Machines et appareils pour le traitement du bois ou du liège (autres que les appareils de séchage, pistolets aéroglyphes et appareils simil., et sauf machines-outils et presses pour la fabrication de panneaux de particules ou de fibres)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84798200	Machines et appareils à mélanger, malaxer, concasser, broyer, cribler, tamiser, homogénéiser, émulsionner ou brasser, n.d.a. (à l'excl. des robots industriels)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84798300	Presses isostatiques à froid
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84798970	Machines automatiques de placement de composants électroniques utilisées exclusivement ou principalement pour la fabrication d'assemblages de circuits imprimés
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84798997	Machines et appareils, y.c. mécaniques, n.d.a.

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84799015	Parties des machines automatiques de placement de composants électroniques des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication d'assemblages de circuits imprimés
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84799020	Parties des machines et appareils, y compris les appareils mécaniques, coulées ou moulées en fonte, fer ou acier, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84799070	Parties des machines et appareils, y compris les appareils mécaniques, ayant une fonction propre, n.d.a. (autres que coulées ou moulées en fonte, fer ou acier)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84804900	Moules pour les métaux ou les carbures métalliques (autres qu'en graphite ou autres formes de carbone, qu'en produits céramiques ou en verre, sauf flans, matrices et moules à fondre pour machines à fondre en ligne du n° 8442, moules pour le moulage par injection ou par compression et autres que les lingotières)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84811005	Détendeurs combinés avec filtres ou lubrificateurs
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84811019	Détendeurs en fonte ou en acier (non combinés avec des filtres ou lubrificateurs)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84811099	Détendeurs en métaux non-ferreux (non combinés avec des filtres ou lubrificateurs)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84818059	Vannes de régulation (autres que vannes de régulation de température, détendeurs, vannes pour transmission oléohydrauliques ou pneumatiques, soupapes et clapets de retenue, soupapes de trop-plein ou de sûreté et sauf robinetterie sanitaire et vannes de radiateurs de chauffage central)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84819000	Parties d'articles de robinetterie et organes simil. pour tuyauterie, etc., n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84821090	Roulements à billes, plus grand diamètre extérieur > 30 mm
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84822000	Roulements à rouleaux coniques, y.c. les assemblages de cônes et rouleaux coniques
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84823000	Roulements à rouleaux en forme de tonneau
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84824000	Roulements à aiguilles
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84825000	Roulements à rouleaux cylindriques
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84828000	Roulements à galets et autres roulements, y.c. les roulements combinés (à l'excl. des roulements à billes, roulements à rouleaux coniques, y.c. les assemblages de cônes et rouleaux coniques, roulements à rouleaux en forme de tonneau, roulements à aiguilles et roulements à rouleaux cylindriques)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84829110	Rouleaux coniques pour roulements
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84829190	Billes, galets, rouleaux, aiguilles pour roulements (autres que rouleaux coniques et billes en acier du n° 7326)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84829900	Parties de roulements à billes, à galets, à rouleaux ou à aiguilles (à l'excl. de leur organe de roulement), n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84832000	Paliers à roulements incorporés, pour machines
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84833032	Paliers pour machines, pour tous types de roulements
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84833038	Paliers sans roulements incorporés, pour machines et coussinets (sauf pour tous types de roulements)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84833080	Coussinets et coquilles de coussinets, pour machines
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84834021	Engrenages à roues cylindriques pour machines (sauf réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84834023	Engrenages à roues coniques ou cylindroconiques, pour machines (sauf réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84834025	Engrenages à vis sans fin pour machines (sauf réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84834029	Engrenages pour machines (autres qu'à roues cylindriques, à roues coniques ou cylindroconiques, à vis sans fin, réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84834030	Broches filetées à billes ou à rouleaux, pour machines
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84834051	Réducteurs, multiplicateurs et boîtes de vitesses, pour machines

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84834059	Variateurs de vitesse pour machines (autres que réducteurs, multiplicateurs et boîtes de vitesses)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84834090	Engrenages et roues de friction pour machines (autres que des simples roues et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément et autres qu'embrayages, broches filetées à billes ou à rouleaux et engrenages en général ainsi que des roues dentées et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84835020	Volants et poulies, y.c. les poulies à moulins, coulés ou moulés en fonte, fer ou acier
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84835080	Volants et poulies, y.c. les poulies à moulins (autres que coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84836020	Embrayages et organes d'accouplement, y.c. les joints d'articulation, pour machines, coulés ou moulés en fonte, fer ou acier
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84836080	Embrayages et organes d'accouplement, y.c. les joints d'articulation, pour machines (autres que coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84839020	Parties de paliers pour roulements de tous genres, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84839081	Roues dentées et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément ainsi que parties d'arbres de transmission et manivelles; paliers et coussinets; engrenages et roues de friction; broches filetées à billes ou à rouleaux; réducteurs, multiplicateurs et autres variateurs de vitesse; volants et poulies; embrayages et organes d'accouplement, coulés ou moulés en fonte, fer ou acier, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84839089	Roues dentées et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément ainsi que parties d'arbres de transmission et manivelles; paliers et coussinets; engrenages et roues de friction; broches filetées à billes ou à rouleaux; réducteurs, multiplicateurs et autres variateurs de vitesse; volants et poulies; embrayages et organes d'accouplement, n.d.a. (autres que coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84841000	Joints métalloplastiques
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84842000	Joints d'étanchéité mécaniques
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84849000	Jeux ou assortiments de joints de composition différente présentés en pochettes, enveloppes ou emballages analogues
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84853090	Machines pour la fabrication additive par dépôt de verre
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84858000	Machines pour la fabrication additive (à l'exclusion des dépôts de métal, plastique, caoutchouc, plâtre, ciment, céramique ou verre)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84859010	Parties de machines pour la fabrication additive par dépôt de plâtre, ciment ou céramique
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	84859090	Parties de machines pour la fabrication additive (à l'exclusion des machines de la sous-position 8485.30.10)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85011010	Moteurs synchrones, puissance <= 18 W
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85011091	Moteurs universels, puissance <= 37,5 W
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85011093	Moteurs à courant alternatif, d'une puissance <= 37,5 W (à l'excl. des moteurs synchrones <= 18 W)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85011099	Moteurs à courant continu, puissance <= 37,5 W
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85012000	Moteurs universels, puissance > 37,5 W
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85013100	Moteurs à courant continu, puissance <= 750 W mais > 37,5 W, et génératrices à courant continu, puissance <= 750 W
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85013200	Moteurs et génératrices à courant continu, puissance > 750 W mais <= 75 kW
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85013300	Moteurs et génératrices à courant continu, puissance > 75 kW mais <= 375 kW
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85013400	Moteurs et génératrices à courant continu, puissance > 375 kW
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85014020	Moteurs à courant alternatif, monophasés, d'une puissance > 37,5 W mais <= 750 W
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85014080	Moteurs à courant alternatif, monophasés, d'une puissance > 750 W

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85015100	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, puissance > 37,5 W mais <= 750 W
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85015220	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, puissance > 750 W mais <= 7,5 kW
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85015230	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, puissance > 7,5 kW mais <= 37 kW
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85015290	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, puissance > 37 kW mais <= 75 kW
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85015350	Moteurs de traction, puissance > 75 kW
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85015381	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, d'une puissance > 75 kW mais <= 375 kW (à l'excl. des moteurs de traction)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85015394	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, d'une puissance > 375 kW mais <= 750 kW (sauf moteurs de traction)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85015399	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, puissance > 750 kW (sauf moteurs de traction)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85016120	Alternateurs, puissance <= 7,5 kVA
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85016180	Alternateurs, puissance > 7,5 kVA mais <= 75 kVA
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85016200	Alternateurs, puissance > 75 kVA mais <= 375 kVA
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85016300	Alternateurs, puissance > 375 kVA mais <= 750 kVA
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85016400	Alternateurs, puissance > 750 kVA
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85017100	Machines génératrices photovoltaïques à courant continu d'une puissance n'excédant pas 50 W
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85017200	Machines génératrices photovoltaïques à courant continu d'une puissance excédant 50 W
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85018000	Machines génératrices photovoltaïques à courant alternatif
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85021120	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'une puissance <= 7,5 kVA
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85021180	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'une puissance > 7,5 kVA mais <= 75 kVA
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85021200	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), puissance > 75 kVA mais <= 375 kVA
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85021320	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), puissance > 375 kVA mais <= 750 kVA
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85021340	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), puissance > 750 kVA mais <= 2000 kVA
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85021380	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), puissance > 2000 kVA
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85022020	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), puissance <= 7,5 kVA
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85022040	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), puissance > 7,5 kVA mais <= 375 kVA
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85022060	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), puissance > 375 kVA mais <= 750 kVA
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85022080	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), puissance > 750 kVA
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85030091	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs et machines génératrices électriques, groupes électrogènes ou convertisseurs rotatifs électriques n.d.a., coulées ou moulées en fonte, fer ou acier
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85030099	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs et machines génératrices électriques ainsi qu'aux groupes électrogènes et convertisseurs rotatifs électriques, n.d.a. (sauf frettes amagnétiques et autres que coulées ou moulées en fonte, fer ou acier)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85042100	Transformateurs à diélectrique liquide, puissance <= 650 kVA
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85042210	Transformateurs à diélectrique liquide, puissance > 650 kVA mais <= 1600 kVA

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85042290	Transformateurs à diélectrique liquide, puissance > 1600 kVA mais <= 10000 kVA
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85042300	Transformateurs à diélectrique liquide, puissance > 10000 kVA
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85043121	Transformateurs de mesure pour la mesure des tensions, puissance <= 1 kVA
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85043129	Transformateurs de mesure, puissance <= 1 kVA (autres que pour la mesure des tensions)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85043180	Transformateurs à sec, puissance <= 1 kVA (autres que transformateurs de mesure)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85043200	Transformateurs à sec, puissance > 1 kVA mais <= 16 kVA
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85043300	Transformateurs à sec, puissance > 16 kVA mais <= 500 kVA
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85043400	Transformateurs à sec, puissance > 500 kVA
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85044055	Chargeurs d'accumulateurs (autres que ceux du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités et redresseurs à semi-conducteur polycristallin)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85044082	Redresseurs (autres que ceux du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85044084	Onduleurs statiques, d'une puissance <= 7,5 kVA (autres que ceux du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85044088	Onduleurs statiques, puissance > 7,5 kVA (autres que ceux du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85044090	Convertisseurs statiques (autres que ceux du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités ainsi que chargeurs d'accumulateurs, redresseurs à semi-conducteur polycristallin et autres redresseurs et onduleurs)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85045000	Bobines de réactance et autres selfs (autres que pour lampes ou tubes à décharge)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85049011	Noyaux en ferrite pour transformateurs ou bobines de réactance et selfs
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85049013	Tôles feuilletées et âmes, en acier, qu'elles soient ou non enroulées ou empilées, pour transformateurs ou bobines de réactance et selfs
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85049017	Parties des transformateurs, bobines de réactance et selfs n.d.a. (à l'excl. des noyaux en ferrite et tôles feuilletées et âmes en acier)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85049090	Parties des convertisseurs statiques, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85071020	Accumulateurs au plomb, pour le démarrage des moteurs à piston, fonctionnant avec électrolyte liquide (sauf hors d'usage)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85071080	Accumulateurs au plomb, pour le démarrage des moteurs à piston, fonctionnant avec électrolyte non liquide (sauf hors d'usage)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85072020	Accumulateurs au plomb, fonctionnant avec électrolyte liquide (sauf hors d'usage et ceux pour le démarrage des moteurs à piston)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85072080	Accumulateurs au plomb, fonctionnant avec électrolyte non liquide (sauf hors d'usage et ceux pour le démarrage des moteurs à piston)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85073020	Accumulateurs au nickel-cadmium, hermétiquement fermés (sauf hors d'usage)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85073080	Accumulateurs au nickel-cadmium, non hermétiquement fermés (sauf hors d'usage)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85075000	Accumulateurs au nickel-hydrure métallique (sauf hors d'usage)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85076000	Accumulateurs au lithium-ion (sauf hors d'usage)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85078000	Accumulateurs électriques (sauf hors d'usage et autres que les accumulateurs au plomb, au nickel-cadmium, au nickel-fer, au nickel-hydrure métallique et au lithium-ion)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85079030	Séparateurs pour accumulateurs électriques (autres qu'en caoutchouc non durci ou en matières textiles)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85079080	Parties d'accumulateurs électriques (à l'excl. des séparateurs)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85086000	Aspirateurs, y.c. les aspirateurs de matières sèches et de matières liquides (à l'excl. des aspirateurs à moteur électrique incorporé)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85151100	Fers et pistolets à braser électriques
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85151910	Machines de soudage à la vague des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication d'assemblages de circuits imprimés
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85151990	Machines et appareils pour le brasage fort ou tendre (à l'exclusion des fers et pistolets à braser ainsi que des machines de soudage à la vague utilisées pour la fabrication d'assemblages de circuits imprimés)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85152100	Machines et appareils pour le soudage des métaux par résistance, entièrement ou partiellement automatiques
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85152900	Machines et appareils pour le soudage des métaux par résistance, non automatiques
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85153100	Machines et appareils pour le soudage des métaux à l'arc ou au jet de plasma, entièrement ou partiellement automatiques
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85153913	Machines et appareils pour le soudage des métaux à l'arc ou au jet de plasma, manuels, à électrodes enrobées, se composant de leurs dispositifs de soudage et d'un transformateur
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85153918	Machines et appareils pour le soudage manuel des métaux à l'arc, à électrodes enrobées, se composant de leurs dispositifs de soudage et d'une génératrice ou d'un convertisseur rotatif ou d'un convertisseur statique
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85153990	Machines et appareils pour le soudage des métaux à l'arc ou au jet de plasma, non automatiques (autres que pour le soudage manuel à électrodes enrobées)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85158010	Machines et appareils électriques pour le soudage ou la projection à chaud des métaux (à l'excl. pour le soudage par résistance, pour le soudage à l'arc ou au jet de plasma et les pistolets à braser décrits autre part)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85158090	Machines et appareils électriques pour le soudage des matières thermoplastiques (sauf microsoudées de fils du type utilisé dans la fabrication de dispositifs à semi-conducteur)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85159020	Parties des machines de soudage à la vague utilisées pour la fabrication d'assemblages de circuits imprimés
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85159080	Parties des machines et appareils pour le brasage, le soudage ou la projection à chaud de métaux, de carbures métalliques frittés ou de cermets, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85269120	Appareils récepteurs de radionavigation (à l'excl. des appareils de radiodétection et de radiosondage [radar])
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85269180	Appareils de radionavigation (à l'excl. des récepteurs de radionavigation et des appareils de radiodétection et de radiosondage [radar])
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85269200	Appareils de radiotélécommande
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85340090	Circuits imprimés comportant des éléments conducteurs ainsi que des contacts et d'autres éléments passifs (non pourvus d'éléments passifs et actifs)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85351000	Fusibles et coupe-circuit à fusibles, pour une tension > 1000 V
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85352100	Disjoncteurs, pour une tension < 72,5 kV mais > 1000 V
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85352900	Disjoncteurs, pour une tension >= 72,5 kV
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85353010	Sectionneurs et interrupteurs, pour une tension < 72,5 kV mais > 1000 V
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85353090	Sectionneurs et interrupteurs, pour une tension >= 72,5 kV
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85354000	Parafoudres, limiteurs de tension et étaleurs d'ondes, pour une tension > 1000 V
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85359000	Appareils électriques pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques, pour une tension > 1000 V (autres que fusibles et coupe-circuit, disjoncteurs, sectionneurs, interrupteurs, parafoudres, limiteurs de tension et étaleurs d'ondes ainsi qu'armoires, pupitres, commandes etc. du n° 8537)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85371010	Commandes numériques incorporant une machine automatique de traitement de l'information
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85371091	Appareils de commande à mémoire programmable (autres que les commandes numériques incorporant une machine automatique de traitement de l'information)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85371098	Tableaux, armoires et combinaisons d'appareils similaires pour la commande ou la distribution électrique, pour une tension <= 1 000 V (à l'exclusion des appareils de commutation pour la téléphonie ou la télégraphie par fil, des armoires de commande numérique incorporant une machine automatique de traitement de l'information, des appareils de commande à mémoire programmable et des écrans tactiles)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85372091	Tableaux, armoires et combinaisons d'appareils simil., pour la commande ou la distribution électrique, pour une tension > 1000 V mais <= 72,5 KV
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85372099	Tableaux, armoires et combinaisons d'appareils simil., pour la commande ou la distribution électrique, pour une tension > 72,5 KV
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85381000	Tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et autres supports pour articles du n° 8537, dépourvus de leurs appareils
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85389091	Assemblages électroniques pour l'appareillage, pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques des n° 8535 et 8536 ainsi que pour tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et combinaisons d'appareils simil. du n° 8537 (à l'excl. pour testeurs de disques [wafers] à semi-conducteur du n° 8536 90 20)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85389099	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des n° 8535, 8536 ou 8537, n.d.a. (à l'excl. des assemblages électroniques et des tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et autres supports pour articles du n° 8537, dépourvus de leurs appareils, ainsi que pour testeurs de disques [wafers] à semi-conducteur du n° 8536 90 20)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85423290	Mémoires sous formes multicombinatoires, telles que les piles (stack) D-RAM et modules (autres que sous forme de circuits intégrés à puces multiples ou à composants multiples et à l'exclusion des D-RAMs, S-Rams, cache-RAMs, EPROMs et flash E²PROMs)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85446010	Conducteurs électriques isolés, pour une tension > 1000 V, avec conducteur en cuivre, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	85447000	Câbles de fibres optiques constitués de fibres optiques gainées individuellement, comportant également des conducteurs électriques ou munis de pièces de connexion
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87012110	Tracteurs routiers pour semi-remorques, uniquement à moteur à piston à allumage, par compression (diesel ou semi-diesel), neufs
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87012190	Tracteurs routiers pour semi-remorques, uniquement à moteur à piston à allumage, par compression (diesel ou semi-diesel), usagés
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87012210	Tracteurs routiers pour semi-remorques, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et d'un moteur électrique, neufs
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87012290	Tracteurs routiers pour semi-remorques, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et d'un moteur électrique, usagés
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87012310	Tracteurs routiers pour semi-remorques, uniquement à moteur électrique pour la propulsion, neufs
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87012390	Tracteurs routiers pour semi-remorques, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par étincelles et d'un moteur électrique, usagés
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87012410	Tracteurs routiers pour semi-remorques, usagés
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87012490	Tracteurs routiers pour semi-remorques, uniquement à moteur électrique pour la propulsion, usagés
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87012900	Tracteurs routiers pour semi-remorques, équipé pour la propulsion avec seulement un moteur à piston à combustion interne à allumage par étincelles (ou autre non couvert par des positions précédentes)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87013000	Tracteurs à chenilles (sauf motoculteurs à chenille)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87019110	Tracteurs agricoles et forestiers, à roues, d'une puissance motrice <= 18 kW (à l'exclusion des motoculteurs)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87019190	Tracteurs d'une puissance de moteur <= 18 kW (à l'excl. des chariots-tracteurs du n° 8709, des tracteurs à essieu simple, des tracteurs routiers pour semi-remorques et des tracteurs à chenilles)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87019210	Tracteurs agricoles et tracteurs forestiers, à roues, d'une puissance de moteur > 18 kW mais <= 37 kW (à l'excl. des chariots-tracteurs du n° 8709, des tracteurs à essieu simple et des tracteurs à chenilles)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87019290	Tracteurs d'une puissance de moteur > 18 kW mais <= 37 kW (à l'excl. des chariots-tracteurs du n° 8709, des tracteurs à essieu simple, des tracteurs routiers pour semi-remorques et des tracteurs à chenilles)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87019310	Tracteurs agricoles et tracteurs forestiers, à roues, d'une puissance de moteur > 37 kW mais <= 75 kW (à l'excl. des chariots-tracteurs du n° 8709, des tracteurs à essieu simple et des tracteurs à chenilles)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87019390	Tracteurs d'une puissance de moteur > 37 kW mais <= 75 kW (à l'excl. des chariots-tracteurs du n° 8709, des tracteurs à essieu simple, des tracteurs routiers pour semi-remorques et des tracteurs à chenilles)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87019410	Tracteurs agricoles et forestiers, à roues, d'une puissance motrice > 75 kW mais <= 130 kW (à l'exclusion des motoculteurs)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87019490	Tracteurs d'une puissance motrice > 75 kW mais <= 130 kW (à l'exclusion des chariots-tracteurs de la position 8709, des motoculteurs, des tracteurs routiers pour semi-remorques, des tracteurs à chenilles et des tracteurs agricoles et forestiers à roues)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87019510	Tracteurs agricoles et tracteurs forestiers, à roues, d'une puissance de moteur > 130 kW (à l'excl. des chariots-tracteurs du n° 8709, des tracteurs à essieu simple et des tracteurs à chenilles)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87019590	Tracteurs d'une puissance motrice > 130 kW (à l'exclusion des chariots-tracteurs de la position 8709, des motoculteurs, des tracteurs routiers pour semi-remorques, des tracteurs à chenilles et des tracteurs agricoles et forestiers à roues)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87021011	Véhicules automobiles pour le transport d'un minimum de 10 personnes, chauffeur inclus, uniquement à moteur diesel, d'une cylindrée > 2 500 cm³, neufs
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87021019	Véhicules automobiles pour le transport d'un minimum de 10 personnes, chauffeur inclus, uniquement à moteur diesel, d'une cylindrée > 2 500 cm³, usagés
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87021091	Véhicules automobiles pour le transport d'un minimum de 10 personnes, chauffeur inclus, uniquement à moteur diesel, d'une cylindrée <= 2 500 cm³, neufs
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87021099	Véhicules automobiles pour le transport d'un minimum de 10 personnes, chauffeur inclus, uniquement à moteur diesel, d'une cylindrée <= 2 500 cm³, usagés
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87022010	Véhicules automobiles pour le transport d'un minimum de 10 personnes, chauffeur inclus, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur diesel et d'un moteur électrique, d'une cylindrée > 2 500 cm³
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87022090	Véhicules automobiles pour le transport d'un minimum de 10 personnes, chauffeur inclus, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur diesel et d'un moteur électrique, d'une cylindrée <= 2 500 cm³
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87023010	Véhicules automobiles pour le transport d'un minimum de 10 personnes, chauffeur inclus, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston alternatif à allumage par étincelles et d'un moteur électrique, d'une cylindrée > 2 800 cm³
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87023090	Véhicules automobiles pour le transport d'un minimum de 10 personnes, chauffeur inclus, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston alternatif à allumage par étincelles et d'un moteur électrique, d'une cylindrée <= 2 800 cm³
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87024000	Véhicules automobiles pour le transport d'un minimum de 10 personnes, chauffeur inclus, équipés uniquement, pour la propulsion, d'un moteur électrique
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87029011	Véhicules automobiles pour le transport d'un minimum de 10 personnes, chauffeur inclus, à moteur à piston à allumage par étincelles, d'une cylindrée > 2 800 cm³, neufs (autres qu'équipés d'un moteur électrique pour la propulsion)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87029019	Véhicules automobiles pour le transport d'un minimum de 10 personnes, chauffeur inclus, à moteur à piston à allumage par étincelles, d'une cylindrée > 2 800 cm³, usagés (autres qu'équipés d'un moteur électrique pour la propulsion)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87029031	Véhicules automobiles pour le transport d'un minimum de 10 personnes, chauffeur inclus, à moteur à piston à allumage par étincelles, d'une cylindrée <= 2 800 cm³, neufs (autres qu'équipés d'un moteur électrique pour la propulsion)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87029039	Véhicules automobiles pour le transport d'un minimum de 10 personnes, chauffeur inclus, à moteur à piston à allumage par étincelles, d'une cylindrée <= 2 800 cm³, usagés (autres qu'équipés d'un moteur électrique pour la propulsion)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87029090	Véhicules automobiles pour le transport d'un minimum de 10 personnes, chauffeur inclus, autres qu'équipés d'un moteur à piston à allumage par étincelles ou d'un moteur électrique pour la propulsion
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87041010	Tombereaux automoteurs utilisés en dehors du réseau routier, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel) ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87041090	Tombereaux automoteurs utilisés en dehors du réseau routier, à moteur (autre qu'à piston à allumage par compression [moteur diesel ou semi-diesel] ou à piston à allumage par étincelles [moteur à explosion])
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87042131	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'un poids en charge maximal <= 5 t, d'une cylindrée > 2500 cm³, neufs (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87042139	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'un poids en charge maximal <= 5 t, d'une cylindrée > 2500 cm³, usagés (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87042291	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal > 5 t mais <= 20 t, neufs (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité [Euratom])
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87042299	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal > 5 t mais <= 20 t, usagés (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité [Euratom])
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87042391	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal > 20 t, neufs (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité [Euratom])
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87042399	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal > 20 t, usagés (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité [Euratom])
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87044131	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, équipé à la fois, pour la propulsion, avec un moteur à piston à combustion interne de compression-allumage "diesel ou semi-diesel" et moteur électrique, d'un poids en charge maximal <= 5 t, d'une capacité de cylindre > 2.500 cm³, neufs (à l'exclusion des véhicules repris au 8704.10, Véhicules à moteur spéciaux de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de matières hautement radioactives)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87044139	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, équipé à la fois, pour la propulsion, avec un moteur à piston à combustion interne de compression-allumage "diesel ou semi-diesel" et moteur électrique, d'un poids en charge maximal <= 5 t, d'une capacité de cylindre > 2.500 cm³, usagés (à l'exclusion des véhicules repris au 8704.10, Véhicules à moteur spéciaux de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de matières hautement radioactives)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87044291	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, équipés, pour la propulsion, à la fois avec un moteur de piston à combustion interne de compression-allumage «diesel ou semi-diesel» et un moteur électrique, d'un poids en charge maximal > 5 t mais <= 20 t, neuf (à l'exclusion des tombereaux automoteurs conçus pour être utilisés en dehors du réseau routier du 870410, des véhicules à moteur spéciaux de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de matières hautement radioactives)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87044299	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, équipé pour la propulsion, à la fois, avec un moteur à piston à combustion interne de compression-allumage "diesel ou semi-diesel" et moteur électrique comme moteurs pour la propulsion, d'un poids en charge maximal > 5 t mais <= 20 t, usagés (à l'exclusion des tombereaux automoteurs conçus pour être utilisés en dehors du réseau routier du 870410, des véhicules à moteur à usage spécial de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de haut niveau)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87044391	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, avec le moteur de piston à combustion interne de compression-allumage "diesel ou semi-diesel" et moteur électrique en tant que moteurs de propulsion, d'un poids en charge maximal > 20 t, neuf (à l'exclusion des tombereaux automoteurs conçus pour être utilisés en dehors du réseau routier du 870410, véhicules à moteur spéciaux de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de matières hautement radioactives)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87044399	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, avec le moteur à piston à combustion interne de compression-allumage «diesel ou semi-diesel» et moteur électrique en tant que moteurs de propulsion, d'un poids en charge maximal > 20 t, usagés (à l'exclusion des tombereaux automoteurs conçus pour être utilisés en dehors du réseau routier du 870410, véhicules à moteur spéciaux de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de matières hautement radioactives)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87046000	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, avec seulement un moteur électrique en tant que moteur de propulsion (l'exclusion des tombereaux automoteurs conçus pour être utilisés en dehors du réseau routier du 870410, des véhicules à moteur spéciaux de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de matières hautement radioactives)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87049000	Véhicules automobiles pour le transport de marchandises à moteur autre qu'à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion) ou moteur diesel ou semi-diesel (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87051000	Camions-grues (sauf dépanneuses)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87059080	Véhicules automobiles à usages spéciaux (à l'excl. de ceux principalement conçus pour le transport de personnes ou de marchandises, des camions-bétonnières, voitures de lutte contre l'incendie, derricks automobiles pour le sondage ou le forage, camions-grues, voitures-pompes à béton)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87079090	Carrosseries de tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux (sauf pour le montage de certains véhicules, cités à la position 8707 90 10)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87084050	Boîtes de vitesse pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux (non destinés au montage de certains véhicules, cités à la position 8708 40 20)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87088099	Systèmes de suspension et leurs parties, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules de la sous-position 8708 80 20, autres que les amortisseurs de suspension, les barres stabilisatrices et les barres de torsion et autres qu'en aciers estampés)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87089235	Silencieux et tuyaux d'échappement, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux (non destinés au montage de certains véhicules, cités à la position 8708 92 20)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87089993	Parties et accessoires en aciers estampés, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87089997	Parties et accessoires pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (sauf en aciers estampés)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87162000	Remorques et semi-remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, pour usages agricoles
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87163100	Remorques-citernes ne circulant pas sur rails
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87163930	Semi-remorques pour le transport des marchandises, neuves, ne circulant pas sur rails (sauf remorques destinées à des usages agricoles, remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, remorques pour le transport de produits à forte radioactivité [Euratom] et remorques citernes)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87163950	Remorques pour le transport des marchandises, neuves (à l'excl. des remorques destinées à des usages agricoles, remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, remorques pour le transport de produits à forte radioactivité)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87163980	Remorques et semi-remorques ne circulant pas sur rails, pour le transport des marchandises, usagées (sauf remorques destinées à des usages agricoles, remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, remorques pour le transport de produits à forte radioactivité [Euratom] et remorques-citernes)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87164000	Remorques ne circulant pas sur rails (à l'excl. des remorques pour le transport de marchandises et remorques pour l'habitation ou le camping, du type caravane)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87168000	Véhicules dirigés à la main et autres véhicules non automobiles, autres que remorques et semi-remorques
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87169010	Chassis de remorques, semi-remorques et autres véhicules non automobiles, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87169030	Carrosseries de remorques, semi-remorques et autres véhicules non automobiles, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87169050	Essieux de remorques, semi-remorques et autres véhicules non automobiles, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	87169090	Parties de remorques, semi-remorques et autres véhicules non automobiles, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	90141000	Boussoles, y.c. les compas de navigation
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	90148000	Instruments et appareils de navigation (à l'excl. de ceux destinés à la navigation aérienne et spatiale, des boussoles et des appareils de radionavigation)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	90151000	Télémètres
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	90152000	Théodolites et tachéomètres
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	90153010	Niveaux, électroniques
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	90153090	Niveaux, non électroniques

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	90158040	Instruments et appareils de géodésie, de topographie, d'arpentage, de nivellement ou d'hydrographie (à l'exclusion des boussoles, des télémètres, des théodolites, des tachéomètres, des niveaux ainsi que des instruments et appareils de photogrammétrie)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	90158080	Instruments et appareils d'océanographie (à l'exclusion des boussoles, des télémètres, des théodolites, des tachéomètres, des niveaux ainsi que des instruments et appareils de photogrammétrie)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	90171090	Tables et machines à dessiner, même automatiques (à l'excl. des traceurs [plotters])
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	90172005	Traceurs [plotters] utilisés comme instruments de dessin et de traçage
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	90258040	Densimètres, aréomètres, pèse-liquides et instruments flottants simil., hygromètres et psychromètres, même combinés entre eux ou à des thermomètres ou baromètres, électroniques
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	90258080	Densimètres, aréomètres, pèse-liquides et instruments flottants simil., hygromètres et psychromètres, même combinés entre eux ou à des thermomètres ou baromètres, non électroniques
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	90261021	Débitmètres pour liquides, électroniques (à l'excl. des compteurs et des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	90261029	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit ou du niveau des liquides, électroniques (à l'excl. des débitmètres ainsi que des compteurs et des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	90261081	Débitmètres pour les liquides, non électroniques (à l'excl. des compteurs et des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	90261089	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit ou du niveau des liquides, non électroniques (à l'excl. des débitmètres ainsi que des compteurs et des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	90262020	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la pression des liquides ou des gaz, électroniques (à l'excl. des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	90262040	Manomètres à spire ou à membrane manométrique métallique
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	90262080	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la pression des liquides ou des gaz, non électroniques (à l'excl. des manomètres à spire ou à membrane manométrique métallique et des instruments et appareils pour la régulation pour le contrôle automatiques)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	90314990	Instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle, optiques, n.d.a. dans le chapitre 90
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	90318020	Instruments, appareils et machines pour la mesure ou le contrôle de grandeurs géométriques, n.d.a. dans le chapitre 90
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	90318080	Instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle, non optiques, n.d.a. dans le chapitre 90
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	90319000	Parties et accessoires des instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle, n.d.a.
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	96200091	Monopodes, bipieds, trépieds et articles similaires en matières plastiques ou en aluminium (à l'excl. des monopodes, bipieds, trépieds et articles similaires, des types utilisés pour les appareils de photographie ou de vidéographie numériques, les caméras et projecteurs cinématographiques, ainsi que des types utilisés pour d'autres appareils du chapitre 90)
		Bois et Forêt	02.10A à 0240Z-1610A à 1629Z	96200099	Monopodes, bipieds, trépieds et articles similaires (à l'exclusion de ceux en matières plastiques ou en aluminium, de ceux des types utilisés pour les appareils de photographie ou de vidéographie numériques, les caméras et projecteurs cinématographiques, ainsi que de ceux des types utilisés pour d'autres appareils du chapitre 90)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	23099010	Produits dits 'solubles' de poissons ou de mammifères marins, destinés à compléter les aliments produits à la ferme
Extrait		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	23099031	Aliments pour poissons
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	23099033	Préparations, y.c. les prémélanges, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, mais ne contenant ni amidon ou fécule ou en contenant <= 10% en poids, d'une teneur en poids de produits laitiers >= 10%, mais < 50% (à l'excl. des aliments pour chiens ou chats conditionnés pour la vente au détail)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	23099041	Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux: autre-ne contenant ni amidon ni fécule ou d'une teneur en poids de ces matières inférieure ou égale à 10 %-ne contenant pas de produits laitiers ou d'une teneur en poids de produits laitiers inférieure à 10 %

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	27101981	Huiles pour moteurs, compresseurs et turbines, contenant en poids >= 70 % d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumeux et dont ces huiles constituent l'élément de base (sauf celles destinées à subir une transformation chimique)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	27101983	Liquides pour transmissions hydrauliques, contenant en poids >= 70 % d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumeux et dont ces huiles constituent l'élément de base (sauf ceux destinés à subir une transformation chimique)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	27101985	Huiles blanches et paraffine liquide, contenant en poids >= 70 % d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumeux, et dont ces huiles constituent l'élément de base (sauf celles destinées à subir une transformation chimique)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	27101987	Huiles pour engrenages, contenant en poids >= 70 % d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumeux, et dont ces huiles constituent l'élément de base (sauf celles destinées à subir une transformation chimique)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	27101991	Huiles pour usiner les métaux, huiles de démoulage et huiles anticorrosives, contenant en poids >= 70 % d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumeux, et dont ces huiles constituent l'élément de base (sauf celles destinées à subir une transformation chimique)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	27101993	Huiles isolantes, contenant en poids >= 70 % d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumeux, et dont ces huiles constituent l'élément de base (sauf celles destinées à subir une transformation chimique)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	27101999	Huiles lubrifiantes et autres huiles lourdes et préparations, contenant en poids >= 70 % d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base, n.d.a. (sauf celles destinées à subir une transformation chimique)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	28321000	Sulfites de sodium
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	29031100	Chlorométhane [chlorure de méthyle] et chloroéthane [chlorure d'éthyle]
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	29141200	Butanone «méthyléthylcétone»
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	29152100	Acide acétique
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	32089099	Peintures et vernis à base de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	38140010	Solvants et diluants organiques composites et préparations conçues pour enlever les peintures ou les vernis, à base d'acétate de butyle (à l'excl. des dissolvants pour vernis à ongles)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	39042200	Poly[chlorure de vinyle] sous formes primaires, plastifié, mélangé à d'autres substances
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	39073000	Résines époxydes, sous formes primaires
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	39095090	Polyuréthannes sous formes primaires (à l'excl. du polyuréthane obtenu à partir de 2,2'-[tert-butylimino]diéthanol et de 4,4'-méthylènedicyclohexyldiisocyanate, sous forme de solution dans du N,N-diméthylacétamide)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	39172110	Tubes et tuyaux rigides, en polymères de l'éthylène, obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale, même ouverts en surface mais non autrement travaillés
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	39172190	Tubes et tuyaux rigides, en polymères de l'éthylène (à l'excl. des produits obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	39191080	Feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, en rouleaux d'une largeur <= 20 cm (à l'excl. des bandes dont l'enduit consiste en caoutchouc, naturel ou synthétique, non vulcanisé)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	39201024	Feuilles étirables en polyéthylène non alvéolaire, non imprimées, d'une épaisseur <= 0,125 mm et d'une densité < 0,94
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	39201025	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polyéthylène non alvéolaire, imprimées, non renforcées, ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, imprimées, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl.ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire, d'une épaisseur <= 0,125 mm et d'une densité < 0,94, (à l'excl. des feuilles étirables non imprimées, et des feuilles en polyéthylène d'une épaisseur >= 20 mais <= 40 micromètres destinées à la fabrication de film photorésistant pour les semi-conducteurs ou des circuits imprimés)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	39202080	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du propylène non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée d'une épaisseur > 0,10 mm, n.d.a.

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	39231010	Boîtes, caisses, casiers et articles similaires, en matières plastiques, spécialement conçus pour le transport ou l'emballage de disques (wafers) à semi-conducteur, de masques ou de réticules
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	39231090	Boîtes, caisses, casiers et articles similaires pour le transport ou le conditionnement des articles, en matières plastiques [à l'exclusion des articles spéciaux pour disques (wafers) à semi-conducteur, masques ou réticules]
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	39232100	Sacs, sachets, pochettes et cornets, en polymères de l'éthylène
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	39262000	Vêtements et accessoires du vêtement, y.c. les gants, mitaines et moufles, obtenus par piqûre ou collage de feuilles de matières plastiques (à l'excl. des marchandises du no 9619)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	39269060	Écrans faciaux/visières de protection en matières plastiques
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	39269097	Ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières des n° 3901 à 3914, n.d.a.
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	40103900	Courroies de transmission, en caoutchouc vulcanisé (à l'excl. des courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, striées, d'une circonférence extérieure > 60 cm mais <= 240 cm et des courroies de transmission sans fin, crantées [synchrones], d'une circonférence extérieure > 60 cm mais <= 198 cm)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	40169300	Joints en caoutchouc vulcanisé non durci (à l'excl. des articles en caoutchouc alvéolaire)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	48021000	Papiers et cartons formés feuille à feuille [papiers à la main], de tout format et de toute forme
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	54026100	Fils retors ou câblés, de filaments de nylon ou d'autres polyamides, non conditionnés pour la vente au détail, y.c. les monofilaments de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils à coudre, des fils à haute ténacité ou des fils texturés)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	56074911	Ficelles, cordes et cordages, de polyéthylène ou de polypropylène, titrant > 50 000 décitex [5 g/m], tressés, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique (à l'excl. des ficelles lieuses ou botteleuses)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	56075030	Ficelles, cordes et cordages, de nylon ou d'autres polyamides ou de polyesters, titrant <= 50 000 décitex [5 g/m], tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	56075090	Ficelles, cordes et cordages, de fibres synthétiques, tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique (à l'excl. des produits de polyéthylène, de polypropylène, de polyesters, de nylon ou d'autres polyamides)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	56079090	Ficelles, cordes et cordages, tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique (à l'excl. des produits de fibres synthétiques, de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303, de sisal ou d'autres fibres textiles du genre 'Agave', d'abaca [chanvre de Manille ou 'Musa textilis Nee'] ou d'autres fibres [de feuilles] dures)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	56081120	Filets confectionnés pour la pêche, à mailles nouées, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages en matières textiles synthétiques ou artificielles (à l'excl. des épuisettes)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	56081180	Filets confectionnés pour la pêche, à mailles nouées, en fils de matières textiles synthétiques ou artificielles (à l'excl. des épuisettes ainsi que des filets en ficelles, cordes ou cordages)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	56081990	Filets à mailles nouées, en nappes ou en pièces, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages, en matières textiles synthétiques ou artificielles (à l'excl. des filets confectionnés)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	56090000	Articles en fils, lames ou formes simil. des n° 5404 et 5405, ficelles, cordes ou cordages du n° 5607, n.d.a.
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	61149000	Vêtements spéciaux destinés à des fins professionnelles, sportives ou autres n.d.a., en bonneterie, de matières textiles (sauf de coton, fibres synthétiques ou artificielles)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	61161020	Gants en bonneterie, imprégnés, enduits ou recouverts de caoutchouc
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	61161080	Mitaines et moufles en bonneterie, imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou de caoutchouc et gants en bonneterie imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	61169100	Gants, mitaines et moufles, en bonneterie, de laine ou poils fins (sauf pour bébés)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	61169200	Gants, mitaines et moufles, en bonneterie, de coton (sauf imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou de caoutchouc et sauf pour bébés)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	61169300	Gants, mitaines et moufles, en bonneterie, de fibres synthétiques (sauf imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou de caoutchouc et sauf pour bébés)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	61169900	Gants, mitaines et moufles, en bonneterie, de matières textiles (autres que laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou imprégnés, enduits ou recouverts de matières plastiques ou de caoutchouc et sauf pour bébés)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	62019000	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, pour hommes ou garçonnets, à l'exclusion des articles du no 6203, d'autre matières textiles, d'un poids, par unité, excédant 1 kg (à l'exclue de la laine ou de poils fins, de coton ou de fibres synthétiques ou artificielles)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	62160000	Gants, mitaines et moufles, en tous types de matières textiles (autres qu'en bonneterie et sauf gants pour bébés)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	63072000	Ceintures et gilets de sauvetage en tous types de matières textiles
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	70196500	Tissus à maille ouverte, de fibre de verre, d'une largeur n'excédant pas 30 cm
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	70196600	Tissus à maille ouverte, de fibre de verre, d'une largeur n'excédant pas 30 cm
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	70199000	Fibres de verre et ouvrages en ces matières, non dénommés ailleurs
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	70196100	Tissus de stratifils (rovings) à maille fermée, de fibre de verre
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	73079290	Coudes et courbes en fonte, fer ou acier, filetés (à l'excl. des produits moulés et des produits en aciers inoxydables)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	73129000	Tresses, élingues et simil., en fer ou en acier (sauf produits isolés pour l'électricité)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	73151200	Chaînes à maillons articulés en fonte, fer ou acier (autres qu'à rouleaux)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	73158900	Chaînes et chaînettes en fonte, fer ou acier (sauf chaînes à maillons articulés, antidérapantes, à maillons à étais, à maillons soudés, et leurs parties; chaînes et chaînettes de montres, d'horloges ou de bijouterie; chaînes dentées et à scie; chenilles, chaînes à entraînement pour transporteurs; chaînes à pinces pour matériel de l'industrie textile; dispositifs de sécurité à chaînes pour verrouiller les portes; chaînes d'arpenteur)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	73182200	Rondelles en fonte, fer ou acier (sauf rondelles destinées à faire ressort et autres rondelles de blocage)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	73182400	Goupilles, chevilles et clavettes en fonte, fer ou acier
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	73182900	Articles de boulonnerie et de visserie non filetés, en fonte, fer ou acier, n.d.a.
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	73199090	Aiguilles à tricoter, passe-lacets, crochets, poinçons à broder et articles simil., pour usage à la main, en fer ou en acier (sauf aiguilles à coudre, à ravauder ou à broder)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	73209090	Ressorts et lames de ressorts en fer ou en acier (sauf ressorts spiraux plats, ressorts ayant la forme de disques, ressorts en hélice, ressorts à lames et leurs lames, ressorts de montres, rondelles-ressorts, rondelles élastiques et sauf ressorts-amortisseurs et ressorts à barre à torsion de la Section 17)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	73269098	Ouvrages en fer ou en acier, n.d.a.
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	74020000	Cuivre non affiné; anodes en cuivre pour affinage électrolytique
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	74112900	Tubes et tuyaux en alliages de cuivre (sauf en alliages à base de cuivre-zinc [laiton], de cuivre-nickel [cupronickel], ou de cuivre-nickel-zinc [maillachort])
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	74121000	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, p.ex.), en cuivre affiné
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	74122000	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, p.ex.), en alliages de cuivre
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	74151000	Pointes et clous, punaises, crampons appointés, agrafes et simil., en cuivre ou avec tige en fer ou en acier et tête en cuivre (sauf agrafes présentées en barrettes)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	76012080	Alliages d'aluminium sous forme brute (sauf en plaques et billettes)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	76101000	Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, en aluminium (sauf pièces de garnissage)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	76169990	Ouvrages en aluminium, non coulés ou non moulés, n.d.a.
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	78019990	Plomb, sous forme brute (sauf contenant de l'antimoine comme autre élément prédominant en poids, sauf plomb destiné à être affiné à teneur en poids en argent >= 0,02% [plomb d'oeuvre] et sauf plomb affiné)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	78060080	Ouvrages en plomb, n.d.a.

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	82011000	Bêches et pelles, avec partie travaillante en métaux communs
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	82023900	Lames de scies circulaires (y.c. les lames de fraises-scies) et leurs parties, en métaux communs et avec partie travaillante en matières autres que l'acier
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	82032000	Pincés (même coupantes), tenailles, brucelles à usage non médical et outils simil. à main, en métaux communs
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	82042000	Douilles de serrage interchangeables, même avec manches, en métaux communs
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	82083000	Couteaux et lames tranchantes, en métaux communs, pour appareils de cuisine ou pour machines de l'industrie alimentaire
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	82119200	Couteaux à lame fixe en métaux communs (sauf couteaux à foin et à paille, coutelas et machettes, couteaux et lames tranchantes pour machines ou appareils mécaniques, couteaux à poisson, couteaux à beurre, petites et grandes lames de rasoirs et autres couteaux du n° 8214)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	82130000	Ciseaux à doubles branches et leurs lames, en métaux communs (sauf taille-haies, cisailles et articles simil. actionnés des deux mains, sécateurs et articles simil. actionnés d'une main et sauf ciseaux spéciaux de maréchal-ferrant)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	83024900	Garnitures, ferrures et articles simil. en métaux communs (sauf serrures et verrous de sûreté à clef, fermoirs et montures-fermoirs à serrure, charnières, roulettes, garnitures, ferrures et simil. pour bâtiments ainsi que garnitures, ferrures et articles simil. pour véhicules automobiles ou meubles)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	83052000	Agrafes présentées en barrettes, en métaux communs
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	83079000	Tuyaux flexibles en métaux communs autres que le fer ou l'acier, même avec accessoires
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	83119000	Fils, baguettes, tubes, plaques, électrodes et articles simil. en métaux communs ou en carbures métalliques, enrobés ou fourrés de décapants ou de fondants, pour brasage, soudage ou dépôt de métal ou de carbures métalliques, n.d.a., ainsi que fils et baguettes en poudres de métaux communs agglomérés, pour métallisation par projection, n.d.a.
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84061000	Turbines à vapeur pour la propulsion de bateaux
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84072110	Moteurs pour la propulsion de bateaux du type hors-bord, à allumage par étincelles (moteurs à explosion), d'une cylindrée <= 325 cm³
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84072199	Moteurs hors-bord, à allumage par étincelles (moteurs à explosion) pour la propulsion des bateaux, cylindrée > 325 cm³, puissance > 30 kW
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84072900	Moteurs à piston alternatif ou rotatif, pour bateaux (sauf moteurs hors-bord)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84081069	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, pour la propulsion de bateaux, d'une puissance > 300 kW mais <= 500 kW (à l'excl. des moteurs destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n° 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84099900	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs à piston à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), n.d.a.
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84122989	Moteurs hydrauliques (sauf à mouvement rectiligne [cylindres] et autres que les systèmes hydrauliques, les moteurs oléohydrauliques, les turbines hydrauliques et roues hydrauliques du n° 8410, et les turbines à vapeur)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84133020	Pompes d'injection pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84136080	Pompes à béton: autres pompes volumétriques rotatives: autres que agrégats hydrauliques; sauf: pompes à engrenages, pompes à palettes entraînées, pompes à vis hélicoïdales
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84137035	Pompes pour liquides, centrifuges, à moteur, avec tubulure de refoulement d'un diamètre nominal <= 15 mm (sauf pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression et sauf pompes immergées)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84138100	Pompes pour liquides à moteur (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319, pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, pompes à béton, pompes pour liquides volumétriques alternatives ou rotatives et pompes centrifuges de tous genres)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84139100	Parties de pompes pour liquides, n.d.a.
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84143020	Compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques, d'une puissance <= 0,4 kW

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84147000	Enceintes de sécurité biologique étanches aux gaz
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84148011	Turbocompresseurs monocellulaires (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84148080	Pompes à air ou à vide, compresseurs d'air ou d'autres gaz et ventilateurs; hottes aspirantes à extraction ou à recyclage, à ventilateur incorporé, même filtrantes: -autre--autre
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84213200	Convertisseurs catalytiques et filtres à particules, même combinés, pour l'épuration ou la filtration des gaz d'échappement des moteurs à allumage par étincelles ou par compression
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84151010	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air, formant un seul corps, conçus pour être fixés sur une fenêtre, un mur, un plafond ou sur le sol
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84151090	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air du type "split-system" [systèmes à éléments séparés], conçus pour être fixés sur une fenêtre, un mur, un plafond ou sur le sol
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84181020	Combinaisons de réfrigérateurs et de congélateurs-conservateurs munis de portes extérieures séparées, d'une capacité > 340 l
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84186900	Matériel, machines et appareils pour la production du froid (autres que réfrigérateurs et meubles congélateurs-conservateurs)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84189910	Évaporateurs et condenseurs pour machines de production du froid (autres que pour appareils ménagers)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84195020	Échangeurs de chaleur fabriqués à partir de fluoropolymères, dont le diamètre interne des tubes d'entrée et de sortie est <= 3 cm
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84195080	Échangeurs de chaleur (à l'exclusion des chaudières et de ceux composés de fluoropolymères, dont le diamètre interne des tubes d'entrée et de sortie est <= 3 cm)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84198998	Appareils et dispositifs, même chauffés électriquement, pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température, n.d.a.
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84213200	Convertisseurs catalytiques et filtres à particules, même combinés, pour l'épuration ou la filtration des gaz d'échappement des moteurs à allumage par étincelles ou par compression
Extrait		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84212100 sauf 8421210090	Appareils pour la filtration ou l'épuration des eaux
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84212300	Appareils pour la filtration des huiles minérales et carburants pour les moteurs à allumage par étincelles ou par compression
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84212920	Appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides, composés de fluoropolymères et dont l'épaisseur du filtre ou de la membrane purificatrice est <= 140 µm (à l'exclusion de ceux utilisés pour l'eau, les boissons autres que l'eau et les reins artificiels)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84212980	Appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides (à l'exclusion de ceux utilisés pour l'eau, les boissons autres que l'eau, les huiles minérales et carburants pour les moteurs à allumage par étincelles ou par compression, les reins artificiels ainsi que de ceux composés de fluoropolymères et dont l'épaisseur du filtre ou de la membrane purificatrice est <= 140 µm)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84213100	Filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84213915	à enveloppe en acier inoxydable, dont le diamètre interne des tubes d'entrée et de sortie n'excède pas 1,3 cm
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84213985	Appareils pour la filtration ou l'épuration des gaz, à enveloppe en acier inoxydable, dont le diamètre interne des tubes d'entrée et de sortie est <= 1,3 cm
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84241000	Extincteurs mécaniques, même chargés
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84248940	Appareils mécaniques à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre, des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés ou d'assemblages de circuits imprimés
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84248970	Appareils mécaniques à projeter, disperser ou pulvériser, des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés ou d'assemblages de circuits imprimés
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84253100	Treuil et cabestans, à moteur électrique
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84253900	Treuil et cabestans, autres qu'à moteur électrique
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84254200	Crics et vérins, hydrauliques (sauf élévateurs fixes des types utilisés dans les garages pour voitures)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84282020	Appareils élévateurs ou transporteurs, pneumatiques, pour produits en vrac
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84368090	Machines et appareils pour l'agriculture, l'horticulture ou l'apiculture, n.d.a.

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84672985	Outils électromécaniques à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure (à l'excl. des scies et tronçonneuses, perceuses, meuleuses et ponceuses, rabots, cisailles à tailler les haies, ciseaux à pelouse et désherbeuses)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84678900	Outils pour emploi à la main, hydrauliques ou à moteur non électrique incorporé (sauf tronçonneuses à chaîne et outils pneumatiques)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84798300	Presses isostatiques à froid
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84798970	Machines automatiques de placement de composants électroniques des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication d'assemblages de circuits imprimés
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84798997	Machines et appareils, y.c. mécaniques, n.d.a.
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84811099	Détendeurs en métaux non-ferreux (non combinés avec des filtres ou lubrificateurs)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84812010	Valves pour transmissions oléohydrauliques
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84818069	Robinets et vannes à passage direct, pour tuyauterie, etc. (autres qu'en fonte ou acier et sauf robinetterie sanitaire et vannes pour radiateurs de chauffage central)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84821090	Roulements à billes, plus grand diamètre extérieur > 30 mm
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84831029	Manivelles et vilebrequins (autres qu'en acier forgé ou coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84831095	Arbres moteurs ou arbres de couche, arbres de transmission secondaires, arbres à cames, arbres à excentriques et autres arbres de transmission, pour machines (à l'excl. des manivelles, vilebrequins et arbres articulés)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84832000	Paliers à roulements incorporés, pour machines
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84833080	Coussinets et coquilles de coussinets, pour machines
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84834029	Engrenages pour machines (autres qu'à roues cylindriques, à roues coniques ou cylindroconiques, à vis sans fin, réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84834051	Réducteurs, multiplicateurs et boîtes de vitesses, pour machines
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84834059	Variateurs de vitesse pour machines (autres que réducteurs, multiplicateurs et boîtes de vitesses)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84835080	Embrayages et organes d'accouplement, y.c. les joints d'articulation, pour machines (autres que coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84836080	Embrayages et organes d'accouplement, y compris les joints d'articulation
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84841000	Joints métalloplastiques
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84853090	Machines pour la fabrication additive par dépôt de verre
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	84858000	Machines pour la fabrication additive (à l'exclusion des dépôts de métal, plastique, caoutchouc, plâtre, ciment, céramique ou verre)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	85011091	Moteurs universels, puissance <= 37,5 W
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	85012000	Moteurs universels, puissance > 37,5 W
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	85021200	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), puissance > 75 kVA mais <= 375 kVA
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	85044030	Convertisseurs statiques du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	85071080	Accumulateurs au plomb, pour le démarrage des moteurs à piston, fonctionnant avec électrolyte non liquide (sauf hors d'usage)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	85114000	Démarrateurs, même fonctionnant comme génératrices, pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	85131000	Lampes électriques portatives, destinées à fonctionner au moyen de leur propre source d'énergie
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	85144000	Appareils pour le traitement thermique des matières par induction ou par pertes diélectriques (autres que fours)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	85176200	Appareils pour la réception, la conversion et la transmission ou la régénération de la voix, d'images ou d'autres données, y.c. les appareils de commutation et de routage (à l'excl. des postes téléphoniques d'usagers, des téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	85181000	Microphones et leurs supports (autres que sans fil, avec émetteur incorporé)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	85182900	Haut-parleurs sans enceinte
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	85256000	Appareils d'émission pour la radiodiffusion ou la télévision, incorporant un appareil de réception
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	85269120	Appareils récepteurs de radionavigation (à l'excl. des appareils de radiodétection et de radiosondage [radar])
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	85269180	Appareils de radionavigation (à l'excl. des récepteurs de radionavigation et des appareils de radiodétection et de radiosondage [radar])
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	85285210	Moniteurs des types utilisés exclusivement ou principalement dans un système automatique de traitement de l'information de la position 8471 (à l'exclusion des moniteurs CRT, avec récepteur de télévision)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	85285900	Moniteurs (à l'exclusion des moniteurs avec récepteur de télévision, des moniteurs CRT et de ceux conçus pour l'usage informatique)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	85291065	Antennes d'intérieur pour récepteurs de radiodiffusion et de radiotélévision, y.c. celles à incorporer (autres qu'antennes télescopiques et antennes fouets pour appareils portatifs et appareils à installer dans les véhicules automobiles)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	85291069	Antennes (à l'excl. des antennes d'intérieur et d'extérieur pour récepteurs de radiodiffusion et de télévision, des antennes télescopiques et antennes fouets pour appareils portatifs et appareils à installer dans les véhicules automobiles)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	85308000	Appareils électriques de signalisation (autres que pour la transmission de messages), de sécurité, de contrôle ou de commande (autres que pour voies ferrées ou simil. et que les appareils mécaniques ou électromécaniques du n° 8608)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	85311095	Avertisseurs électriques pour la protection contre le vol ou l'incendie et appareils simil. (à l'excl. des appareils des types utilisés pour bâtiments ou pour véhicules automobiles)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	85333900	Résistances électriques variables (y.c. les rhéostats et les potentiomètres), bobinées, pour une puissance > 20 W (non chauffantes)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	85334090	Résistances électriques variables (y.c. les rhéostats et les potentiomètres), pour une puissance > 20 W (autres que résistances variables bobinées et résistances chauffantes)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	85361010	Fusibles et coupe-circuit à fusibles, pour une tension <= 1000 V, pour une intensité <= 10 A
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	85361050	Fusibles et coupe-circuit à fusibles, pour une intensité > 10 A mais <= 63 A, pour une tension <= 1000 V
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	85363010	Appareils pour la protection des circuits électriques (sauf fusibles, coupe-circuit à fusibles et disjoncteurs), pour une intensité <= 16 A, pour une tension <= 1000 V
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	85364190	Relais, pour une tension <= 60 V, pour une intensité > 2 A
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	85407100	Magnétrons
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	85411000	Diodes (sauf photodiodes et diodes émettrices de lumière "LED")
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	85412900	Transistors à pouvoir de dissipation >= 1 W (autres que phototransistors)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	85423310	Circuits intégrés électroniques à composants multiples utilisés comme amplificateurs, tels que visés à la note 9 b) 4) du chapitre 85
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	85446090	Conducteurs électriques isolés, pour une tension > 1000 V, avec conducteur autre qu'en cuivre, n.d.a.
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	87019410	Tracteurs agricoles et forestiers, à roues, d'une puissance motrice > 75 kW mais <= 130 kW (à l'exclusion des motoculteurs)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	87042131	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal <= 5 t, cylindrée > 2500 cm³, neufs (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	87042139	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal <= 5 t, cylindrée > 2500 cm³, usagés (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	87042191	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal <= 5 t, cylindrée <= 2500 cm³, neufs (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	87042199	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal <= 5 t, cylindrée <= 2500 cm³, usagés (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	87042291	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal > 5 t mais <= 20 t, neufs (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité [Euratom])
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	87042299	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal > 5 t mais <= 20 t, usagés (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité [Euratom])
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	87044131	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, équipé à la fois, pour la propulsion, avec un moteur à piston à combustion interne de compression-allumage "diesel ou semi-diesel" et moteur électrique, d'un poids en charge maximal <= 5 t, d'une capacité de cylindre > 2.500 cm³, neufs (à l'exclusion des véhicules repris au 8704.10, Véhicules à moteur spéciaux de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de matières hautement radioactives)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	87044139	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, équipé à la fois, pour la propulsion, avec un moteur à piston à combustion interne de compression-allumage "diesel ou semi-diesel" et moteur électrique, d'un poids en charge maximal <= 5 t, d'une capacité de cylindre > 2.500 cm³, usagés (à l'exclusion des véhicules repris au 8704.10, Véhicules à moteur spéciaux de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de matières hautement radioactives)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	87044191	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, équipé pour la propulsion, à la fois avec un moteur à piston à combustion interne de compression-allumage "diesel ou semi-diesel" et moteur électrique, d'un poids en charge maximal <= 5 t, d'une capacité de cylindre <= 2,500 cm³, neufs (à l'exclusion de ceux utilisés 8704.10, Véhicules à moteur à usage spécial de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de matières hautement radioactives)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	87044199	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, équipé pour la propulsion, à la fois avec un moteur à piston à combustion interne de compression-allumage "diesel ou semi-diesel" et moteur électrique, d'un poids en charge maximal <= 5 t, d'une capacité de cylindre <= 2,500 cm³, usagés (à l'exclusion de ceux utilisés 8704.10, Véhicules à moteur à usage spécial de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de matières hautement radioactives)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	87044291	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, équipés, pour la propulsion, à la fois avec un moteur de piston à combustion interne de compression-allumage «diesel ou semi-diesel» et un moteur électrique, d'un poids en charge maximal> 5 t mais <= 20 t, neuf (à l'exclusion des tombereaux automoteurs conçus pour être utilisés en dehors du réseau routier du 870410, des véhicules à moteur spéciaux de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de matières hautement radioactives)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	87044299	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, équipé pour la propulsion, à la fois, avec un moteur à piston à combustion interne de compression-allumage "diesel ou semi-diesel" et moteur électrique comme moteurs pour la propulsion, d'un poids en charge maximal> 5 t mais <= 20 t, usagés (à l'exclusion des tombereaux automoteurs conçus pour être utilisés en dehors du réseau routier du 870410, des véhicules à moteur à usage spécial de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de haut niveau
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	89031100	Bateaux gonflables, pour le plaisir ou le sport, même à coque rigide, comportant un moteur ou conçus pour comporter un moteur, d'un poids à vide sans moteur n'excédant pas 100 kg
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	89031200	Bateaux gonflables, pour le plaisir ou le sport, même à coque rigide, non conçus pour être utilisés avec un moteur et d'un poids à vide n'excédant pas 100 kg
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	89071000	Radeaux gonflables
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	89079000	Engins flottants, p.ex. réservoirs, caissons, coffres d'amarrage, bouées et balises (sauf radeaux gonflables, bateaux des n° 8901 à 8906 et engins flottants à dépecer)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	90051000	Jumelles

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	90141000	Boussoles, y.c. les compas de navigation
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	90158020	Instruments et appareils de météorologie, d'hydrologie ou de géophysique (à l'exclusion des boussoles, des télémètres, des théodolites, des tachéomètres, des niveaux ainsi que des instruments et appareils de photogrammétrie)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	90158040	Instruments et appareils de géodésie, de topographie, d'arpentage, de nivellement ou d'hydrographie (à l'exclusion des boussoles, des télémètres, des théodolites, des tachéomètres, des niveaux ainsi que des instruments et appareils de photogrammétrie)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	90158080	Instruments et appareils d'océanographie (à l'exclusion des boussoles, des télémètres, des théodolites, des tachéomètres, des niveaux ainsi que des instruments et appareils de photogrammétrie)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	90173000	Micromètres, pieds à coulisses, calibres et jauges (à l'excl. de calibres dépourvus d'organe réglable de la position 9031)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	90261021	Débitmètres pour liquides, électroniques (à l'excl. des compteurs et des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	90261081	Débitmètres pour les liquides, non électroniques (à l'excl. des compteurs et des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	90262080	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la pression des liquides ou des gaz, non électroniques (à l'excl. des manomètres à spire ou à membrane manométrique métallique et des instruments et appareils pour la régulation pour le contrôle automatiques)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	90278930	pH mètres, rH mètres et autres appareils pour mesurer la conductivité
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	90292038	Indicateurs de vitesse et tachymètres (à l'excl. des indicateurs de vitesse pour véhicules terrestres)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	90318080	Instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle non optiques, n.d.a. dans le chapitre 90
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	90328900	Instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques (à l'excl. des instruments et appareils, hydrauliques ou pneumatiques, pour la régulation ou le contrôle automatiques, des manostats [pressostats], des thermostats et des articles de robinetterie du n° 8481)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	95071000	Cannes à pêche
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	95072010	Hameçons avec empile ou non (non montés)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	95072090	Hameçons avec empile ou non, montés
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	95073000	Moulinets pour la pêche
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	95079000	Articles pour la pêche à la ligne n.d.a.; épuisettes de pêche, filets à papillons, et autres filets simil.; leurres et articles de chasse simil. (sauf appeaux de toutes sortes et oiseaux empaillés du n° 9705)
		Pêche et Aquaculture	03 et 94.1	96200091	Monopodes, bipieds, trépieds et articles similaires en matières plastiques ou en aluminium (à l'exclusion de ceux des types utilisés pour les appareils de photographie ou de vidéographie numériques, les caméras et projecteurs cinématographiques, ainsi que de ceux des types utilisés pour d'autres appareils du chapitre 90)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	27101999	Tubes et tuyaux souples, en matières plastiques, renforcés d'autres matières ou associés à d'autres matières (à l'excl. des produits pouvant supporter une pression >= 27,6 MPa)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	29291000	Isocyanates
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	32089091	Peintures et vernis à base de polymères synthétiques, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux (à l'excl. des produits à base de polyesters ou de polymères acryliques ou vinyliques)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	32091000	Peintures et vernis à base de polymères acryliques ou vinyliques, dispersés ou dissous dans un milieu aqueux
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	32099000	Peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu aqueux (à l'excl. des produits à base de polymères acryliques ou vinyliques)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	32141010	Mastic de vitrier, ciments de résine et autres mastics
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	32141090	Enduits utilisés en peinture

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	35061000	Produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs, conditionnés pour la vente au détail comme colles ou adhésifs, d'un poids net <= 1 kg
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	35069110	Pellicules transparentes adhésives et adhésifs liquides transparents durcissables utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication d'écrans plats ou d'écrans tactiles
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	35069190	Adhésifs à base de polymères des n° 3901 à 3913 ou de caoutchouc (à l'excl. des produits conditionnés pour la vente au détail comme colles ou adhésifs, d'un poids net <= 1 kg, des pellicules transparentes adhésives et des adhésifs liquides transparents durcissables utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication d'écrans plats ou d'écrans tactiles)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	35069900	Colles et autres adhésifs préparés, n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	39069090	Polymères acryliques sous formes primaires (à l'excl. du poly[méthacrylate de méthyle], du poly[N-"3-hydroxyimino-1,1-diméthylbutyl"acrylamide], d'un copolymère de 2-diisopropylaminoéthylméthacrylate et de décyilméthacrylate sous forme de solution dans du N,N-diméthylacétamide, contenant en poids >= 55% de copolymère, d'un copolymère d'acide acrylique et d'acrylate de 2-éthylhexyle contenant en poids >= 10% mais <= 11% d'acrylate de 2-éthylhexyle, d'un copolymère d'acrylonitrile et d'acrylate de méthyle modifié au moyen de polybutadiène-acrylonitrile [NBR], des produits de polymérisation d'acide acrylique, méthacrylate d'alkyle et de petites quantités d'autres monomères destinés à être utilisés comme épaississants dans la production des pâtes pour l'impression des textiles et d'un copolymère d'acrylate de méthyle, d'éthylène et d'un monomère contenant un groupe carboxyle non terminal présent en tant que substituant, contenant en poids >= 50% d'acrylate de méthyle, même mélangé avec de la silice)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	39072999	Autres polyéthers, sous formes primaires (à l'excl. Des alcools polyéther, des polyacétals et du copolymère de 1-chloro-2,3-époxypropane avec oxyde d'éthylène)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	39073000	Résines époxydes, sous formes primaires
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	39089000	Polyamides, sous formes primaires (à l'excl. du polyamide-6, -11, -12, -6,6, -6,9, -6,10 ou -6,12)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	39172110	Tubes et tuyaux rigides, en polymères de l'éthylène, obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale, même ouverts en surface mais non autrement travaillés
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	39172190	Tubes et tuyaux rigides, en polymères de l'éthylène (à l'excl. des produits obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	39172210	Tubes et tuyaux rigides, en polymères du propylène, obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale, même ouverts en surface mais non autrement travaillés
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	39172290	Tubes et tuyaux rigides, en polymères du propylène (à l'excl. des produits obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	39172310	Tubes et tuyaux rigides, en polymères du chlorure de vinyle, obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale, même ouverts en surface mais non autrement travaillés
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	39172390	Tubes et tuyaux rigides, en polymères du chlorure de vinyle (à l'excl. des produits obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	39172900	Tubes et tuyaux rigides, en matières plastiques (à l'excl. des tubes et tuyaux en polymères de l'éthylène, du propylène ou du chlorure de vinyle)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	39173100	Tubes et tuyaux souples, en matières plastiques, pouvant supporter une pression >= 27,6 MPa
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	39173200	Tubes et tuyaux souples, en matières plastiques, non renforcés d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, sans accessoires
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	39173300	Tubes et tuyaux souples, en matières plastiques, non renforcés d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, munis d'accessoires
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	39173900	Tubes et tuyaux souples, en matières plastiques, renforcés d'autres matières ou associés à d'autres matières (à l'excl. des produits pouvant supporter une pression >= 27,6 MPa)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	39174000	Accessoires pour tubes ou tuyaux [joints, coudes, raccords, p.ex.], en matières plastiques
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	39201023	Feuilles en polyéthylène non alvéolaire, d'une épaisseur >= 20 micromètres mais <= 40 micromètres, destinées à la fabrication de film photorésistant pour les semi-conducteurs ou des circuits imprimés

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	39259080	Éléments structuraux utilisés pour la construction des sols, murs, cloisons, plafonds, toits, etc., gouttières et accessoires, rambardes, balustrades, rampes et barrières simil., rayonnages de grandes dimensions destinés à être montés et fixés à demeure dans les magasins, ateliers, entrepôts, etc., motifs décoratifs architecturaux, p.ex. cannelures, coupoles, colombiers, et autres articles d'équipement pour la construction, en matières plastiques, n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	39269060	Écrans faciaux/visières de protection en matières plastiques
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	39269097	Ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières des n° 3901 à 3914, n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	40069000	Baguettes, tubes, profilés et formes simil., disques, rondelles et articles simil., en caoutchouc non vulcanisé, même mélangé (à l'excl. des profilés pour le rechapage ainsi que des plaques, feuilles ou bandes qui n'ont pas subi d'autres ouvrages qu'un simple travail de surface ou sont simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	40082900	Baguettes et profilés, en caoutchouc non alvéolaire non durci
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	40091200	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, non renforcés à l'aide d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, avec accessoires [joints, coudes, raccords, p.ex.]
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	40092200	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcés seulement à l'aide de métal ou autrement associés seulement à du métal, avec accessoires [joints, coudes, raccords, p.ex.]
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	40094200	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcés à l'aide d'autres matières que le métal ou les matières textiles ou autrement associés à d'autres matières que le métal ou les matières textiles, avec accessoires [joints, coudes, raccords, p.ex.]
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	40103900	Courroies de transmission, en caoutchouc vulcanisé (à l'excl. des courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, striées, d'une circonférence extérieure > 60 cm mais <= 240 cm et des courroies de transmission sans fin, crantées [synchrone], d'une circonférence extérieure > 60 cm mais <= 198 cm)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	40169300	Joints en caoutchouc vulcanisé non durci (à l'excl. des articles en caoutchouc alvéolaire)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	40169952	Pièces en caoutchouc-métal qui, en raison de leur nature, sont destinées exclusivement ou principalement aux véhicules automobiles des n° 8701 à 8705, en caoutchouc vulcanisé non durci (à l'excl. des ouvrages en caoutchouc alvéolaire)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	44101110	Panneaux de particules, en bois, même agglomérés avec des résines ou d'autres liants organiques, bruts ou simpl. poncés (à l'excl. des panneaux dits 'oriented strand board' et 'waferboard', des panneaux de fibres et des panneaux cellulaires)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	44101130	Panneaux de particules, en bois, même agglomérés avec des résines ou d'autres liants organiques, recouverts en surface de papier imprégné de mélamine (à l'excl. des panneaux dits 'oriented strand board' et 'waferboard', des panneaux de fibres et des panneaux cellulaires)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	44101150	Panneaux de particules, en bois, même agglomérés avec des résines ou d'autres liants organiques, recouverts en surface de plaques ou de feuilles décoratives stratifiées en matières plastiques (à l'excl. des panneaux dits 'oriented strand board' et 'waferboard', des panneaux de fibres et des panneaux cellulaires)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	44101190	Panneaux de particules, en bois, même agglomérés avec des résines ou d'autres liants organiques (sauf bruts ou simpl. poncés, recouverts en surface de papier imprégné de mélamine ou de plaques ou de feuilles décoratives stratifiées en matières plastiques et à l'excl. des panneaux dits 'oriented strand board' et 'waferboard', des panneaux de fibres et des panneaux cellulaires)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	44101210	Panneaux dits 'oriented strand board' [OSB], en bois, bruts ou simpl. poncés
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	44101290	Panneaux dits 'oriented strand board' [OSB], en bois (sauf bruts ou simpl. poncés)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	44101900	Panneaux dits 'waferboard' et panneaux simil., en bois, même agglomérés avec des résines ou d'autres liants organiques (à l'excl. des panneaux de particules, des panneaux dits 'oriented strand board', des panneaux de fibres et des panneaux cellulaires)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	44109000	Panneaux en fragments provenant de la bagasse, bambou ou paille de céréales ou en autres matières ligneuses, même agglomérés avec des résines ou d'autres liants organiques (sauf en bois ainsi que des panneaux de fibres, des panneaux cellulaires, des panneaux de particules plaqués et des panneaux constitués par des matières ligneuses agglomérées avec du ciment, du plâtre ou d'autres liants minéraux)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	44111210	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne "MDF", d'une épaisseur <= 5 mm, non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	44111292	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne dits « MDF », d'une épaisseur n'excédant pas 5 mm, travaillée mécaniquement ou en surface couverte, d'une masse volumique excédant 0,8 g/cm³ (HDF)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	44111294	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne dits « MDF », d'une épaisseur n'excédant pas 5 mm, ouvrés mécaniquement et en surface couverte, d'une masse volumique n'excédant pas 0,8 g/cm³
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	44111310	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne "MDF", d'une épaisseur > 5 mm mais <= 9 mm, non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	44111392	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne dits « MDF », d'une épaisseur excédant 5 mm mais n'excédant pas 9 mm, ouvrés mécaniquement et en surface couverte, d'une masse volumique excédant 0,8 g/cm³ (HDF)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	44111394	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne dits « MDF », d'une épaisseur excédant 5 mm mais n'excédant pas 9 mm, ouvrés mécaniquement et en surface couverte, d'une masse volumique n'excédant pas 0,8 g/cm³
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	44111410	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne "MDF", d'une épaisseur > 9 mm, non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	44111492	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne dits « MDF », d'une épaisseur excédant 9 mm, ouvrés mécaniquement et en surface couverte, d'une masse volumique excédant 0,8 g/cm³ (HDF)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	44111495	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne dits « MDF », d'une épaisseur excédant 9 mm, ouvrés mécaniquement et en surface couverte, d'une masse volumique excédant 0,5 g/cm³ mais n'excédant pas 0,8 g/cm³
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	44111497	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne dits « MDF », d'une épaisseur excédant 9 mm, ouvrés mécaniquement et en surface couverte, d'une masse volumique n'excédant pas 0,5 g/cm³
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	44119210	Panneaux de fibres de bois ou autres matières ligneuses, même agglomérées avec des liants organiques, d'une masse volumique > 0,8 g/cm³, non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface (sauf panneaux de fibres à densité moyenne "MDF", carton, panneaux de particules, même stratifiés, bois stratifiés à âme en panneaux de fibres, panneaux cellulaires en bois dont les faces sont des panneaux de fibres et panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	44119290	Panneaux de fibres de bois ou autres matières ligneuses, même agglomérées avec des liants organiques, d'une masse volumique > 0,8 g/cm³, ouvrés mécaniquement ou recouverts en surface (sauf panneaux de fibres à densité moyenne "MDF", carton, panneaux de particules, même stratifiés, bois stratifiés à âme en panneaux de fibres, panneaux cellulaires en bois avec faces en panneaux de fibres et panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	44119300	Autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou d'autres liants organiques, masse volumique excédant 0,5 g/cm³ mais n'excédant pas 0,8 g/cm³ (excl. Fibres de densité moyenne "MDF"; panneau de particules, tenu ou non collé avec une ou plusieurs feuilles de fibarboard; Bois stratifié avec une couche de contreplaqué; panneaux de bois cellulaires dont les deux côtés sont en panneaux de fibre; carton; composants de meubles identifiables)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	44119410	Panneaux de fibres de bois ou autres matières ligneuses, même agglomérées avec des liants organiques, d'une masse volumique <= 0,5 g/cm³, non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface (sauf panneaux de fibres à densité moyenne "MDF", carton, panneaux de particules, même stratifiés, bois stratifiés à âme en panneaux de fibres, panneaux cellulaires en bois avec faces en panneaux de fibres et panneaux reconnaissables comme parties de meubles)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	44119490	Panneaux de fibres de bois ou autres matières ligneuses, même agglomérées avec des liants organiques, d'une masse volumique <= 0,5 g/cm³, ouvrés mécaniquement ou recouverts en surface (sauf panneaux de fibres à densité moyenne "MDF", carton, panneaux de particules, même stratifiés, bois stratifiés à âme en panneaux de fibres, panneaux cellulaires en bois avec faces en panneaux de fibres et panneaux reconnaissables comme parties de meubles)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	44121000	Bois en bambou contre-plaqués, plaqués, et bois stratifiés simil. en bambou, ne contenant pas de panneaux de particules, sans âme panneau, lattée ou lamellée (à l'excl. des panneaux en bois dits 'densifiés', des panneaux cellulaires en bois, des panneaux pour parquets, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	44123110	Bois contre-plaqués constitués exclusivement de feuilles de bois d'une épaisseur <= 6 mm, ayant au moins un pli extérieur en dark red meranti, light red meranti, white lauan, sipo, limba, obeche, okoumé, acajou d'Afrique, sapelli, virola, mahogany "Swietenia spp.", palissandre de Rio, palissandre de Para ou palissandre de Rose (à l'excl. des panneaux en bois dits 'densifiés', des panneaux cellulaires, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	44123190	Bois contreplaqués, constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur <= 6 mm, ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux (à l'exclusion de celles ayant un pli extérieur en bois d'okoumé, de dark red meranti, de light red meranti, de white lauan, de sipo, de limba, d'obéché, d'acajou d'Afrique, de sapelli, de virola, de mahogany «Swietenia spp.», de palissandre de Rio, de palissandre de Para ou de palissandre de Rose, des panneaux en bois dits «densifiés», des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	44123310	Autres bois contre-plaqué composés uniquement de feuilles de bois <= 6 mm d'épaisseur, avec au moins une couche extérieure de bouleau "Betula spp." (à l'excl. de bambou, avec une plis extérieure de bois tropical et des feuilles de bois comprimé, des panneaux de bois cellulaires, du bois incrusté et des feuilles identifiables comme composants de meubles)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	44123320	Autres bois contre-plaqués, composés uniquement de feuilles de bois <= 6 mm d'épaisseur, avec au moins une couche extérieure de peuplier ou d'aspen "populus spp." (à l'excl. de bambou, avec une plis extérieure de bois tropical ou de bouleau, et des feuilles de bois comprimé, des panneaux de bois cellulaires, du bois incrusté et des feuilles identifiables comme composants de meubles) constitués exclusivement de feuilles de bois (autres que bambou) dont chacune a une épaisseur n'excédant pas 6 mm, sans pli extérieur en bouleau, mais ayant au moins un pli extérieur en peuplier (Populus spp.)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	44123330	Autres bois contre-plaqués, composés uniquement de feuilles de bois <= 6 mm d'épaisseur, avec au moins une couche extérieure d'eucalyptus "Eucalyptus spp." (à l'excl. de bambou, avec une plis extérieure de bois tropical, de bouleau, de peuplier ou d'aspen et de feuilles de bois comprimé, de panneaux de bois cellulaires, de bois incrusté et de feuilles identifiables comme composants de meubles) constitués exclusivement de feuilles de bois (autres que bambou) dont chacune a une épaisseur n'excédant pas 6 mm, sans pli extérieur en peuplier (Populus spp.), mais ayant au moins un pli extérieur en eucalyptus (Eucalyptus spp.)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	44123390	Autres bois contre-plaqués, composés uniquement de feuilles de bois <d'épaisseur de 6 mm, avec au moins une couche extérieure de bois non conifères de l'aulne d'espèce, cendres, hêtre, cerise, châtaignier, orme, hickory, châtaigne de cheval, chaux, érable, chêne, Avion Arbre, Robinia, TuliPwood ou Noyer (à l'excl. de bambou, avec une plis extérieure de bois tropical, de bouleau, de peuplier, d'aspen ou d'eucalyptus et de draps de bois comprimé, de panneaux de bois cellulaires, de bois incrusté et de feuilles identifiables comme composants de meubles) constitués exclusivement de feuilles de bois (autres que bambou) dont chacune a une épaisseur n'excédant pas 6 mm, ayant au moins un pli extérieur en bois autre que de conifères, des espèces aulne (Alnus spp.), frêne (Fraxinus spp.), hêtre (Fagus spp.), bouleau (Betula spp.), cerisier (Prunus spp.), châtaignier (Castanea spp.), orme (Ulmus spp.), eucalyptus (Eucalyptus spp.), caryer (Carya spp.), marronnier (Aesculus spp.), tilleul (Tilia spp.), érable (Acer spp.), chêne (Quercus spp.), platane (Platanus spp.), peuplier (Populus spp.), robinier (Robinia spp.), tulipier (Liriodendron spp.) ou noyer (Juglans spp.)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	44123400	Bois contreplaqués, constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur <= 6 mm, ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères (à l'exclusion des bois de bambou, ayant un pli extérieur en bois tropicaux ou des bois d'aulne, de frêne, de hêtre, de bouleau, de cerisier, de châtaignier, d'orme, d'eucalyptus, de caryer, de marronnier, de tilleul, d'érable, de chêne, de platane, de peuplier, de robinier, de tulipier ou de noyer, des panneaux en bois dits «densifiés», des panneaux cellulaires, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	44123900	Bois contreplaqués, constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur <= 6 mm, ayant les deux plis extérieurs en bois de conifères (à l'exclusion des bois de bambou, des panneaux en bois dits «densifiés», des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	44124191	Bois contre-plaqués, bois plaqués et bois stratifiés "LVL", avec au moins une couche extérieure de bois tropical et l'un des bois non conifères (à l'excl. de bambou, contreplaqué composé uniquement de feuilles de bois <d'épaisseur de 6 mm, feuilles de bois comprimé, panneaux de bois cellulaires, bois incrusté et draps identifiables comme composants de meubles)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	44124199	Bois contre-plaqués, bois plaqués et bois stratifiés "LVL", avec au moins un pli externe de bois tropical (à l'excl. de bambou, avec une couche extérieure de bois non conifère, contreplaqué composé uniquement de feuilles de bois <d'épaisseur de 6 mm, feuilles de bois comprimé, Panneaux de bois cellulaires, bois incrusté et feuilles identifiables comme composants de meubles)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	44124200	Bois contre-plaqués, bois plaqués et bois stratifiés "LVL", avec au moins une couche extérieure de bois non conifères (excl. De bambou, avec un pli extérieur de bois tropical, contreplaqué composé uniquement de feuilles de bois <d'épaisseur de 6 mm, feuilles de bois comprimé, Panneaux de bois cellulaires, bois incrusté et feuilles identifiables comme composants de meubles)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	44124900	Bois contre-plaqués, bois plaqués et bois stratifiés "LVL", avec les deux plis externes de bois de conifères (à l'excl. De bambou, avec une plis extérieure de bois tropical, contreplaqué composé uniquement de feuilles de bois <d'épaisseur de 6 mm, feuilles de bois comprimé, panneaux de bois cellulaires, bois incrusté et draps identifiables comme composants de meubles)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	44125110	Bois contre-plaqués, bois plaqués et bois stratifiés, avec au moins un pli externe de bois tropical et l'un des bois non conifères (à l'exclue de bambou, avec un pli extérieur de bois tropical, contreplaqué composé uniquement de feuilles de bois <= 6 mm d'épaisseur et de bois de placage stratifié)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	44125190	Bois contre-plaqués, bois plaqués et bois stratifiés, avec au moins un pli externe de bois tropical (à l'excl. De bambou, avec un pli extérieur de bois non conifère, contreplaqué composé uniquement de feuilles de bois <= 6 mm d'épaisseur et de bois de placage stratifié)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	44125200	Bois contre-plaqués, bois plaqués et bois stratifiés, avec au moins une couche extérieure de bois non conifères (à l'exclue de bambou, avec un pli extérieur de bois tropical, contreplaqué composé uniquement de feuilles de bois <= 6 mm d'épaisseur et de bois de placage stratifié)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	44125900	Bois contre-plaqués, bois plaqués et bois stratifiés, avec les deux plis externes de bois de conifères (à l'exclue de bambou, avec une plis extérieure de bois tropical, contreplaqué constitué uniquement de feuilles de bois <= 6 mm d'épaisseur et de bois de placage stratifié)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	44129110	Bois stratifié avec au moins un pli externe de bois tropical et une couche de panneaux de particules (à l'excl. De bambou, contreplaqué composé uniquement de feuilles de bois <= 6 mm d'épaisseur, bois placage stratifié, de bloc de blocage, laminboard, battenboard, feuilles de bois comprimé, Panneaux de bois cellulaires, bois incrusté et feuilles identifiables comme composants de meubles)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	44129210	Bois stratifié ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères et contenant au moins un panneau de particules (exclue de bambou, avec un pli externe de bois tropical, contreplaqué composé uniquement de feuilles de bois <= 6 mm d'épaisseur, de bois placage laminé, Barboard, Laminboard, Battenboard, feuilles de bois comprimé, panneaux de bois cellulaires, bois incrusté et draps identifiables comme composants de meubles)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	44129290	Bois stratifié ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères(exclue de bambou, avec un pli externe de bois tropical, contreplaqué composé uniquement de feuilles de bois <= 6 mm d'épaisseur, de bois placage laminé, Barboard, Laminboard, Battenboard, feuilles de bois comprimé, panneaux de bois cellulaires, bois incrusté et draps identifiables comme composants de meubles)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	44129910	Bois stratifié ayant les deux plis extérieurs de bois de conifères et contenant au moins un panneau de particules (à l'exclue de bambou, avec un pli externe de bois tropical, des contreplaqués constitués uniquement de feuilles de bois <= 6 mm d'épaisseur, de bois de placage laminé, Laminboard, Battenboard, feuilles de bois comprimé, panneaux de bois cellulaires, bois incrusté et feuilles identifiables comme composants de meubles)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	44129990	Bois stratifié ayant les deux plis extérieurs de bois de conifères (à l'excl. De bambou, avec une plis extérieure de bois tropical, avec une couche de panneaux de particules, contreplaqué composé uniquement de feuilles de bois <= 6 mm d'épaisseur, de bois de placage stratifié, de bloc de blocage, de lambris, Battenboard, feuilles de bois comprimé, panneaux de bois cellulaires, bois incrusté et feuilles identifiables comme composants de meubles)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	68061000	Laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales simil., même mélangées entre elles, en masses, feuilles ou rouleaux
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	68062090	Vermiculite expansée, mousse de scories et produits minéraux simil. expansés, même mélangés entre eux (autres qu'argiles expansées)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	69031000	Cornues, creusets, moufles, busettes, tampons, supports, coupelles, tubes, tuyaux, gaines et autres articles céramiques réfractaires à teneur en poids en graphite ou en autre carbone, même mélangés > 50% (sauf briques, dalles, carreaux et pièces céramiques de construction analogues, réfractaires)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	69101000	Éviers, lavabos, colonnes de lavabos, baignoires, bidets, cuvettes d'aisance, réservoirs de chasse, urinoirs et appareils fixes simil. pour usages sanitaires, en porcelaine (sauf porte-savon, porte-éponge, porte-brosse à dents, porte-serviettes et porte-papier hygiénique)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	69109000	Éviers, lavabos, colonnes de lavabos, baignoires, bidets, cuvettes d'aisance, réservoirs de chasse, urinoirs et appareils fixes simil. pour usages sanitaires en céramique (autres qu'en porcelaine et sauf porte-savon, porte-éponge, porte-brosse à dents, porte-serviettes et porte-papier hygiénique)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	70196300	Tissus à maille fermée, tissage uni, de fils de fibres de verre (excl. Revêtu ou stratifié)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	70196400	Tissus à maille fermée, tissage uni, fils de fibres de verre, revêtus ou stratifiés
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	70196600	Tissus à maille ouverte, de fibre de verre, d'une largeur n'excédant pas 30 cm

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	70196990	Tissus collés mécaniquement de fibres de verre (à l'exclusion de tissus à maille fermée, de royers et de tissus tissés, ou par couture-tricotage et étoffes aiguilletées)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	70199000	Fibres de verre et ouvrages en ces matières, non dénommés ailleurs
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72039000	Produits ferreux spongieux obtenus par atomisation de produits ferreux bruts fondus et fer, d'une pureté >= 99,94%, en morceaux, boulettes ou formes simil.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72081000	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, présentant des motifs en relief obtenus directement lors du laminage
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72082500	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, épaisseur >= 4,75 mm, décapés (sans motifs en relief)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72082600	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, épaisseur >= 3 mm mais < 4,75 mm, décapés (sans motifs en relief)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72082700	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, épaisseur < 3 mm, décapés (sans motifs en relief)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72083700	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, épaisseur >= 4,75 mm mais <= 10 mm (sans motifs en relief, et autres que décapés)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72083800	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, épaisseur >= 3 mm mais < 4,75 mm (sans motifs en relief, et autres que décapés)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72083900	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, épaisseur < 3 mm (sans motifs en relief, et autres que décapés)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72085291	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 2050 mm, non enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur >= 4,75 mm mais <= 10 mm, sans motifs en relief
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72085299	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 2050 mm mais >= 600 mm, non enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur >= 4,75 mm mais <= 10 mm, sans motifs en relief (à l'excl. des produits laminés sur les quatre faces ou en cannelures fermées d'une largeur <= 1 250 mm)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72085390	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, non enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, épaisseur >= 3 mm mais < 4,75 mm, sans motifs en relief (à l'excl. des produits laminés sur les quatre faces ou en cannelures fermées d'une largeur <= 1250 mm et d'une épaisseur >= 4 mm)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72085400	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, non enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, épaisseur < 3 mm (sans motifs en relief)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72091500	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à froid, non plaqués ni revêtus, épaisseur >= 3 mm
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72091690	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à froid, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur > 1 mm mais < 3 mm (sauf produits dits "magnétiques")
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72091810	Produits laminés plats dits "magnétiques", en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à froid, d'une épaisseur < 0,5 mm
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72092500	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, non enroulés, simpl. laminés à froid, non plaqués ni revêtus, épaisseur >= 3 mm
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72092690	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, non enroulés, simpl. laminés à froid, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur > 1 mm mais < 3 mm (à l'excl. des produits laminés plats dits "magnétiques")
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72104900	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, zingués, non ondulés (à l'excl. des produits zingués électrolytiquement)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72109080	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus (sauf produits étamés, plombés, zingués, peints, vernis, plaqués, étamés et imprimés, revêtus d'aluminium et de zinc, de matières plastiques, d'oxydes de chrome ou de chrome et oxydes de chrome)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72122000	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, zingués électrolytiquement
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72123000	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, zingués (à l'excl. des produits zingués électrolytiquement)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72125090	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus (autrement qu'étamés, zingués, peints, vernis, revêtus de matières plastiques ou d'oxydes de chrome ou de chrome et d'oxydes de chrome, cuivrés, chromés, nickelés ou revêtus d'aluminium)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72141000	Barres, en fer ou en aciers non alliés, simpl. forgées
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72149110	Barres en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminées à chaud ou filées à chaud ou extrudées à chaud, contenant en poids < 0,25% de carbone, de section rectangulaire (à l'excl. des barres en acier de décolletage ainsi que des barres comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72149190	Barres en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminées ou filées à chaud ou extrudées à chaud, contenant en poids >= 0,25% de carbone, de section rectangulaire (à l'excl. des barres en acier de décolletage ainsi que des barres comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72159000	Barres en fer ou en aciers non alliés, obtenues ou parachevées à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées ou obtenues à chaud et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72169180	Profilés en fer ou en aciers non alliés, obtenus ou parachevés à froid à partir de produits laminés plats et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées (à l'excl. des profilés en tôles nervurées)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72169900	Profilés en fer ou en aciers non alliés, obtenus ou parachevés à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, ou forgés à chaud, ou autrement obtenus à chaud et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, n.d.a. (autres que ceux obtenus à partir de produits laminés plats)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72191410	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, enroulés, épaisseur < 3 mm, teneur en poids en nickel >= 2,5%
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72191490	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, enroulés, épaisseur < 3 mm, teneur en poids en nickel < 2,5%
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72192300	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, non enroulés, d'une épaisseur >= 3 mm mais < 4,75 mm
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72192400	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, non enroulés, d'une épaisseur < 3 mm
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72193210	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur >= 3 mm mais < 4,75 mm, teneur en poids en nickel >= 2,5%
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72193290	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur >= 3 mm mais < 4,75 mm, teneur en poids en nickel < 2,5%
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72193310	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur > 1 mm mais < 3 mm, teneur en poids en nickel >= 2,5%
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72193390	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur > 1 mm mais < 3 mm, teneur en poids en nickel < 2,5%
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72193410	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur >= 0,5 mm mais <= 1 mm, teneur en poids en nickel >= 2,5%
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72193490	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur >= 0,5 mm mais <= 1 mm, teneur en poids en nickel < 2,5%
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72201100	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à chaud, épaisseur >= 4,75 mm
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72202021	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur >= 3 mm, teneur en poids en nickel >= 2,5%
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72202029	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur >= 3 mm, teneur en poids en nickel < 2,5%
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72202041	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur > 0,35 mm mais < 3 mm, teneur en poids en nickel >= 2,5%
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72202049	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur > 0,35 mm mais < 3 mm, teneur en poids en nickel < 2,5%
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72202081	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur <= 0,35 mm, teneur en poids en nickel >= 2,5%
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72202089	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur <= 0,35 mm, teneur en poids en nickel < 2,5%
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72209020	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, perforés

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72209080	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, non perforés
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72224010	Profilés en aciers inoxydables, simpl. laminés ou filés ou extrudés à chaud
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72224050	Profilés en aciers inoxydables, simpl. obtenus ou parachevés à froid
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72224090	Profilés en aciers inoxydables, obtenus ou parachevés à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées ou simpl. forgés ou forgés ou autrement obtenus à chaud et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72254040	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, non enroulés, épaisseur > 10 mm (sauf aciers pour outillage, aciers à coupe rapide ou aciers au silicium dits "magnétiques")
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72269910	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et zingués électrolytiquement (sauf en aciers à coupe rapide ou aciers au silicium dits "magnétiques")
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72269930	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et zingués (sauf zingués électrolytiquement et sauf aciers à coupe rapide ou aciers au silicium dits "magnétiques")
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	72269970	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et autrement traités (sauf zingués et produits en aciers à coupe rapide ou aciers au silicium dits "magnétiques")
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73012000	Profilés en fer ou en acier, obtenus par soudage
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73030090	Tubes, tuyaux et profilés creux, en fonte (autres que pour canalisations sous pression)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73041100	Tubes et tuyaux sans soudure, en aciers inoxydables, des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73043120	Tubes de précision, sans soudure, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés, étirés ou laminés à froid (à l'excl. des tubes des types utilisés pour les oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73043180	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en fer (à l'excl. de la fonte) ou en aciers non alliés, étirés ou laminés à froid (à l'excl. des tubes des types utilisés pour les oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz ainsi que des tubes de précision)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73043950	Tubes filetés ou filetables dits « gaz », sans soudure, de fer ou d'acier non allié (à l'exclusion de la fonte)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73043982	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section transversale circulaire, en fer ou en acier non allié, d'un diamètre externe de <= 168,3 mm (à l'exclusion de ceux étirés ou laminés à froid, de fonte, Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production et tiges de forage, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz- et des tubes et des tuyaux de gaz de la sous-position 7304 39 50)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73043983	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section transversale circulaire, en fer ou en acier non allié, d'un diamètre externe de >168,3 mm (à l'exclusion de ceux étirés ou laminés à froid, de fonte, Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production et tiges de forage, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz- et des tubes et des tuyaux de gaz de la sous-position 7304 39 50)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73043988	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section transversale circulaire, en fer ou en acier non allié, d'un diamètre externe > 406,4 mm (à l'exclusion de ceux étirés ou laminés à froid, de fonte, Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production et tiges de forage, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz- et des tubes et des tuyaux de gaz de la sous-position 7304 39 50)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73044100	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers inoxydables, étirés ou laminés à froid (sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73044983	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section transversale circulaire, d'acier inoxydable, d'un diamètre externe <= 168,3 mm (à l'exclusion des tuyaux éirés ou laminés à froid des types utilisés Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production et tiges de forage, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73044985	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section transversale circulaire, d'acier inoxydable, d'un diamètre externe de > 168,3 mm mais <= 406,4 mm (à l'exclusion des Tuyaux étirés ou laminés à froid, de type utilisé pour les conduites de pétrole ou de gaz, et le boîtier et le tube d'un type utilisé pour le forage de pétrole ou de gaz)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73044989	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section transversale circulaire, d'acier inoxydable, d'un diamètre extérieur de > 406,4 mm (à l'excl. Tuyau de ligne à froid ou laminé à froid d'un type utilisé pour l'huile ou le gaz Pipelines et boîtiers et tubes d'un type utilisé pour le perçage de pétrole ou de gaz et de tubes)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73045110	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section transversale circulaire, d'acier inoxydable, d'un diamètre extérieur de > 406,4 mm (à l'exclusion des Tuyaux étirés ou laminés à froid, de type utilisé pour les conduites de pétrole ou de gaz, et le boîtier et le tube d'un type utilisé pour le forage de pétrole ou de gaz)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73045189	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxidables, étirés ou laminés à froid (sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs, les gazoducs ou l'extraction de pétrole ou de gaz; tubes de précision; tuyaux et profilés creux droits et à paroi d'épaisseur uniforme, à teneur en poids en carbone de 0,9 à 1,15%, en chrome de 0,5 à 2% et en molybdène <= 0,5%)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73045930	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section transversale circulaire, d'acier inoxydable, d'un diamètre extérieur de > 406,4 mm (à l'exclusion des Tuyaux étirés ou laminés à froid, de type utilisé pour les conduites de pétrole ou de gaz, et le boîtier et le tube d'un type utilisé pour le forage de pétrole ou de gaz)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73045982	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section transversale circulaire, d'acier inoxydable, d'un diamètre extérieur de > 406,4 mm (à l'excl. Tuyau de ligne à froid ou laminé à froid d'un type utilisé pour l'huile ou le gaz Pipelines et boîtiers et tubes d'un type utilisé pour le forage de pétrole ou de gaz et de tubes)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73045983	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section transversale circulaire, d'acier inoxydable, d'un diamètre extérieur de > 406,4 mm (à l'excl. des tuyaux étirés ou laminés à froid d'un type utilisé pour l'huile ou le gaz Pipelines et boîtiers et tubes d'un type utilisé pour le forage de pétrole ou de gaz)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73045989	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section transversale circulaire, d'acier inoxydable, d'un diamètre extérieur de > 406,4 mm (à l'excl. des tuyaux étirés ou laminés à froid d'un type utilisé pour l'huile ou le gaz Pipelines et boîtiers et tubes d'un type utilisé pour le forage de pétrole ou de gaz)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73049000	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section autre que circulaire, en fer (à l'excl. de la fonte) ou en acier
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73053100	Tubes et tuyaux, de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en fer ou en acier, soudés longitudinalement (sauf tubes et tuyaux des types utilisés pour les oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73053900	Tubes et tuyaux, de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en fer ou en acier, soudés (sauf soudés longitudinalement et sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs et gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73059000	Tubes et tuyaux de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en produits laminés plats en fer ou en acier (sauf soudés et sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs et gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73064080	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section circulaire, en aciers inoxydables (autres qu'étirés ou laminés à froid, sauf tubes à sections intérieure et extérieure circulaires et de diamètre extérieur > 406,4 mm et sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs et les gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73065080	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxidables (autres que tubes de sections intérieure et extérieure circulaires et d'un diamètre extérieur > 406,4 mm et sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz, ainsi que les tubes de précision)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73069000	Tubes, tuyaux et profilés creux [p.ex. rivés, agrafés ou à bords simpl. rapprochés], en fer ou en acier (sauf tubes sans soudure ou soudés et tubes de sections intérieure et extérieure circulaires et d'un diamètre extérieur > 406,4 mm)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73071190	Accessoires de tuyauterie moulés en fonte non malléable (autres que les types utilisés pour canalisations sous pression)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73071990	Accessoires de tuyauterie moulés en acier
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73072100	Brides en aciers inoxydables (non moulés)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73072210	Manchons en aciers inoxydables, filetés (à l'excl. des produits moulés)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73072290	Coudes et courbes en aciers inoxydables, filetés (à l'excl. des produits moulés)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73072980	Accessoires de tuyauterie en aciers inoxydables (sauf accessoires de tuyauterie à souder bout à bout et brides, moulés, filetés)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73079100	Brides en fer ou aciers (autres que moulés ou en acier inoxydable)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73079210	Manchons, en fonte, fer ou acier, filetés (à l'excl. des produits moulés et des produits en aciers inoxydables)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73079290	Coudes et courbes en fonte, fer ou acier, filetés (à l'excl. des produits moulés et des produits en aciers inoxydables)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73079319	Accessoires de tuyauterie en fer ou en aciers, à souder bout à bout, plus grand diamètre extérieur <= 609,6 mm (autres que moulés ou en aciers inoxydables et sauf coudes, courbes et brides)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73079980	Accessoires de tuyauterie en fonte, fer ou acier (à l'excl. des accessoires de tuyauterie à souder bout à bout et brides, en fonte ou en aciers inoxydables, filetés)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73083000	Portes, fenêtres et leurs cadres et chambranles ainsi que leurs seuils, en fer ou en acier
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73084000	Matériel d'échafaudage, de coffrage ou d'étayage, en fer ou en acier (autre que palplanches assemblées et coffrages pour béton, qui présentent les caractéristiques de moules)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73090051	Réservoirs, foudres, cuves et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour matières liquides, contenance > 100 000 l (autres qu'avec revêtement intérieur ou calorifuge, sans dispositifs mécaniques ou thermiques et sauf conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73090059	Réservoirs, foudres, cuves et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour matières liquides, contenance <= 100 000 l mais > 300 l (autres qu'avec revêtement intérieur ou calorifuge, sans dispositifs mécaniques ou thermiques et sauf conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73101000	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour toutes matières, contenance >= 50 l mais <= 300 l, n.d.a. (à l'excl. des gaz comprimés ou liquéfiés et sauf avec dispositifs mécaniques ou thermiques)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73121020	Torons et câbles en aciers inoxydables (sauf produits isolés pour l'électricité et sauf fil barbelé pour clôtures et ronces artificielles)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73121081	Câbles, y.c. les câbles clos, en fer ou en acier, non revêtus ou simpl. zingués, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est > 3 mm mais <= 12 mm (à l'excl. des produits en aciers inoxydables, des produits isolés pour l'électricité, des torsades pour clôtures et des ronces artificielles)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73121083	Câbles, y.c. les câbles clos, en fer ou en acier, non revêtus ou simpl. zingués, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est > 12 mm mais <= 24 mm (à l'excl. des produits en aciers inoxydables, des produits isolés pour l'électricité, des torsades pour clôtures et des ronces artificielles)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73121098	Câbles, y.c. câbles clos, en fer ou aciers autres qu'inoxidables, plus grande dimension de la coupe transversale > 3 mm (sauf non revêtus ou simpl. zingués, produits isolés pour l'électricité, sauf fil barbelé pour clôtures et ronces artificielles et sauf câbles et câbles clos zingués)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73129000	Tresses, élingues et simil., en fer ou en acier (sauf produits isolés pour l'électricité)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73130000	Ronces artificielles en fer ou en acier; torsades, barbelées ou non, en fils ou en feuillard de fer ou d'acier, des types utilisés pour les clôtures
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73141900	Toiles métalliques tissées, y.c. les toiles continues ou sans fin, en fils de fer ou d'aciers autres qu'inoxidables (à l'excl. des toiles en fils métalliques des types utilisés pour vêtements et aménagements intérieurs et usages simil.)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73145000	Tôles et bandes déployées en fer ou en acier
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73151190	Chaînes à rouleaux en fonte, fer ou acier (autres que des types utilisés pour cycles et motocycles)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73151200	Chaînes à maillons articulés en fonte, fer ou acier (autres qu'à rouleaux)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73151900	Parties de chaînes à maillons articulés en fonte, fer ou acier
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73158100	Chaînes à maillons à étais en fonte, fer ou acier
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73158200	Chaînes en fonte, fer ou acier, à maillons soudés (sauf chaînes à maillons articulés, antidérapantes et à maillons à étais)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73158900	Chaînes et chaînettes en fonte, fer ou acier (sauf chaînes à maillons articulés, antidérapantes, à maillons à étais, à maillons soudés, et leurs parties; chaînes et chaînettes de montres, d'horloges ou de bijouterie; chaînes dentées et à scie; chenilles, chaînes à entraînement pour transporteurs; chaînes à pinces pour matériel de l'industrie textile; dispositifs de sécurité à chaînes pour verrouiller les portes; chaînes d'arpenteur)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73170020	Pointes de tréfilerie en fer ou en acier, présentées en bandes ou en rouleaux
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73170060	Pointes, clous, crampons, agrafes ondulées ou biseautées et articles simil., en fils de fer d'acier (à l'excl. des pointes encollées, en bandes ou en rouleaux et des agrafes présentées en barrettes)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73170080	Pointes, clous, punaises, crampons appointés, agrafes ondulées ou biseautées et articles simil., en fonte, fer ou acier (sauf de tréfilerie et agrafes présentées en barrettes)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73181100	Tire-fond en fonte, fer ou acier
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73181210	Vis à bois en aciers inoxydables (autres que tire-fond)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73181290	Vis à bois en fonte, fer ou aciers autres qu'inoxidables (autres que tire-fond)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73181300	Crochets et pitons à pas de vis en fonte, fer ou acier
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73181410	Vis autotaraudeuses en aciers inoxydables (autres que vis à bois)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73181491	Vis à tôles, autotaraudeuses en fonte, fer ou aciers autres qu'inoxidables
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73181499	Vis autotaraudeuses en fonte, fer ou aciers autres qu'inoxidables (autres que vis à tôles et vis à bois)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73181520	Vis et boulons, en fonte, fer ou acier, «même avec leurs écrous et rondelles», pour la fixation des éléments de voies ferrées (à l'exclusion des tire-fond)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73181535	Vis et boulons, en acier inoxydable, «même avec leurs écrous et rondelles», sans tête (à l'exclusion des vis et boulons pour la fixation des éléments de voies ferrées)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73181542	Vis et boulons, en fonte, fer ou acier autre qu'inoxidable, «même avec leurs écrous et rondelles», sans tête, d'une résistance à la traction < 800 MPa (à l'exclusion des vis et boulons pour la fixation des éléments de voies ferrées)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73181548	Vis et boulons, en fonte, fer ou acier autre qu'inoxidable, «même avec leurs écrous et rondelles», sans tête, d'une résistance à la traction >= 800 MPa (à l'exclusion des vis et boulons pour la fixation des éléments de voies ferrées)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73181552	Vis et boulons, en acier inoxydable, «même avec leurs écrous et rondelles», avec tête fendue ou à empreinte cruciforme (à l'exclusion des vis à bois et des vis autotaraudeuses)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73181558	Vis et boulons, en fonte, fer ou acier autre qu'inoxidable, «même avec leurs écrous et rondelles», avec tête fendue ou à empreinte cruciforme (à l'exclusion des vis à bois et des vis autotaraudeuses)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73181562	Vis et boulons, en acier inoxydable, «même avec leurs écrous et rondelles», avec tête à six pans creux (à l'exclusion des vis à bois, des vis autotaraudeuses et des vis et boulons pour la fixation des éléments de voies ferrées)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73181568	Vis et boulons, en fonte, fer ou acier autre qu'inoxidable, «même avec leurs écrous et rondelles», avec tête à six pans creux (à l'exclusion des vis à bois, des vis autotaraudeuses et des vis et boulons pour la fixation des éléments de voies ferrées)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73181575	Vis et boulons, en acier inoxydable, «même avec leurs écrous et rondelles», avec tête hexagonale (à l'exclusion des vis à tête creuse, des vis à bois, des vis autotaraudeuses et des vis et boulons pour la fixation des éléments de voies ferrées)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73181582	Vis et boulons, en fonte, fer ou acier autre qu'inoxidable, «même avec leurs écrous et rondelles», avec tête hexagonale, d'une résistance à la traction < 800 MPa (à l'exclusion des vis à tête creuse, des vis à bois, des vis autotaraudeuses et des vis et boulons pour la fixation des éléments de voies ferrées)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73181588	Vis et boulons, en fonte, fer ou acier autre qu'inoxidable, «même avec leurs écrous et rondelles», avec tête hexagonale, d'une résistance à la traction >= 800 MPa (à l'exclusion des vis à tête creuse, des vis à bois, des vis autotaraudeuses et des vis et boulons pour la fixation des éléments de voies ferrées)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73181595	Vis et boulons, en fonte, fer ou acier, «même avec leurs écrous et rondelles», avec tête (à l'exclusion des vis avec tête fendue, à empreinte cruciforme ou hexagonale; des vis à bois, des vis autotaraudeuses et des vis et boulons pour la fixation des éléments de voies ferrées, des crochets et pitons à pas de vis)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73181631	Écrous à sertir, en acier inoxydable
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73181639	Écrous, en acier inoxydable (à l'exclusion des écrous à sertir)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73181640	Écrous à sertir, en fonte, fer ou acier autre qu'inoxidable
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73181660	Écrous de sécurité, en fonte, fer ou acier autre qu'inoxidable
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73181692	Écrous, en fonte, fer ou acier autre qu'inoxidable, de diamètre intérieur <= 12 mm (à l'exclusion des écrous à sertir et des écrous de sécurité)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73181699	Écrous, en fonte, fer ou acier autre qu'inoxidable, de diamètre intérieur > 12 mm (à l'exclusion des écrous à sertir et des écrous de sécurité)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73181900	Articles de boulonnerie et de visserie, filetés, en fonte, fer ou acier, n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73182100	Rondelles destinées à faire ressort et autres rondelles de blocage, en fonte, fer ou acier
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73182200	Rondelles en fonte, fer ou acier (sauf rondelles destinées à faire ressort et autres rondelles de blocage)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73182300	Rivets en fonte, fer ou acier (autres que rivets tubulaires ou rivets à deux pièces tubulaires destinés à des usages divers)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73182400	Goupilles, chevilles et clavettes en fonte, fer ou acier
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73182900	Articles de boulonnerie et de visserie non filetés, en fonte, fer ou acier, n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	73261990	Ouvrages en fer ou en acier, estampés, sans autres ouvraisons, n.d.a. (sauf boulets et articles simil. pour broyeurs)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	74152900	Boulons, rivets, goupilles, chevilles, clavettes et simil., non filetés, en cuivre (sauf rondelles [y.c.les rondelles destinées à faire ressort])
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	74153300	Vis, boulons, écrous et articles simil., filetés, en cuivre (à l'excl. des crochets et pitons à pas de vis, des tire-fond, des bouchons métalliques, bondes et articles simil., filetés)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	76041090	Profilés en aluminium non allié, n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	76109090	Constructions et parties de constructions, en aluminium, n.d.a., ainsi que tôles, barres, profilés, tubes, tuyaux et simil., en aluminium, travaillés en vue de la construction, n.d.a. (sauf constructions préfabriquées du n° 9406, portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, et sauf ponts et éléments de ponts, tours et pylônes)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	76151010	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en aluminium, coulés ou moulés, (à l'excl. des bidons, boîtes et récipients simil. du no 7612, articles à caractère d'outils, de la coutellerie, des cuillers, louches, fourchettes et articles analogues du no 8211 au no 8215, objets décoratifs, accessoires de tuyauterie et des articles d'hygiène ou de toilette)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	82071300	Outils de forage ou de sondage, interchangeables, avec partie travaillante en carbures métalliques frittés ou en cermets
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	82071990	Outils de forage ou de sondage, interchangeables, et leurs parties, avec partie travaillante en matières autres que les carbures métalliques frittés, les cermets, le diamant ou les agglomérés de diamant
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	83014011	Serrures à cylindres des types utilisés pour portes de bâtiments, en métaux communs
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	83014019	Serrures des types utilisés pour portes de bâtiments, en métaux communs (autres qu'à cylindres et autres que cadenas)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	83014090	Serrures et verrous, en métaux communs (autres que cadenas et autres que pour véhicules automobiles, meubles ou portes de bâtiments)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	83016000	Parties des cadenas, serrures et verrous, ainsi que des fermoirs et montures-fermoirs, avec serrure, en métaux communs, n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	83071000	Tuyaux flexibles en fer ou en acier, même avec accessoires
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	83081000	Agrafes, crochets et oeillets, en métaux communs, pour vêtements, chaussures, bâches, maroquinerie, ou pour toutes confections ou équipements
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84072110	Moteurs pour la propulsion de bateaux du type hors-bord, à allumage par étincelles (moteurs à explosion), d'une cylindrée <= 325 cm³

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84072199	Moteurs hors-bord, à allumage par étincelles (moteurs à explosion) pour la propulsion des bateaux, cylindrée > 325 cm³, puissance > 30 kW
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84072900	Moteurs à piston alternatif ou rotatif, pour bateaux (sauf moteurs hors-bord)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84073100	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, cylindrée <= 50 cm³
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84073210	Moteurs à piston alternatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, d'une cylindrée > 50 cm³ mais <= 125 cm³
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84073290	Moteurs à piston alternatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, d'une cylindrée > 125 cm³ mais <= 250 cm³
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84073320	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, cylindrée > 250 cm³ mais <= 500 cm³
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84073380	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, cylindrée > 500 cm³ mais <= 1000 cm³
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84073430	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, cylindrée > 1000 cm³, usagés
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84073491	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, neufs, cylindrée <= 1500 cm³ mais > 1000 cm³ (sauf moteurs destinés à l'industrie du montage du n° 8407 34 10)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84073499	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, neufs, cylindrée > 1500 cm³ (sauf pour l'industrie du montage des motoculteurs [870110], voitures de tourisme [8703], véhicules automobiles pour le transport des marchandises [8704], véhicules automobiles à usages spéciaux autres que transport de personnes ou de marchandises [8705])
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84079010	Moteurs à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion), de cylindrée <= 250 cm³ (autres que moteurs pour aéronefs, moteurs pour la propulsion de bateaux et autres que les moteurs à piston alternatif des types utilisés pour la propulsion des véhicules automobiles du chapitre 87)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84079080	Moteurs à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion), d'une cylindrée > 250 cm³, d'une puissance <= 10 kW (à l'excl. des moteurs du n° 8407 90 50, des moteurs à piston alternatif des types utilisés pour les véhicules automobiles du chapitre 87, des moteurs destinés aux aéronefs et des moteurs servant à la propulsion des bateaux)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84079090	Moteurs à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion), d'une cylindrée > 250 cm³, d'une puissance > 10 kW (à l'excl. des moteurs du n° 8407 90 50, des moteurs à piston alternatif des types utilisés pour les véhicules automobiles du chapitre 87, des moteurs destinés aux aéronefs et des moteurs servant à la propulsion des bateaux)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84082010	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), pour l'industrie du montage des motoculteurs du n° 870110, des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704, à moteur de cylindrée < 2500 cm³, et des véhicules du n° 8705
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84082035	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), pour la propulsion des tracteurs agricoles et forestiers à roues, puissance > 50 kW mais <= 100 kW
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84082037	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), pour la propulsion des tracteurs agricoles et forestiers à roues, puissance > 100 kW
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84082055	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, puissance > 50 kW mais <= 100 kW (sauf moteurs pour l'industrie du montage du n° 8408 20 10 et sauf moteurs pour la propulsion des tracteurs agricoles et forestiers sur roues)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84082057	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, puissance > 100 kW mais <= 200 kW (sauf moteurs pour l'industrie du montage du n° 8408 20 10 et sauf moteurs pour la propulsion des tracteurs agricoles et forestiers sur roues)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84082099	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, puissance > 200 kW (sauf moteurs pour l'industrie du montage du n° 8408 20 10 et sauf moteurs pour la propulsion des tracteurs agricoles et forestiers sur roues)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84089027	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), usagés (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84089041	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, puissance <= 15 kW (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84089043	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, puissance > 15 kW mais <= 30 kW (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84089045	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, puissance > 30 kW mais <= 50 kW (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84089047	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, puissance > 50 kW mais <= 100 kW (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84089061	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, puissance > 100 kW mais <= 200 kW (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84089065	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, puissance > 200 kW mais <= 300 kW (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84089067	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, puissance > 300 kW mais <= 500 kW (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84089081	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, puissance > 500 kW mais <= 1000 kW (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84089085	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, puissance > 1000 kW mais <= 5000 kW (autres que moteurs pour la propulsion de véhicules ferroviaires ou de bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84089089	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, puissance > 5000 kW (autres que moteurs pour la propulsion de véhicules ferroviaires ou de bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84099100	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs à piston à allumage par étincelles (moteurs à explosion), n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84099900	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs à piston à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84109000	Parties de turbines hydrauliques ou de roues hydrauliques y compris les régulateurs
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84122120	Systèmes hydrauliques à mouvement rectiligne, avec cylindres hydrauliques comme partie travaillante
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84122180	Moteurs hydrauliques à mouvement rectiligne (cylindres) (autres que les systèmes hydrauliques)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84122920	Systèmes hydrauliques à moteurs hydrauliques comme partie travaillante (sauf moteurs hydrauliques à mouvement rectiligne [cylindres])
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84122981	Moteurs oléohydrauliques (sauf à mouvement rectiligne [cylindres] et systèmes hydrauliques)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84122989	Moteurs hydrauliques (sauf à mouvement rectiligne [cylindres] et autres que les systèmes hydrauliques, les moteurs oléohydrauliques, les turbines hydrauliques et roues hydrauliques du n° 8410, et les turbines à vapeur)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84123100	Moteurs pneumatiques, à mouvement rectiligne [cylindres]
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84123900	Moteurs pneumatiques (sauf à mouvement rectiligne [cylindres])
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84128080	Moteurs et machines motrices, non électriques (sauf turbines à vapeur, moteurs à piston, turbines hydrauliques, roues hydrauliques, turbines à gaz, moteurs à réaction, moteurs hydrauliques et oléohydrauliques, moteurs pneumatiques, machines à vapeur d'eau ou autres vapeurs ainsi que moteurs électriques)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84129040	Parties de moteurs hydrauliques, n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84129080	Parties de moteurs et machines motrices non électriques, n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84131100	Pompes pour la distribution de carburants ou de lubrifiants, avec un dispositif mesureur de liquide ou conçues pour en comporter, des types utilisés dans les stations-service ou les garages

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84131900	Pompes pour liquides, avec dispositif mesureur ou conçues pour en comporter (sauf pompes pour la distribution de carburants ou lubrifiants, des types utilisés dans les stations-service ou les garages)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84133020	Pompes d'injection pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84133080	Pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression (à l'excl. des pompes d'injection)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84134000	Pompes à béton
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84135020	Agrégats hydrauliques avec pompe volumétrique alternative comme organe principal
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84135040	Pompes doseuses pour liquides, volumétriques alternatives, à moteur
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84135061	Pompes pour liquides, à piston, oléohydrauliques (sauf agrégats hydrauliques)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84135069	Pompes à piston, pour liquides, à moteur (sauf pompes avec dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319, pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, pompes à béton, pompes hydrauliques, y.c. les agrégats hydrauliques, ainsi que les pompes doseuses)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84135080	Pompes pour liquides volumétriques alternatives, à moteur (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319, pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, pompes à béton, agrégats hydrauliques, pompes doseuses et pompes à piston en général)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84136020	Agrégats hydrauliques avec pompe volumétrique rotative, comme organe principal
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84136031	Pompes pour liquides, à engrenages, oléohydrauliques (sauf agrégats hydrauliques)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84136080	Pompes pour liquides volumétriques rotatives, à moteur (sauf pompes à béton, pompes à engrenages, pompes à palettes entraînées, pompes à vis hélicoïdales et agrégats hydrauliques)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84137021	Pompes immergées monocellulaires
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84137029	Pompes immergées multicellulaires
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84137089	Pompes pour liquides, centrifuges, multicellulaires, à moteur, avec tubulure de refoulement d'un diamètre nominal > 15 mm (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319; pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression; pompes à béton, pompes immergées, circulateurs de chauffage central et d'eau chaude, pompes à roue radiale)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84138100	Pompes pour liquides à moteur (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319, pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, pompes à béton, pompes pour liquides volumétriques alternatives ou rotatives et pompes centrifuges de tous genres)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84138200	Élévateurs à liquides (à l'excl. des pompes)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84139100	Parties de pompes pour liquides, n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84139200	Parties d'élévateurs à liquides, n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84143089	Compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques, d'une puissance > 0,4 kW (sauf compresseurs hermétiques ou semi-hermétiques)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84144010	Compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables, débit par minute <= 2 m³
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84144090	Compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables, débit par minute > 2 m³
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84145915	Ventilateurs des types utilisés exclusivement ou principalement pour le refroidissement de microprocesseurs, d'appareils de télécommunication, de machines automatiques de traitement de l'information ou d'unités de machines automatiques de traitement de l'information
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84145925	Ventilateurs axiaux (à l'exclusion des ventilateurs de table, de sol, muraux, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteur électrique incorporé, d'une puissance <= 125 W et des ventilateurs utilisés pour le refroidissement de l'équipement informatique de la sous-position 8414 59 15)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84145995	Ventilateurs (à l'exclusion des ventilateurs de table, de sol, muraux, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteur électrique incorporé, d'une puissance <= 125 W, des ventilateurs axiaux et centrifuges ainsi que des ventilateurs utilisés pour le refroidissement de l'équipement informatique de la sous-position 8414 59 15)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84147000	Enceintes de sécurité biologique étanches aux gaz
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84148011	Turbocompresseurs monocellulaires (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84148022	Compresseurs volumétriques alternatifs, pouvant fournir une surpression <= 15 bar, d'un débit/h <= 60 m³ (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84148028	Compresseurs volumétriques alternatifs, pouvant fournir une surpression <= 15 bar, d'un débit/h > 60 m³ (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84148051	Compresseurs volumétriques alternatifs, pouvant fournir une surpression > 15 bar, d'un débit/h <= 120 m³ (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84148059	Compresseurs volumétriques alternatifs, pouvant fournir une surpression > 15 bar, d'un débit/h > 120 m³ (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84148073	Compresseurs volumétriques rotatifs à un seul arbre (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84148075	Compresseurs volumétriques rotatifs à plusieurs arbres, à vis (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84148078	Compresseurs volumétriques rotatifs à plusieurs arbres, autres qu'à vis (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables et sauf compresseurs volumétriques rotatifs à vis)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84148080	Pompes à air et hottes aspirantes à extraction ou à recyclage avec ventilateur incorporé, également avec filtre, plus grand côté horizontal > 120 cm (sauf pompes à vide, pompes à air à main ou à pied et sauf compresseurs)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84149000	Parties de pompes à air ou à vide, de compresseurs d'air ou d'autres gaz et de ventilateurs, de hottes aspirantes à extraction ou à recyclage, à ventilateur incorporé, n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84159000	Parties de machines et appareils pour le conditionnement de l'air comprenant un ventilateur à moteur et des dispositifs propres à modifier la température et l'humidité de l'air, n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84162080	Brûleurs pour l'alimentation des foyers à combustibles solides pulvérisés ou à gaz (à l'excl. des brûleurs exclusivement à gaz, monobloc, avec ventilateur incorporé et dispositif de contrôle et brûleurs mixtes)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84163000	Foyers automatiques, y.c. leurs avant-foyers, grilles mécaniques, dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs simil. (sauf brûleurs)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84186900	Matériel, machines et appareils pour la production du froid (autres que réfrigérateurs et meubles congélateurs-conservateurs)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84198998	Appareils et dispositifs, même chauffés électriquement, pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température, n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84211970	Centrifugeuses, y.c. lesessoreuses centrifuges (à l'excl. des appareils pour la séparation isotopique, des écrémeuses, desessoreuses à linge ainsi que des centrifugeuses des types utilisés dans les laboratoires et dans la fabrication des disques [wafers] à semi-conducteur)
Extrait		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84212100 sauf 8421210090	Appareils pour la filtration ou l'épuration des eaux
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84212300	Appareils pour la filtration des huiles minérales et carburants pour les moteurs à allumage par étincelles ou par compression
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84212920	Appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides, composés de fluoropolymères et dont l'épaisseur du filtre ou de la membrane purificatrice est <= 140 µm (à l'exclusion de ceux utilisés pour l'eau, les boissons autres que l'eau et les reins artificiels)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84212980	Appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides (à l'exclusion de ceux utilisés pour l'eau, les boissons autres que l'eau, les huiles minérales et carburants pour les moteurs à allumage par étincelles ou par compression, les reins artificiels ainsi que de ceux composés de fluoropolymères et dont l'épaisseur du filtre ou de la membrane purificatrice est <= 140 µm)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84213100	Filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84213200	Convertisseurs catalytiques et filtres à particules, même combinés, pour l'épuration ou la filtration des gaz d'échappement des moteurs à allumage par étincelles ou par compression
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84213915	Appareils pour la filtration ou l'épuration des gaz, à enveloppe en acier inoxydable, dont le diamètre interne des tubes d'entrée et de sortie n'excède pas 1,3 cm (autres que pour la séparation isotopique et sauf les filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84213925	Appareils pour la filtration ou l'épuration de l'air (autres que pour la séparation isotopique et sauf les filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, ainsi que ceux à enveloppe en acier inoxydable, dont le diamètre interne des tubes d'entrée et de sortie n'excède pas 1,3 cm)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84213985	Appareils pour la filtration ou l'épuration de gaz (autres que l'air, que par procédé analytique, que pour la séparation isotopique et sauf les filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, ainsi que ceux à enveloppe en acier inoxydable, dont le diamètre interne des tubes d'entrée et de sortie n'excède pas 1,3 cm)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84219910	Parties des appareils relevant des sous-positions 84212920 ou 84213915, n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84219990	Parties des appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides ou des gaz, n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84238920	Appareils et instruments de pesage, d'une portée > 5000 kg, à pesage électronique (à l'excl. des pèse-personnes, bascules à pesage continu sur transporteurs, bascules à pesées constantes et balances et bascules ensacheuses ou doseuses)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84238980	Appareils et instruments de pesage, d'une portée > 5000 kg (à l'excl. de ceux à pesage électronique, des pèse-personnes, bascules à pesage continu sur transporteurs, bascules à pesées constantes et balances et bascules ensacheuses ou doseuses)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84243001	Appareils de nettoyage à eau, à moteur incorporé (appareils de nettoyage à haute pression), équipés d'un dispositif de chauffage
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84243008	Appareils de nettoyage à eau, à moteur incorporé (appareils de nettoyage à haute pression), sans dispositif de chauffage
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84243010	Machines et appareils à jet de sable et appareils à jet simil., à air comprimé
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84243090	Machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet simil. (à l'excl. des appareils à air comprimé et des appareils de nettoyage à eau à moteur incorporé [appareils de nettoyage à haute pression], ainsi que des machines et appareils pour le nettoyage de contenants spéciaux)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84248940	Machines et appareils mécaniques, même à main, à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre (à l'excl. des pulvérisateurs, de ceux pour l'agriculture ou l'horticulture, ainsi que des appareils mécaniques à projeter, disperser ou pulvériser, des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés ou d'assemblages de circuits imprimés)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84248970	Appareils mécaniques à projeter, disperser ou pulvériser, des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés ou d'assemblages de circuits imprimés
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84251100	Palans à moteur électrique
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84251900	Palans autres qu'à moteur électrique
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84253100	Treuil et cabestans, à moteur électrique
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84253900	Treuil et cabestans, autres qu'à moteur électrique
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84254200	Crics et vérins, hydrauliques (sauf élévateurs fixes des types utilisés dans les garages pour voitures)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84254900	Crics et vérins, non hydrauliques
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84261100	Ponts roulants et poutres roulantes sur supports fixes
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84261200	Portiques mobiles sur pneumatiques et chariots-cavaliers
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84261900	Ponts roulants, grues portiques, portiques de déchargement et ponts-grues (à l'excl. des ponts roulants et poutres roulantes sur supports fixes, portiques mobiles sur pneumatiques, chariots-cavaliers et grues sur portiques)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84262000	Grues à tour

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84263000	Grues sur portiques
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84264100	Bigues et chariots-grues et autres machines et appareils autopropulsés, sur pneumatiques (à l'excl. des grues automotrices, portiques mobiles se déplaçant sur pneumatiques et sauf chariots-cavaliers)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84264900	Bigues et chariots-grues et appareils autopropulsés (autres que sur pneumatiques et sauf chariots-cavaliers)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84269110	Grues hydrauliques conçues pour être montées sur un véhicule routier, pour le chargement ou le déchargement du véhicule
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84269190	Grues conçues pour être montées sur un véhicule routier (à l'excl. des grues hydrauliques pour le chargement ou le déchargement du véhicule)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84269900	Bigues; grues à câbles et blondins et autres grues (sauf ponts roulants, grues portiques, grues sur portiques, portiques de déchargement, ponts-grues, chariots-cavaliers, grues à tour, chariot-grues, grues autopropulsées et grues conçues pour être montées sur un véhicule routier)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84271010	Chariots de manutention autopropulsés à moteur électrique, avec dispositif de levage élevant à une hauteur $\geq$ 1 m
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84271090	Chariots de manutention autopropulsés à moteur électrique, avec dispositif de levage élevant à une hauteur $<$ 1 m
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84272011	Chariots-gerbeurs tous terrains, autopropulsés, élevant à une hauteur $\geq$ 1 m
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84272019	Chariots de manutention autopropulsés, avec dispositif de levage élevant à une hauteur $\geq$ 1 m (autres qu'à moteur électrique et sauf chariots-gerbeurs autopropulsés tous terrains)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84272090	Chariots de manutention autopropulsés, avec dispositif de levage élevant à une hauteur $<$ 1 m (autres qu'à moteur électrique)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84279000	Chariots de manutention munis d'un dispositif de levage mais non autopropulsés
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84281020	Ascenseurs et monte-charge, électriques
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84281080	Ascenseurs et monte-charge, non électriques
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84282020	Appareils élévateurs ou transporteurs, pneumatiques, pour produits en vrac
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84282080	Appareils élévateurs ou transporteurs, pneumatiques (autres que pour produits en vrac)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84283200	Appareils élévateurs, transporteurs ou convoyeurs pour marchandises, à action continue, à benne (autres que conçus pour mines au fond ou autres travaux souterrains)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84283300	Appareils élévateurs, transporteurs ou convoyeurs pour marchandises, à action continue, à bande ou à courroie (autres que conçus pour mines au fond et autres travaux souterrains)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84283920	Transporteurs ou convoyeurs à rouleaux ou à galets, pour marchandises
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84283990	Appareils élévateurs, transporteurs ou convoyeurs, à action continue, pour marchandises (à l'excl. des appareils spécialement conçus pour mines au fond ou pour d'autres travaux souterrains, des appareils à benne, à bande ou à courroie, des appareils à rouleaux ou à galets, des appareils pneumatiques et des passeurs automatiques de circuits pour le transport, la manutention et le stockage de matériels pour dispositifs à semi-conducteur)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84287000	Robots industriels
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84289071	Chargeurs conçus pour être portés par tracteurs agricoles
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84289079	Chargeurs spécialement conçus pour l'exploitation agricole (sauf chargeurs conçus pour être portés par tracteurs agricoles et sauf tracteurs agricoles)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84289090	Machines et appareils de levage, chargement, déchargement ou manutention, n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84291100	Bouteurs (bulldozers) et bouteurs biais (angledozers), à chenilles
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84291900	Bouteurs (bulldozers) et bouteurs biais (angledozers), sur roues
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84292000	Niveleuses autopropulsées
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84294010	Rouleaux compresseurs à vibrations

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84294030	Rouleaux compresseurs, autopropulsés (à l'excl. des rouleaux compresseurs à vibrations)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84294090	Compacteuses autopropulsées (sauf rouleaux compresseurs)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84295191	Chargeuses et chargeuses-pelleteuses à chargement frontal, à chenilles, autopropulsées (à l'excl. des engins spécialement conçus pour mines au fond ou pour d'autres travaux souterrains)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84295199	Chargeuses et chargeuses-pelleteuses à chargement frontal, autopropulsées (à l'excl. des engins à chenilles et des engins spécialement conçus pour mines au fond ou pour d'autres travaux souterrains)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84295210	Excavateurs à chenilles, autopropulsés, dont la superstructure peut effectuer une rotation de 360°
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84295290	Excavateurs, autopropulsés, dont la superstructure peut effectuer une rotation de 360° (à l'excl. des engins à chenilles)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84295900	Pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses-pelleteuses, autopropulsés (sauf pelles mécaniques dont la superstructure peut effectuer une rotation de 360° et sauf chargeuses à chargement frontal)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84301000	Sonnettes de battage et machines pour l'arrachage des pieux (sauf montées sur wagons pour réseaux ferroviaires, ou sur châssis d'automobile ou sur camion)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84304100	Machines de sondage ou de forage de la terre, des minéraux ou des minerais, autopropulsées (à l'excl. des machines montées sur wagons pour réseaux ferroviaires ou sur châssis d'automobiles ou sur camions, et sauf machines à creuser les tunnels et autres machines à creuser les galeries)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84304900	Machines de sondage ou de forage de la terre, des minéraux ou des minerais non autopropulsées et non hydrauliques (à l'excl. des machines à creuser les tunnels et autres machines à creuser les galeries, et sauf outillage pour emploi à la main)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84305000	Machines et appareils de terrassement, nivellement, décapage, excavation, compactage, extraction ou forage de la terre, des minéraux ou des minerais, autopropulsés, n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84306100	Machines et appareils à tasser ou à compacter, non autopropulsés (sauf outillage pour emploi à la main)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84306900	Machines et appareils de terrassement, nivellement, décapage, excavation, compactage, extraction ou forage de la terre, des minéraux ou des minerais, non autopropulsés, n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84311000	Parties de palans; treuils, cabestans; crics et vérins, n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84312000	Parties de chariots-gerbeurs et autres chariots de manutention munis d'un dispositif de levage, n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84313100	Parties d'ascenseurs, monte-charge ou escaliers mécaniques, n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84313900	Parties de machines et appareils du n° 8428, n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84314100	Godets, bennes, bennes-preneuses, pelles, grappins et pinces pour machines et appareils des n° 8426, 8429 ou 8430
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84314200	Lames de boteurs (bulldozers) ou de boteurs biai (angledozers), n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84314300	Parties de machines de sondage ou de forage des n° 843041 ou 843049, n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84314920	Parties de machines et appareils des n° 8426, 8429 ou 8430, coulées ou moulées en fonte, fer ou acier, n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84314980	Parties de machines et appareils des n° 8426, 8429 ou 8430, n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84411070	Coupeuses pour le travail du papier ou du carton (à l'excl. des machines et appareils pour le brochage ou la reliure du n° 8440, des coupeuses-bobineuses, des coupeuses en long ou en travers et des massicots droits)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84431970	Machines et appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442 (à l'excl. des machines à imprimer les matières textiles, de ceux utilisés pour la fabrication des semi-conducteurs, des imprimantes à jet d'encre, des duplicateurs hectographiques ou à stencils, des machines à imprimer les adresses et des autres machines de bureau à imprimer des n° 8469 à 8472, des machines offset, flexographiques, typographiques et héliographiques)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84549000	Parties de convertisseurs, poches de coulée, lingotière et machines simil. à couler (mouler) pour métallurgie, aciérie ou fonderie, n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84592900	Machines à percer, pour le travail des métaux (à l'excl. des machines à commande numérique, des unités d'usinage à glissières et des machines mues à la main)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84594900	Machines à aléser les métaux, autres qu'à commande numérique (à l'exclusion des unités d'usinage à glissières et des aléseuses-fraiseuses)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84596990	Machines à fraiser les métaux par enlèvement de matières (sauf à commande numérique et autres qu'unités d'usinage à glissières aléseuses-fraiseuses combinées, machines à fraiser à console et machines à tailler les engrenages)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84597000	Machines à fileter ou à tarauder les métaux par enlèvement de matières (sauf unités d'usinage à glissières)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84601200	Machines à rectifier les surfaces planes, à commande numérique, pour le finissage des métaux
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84601900	Machines à rectifier les surfaces planes, autres qu'à commande numérique, pour le finissage des métaux
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84602200	Machines à rectifier sans centre, à commande numérique, pour le finissage des métaux (à l'exclusion des machines à finir les engrenages)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84602300	Machines à rectifier les surfaces cylindriques, à commande numérique, pour le finissage des métaux (à l'exclusion des machines à finir les engrenages et des machines sans centre)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84602400	Machines à rectifier, à commande numérique, pour le finissage des métaux (à l'exclusion des machines à rectifier les surfaces planes ou cylindriques et des machines à rectifier les engrenages)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84603100	Machines à affûter, pour le travail des métaux, à commande numérique
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84603900	Machines à affûter, pour le travail des métaux (autres qu'à commande numérique)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84609000	Machines à ébarber, polir ou à faire d'autres opérations de finissage, pour le travail des métaux ou des cermets (à l'exclusion des machines à meuler, à affûter, à rectifier et à roder ainsi que des machines pour emploi à la main)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84615011	Machines à scie circulaire, pour le travail des métaux (autres que l'outillage à main)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84615019	Machines à scier pour le travail des métaux (autres que l'outillage à main et autres que les machines à scie circulaire)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84615090	Machines à tronçonner, pour le travail des métaux (autres que l'outillage à main et autres que les machines à scier)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84622210	Machines de formage des profilés, pour produits plats, commandés numériquement
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84622290	Machines de formage des profilés, pour produits plats, non commandés numériquement
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84622300	Presses plieuses, à commande numérique
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84622400	Presses à panneaux, à commande numérique
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84622500	Machines à profiler à galets, à commande numérique
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84622600	Autres machines à rouler, cintrer, plier, dresser ou planer, à commande numérique (à l'excl. Machines de formage des profilés, des freins de pression, des cintruses de panneaux et des machines à roulement)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84622910	Machines (y.c. les presses), à rouler, cintrer, plier, dresser ou planer, pour le travail des produits plats en métal à commande numérique, non dénommés ailleurs
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84622910	Machines (y.c. les presses), à rouler, cintrer, plier, dresser ou planer, pour le travail des produits plats en métal (autres qu'à commande numérique)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84622990	Autres machines à rouler, cintrer, plier, dresser ou planer, à l'exclusion de celles à commandes numériques et à l'exclusion des machines de formage des profilés, des freins de pression, des cintruses de panneaux et des machines à roulement)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84624900	Machines (à l'exclusion des presses) à poinçonner, à gruger ou à grignoter, pour produits plats, y compris les machines combinées à poinçonner et à cisailer à l'exclusion de celles à commande numérique
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84625900	Machines pour travailler les tubes, tuyaux, profilés creux, profilés, et barres (à l'exclusion des presses et à l'exclusion de celles à commande numérique)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84626110	Presses de travail du métal à froid hydraulique, commandé numériquement
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84626190	Presses de travail du métal à froid hydraulique, non commandé numériquement

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84626210	Presses de travail du métal à froid, mécanique, commandées numériquement
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84626290	Presses de travail du métal à froid, mécanique, non commandées numériquement
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84626310	Servo-presses de travail du métal à froid, commandées numériquement
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84626390	Servo-presses de travail du métal à froid, non commandées numériquement
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84626910	Presses de travail du métal à froid, commandées numériquement, (à l'exclusion des presses hydrauliques, mécaniques et servo-presses)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84626990	Presses de travail du métal à froid (à l'exclusion des presses hydrauliques, mécaniques et servo-presses commandées numériquement)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84629010	Machines-outils, incluant les presses, pour travailler le métal en forgeant, martelage ou matrice de forgeage (à l'excl. Des moulins à roulement) et des machines-outils, incl. Presses, pour le travail en métal en pliant, pliable, redressement, aplatissage, cisaillement, poinçonnage, encloter ou grignoter (à l'excl. de bancs de tirage) et presses pour les carbures métalliques ou métalliques de travail, commandé numériquement (à l'excl. des machines de 8456 à 8462,69)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84629090	Machines-outils, incluant les presses, pour travailler le métal en forgeant, martelage ou matrice de forgeage (à l'excl. Des moulins à roulement) et des machines-outils, incl. Presses, pour le travail en métal en pliant, pliable, redressement, aplatissage, cisaillement, poinçonnage, encloter ou grignoter (à l'excl. de bancs de tirage) et presses pour les carbures métalliques ou métalliques de travail, non commandées numériquement (à l'excl. des machines de 8456 à 8462,69)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84649000	Machines-outils pour le travail de la pierre, du béton, de l'amiante-ciment ou de matières minérales simil., ou pour le travail à froid du verre (autres qu'à scier, à meuler ou à polir et autres que les machines pour emploi à la main et les machines pour le travail des disques [wafers] à semi-conducteur)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84651010	Machines-outils pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc., pouvant effectuer différents types d'opérations d'usinage, sans changement d'outils entre ces opérations, avec reprise manuelle de la pièce entre chaque opération
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84651090	Machines-outils pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc., pouvant effectuer différents types d'opérations d'usinage, sans changement d'outils entre ces opérations, à reprise automatique de la pièce entre chaque opération
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84652000	Centres d'usinage pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires, qui peuvent effectuer différents types d'opérations d'usinage par changement automatique des outils au départ d'un magasin conformément à un programme d'usinage
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84659110	Machines à scier pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc., à ruban (à l'excl. des outils pour emploi à la main)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84659120	Scies circulaires pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc. (à l'excl. des outils pour emploi à la main)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84659190	Machines à scier pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc. (à l'excl. des outils pour emploi à la main, des machines à ruban et des scies circulaires)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84659200	Machines à dégauchir ou à raboter, machines à fraiser ou à moulurer, pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires (à l'exclusion des machines pour emploi à la main et des machines des sous-positions 8465.10 et 8465.20)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84659300	Machines à meuler, à poncer ou à polir, pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires (à l'exclusion des machines pour emploi à la main et des centres d'usinage)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84659400	Machines à cintrer ou à assembler, pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires (à l'exclusion des machines pour emploi à la main et des centres d'usinage)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84659500	Machines à percer ou à mortaiser, pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires (à l'exclusion des machines pour emploi à la main et des machines des sous-positions 8465.10 et 8465.20)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84659600	Machines à fendre, à trancher ou à dérouler, pour le travail du bois (à l'exclusion des centres d'usinage)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84669340	Parties et accessoires des machines des sous-positions 4561110, 84561210, 845620, 845630, 845710, 845891, 84592100, 845961 ou 846150, des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés, d'assemblages de circuits imprimés, de parties d'appareils de la position 8517 ou de parties de machines automatiques de traitement de l'information
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84669350	Parties et accessoires des machines à découper par jet d'eau, n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84669360	Parties et accessoires des machines-outils travaillant par enlèvement de matière des positions 8456 à 8461, n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84671900	Outils pneumatiques, pour emploi à la main (à l'excl. des outils rotatifs)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84672110	Perceuses à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, y.c. les perforatrices rotatives, fonctionnant sans source d'énergie extérieure
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84672191	Perceuses électropneumatiques à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, y.c. les perforatrices rotatives
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84672199	Perceuses à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, y.c. les perforatrices rotatives, fonctionnant avec source d'énergie extérieure (autres que machines électropneumatiques)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84672210	Tronçonneuses, à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84672230	Scies circulaires à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84672290	Scies (autres que tronçonneuses ou circulaires) à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84672920	Outils électromécaniques à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant sans source d'énergie extérieure (à l'excl. des scies et perceuses)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84672951	Meuleuses d'angle, à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84672953	Ponceuses à bandes, à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84672959	Meuleuses et ponceuses (autres que d'angle et qu'à bandes), à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84672970	Rabots, à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84672980	Cisailles à tailler les haies, ciseaux à pelouse et désherbeuses, à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84672985	Outils électromécaniques à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure (à l'excl. des scies et tronçonneuses, perceuses, meuleuses et ponceuses, rabots, cisailles à tailler les haies, ciseaux à pelouse et désherbeuses)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84678100	Tronçonneuses à chaîne pour emploi à la main, à moteur non électrique incorporé
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84678900	Outils pour emploi à la main, hydrauliques ou à moteur non électrique incorporé (sauf tronçonneuses à chaîne et outils pneumatiques)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84679100	Parties de tronçonneuses à chaîne pour emploi à la main, à moteur électrique ou non électrique incorporé, n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84679200	Parties d'outils pneumatiques pour emploi à la main, n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84679900	Parties d'outils pour emploi à la main, hydrauliques ou à moteur électrique ou non électrique incorporé, n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84681000	Chalumeaux guidés à la main pour le brasage ou le soudage aux gaz
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84741000	Machines et appareils à trier, cribler, séparer ou laver les matières minérales solides (y.c. les poudres et les pâtes) (à l'excl. des centrifugeuses et des filtres-presses)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84742000	Machines et appareils à concasser, broyer ou pulvériser les matières minérales solides
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84743100	Bétonnières et appareils à gâcher le ciment (sauf montés sur wagons de chemins de fer ou sur châssis de véhicules automobiles)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84743900	Machines et appareils à mélanger ou à malaxer les matières minérales solides (y.c. les poudres et les pâtes) (sauf bétonnières et appareils à gâcher le ciment, machines à mélanger les matières minérales au bitume et sauf calandres)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84748010	Machines à agglomérer, former ou mouler les pâtes céramiques

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84748090	Machines à agglomérer, former ou mouler les combustibles minéraux solides, le ciment, le plâtre ou autres matières minérales en poudre ou pâte et machines à former les moules de fonderie en sable (sauf pour les pâtes céramiques et pour mouler ou couler le verre)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84749010	Parties des machines et appareils visés au no 8474, n.d.a., coulées ou moulées en fonte, fer ou acier
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84749090	Parties des machines et appareils visés au no 8474, n.d.a. (autres que coulées ou moulées en fonte, fer ou acier)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84778099	Machines et appareils pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières, n.d.a. dans le chapitre 84
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84791000	Machines et appareils pour les travaux publics, le bâtiment ou les travaux analogues, n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84798200	Machines et appareils à mélanger, malaxer, concasser, broyer, cribler, tamiser, homogénéiser, émulsionner ou brasser, n.d.a. (à l'excl. des robots industriels)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84798300	Presses isostatiques à froid
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84798970	Machines automatiques de placement de composants électroniques des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication d'assemblages de circuits imprimés
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84798997	Machines et appareils, y.c. mécaniques, n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84799015	Parties des machines automatiques de placement de composants électroniques des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication d'assemblages de circuits imprimés
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84799020	Parties des machines et appareils, y compris les appareils mécaniques, coulées ou moulées en fonte, fer ou acier, n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84799070	Parties des machines et appareils, y compris les appareils mécaniques, ayant une fonction propre, n.d.a. (autres que coulées ou moulées en fonte, fer ou acier)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84804900	Moules pour les métaux ou les carbures métalliques (autres qu'en graphite ou autres formes de carbone, qu'en produits céramiques ou en verre, sauf flans, matrices et moules à fondre pour machines à fondre en ligne du n° 8442, moules pour le moulage par injection ou par compression et autres que les lingotières)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84806000	Moules pour les matières minérales (autres qu'en graphite ou autres formes de carbone, autres qu'en produits céramiques ou en verre)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84811005	Détendeurs combinés avec filtres ou lubrificateurs
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84811019	Détendeurs en fonte ou en acier (non combinés avec des filtres ou lubrificateurs)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84811099	Détendeurs en métaux non-ferreux (non combinés avec des filtres ou lubrificateurs)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84812010	Valves pour transmissions oléohydrauliques
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84812090	Valves pour transmissions pneumatiques
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84813091	Clapets et soupapes de retenue, pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants simil., en fonte ou acier
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84813099	Clapets et soupapes de retenue, pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants simil. (autres qu'en fonte ou acier)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84814090	Soupapes de trop-plein ou de sûreté (autres qu'en fonte ou en acier)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84818011	Mélangeurs et mitigeurs sanitaires
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84818040	Valves pour pneumatiques et chambres à air
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84818059	Vannes de régulation (autres que vannes de régulation de température, détendeurs, vannes pour transmission oléohydrauliques ou pneumatiques, soupapes et clapets de retenue, soupapes de trop-plein ou de sûreté et sauf robinetterie sanitaire et vannes de radiateurs de chauffage central)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84818063	Robinets et vannes à passage direct, pour tuyauterie, etc., en acier (sauf robinetterie sanitaire et vannes pour radiateurs de chauffage central)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84818069	Robinets et vannes à passage direct, pour tuyauterie, etc. (autres qu'en fonte ou acier et sauf robinetterie sanitaire et vannes pour radiateurs de chauffage central)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84818081	Robinets à tournant sphérique, conique ou cylindrique (à l'excl. de la robinetterie sanitaire et des vannes pour radiateurs de chauffage central)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84818085	Robinets à papillon pour tuyauterie, etc. (sauf clapets et soupapes de retenue)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84818099	Articles de robinetterie et organes simil. pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants simil. (à l'excl. des détendeurs, valves pour transmissions oléohydrauliques ou pneumatiques, clapets et soupapes de retenue, soupapes de trop-plein ou de sûreté, robinetterie sanitaire et pour radiateurs de chauffage central, valves pour pneumatiques et chambres à air, vannes de régulation, vannes robinets et vannes à passage direct, robinets, robinets à papillon et robinets à membrane)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84819000	Parties d'articles de robinetterie et organes simil. pour tuyauterie, etc., n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84821090	Roulements à billes, plus grand diamètre extérieur > 30 mm
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84822000	Roulements à rouleaux coniques, y.c. les assemblages de cônes et rouleaux coniques
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84823000	Roulements à rouleaux en forme de tonneau
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84824000	Roulements à aiguilles
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84825000	Roulements à rouleaux cylindriques
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84828000	Roulements à galets et autres roulements, y.c. les roulements combinés (à l'excl. des roulements à billes, roulements à rouleaux coniques, y.c. les assemblages de cônes et rouleaux coniques, roulements à rouleaux en forme de tonneau, roulements à aiguilles et roulements à rouleaux cylindriques)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84829110	Rouleaux coniques pour roulements
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84829190	Billes, galets, rouleaux, aiguilles pour roulements (autres que rouleaux coniques et billes en acier du n° 7326)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84829900	Parties de roulements à billes, à galets, à rouleaux ou à aiguilles (à l'excl. de leur organe de roulement), n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84831021	Manivelles et vilebrequins, coulés ou moulés en fonte, fer ou acier
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84831029	Manivelles et vilebrequins (autres qu'en acier forgé ou coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84831095	Arbres moteurs ou arbres de couche, arbres de transmission secondaires, arbres à cames, arbres à excentriques et autres arbres de transmission, pour machines (à l'excl. des manivelles, vilebrequins et arbres articulés)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84832000	Paliers à roulements incorporés, pour machines
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84833032	Paliers pour machines, pour tous types de roulements
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84833038	Paliers sans roulements incorporés, pour machines et coussinets (sauf pour tous types de roulements)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84833080	Coussinets et coquilles de coussinets, pour machines
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84834021	Engrenages à roues cylindriques pour machines (sauf réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84834023	Engrenages à roues coniques ou cylindroconiques, pour machines (sauf réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84834025	Engrenages à vis sans fin pour machines (sauf réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84834029	Engrenages pour machines (autres qu'à roues cylindriques, à roues coniques ou cylindroconiques, à vis sans fin, réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84834051	Réducteurs, multiplicateurs et boîtes de vitesses, pour machines
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84834059	Variateurs de vitesse pour machines (autres que réducteurs, multiplicateurs et boîtes de vitesses)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84834090	Engrenages et roues de friction pour machines (autres que des simples roues et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément et autres qu'embrayages, broches filetées à billes ou à rouleaux et engrenages en général ainsi que des roues dentées et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84835020	Volants et poulies, y.c. les poulies à mofles, coulés ou moulés en fonte, fer ou acier
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84835080	Volants et poulies, y.c. les poulies à mofles (autres que coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84836020	Embrayages et organes d'accouplement, y.c. les joints d'articulation, pour machines, coulés ou moulés en fonte, fer ou acier
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84836080	Embrayages et organes d'accouplement, y.c. les joints d'articulation, pour machines (autres que coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84839020	Parties de paliers pour roulements de tous genres, n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84839081	Roues dentées et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément ainsi que parties d'arbres de transmission et manivelles; paliers et coussinets; engrenages et roues de friction; broches filetées à billes ou à rouleaux; réducteurs, multiplicateurs et autres variateurs de vitesse; volants et poulies; embrayages et organes d'accouplement, coulés ou moulés en fonte, fer ou acier, n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84839089	Roues dentées et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément ainsi que parties d'arbres de transmission et manivelles; paliers et coussinets; engrenages et roues de friction; broches filetées à billes ou à rouleaux; réducteurs, multiplicateurs et autres variateurs de vitesse; volants et poulies; embrayages et organes d'accouplement, n.d.a. (autres que coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84841000	Joints métalloplastiques
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84842000	Joints d'étanchéité mécaniques
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84849000	Jeux ou assortiments de joints de composition différente présentés en pochettes, enveloppes ou emballages analogues
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84852000	Machines pour la fabrication additive par dépôt de matière plastique plastique ou dépôt de caoutchouc
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84853010	Machines pour la fabrication additive par dépôt de plâtre, ciment ou céramique
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84853090	Machines pour la fabrication additive par dépôt de verre
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84858000	Machines pour la fabrication additive (à l'exclusion des dépôts de métal, plastique, caoutchouc, plâtre, ciment, céramique ou verre)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84859010	Parties de machines pour la fabrication additive par dépôt de plâtre, ciment ou céramique
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84859090	Parties de machines pour la fabrication additive (à l'exclusion des machines de la sous-position 8485.30.10)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84871090	Hélices pour bateaux et leurs pales (autres qu'en bronze)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	84879090	Parties de machines ou d'appareils du chapitre 84, sans caractéristiques spéciales d'utilisation, n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85011010	Moteurs synchrones, d'une puissance <= 18 W
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85011091	Moteurs universels, puissance <= 37,5 W
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85011093	Moteurs à courant alternatif, puissance <= 37,5 W (à l'excl. des moteurs synchrones <= 18 W)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85011099	Moteurs à courant continu, puissance <= 37,5 W
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85012000	Moteurs universels, d'une puissance > 37,5 W
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85013100	Moteurs à courant continu, puissance <= 750 W mais > 37,5 W, et génératrices à courant continu, puissance <= 750 W
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85013200	Moteurs et génératrices à courant continu, puissance > 750 W mais <= 75 kW
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85013300	Moteurs et génératrices à courant continu, puissance > 75 kW mais <= 375 kW
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85013400	Moteurs et génératrices à courant continu, puissance > 375 kW

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85014020	Moteurs à courant alternatif, monophasés, d'une puissance > 37,5 W mais <= 750 W
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85014080	Moteurs à courant alternatif, monophasés, d'une puissance > 750 W
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85015100	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, puissance > 37,5 W mais <= 750 W
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85015220	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, puissance > 750 W mais <= 7,5 kW
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85015230	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, d'une puissance > 7,5 kW mais <= 37 kW
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85015290	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, puissance > 37 kW mais <= 75 kW
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85015350	Moteurs de traction, puissance > 75 kW
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85015381	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, d'une puissance > 75 kW mais <= 375 kW (à l'excl. des moteurs de traction)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85015394	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, d'une puissance > 375 kW mais <= 750 kW (sauf moteurs de traction)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85015399	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, d'une puissance > 750 kW (sauf moteurs de traction)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85016120	Alternateurs, puissance <= 7,5 kVA
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85016180	Alternateurs, d'une puissance > 7,5 kVA mais <= 75 kVA
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85016200	Alternateurs, d'une puissance > 75 kVA mais <= 375 kVA
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85016300	Alternateurs, puissance > 375 kVA mais <= 750 kVA
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85016400	Alternateurs, puissance > 750 kVA
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85017100	Machines génératrices photovoltaïques à courant continu d'une puissance n'excédant pas 50 W
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85017200	Machines génératrices photovoltaïques à courant continu d'une puissance excédant 50 W
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85018000	Machines génératrices photovoltaïques à courant alternatif
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85021320	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), puissance > 375 kVA mais <= 750 kVA
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85030091	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs et machines génératrices électriques, groupes électrogènes ou convertisseurs rotatifs électriques n.d.a., coulées ou moulées en fonte, fer ou acier
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85030099	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs et machines génératrices électriques ainsi qu'aux groupes électrogènes et convertisseurs rotatifs électriques, n.d.a. (sauf frettes amagnétiques et autres que coulées ou moulées en fonte, fer ou acier)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85042100	Transformateurs à diélectrique liquide, puissance <= 650 kVA
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85042210	Transformateurs à diélectrique liquide, puissance > 650 kVA mais <= 1600 kVA
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85042290	Transformateurs à diélectrique liquide, puissance > 1600 kVA mais <= 10000 kVA
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85042300	Transformateurs à diélectrique liquide, puissance > 10000 kVA
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85043121	Transformateurs de mesure pour la mesure des tensions, puissance <= 1 kVA
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85043129	Transformateurs de mesure, puissance <= 1 kVA (autres que pour la mesure des tensions)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85043180	Transformateurs à sec, puissance <= 1 kVA (autres que transformateurs de mesure)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85043200	Transformateurs à sec, puissance > 1 kVA mais <= 16 kVA

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85043300	Transformateurs à sec, puissance > 16 kVA mais <= 500 kVA
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85043400	Transformateurs à sec, puissance > 500 kVA
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85044055	Chargeurs d'accumulateurs (autres que ceux du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités et redresseurs à semi-conducteur polycristallin)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85044088	Onduleurs statiques, puissance > 7,5 kVA (autres que ceux du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85044090	Convertisseurs statiques (autres que ceux du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités ainsi que chargeurs d'accumulateurs, redresseurs à semi-conducteur polycristallin et autres redresseurs et onduleurs)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85045000	Bobines de réactance et autres selfs (autres que pour lampes ou tubes à décharge)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85051910	Aimants permanents en ferrite agglomérée
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85051990	Aimants permanents et articles destinés à devenir des aimants permanents après aimantation, autres qu'en métal ou ferrite agglomérée
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85052000	Accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85059021	Électro-aimants des types utilisés exclusivement ou principalement pour les appareils de diagnostic par visualisation à résonance magnétique, autres que les électro-aimants de la position 9018
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85059029	Électro-aimants; plateaux, mandrins et dispositifs magnétiques ou électromagnétiques similaires de fixation (à l'exclusion des électro-aimants utilisés pour les appareils de diagnostic par visualisation à résonance magnétique)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85059090	Parties des aimants permanents, électro-aimants, accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques ou des têtes de levage ou des dispositifs de fixation magnétiques ou électromagnétiques n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85071020	Accumulateurs au plomb, pour le démarrage des moteurs à piston, fonctionnant avec électrolyte liquide (sauf hors d'usage)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85071080	Accumulateurs au plomb, pour le démarrage des moteurs à piston, fonctionnant avec électrolyte non liquide (sauf hors d'usage)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85078000	Accumulateurs électriques (sauf hors d'usage et autres que les accumulateurs au plomb, au nickel-cadmium, au nickel-fer, au nickel-hydrure et au lithium-ion)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85114000	Démarrateurs, même fonctionnant comme génératrices, pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85115000	Génératrices pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression (autres que dynamos-magnétos et démarrateurs fonctionnant comme génératrices)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85118000	Appareils et dispositifs électriques d'allumage pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, y.c. conjoncteurs-disjoncteurs (autres que génératrices, démarrateurs, distributeurs, bobines d'allumage, magnétos, volants magnétiques et bougies d'allumage)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85142010	Fours fonctionnant par induction
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85151100	Fers et pistolets à braser électriques
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85151910	Machines de soudage à la vague des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication d'assemblages de circuits imprimés
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85255000	Appareils d'émission pour la radiodiffusion ou la télévision, sans appareil de réception
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85269120	Appareils récepteurs de radionavigation (à l'excl. des appareils de radiodétection et de radiosondage [radar])
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85269180	Appareils de radionavigation (à l'excl. des récepteurs de radionavigation et des appareils de radiodétection et de radiosondage [radar])
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85269200	Appareils de radiotélécommande
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85334090	Résistances électriques variables (y.c. les rhéostats et les potentiomètres), pour une puissance > 20 W (autres que résistances variables bobinées et résistances chauffantes)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85352900	Disjoncteurs, pour une tension >= 72,5 kV

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85371095	Écrans tactiles pour la commande électrique, sans capacité d'affichage, destinés à être incorporés dans des appareils d'affichage
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85371098	Tableaux, armoires et combinaisons d'appareils similaires pour la commande ou la distribution électrique, pour une tension <= 1 000 V (à l'exclusion des appareils de commutation pour la téléphonie ou la télégraphie par fil, des armoires de commande numérique incorporant une machine automatique de traitement de l'information, des appareils de commande à mémoire programmable et des écrans tactiles)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85372099	Tableaux, armoires et combinaisons d'appareils simil., pour la commande ou la distribution électrique, pour une tension > 72,5 KV
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85414200	Cellules photovoltaïques non assemblées en modules ni constituées en panneaux
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85414300	Cellules photovoltaïques assemblées en modules ou constituées en panneaux
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85414900	Dispositifs semi-conducteurs photosensibles (à l'exclusion des générateurs et cellules photovoltaïques)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85446010	Conducteurs électriques isolés, pour une tension > 1000 V, avec conducteur en cuivre, n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	85447000	Câbles de fibres optiques constitués de fibres optiques gainées individuellement, comportant également des conducteurs électriques ou munis de pièces de connexion
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	86090090	Cadres et conteneurs spécialement conçus et équipés pour un ou plusieurs modes de transport (à l'excl. des conteneurs avec blindage en plomb, pour le transport des matières radioactives [Euratom])
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87012110	Tracteurs routiers pour semi-remorques, neufs
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87012190	Tracteurs routiers pour semi-remorques, uniquement à moteur à piston à allumage, par compression (diesel ou semi-diesel), neufs
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87012210	Tracteurs routiers pour semi-remorques, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et d'un moteur électrique, neufs
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87012290	Tracteurs routiers pour semi-remorques, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et d'un moteur électrique, usagés
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87012310	Tracteurs routiers pour semi-remorques, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par étincelles et d'un moteur électrique, neufs
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87012390	Tracteurs routiers pour semi-remorques, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par étincelles et d'un moteur électrique, usagés
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87012410	Tracteurs routiers pour semi-remorques, uniquement à moteur électrique pour la propulsion, neufs
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87012490	Tracteurs routiers pour semi-remorques, uniquement à moteur électrique pour la propulsion, usagés
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87012900	Tracteurs routiers pour semi-remorques, équipé pour la propulsion avec seulement un moteur à piston à combustion interne à allumage par étincelles (ou autre non couvert par des positions précédentes)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87013000	Tracteurs routiers pour semi-remorques, uniquement à moteur à piston à allumage, par compression (diesel ou semi-diesel), usagés
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87019110	Tracteurs agricoles et tracteurs forestiers, à roues, d'une puissance de moteur <= 18 kW (à l'excl. des chariots-tracteurs du n° 8709, des tracteurs à essieu simple et des tracteurs à chenilles)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87019190	Tracteurs d'une puissance motrice <= 18 kW (à l'exclusion des chariots-tracteurs de la position 8709, des motoculteurs, des tracteurs routiers pour semi-remorques, des tracteurs à chenilles et des tracteurs agricoles et forestiers à roues)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87019210	Tracteurs agricoles et tracteurs forestiers, à roues, d'une puissance de moteur > 18 kW mais <= 37 kW (à l'excl. des chariots-tracteurs du n° 8709, des tracteurs à essieu simple et des tracteurs à chenilles)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87019290	Tracteurs d'une puissance motrice > 18 kW mais <= 37 kW (à l'exclusion des chariots-tracteurs de la position 8709, des motoculteurs, des tracteurs routiers pour semi-remorques, des tracteurs à chenilles et des tracteurs agricoles et forestiers à roues)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87019310	Tracteurs agricoles et tracteurs forestiers, à roues, d'une puissance de moteur > 37 kW mais <= 75 kW (à l'excl. des chariots-tracteurs du n° 8709, des tracteurs à essieu simple et des tracteurs à chenilles)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87019390	Tracteurs d'une puissance motrice > 37 kW mais <= 75 kW (à l'exclusion des chariots-tracteurs de la position 8709, des motoculteurs, des tracteurs routiers pour semi-remorques, des tracteurs à chenilles et des tracteurs agricoles et forestiers à roues)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87019410	Tracteurs agricoles et tracteurs forestiers, à roues, d'une puissance de moteur > 75 kW mais <= 130 kW (à l'excl. des chariots-tracteurs du n° 8709, des tracteurs à essieu simple et des tracteurs à chenilles)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87019490	Tracteurs d'une puissance motrice > 75 kW mais <= 130 kW (à l'exclusion des chariots-tracteurs de la position 8709, des motoculteurs, des tracteurs routiers pour semi-remorques, des tracteurs à chenilles et des tracteurs agricoles et forestiers à roues)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87019510	Tracteurs agricoles et tracteurs forestiers, à roues, d'une puissance de moteur > 130 kW (à l'excl. des chariots-tracteurs du n° 8709, des tracteurs à essieu simple et des tracteurs à chenilles)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87019590	Tracteurs d'une puissance motrice > 130 kW (à l'exclusion des chariots-tracteurs de la position 8709, des motoculteurs, des tracteurs routiers pour semi-remorques, des tracteurs à chenilles et des tracteurs agricoles et forestiers à roues)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87021011	Véhicules automobiles pour le transport d'un minimum de 10 personnes, chauffeur inclus, uniquement à moteur diesel, d'une cylindrée > 2 500 cm³, neufs
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87021019	Véhicules automobiles pour le transport d'un minimum de 10 personnes, chauffeur inclus, uniquement à moteur diesel, d'une cylindrée > 2 500 cm³, usagés
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87021091	Véhicules automobiles pour le transport d'un minimum de 10 personnes, chauffeur inclus, uniquement à moteur diesel, d'une cylindrée <= 2 500 cm³, neufs
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87021099	Véhicules automobiles pour le transport d'un minimum de 10 personnes, chauffeur inclus, uniquement à moteur diesel, d'une cylindrée <= 2 500 cm³, usagés
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87022010	Véhicules automobiles pour le transport d'un minimum de 10 personnes, chauffeur inclus, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur diesel et d'un moteur électrique, d'une cylindrée > 2 500 cm³
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87022090	Véhicules automobiles pour le transport d'un minimum de 10 personnes, chauffeur inclus, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur diesel et d'un moteur électrique, d'une cylindrée <= 2 500 cm³
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87023010	Véhicules automobiles pour le transport d'un minimum de 10 personnes, chauffeur inclus, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston alternatif à allumage par étincelles et d'un moteur électrique, d'une cylindrée > 2 800 cm³
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87023090	Véhicules automobiles pour le transport d'un minimum de 10 personnes, chauffeur inclus, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston alternatif à allumage par étincelles et d'un moteur électrique, d'une cylindrée <= 2 800 cm³
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87024000	Véhicules automobiles pour le transport d'un minimum de 10 personnes, chauffeur inclus, équipés uniquement, pour la propulsion, d'un moteur électrique
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87029011	Véhicules automobiles pour le transport d'un minimum de 10 personnes, chauffeur inclus, à moteur à piston à allumage par étincelles, d'une cylindrée > 2 800 cm³, neufs (autres qu'équipés d'un moteur électrique pour la propulsion)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87029019	Véhicules automobiles pour le transport d'un minimum de 10 personnes, chauffeur inclus, à moteur à piston à allumage par étincelles, d'une cylindrée > 2 800 cm³, usagés (autres qu'équipés d'un moteur électrique pour la propulsion)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87029031	Véhicules automobiles pour le transport d'un minimum de 10 personnes, chauffeur inclus, à moteur à piston à allumage par étincelles, d'une cylindrée <= 2 800 cm³, neufs (autres qu'équipés d'un moteur électrique pour la propulsion)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87029039	Véhicules automobiles pour le transport d'un minimum de 10 personnes, chauffeur inclus, à moteur à piston à allumage par étincelles, d'une cylindrée <= 2 800 cm³, usagés (autres qu'équipés d'un moteur électrique pour la propulsion)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87029090	Véhicules automobiles pour le transport d'un minimum de 10 personnes, chauffeur inclus, autres qu'équipés d'un moteur à piston à allumage par étincelles ou d'un moteur électrique pour la propulsion
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87041010	Tombereaux automoteurs utilisés en dehors du réseau routier, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel) ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87041090	Tombereaux automoteurs utilisés en dehors du réseau routier, à moteur (autre qu'à piston à allumage par compression [moteur diesel ou semi-diesel] ou à piston à allumage par étincelles [moteur à explosion])
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87042131	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'un poids en charge maximal <= 5 t, d'une cylindrée > 2500 cm³, neufs (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87042139	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'un poids en charge maximal <= 5 t, d'une cylindrée > 2500 cm³, usagés (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87042191	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal <= 5 t, cylindrée <= 2500 cm³, neufs (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87042291	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'un poids en charge maximal > 5 t mais <= 20 t, neufs (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité [Euratom])
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87042299	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'un poids en charge maximal > 5 t mais <= 20 t, usagés (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité [Euratom])
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87042391	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'un poids en charge maximal > 20 t, neufs (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité [Euratom])
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87042399	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'un poids en charge maximal > 20 t, usagés (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité [Euratom])
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87044131	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, équipé à la fois, pour la propulsion, avec un moteur à piston à combustion interne de compression-allumage "diesel ou semi-diesel" et moteur électrique, d'un poids en charge maximal <= 5 t, d'une capacité de cylindre > 2.500 cm³, neufs (à l'exclusion des véhicules repris au 8704.10, Véhicules à moteur spéciaux de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de matières hautement radioactives)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87044139	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, équipé à la fois, pour la propulsion, avec un moteur à piston à combustion interne de compression-allumage "diesel ou semi-diesel" et moteur électrique, d'un poids en charge maximal <= 5 t, d'une capacité de cylindre > 2.500 cm³, usagés (à l'exclusion des véhicules repris au 8704.10, Véhicules à moteur spéciaux de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de matières hautement radioactives)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87044191	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, équipé pour la propulsion, à la fois avec un moteur à piston à combustion interne de compression-allumage "diesel ou semi-diesel" et moteur électrique, d'un poids en charge maximal <= 5 t, d'une capacité de cylindre <= 2,500 cm³, neufs (à l'exclusion de ceux utilisés 8704.10, Véhicules à moteur à usage spécial de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de matières hautement radioactives)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87044291	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, équipés, pour la propulsion, à la fois avec un moteur de piston à combustion interne de compression-allumage «diesel ou semi-diesel» et un moteur électrique, d'un poids en charge maximal> 5 t mais <= 20 t, neuf (à l'exclusion des tombereaux automoteurs conçus pour être utilisés en dehors du réseau routier du 870410, des véhicules à moteur spéciaux de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de matières hautement radioactives)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87044299	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, équipé pour la propulsion, à la fois, avec un moteur à piston à combustion interne de compression-allumage "diesel ou semi-diesel" et moteur électrique comme moteurs pour la propulsion, d'un poids en charge maximal> 5 t mais <= 20 t, usagés (à l'exclusion des tombereaux automoteurs conçus pour être utilisés en dehors du réseau routier du 870410, des véhicules à moteur à usage spécial de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de haut niveau)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87044391	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, avec le moteur de piston à combustion interne de compression-allumage "diesel ou semi-diesel" et moteur électrique en tant que moteurs de propulsion, d'un poids en charge maximal> 20 t, neuf (à l'exclusion des tombereaux automoteurs conçus pour être utilisés en dehors du réseau routier du 870410, véhicules à moteur spéciaux de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de matières hautement radioactives)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87044399	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, avec le moteur à piston à combustion interne de compression-allumage «diesel ou semi-diesel» et moteur électrique en tant que moteurs de propulsion, d'un poids en charge maximal> 20 t, usagés (à l'exclusion des tombereaux automoteurs conçus pour être utilisés en dehors du réseau routier du 870410, véhicules à moteur spéciaux de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de matières hautement radioactives)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87046000	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, avec seulement un moteur électrique en tant que moteur de propulsion (l'exclusion des tombereaux automoteurs conçus pour être utilisés en dehors du réseau routier du 870410, des véhicules à moteur spéciaux de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de matières hautement radioactives)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87049000	Véhicules automobiles pour le transport de marchandises à moteur autre qu'à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion) ou moteur diesel ou semi-diesel (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87051000	Camions-grues (sauf dépanneuses)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87054000	Camions-bétonnières
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87059080	Véhicules automobiles à usages spéciaux (à l'excl. de ceux principalement conçus pour le transport de personnes ou de marchandises, des camions-bétonnières, voitures de lutte contre l'incendie, derricks automobiles pour le sondage ou le forage, camions-grues, voitures-pompes à béton)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87071090	Carrosseries pour les voitures de tourisme (autres que pour le montage du n° 8707 10 10)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87079090	Carrosseries de tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux (sauf pour le montage de certains véhicules, cités à la position 8707 90 10)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87083099	Freins et servo-freins et leurs parties, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules, cités à la position 8708 30 10 ainsi que pour freins à disques)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87084050	Boîtes de vitesse pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux (non destinés au montage de certains véhicules, cités à la position 8708 40 20)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87085055	Parties de ponts avec différentiel, même pourvus d'autres organes de transmission, et d'essieux porteurs, en aciers estampés, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules de la sous-position 8708 50 20)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87087091	Parties de roues coulées d'une pièce, en forme d'étoile, en fonte, fer ou acier, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux (non destinés au montage de certains véhicules, cités à la position 8708 70 10)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87087099	Roues, leurs parties et accessoires, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules de la sous-position 8708 70 10, celles en aluminium ainsi que les parties de roues coulées d'une pièce, en forme d'étoile, en fonte, fer ou acier)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87089135	Radiateurs pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux (non destinés au montage de certains véhicules, cités à la position 8708 91 20)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87089299	Parties de silencieux et tuyaux d'échappement, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules de la sous-position 8708 92 20 et autres qu'en aciers estampés)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87089390	Embrayages et leurs parties, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux (non destinés au montage de certains véhicules de la sous-position 8708 93 10)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87089910	Parties et accessoires destinés au montage, pour motoculteurs du n° 870110, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), cylindrée <= 2500 cm³ ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), cylindrée <= 2800 cm³, véhicules à usages spéciaux du n° 8705, n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87089997	Parties et accessoires pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (sauf en aciers estampés)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87162000	Remorques et semi-remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, pour usages agricoles
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87163100	Remorques-citernes ne circulant pas sur rails
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87163930	Semi-remorques pour le transport des marchandises, neuves, ne circulant pas sur rails (sauf remorques destinées à des usages agricoles, remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, remorques pour le transport de produits à forte radioactivité [Euratom] et remorques citernes)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87163950	Remorques pour le transport des marchandises, neuves (à l'excl. des remorques destinées à des usages agricoles, remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, remorques pour le transport de produits à forte radioactivité)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87163980	Remorques et semi-remorques ne circulant pas sur rails, pour le transport des marchandises, usagées (sauf remorques destinées à des usages agricoles, remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, remorques pour le transport de produits à forte radioactivité [Euratom] et remorques-citernes)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87164000	Remorques ne circulant pas sur rails (à l'excl. des remorques pour le transport de marchandises et remorques pour l'habitation ou le camping, du type caravane)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87168000	Véhicules dirigés à la main et autres véhicules non automobiles, autres que remorques et semi-remorques
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87169010	Chassis de remorques, semi-remorques et autres véhicules non automobiles, n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87169030	Carrosseries de remorques, semi-remorques et autres véhicules non automobiles, n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87169050	Essieux de remorques, semi-remorques et autres véhicules non automobiles, n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	87169090	Parties de remorques, semi-remorques et autres véhicules non automobiles, n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	88079090	Parties d'aéronefs, non dénommés ailleurs (à l'exclusion du vaisseau spatial, y compris des satellites et des véhicules de lancement sous-orbitaux et spatiaux)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	89079000	Engins flottants, p.ex. réservoirs, caissons, coffres d'amarrage, bouées et balises (sauf radeaux gonflables, bateaux des n° 8901 à 8906 et engins flottants à dépecer)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	90072000	Projecteurs cinématographiques
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	90141000	Boussoles, y.c. les compas de navigation
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	90148000	Instruments et appareils de navigation (à l'excl. de ceux destinés à la navigation aérienne et spatiale, des boussoles et des appareils de radionavigation)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	90153010	Niveaux, électroniques
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	90153090	Niveaux, non électroniques
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	90158020	Instruments et appareils de météorologie, d'hydrologie ou de géophysique (à l'exclusion des boussoles, des télémètres, des théodolites, des tachéomètres, des niveaux ainsi que des instruments et appareils de photogrammétrie)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	90158080	Instruments et appareils d'océanographie (à l'exclusion des boussoles, des télémètres, des théodolites, des tachéomètres, des niveaux ainsi que des instruments et appareils de photogrammétrie)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	90248000	Machines et appareils d'essais des propriétés mécaniques des matériaux (autres que les métaux)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	90251900	Thermomètres et pyromètres, non combinés à d'autres instruments (à l'excl. des thermomètres à liquide, à lecture directe)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	90258080	Densimètres, aréomètres, pèse-liquides et instruments flottants simil., hygromètres et psychromètres, même combinés entre eux ou à des thermomètres ou baromètres, non électroniques
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	90261021	Débitmètres pour liquides, électroniques (à l'excl. des compteurs et des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	90262020	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la pression des liquides ou des gaz, électroniques (à l'excl. des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	90262040	Manomètres à spire ou à membrane manométrique métallique
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	90262080	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la pression des liquides ou des gaz, non électroniques (à l'excl. des manomètres à spire ou à membrane manométrique métallique et des instruments et appareils pour la régulation pour le contrôle automatiques)
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	90268080	Instruments et appareils pour la mesure et le contrôle des caractéristiques variables des liquides ou des gaz, non électroniques, n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	90301000	Instruments et appareils pour la mesure ou la détection des radiations ionisantes

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	90303100	Multimètres pour la mesure de la tension, de l'intensité, de la résistance ou de la puissance, sans dispositif enregistreur
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	90303320	Instruments pour la mesure de la résistance, sans dispositif enregistreur
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	90308900	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques, sans dispositif enregistreur, n.d.a.
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	90318020	Instruments, appareils et machines pour la mesure ou le contrôle de grandeurs géométriques, n.d.a. dans le chapitre 90
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	90318080	Instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle, non optiques, n.d.a. dans le chapitre 90
		Mines et Carrières	0510Z à 0990Z	96200099	Monopodes, bipieds, trépieds et articles similaires (à l'excl. de ceux en matières plastiques ou en aluminium, des monopodes, bipieds, trépieds et articles similaires, des types utilisés pour les appareils de photographie ou de vidéographie numériques, les caméras et projecteurs cinématographiques, ainsi que des types utilisés pour d'autres appareils du chapitre 90)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	7132000	Pois chiches, secs, écosés, même décortiqués ou cassés
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	8012200	Noix du Brésil, fraîches ou sèches, sans coques
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	8013200	Noix de cajou, fraîches ou sèches, sans coques
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	8021290	Amandes douces, fraîches ou sèches, sans coques
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	8026200	Noix macadamia, fraîches ou sèches, sans coques
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	8029910	Noix de Pécan, fraîches ou séchées
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	8041000	Dattes, fraîches ou sèches
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	8042090	Figues, sèches
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	10063098	Riz blanchi, à grains longs, présentant un rapport longueur/largeur >= 3 (à l'excl. du riz étuvé)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	10085000	Quinoa [Chenopodium quinoa]
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	11031110	Gruaux et semoules de froment [blé] dur
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	12079996	Graines et fruits oléagineux, même concassés (à l'excl. des graines destinées à l'ensemencement ainsi que des fruits à coques comestibles, des olives, des fèves de soja, des arachides, du coprah et des graines de lin, de navette, de colza, de tournesol, de coton, de ricin, de sésame, de moutarde, d'œillette, de pavot, de melon ou de chanvre, ainsi que des noix et amandes de palmiste)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	17011410	Sucre de canne brut destiné à être raffiné, sans addition d'aromatisants ou de colorants, à l'état solide (à l'excl. du sucre de canne du no 1701 13)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	20081995	Fruits à coques, grillés, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (à l'excl. des arachides, des amandes, des pistaches et des fruits à coques tropicaux [noix de coco, de cajou, du Brésil, d'arec ou de bétel, de kola et noix macadamia])

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

*		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	70172000	Verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie, même graduée ou jaugée, en verre d'un coefficient de dilatation linéaire $\leq 5 \times 10^{-6}$ par kelvin entre 0°C et 300°C (sauf en quartz ou en autre silice fondus, sauf récipients de transport ou d'emballage et sauf instruments, appareils et matériel de mesure ou de contrôle, et instruments, appareils et matériel médicaux du chapitre 90)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84137051	Pompes pour liquides, centrifuges, à roue radiale, avec tubulure de refoulement d'un diamètre nominal > 15 mm, monocellulaires, à simple flux, monobloc (sauf pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, pompes à béton, pompes immergées et circulateurs de chauffage central et d'eau chaude)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	3048700	Filets de thons (du genre [Thunnus]), listaos ou bonites à ventre rayé [Euthynnus [Katsuwonus] pelamis], congelés
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	3048890	Filets de raies «Rajidae», congelés
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	3048990	Filets de poissons, n.d.a., congelés
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	4032031	Yaourt avec addition de sucre ou d'autres édulcorants (non aromatisés, ni additionnés de fruits, fruits à coque, cacao, chocolat, épices, café ou extrait de café, plantes, parties de plantes, céréales ou produits de la boulangerie) d'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 3 %
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	4039099	Babeurre, lait et crème caillés, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, même concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao, d'une teneur en poids de matières grasses > 6% (à l'excl. des produits en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides ainsi que des yoghourts)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	4051011	Beurre naturel, d'une teneur en poids de matières grasses $\geq 80\%$ mais $\leq 85\%$, en emballages immédiats d'un contenu net ≤ 1 kg (sauf beurre déshydraté et ghee)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	4051019	Beurre naturel, d'une teneur en poids de matières grasses $\geq 80\%$ mais $\leq 85\%$ (à l'excl. des produits en emballages immédiats d'un contenu net ≤ 1 kg ainsi que du beurre déshydraté et du ghee)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	4051030	Beurre recombinaison, d'une teneur en poids de matières grasses $\geq 80\%$ mais $\leq 85\%$ (sauf beurre déshydraté et ghee)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	4059090	Matières grasses provenant du lait ainsi que beurre déshydraté et ghee (sauf d'une teneur en poids de matières grasses $\geq 99,3\%$ et d'une teneur en poids d'eau $\leq 0,5\%$ et à l'excl. du beurre naturel, du beurre recombinaison et du beurre de lactosérum)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	4062000	Fromages râpés ou en poudre, de tous types
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	4069099	Fromages d'une teneur en poids de matières grasses > 40%, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	4081981	Jaunes d'oeufs, liquides, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, propres à des usages alimentaires
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	4090000	Miel naturel
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	5040000	Boyaux, vessies et estomacs d'animaux (autres que ceux de poissons), entiers ou en morceaux, à l'état frais, réfrigéré, congelé, salé ou en saumure, séché ou fumé
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	7122000	Oignons, séchés, même coupés en morceaux ou en tranches ou bien broyés ou pulvérisés, mais non autrement préparés
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	7129090	Légumes et mélanges de légumes, séchés, même coupés en morceaux ou en tranches ou bien broyés ou pulvérisés, mais non autrement préparés (à l'excl. des pommes de terre, des oignons, des champignons, des truffes, du maïs doux, des tomates et des carottes)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	8011100	Noix de coco, desséchées
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	8011900	Noix de coco fraîches même sans leur coque ou décortiquées (à l'excl. des coques internes (endocarpe))
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	8021290	Amandes douces, fraîches ou sèches, sans coques
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	8023200	Noix communes, fraîches ou sèches, sans coques
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	8029990	Noix, fraîches ou séchées, même sans leurs coques ou décortiquées (à l'exclusion des noix de coco, des noix du Brésil, des noix de cajou, des amandes, des noisettes, des fils, des noix, des châtaignes, des pistaches, des noix de macadamia, des noix de kola, des noix areca, des noix de pécan)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	8062030	Sultanines
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	8134095	Fruits, comestibles, séchés (sauf fruits à coque, bananes, dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles, pitahayas, agrumes, raisins, abricots, prunes, pommes, poires et pêches, non mélangés)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	8140000	Écorces d'agrumes ou de melons - y.c. de pastèques -, fraîches, congelées, présentées dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation ou bien séchées
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	9011100	Café, non torréfié, non décaféiné
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	9012100	Café, torréfié, non décaféiné
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	9041200	Poivre du genre 'Piper', broyé ou pulvérisé
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	9042200	Piments du genre Capsicum ou du genre Pimenta, broyés ou pulvérisés
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	9062000	Cannelle et fleurs de cannelier, broyées ou pulvérisées
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	9071000	Girofles, antofles, clous et griffes, non broyés ni pulvérisés
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	9072000	Girofles, antofles, clous et griffes, broyés ou pulvérisés
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	9081100	Noix muscades, non broyées ni pulvérisées
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	9081200	Noix muscades, broyées ou pulvérisées
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	9092100	Graines de coriandre, non broyées ni pulvérisées
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	9092200	Graines de coriandre, broyées ou pulvérisées

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	9093200	Graines de cumin, broyées ou pulvérisées
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	9096100	Baies de genièvre et graines d'anis, de badiane, de carvi, de fenouil, non broyées ni pulvérisées
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	9101200	Gingembre, broyé ou pulvérisé
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	9103000	Curcuma
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	9109105	Curry
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	9109939	Thym, broyé ou pulvérisé
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	9109991	Épices, non broyées ni pulvérisées (sauf poivre [du genre Piper], piments du genre Capsicum ou du genre Pimenta, vanille, cannelle et fleurs de cannellier, girofles [antofles, clous et griffes], noix de muscade, macis, amomes et cardamomes, graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin et de carvi, baies de genièvre, gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry, graines de fenugrec et épices en mélanges)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	10019190	Blé (à l'excl. du froment, du blé tendre et de l'épeautre) de semence
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	10019900	Blé et méteil (à l'excl. du froment [blé] dur et des semences)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	10039000	Orge (à l'excl. de l'orge de semence)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	10049000	Avoine (à l'excl. de l'avoine de semence)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	10059000	Maïs (à l'excl. du maïs de semence)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	10071090	Sorgho à grains de semence (à l'excl. des sorghos hybrides)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	10089000	Céréales (à l'excl. du froment [blé], du méteil, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, du riz, du sorgho à grains, du sarrasin, du millet, de l'alpiste, du fonio, du quinoa et du triticale)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	11031190	Gruaux et semoules de froment [blé] tendre et d'épeautre
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	11041930	Grains de seigle, aplatis ou en flocons
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	11042398	Grains de maïs, mondés, perlés ou autrement travaillés (à l'excl. de la farine de maïs et des grains de maïs aplatis, en flocons, mondés, perlés et en pellets)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	11063090	Farines, semoules et poudres des produits du chapitre 8 "Fruits comestibles, écorces d'agrumes ou de melons" (sauf bananes)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	11071099	Malt, non torréfié (à l'excl. du malt de froment [blé] et du malt présenté sous forme de farine)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	11072000	Malt, torréfié
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	11081200	Amidon de maïs
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	11081300	Fécule de pommes de terre
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	12040090	Graines de lin, même concassée autre
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	12060091	Graines de tournesol, même concassées, décortiquées et graines de tournesol en coques striées gris et blanc (à l'excl. des graines destinées à l'ensemencement)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	12074090	Graines de sésame, même concassées (à l'excl. des graines destinées à l'ensemencement)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	12079190	Graines d'oielette ou de pavot, même concassées (à l'excl. des graines destinées à l'ensemencement)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	12101000	Cônes de houblon, frais ou secs (sauf broyés, moulus ou sous forme de pellets)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	12102010	Cônes de houblon, broyés, moulus ou sous forme de pellets, enrichis en lupuline; lupuline
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	12102090	Cônes de houblon, broyés, moulus ou sous forme de pellets (à l'excl. des produits enrichis en lupuline)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	12112000	Racines de ginseng, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même coupées, concassées ou pulvérisées
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	12114000	Paille de pavot, fraîche, réfrigérée, congelée ou séchée, même coupée, concassée ou pulvérisée
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	12115000	Ephédra, fraîche, réfrigérée, congelée ou séchée, même coupée, concassée ou pulvérisée
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	12116000	Écorces de cerisier africain (Prunus africana), fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même coupées, concassées ou pulvérisées
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	12119030	Fèves de tonka, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même coupées, concassées ou pulvérisées
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	12119086	Plantes, parties de plantes, graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasitiques ou simil., frais, réfrigérés, congelés ou séchés, mêmes coupés, concassés ou pulvérisés (à l'excl. des racines de ginseng, des feuilles de coca, de la paille de pavot, d'éphédra ainsi que des fèves de tonka)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	12141000	Farine et agglomérés sous forme de pellets, de luzerne
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	12149090	Foin, luzerne, trèfle, sainfoin, choux fourragers, lupin, vesces et produits fourragers simil. (à l'excl. des betteraves fourragères, des rutabagas, des racines fourragères ainsi que de la farine de luzerne)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	13022010	Matières pectiques, pectinates et pectates, à l'état sec
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	13023900	Mucilages et épaississants dérivés des végétaux, même modifiés (à l'excl. de l'agar-agar et des mucilages et épaississants de caroubes, de graines de caroubes ou de graines de guarée)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	15041099	Huiles de foies de poissons et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. des huiles de foies de flétans et des huiles d'une teneur en vitamines A <= 2500 unités internationales par gramme)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	15092000	Huile d'olive extra vierge "Cat UE. 1" obtenu du fruit de l'olivier uniquement par des moyens physiques mécaniques ou autres dans des conditions qui ne conduisent pas à une détérioration de l'huile, non traitée
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	15093000	Huile d'olive vierge "Cat UE. 2" obtenu du fruit de l'olivier uniquement par des moyens physiques mécaniques ou autres dans des conditions qui ne conduisent pas à une détérioration de l'huile, non traitée
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	15121191	Huile de tournesol, brute (à l'excl. de l'huile destinée à des usages techniques ou industriels)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	15121910	Huiles de tournesol ou de carthame et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, destinées à des usages techniques ou industriels (à l'excl. des huiles brutes et des huiles destinées à la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	15121990	Huiles de tournesol ou de carthame et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. des huiles brutes et des huiles destinées à des usages techniques ou industriels)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	15141910	Huiles de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique "huiles fixes dont la teneur en acide érucique est < 2%" et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, destinées à des usages techniques ou industriels (à l'excl. des huiles brutes et des huiles destinées à la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	15149190	Huiles de navette ou de colza d'une teneur élevée en acide érucique "huiles fixes dont la teneur en acide érucique est >= 2%" et huiles de moutarde, brutes (à l'excl. des huiles destinées à des usages techniques ou industriels)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	15149990	Huiles de navette ou de colza d'une teneur élevée en acide érucique "huiles fixes dont la teneur en acide érucique est >= 2%" et huiles de moutarde, et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. des huiles brutes et des huiles destinées à des usages techniques ou industriels)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	15156011	Huiles d'origine microbienne brutes destinées à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	15156051	Huiles d'origine microbienne brutes solides, présentées en emballages immédiats de <= 1 kg (excl. Pour des utilisations techniques ou industrielles)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	15159040	Graisses et huiles végétales fixes, brutes, pour usages techniques ou industriels (à l'excl. des graisses et huiles destinées à la fabrication de produits pour l'alimentation humaine, des huiles de soja, d'arachide, d'olive, de palme, de babassu, de navette, de colza, de moutarde, de lin, de maïs, de ricin, de tung [abrasin], de sésame, de jojoba, d'oïtica ou de graines de tabac ainsi que des cires de myrica et du Japon)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	15159051	Graisses et huiles végétales fixes, brutes, concrètes, présentées en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (à l'excl. des graisses et huiles pour usages techniques ou industriels, des huiles de soja, arachide, olive, palme, tournesol, carthame, coton, coco, palmiste, babassu, navette, colza, moutarde, lin, maïs, ricin, tung, sésame, jojoba, oïtica et graines de tabac, des cires de myrica et du Japon)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	15171090	Margarine d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait <= 10% (à l'excl. de la margarine liquide)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	15179099	Mélanges ou préparations alimentaires de graisses ou d'huiles animales ou végétales ou de fractions comestibles de différentes graisses ou huiles, d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait <= 10% (à l'excl. des mélanges d'huiles végétales fixes, fluides, des mélanges ou préparations utilisés pour le démoulage ainsi que de la margarine à l'état solide)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	16010091	Saucisses et saucissons, de viande, d'abats ou de sang, secs ou à tartiner, non cuits (à l'excl. des saucisses et saucissons de foie)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	16010099	Saucisses, saucissons et produits similaires, de viande, d'abats, de sang ou d'insectes; préparations alimentaires à base de ces produits (à l'exception des saucisses et saucissons de foie et non cuits)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	16021000	Préparations homogénéisées de viande, d'abats, de sang ou d'insectes, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour nourrissons ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu d'un poids net n'excédant pas 250 grammes

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	16024110	Préparations et conserves de jambons et de morceaux de jambons des animaux de l'espèce porcine domestique
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	16024210	Préparations et conserves d'épaules et de morceaux d'épaules des animaux de l'espèce porcine domestique
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	16024919	Préparations et conserves de viande ou d'abats d'animaux domestiques de l'espèce porcine, y.c. les mélanges, contenant en poids >= 80% de viande ou d'abats, de toutes espèces, y.c. le lard et les graisses de toute nature ou origine (sauf jambon, épaule, longe, échine et leurs morceaux; saucisses, saucissons et produits simil.; préparations à base de foie; préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, des préparations à base de foie ainsi que des extraits de viande)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	16029099	Préparations et conserves de viande, d'abats ou d'insectes (à l'exception des volailles, de l'espèce porcine, de l'espèce bovine, de gibier ou de lapin, d'ovins ou de caprins; de saucisses, saucissons et produits similaires, préparations homogénéisées conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour nourrissons ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu d'un poids net n'excédant pas 250 grammes; préparations de foies, extraits et jus de viande et contenant de la viande ou des abats de l'espèce bovine ou de l'espèce porcine domestique
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	16041428	Préparations et conserves de listaos ou bonites à ventre rayé, entiers ou en morceaux (à l'excl. des hachés, à l'huile végétale et de filets dénommés 'longes')
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	16041448	Préparations et conserves de thons, entiers ou en morceaux (à l'excl. des hachés, à l'huile végétale, listaos, bonites à ventre rayé et thons à nageoires jaunes 'Thunnus albacares')
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	16042070	Préparations et conserves de thons, de listaos et autres poissons du genre 'Euthynnus' (à l'excl. des préparations et conserves de thons, listaos et autres poissons du genre 'Euthynnus', entiers ou en morceaux)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	16055390	Moules, préparées ou conservées (à l'excl. des moules en récipients hermétiquement clos, et simplement fumées)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	17011290	Sucres de betterave, bruts, sans addition d'aromatisants ou de colorants (à l'excl. des sucres destinés à être raffinés)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	17011490	Sucre de canne brut, sans addition d'aromatisants ou de colorants, à l'état solide (à l'excl. du sucre de canne destiné à être raffiné du no 1701 13)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	17019910	Sucres blancs, sans addition d'aromatisants ou de colorants, contenant, à l'état sec, en poids déterminé selon la méthode polarimétrique, 99,5% ou plus de saccharose
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	17019990	Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide (à l'excl. des sucres bruts, des sucres de canne ou de betterave additionnés d'aromatisants ou de colorants ainsi que des sucres blancs)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	17023050	Glucose en poudre cristalline blanche, même agglomérée, ne contenant pas de fructose ou contenant en poids à l'état solide < 20% de fructose (à l'excl. de l'isoglucose)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	17023090	Glucose, à l'état solide, et sirop de glucose, sans addition d'aromatisants ou de colorants, ne contenant pas de fructose ou contenant en poids à l'état sec < 20% de fructose (à l'excl. de l'isoglucose et du glucose en poudre cristalline blanche, même agglomérée)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	17029071	Sucres et mélasses, caramélisés, contenant en poids à l'état sec >= 50% de saccharose
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	17029079	Sucres et mélasses, caramélisés, contenant en poids à l'état sec < 50% de saccharose (à l'excl. des sucres et mélasses en poudre, même agglomérée)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	17029095	Sucres, y.c. le sucre inverti [ou interverti], à l'état solide, et sucres et sirops de sucres contenant en poids à l'état sec 50% de fructose, sans addition d'aromatisants ou de colorants (à l'excl. des sucres de canne ou de betterave, du saccharose et du maltose chimiquement purs, du lactose, du sucre d'érable, du glucose, du fructose, de la maltodextrine et de leurs sirops, ainsi que de l'isoglucose, du sirop d'inuline et des sucres et mélasses caramélisés)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	17031000	Mélasses de canne, résultant de l'extraction ou du raffinage du sucre de canne
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	17049030	Préparation dite 'chocolat blanc'
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	17049051	Pâtes et masses, y.c. le massepain, en emballages immédiats d'un contenu net >= 1 kg
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	17049099	Fondants, massepain, nougat et autres sucreries préparées, sans cacao (à l'excl. des gommes à mâcher [chewing-gum], du chocolat blanc, des pastilles pour la gorge, des bonbons contre la toux, des gommes et autres confiseries à base de gélifiants, y.c. les pâtes de fruits sous forme de sucreries, des bonbons de sucre cuit, même fourrés, des caramels et des sucreries obtenues par compression et le massepain en emballages immédiats d'un contenu net >= 1 kg)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	18040000	Beurre, graisse et huile de cacao
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	18050000	Poudre de cacao, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	18062010	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao, présentés soit en blocs ou en barres d'un poids > 2 kg, à l'état liquide, pâteux ou en poudres, granulés ou simil., en récipients ou en emballages immédiats, d'un contenu > 2 kg, d'une teneur en poids de beurre de cacao >= 31% ou d'une teneur totale en poids de beurre de cacao et de matières grasses provenant du lait >= 31% (sauf poudre de cacao)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	18062030	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao, présentés soit en blocs ou en barres d'un poids > 2 kg, soit à l'état liquide ou pâteux ou en poudres, granulés ou formes simil., en récipients ou en emballages immédiats, d'un contenu > 2 kg, d'une teneur totale en poids de beurre de cacao et de matières grasses provenant du lait >= 25% mais < 31% (à l'excl. de la poudre de cacao)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	18062095	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao, présentés soit en blocs ou en barres d'un poids > 2 kg, soit à l'état liquide ou pâteux ou en poudres, granulés ou formes simil., en récipients ou en emballages immédiats, d'un contenu > 2 kg, d'une teneur en poids de beurre de cacao < 18% (à l'excl. du glaçage au cacao, de la poudre de cacao et des préparations dites 'chocolate milk crumb')
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	18063290	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao, présentés en tablettes, barres ou bâtons, d'un poids <= 2 kg, non fourrés ni additionnés de céréales, de noix ou d'autres fruits
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	18069039	Chocolat et articles en chocolat, non fourrés (à l'excl. des produits présentés en tablettes, barres ou bâtons ainsi que des bonbons au chocolat [pralines] se présentant sous forme d'une bouchée)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	18069090	Préparations alimentaires contenant du cacao, en récipients ou en emballages immédiats, d'un contenu <= 2 kg (à l'excl. de la poudre de cacao, du chocolat, des bonbons au chocolat [pralines] se présentant sous forme d'une bouchée et autres articles en chocolat, des sucreries contenant du cacao, des pâtes à tartiner contenant du cacao ainsi que des préparations pour boissons contenant du cacao)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	19012000	Mélanges et pâtes à base de farines, gruaux, semoules, amidons, féculés ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao ou contenant < 40% en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a.; mélanges et pâtes à base de lait, de crème de lait, de babeurre, de lait caillé, de crème caillée, de lactosérum, de yoghourt, de képhir et autres produits simil. des n° 0401 à 0404, ne contenant pas de cacao ou contenant < 5% en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a., pour la préparation des produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie du n° 1905
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	19019099	Préparations alimentaires de farines, semoules, amidons, féculés ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao ou en contenant < 40% en poids, calculés sur une base entièrement dégraissée; préparations alimentaires à base de lait, de crème de lait, de babeurre, de lait caillé, de crème caillée, de lactosérum, de yoghourt, de képhir et autres produits similaires des n° 0401 à 0404, ne contenant pas de cacao ou en contenant < 5% en poids, calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a. (à l'excl. des extraits de malt, des préparations pour l'alimentation des enfants conditionnées pour la vente au détail, des mélanges et pâtes pour la préparation des produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie ainsi que des produits du n° 1901 90 91 et 1901 90 95)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	19053199	Biscuits additionnés d'édulcorants, même contenant du cacao, d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait < 8% (à l'excl. des doubles biscuits fourrés ainsi que des produits entièrement ou partiellement enrobés ou recouverts de chocolat ou d'autres préparations contenant du cacao)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	19053299	Gaufres et gaufrettes, même contenant du cacao, fourrées ou non (à l'excl. des produits entièrement ou partiellement enrobés ou recouverts de chocolat ou d'autres préparations contenant du cacao, des produits salés ainsi celles d'une teneur en poids d'eau > 10%)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	19054090	Pain grillé et produits simil. grillés (à l'excl. des biscottes)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	19059045	Biscuits, non additionnés d'édulcorants
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	20059980	Légumes, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés (à l'excl. des légumes confits au sucre, des légumes homogénéisés du no 2005.10, et des tomates, des champignons des truffes, des pommes de terre, de la choucroute, des pois [Pisum sativum], des haricots [Vigna spp., Phaseolus spp.], des asperges, des olives, du maïs doux [Zea mays var. Saccharata], des jets de bambou, des fruits du genre Capsicum au goût épicé, des câpres, des artichauts et des mélanges de légumes)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	20079933	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fraises, obtenues par cuisson, d'une teneur en sucres > 30% en poids (à l'excl. des préparations homogénéisées du n° 200710)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	20079935	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de framboises, obtenues par cuisson, d'une teneur en sucres > 30% en poids (à l'excl. des préparations homogénéisées du n° 200710)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	20079939	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits, obtenues par cuisson, d'une teneur en sucres > 30% en poids (sauf confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de framboises, de fraises, de cerises ou d'agrumes, purées et pâtes de marrons, préparations homogénéisées du n° 200710 ainsi que purées et pâtes de prunes en emballages immédiats d'un contenu net > 100 kg destinées à la transformation industrielle)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	20081912	Noix de coco, de cajou, du Brésil, d'arec [ou de bétel], de kola et noix macadamia, y.c. les mélanges contenant en poids >= 50% de ces noix, préparées ou conservées, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (sauf confites au sucre)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	20081913	Amandes et pistaches, grillées, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	20081919	Fruits à coque et autres graines, y.c. les mélanges, préparés ou conservés, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (sauf préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique, confits au sucre mais non conservés dans du sirop et à l'excl. des confitures, gelées de fruits, marmelades, purées et pâtes de fruits obtenues par cuisson, ainsi que des arachides, amandes et pistaches grillées, des noix de coco, des noix de cajou, des noix du Brésil, des noix d'arec [ou de bétel], des noix de kola et des noix macadamia et leurs mélanges d'un contenu en poids en fruits à coques tropicaux > 50%)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	20082051	Ananas, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, d'une teneur en sucres > 17% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	20082059	Ananas, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, d'une teneur en sucre >13% et <= 17% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	20082090	Ananas, préparés ou conservés, sans addition d'alcool ou de sucre
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	20083059	Agrumes, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (à l'excl. des segments de pamplemousses et de pomelos ainsi que des mandarines - y.c. les tangerines et les satsumas -, des clémentines, des wilkings et autres hybrides simil. d'agrumes)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	20084051	Poires, préparées ou conservées, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, d'une teneur en sucres > 13% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	20084059	Poires, préparées ou conservées, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, d'une teneur en sucres <= 13% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	20085061	Abricots, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, d'une teneur en sucres > 13% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	20086050	Cerises, préparées ou conservées, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	20086090	Cerises, préparées ou conservées, sans addition d'alcool ou de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net < 4,5 kg
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	20087061	Pêches - y.c. les brugnon et nectarines -, préparées ou conservées, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, d'une teneur en sucres > 13% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	20088050	Fraises, préparées ou conservées, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	20089751	Mélanges de goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas, y.c. les mélanges contenant en poids >= 50 % de ces fruits et de noix de coco, noix de cajou, noix du Brésil, noix d'arec [ou de bétel], noix de kola et noix macadamia, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	20089759	Mélanges de fruits ou d'autres parties de plantes comestibles, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (à l'excl. des mélanges de fruits à coques, des mélanges contenant en poids 50 % de fruits tropicaux et de fruits à coques tropicaux tels que définis dans les notes complémentaires 7 et 8 du chapitre 20, d'arachides et d'autres graines, ainsi que des préparations du type Muesli à base de flocons de céréales non grillés visées au no 1904.20.10)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	20089792	Mélanges de goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas, y.c. les mélanges contenant en poids >= 50 % de ces fruits et de noix de coco, noix de cajou, noix du Brésil, noix d'arec [ou de bétel], noix de kola et noix macadamia, préparés ou conservés, sans addition d'alcool ou de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net >= 5 kg
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	20089948	Goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	20089949	Fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (sauf confits au sucre mais non conservés dans du sirop et à l'excl. des confitures, gelées de fruits, marmelades, purées et pâtes de fruits obtenues par cuisson, des fruits à coques, des arachides et autres graines, des ananas, des agrumes, des poires, des abricots, des cerises, des pêches, des fraises, des airelles, du gingembre, des raisins, des prunes, des fruits de la passion, des goyaves, des mangues, des mangoustans, des papayes, des tamarins, des pommes de cajou, des litchis, des fruits du jaquier [pain des singes], des sapotilles, des caramboles et des pitahayas)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	20089967	Fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (sauf confits au sucre mais non conservés dans du sirop et à l'excl. des confitures, gelées de fruits, marmelades, purées et pâtes de fruits obtenues par cuisson, des fruits à coques, des arachides et autres graines, des ananas, des agrumes, des poires, des abricots, des cerises, des pêches, des fraises, des airelles, du gingembre, des fruits de la passion, des goyaves, des mangues, des mangoustans, des papayes, des tamarins, des pommes de cajou, des litchis, des fruits du jaquier [pain des singes], des sapotilles, des caramboles et des pitahayas)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	20089999	Fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, sans addition d'alcool ou de sucre (sauf préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique, confits au sucre mais non conservés dans du sirop et à l'excl. des confitures, gelées de fruits, marmelades, purées et pâtes de fruits obtenues par cuisson, des fruits à coques, des arachides et autres graines, des ananas, des agrumes, des poires, des abricots, des cerises, des pêches, des fraises, des airelles, des prunes, du maïs, des ignames, des patates douces et des parties comestibles de plantes simil.)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	20091119	Jus d'orange, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, congelés, d'une valeur Brix > 67 à 20°C et d'une valeur > 30 € par 100 kg poids net
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	20091199	Jus d'orange, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, congelés, d'une valeur Brix <= 67 à 20°C (à l'excl. des produits d'une valeur <= 30 € par 100 kg poids net et d'une teneur en sucres d'addition > 30% en poids)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	20091998	Jus d'orange, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 20 mais <= 67 à 20°C (à l'excl. des jus congelés ainsi que des produits d'une valeur <= 30 € par 100 kg poids net et d'une teneur en sucres d'addition > 30% en poids)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	20093119	Jus d'agrumes, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 20 à 20°C et d'une valeur > 30 € par 100 kg poids net (à l'excl. des mélanges, des jus d'orange, de pamplemousse ou de pomelo ainsi que des produits contenant des sucres d'addition)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	20094999	Jus d'ananas, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix > 20 mais <= 67 à 20°C (à l'excl. des jus contenant des sucres d'addition)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	20098199	Jus d'airelle rouge (Vaccinium macrocarpon, Vaccinium oxycoccos, Vaccinium vitis-idaea), non fermentés, d'une valeur Brix <= 67 à 20 °C (à l'excl. des jus contenant des sucres d'addition ou de l'alcool)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	20098936	Jus de fruits tropicaux [goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas], non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 67 à 20 °C et d'une valeur > 30 € par 100 kg poids net (à l'excl. des mélanges)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	20098973	Jus de fruits tropicaux [goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas], non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20 °C et d'une valeur > 30 € par 100 kg poids net, contenant des sucres d'addition (à l'excl. des mélanges)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	20098979	Jus de fruits ou de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20 °C, d'une valeur > 30 € par 100 kg poids net, contenant des sucres d'addition (à l'excl. des mélanges, ainsi que des jus d'agrumes, de goyaves, de mangues, de mangoustans, de papayes, de tamarins, de pommes de cajou, de litchis, de fruits du jaquier [pain des singes], de sapotilles, de fruits de la passion, de caramboles, de pitahayas, d'ananas, de tomates, de raisins, y.c. les moûts, de pommes, d'airelles, de poires et de cerises)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	20098988	Jus de fruits tropicaux [goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas], non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20 °C, d'une valeur <= 30 € par 100 kg poids net et d'une teneur en sucres d'addition <= 30 % en poids (à l'excl. des mélanges)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	20098989	Jus de fruits ou de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20 °C, d'une valeur <= 30 € par 100 kg poids net, d'une teneur en sucres d'addition <= 30 % en poids (à l'excl. des mélanges, ainsi que des jus d'agrumes, de goyaves, de mangues, de mangoustans, de papayes, de tamarins, de pommes de cajou, de litchis, de fruits du jaquier [pain des singes], de sapotilles, de fruits de la passion, de caramboles, de pitahayas, d'ananas, de tomates, de raisins, y.c. les moûts, de pommes, d'airelles et de poires)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	20098997	Jus de fruits tropicaux [goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles ou pitahayas], non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20 °C (à l'excl. des mélanges, des jus contenant des sucres d'addition)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	20099029	Mélanges de jus de fruits (y.c. les moûts de raisin) et de jus de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 67 à 20°C et d'une valeur > 30 € par 100 kg poids net (à l'excl. des mélanges de jus de pomme et de jus de poire)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	20099059	Mélanges de jus de fruits - y.c. les moûts de raisin - et de jus de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20°C et d'une valeur > 30 € par 100 kg poids net (à l'excl. des produits contenant des sucres d'addition, des mélanges de jus de pomme et de jus de poire ainsi que des mélanges de jus d'agrumes et de jus d'ananas)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	20099098	Mélanges de jus de fruits (y.c. les moûts de raisins) et de jus de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20°C et d'une valeur <= 30 € par 100 kg poids net (à l'excl. des mélanges contenant des sucres d'addition, des mélanges de jus de pommes et de poires, des mélanges de jus d'agrumes et d'ananas ainsi que des mélanges de jus de goyaves, de mangues, de mangoustans, de papayes, de tamarins, de pommes de cajou, de litchis, de fruits du jaquier [pain des singes], de sapotilles, de fruits de la passion, de caramboles et de pitahayas)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	21011100	Extraits, essences et concentrés de café
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	21021010	Levures mères sélectionnées [levures de culture]
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	21021031	Levures de panification, séchées
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	21021039	Levures de panification (autres que séchées)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	21021090	Levures vivantes (à l'excl. des levures mères sélectionnées et des levures de panification)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	21022019	Levures mortes (à l'excl. des levures en tablettes, cubes ou présentations simil., ou bien en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	21022090	Micro-organismes monocellulaires morts (à l'excl. des micro-organismes monocellulaires conditionnés comme médicaments)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	21032000	Tomato ketchup et autres sauces tomates
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	21033090	Moutarde préparée
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	21039090	Préparations pour sauces et sauces préparées; condiments et assaisonnements, composés (à l'excl. de la sauce de soja, du tomato ketchup et autres sauces tomates, du chutney de mangue liquide ainsi que des amers aromatiques du n° 2103 90 30)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	21050010	Glaces de consommation, même contenant du cacao, ne contenant pas ou contenant en poids < 3% de matières grasses provenant du lait
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	21069092	Préparations alimentaires, n.d.a., ne contenant pas de matières grasses provenant du lait, de saccharose, d'isoglucose, de glucose, d'amidon ou de fécule ou contenant en poids < 1,5% de matières grasses provenant du lait, < 5% de saccharose ou d'isoglucose, < 5% de glucose, d'amidon ou de fécule
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	21069098	Préparations alimentaires, n.d.a., contenant en poids 1,5% de matières grasses provenant du lait, 5% de saccharose ou d'isoglucose, 5% de glucose ou d'amidon ou de fécule
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	22089056	Eaux-de-vie, présentées en récipients d'une contenance <= 2 l (à l'exclusion des eaux-de-vie de vin ou de marc de raisins, des whiskies, du rhum et autres eaux-de-vie provenant de la distillation après fermentation de produits de cannes à sucre, du gin, du genièvre, de l'arak, de la vodka, des liqueurs, de l'ouzo, des eaux-de-vie de fruit et de la tequila)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	22090019	Vinaigres de vin, comestibles, présentés en récipients d'une contenance > 2 l
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	22090091	Vinaigres comestibles et succédanés de vinaigre comestibles obtenus à partir d'acide acétique, présentés en récipients d'une contenance <= 2 l (à l'excl. des vinaigres de vin)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	22090099	Vinaigres comestibles et succédanés de vinaigre comestibles obtenus à partir d'acide acétique, présentés en récipients d'une contenance > 2 l (à l'excl. des vinaigres de vin)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	23023010	Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements de froment, dont la teneur en amidon est inférieure ou égale à 28 % en poids et dont la proportion de produit passant à travers un tamis d'une largeur de mailles de 0,2 mm n'excède pas 10 % en poids ou, dans le cas contraire, dont le produit passé à travers le tamis a une teneur en cendres, calculée sur la matière sèche, égale ou supérieure à 1,5 % en poids
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	23023090	Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements du froment (sauf ceux d'une teneur en amidon <= 28% en poids et dont la proportion de produit passant à travers un tamis d'une largeur de mailles de 0,2 mm est <= 10% en poids ou, en cas contraire, dont le produit passé à travers le tamis a une teneur en cendres, calculée sur la matière sèche >= 1,5% en poids)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	23024002	Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements de riz d'une teneur en amidon > 35% en poids
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	23024008	Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements de riz autre
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	23025000	Résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements des légumineuses
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	23032010	Pulpes de betteraves
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	23040000	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile de soja
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	23062000	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales, autres que ceux des n°s 2304 ou 2305 de graines de lin
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	23063000	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales, autres que ceux des n°s 2304 ou 2305 de graines de tournesol
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	23064100	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales, autres que ceux des n°s 2304 ou 2305 de graines de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	23064900	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales, autres que ceux des n°s 2304 ou 2305 de graines de navette ou de colza autre
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	23069090	Tourteaux et autres résidus solides, mêmes broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales (à l'excl. des tourteaux et autres résidus solides de l'extraction des graisses ou huiles de coton, de lin, de tournesol, de graines de navette ou de colza, de noix de coco ou de coprah, de noix ou d'amandes de palmiste, de germes de maïs ainsi que de l'extraction de l'huile d'olive, de l'huile de soja et de l'huile d'arachide)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	23099035	Préparations, y.c. les prémélanges, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, mais ne contenant ni amidon ou fécule ou en contenant <= 10% en poids, d'une teneur en poids de produits laitiers >= 50%, mais < 75% (à l'excl. des aliments pour chiens ou chats conditionnés pour la vente au détail)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	23099041	Préparations, y.c. les prémélanges, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, d'une teneur en poids d'amidon ou de fécule > 10%, mais <= 30%, ne contenant pas de produits laitiers ou en contenant < 10% en poids (à l'excl. des aliments pour chiens ou chats conditionnés pour la vente au détail)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	23099043	Préparations, y.c. les prémélanges, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, d'une teneur en poids d'amidon ou de fécule > 10%, mais <= 30%, et d'une teneur en poids de produits laitiers >= 10%, mais < 50% (à l'excl. des aliments pour chiens ou chats conditionnés pour la vente au détail)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	23099051	Préparations, y.c. les prémélanges, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, d'une teneur en poids d'amidon ou de fécule > 30%, ne contenant pas de produits laitiers ou en contenant < 10% en poids (à l'excl. des aliments pour chiens ou chats conditionnés pour la vente au détail)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	23099096	Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux, ne contenant ni amidon ou fécule, ni glucose ou sirop de glucose, ni maltodextrine ou sirop de maltodextrine, ni produits laitiers (à l'excl. des aliments pour chiens ou chats conditionnés pour la vente au détail, produits dits [solubles] de poissons ou de mammifères marins, résidus de l'amidonnerie de maïs visés à la note complémentaire 5 du chapitre 23, pulpes de betteraves mélassées et prémélanges)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	24041200	Produits contenant de la nicotine, destiné à une inhalation sans combustion (à l'exclusion des produits contenant du tabac ou du tabac reconstitué)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	24041990	Produits contenant des succédanés de nicotine, destinés à une inhalation sans combustion (à l'exclusion des produits contenant de la nicotine ou des succédanés de tabac);
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	24049110	Produits contenant de la nicotine destinés à faciliter l'arrêt de la consommation de tabac, pour une application orale (à l'excl. Pour l'inhalation)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	24049900	Autres produits contenant de la nicotine, destinés à l'absorption de la nicotine dans le corps humain (sauf application orale ou application percutanée)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	25010091	Sel propre à l'alimentation humaine
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	25010099	Sel et chlorure de sodium pur, même en solution aqueuse ou additionnés d'agents antiagglomérants ou d'agents assurant une bonne fluidité (à l'excl. du sel dénaturé, du sel préparé pour la table ainsi que des sels destinés à la transformation chimique [séparation Na de Cl] ou à d'autres usages industriels)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	25051000	Sables siliceux et sables quartzeux, même colorés
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	27101981	Huiles pour moteurs, compresseurs et turbines
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	27101983	Huiles hydrauliques
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	27101985	Huiles blanches, paraffine liquide
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	27101987	Huiles pour engrenages
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	27101991	Huiles pour usiner les métaux, huiles de démoulage, huiles anticorrosives
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	27101993	Huiles isolantes
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	27101999	autres huiles lubrifiantes
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	28070000	Acide sulfurique; oléum
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	28112100	Dioxyde de carbone

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	28151100	Hydroxyde de sodium [soude caustique], solide
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	28151200	Hydroxyde de sodium en solution aqueuse [lessive de soude caustique]
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	28153000	Peroxydes de sodium ou de potassium
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	28321000	Sulfites de sodium
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	28322000	Sulfites (autres que de sodium)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	28342100	Nitrate de potassium
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	28352600	Phosphates de calcium (À l'excl. de l'hydrogène orthophosphate de calcium [phosphate dicalcique])
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	28353100	Triphosphate de sodium [tripolyphosphate de sodium], de constitution chimique définie ou non
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	28362000	Carbonate de disodium
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	28365000	Carbonate de calcium
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	28416100	Permanganate de potassium
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	29031100	Dérivés chlorés saturés des hydrocarbures acycliques
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	29053100	Éthylène glycol [éthanediol]
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	29151100	Acide formique (SALMOCIDE)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	29152100	Acide acétique et ses sels
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	29163100	Acide benzoïque, ses sels et ses esters (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	29163200	Peroxyde de benzoyle et chlorure de benzoyle
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	29181100	Acide lactique, ses sels et ses esters (à l'exclusion des composés inorganiques ou organiques du mercure)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	29181400	Acide citrique
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	29221100	Monoéthanolamine et ses sels

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	29224100	Chlorhydrate de L-Lysine (CAS RN 657-27-2)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	29301000	2-(N,N-Diméthylamino) éthanethiol
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	29304090	Méthionine (à l'excl. du méthionine [DCI])
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	29308000	Aldicarbe (ISO), captafol (ISO) et méthamidophos (ISO)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	29309098	Thiocomposés organiques [à l'exclusion des thiocarbamates, des dithiocarbamates, des mono-, di- ou tétrasulfures de thiourame, de la méthionine, de l'aldicarbe (ISO), du captafol (ISO), du méthamidophos (ISO), de la cystéine ou de la cystine et de leurs dérivés, du thiodiglycol (DCI) «sulfure de bis(2-hydroxyéthyle)», de l'acide DL-2-hydroxy-4-«méthylthio»butyrique, du bis(3-«3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphényl»propionate) de 2,2'-thiodiéthyle, d'un mélange d'isomères constitué de 4-méthyl-2,6-bis«méthylthio»-m-phénylènediamine et de 2-méthyl-4,6-bis«méthylthio»-m-phénylène-diamine ainsi que du 2-(N,N-diéthylamine)éthanethiol]
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	29369000	Provitamines et mélanges de vitamines, de provitamines ou de concentrats, même en solutions quelconques ainsi que des concentrats naturels
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	30024900	Toxines, cultures de micro- organismes (à l'exclusion des levures et des vaccins) et produits similaires (par ex. Plasmodia)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	30065000	Trousses et boîtes de pharmacie garnies, pour soins de première urgence
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	31022100	Sulfate d'ammonium (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	32030010	Matières colorantes d'origine végétale, y.c. les extraits tinctoriaux, même de constitution chimique définie; préparations à base de matières colorantes d'origine végétale, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	32089099	Peintures et vernis à base de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	32141010	Mastic de vitrier, ciments de résine et autres mastics
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	32151900	Encres d'imprimerie, même concentrées ou sous formes solides (à l'excl. des encres noires)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	32159070	Encres, même concentrées ou sous formes solides (à l'exclusion des encres d'imprimerie, des cartouches d'encre pour imprimantes/copieurs incluant des composants mécaniques ou électriques, et des encres solides sous forme de blocs ouvrés pour imprimantes/copieurs)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	33019090	Solutions concentrées d'huiles essentielles dans les graisses, les huiles fixes, les cires ou matières analogues, obtenues par enfleurage ou macération; eaux distillées aromatiques et solutions aqueuses d'huiles essentielles
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	33021029	Préparations à base de substances odoriférantes contenant tous les agents aromatisants qui caractérisent une boisson, contenant en poids >= 1,5% de matières grasses provenant du lait, >= 5% de saccharose ou d'isoglucose, >= 5% de glucose ou d'amidon ou de fécule, des types utilisés pour les industries des boissons (à l'excl. de celles ayant un titre alcoométrique acquis > 0,5% vol)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	33021040	Mélanges de substances odoriférantes et mélanges, y.c. les solutions alcooliques, à base d'une ou de plusieurs de ces substances, des types utilisés comme matières de base pour les industries alimentaires ou des boissons ainsi que préparations à base de substances odoriférantes des types utilisés pour les industries des boissons (à l'excl. des préparations contenant tous les agents aromatisants qui caractérisent une boisson)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	33021090	Mélanges de substances odoriférantes et mélanges, y.c. les solutions alcooliques, à base d'une ou de plusieurs de ces substances, des types utilisés comme matières de base pour les industries alimentaires
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	33029090	Mélanges de substances odoriférantes et mélanges à base d'une ou de plusieurs de ces substances, des types utilisés comme matières de base pour l'industrie (à l'excl. des solutions alcooliques et des mélanges des types utilisés pour les industries alimentaires ou des boissons)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	34023990	Agents de surface organiques anioniques, conditionnés ou non pour la vente au détail (à l'exclusion des acides alkylbenzène sulfoniques linéaires et de leurs sels, et une solution aqueuse contenant en poids 30-50% de l'alkyle disodique [Oxydi (benzènesulfonate)])
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	34024200	Agents de surface organiques non ioniques, conditionnés ou non pour la vente au détail (excl. Savon)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	34025090	Préparations pour lessives et préparations de nettoyage, conditionnées pour la vente au détail (à l'excl. Des agents de surface biologique, des préparations de savon et des produits de surface, ainsi que des produits et des préparations pour laver la peau sous forme de liquide ou de crème)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	34029090	Préparations pour lessives, y.c. les préparations auxiliaires de lavage, et préparations de nettoyage (à l'excl. des préparations conditionnées pour la vente au détail, des savons, des préparations tensio-actives, des agents de surface organiques ainsi que des produits et préparations destinés au lavage de la peau sous forme de liquide ou de crème)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	34031980	Préparations lubrifiantes, y compris les huiles de coupe, les préparations pour le dégrippage des écrous, les préparations anti-rouille ou anticorrosion et les préparations pour le démoulage, à base de lubrifiants, contenant en poids < 70% d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (à l'excl. des préparations pour le traitement des matières textiles, du cuir, des pelleteries ou d'autres matières, ainsi que des lubrifiants d'une teneur en carbone provenant de matériaux biologiques de 25 % au moins en masse et biodégradables à hauteur d'au moins 60 %)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	35030010	Gélatines, y.c. celles présentées en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, même ouvrées en surface ou colorées, et leurs dérivés (à l'excl. des gélatines impures)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	35040010	Concentrés de protéines du lait contenant, en poids calculé sur matière sèche, > 85 % de protéines
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	35051050	Amidons et féculs estérifiés ou éthérifiés (à l'excl. de la dextrine)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	35061000	Produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs, conditionnés pour la vente au détail comme colles ou adhésifs, d'un poids net <= 1 kg
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	35069110	Pellicules transparentes adhésives et adhésifs liquides transparents durcissables utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication d'écrans plats ou d'écrans tactiles, à base de polymères des positions 3901 à 3913 ou de caoutchouc
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	35069190	Adhésifs à base de polymères des positions 3901 à 3913 ou de caoutchouc (à l'exclusion des produits conditionnés pour la vente au détail d'un poids net <= 1 kg et de ceux utilisés principalement pour la fabrication d'écrans plats ou d'écrans tactiles)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	35069900	Colles et autres adhésifs préparés, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	35071000	Présure et ses concentrats
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	35079090	Enzymes et enzymes préparées, n.d.a. (à l'excl. de la présure et de ses concentrats, de la lipoprotéine lipase et de l'Aspergillus alkaline protéase)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	38089290	Fongicides, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'exclusion des fongicides inorganiques et des fongicides à base de dithiocarbamates, de benzimidazoles, de diazoles, de triazoles, de diazines ou de morpholines ainsi que des produits de la sous-position 3808.59)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	38089410	Désinfectants, à base de sels d'ammonium quaternaire, conditionnés pour la vente au détail ou présentés à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'exclusion des produits de la sous-position 3808.59)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	38089490	Désinfectants, conditionnés pour la vente au détail ou présentés à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'exclusion des produits à base de sels d'ammonium quaternaire ou de composés halogénés ainsi que des produits de la sous-position 3808.59)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	38112100	Additifs préparés pour huiles lubrifiantes, contenant des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	38140090	Solvants et diluants organiques composites et préparations conçues pour enlever les peintures ou les vernis (à l'excl. des dissolvants pour vernis à ongles et des produits à base d'acétate de butyle)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	38210000	Milieux de culture préparés pour le développement et l'entretien des micro-organismes (y.c. les virus et les organismes similaires) ou des cellules végétales, humaines ou animales
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	38248400	Mélanges et préparations contenant de l'aldrine «ISO», du camphéchlor «ISO» «toxaphène», du chlordane «ISO», du chlordécone «ISO», du DDT «ISO» (clofénotane «DCI», 1,1,1-trichloro-2,2-bis(p-chlorophényl)éthane), de la dieldrine «ISO, DCI», de l'endosulfan «ISO», de l'endrine «ISO», de l'heptachlore «ISO» ou du mirex «ISO»
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	38248500	Mélanges et préparations contenant du 1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane «HCH (ISO)», y compris lindane «ISO, DCI»
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	38248600	Mélanges et préparations contenant du pentachlorobenzène «ISO» ou de l'hexachlorobenzène «ISO»
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	38248700	Mélanges et préparations contenant de l'acide perfluorooctane sulfonique, ses sels, des perfluorooctane sulfonamides ou du fluorure de perfluorooctane sulfonyle
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	38248800	Mélanges et préparations contenant des éthers tétra-, penta-, hexa-, hepta- ou octabromodiphényles
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	38248900	Mélanges et préparations contenant des paraffines chlorées à chaîne courte
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	38249200	Esters de polyglycol d'acide méthylphosphonique
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	38249955	Mélanges de mono-, di- et tri-, esters d'acides gras de la glycérine «émulsionnants de corps gras»
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	38249992	Produits ou préparations chimiques, composés principalement de constituants organiques, sous forme liquide à la température de 20 °C, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	38249996	Produits chimiques et préparations des industries chimiques ou des industries connexes, y compris celles constituées de mélanges de produits naturels, non principalement composés de constituants organiques, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	38271100	Mélanges contenant des chlorofluorocarbures (CFC), même contenant des hydrochlorofluorocarbures (HCFC), des perfluorocarbures (PFC) ou des hydrofluorocarbures (HFC)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	39012090	Polyéthylène d'une densité >= 0,94, sous formes primaires (à l'excl. du polyéthylène en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil., d'une densité >= 0,958 à 23°C, contenant <= 50 mg/kg d'aluminium, <= 2 mg/kg de calcium, de chrome, de fer, de nickel, de titane de chacune de ces matières et <= 8 mg/kg de vanadium, destiné à la fabrication de polyéthylène chlorosulfoné)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	39019080	Polymères de l'éthylène, sous formes primaires (à l'exclusion du polyéthylène, des copolymères d'éthylène et d'acétate de vinyle, des copolymères d'éthylène et d'alpha-oléfine d'une densité < 0,94 ainsi que de la résine ionomère constituée d'un sel d'un terpolymère d'éthylène, d'acrylate d'isobutyle et d'acide méthacrylique et d'un copolymère en bloc du type A-B-A, de polystyrène, de copolymère éthylène-butylène et de polystyrène, d'une teneur en poids de styrène <= 35 %, en blocs irréguliers, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes similaires)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	39031900	Polystyrène sous formes primaires (à l'excl. du polystyrène expansible)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	39042200	Poly[chlorure de vinyle] sous formes primaires, plastifié, mélangé à d'autres substances
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	39072100	Méthylphosphate de bis(polyoxyéthylène), sous formes primaires
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	39072920	Alcools polyéthyliques, sous formes primaires (excl. BIS (polyoxyéthylène) méthylphosphonate et polyéthylène glycols)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	39095090	Polyuréthannes sous formes primaires (à l'excl. du polyuréthane obtenu à partir de 2,2'-[tert-butylimino]diéthanol et de 4,4'-méthylènedicyclohexyldiisocyanate, sous forme de solution dans du N,N-diméthylacétamide)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	39139000	Polymères naturels et polymères naturels modifiés [protéines durcies, dérivés chimiques du caoutchouc naturel, p.ex.], n.d.a., sous formes primaires (à l'excl. de l'acide alginique et de ses sels et esters)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	39173900	Tubes et tuyaux souples, en matières plastiques, renforcés d'autres matières ou associés à d'autres matières (à l'excl. des produits pouvant supporter une pression >= 27,6 MPa)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	39174000	Accessoires pour tubes ou tuyaux [joints, coudes, raccords, p.ex.], en matières plastiques
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	39191015	Bandes en polypropylène, dont l'enduit consiste en caoutchouc, naturel ou synthétique, non vulcanisé, auto-adhésives, en rouleaux d'une largeur <= 20 cm
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	39191019	Bandes, en matières plastiques, dont l'enduit consiste en caoutchouc, naturel ou synthétique, non vulcanisé, auto-adhésives en rouleaux d'une largeur <= 20 cm (à l'excl. des produits en poly[chlorure de vinyle], en polyéthylène ou en polypropylène)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	39191080	Feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, en rouleaux d'une largeur <= 20 cm (à l'excl. des bandes dont l'enduit consiste en caoutchouc, naturel ou synthétique, non vulcanisé)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	39199020	Tampons circulaires à polir autoadhésifs des types utilisés pour la fabrication de disques (wafers) à semi-conducteur, en matières plastiques
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	39199080	Plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, autoadhésifs, en matières plastiques, même en rouleaux d'une largeur > 20 cm [à l'exclusion des revêtements de sols, de murs ou de plafonds de la position 3918 ainsi que des tampons circulaires à polir utilisés pour la fabrication de disques (wafers) à semi-conducteur]
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	39201024	Feuilles étirables en polyéthylène non alvéolaire, non imprimées, d'une épaisseur <= 0,125 mm et d'une densité < 0,94
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	39201025	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polyéthylène non alvéolaire, imprimées, non renforcées, ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, imprimées, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl.ouvrees en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire, d'une épaisseur <= 0,125 mm et d'une densité < 0,94, (à l'excl. des feuilles étirables non imprimées, et des feuilles en polyéthylène d'une épaisseur >= 20 mais <= 40 micromètres destinées à la fabrication de film photorésistant pour les semi-conducteurs ou des circuits imprimés)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	39201028	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polyéthylène non alvéolaire, d'une épaisseur <= 0,125 mm et d'une densité >= 0,94, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrees en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	39201040	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères de l'éthylène non alvéolaires, d'une épaisseur <= 0,125 mm, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrees en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs ainsi que des revêtements de murs ou de plafonds du n° 3918)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	39201089	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères de l'éthylène non alvéolaires, d'une épaisseur > 0,125 mm, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs, des revêtements de sols, de murs ou de plafonds n° 3918 ainsi que d'une pâte à papier synthétique sous forme de feuilles humides, composée de fibrilles non cohérentes en polyéthylène, mélangées ou non à des fibres de cellulose dans une proportion <= 15%, contenant, comme agent humidifiant, du poly[alcool vinylique] dissous dans l'eau)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	39202080	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du propylène non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée d'une épaisseur > 0,10 mm, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	39203000	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du styrène non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	39204390	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du chlorure de vinyle non alvéolaires, contenant en poids >= 6% de plastifiants, d'une épaisseur > 1 mm, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (sauf produits auto-adhésifs et revêtements de sols, de murs ou plafonds du n° 3918)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	39206900	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polyesters non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (sauf produits auto-adhésifs; produits en polycarbonates, en poly[éthylène téréphthalate] ou non saturés; revêtements de sols, de murs ou de plafonds)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	39209990	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques non alvéolaires, n.d.a., non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs, des articles en produits de polymérisation d'addition, de polymérisation de réorganisation ou de condensation, des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918 et des barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire de la sous-position 3006 10 30)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	39219090	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques, renforcées, stratifiées, munies d'un support ou pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits alvéolaires, des produits de polymérisation d'addition, de condensation et ou de réorganisation, des produits auto-adhésifs, des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	39231010	Boîtes, caisses, casiers et articles similaires, en matières plastiques, spécialement conçus pour le transport ou l'emballage de disques (wafers) à semi-conducteur, de masques ou de réticules
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	39231090	Boîtes, caisses, casiers et articles similaires pour le transport ou le conditionnement des articles, en matières plastiques [à l'exclusion des articles spéciaux pour disques (wafers) à semi-conducteur, masques ou réticules]
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	39232100	Sacs, sachets, pochettes et cornets, en polymères de l'éthylène
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	39232910	Sacs, sachets, pochettes et cornets, en poly[chlorure de vinyle]
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	39232990	Sacs, sachets, pochettes et cornets, en matières plastiques (autres que les polymères de l'éthylène ou le poly[chlorure de vinyle])
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	39233010	Bonbonnes, bouteilles, flacons et articles simil. pour le transport ou l'emballage, en matières plastiques, d'une contenance <= 2 l
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	39233090	Bonbonnes, bouteilles, flacons et articles simil. pour le transport ou l'emballage, en matières plastiques, d'une contenance > 2 l

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	39234090	Bobines, fusettes, canettes et supports simil., en matières plastiques (à l'excl. des bobines et supports simil. pour l'enroulement de films et pellicules photographiques et cinématographiques ou de bandes, films, etc., des n° 8523 et 8524)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	39235010	Capsules de bouchage ou de surbouchage, en matières plastiques
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	39235090	Bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques (à l'excl. des capsules de bouchage ou de surbouchage)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	39239000	Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques (à l'excl. des boîtes, caisses, casiers et articles simil., des sacs, sachets, pochettes et cornets, des bonbonnes, bouteilles, flacons et articles simil., des bobines, fusettes, canettes et supports simil. ainsi que des bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	39241000	Vaisselle et autres articles pour le service de la table ou de la cuisine, en matières plastiques
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	39249000	Articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en matières plastiques (à l'excl. de la vaisselle et des articles pour usages sanitaires ou hygiéniques tels que baignoires, douches, lavabos, bidets, réservoirs de chasse, cuvettes d'aisance, leurs sièges et couvercles, etc.)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	39251000	Réservoirs, foudres, cuves et récipients analogues, en matières plastiques, d'une contenance > 300 l
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	39252000	Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, en matières plastiques
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	39261000	Articles de bureau et articles scolaires, en matières plastiques, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	39269060	Écrans faciaux/visières de protection en matières plastiques
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	39269097	Ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières des n° 3901 à 3914, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	40151200	Gants, mitaines et moufles des types utilisés pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire, en caoutchouc vulcanisé non durci
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	40151900	Gants, mitaines et moufles, en caoutchouc vulcanisé non durci (à l'excl. des gants pour la chirurgie)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	40169300	Joints en caoutchouc vulcanisé non durci (à l'excl. des articles en caoutchouc alvéolaire)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	42032910	Gants et mitaines de protection pour tous métiers, en cuir naturel ou reconstitué
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	44160000	Futailles, cuves, baquets et autres ouvrages de tonnellerie et leurs parties reconnaissables, en bois, y.c. les merrains
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	44191100	Planches à pain, planches à hacher et articles similaires, en bambou
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	44191200	Baguettes en bambou
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	44191900	Articles pour la table ou la cuisine, en bambou (à l'exclusion des baguettes, planches à pain, planches à hacher et articles similaires)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	44192090	Articles en bois pour la table ou la cuisine, en bois tropicaux (à l'exclusion de "Okoumé, Obeche, Sapelli, Sipo, Acajou d'Afrique, Makoré, Iroko, Tiama, Mansonia, Ilomba, Dibétou, Limba, Azobé, Dark Red Meranti, Lumière Red Meranti, Meranti Bakau, Blanc Lauan, Blanc Meranti, Séraya blanc, Jaune Meranti, Alan, Keruing, Ramin, Kapur, Teak, Jongkong, Merbau, Jelutong, Kempas, Virola, Acajou "Swietenia SPP.", Imbuia, Balsa, Palissandre de Rio, Palissandre Du Brésil et Palissandre de Rose ")
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	44199000	Articles en bois pour la table ou la cuisine, sauf en bambou et en bois tropicaux,
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	44219999	Ouvrages en bois, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	45031010	Bouchons cylindriques, en liège naturel
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	45031090	Bouchons de tous types, en liège naturel, y.c. leurs ébauches à arêtes arrondies (à l'excl. des bouchons cylindriques)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	45049020	Bouchons en liège aggloméré (à l'excl. des articles cylindriques)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	47062000	Pâtes de fibres obtenues à partir de papier ou de carton recyclés [déchets et rebuts]
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	48025620	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en feuilles de forme rectangulaire dont un côté mesure 297 mm et l'autre 210 mm (format A4), sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, d'un poids au m² >= 40 g mais <= 150 g, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	48030010	Ouate de cellulose, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté au moins > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	48053000	Papier sulfite d'emballage, non couché ni enduit, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	48055000	Papier et carton feutre, papier et carton laineux, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	48059320	Papiers et cartons à base de papiers recyclés, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids >= 225 g/m², n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	48062000	Papiers ingraissables [greaseproof], en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	48115900	Papiers et cartons, coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, enduits, imprégnés ou recouverts de matière plastique, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des adhésifs ainsi que des papiers et cartons blanchis d'un poids > 150 g/m²)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	48116000	Papiers et cartons enduits, imprégnés ou recouverts de cire, de paraffine, de stéarine, d'huile ou de glycérol, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des produits des n° 4803, 4809 et 4818)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	48171000	Enveloppes, en papier ou en carton
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	48173000	Boîtes, pochettes et présentations simil., en papier ou en carton, renfermant un assortiment d'articles de correspondance
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	48191000	Boîtes et caisses en papier ou en carton ondulé

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	48192000	Boîtes et cartonnages, pliants, en papier ou en carton non ondulé
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	48193000	Sacs, en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, d'une largeur à la base >= 40 cm
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	48194000	Sacs, sachets, pochettes et cornets, en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose (à l'excl. des pochettes pour disques et des sacs d'une largeur à la base >= 40 cm)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	48195000	Emballages, y.c. les pochettes pour disques, en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose (à l'excl. des boîtes et caisses en papier ou en carton ondulé, des boîtes et cartonnages, pliants, en papier ou en carton non ondulé ainsi que des sacs, sachets, pochettes et cornets)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	48196000	Cartonnages de bureau, de magasin ou simil., rigides (à l'excl. des emballages)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	48201010	Registres, livres comptables et carnets de commandes ou de quittances, en papier ou carton
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	48204000	Liasses et carnets manifold, même comportant des feuilles de papier carbone, en papier ou carton
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	48209000	Sous-main et autres articles scolaires, de bureau ou de papeterie, en papier ou en carton, et couvertures pour livres, en papier ou en carton (sauf registres, livres comptables, carnets de notes, de commandes ou de quittances, blocs-memorandums, blocs de papier à lettres, agendas, cahiers, classeurs, reliures, chemises, couvertures à liasses ou carnets manifold et albums pour échantillonnages ou collections)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	48211010	Étiquettes de tous genres, en papier ou en carton, imprimées, auto-adhésives
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	48211090	Étiquettes de tous genres, en papier ou en carton, imprimées (à l'excl. des étiquettes auto-adhésives)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	48219010	Étiquettes de tous genres, en papier ou en carton, non imprimées, auto-adhésives
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	48219090	Étiquettes de tous genres, en papier ou en carton, non imprimées (à l'excl. des étiquettes auto-adhésives)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	48239085	Papiers, cartons, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, en bandes ou en rouleaux d'une largeur <= 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont aucun côté > 36 cm à l'état non plié, ou découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire, n.d.a.; ouvrages en pâte à papier, papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	49119100	Images, gravures et photographies, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	55081090	Fils à coudre de fibres synthétiques discontinues, conditionnés pour la vente au détail
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	56074911	Ficelles, cordes et cordages, de polyéthylène ou de polypropylène, titrant > 50 000 décitex [5 g/m], tressés, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique (à l'excl. des ficelles lieuses ou botteleuses)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	56075090	Ficelles, cordes et cordages, de fibres synthétiques, tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique (à l'excl. des produits de polyéthylène, de polypropylène, de polyesters, de nylon ou d'autres polyamides)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	56079090	Ficelles, cordes et cordages, tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique (à l'excl. des produits de fibres synthétiques, de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303, de sisal ou d'autres fibres textiles du genre 'Agave', d'abaca [chanvre de Manille ou 'Musa textilis Nee'] ou d'autres fibres [de feuilles] dures)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	56081120	Filets confectionnés pour la pêche, à mailles nouées, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages en matières textiles synthétiques ou artificielles (à l'excl. des épuisettes)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	58064000	Rubans sans trame, en fils ou fibres parallélisés et encollés [bolducs], d'une largeur <= 30 cm
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	58079090	Étiquettes, écussons et articles simil. en matières textiles, en pièces, en rubans ou découpés, non brodés (à l'excl. des articles tissés et des articles en feutre ou en nontissés)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	61149000	Vêtements spéciaux destinés à des fins professionnelles, sportives ou autres n.d.a., en bonneterie, de matières textiles (sauf de coton, fibres synthétiques ou artificielles)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	61161020	Gants en bonneterie, imprégnés, enduits ou recouverts de caoutchouc
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	61161080	Mitaines et moufles en bonneterie, imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou de caoutchouc et gants en bonneterie imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	61169100	Gants, mitaines et moufles, en bonneterie, de laine ou poils fins (sauf pour bébés)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	61169200	Gants, mitaines et moufles, en bonneterie, de coton (sauf imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou de caoutchouc et sauf pour bébés)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	61169300	Gants, mitaines et moufles, en bonneterie, de fibres synthétiques (sauf imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou de caoutchouc et sauf pour bébés)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	61169900	Gants, mitaines et moufles, en bonneterie, de matières textiles (autres que laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou imprégnés, enduits ou recouverts de matières plastiques ou de caoutchouc et sauf pour bébés)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	62014090	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, pour hommes ou garçonnets, à l'exclusion des articles du no 6203, de fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids, par unité, excédant 1 kg (excl. tricoté ou crocheté, costumes, ensembles, vestes, blazers et pantalons)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	62019000	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, pour hommes ou garçonnets, à l'exclusion des articles du no 6203, d'autre matières textiles, d'un poids, par unité, excédant 1 kg (à l'exclue de la laine ou de poils fins, de coton ou de fibres synthétiques ou artificielles)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	62034311	Pantalons, de travail, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf salopettes à bretelles)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	62113210	Vêtements de travail, de coton, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	62114390	Vêtements de fibres synthétiques ou artificielles n.d.a., pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	63051090	Sacs et sachets d'emballage de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303, neufs
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	63053390	Sacs et sachets d'emballage obtenus à partir de lames ou de formes simil., de polyéthylène ou de polypropylène (autres qu'en bonneterie et à l'excl. des contenants souples pour matières en vrac)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	63053900	Sacs et sachets d'emballage de matières synthétiques ou artificielles (autres qu'en lames ou formes simil. de polyéthylène ou de polypropylène ainsi que contenants souples pour matières en vrac)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	63059000	Sacs et sachets d'emballage de matières textiles (autres qu'en matières textiles synthétiques ou artificielles, coton, jute ou autres fibres textiles libériennes du n° 5303)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	63071090	Serpillères ou wassingues, lavettes, chamoisettes et articles d'entretien simil., en tous types de matières textiles (autres qu'en bonneterie ou en nontissés)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	63079093	Masques de protection (pièces faciales filtrantes [FFP] conformément à la norme EN149; et autres masques conformes à une norme similaire pour les masques servant d'appareils de protection respiratoire contre les particules)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	63079095	Masques de protection (à l'exclusion des pièces faciales filtrantes [FFP] conformément à la norme EN149; ainsi qu'à l'exclusion des autres masques conformes à une norme similaire pour les masques servant d'appareils de protection respiratoire contre les particules)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	63079098	Articles de matières textiles, confectionnés, y.c. les patrons de vêtements, n.d.a. (à l'excl. de ceux en feutre, en bonneterie et les draps à usage unique, en nontissés, utilisés au cours des procédures chirurgicales)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	65050090	Chapeaux et autres coiffures en bonneterie ou confectionnés à l'aide de dentelles, de feutre ou d'autres produits textiles, en pièces (mais non en bandes), même garnis (à l'excl. de ceux en feutre de poils ou de laine et poils, et des articles pour carnaval ou pour animaux, articles ayant le caractère de jouets, casquettes, képis et coiffures simil. comportant une visière)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	68053000	Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués sur un autre fond que des matières textiles seulement ou que du papier ou du carton seulement, même découpés, cousus ou autrement assemblés
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	70080020	Vitrages isolants à parois multiples, colorés dans la masse, opacifiés, plaqués [doublés] ou à couche absorbante ou réfléchissante
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	70109010	Bocaux à stériliser en verre
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	70109041	Bouteilles et flacons en verre non coloré, pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et de boissons, d'une contenance nominale >= 1 l mais < 2,5 l
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	70109043	Bouteilles et flacons en verre non coloré, pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et de boissons, d'une contenance nominale > 0,33 l mais < 1 l
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	70109045	Bouteilles et flacons, en verre non coloré, pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et de boissons, d'une contenance nominale >= 0,15 l mais <= 0,33 l
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	70109047	Bouteilles et flacons, en verre non coloré, pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et de boissons, d'une contenance nominale < 0,15 l
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	70109053	Bouteilles et flacons en verre coloré, pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et de boissons, d'une contenance nominale > 0,33 l mais <= 1 l
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	70109055	Bouteilles et flacons, en verre coloré, pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et de boissons, d'une contenance nominale >= 0,15 l mais <= 0,33 l
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	70109057	Bouteilles et flacons, en verre coloré, pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et de boissons, d'une contenance nominale < 0,15 l
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	70109061	Bonbonnes, bocaux, pots, emballages tubulaires et autres récipients en verre pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et boissons, d'une contenance nominale >= 0,25 l mais < 2,5 l (à l'excl. des bouteilles et flacons)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	70109067	Bonbonnes, bocaux, pots, emballages tubulaires et autres récipients en verre pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et boissons, d'une contenance nominale < 0,25 l (à l'excl. des bouteilles et flacons)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	70109091	Bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, emballages tubulaires et autres récipients en verre non coloré, pour le transport ou l'emballage commercial, d'une contenance nominale < 2,5 l (sauf pour produits alimentaires, boissons ou produits pharmaceutiques et à l'excl. des ampoules, des récipients obtenus à partir d'un tube de verre ainsi que des bouteilles isolantes et récipients dont l'isolation est assurée par le vide, des vaporisateurs de parfum et des bouteilles, flacons, etc. pour pulvérisateurs)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	70109099	Bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, emballages tubulaires et autres récipients en verre coloré, pour le transport ou l'emballage commercial, d'une contenance nominale < 2,5 l (sauf pour produits alimentaires, boissons ou produits pharmaceutiques et à l'excl. des ampoules, des récipients obtenus à partir d'un tube de verre ainsi que des bouteilles isolantes et récipients dont l'isolation est assurée par le vide, des vaporisateurs de parfum et des bouteilles, flacons, etc. pour pulvérisateurs)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	70133710	Verres à boire en verre trempé (à l'excl. des verres à pied)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	70179000	Verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie, même graduée ou jaugée (sauf en verre à coefficient de dilatation linéaire <= 5 x 10-6 par kelvin entre 0°C et 300°C, ou en quartz ou autres silices fondus, sauf récipients de transport ou d'emballage et sauf instruments, appareils et matériel de mesure ou de contrôle, et instruments, appareils et matériel médicaux du chapitre 90)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	70191300	Fils et mèches de fibres de verre (à l'exclusion des fils coupés d'une longueur de <= 50 mm et des roses)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	70191900	Cakes en fibre de verre "gâteaux textiles" et brins de fibre de verre hachés d'une longueur > 50mm
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	72165099	Profilés, en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminés ou filés à chaud (à l'excl. des plats à boudins [à bourrelets], des profilés en U, I, H, L ou T ainsi que des produits d'une section transversale pouvant être inscrite dans un carré dont le côté <= 80 mm)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	73041100	Tubes et tuyaux sans soudure, en aciers inoxydables, des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	73049000	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section autre que circulaire, en fer (à l'excl. de la fonte) ou en acier
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	73066110	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section carrée ou rectangulaire, en aciers inoxydables
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	73069000	Tubes, tuyaux et profilés creux [p.ex. rivés, agrafés ou à bords simpl. rapprochés], en fer ou en acier (sauf tubes sans soudure ou soudés et tubes de sections intérieure et extérieure circulaires et d'un diamètre extérieur > 406,4 mm)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	73072290	Coudes et courbes en aciers inoxydables, filetés (à l'excl. des produits moulés)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	73072980	Accessoires de tuyauterie en aciers inoxydables (sauf accessoires de tuyauterie à souder bout à bout et brides, moulés, filetés)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	73079399	Accessoires de tuyauterie en fer ou en aciers, à souder bout à bout, plus grand diamètre extérieur > 609,6 mm (autres que moulés ou en aciers inoxydables et sauf coudes, courbes et brides)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	73079910	Accessoires de tuyauterie en fer ou en aciers, filetés (autres que moulés ou en aciers inoxydables et sauf brides, coudes, courbes et manchons)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	73079980	Accessoires de tuyauterie en fonte, fer ou acier (à l'excl. des accessoires de tuyauterie à souder bout à bout et brides, en fonte ou en aciers inoxydables, filetés)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	73083000	Portes, fenêtres et leurs cadres et chambranles ainsi que leurs seuils, en fer ou en acier
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	73084000	Matériel d'échafaudage, de coffrage ou d'étayage, en fer ou en acier (autre que palplanches assemblées et coffrages pour béton, qui présentent les caractéristiques de moules)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	73089051	Panneaux multiplis constitués de deux parements en tôle nervurée en fer ou en aciers et d'une âme isolante
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	73090030	Réservoirs, foudres, cuves et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour matières liquides, avec revêtement intérieur ou calorifuge, d'une contenance > 300 l (sans dispositifs mécaniques ou thermiques et sauf conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	73090059	Réservoirs, foudres, cuves et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour matières liquides, contenance <= 100 000 l mais > 300 l (autres qu'avec revêtement intérieur ou calorifuge, sans dispositifs mécaniques ou thermiques et sauf conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	73102119	Boîtes à conserves en fer ou en acier, contenance < 50 l, à fermer par soudage ou sertissage, des types utilisés pour les boissons
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	73102990	Réservoirs, fûts, tambours, bidons et récipients simil., en fer ou en acier, pour toutes matières, contenance < 50 l et épaisseur de paroi >= 0,5 mm, n.d.a. (sauf pour gaz comprimés ou liquéfiés ou à dispositifs mécaniques ou thermiques et à l'excl. des boîtes)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	73121081	Câbles, y.c. les câbles clos, en fer ou en acier, non revêtus ou simpl. zingués, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est > 3 mm mais <= 12 mm (à l'excl. des produits en aciers inoxydables, des produits isolés pour l'électricité, des torsades pour clôtures et des ronces artificielles)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	73151200	Chaînes à maillons articulés en fonte, fer ou acier (autres qu'à rouleaux)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	73158900	Chaînes et chaînettes en fonte, fer ou acier (sauf chaînes à maillons articulés, antidérapantes, à maillons à étais, à maillons soudés, et leurs parties; chaînes et chaînettes de montres, d'horloges ou de bijouterie; chaînes dentées et à scie; chenilles, chaînes à entraînement pour transporteurs; chaînes à pinces pour matériel de l'industrie textile; dispositifs de sécurité à chaînes pour verrouiller les portes; chaînes d'arpenteur)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	73181639	Écrous, en acier inoxydable (à l'exclusion des écrous à sertir)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	73239900	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fer ou aciers autres qu'inoxidables (sauf fonte et articles émaillés; bidons, boîtes et récipients simil. du n° 7310; poubelles; pelles, tire-bouchons et autres articles à caractère d'outils; coutellerie et cuillers, louches, fourchettes, écumoirs, pelles à tarte, pinces à sucre et articles simil. du n° 8211 au n° 8215; objets décoratifs; articles d'hygiène ou de toilette)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	73241000	Éviers et lavabos en aciers inoxydables
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	73269040	Palettes et plateaux analogues pour la manipulation des marchandises, en fer ou en acier (à l'excl. des conteneurs spécialement conçus pour un ou plusieurs moyens de transport)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	73269098	Ouvrages en fer ou en acier, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	74082100	Fils en alliages à base de cuivre-zinc [laiton]
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	74112900	Tubes et tuyaux en alliages de cuivre (sauf en alliages à base de cuivre-zinc [laiton], de cuivre-nickel [cupronickel], ou de cuivre-nickel-zinc [maillachort])
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	74122000	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, p.ex.), en alliages de cuivre
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	74198090	Articles de cuivre, non dénommés ailleurs
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	76069100	Tôles et bandes en aluminium non allié, d'une épaisseur > 0,2 mm, de forme autre que carrée ou rectangulaire
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	76071990	Feuilles et bandes minces, en aluminium, sans support, laminées et ayant subi des ouvraisons plus poussées, d'une épaisseur >= 0,021 mm mais <= 0,2 mm (à l'excl. des feuilles pour le marquage au fer du n° 3212 ainsi que des articles constituant des accessoires pour arbres de Noël)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	76072091	Panneau composite en aluminium, d'une épaisseur <= 0,2 mm
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	76109090	Constructions et parties de constructions, en aluminium, n.d.a., ainsi que tôles, barres, profilés, tubes, tuyaux et simil., en aluminium, travaillés en vue de la construction, n.d.a. (sauf constructions préfabriquées du n° 9406, portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, et sauf ponts et éléments de ponts, tours et pylônes)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	76129080	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients simil. <= 300 l, en aluminium, pour toutes matières (à l'excl. des gaz comprimés ou liquéfiés), n.d.a. (à l'excl. des étuis tubulaires souples, des récipients pour aérosols et des récipients fabriqués à partir de feuilles et bandes minces d'une épaisseur <= 0,2 mm
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	76169910	Ouvrages coulés ou moulés en aluminium, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	76169990	Ouvrages en aluminium, non coulés ou non moulés, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	78019100	Plomb sous forme brute, avec antimoine comme autre élément prédominant en poids
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	80070080	Ouvrages en étain, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	82011000	Bêches et pelles, avec partie travaillante en métaux communs
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	82022000	Lames de scies à ruban en métaux communs
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	82023900	Lames de scies circulaires (y.c. les lames de fraises-scies) et leurs parties, en métaux communs et avec partie travaillante en matières autres que l'acier
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	82041200	Clés de serrage à main (y.c. les clés dynamométriques), en métaux communs, à ouverture variable
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	82042000	Douilles de serrage interchangeables, même avec manches, en métaux communs
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	82055980	Outils à main (y.c. les diamants de vitriers) en métaux communs, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	82057000	Étaux, serre-joints et simil. (autres que ceux constituant des accessoires ou des parties de machines-outils ou de machines à découper par jet d'eau)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	82083000	Couteaux et lames tranchantes, en métaux communs, pour appareils de cuisine ou pour machines de l'industrie alimentaire
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	82119200	Couteaux à lame fixe en métaux communs (sauf couteaux à foin et à paille, coutelas et machettes, couteaux et lames tranchantes pour machines ou appareils mécaniques, couteaux à poisson, couteaux à beurre, petites et grandes lames de rasoirs et autres couteaux du n° 8214)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	82159910	Cuillers, fourchettes, louches, écumoirs, pelles à tartes, couteaux spéciaux à poisson ou à beurre, pinces à sucre et articles simil., en aciers inoxydables, ni argentés, ni dorés, ni platinés (sauf en assortiments et sauf cisailles à volaille et à homards)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	83022000	Roulettes avec monture en métaux communs
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	83052000	Agrafes présentées en barrettes, en métaux communs
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	83091000	Bouchons-couronnes en métaux communs
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	83099010	Capsules de bouchage ou surbouchage en plomb; capsules de bouchage ou surbouchage en aluminium, diamètre > 21 mm (à l'excl. des bouchons-couronnes)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	83099090	Bouchons [y.c. les bouchons à pas de vis et les bouchons-verseurs], couvercles, capsules pour bouteilles, bondes filetées, plaques de bondes, scellés et autres accessoires d'emballage, en métaux communs (sauf bouchons-couronnes, capsules de bouchage ou de surbouchage en plomb, capsules de bouchage ou de surbouchage en aluminium, d'un diamètre > 21 mm)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84021990	Chaudières à vapeur, y.c. les chaudières mixtes (autres que les chaudières aquatubulaires et les chaudières pour le chauffage central conçues pour produire à la fois de l'eau chaude et de la vapeur à basse pression)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84049000	Parties des appareils auxiliaires des n° 8402 ou 8403 et des condenseurs pour machines à vapeur, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84051000	Générateurs de gaz à l'air ou de gaz à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs; générateurs d'acétylène et générateurs simil. de gaz, par procédé à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs (sauf fours à coke, générateurs de gaz par procédé électrolytique et lampes à acétylène)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84099900	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs à piston à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84122120	Systèmes hydrauliques à mouvement rectiligne, avec cylindres hydrauliques comme partie travaillante
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84122180	Moteurs hydrauliques à mouvement rectiligne (cylindres) (autres que les systèmes hydrauliques)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84122920	Systèmes hydrauliques à moteurs hydrauliques comme partie travaillante (sauf moteurs hydrauliques à mouvement rectiligne [cylindres])
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84123100	Moteurs pneumatiques, à mouvement rectiligne [cylindres]
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84123900	Moteurs pneumatiques (sauf à mouvement rectiligne [cylindres])
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84129040	Parties de moteurs hydrauliques, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84131900	Pompes pour liquides, avec dispositif mesureur ou conçues pour en comporter (sauf pompes pour la distribution de carburants ou lubrifiants, des types utilisés dans les stations-service ou les garages)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84133080	Pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression (à l'excl. des pompes d'injection)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84135061	Pompes pour liquides, à piston, oléohydrauliques (sauf agrégats hydrauliques)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84135080	Pompes pour liquides volumétriques alternatives, à moteur (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319, pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, pompes à béton, agrégats hydrauliques, pompes doseuses et pompes à piston en général)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84137021	Pompes immergées monocellulaires
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84137075	Pompes pour liquides, centrifuges, à roue radiale, avec tubulure de refoulement d'un diamètre nominal > 15 mm, multicellulaires (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319 et sauf pompes immergées)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84137081	Pompes pour liquides, centrifuges, monocellulaires, à moteur, avec tubulure de refoulement d'un diamètre nominal > 15 mm (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319; pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression; pompes à béton; pompes immergées, circulateurs de chauffage central et d'eau chaude, pompes à roue radiale)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84137089	Pompes pour liquides, centrifuges, multicellulaires, à moteur, avec tubulure de refoulement d'un diamètre nominal > 15 mm (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319; pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression; pompes à béton, pompes immergées, circulateurs de chauffage central et d'eau chaude, pompes à roue radiale)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84138100	Pompes pour liquides à moteur (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319, pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, pompes à béton, pompes pour liquides volumétriques alternatives ou rotatives et pompes centrifuges de tous genres)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84139100	Parties de pompes pour liquides, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84141015	Pompes à vide des types utilisées pour la fabrication de semi-conducteurs ou des types utilisées exclusivement ou principalement pour la fabrication de dispositifs d'affichage à écran plat
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84141025	Pompes à vide à piston tournant, pompes à palettes, pompes moléculaires et pompes Roots (à l'exclusion des pompes utilisées pour la fabrication de semi-conducteurs ou de dispositifs d'affichage à écran plat)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84141089	Pompes à vide (à l'exclusion des pompes utilisées pour la fabrication de semi-conducteurs ou de dispositifs d'affichage à écran plat, des pompes à piston tournant, pompes à palettes, pompes moléculaires, pompes Roots, pompes à diffusion, pompes cryostatiques et pompes à adsorption)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84143020	Compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques, d'une puissance <= 0,4 kW
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84143081	Compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques, d'une puissance > 0,4 kW, hermétiques ou semi-hermétiques
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84143089	Compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques, d'une puissance > 0,4 kW (sauf compresseurs hermétiques ou semi-hermétiques)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84144010	Compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables, débit par minute <= 2 m³
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84145915	Ventilateurs des types utilisés exclusivement ou principalement pour le refroidissement de microprocesseurs, d'appareils de télécommunication, de machines automatiques de traitement de l'information ou d'unités de machines automatiques de traitement de l'information
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84145925	Ventilateurs axiaux (à l'exclusion des ventilateurs de table, de sol, muraux, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteur électrique incorporé, d'une puissance <= 125 W et des ventilateurs utilisés pour le refroidissement de l'équipement informatique de la sous-position 8414 59 15)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84145995	Ventilateurs (à l'exclusion des ventilateurs de table, de sol, muraux, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteur électrique incorporé, d'une puissance <= 125 W, des ventilateurs axiaux et centrifuges ainsi que des ventilateurs utilisés pour le refroidissement de l'équipement informatique de la sous-position 8414 59 15)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84147000	Enceintes de sécurité biologique étanches aux gaz
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84148022	Compresseurs volumétriques alternatifs, pouvant fournir une surpression <= 15 bar, d'un débit/h <= 60 m³ (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84148028	Compresseurs volumétriques alternatifs, pouvant fournir une surpression <= 15 bar, d'un débit/h > 60 m³ (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84148073	Compresseurs volumétriques rotatifs à un seul arbre (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84148075	Compresseurs volumétriques rotatifs à plusieurs arbres, à vis (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84148078	Compresseurs volumétriques rotatifs à plusieurs arbres, autres qu'à vis (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables et sauf compresseurs volumétriques rotatifs à vis)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84148080	Pompes à air et hottes aspirantes à extraction ou à recyclage avec ventilateur incorporé, également avec filtre, plus grand côté horizontal > 120 cm (sauf pompes à vide, pompes à air à main ou à pied et sauf compresseurs)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84149000	Parties de pompes à air ou à vide, de compresseurs d'air ou d'autres gaz et de ventilateurs, de hottes aspirantes à extraction ou à recyclage, à ventilateur incorporé, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84151010	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air, formant un seul corps, conçus pour être fixés sur une fenêtre, un mur, un plafond ou sur le sol
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84151090	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air du type "split-system" [systèmes à éléments séparés], conçus pour être fixés sur une fenêtre, un mur, un plafond ou sur le sol
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84162080	Brûleurs pour l'alimentation des foyers à combustibles solides pulvérisés ou à gaz (à l'excl. des brûleurs exclusivement à gaz, monobloc, avec ventilateur incorporé et dispositif de contrôle et brûleurs mixtes)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84169000	Parties de brûleurs pour l'alimentation des foyers et des foyers automatiques, de leurs avant-foyers, grilles mécaniques, dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs simil., n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84172090	Fours non électriques, de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiterie (sauf fours à tunnel)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84179000	Parties de fours industriels ou de laboratoires non électriques, y.c. d'incinérateurs, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84181020	Combinaisons de réfrigérateurs et de congélateurs-conservateurs munis de portes extérieures séparées, d'une capacité > 340 l
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84181080	Combinaison de réfrigérateurs et de congélateurs-conservateurs, d'une capacité n'excédant pas 340 l, munis de portes ou de tiroirs extérieurs séparés, ou d'une combinaison de ces éléments
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84182900	Réfrigérateurs ménagers à absorption
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84183020	Meubles congélateurs-conservateurs du type coffre, capacité <= 400 l
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84185011	Meubles-vitrines et meubles-comptoirs frigorifiques (avec groupe frigorifique ou évaporateur incorporé), pour produits congelés
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84185019	Meubles-vitrines et meubles-comptoirs frigorifiques (avec groupe frigorifique ou évaporateur incorporé), pour produits autres que congelés
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84185090	Meubles frigorifiques à groupe frigorifique ou évaporateur incorporé (sauf réfrigérateurs et congélateurs-conservateurs combinés à portes extérieures séparées, réfrigérateurs ménagers, meubles vitrines et meubles-comptoirs frigorifiques)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84186900	Matériel, machines et appareils pour la production du froid (autres que réfrigérateurs et meubles congélateurs-conservateurs)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84189100	Meubles conçus pour recevoir un équipement pour la production du froid
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84189910	Évaporateurs et condenseurs pour machines de production du froid (autres que pour appareils ménagers)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84189990	Parties de réfrigérateurs et de congélateurs-conservateurs du type armoire et du type coffre et d'autres matériel, machines et appareils pour la production du froid, parties de pompes à chaleur, n.d.a.

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84193300	Appareils de lyophilisation, appareils de cryodessiccation et séchoirs à pulvérisation
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84193400	Séchoirs, pour les produits agricoles (à l'exclusion des appareils de lyophilisation, appareils de cryodessiccation, et des séchoirs à pulvérisation)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84193900	Séchoirs (sauf pour produits agricoles, bois, pâtes à papier, papier ou carton, pour fils, tissus ou autres matières textiles, pour bouteilles ou autres récipients, sèche-cheveux, sèche-mains et sauf appareils ménagers)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84194000	Appareils de distillation ou de rectification
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84195020	Échangeurs de chaleur fabriqués à partir de fluoropolymères, dont le diamètre interne des tubes d'entrée et de sortie est <= 3 cm
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84195080	Échangeurs de chaleur (à l'exclusion des chaudières et de ceux composés de fluoropolymères, dont le diamètre interne des tubes d'entrée et de sortie est <= 3 cm)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84198910	Appareils et dispositifs de refroidissement par retour d'eau, dans lesquels l'échange thermique ne s'effectue pas à travers une paroi
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84198998	Appareils et dispositifs, même chauffés électriquement, pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84199085	Parties des appareils et dispositifs, même chauffés électriquement, pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température, ainsi que de chauffe-eau non électriques à chauffage instantané ou à accumulation, n.d.a. (à l'excl. des stérilisateurs médico-chirurgicaux ou de laboratoire, ceux pour la fabrication des lingots, des plaquettes ou des dispositifs à semi-conducteur, des circuits intégrés électroniques ou des dispositifs d'affichage à écran plat ainsi que des fours et autres appareils du n° 8514)
Extrait		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84212100 sauf 8421210090	Appareils pour la filtration ou l'épuration des eaux
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84212200	Appareils pour la filtration ou l'épuration des boissons (autres que l'eau)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84212920	Appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides, composés de fluoropolymères et dont l'épaisseur du filtre ou de la membrane purificatrice est <= 140 µm (à l'exclusion de ceux utilisés pour l'eau, les boissons autres que l'eau et les reins artificiels)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84212980	Appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides (à l'exclusion de ceux utilisés pour l'eau, les boissons autres que l'eau, les huiles minérales et carburants pour les moteurs à allumage par étincelles ou par compression, les reins artificiels ainsi que de ceux composés de fluoropolymères et dont l'épaisseur du filtre ou de la membrane purificatrice est <= 140 µm)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84213100	Filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84213200	Convertisseurs catalytiques et filtres à particules, même combinés, pour l'épuration ou la filtration des gaz d'échappement des moteurs à allumage par étincelles ou par compression
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84213915	Appareils pour la filtration ou l'épuration des gaz, à enveloppe en acier inoxydable, dont le diamètre interne des tubes d'entrée et de sortie est <= 1,3 cm
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84213925	Appareils pour la filtration ou l'épuration de l'air (à l'exclusion des filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression et des appareils à enveloppe en acier inoxydable, dont le diamètre interne des tubes d'entrée et de sortie est <= 1,3 cm)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84213985	Appareils pour la filtration ou l'épuration des gaz, autres que l'air (à l'exclusion des appareils pour la séparation isotopique, de ceux par procédé catalytique et de ceux à enveloppe en acier inoxydable, dont le diamètre interne des tubes d'entrée et de sortie est <= 1,3 cm)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84219910	Parties des appareils relevant des sous-positions 84212920 ou 84213915, n.d.a.

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84219990	Parties des appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides ou des gaz, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84222000	Machines et appareils à nettoyer ou à sécher les bouteilles ou autres récipients (à l'excl. des machines à laver la vaisselle)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84223000	Machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants; machines et appareils à capsuler les bouteilles, pots, tubes et contenants analogues; appareils à gazéifier les boissons
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84224000	Machines et appareils à emballer ou à emballer les marchandises, y.c. les machines et appareils à emballer sous film thermorétractable (à l'excl. des machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants et des machines et appareils à capsuler les bouteilles, pots, tubes et contenants analogues)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84229090	Parties de machines à emballer ou emballer les marchandises et autres machines et appareils du n° 8422, n.d.a. (à l'excl. des parties pour machines à laver la vaisselle)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84232010	Bascules à pesage continu sur transporteurs, à pesage électronique
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84232090	Bascules à pesage continu sur transporteurs, autres qu'à pesage électronique
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84238129	Appareils et instruments de pesage, d'une portée <= 30 kg, à pesage électronique, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84238180	Appareils et instruments de pesage, d'une portée <= 30 kg, autres qu'à pesage électronique, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84238220	Appareils et instruments de pesage, d'une portée > 30 kg mais <= 5 000 kg, à pesage électronique (à l'exclusion de ceux pour le pesage de véhicules automobiles, des pèse-personnes, bascules à pesage continu sur transporteurs, bascules à pesées constantes et balances et bascules ensacheuses ou doseuses)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84238281	Instruments de contrôle par référence à un poids prédéterminé, à fonctionnement automatique, y compris les trieuses pondérales, d'une portée > 30 kg mais <= 5 000 kg, autres qu'à pesage électronique
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84238289	Appareils et instruments de pesage, d'une portée > 30 kg mais <= 5 000 kg, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84238920	Appareils et instruments de pesage, d'une portée > 5 000 kg, à pesage électronique
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84238980	Appareils et instruments de pesage, d'une portée > 5 000 kg, autres qu'à pesage électronique
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84239010	Parties des appareils et instruments de pesage relevant des sous-positions 84232010, 84233010, 84238121, 84238123, 84238125, 84238129, 84238220 ou 84238920, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84239090	Poids pour balances de tous genres; parties des appareils et instruments de pesage, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84242000	Pistolets aéroglyphes et appareils simil. (à l'excl. des machines et appareils électriques pour la projection à chaud de métaux ou de carbures métalliques frittés [n° 8515] ainsi que des machines et appareils à jet de sable, vapeur, etc.)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84243001	Appareils de nettoyage à eau, à moteur incorporé (appareils de nettoyage à haute pression), équipés d'un dispositif de chauffage
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84243008	Appareils de nettoyage à eau, à moteur incorporé (appareils de nettoyage à haute pression), sans dispositif de chauffage

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84243090	Machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet simil. (à l'excl. des appareils à air comprimé et des appareils de nettoyage à eau à moteur incorporé [appareils de nettoyage à haute pression], ainsi que des machines et appareils pour le nettoyage de contenants spéciaux)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84248940	Appareils mécaniques à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre, des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés ou d'assemblages de circuits imprimés
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84248970	Appareils mécaniques, même à main, à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84251100	Palans à moteur électrique
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84251900	Palans autres qu'à moteur électrique
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84253100	Treuil et cabestans, à moteur électrique
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84253900	Treuil et cabestans, autres qu'à moteur électrique
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84254200	Crics et vérins, hydrauliques (sauf élévateurs fixes des types utilisés dans les garages pour voitures)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84261100	Ponts roulants et poutres roulantes sur supports fixes
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84261200	Portiques mobiles sur pneumatiques et chariots-cavaliers
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84261900	Ponts roulants, grues portiques, portiques de déchargement et ponts-grues (à l'excl. des ponts roulants et poutres roulantes sur supports fixes, portiques mobiles sur pneumatiques, chariots-cavaliers et grues sur portiques)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84269900	Bigues; grues à câbles et blondins et autres grues (sauf ponts roulants, grues portiques, grues sur portiques, portiques de déchargement, ponts-grues, chariots-cavaliers, grues à tour, chariot-grues, grues autopropulsées et grues conçues pour être montées sur un véhicule routier)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84271010	Chariots de manutention autopropulsés à moteur électrique, avec dispositif de levage élevant à une hauteur >= 1 m
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84271090	Chariots de manutention autopropulsés à moteur électrique, avec dispositif de levage élevant à une hauteur < 1 m
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84272011	Chariots-gerbeurs tous terrains, autopropulsés, élevant à une hauteur >= 1 m
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84272090	Chariots de manutention autopropulsés, avec dispositif de levage élevant à une hauteur < 1 m (autres qu'à moteur électrique)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84279000	Chariots de manutention munis d'un dispositif de levage mais non autopropulsés
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84282020	Appareils élévateurs ou transporteurs, pneumatiques, pour produits en vrac
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84282080	Appareils élévateurs ou transporteurs, pneumatiques (autres que pour produits en vrac)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84283200	Appareils élévateurs, transporteurs ou convoyeurs pour marchandises, à action continue, à benne (autres que conçus pour mines au fond ou autres travaux souterrains)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84283300	Appareils élévateurs, transporteurs ou convoyeurs pour marchandises, à action continue, à bande ou à courroie (autres que conçus pour mines au fond et autres travaux souterrains)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84283920	Transporteurs ou convoyeurs à rouleaux ou à galets, pour marchandises
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84283990	Appareils élévateurs, transporteurs ou convoyeurs, à action continue, pour marchandises (à l'excl. des appareils spécialement conçus pour mines au fond ou pour d'autres travaux souterrains, des appareils à benne, à bande ou à courroie, des appareils à rouleaux ou à galets, des appareils pneumatiques et des passeurs automatiques de circuits pour le transport, la manutention et le stockage de matériels pour dispositifs à semi-conducteur)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84287000	Robots industriels
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84289090	Machines et appareils de levage, chargement, déchargement ou manutention, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84311000	Parties de palans; treuils, cabestans; crics et vérins, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84312000	Parties de chariots-gerbeurs et autres chariots de manutention munis d'un dispositif de levage, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84313900	Parties de machines et appareils du n° 8428, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84342000	Machines et appareils de laiterie pour la transformation du lait en produits laitiers (à l'excl. des appareils réfrigérants ou des installations pour traitement thermique, écrémeuses, centrifugeuses de clairçage, filtres-presses et autres appareils de filtrage)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84361000	Machines et appareils pour la préparation des aliments ou provendes pour animaux dans les exploitations agricoles ou autres exploitations analogues (à l'excl. de l'industrie des aliments pour animaux, des hache-paille et des étuveurs à fourrage et simil.)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84379000	Parties de machines et appareils de minoterie ou pour le traitement des céréales ou légumes secs ou pour le nettoyage, le triage ou le criblage des grains ou des légumes secs, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84381010	Machines et appareils pour la fabrication industrielle des produits de boulangerie, pâtisserie ou biscuiterie (sauf fours et machines à rouler la pâte)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84381090	Machines et appareils pour la fabrication industrielle des pâtes alimentaires (sauf appareils de séchage des pâtes alimentaires et sauf machines à rouler la pâte)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84382000	Machines et appareils pour la fabrication industrielle des produits de confiserie ou pour la fabrication industrielle du cacao ou du chocolat (sauf centrifugeuses et sauf appareils de filtrage, appareils thermiques et appareils de refroidissement)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84383000	Machines et appareils pour la fabrication industrielle de sucre (sauf centrifugeuses et sauf appareils de filtrage, appareils thermiques et appareils de refroidissement)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84384000	Machines et appareils pour la brasserie (sauf centrifugeuses et sauf appareils de filtrage, appareils thermiques et appareils de refroidissement)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84385000	Machines et appareils pour le traitement industriel des viandes (sauf appareils de cuisson et autres appareils thermiques ainsi que les installations de refroidissement et de congélation)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84386000	Machines et appareils pour la préparation ou le traitement industriels des fruits ou des légumes (sauf appareils de cuisson et autres appareils thermiques ainsi que les installations de refroidissement et de congélation, et sauf les machines à trier les fruits et légumes)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84388091	Machines et appareils pour la préparation ou la fabrication industrielles des boissons (sauf centrifugeuses, appareils de filtrage, appareils thermiques ou appareils de refroidissement)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84388099	Machines et appareils pour la préparation ou la fabrication industrielles d'aliments ou de boissons, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84389000	Parties des machines et appareils pour le traitement, la préparation ou la fabrication industriels d'aliments ou de boissons, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84433210	Imprimantes aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84433900	Imprimantes, machines à copier et machines à télécopier (à l'exclusion de celles aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau et des machines et appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants de la position 8442)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84439110	Parties et accessoires de machines et appareils à imprimer utilisés pour la production des semi-conducteurs, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84439990	Parties et accessoires d'imprimantes, de machines à copier et de machines à télécopier, n.d.a. (à l'excl. des assemblages électroniques ainsi que de machines et d'appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84522900	Machines à coudre de type industriel (sauf unités automatiques)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84661020	Mandrins, pinces et douilles servant de porte-outils, pour machines-outils, y.c. pour l'outillage à main de tous types
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84671190	Outils pneumatiques pour emploi à la main, rotatifs (autres que pour le travail des métaux)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84671900	Outils pneumatiques, pour emploi à la main (à l'excl. des outils rotatifs)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84672920	Outils électromécaniques à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant sans source d'énergie extérieure (à l'excl. des scies et perceuses)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84678900	Outils pour emploi à la main, hydrauliques ou à moteur non électrique incorporé (sauf tronçonneuses à chaîne et outils pneumatiques)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84679200	Parties d'outils pneumatiques pour emploi à la main, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84679900	Parties d'outils pour emploi à la main, hydrauliques ou à moteur électrique ou non électrique incorporé, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84682000	Machines et appareils aux gaz, pour le brasage ou le soudage ou pour la trempe superficielle (sauf chalumeaux guidés à la main)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84729080	Machines et appareils de bureau, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84741000	Machines et appareils à trier, cribler, séparer ou laver les matières minérales solides (y.c. les poudres et les pâtes) (à l'excl. des centrifugeuses et des filtres-presses)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84748090	Machines à agglomérer, former ou mouler les combustibles minéraux solides, le ciment, le plâtre ou autres matières minérales en poudre ou pâte et machines à former les moules de fonderie en sable (sauf pour les pâtes céramiques et pour mouler ou couler le verre)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84749090	Parties des machines et appareils visés au no 8474, n.d.a. (autres que coulées ou moulées en fonte, fer ou acier)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84772000	Extrudeuses pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84773000	Machines à mouler par soufflage pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84779080	Parties des machines et appareils pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières des n° 8477 10 00 à 8477 80 99, n.d.a. (à l'excl. des parties de machines pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur ou des circuits intégrés électroniques et autres que coulées ou moulées en fonte, fer ou acier)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84792000	Machines et appareils pour l'extraction ou la préparation des huiles ou graisses végétales ou d'origine microbienne fixes ou animales (autres que centrifugeuses, filtres et appareils de chauffage)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84798200	Machines et appareils à mélanger, malaxer, concasser, broyer, cribler, tamiser, homogénéiser, émulsionner ou brasser, n.d.a. (à l'excl. des robots industriels)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84798300	Presses isostatiques à froid
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84798970	Machines automatiques de placement de composants électroniques des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication d'assemblages de circuits imprimés
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84798997	Machines et appareils, y.c. mécaniques, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84799015	Parties des machines automatiques de placement de composants électroniques des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication d'assemblages de circuits imprimés
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84799020	Parties des machines et appareils, y compris les appareils mécaniques, coulées ou moulées en fonte, fer ou acier, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84799070	Parties des machines et appareils, y compris les appareils mécaniques, ayant une fonction propre, n.d.a. (autres que coulées ou moulées en fonte, fer ou acier)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84807900	Moules pour le caoutchouc ou les matières plastiques (à l'excl. des articles pour le moulage par injection ou par compression)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84811005	Détendeurs combinés avec filtres ou lubrificateurs
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84812090	Valves pour transmissions pneumatiques
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84813091	Clapets et soupapes de retenue, pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants simil., en fonte ou acier
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84814090	Soupapes de trop-plein ou de sûreté (autres qu'en fonte ou en acier)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84818019	Robinetterie sanitaire (sauf mélangeurs et mitigeurs)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84818059	Vannes de régulation (autres que vannes de régulation de température, détendeurs, vannes pour transmission oléohydrauliques ou pneumatiques, soupapes et clapets de retenue, soupapes de trop-plein ou de sûreté et sauf robinetterie sanitaire et vannes de radiateurs de chauffage central)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84818063	Robins et vannes à passage direct, pour tuyauterie, etc., en acier (sauf robinetterie sanitaire et vannes pour radiateurs de chauffage central)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84818079	Robins et soupapes (autres qu'en fonte ou acier et à l'excl. des vannes de régulation de température, détendeurs, vannes de transmissions oléohydrauliques ou pneumatiques soupapes et clapets de retenue, soupapes de trop-plein ou de sûreté, vannes de régulation et sauf robinetterie sanitaire et vannes pour radiateurs de chauffage central)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84818081	Robinets à tournant sphérique, conique ou cylindrique (à l'excl. de la robinetterie sanitaire et des vannes pour radiateurs de chauffage central)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84818085	Robinets à papillon pour tuyauterie, etc. (sauf clapets et soupapes de retenue)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84818099	Articles de robinetterie et organes simil. pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants simil. (à l'excl. des détendeurs, valves pour transmissions oléohydrauliques ou pneumatiques, clapets et soupapes de retenue, soupapes de trop-plein ou de sûreté, robinetterie sanitaire et pour radiateurs de chauffage central, valves pour pneumatiques et chambres à air, vannes de régulation, vannes robinets et vannes à passage direct, robinets, robinets à papillon et robinets à membrane)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84819000	Parties d'articles de robinetterie et organes simil. pour tuyauterie, etc., n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84821090	Roulements à billes, plus grand diamètre extérieur > 30 mm
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84822000	Roulements à rouleaux coniques, y.c. les assemblages de cônes et rouleaux coniques
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84823000	Roulements à rouleaux en forme de tonneau
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84824000	Roulements à aiguilles
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84825000	Roulements à rouleaux cylindriques
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84828000	Roulements à galets et autres roulements, y.c. les roulements combinés (à l'excl. des roulements à billes, roulements à rouleaux coniques, y.c. les assemblages de cônes et rouleaux coniques, roulements à rouleaux en forme de tonneau, roulements à aiguilles et roulements à rouleaux cylindriques)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84829110	Rouleaux coniques pour roulements
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84829190	Billes, galets, rouleaux, aiguilles pour roulements (autres que rouleaux coniques et billes en acier du n° 7326)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84829900	Parties de roulements à billes, à galets, à rouleaux ou à aiguilles (à l'excl. de leur organe de roulement), n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84831029	Manivelles et vilebrequins (autres qu'en acier forgé ou coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84831095	Arbres moteurs ou arbres de couche, arbres de transmission secondaires, arbres à cames, arbres à excentriques et autres arbres de transmission, pour machines (à l'excl. des manivelles, vilebrequins et arbres articulés)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84832000	Paliers à roulements incorporés, pour machines
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84833032	Paliers pour machines, pour tous types de roulements
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84833038	Paliers sans roulements incorporés, pour machines et coussinets (sauf pour tous types de roulements)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84833080	Coussinets et coquilles de coussinets, pour machines

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84834021	Engrenages à roues cylindriques pour machines (sauf réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84834023	Engrenages à roues coniques ou cylindroconiques, pour machines (sauf réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84834025	Engrenages à vis sans fin pour machines (sauf réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84834029	Engrenages pour machines (autres qu'à roues cylindriques, à roues coniques ou cylindroconiques, à vis sans fin, réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84834030	Broches filetées à billes ou à rouleaux, pour machines
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84834051	Réducteurs, multiplicateurs et boîtes de vitesses, pour machines
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84834059	Variateurs de vitesse pour machines (autres que réducteurs, multiplicateurs et boîtes de vitesses)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84834090	Engrenages et roues de friction pour machines (autres que des simples roues et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément et autres qu'embrayages, broches filetées à billes ou à rouleaux et engrenages en général ainsi que des roues dentées et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84835020	Volants et poulies, y.c. les poulies à moufles, coulés ou moulés en fonte, fer ou acier
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84835080	Volants et poulies, y.c. les poulies à moufles (autres que coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84836020	Embrayages et organes d'accouplement, y.c. les joints d'articulation, pour machines, coulés ou moulés en fonte, fer ou acier
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84836080	Embrayages et organes d'accouplement, y.c. les joints d'articulation, pour machines (autres que coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84839020	Parties de paliers pour roulements de tous genres, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84839081	Roues dentées et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément ainsi que parties d'arbres de transmission et manivelles; paliers et coussinets; engrenages et roues de friction; broches filetées à billes ou à rouleaux; réducteurs, multiplicateurs et autres variateurs de vitesse; volants et poulies; embrayages et organes d'accouplement, coulés ou moulés en fonte, fer ou acier, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84839089	Roues dentées et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément ainsi que parties d'arbres de transmission et manivelles; paliers et coussinets; engrenages et roues de friction; broches filetées à billes ou à rouleaux; réducteurs, multiplicateurs et autres variateurs de vitesse; volants et poulies; embrayages et organes d'accouplement, n.d.a. (autres que coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84841000	Joints métalloplastiques
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84842000	Joints d'étanchéité mécaniques
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84853010	Machines pour la fabrication additive par dépôt de plâtre, ciment ou céramique

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84853090	Machines pour la fabrication additive par dépôt de verre
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84858000	Machines pour la fabrication additive (à l'exclusion des dépôts de métal, plastique, caoutchouc, plâtre, ciment, céramique ou verre)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84859010	Parties de machines pour la fabrication additive par dépôt de plâtre, ciment ou céramique
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	84859090	Parties de machines pour la fabrication additive (à l'exclusion des machines de la sous-position 8485.30.10)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85011010	Moteurs synchrones, puissance <= 18 W
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85011091	Moteurs universels, puissance <= 37,5 W
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85011093	Moteurs à courant alternatif, puissance <= 37,5 W (à l'excl. des moteurs synchrones <= 18 W)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85011099	Moteurs à courant continu, puissance <= 37,5 W
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85012000	Moteurs universels, puissance > 37,5 W
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85013100	Moteurs à courant continu, puissance <= 750 W mais > 37,5 W, et génératrices à courant continu, puissance <= 750 W
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85013200	Moteurs et génératrices à courant continu, puissance > 750 W mais <= 75 kW
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85013300	Moteurs et génératrices à courant continu, puissance > 75 kW mais <= 375 kW
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85013400	Moteurs et génératrices à courant continu, puissance > 375 kW
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85014020	Moteurs à courant alternatif, monophasés, d'une puissance > 37,5 W mais <= 750 W
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85014080	Moteurs à courant alternatif, monophasés, d'une puissance > 750 W
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85015100	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, puissance > 37,5 W mais <= 750 W
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85015220	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, puissance > 750 W mais <= 7,5 kW
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85015230	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, puissance > 7,5 kW mais <= 37 kW
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85015290	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, puissance > 37 kW mais <= 75 kW
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85015350	Moteurs de traction, puissance > 75 kW

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85015381	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, d'une puissance > 75 kW mais <= 375 kW (à l'excl. des moteurs de traction)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85015394	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, d'une puissance > 375 kW mais <= 750 kW (sauf moteurs de traction)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85015399	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, puissance > 750 kW (sauf moteurs de traction)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85016120	Alternateurs, puissance <= 7,5 kVA
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85016180	Alternateurs, puissance > 7,5 kVA mais <= 75 kVA
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85016200	Alternateurs, puissance > 75 kVA mais <= 375 kVA
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85016300	Alternateurs, puissance > 375 kVA mais <= 750 kVA
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85016400	Alternateurs, puissance > 750 kVA
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85017100	Machines génératrices photovoltaïques à courant continu d'une puissance n'excédant pas 50 W
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85017200	Machines génératrices photovoltaïques à courant continu d'une puissance excédant 50 W
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85018000	Machines génératrices photovoltaïques à courant alternatif
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85021120	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'une puissance <= 7,5 kVA
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85021180	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'une puissance > 7,5 kVA mais <= 75 kVA
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85021200	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), puissance > 75 kVA mais <= 375 kVA
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85021320	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), puissance > 375 kVA mais <= 750 kVA
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85022020	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), puissance <= 7,5 kVA
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85022040	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), puissance > 7,5 kVA mais <= 375 kVA
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85022060	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), puissance > 375 kVA mais <= 750 kVA
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85022080	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), puissance > 750 kVA
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85030091	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs et machines génératrices électriques, groupes électrogènes ou convertisseurs rotatifs électriques n.d.a., coulées ou moulées en fonte, fer ou acier

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85030099	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs et machines génératrices électriques ainsi qu'aux groupes électrogènes et convertisseurs rotatifs électriques, n.d.a. (sauf frettes amagnétiques et autres que coulées ou moulées en fonte, fer ou acier)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85042100	Transformateurs à diélectrique liquide, puissance <= 650 kVA
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85042210	Transformateurs à diélectrique liquide, puissance > 650 kVA mais <= 1600 kVA
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85043121	Transformateurs de mesure pour la mesure des tensions, puissance <= 1 kVA
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85043129	Transformateurs de mesure, puissance <= 1 kVA (autres que pour la mesure des tensions)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85043180	Transformateurs à sec, puissance <= 1 kVA (autres que transformateurs de mesure)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85043200	Transformateurs à sec, puissance > 1 kVA mais <= 16 kVA
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85043300	Transformateurs à sec, puissance > 16 kVA mais <= 500 kVA
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85043400	Transformateurs à sec, puissance > 500 kVA
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85044084	Onduleurs statiques, puissance <= 7,5 kVA (autres que ceux du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85044088	Onduleurs statiques, puissance > 7,5 kVA (autres que ceux du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85044090	Convertisseurs statiques (autres que ceux du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités ainsi que chargeurs d'accumulateurs, redresseurs à semi-conducteur polycristallin et autres redresseurs et onduleurs)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85078000	Accumulateurs électriques (sauf hors d'usage et autres que les accumulateurs au plomb, au nickel-cadmium, au nickel-fer, au nickel-hydrure métallique et au lithium-ion)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85086000	Aspirateurs, y.c. les aspirateurs de matières sèches et de matières liquides (à l'excl. des aspirateurs à moteur électrique incorporé)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85099000	Parties d'appareils électromécaniques à moteur électrique incorporé, à usage domestique, n.d.a. (à l'excl. des aspirateurs de poussières, des aspirateurs de matières sèches et de matières liquides)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85122000	Appareils électriques d'éclairage ou de signalisation visuelle, pour automobiles (à l'excl. des lampes du n° 8539)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85131000	Lampes électriques portatives, destinées à fonctionner au moyen de leur propre source d'énergie
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85141100	Presses isostatiques à chaud
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85141910	Fours de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiterie

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85141980	Fours industriels et de laboratoire, chauffée par résistance (à l'excl. Des presses isostatiques chaudes, des fours de boulangerie et de biscuit, et pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteurs sur des plaquettes à semi-conducteurs)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85142080	Fours fonctionnant par pertes diélectriques (autres que pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur sur disques [wafers] à semi-conducteur)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85143110	Fours à faisceau d'électrons des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés ou d'assemblages de circuits imprimés
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85143190	Fours à faisceau d'électrons (à l'exclusion de ceux utilisés pour la fabrication de circuits imprimés)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85143210	Fours à plasma et fours à arc sous vide des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés ou d'assemblages de circuits imprimés
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85143290	Fours à base de plasma et d'arc sous vide (à l'exclusion de ceux utilisés pour la fabrication de circuits imprimés)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85143910	Fours électriques industriels et de laboratoire, d'une sorte utilisée uniquement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés ou d'assemblages de circuit imprimés (à l'excl. Résistance chauffée, induction, faisceau diélectrique, faisceau d'électrons, arc à plasma, arc sous vide et fours à séchage et fours)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85143990	Fours électriques industriels et de laboratoire (à l'excl. Résistance chauffée, induction, diélectrique, faisceau d'électrons, arc à plasma, arc à vide et fours à séchage et fours, et pour la fabrication de circuits imprimés)
*		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85144000	Appareils pour le traitement thermique des matières par induction ou par pertes diélectriques (autres que fours)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85149030	Parties des fours de la sous-position 8514 30 20 utilisés pour la fabrication de circuits imprimés
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85149070	Parties des fours électriques industriels ou de laboratoires, y compris de ceux fonctionnant par induction ou par pertes diélectriques ainsi que des appareils industriels ou de laboratoires pour le traitement thermique des matières par induction ou par pertes diélectriques, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85158090	Machines et appareils électriques pour le soudage des matières thermoplastiques (sauf microsoudées de fils du type utilisé dans la fabrication de dispositifs à semi-conducteur)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85163300	Appareils électriques pour sécher les mains
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85168080	Résistances électriques chauffantes (à l'excl. des résistances montées sur un support en matière isolante ainsi que des résistances en charbon aggloméré ou en graphite)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85219000	Appareils d'enregistrement ou de reproduction vidéophoniques, incorporant également un récepteur de signaux vidéophoniques (autres qu'à bandes magnétiques et à l'excl. des caméscopes)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85261000	Appareils de radiodétection et de radiosondage [radar]
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85269120	Appareils récepteurs de radionavigation (à l'excl. des appareils de radiodétection et de radiosondage [radar])
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85285210	Moniteurs des types utilisés exclusivement ou principalement dans un système automatique de traitement de l'information de la position 8471 (à l'exclusion des moniteurs CRT, avec récepteur de télévision)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85291030	Antennes d'extérieur pour récepteurs de radiodiffusion et de télévision
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85311030	Avertisseurs électriques pour la protection contre le vol ou l'incendie et appareils simil., des types utilisés pour bâtiments

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85321000	Condensateurs électriques fixes conçus pour les réseaux électriques de 50/60 Hz et capables d'absorber une puissance réactive >= 0,5 kvar [condensateurs de puissance]
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85323000	Condensateurs électriques variables ou ajustables
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85359000	Appareils électriques pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques, pour une tension > 1000 V (autres que fusibles et coupe-circuit, disjoncteurs, sectionneurs, interrupteurs, parafoudres, limiteurs de tension et étaleurs d'ondes ainsi qu'armoires, pupitres, commandes etc. du n° 8537)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85369010	Connexions et éléments de contact pour une tension <= 1000 V, pour canalisations électriques (sauf fiches et prises de courant et éléments préfabriqués)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85369040	Brides de batteries des types utilisés pour les véhicules automobiles des positions 8702, 8703, 8704 ou 8711
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85369095	Appareillage pour la coupure, le sectionnement, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques, pour une tension <= 1 000 V (à l'exclusion des fusibles, des coupe-circuit à fusibles, des disjoncteurs et autres appareils pour la protection des circuits électriques, des relais et autres interrupteurs, sectionneurs et commutateurs, des douilles pour lampes, fiches et prises de courant, des éléments préfabriqués pour canalisations électriques, des connexions et éléments de contact pour fils et câbles, et des brides de batteries)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85371091	Appareils de commande à mémoire programmable (autres que les commandes numériques incorporant une machine automatique de traitement de l'information)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85371091	Appareils de commande à mémoire programmable (autres que les commandes numériques incorporant une machine automatique de traitement de l'information)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85371095	Écrans tactiles pour la commande électrique, sans capacité d'affichage, destinés à être incorporés dans des appareils d'affichage
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85371098	Tableaux, armoires et combinaisons d'appareils similaires pour la commande ou la distribution électrique, pour une tension <= 1 000 V (à l'exclusion des appareils de commutation pour la téléphonie ou la télégraphie par fil, des armoires de commande numérique incorporant une machine automatique de traitement de l'information, des appareils de commande à mémoire programmable et des écrans tactiles)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85372091	Tableaux, armoires et combinaisons d'appareils simil., pour la commande ou la distribution électrique, pour une tension > 1000 V mais <= 72,5 KV
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85372099	Tableaux, armoires et combinaisons d'appareils simil., pour la commande ou la distribution électrique, pour une tension > 72,5 KV
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85389091	Assemblages électroniques pour l'appareillage, pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques des n° 8535 et 8536 ainsi que pour tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et combinaisons d'appareils simil. du n° 8537 (à l'excl. pour testeurs de disques [wafers] à semi-conducteur du n° 8536 90 20)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85389099	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des n° 8535, 8536 ou 8537, n.d.a. (à l'excl. des assemblages électroniques et des tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et autres supports pour articles du n° 8537, dépourvus de leurs appareils, ainsi que pour testeurs de disques [wafers] à semi-conducteur du n° 8536 90 20)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85393920	Lampes et tubes fluorescents à cathode froide «CCFL» pour le rétroéclairage de dispositifs d'affichage à écran plat
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85393980	Lampes et tubes à décharge (autres que fluorescents à cathode chaude, à vapeur de mercure ou de sodium, à halogénure métallique, à rayons ultraviolets ainsi que fluorescents à cathode froide «CCFL» pour le rétroéclairage de dispositifs d'affichage à écran plat)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85395100	Modules à diodes émettrices de lumière (LED)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85395200	Lampes et tubes à diodes émettrices de lumière (LED)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85414200	Cellules photovoltaïques non assemblées en modules ni constituées en panneaux
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85414300	Cellules photovoltaïques assemblées en modules ou constituées en panneaux
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85414900	Dispositifs semi-conducteurs photosensibles (à l'exclusion des générateurs et cellules photovoltaïques)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85423190	Circuits intégrés électroniques utilisés comme processeurs et contrôleurs, même combinés avec des mémoires, des convertisseurs, des circuits logiques, des amplificateurs, des horloges, des circuits de synchronisation ou d'autres circuits (autres que sous forme de circuits intégrés à puces multiples ou à composants multiples)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85437001	Articles spécifiquement conçus pour être raccordés à des appareils ou instruments télégraphiques ou téléphoniques ou à des réseaux télégraphiques ou téléphoniques
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85437002	Amplificateurs hyperfréquence
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85437003	Commandes sans fil de console de jeux vidéo utilisant la transmission infrarouge
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85437004	Enregistreurs numériques de données de vol
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85437005	Lecteurs électroniques portatifs à piles servant à l'enregistrement et à la reproduction de textes, d'images fixes et de fichiers audio
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85437006	Appareils de traitement de signaux numériques pouvant être connectés à un réseau filaire ou sans fil pour le mixage du son
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85437007	Dispositifs éducatifs électroniques interactifs portatifs principalement conçus pour les enfants (à l'excl. des jouets des n° 9503 00 87)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85437008	Machines de nettoyage au plasma qui éliminent les contaminants organiques des échantillons et supports d'échantillons pour la microscopie électronique
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85437009	Écrans tactiles, sans capacité d'affichage, destinés à être incorporés dans des appareils d'affichage (à l'exclusion de ceux destinés à la commande électrique de la sous-position 85371095)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85437090	Machines et appareils électriques ayant une fonction propre, n.d.a. dans le chapitre 85
*		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85444290	Conducteurs électriques, pour tension <= 1000 V, avec pièces de connexion, n.d.a. (sauf des types utilisés pour les télécommunications)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	85447000	Câbles de fibres optiques constitués de fibres optiques gainées individuellement, comportant également des conducteurs électriques ou munis de pièces de connexion
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	86090090	Cadres et conteneurs spécialement conçus et équipés pour un ou plusieurs modes de transport (à l'excl. des conteneurs avec blindage en plomb, pour le transport des matières radioactives [Euratom])
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	87012110	Tracteurs routiers pour semi-remorques, uniquement à moteur à piston à allumage, par compression (diesel ou semi-diesel), neufs
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	87012190	Tracteurs routiers pour semi-remorques, uniquement à moteur à piston à allumage, par compression (diesel ou semi-diesel), usagés

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	87012210	Tracteurs routiers pour semi-remorques, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et d'un moteur électrique, neufs
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	87012290	Tracteurs routiers pour semi-remorques, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et d'un moteur électrique, usagés
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	87012310	Tracteurs routiers pour semi-remorques, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par étincelles et d'un moteur électrique, neufs
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	87012410	Tracteurs routiers pour semi-remorques, uniquement à moteur électrique pour la propulsion, neufs
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	87012490	Tracteurs routiers pour semi-remorques, uniquement à moteur électrique pour la propulsion, usagés
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	87012900	Tracteurs routiers pour semi-remorques, équipé pour la propulsion avec seulement un moteur à piston à combustion interne à allumage par étincelles (ou autre non couvert par des positions précédentes)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	87029039	Véhicules automobiles pour le transport d'un minimum de 10 personnes, chauffeur inclus, à moteur à piston à allumage par étincelles, d'une cylindrée <= 2 800 cm³, usagés (autres qu'équipés d'un moteur électrique pour la propulsion)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	87041010	Tombereaux automoteurs utilisés en dehors du réseau routier, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel) ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	87041090	Tombereaux automoteurs utilisés en dehors du réseau routier, à moteur (autre qu'à piston à allumage par compression [moteur diesel ou semi-diesel] ou à piston à allumage par étincelles [moteur à explosion])
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	87042131	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal <= 5 t, cylindrée > 2500 cm³, neufs (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	87042139	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal <= 5 t, cylindrée > 2500 cm³, usagés (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	87042191	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal <= 5 t, cylindrée <= 2500 cm³, neufs (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	87042199	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal <= 5 t, cylindrée <= 2500 cm³, usagés (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	87042291	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal > 5 t mais <= 20 t, neufs (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité [Euratom])
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	87042299	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal > 5 t mais <= 20 t, usagés (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité [Euratom])
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	87042391	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal > 20 t, neufs (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité [Euratom])
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	87042399	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal > 20 t, usagés (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité [Euratom])

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	87044131	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, équipé à la fois, pour la propulsion, avec un moteur à piston à combustion interne de compression-allumage "diesel ou semi-diesel" et moteur électrique, d'un poids en charge maximal <= 5 t, d'une capacité de cylindre > 2.500 cm³, neufs (à l'exclusion des véhicules repris au 8704.10, Véhicules à moteur spéciaux de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de matières hautement radioactives)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	87044139	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, équipé à la fois, pour la propulsion, avec un moteur à piston à combustion interne de compression-allumage "diesel ou semi-diesel" et moteur électrique, d'un poids en charge maximal <= 5 t, d'une capacité de cylindre > 2.500 cm³, usagés (à l'exclusion des véhicules repris au 8704.10, Véhicules à moteur spéciaux de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de matières hautement radioactives)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	87044191	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, équipé pour la propulsion, à la fois avec un moteur à piston à combustion interne de compression-allumage "diesel ou semi-diesel" et moteur électrique, d'un poids en charge maximal <= 5 t, d'une capacité de cylindre <= 2,500 cm³, neufs (à l'exclusion de ceux utilisés 8704.10, Véhicules à moteur à usage spécial de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de matières hautement radioactives)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	87044199	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, équipé pour la propulsion, à la fois avec un moteur à piston à combustion interne de compression-allumage "diesel ou semi-diesel" et moteur électrique, d'un poids en charge maximal <= 5 t, d'une capacité de cylindre <= 2,500 cm³, usagés (à l'exclusion de ceux utilisés 8704.10, Véhicules à moteur à usage spécial de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de matières hautement radioactives)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	87044291	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, équipés, pour la propulsion, à la fois avec un moteur de piston à combustion interne de compression-allumage «diesel ou semi-diesel» et un moteur électrique, d'un poids en charge maximal > 5 t mais <= 20 t, neuf (à l'exclusion des tombereaux automoteurs conçus pour être utilisés en dehors du réseau routier du 870410, des véhicules à moteur spéciaux de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de matières hautement radioactives)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	87044299	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, équipé pour la propulsion, à la fois, avec un moteur à piston à combustion interne de compression-allumage "diesel ou semi-diesel" et moteur électrique comme moteurs pour la propulsion, d'un poids en charge maximal > 5 t mais <= 20 t, usagés (à l'exclusion des tombereaux automoteurs conçus pour être utilisés en dehors du réseau routier du 870410, des véhicules à moteur à usage spécial de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de haut niveau)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	87044391	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, avec le moteur de piston à combustion interne de compression-allumage "diesel ou semi-diesel" et moteur électrique en tant que moteurs de propulsion, d'un poids en charge maximal > 20 t, neuf (à l'exclusion des tombereaux automoteurs conçus pour être utilisés en dehors du réseau routier du 870410, véhicules à moteur spéciaux de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de matières hautement radioactives)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	87044399	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, avec le moteur à piston à combustion interne de compression-allumage «diesel ou semi-diesel» et moteur électrique en tant que moteurs de propulsion, d'un poids en charge maximal > 20 t, usagés (à l'exclusion des tombereaux automoteurs conçus pour être utilisés en dehors du réseau routier du 870410, véhicules à moteur spéciaux de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de matières hautement radioactives)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	87046000	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, avec seulement un moteur électrique en tant que moteur de propulsion (l'exclusion des tombereaux automoteurs conçus pour être utilisés en dehors du réseau routier du 870410, des véhicules à moteur spéciaux de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de matières hautement radioactives)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	87049000	Véhicules automobiles pour le transport de marchandises à moteur autre qu'à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion) ou moteur diesel ou semi-diesel (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	87059080	Véhicules automobiles à usages spéciaux (à l'excl. de ceux principalement conçus pour le transport de personnes ou de marchandises, des camions-bétonnières, voitures de lutte contre l'incendie, derricks automobiles pour le sondage ou le forage, camions-grues, voitures-pompes à béton)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	87087050	Roues en aluminium; parties et accessoires de roues, en aluminium, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux (non destinés au montage de certains véhicules, cités à la position 8708 70 10)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	87089997	Parties et accessoires pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (sauf en aciers estampés)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	87091190	Chariots électriques (non munis d'un dispositif de levage), des types utilisés pour le transport des marchandises sur de courtes distances, y.c. les chariots-tracteurs des types utilisés dans les gares (à l'excl. des chariots utilisés pour le transport de produits à forte radioactivité)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	87163100	Remorques-citernes ne circulant pas sur rails
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	87163930	Semi-remorques pour le transport des marchandises, neuves, ne circulant pas sur rails (sauf remorques destinées à des usages agricoles, remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, remorques pour le transport de produits à forte radioactivité [Euratom] et remorques citernes)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	87163950	Remorques pour le transport des marchandises, neuves (à l'excl. des remorques destinées à des usages agricoles, remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, remorques pour le transport de produits à forte radioactivité)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	87164000	Remorques ne circulant pas sur rails (à l'excl. des remorques pour le transport de marchandises et remorques pour l'habitation ou le camping, du type caravane)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	87168000	Véhicules dirigés à la main et autres véhicules non automobiles, autres que remorques et semi-remorques
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	87169090	Parties de remorques, semi-remorques et autres véhicules non automobiles, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	89079000	Engins flottants, p.ex. réservoirs, caissons, coffres d'amarrage, bouées et balises (sauf radeaux gonflables, bateaux des n° 8901 à 8906 et engins flottants à dépecer)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	90160010	Balances sensibles à un poids de 5 cg ou moins, avec ou sans poids
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	90251180	Thermomètres à liquide, à lecture directe, non combinés à d'autres instruments (à l'excl. des thermomètres médicaux ou vétérinaires)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	90251900	Thermomètres et pyromètres, non combinés à d'autres instruments (à l'excl. des thermomètres à liquide, à lecture directe)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	90258080	Densimètres, aréomètres, pèse-liquides et instruments flottants simil., hygromètres et psychromètres, même combinés entre eux ou à des thermomètres ou baromètres, non électroniques
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	90261021	Débitmètres pour liquides, électroniques (à l'excl. des compteurs et des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	90261029	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit ou du niveau des liquides, électroniques (à l'excl. des débitmètres ainsi que des compteurs et des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	90261081	Débitmètres pour les liquides, non électroniques (à l'excl. des compteurs et des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	90261089	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit ou du niveau des liquides, non électroniques (à l'excl. des débitmètres ainsi que des compteurs et des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	90262020	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la pression des liquides ou des gaz, électroniques (à l'excl. des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	90262040	Manomètres à spire ou à membrane manométrique métallique
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	90262080	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la pression des liquides ou des gaz, non électroniques (à l'excl. des manomètres à spire ou à membrane manométrique métallique et des instruments et appareils pour la régulation pour le contrôle automatiques)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	90268080	Instruments et appareils pour la mesure et le contrôle des caractéristiques variables des liquides ou des gaz, non électroniques, n.d.a.

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	90269000	Parties et accessoires des instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit, du niveau, de la pression ou d'autres caractéristiques variables des liquides ou des gaz, n.d.a.
*		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	90272000	Chromatographes et appareils d'électrophorèse
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	90275000	Instruments et appareils utilisant les rayonnements optiques: UV, visibles, IR (à l'excl. des spectromètres, spectrophotomètres et spectrographes ainsi que des analyseurs de gaz ou de fumées)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	90278930	pH mètres, rH mètres et autres appareils pour mesurer la conductivité
*		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	90279000	Microtomes; parties et accessoires des instruments et appareils pour analyses physiques ou chimiques, p.ex. polarimètres, réfractomètres, spectromètres, des instruments et appareils pour essais de viscosité, de porosité, de dilatation, de tension superficielle ou simil. ou pour mesures calorimétriques, acoustiques ou photométriques, y.c. des indicateurs de temps de pose ainsi que des microtomes, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	90308900	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques, sans dispositif enregistreur, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	90318080	Instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle non optiques, n.d.a. dans le chapitre 90
*		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	90319000	Parties et accessoires des instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	90328900	Instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques (à l'excl. des instruments et appareils, hydrauliques ou pneumatiques, pour la régulation ou le contrôle automatiques, des manostats [pressostats], des thermostats et des articles de robinetterie du n° 8481)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	90329000	Parties et accessoires des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	94018000	Sièges, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	94031098	Meubles de bureau d'une hauteur > 80 cm, en métal (sauf tables équipées de dispositifs spéciaux de dessin citées au n° 9017, armoires à portes, volets, clapets ou tiroirs et sauf sièges)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	94037000	Meubles en matières plastiques (autres que pour la médecine, l'art dentaire et vétérinaire, la chirurgie et autres que sièges)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	94039990	Parties de meubles, en autres matières que le bois ou le métal, non dénommés ailleurs (à l'exclusion des sièges ou des meubles médicaux, chirurgicaux, dentaires ou vétérinaires)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	94051190	Lustres et autres luminaires électriques à suspendre ou à fixer au plafond ou au mur, à l'exclusion de ceux des types utilisés pour l'éclairage des espaces et voies publiques, conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED), autres qu'en céramique, plastique ou verre
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	94051990	Lustres et autres luminaires électriques à suspendre ou à fixer au plafond ou au mur, à l'exclusion de ceux en plastique, en matériaux céramique ou en verre, et à l'exclusion de ceux des types utilisés pour l'éclairage des espaces et voies publiques, et de ceux conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	96039099	Pinceaux et plumeaux, têtes préparées pour articles de brosse et raclettes en caoutchouc ou en matières souples analogues; balais, brosses et pinceaux, n.d.a.
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	96121080	Rubans encreurs pour machines à écrire et rubans encreurs simil., encreurs ou autrement préparés en vue de laisser des empreintes, même montés sur bobines ou en cartouches, en papier ou tissés en matières textiles (à l'excl. des rubans encreurs en fibres synthétiques ou artificielles du n° 9612 10 20)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	96200091	Monopodes, bipieds, trépieds et articles similaires en matières plastiques ou en aluminium (à l'exclusion de ceux des types utilisés pour les appareils de photographie ou de vidéographie numériques, les caméras et projecteurs cinématographiques, ainsi que de ceux des types utilisés pour d'autres appareils du chapitre 90)
		Industrie agroalimentaire	1011Z à 1200Z	96200099	Monopodes, bipieds, trépieds et articles similaires (à l'exclusion de ceux en matières plastiques ou en aluminium, de ceux des types utilisés pour les appareils de photographie ou de vidéographie numériques, les caméras et projecteurs cinématographiques, ainsi que de ceux des types utilisés pour d'autres appareils du chapitre 90)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	25070080	Argiles kaoliniques (à l'excl. du kaolin)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	27101221	White spirit
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	29051200	Propane-1-ol [alcool propylique] et propane-2-ol [alcool isopropylique]
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	32091000	Peintures et vernis à base de polymères acryliques ou vinyliques, dispersés ou dissous dans un milieu aqueux
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	32129000	Pigments, y.c. les poudres et flocons métalliques, dispersés dans des milieux non aqueux, sous forme de liquide ou de pâte, des types utilisés pour la fabrication de peintures; teintures et autres matières colorantes, n.d.a., présentées dans des formes ou emballages pour la vente au détail
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	32151100	Encres d'imprimerie, noires, même concentrées ou sous formes solides
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	32151900	Encres d'imprimerie, même concentrées ou sous formes solides (à l'excl. des encres noires)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	32159070	Encres à écrire ou à dessiner et autres encres, même concentrées ou sous formes solides, à l'excl. des cartouches d'encre (sans tête d'impression intégrée) (même concentrées ou sous formes solides, destinées à être insérées dans les appareils relevant des sous-positions 8443 31, 8443 32 ou 8443 39, et incluant des composants mécaniques ou électriques) et de l'encre solide sous forme de blocs ouvrés pour appareils relevant des sous-positions 8443 31, 8443 32 ou 8443 39)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	34013000	Produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liquide ou de crème, conditionnés pour la vente au détail, même contenant du savon
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	34025090	Préparations pour lessives et préparations de nettoyage, conditionnées pour la vente au détail (à l'excl. Des agents de surface biologique, des préparations de savon et des produits de surface, ainsi que des produits et des préparations pour laver la peau sous forme de liquide ou de crème)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	34029090	Préparations pour lessives, y.c. les préparations auxiliaires de lavage, et préparations de nettoyage (à l'excl. des préparations conditionnées pour la vente au détail, des savons, des préparations tensio-actives, des agents de surface organiques ainsi que des produits et préparations destinés au lavage de la peau sous forme de liquide ou de crème)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	35061000	Produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs, conditionnés pour la vente au détail comme colles ou adhésifs, d'un poids net <= 1 kg
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	35069110	Pellicules transparentes adhésives et adhésifs liquides transparents durcissables utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication d'écrans plats ou d'écrans tactiles
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	35069190	Autres adhésifs à base de polymères des nos 3901 à 3913 ou de caoutchouc
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	35069900	Colles et autres adhésifs préparés, n.d.a.
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	35079090	Enzymes et enzymes préparées, n.d.a. (à l'excl. de la présure et de ses concentrats, de la lipoprotéine lipase et de l'Aspergillus alkaline protéase)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	37013000	Plaques et films plans, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, dont la dimension d'au moins un côté > 255 mm
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	37039000	Papiers, cartons et textiles, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, pour la photographie en monochrome (à l'excl. des produits en rouleaux d'une largeur > 610 mm)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	37071000	Emulsions pour la sensibilisation des surfaces, pour usages photographiques
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	37079020	Révélateurs et fixateurs, consistant en des préparations chimiques ou en des produits non mélangés, soit dosés en vue d'usages photographiques, soit conditionnés pour la vente au détail pour ces mêmes usages et prêts à l'emploi (à l'excl. des sels et composés des n° 2843 à 2846)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	37079090	Préparations chimiques pour usages photographiques, y.c. les produits non mélangés, soit dosés en vue d'usages photographiques, soit conditionnés pour la vente au détail pour ces mêmes usages et prêts à l'emploi (sauf vernis, colles, adhésifs et préparations simil., révélateurs, fixateurs, sels et composés de métaux précieux, etc., des n° 2843 à 2846 et émulsions pour la sensibilisation des surfaces)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	38099200	Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations [parements préparés et préparations pour le mordantage, p.ex.], des types utilisés dans l'industrie du papier ou dans les industries simil., n.d.a. (à l'excl. des produits à base de matières amylacées)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	38140010	Solvants et diluants organiques composites et préparations conçues pour enlever les peintures ou les vernis, à base d'acétate de butyle (à l'excl. des dissolvants pour vernis à ongles)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	38140090	Solvants et diluants organiques composites et préparations conçues pour enlever les peintures ou les vernis (à l'excl. des dissolvants pour vernis à ongles et des produits à base d'acétate de butyle)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	38249996	Produits chimiques et préparations des industries chimiques ou des industries connexes, y compris celles constituées de mélanges de produits naturels, non principalement composés de constituants organiques, n.d.a.
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	38249996	Produits chimiques et préparations des industries chimiques ou des industries connexes, y compris celles constituées de mélanges de produits naturels, non principalement composés de constituants organiques, n.d.a.
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	39019080	Polymères de l'éthylène, sous formes primaires (à l'excl. du polyéthylène, des copolymères d'éthylène et d'acétate de vinyle, des copolymères d'éthylène et d'alpha-oléfine d'une densité < 0,94, ainsi que de la résine ionomère constituée d'un sel d'un terpolymère d'éthylène, d'acrylate d'isobutyle et d'acide méthacrylique et d'un copolymère en bloc du type A-B-A, de polystyrène, de copolymère éthylène-butylène et de polystyrène, contenant en poids <= 35% de styrène, en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil.)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	39044000	Copolymères du chlorure de vinyle, sous formes primaires (à l'excl. des copolymères du chlorure de vinyle et d'acétate de vinyle)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	39169090	Monofilaments dont la plus grande dimension de la coupe transversale > 1 mm [monofils], joncs, bâtons et profilés, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés, en matières plastiques (à l'excl. des monofilaments en produits de polymérisation d'addition ou en produits de polymérisation de réorganisation ou de condensation, même modifiés chimiquement)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	39191012	Bandes en poly[chlorure de vinyle] ou en polyéthylène, dont l'enduit consiste en caoutchouc, naturel ou synthétique, non vulcanisé, auto-adhésives, en rouleaux d'une largeur <= 20 cm
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	39191019	Bandes, en matières plastiques, dont l'enduit consiste en caoutchouc, naturel ou synthétique, non vulcanisé, auto-adhésives en rouleaux d'une largeur <= 20 cm (à l'excl. des produits en poly[chlorure de vinyle], en polyéthylène ou en polypropylène)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	39191080	Feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, en rouleaux d'une largeur <= 20 cm (à l'excl. des bandes dont l'enduit consiste en caoutchouc, naturel ou synthétique, non vulcanisé)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	39199020	Tampons circulaires à polir autoadhésifs du type utilisé pour la fabrication de disques (wafers) à semi-conducteur
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	39199080	Plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, même en rouleaux d'une largeur > 20 cm [à l'excl. des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918, ainsi que des tampons circulaires à polir autoadhésifs du type utilisé pour la fabrication de disques (wafers) à semi-conducteur]
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	39201025	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polyéthylène non alvéolaire, imprimées, non renforcées, ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, imprimées, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire, d'une épaisseur <= 0,125 mm et d'une densité < 0,94, (à l'excl. des feuilles étirables non imprimées, et des feuilles en polyéthylène d'une épaisseur >= 20 mais <= 40 micromètres destinées à la fabrication de film photorésistant pour les semi-conducteurs ou des circuits imprimés)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	39201040	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères de l'éthylène non alvéolaires, d'une épaisseur <= 0,125 mm, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs ainsi que des revêtements de murs ou de plafonds du n° 3918)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	39201089	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères de l'éthylène non alvéolaires, d'une épaisseur > 0,125 mm, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs, des revêtements de sols, de murs ou de plafonds n° 3918 ainsi que d'une pâte à papier synthétique sous forme de feuilles humides, composée de fibrilles non cohérentes en polyéthylène, mélangées ou non à des fibres de cellulose dans une proportion <= 15%, contenant, comme agent humidifiant, du poly[alcool vinylique] dissous dans l'eau)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	39204310	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du chlorure de vinyle non alvéolaires, contenant en poids >= 6% de plastifiants, d'une épaisseur <= 1 mm, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (sauf produits auto-adhésifs et revêtements de sols, murs ou plafonds du n° 3918)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	39205100	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en poly[méthacrylate de méthyle] non alvéolaire, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	39209959	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en produits de polymérisation d'addition non alvéolaires, n.d.a., non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs, des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918, des feuilles en poly[fluorure de vinyle], des membranes échangeuses d'ions en matière plastique fluorée destinées à être utilisées dans des cellules d'électrolyse chlore-soude et des feuilles en poly[alcool vinylique], biaxialement orientées, non enduites, d'une épaisseur >= 1 mm et contenant en poids >= 97% de poly[alcool vinylique])
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	39209990	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques non alvéolaires, n.d.a., non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs, des articles en produits de polymérisation d'addition, de polymérisation de réorganisation ou de condensation, des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918 et des barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire de la sous-position 3006 10 30)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	39231010	Boîtes, caisses, casiers et articles simil. en matières plastiques, spécialement conçus pour le transport ou l'emballage de disques (wafers) à semi-conducteur, de masques ou de réticules
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	39231090	Boîtes, caisses, casiers et articles simil. pour le transport ou l'emballage, en matières plastiques (à l'excl. des boîtes, caisses, casiers et articles simil. en matières plastiques, spécialement conçus pour le transport ou l'emballage de disques (wafers) à semi-conducteur, de masques ou de réticules]
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	39232990	Sacs, sachets, pochettes et cornets, en matières plastiques (autres que les polymères de l'éthylène ou le poly[chlorure de vinyle])
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	39233010	Bonbonnes, bouteilles, flacons et articles simil. pour le transport ou l'emballage, en matières plastiques, d'une contenance <= 2 l
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	39241000	Vaisselle et autres articles pour le service de la table ou de la cuisine, en matières plastiques
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	39249000	Articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en matières plastiques (à l'excl. de la vaisselle et des articles pour usages sanitaires ou hygiéniques tels que baignoires, douches, lavabos, bidets, réservoirs de chasse, cuvettes d'aisance, leurs sièges et couvercles, etc.)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	39261000	Articles de bureau et articles scolaires, en matières plastiques, n.d.a.
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	39263000	Garnitures pour meubles, carrosseries ou simil., en matières plastiques (à l'excl. des articles d'équipement pour la construction destinés à être fixés à demeure sur des parties de bâtiments)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	39264000	Statuettes et autres objets d'ornementation, en matières plastiques
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	39269060	Écrans faciaux/visières de protection en matières plastiques
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	39269097	Ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières des n° 3901 à 3914, n.d.a.
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	40082900	Baguettes et profilés, en caoutchouc non alvéolaire non durci

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	40161000	Ouvrages en caoutchouc alvéolaire non durci, n.d.a.
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	40169991	Pièces en caoutchouc-métal en caoutchouc vulcanisé non durci (à l'excl. des ouvrages en caoutchouc alvéolaire et de celles qui, en raison de leur nature, sont destinées exclusivement ou principalement aux véhicules automobiles des n° 8701 à 8705)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	40169997	Ouvrages en caoutchouc vulcanisé non durci, n.d.a. (à l'excl. des ouvrages en caoutchouc alvéolaire)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	42021211	Mallettes porte-documents, serviettes, cartables et contenants simil., à surface extérieure en feuilles de matières plastiques
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	42021219	Malles, valises, mallettes, y.c. les mallettes de toilette, et contenants simil., à surface extérieure en feuilles de matières plastiques (à l'excl. des mallettes porte-documents)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	42021291	Mallettes porte-documents, serviettes, cartables et contenants simil., à surface extérieure en matières plastiques, y.c. la fibre vulcanisée, ou en matières textiles (à l'excl. des produits à surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matière plastique moulée)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	42021299	Malles, valises et mallettes, y.c. les mallettes de toilette, et contenants simil., à surface extérieure en matières plastiques ou en matières textiles (à l'excl. des mallettes porte-documents et des articles à surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matière plastique moulée)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	42021990	Malles, valises et mallettes, y.c. les mallettes de toilette et mallettes porte-documents, serviettes, cartables et contenants simil. (à l'excl. des articles à surface extérieure en aluminium, en matières plastiques, en matières textiles ou en cuir naturel, reconstitué ou verni)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	42022210	Sacs à main, même à bandoulière, y.c. ceux sans poignée, à surface extérieure en feuilles de matières plastiques
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	42022290	Sacs à main, même à bandoulière, y.c. ceux sans poignée, à surface extérieure en matières textiles
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	42023100	Portefeuilles, porte-monnaie, étuis à clés ou à cigarettes, bagues à tabac et articles simil. de poche ou de sac à main, à surface extérieure en cuir naturel, en cuir reconstitué ou en cuir verni
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	42023210	Portefeuilles, porte-monnaie, étuis à clés ou à cigarettes, bagues à tabac et articles simil. de poche ou de sac à main, à surface extérieure en feuilles de matières plastiques
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	42023290	Portefeuilles, porte-monnaie, étuis à clés ou à cigarettes, bagues à tabac et articles simil. de poche ou de sac à main, à surface extérieure en matières textiles
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	42029180	Sacs isolants pour produits alimentaires et boissons, sacs à provisions, porte-cartes, trousse à outils, boîtes pour bijoux, écrins pour orfèvrerie, étuis pour jumelles, appareils photographiques, caméras, instruments de musique ou armes et contenants simil., à surface extérieure en cuir naturel, reconstitué ou verni (à l'excl. des sacs de voyage, des trousse de toilette, des sacs à dos, des sacs pour articles de sport, des malles, valises et mallettes, y.c. les mallettes de toilette et les mallettes porte-documents, serviettes, cartables et contenants simil., des sacs à mains, des articles de poche ou de sac à main)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	42029211	Sacs de voyage, trousse de toilette, sacs à dos et sacs pour articles de sport, à surface extérieure en feuilles de matières plastiques
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	42029291	Sacs de voyage, trousse de toilette, sacs à dos et sacs pour articles de sport, à surface extérieure en matières textiles
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	42029298	Sacs isolants pour produits alimentaires et boissons, sacs à provisions, porte-cartes, trousse à outils, boîtes pour bijoux, écrins pour orfèvrerie, étuis pour jumelles, appareils photographiques, caméras, instruments de musique ou armes et contenants simil., à surface extérieure en matières textiles (à l'excl. des sacs de voyage, des trousse de toilette, des sacs à dos, des sacs pour articles de sport, des malles, valises, malettes, serviettes, cartables et articles simil., des articles de poche ou de sac à main)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	42029900	Sacs de voyage, trousse de toilette, sacs à dos, sacs à provisions, porte-cartes, trousse à outils, sacs pour articles de sport, boîtes pour bijoux, écrins pour orfèvrerie et étuis pour jumelles, appareils photographiques, caméras, instruments de musique ou armes et contenants simil., à surface extérieure en matières autres que cuir, feuilles de matières plastiques ou matières textiles (sauf malles, valises, mallettes, serviettes, cartables et articles simil.; sacs à main; articles de poche ou de sac à main)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	44219999	Ouvrages en bois, n.d.a.
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	45049080	Liège aggloméré, avec ou sans liant, et ouvrages en liège aggloméré (sauf chaussures et leurs parties, notamment les semelles intérieures amovibles; coiffures et leurs parties; bourres et séparateurs pour cartouches de chasse; jeux, jouets et engins sportifs et leurs parties; cubes, briques, plaques, feuilles et bandes; carreaux de toute forme; cylindres pleins, y.c. les disques)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	48010000	Papier journal tel que visé à la note 4 du chapitre 48, en rouleaux d'une largeur > 28 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 28 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	48022000	Papiers et cartons supports pour papiers ou cartons photosensibles, sensibles à la chaleur ou électrosensibles, non couchés ni enduits, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	48025525	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en rouleaux de tout format, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, d'un poids au m² >= 60 g mais < 75 g, n.d.a.
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	48025590	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en rouleaux de tout format, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, d'un poids au m² >= 80 g mais <= 150 g, n.d.a.
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	48025680	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté <= 435 mm et l'autre <= 297 mm à l'état non plié, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, d'un poids au m² >= 40 g mais <= 150 g, n.d.a. (sauf dont un côté mesure 297 mm et l'autre 210 mm [format A4])
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	48025700	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté > 435 mm ou dont un côté <= 435 mm et l'autre > 297 mm à l'état non plié, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, d'un poids au m² >= 40 g mais <= 150 g, n.d.a.
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	48025890	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, d'un poids > 150 g/m², n.d.a.
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	48026180	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en rouleaux de tout format, dont > 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique, n.d.a. (à l'excl. des produits d'un poids < 72 g/m² et dont > 50% en poids de la composition fibreuse totale sont constituées par des fibres obtenues par un procédé mécanique)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	48026900	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté > 435 mm ou dont un côté <= 435 mm et l'autre > 297 mm à l'état non plié, dont > 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique, n.d.a.
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	48059380	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids >= 225 g/m², n.d.a.
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	48092000	Papiers dits 'autocopiants', même imprimés, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté au moins > 36 cm à l'état non plié (à l'excl. des papiers carbone et des papiers simil.)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	48099000	Papiers pour duplication ou reports (y.c. les papiers couchés, enduits ou imprégnés pour stencils ou pour plaques offset), même imprimés, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté au moins > 36 cm à l'état non plié (à l'excl. des papiers dits 'autocopiants')
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	48101300	Papiers et cartons, des types utilisés pour écriture, impression ou autres fins graphiques, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en rouleaux de tout format

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	48101900	Papiers et cartons, des types utilisés pour écriture, impression ou autres fins graphiques, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté > 435 mm ou dont un côté <= 435 mm et l'autre > 297 mm à l'état non plié
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	48102980	Papiers et cartons, des types utilisés pour écriture, impression ou autres fins graphiques, dont > 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique, couché au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en feuilles de forme carrée ou rectangulaire de tout format (sauf papier couché léger [LWC] et papiers et cartons pour machines de bureau et simil.)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	48109980	Papiers et cartons, couchés à des substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des papiers et cartons de pâte blanchie couchés ou enduits de kaolin, des papiers et cartons des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, des papiers et cartons kraft ou multicouches et de tout autre couchage ou enduction)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	48114190	Papiers et cartons, auto-adhésifs, coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des papiers et cartons d'une largeur <= 10 cm dont l'enduit consiste en caoutchouc, naturel ou synthétique, non vulcanisé et des produits du n° 4810)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	48115900	Papiers et cartons, coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, enduits, imprégnés ou recouverts de matière plastique, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des adhésifs ainsi que des papiers et cartons blanchis d'un poids > 150 g/m²)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	48119000	Papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, couchés, enduits, imprégnés, recouverts, coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des produits des n° 4803, 4809, 4810, 481110 à 481160 et 4818)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	48162000	Papiers dits 'autocopiants', présentés en rouleaux d'une largeur <= 36 cm ou en feuilles carrées ou rectangulaires dont aucun côté > 36 cm à l'état non plié, ou découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire, même conditionnés en boîtes (à l'excl. des papiers carbone et des papiers simil.)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	48169000	Papiers pour duplication ou reports - présentés en rouleaux d'une largeur <= 36 cm ou en feuilles carrées ou rectangulaires dont aucun côté > 36 cm à l'état non plié, ou découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire -, et plaques offset, en papier, même conditionnés en boîtes (à l'excl. des papiers dits 'autocopiants')
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	48171000	Enveloppes, en papier ou en carton
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	48191000	Boîtes et caisses en papier ou en carton ondulé
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	48192000	Boîtes et cartonnages, pliants, en papier ou en carton non ondulé
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	48195000	Emballages, y.c. les pochettes pour disques, en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose (à l'excl. des boîtes et caisses en papier ou en carton ondulé, des boîtes et cartonnages, pliants, en papier ou en carton non ondulé ainsi que des sacs, sachets, pochettes et cornets)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	48196000	Cartonnages de bureau, de magasin ou simil., rigides (à l'excl. des emballages)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	48201030	Carnets de notes, blocs de papier à lettres et blocs-mémemorandums, en papier ou carton
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	48201050	Agendas en papier ou carton
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	48201090	Carnets de notes, blocs de papier à lettres et articles simil., en papier ou carton
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	48209000	Sous-main et autres articles scolaires, de bureau ou de papeterie, en papier ou en carton, et couvertures pour livres, en papier ou en carton (sauf registres, livres comptables, carnets de notes, de commandes ou de quittances, blocs-mémorandums, blocs de papier à lettres, agendas, cahiers, classeurs, reliures, chemises, couvertures à liasses ou carnets manifold et albums pour échantillonnages ou collections)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	48211010	Étiquettes de tous genres, en papier ou en carton, imprimées, auto-adhésives

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	48219010	Étiquettes de tous genres, en papier ou en carton, non imprimées, auto-adhésives
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	48219090	Étiquettes de tous genres, en papier ou en carton, non imprimées (à l'excl. des étiquettes auto-adhésives)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	48239040	Papiers et cartons, des types utilisés pour écriture, impression ou autres fins graphiques, n.d.a.
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	48239085	Papiers, cartons, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, en bandes ou en rouleaux d'une largeur <= 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont aucun côté > 36 cm à l'état non plié, ou découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire, n.d.a.; ouvrages en pâte à papier, papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, n.d.a.
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	52042000	Fils à coudre de coton, conditionnés pour la vente au détail
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	52121590	Tissus de coton, imprimés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec du lin ou des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids <= 200 g/m²
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	54011016	Fils texturés, à coudre, de filaments synthétiques, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à âme dits core yarn)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	54011018	Fils à coudre de filaments synthétiques, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à âme dits core yarn ainsi que des fils texturés)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	54011090	Fils à coudre de filaments synthétiques, conditionnés pour la vente au détail
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	54012090	Fils à coudre de filaments artificiels, conditionnés pour la vente au détail
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	56031290	Nontissés, même imprégnés ou stratifiés, n.d.a., de filaments synthétiques ou artificiels, d'un poids > 25 g/m² mais <= 70 g/m² (sauf enduits ou recouverts)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	56031490	Nontissés, même imprégnés ou stratifiés, n.d.a., de filaments synthétiques ou artificiels, d'un poids > 150 g/m² (sauf enduits ou recouverts)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	56039490	Nontissés, même imprégnés ou stratifiés, n.d.a., d'un poids > 150 g/m² (sauf enduits ou recouverts et à l'excl. des nontissés de filaments synthétiques ou artificiels)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	56050000	Filés métalliques et fils métallisés, même guipés, constitués par des fils textiles, des lames ou formes simil. des n° 5404 et 5405, combinés avec du métal sous forme de fils, de lames ou de poudres, ou recouverts de métal (sauf fils textiles armés à l'aide d'un fil de métal, articles ayant le caractère d'ouvrages de passementerie et fils textiles formés d'un mélange de fibres textiles et métalliques leur conférant un effet antistatique)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	59019000	Toiles à calquer ou transparentes pour le dessin; toiles préparées pour la peinture; bougran et tissus simil. raidis des types utilisés pour la chapellerie (à l'excl. des tissus enduits de matière plastique)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	59119091	Tampons circulaires à polir autoadhésifs des types utilisés pour la fabrication de disques (wafers) à semi-conducteur
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	59119099	Produits et articles textiles, pour usages techniques, visés à la note 7 du chapitre 59, n.d.a.
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	61013090	Anoraks, blousons et articles simil., en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets (sauf costumes ou complets, ensembles, vestes, vestons, blazers et pantalons)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	61032200	Ensembles en bonneterie, de coton, pour hommes ou garçonnets (sauf ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	61034200	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., salopettes à bretelles, culottes et shorts, en bonneterie, de coton, pour hommes ou garçonnets (sauf caleçons et slips de bain)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	61034300	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., salopettes à bretelles, culottes et shorts, en bonneterie, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçonnets (sauf caleçons et slips de bain)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	61044200	Robes en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes (sauf combinaisons et fonds de robes)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	61044900	Robes en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (sauf de laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles et sauf combinaisons et fonds de robes)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	61051000	Chemises et chemisettes, en bonneterie, de coton, pour hommes ou garçonnets (sauf chemises de nuit, T-shirts et maillots de corps)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	61052010	Chemises et chemisettes, en bonneterie, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçonnets (sauf chemises de nuit, T-shirts et maillots de corps)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	61059090	Chemises et chemisettes, en bonneterie, de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (sauf de laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles et sauf chemises de nuit, T-shirts et maillots de corps)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	61061000	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes (sauf T-shirts et gilets de corps)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	61091000	T-shirts et maillots de corps, en bonneterie, de coton,
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	61099020	T-shirts et maillots de corps, en bonneterie, de laine ou de poils fins ou de fibres synthétiques ou artificielles
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	61099090	T-shirts et maillots de corps, en bonneterie, de matières textiles (sauf de coton, fibres synthétiques ou artificielles, laine ou poils fins)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	61103091	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles simil., en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets (sauf sous-pulls et gilets ouatinés)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	61112090	Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie, de coton, pour bébés (sauf gants et bonnets)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	61149000	Vêtements spéciaux destinés à des fins professionnelles, sportives ou autres n.d.a., en bonneterie, de matières textiles (sauf de coton, fibres synthétiques ou artificielles)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	61171000	Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles, voilettes et articles simil., en bonneterie
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	62013090	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, pour hommes ou garçonnets, à l'exclusion des articles du no 6203, de coton, d'un poids, par unité, excédant 1 kg (excl. tricoté ou crocheté, costumes, ensembles, vestes, blazers et pantalons)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	62024010	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, pour femmes ou fillettes, à l'exclusion des articles du no 6204, de fibres artificielles, d'un poids, par unité, n'excédant pas 1 kg (à l'excl. tricoté ou crocheté, costumes, ensembles, vestes, blazers et pantalons)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	62024090	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, pour femmes ou fillettes, à l'exclusion des articles du no 6204, de fibres artificielles, d'un poids, par unité, excédant 1 kg (à l'excl. tricoté ou crocheté, costumes, ensembles, vestes, blazers et pantalons)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	62034211	Pantalons, de travail, de coton, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf salopettes à bretelles)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	62034231	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., et culottes, de coton, en tissus dits 'denim', pour hommes ou garçonnets (sauf vêtements de travail, salopettes à bretelles et slips et caleçons)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	62034990	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., salopettes à bretelles, culottes et shorts, de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (autres que laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles, autres qu'en bonneterie et sauf slips et caleçons et maillots, culottes et slips de bain)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	62044200	Robes de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons et fonds de robes)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	62044300	Robes de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons et fonds de robes)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	62052000	Chemises et chemisettes, de coton, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf chemises de nuit et gilets de corps)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	62053000	Chemises et chemisettes, de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf chemises de nuit et gilets de corps)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	62063000	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps et chemises de jour)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	62064000	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps et chemises de jour)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	62069010	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, de lin ou de ramie, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps et chemises de jour)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	62092000	Vêtements et accessoires du vêtement, de coton, pour bébés (à l'excl. de ceux en bonneterie et des bonnets et des couches et langes pour bébés [voir le n° 9619])
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	62113290	Vêtements de coton n.d.a., pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	62113390	Vêtements de fibres synthétiques ou artificielles n.d.a., pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	62113900	Survêtements de sport (trainings) et autres vêtements n.d.a., de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (autres que de coton, fibres synthétiques ou artificielles, autres qu'en bonneterie)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	62114210	Tabliers, blouses et autres vêtements de travail, de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	62114290	Vêtements de coton n.d.a., pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	62171000	Accessoires confectionnés du vêtement en tous types de matières textiles, n.d.a. (autres qu'en bonneterie)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	63026000	Linge de toilette ou de cuisine, bouclé du genre éponge, de coton (sauf serpillières, chiffons à parquet, lavettes et chamoisettes)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	63029100	Linge de toilette ou de cuisine en coton (autre que bouclé du genre éponge et sauf serpillières, chiffons à parquet, lavettes et chamoisettes)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	63029390	Linge de toilette ou de cuisine, de fibres synthétiques ou artificielles (autre qu'en nontissés et sauf serpillières, chiffons à parquet, lavettes et chamoisettes)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	63061900	Bâches et stores d'extérieur de matières textiles (autres que de fibres synthétiques et sauf auvents plats en tissus légers, confectionnés selon le type de bâche)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	63079010	Articles de matières textiles, confectionnés, y.c. les patrons de vêtements, en bonneterie, n.d.a.
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	63079093	Masques de protection (pièces faciales filtrantes [FFP] conformément à la norme EN149; et autres masques conformes à une norme similaire pour les masques servant d'appareils de protection respiratoire contre les particules)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	63079095	Masques de protection (à l'exclusion des pièces faciales filtrantes [FFP] conformément à la norme EN149; ainsi qu'à l'exclusion des autres masques conformes à une norme similaire pour les masques servant d'appareils de protection respiratoire contre les particules)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	63079098	Articles de matières textiles, confectionnés, y.c. les patrons de vêtements, n.d.a. (à l'excl. de ceux en feutre, en bonneterie et les draps à usage unique, en nontissés, utilisés au cours des procédures chirurgicales)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	64022000	Chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique, à dessus en lanières ou brides fixées à la semelle par des tétons (sauf chaussures ayant le caractère de jouets)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	64029993	Chaussures, à dessus en matière plastique, à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique, semelles intérieures de longueur >= 24 cm, non reconnaissables comme étant pour hommes ou pour femmes (sauf couvrant la cheville; chaussures d'intérieur; chaussures orthopédiques; chaussures comportant à l'avant une coquille de protection en métal; chaussures de sport; chaussures avec dessus en lanières ou brides fixées à la semelle par des tétons; chaussures étanches du n° 6401; chaussures dont la claqué est constituée de lanières ou comporte une ou plusieurs découpures)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	64029998	Chaussures, à dessus en matière plastique, à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique, semelles intérieures de longueur >= 24 cm, pour femmes (sauf couvrant la cheville; chaussures d'intérieur; chaussures orthopédiques; chaussures comportant à l'avant une coquille de protection en métal; chaussures de sport; chaussures avec dessus en lanières ou brides fixées à la semelle par des tétons; chaussures étanches du n° 6401; chaussures non reconnaissables comme étant pour hommes ou pour femmes; chaussures dont la claqué est constituée de lanières ou comporte une ou plusieurs découpures)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	64034000	Chaussures, à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et dessus en cuir naturel, comportant à l'avant une coquille de protection en métal (sauf chaussures de sport ou d'orthopédie)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	64041990	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique, à dessus en matières textiles (sauf chaussures d'intérieur, chaussures de sport, y.c. les chaussures dites de tennis, de basket-ball, de gymnastique, d'entraînement et chaussures simil. ainsi que chaussures ayant le caractère de jouets)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	64059010	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et à dessus en d'autres matières que le cuir naturel ou reconstitué ou les matières textiles (sauf les chaussures d'orthopédie et les chaussures ayant le caractère de jouets)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	64059090	Chaussures à semelles extérieures en bois, liège, ficelle ou corde, carton, pelleteries naturelles, tissus, feutre, nontissés, linoléum, raphia, paille, luffa, etc., et à dessus en d'autres matières que le cuir naturel ou reconstitué ou les matières textiles (sauf les chaussures d'orthopédie et les chaussures ayant le caractère de jouets)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	65050030	Casquettes, képis et coiffures simil. comportant une visière, en bonneterie ou confectionnés à l'aide de dentelles, feutre ou autres produits textiles, en pièces (mais non en bandes), même garnis (sauf ceux ayant le caractère de jouets ou d'articles de carnaval)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	65050090	Chapeaux et autres coiffures en bonneterie ou confectionnés à l'aide de dentelles, de feutre ou d'autres produits textiles, en pièces (mais non en bandes), même garnis (à l'excl. de ceux en feutre de poils ou de laine et poils, et des articles pour carnaval ou pour animaux, articles ayant le caractère de jouets, casquettes, képis et coiffures simil. comportant une visière)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	65070000	Bandes pour garniture intérieure, coiffes, couvre-coiffures, carcasses, visières et jugulaires pour la chapellerie (sauf les bandeaux utilisés par les sportifs comme protection contre les gouttes de transpiration, en bonneterie)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	66019920	Parapluies, ombrelles et parasols, y.c. les parapluies-cannes, avec couverture en tissus de matières textiles (à l'excl. des parasols de jardin et articles simil., des articles à mât ou manche télescopique, des articles ayant le caractère de jouets d'enfants)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	66019990	Parapluies, ombrelles et parasols, y.c. les parapluies-cannes (à l'excl. des parasols de jardin et articles simil., des articles ayant le caractère de jouets d'enfants, des articles à mât ou manche télescopique et des articles avec couverture en tissus de matières textiles)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	68030090	Ardoise naturelle travaillée et ouvrages en ardoise naturelle ou agglomérée (ardoisine) (sauf grains, granulés, éclats et poudres d'ardoise; pierres pour mosaïques et analogues; crayons d'ardoise, tableaux en ardoise prêts à l'emploi et ardoises pour l'écriture et le dessin; ardoises pour toitures ou façades)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	69072100	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, en céramique, d'un coefficient d'absorption d'eau en poids <= 0,5 % (à l'exclusion des articles réfractaires, des cubes pour mosaïques et des pièces de finition en céramique)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	69072200	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, en céramique, d'un coefficient d'absorption d'eau en poids > 0,5 % mais <= 10 % (à l'exclusion des articles réfractaires, des cubes pour mosaïques et des pièces de finition en céramique)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	69072300	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, en céramique, d'un coefficient d'absorption d'eau en poids > 10 % (à l'exclusion des articles réfractaires, des cubes pour mosaïques et des pièces de finition en céramique)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	69074000	Pièces de finition, en céramique (à l'exclusion des articles réfractaires)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	69111000	Articles pour le service de la table ou de la cuisine en porcelaine (sauf objets d'ornementation; cruchons, cornues et récipients simil. de transport ou d'emballage; moulins à café et moulins à épices avec récipient en céramique et élément de travail en métal)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	69120023	Articles pour le service de la table ou de la cuisine en grès (à l'excl. des statuettes et autres objets d'ornementation, des cruchons, cornues et récipients similaires de transport ou d'emballage, ainsi que des moulins à café et moulins à épices avec récipient en céramique et élément de travail en métal)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	69120025	Articles pour le service de la table ou de la cuisine en faïence ou en poterie fine (à l'excl. des statuettes et autres objets d'ornementation, des cruchons, cornues et récipients similaires de transport ou d'emballage, ainsi que des moulins à café et moulins à épices avec récipient en céramique et élément de travail en métal)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	69120029	Articles pour le service de la table ou de la cuisine en céramique, autres qu'en porcelaine, terre commune, grès, faïence ou poterie fine (à l'excl. des statuettes et autres objets d'ornementation, des cruchons, cornues et récipients similaires de transport ou d'emballage, ainsi que des moulins à café et moulins à épices avec récipient en céramique et élément de travail en métal)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	69139098	Statuettes et autres objets d'ornementation en céramique n.d.a. (à l'excl. de la porcelaine, de la terre commune, de la faïence et de la poterie fine)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	69149000	Ouvrages en céramique autres que la porcelaine n.d.a.
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	70111000	Ampoules en verre, ouvertes, et enveloppes tubulaires en verre, ouvertes, et leurs parties en verre, sans garnitures, pour l'éclairage électrique
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	70112000	Ampoules en verre, ouvertes, et enveloppes tubulaires en verre, ouvertes, et leurs parties en verre, sans garnitures, pour tubes cathodiques
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	70139900	Objets en verre pour la toilette, le bureau, la décoration intérieure et usages simil. (autres qu'en cristal au plomb et autres que pour le service de la table ou pour la cuisine, autres que les perles en verre et articles simil. de verroterie du n° 7018 et sauf miroirs, verres assemblés en vitraux, appareils d'éclairage et leurs parties, vaporisateurs de parfum et pulvérisateurs analogues)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	72139990	Fil machine en fer ou en aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières, contenant en poids >= 0,25% de carbone (à l'excl. des produits de section circulaire d'un diamètre < 14 mm, du fil machine en acier de décolletage ainsi que du fil machine comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	72179090	Fils en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, d'une teneur en poids en carbone >= 0,6%, revêtus (sauf revêtus de métaux communs et sauf fil machine)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	73102111	Boîtes à conserves en fer ou en acier, contenance < 50 l, à fermer par soudage ou sertissage, des types utilisés pour les denrées alimentaires
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	73102990	Réservoirs, fûts, tambours, bidons et récipients simil., en fer ou en acier, pour toutes matières, contenance < 50 l et épaisseur de paroi >= 0,5 mm, n.d.a. (sauf pour gaz comprimés ou liquéfiés ou à dispositifs mécaniques ou thermiques et à l'excl. des boîtes)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	73239300	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en aciers inoxydables (à l'excl. des bidons, boîtes et récipients simil. du n° 7310; poubelles; pelles, tire-bouchons et autres articles à caractère d'outils; coutellerie et cuillers, louches, fourchettes, écumoirs, pelles à tarte, pinces à sucre et articles simil. du n° 8211 au n° 8215; objets décoratifs; articles d'hygiène ou de toilette)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	73239900	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fer ou aciers autres qu'inoxidables (sauf fonte et articles émaillés; bidons, boîtes et récipients simil. du n° 7310; poubelles; pelles, tire-bouchons et autres articles à caractère d'outils; coutellerie et cuillers, louches, fourchettes, écumoirs, pelles à tarte, pinces à sucre et articles simil. du n° 8211 au n° 8215; objets décoratifs; articles d'hygiène ou de toilette)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	73262000	Ouvrages en fil de fer ou d'acier, n.d.a.
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	73269092	Ouvrages en fer ou en acier, forgés, n.d.a.
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	73269098	Monopodes, bipieds, trépieds et articles similaires (à l'excl. de ceux en matières plastiques ou en aluminium, des monopodes, bipieds, trépieds et articles similaires, des types utilisés pour les appareils de photographie ou de vidéographie numériques, les caméras et projecteurs cinématographiques, ainsi que des types utilisés pour d'autres appareils du chapitre 90)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	74153900	Crochets à pas de vis, vis à oeillet, tampons et articles simil., filetés, en cuivre (sauf vis ordinaires et sauf boulons et écrous)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	76041090	Profilés en aluminium non allié, n.d.a.
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	76042990	Profilés pleins en alliages d'aluminium, n.d.a.
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	76061130	Panneau composite en aluminium, d'aluminium non allié, d'une épaisseur de > 0,2 mm
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	76061193	Tôles et bandes en aluminium non allié, d'une épaisseur >= 3 mm mais < 6 mm, de forme carrée ou rectangulaire (sauf peint, verni ou revêtu de matière plastique)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	76061230	Panneau composite en aluminium, d'alliages d'aluminium, d'une épaisseur de > 0,2 mm
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	76061292	Tôles et bandes en alliages d'aluminium, d'une épaisseur > 0,2 mm mais < 3 mm, de forme carrée ou rectangulaire (sauf peintes, vernis ou revêtus de matière plastique, sauf tôles et bandes déployées et bandes pour corps, couvercles et anneaux de boîtes boisson)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	76061293	Tôles et bandes en alliages d'aluminium, d'une épaisseur >= 3 mm mais < 6 mm, de forme carrée ou rectangulaire (sauf peintes, vernis ou revêtus de matière plastique)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	76061299	Tôles et bandes en alliages d'aluminium, d'une épaisseur >= 6 mm, de forme carrée ou rectangulaire (sauf peintes, vernis ou revêtus de matière plastique)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	76069200	Tôles et bandes en alliages d'aluminium, d'une épaisseur > 0,2 mm, de forme autre que carrée ou rectangulaire
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	76072091	Panneau composite en aluminium, d'une épaisseur <= 0,2 mm
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	76072099	Feuille d'aluminium, sur support, d'une épaisseur (support non compris) >= 0,021 mm mais <= 0,2 mm (à l'exclusion des feuilles d'estampage de la position 3212, du papier d'aluminium constitué de matériau de décoration d'arbre de Noël et des panneaux panneaux composites en aluminium)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	76109090	Constructions et parties de constructions, en aluminium, n.d.a., ainsi que tôles, barres, profilés, tubes, tuyaux et simil., en aluminium, travaillés en vue de la construction, n.d.a. (sauf constructions préfabriquées du n° 9406, portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, et sauf ponts et éléments de ponts, tours et pylônes)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	76121000	Étuis tubulaires souples en aluminium
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	76129080	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients simil. <= 300 l, en aluminium, pour toutes matières (à l'excl. des gaz comprimés ou liquéfiés), n.d.a. (à l'excl. des étuis tubulaires souples, des récipients pour aérosols et des récipients fabriqués à partir de feuilles et bandes minces d'une épaisseur <= 0,2 mm)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	82079078	Outils interchangeables utilisés dans l'outillage à main, mécanique ou non, ou dans les machines-outils, pour l'usinage de matières autres que les métaux, avec partie travaillante en carbures métalliques frittés ou en cermets, n.d.a.
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	82079099	Outils interchangeables utilisés dans l'outillage à main, mécanique ou non, ou dans les machines-outils, pour l'usinage de matières autres que les métaux, avec partie travaillante en matières autres que le diamant, les agglomérés de diamant, les carbures métalliques frittés ou les cermets, n.d.a.

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	82111000	Assortiments de couteaux du n° 8211; assortiments dans lesquels les couteaux du n° 8211 sont plus nombreux que d'autres articles
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	82119300	Couteaux autres qu'à lame fixe, y.c. les serpettes fermantes, en métaux communs (sauf rasoirs à lame)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	82149000	Tondeuses de coiffeur et autres articles à couper, n.d.a., en métaux communs
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	83025000	Patères, porte-chapeaux, supports et articles simil. en métaux communs
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	83026000	Ferme-portes automatiques en métaux communs
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	83063000	Cadres pour photographies, gravures ou simil., en métaux communs; miroirs, en métaux communs (sauf éléments optiques)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84138100	Pompes pour liquides à moteur (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319, pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, pompes à béton, pompes pour liquides volumétriques alternatives ou rotatives et pompes centrifuges de tous genres)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84148078	Compresseurs volumétriques rotatifs à plusieurs arbres, autres qu'à vis (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables et sauf compresseurs volumétriques rotatifs à vis)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84148080	Pompes à air et hottes aspirantes à extraction ou à recyclage avec ventilateur incorporé, également avec filtre, plus grand côté horizontal > 120 cm (sauf pompes à vide, pompes à air à main ou à pied et sauf compresseurs)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84201030	Calandres et laminoirs des types utilisés dans l'industrie du papier
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84224000	Machines et appareils à emballer ou à emballer les marchandises, y.c. les machines et appareils à emballer sous film thermorétractable (à l'excl. des machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants et des machines et appareils à capsuler les bouteilles, pots, tubes et contenants analogues)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84231090	Pèse-personnes, y.c. les pèse-bébés
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84243008	Appareils de nettoyage à eau, à moteur incorporé (appareils de nettoyage à haute pression), sans dispositif de chauffage
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84248940	Machines et appareils mécaniques, même à main, à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre (à l'excl. des pulvérisateurs, de ceux pour l'agriculture ou l'horticulture, ainsi que des appareils mécaniques à projeter, disperser ou pulvériser, des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés ou d'assemblages de circuits imprimés)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84248970	Appareils mécaniques à projeter, disperser ou pulvériser, des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés ou d'assemblages de circuits imprimés
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84253100	Treuil et cabestans, à moteur électrique
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84271010	Chariots de manutention autopropulsés à moteur électrique, avec dispositif de levage élevant à une hauteur >= 1 m
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84279000	Chariots de manutention munis d'un dispositif de levage mais non autopropulsés
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84289090	Machines et appareils de levage, chargement, déchargement ou manutention, n.d.a.
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84393000	Machines et appareils pour le finissage du papier ou du carton (à l'excl. des calandres)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84401010	Plieuses pour reliures
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84401020	Assembleuses pour reliures
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84401030	Couseuses ouagrafeuses, y.c. les machines à coudre les feuillets
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84401090	Machines et appareils pour le brochage ou la reliure (à l'excl. des machines et appareils pour le travail de la pâte à papier, du papier et du carton, y.c. les coupeuses, des presses polyvalentes, des machines et appareils à imprimer et leurs machines auxiliaires, des plieuses, assembleuses, couseuses ouagrafeuses, y.c. les machines à coudre les feuillets, ainsi que des machines à relier par collage)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84409000	Parties de machines et appareils pour le brochage ou la reliure, n.d.a.
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84411030	Massicots pour papier ou carton
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84411070	Coupeuses pour le travail du papier ou du carton (à l'excl. des machines et appareils pour le brochage ou la reliure du n° 8440, des coupeuses-bobineuses, des coupeuses en long ou en travers et des massicots droits)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84418000	Machines et appareils pour le travail de la pâte à papier, du papier ou du carton, n.d.a.
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84419010	Parties de coupeuses pour le travail de la pâte à papier, du papier ou du carton, n.d.a.
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84423000	Machines, appareils et matériels pour la préparation ou la fabrication des clichés, planches, cylindres ou autres organes imprimants (à l'exclusion des machines des positions 8456 à 8465)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84425000	Clichés, planches, cylindres ou autres organes imprimants; pierres lithographiques, planches, plaques et cylindres préparés pour l'impression, par exemple planés, grenés ou polis
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84431200	Machines et appareils à imprimer offset de bureau, alimentés en feuilles, pour feuilles d'un format <= (22 x 36 cm) à l'état non plié
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84431310	Machines et appareils à imprimer offset, alimentés en feuilles, usagés, pour feuilles d'un format > (22 x 36 cm)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84431332	Machines et appareils à imprimer offset, alimentés en feuilles, neufs, pour feuilles d'un format <= (53 x 75 cm) mais > (22 x 36 cm)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84431334	Machines et appareils à imprimer offset, alimentés en feuilles, neufs, pour feuilles d'un format > (53 x 75 cm) mais <= (75 x 107 cm)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84431390	Machines et appareils à imprimer offset (sauf alimentés en feuilles ou en bobines)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84431920	Machines et appareils à imprimer les matières textiles (à l'excl. des machines et appareils offset, flexographiques, typographiques et héliographiques)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84431970	Machines et appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442 (à l'excl. des machines à imprimer les matières textiles, de ceux utilisés pour la fabrication des semi-conducteurs, des imprimantes à jet d'encre, des duplicateurs hectographiques ou à stencils, des machines à imprimer les adresses et des autres machines de bureau à imprimer des n° 8469 à 8472, des machines offset, flexographiques, typographiques et héliographiques)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84433100	Machines qui assurent au moins deux des fonctions suivantes: impression, copie ou transmission de télécopie, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84433210	Imprimantes aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84433900	Imprimantes, machines à copier et machines à télécopier (à l'excl. de celles aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau et des machines et appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84439110	Parties et accessoires de machines et appareils à imprimer utilisés pour la production des semi-conducteurs, n.d.a.
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84439199	Parties et accessoires de machines et d'appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442, n.d.a. (à l'excl. des machines et appareils à imprimer utilisés pour la production des semi-conducteurs et autres que coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84439910	Assemblages électroniques pour imprimantes, machines à copier et machines à télécopier (sauf pour machines et appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84439990	Parties et accessoires d'imprimantes, de machines à copier et de machines à télécopier, n.d.a. (à l'excl. des assemblages électroniques ainsi que de machines et d'appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84479000	Machines et métiers à guipure, à tulle, à dentelle, à broderie, à passementerie, à tresses, à filet ou à touffeter (sauf couso-brodeurs)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84485900	Parties et accessoires des métiers, machines et appareils du n° 8447, n.d.a.
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84513000	Machines et presses à repasser, y.c. les presses à fixer (à l'excl. des calandres à catir ou à repasser)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84519000	Parties de machines et appareils pour le lavage, nettoyage, essorage, séchage, repassage, pressage, blanchiment, teinture, apprêt, finissage, enduction ou imprégnation de fils, tissus ou autres ouvrages en matières textiles, ou pour le revêtement des tissus ou autres supports utilisés pour la fabrication de couvre-parquets, ou pour enrouler, dérouler, plier, couper ou denteler les tissus, n.d.a.
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84619000	Machines à raboter et autres machines-outils travaillant par enlèvement de métal, n.d.a.
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84624900	Machines (à l'exclusion des presses) à poinçonner, à gruger ou à grignoter, pour produits plats, y compris les machines combinées à poinçonner et à cisailer à l'exclusion de celes à commande numérique
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84626290	Presses de travail du métal à froid, mécanique, non commandées numériquement
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84626390	Servo-presses de travail du métal à froid, non commandées numériquement
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84626990	Presses de travail du métal à froid (à l'exclusion des presses hydrauliques, mécaniques et servo-presses commandées numériquement)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84629090	Machines-outils, incluant les presses, pour travailler le métal en forgeant, martelage ou matrice de forgeage (à l'excl. Des moulins à roulement) et des machines-outils, incl. Presses, pour le travail en métal en pliant, pliable, redressement, aplatissage, cisaillement, poinçonnage, encloter ou grignoter (à l'excl. de bancs de tirage) et presses pour les carbures métalliques ou métalliques de travail, non commandées numériquement (à l'excl. des machines de 8456 à 8462,69)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84652000	Machines à dégauchir ou à raboter; machines à fraiser ou à moulurer, pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc. (à l'excl. des centres d'usinage, des machines pour emploi à la main et des machines pouvant effectuer différents types d'opérations d'usinage sans changement d'outils entre les opérations du n° 8465 10)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84659200	Machines à dégauchir ou à raboter; machines à fraiser ou à moulurer, pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc. (à l'excl. des centres d'usinage, des machines pour emploi à la main et des machines pouvant effectuer différents types d'opérations d'usinage sans changement d'outils entre les opérations du n° 8465 10)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84659900	Machines-outils pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires (à l'exclusion des machines pour emploi à la main, des machines des sous-positions 8465.10 et 8465.20, des machines à scier, à dégauchir ou à raboter, à fraiser ou à moulurer, à meuler, à poncer ou à polir, à cintrer ou à assembler, à percer ou à mortaiser, à fendre, à trancher ou à dérouler)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84669280	Parties et accessoires pour machines-outils pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc., n.d.a. (autres que coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84701000	Calculatrices électroniques pouvant fonctionner sans source d'énergie électrique extérieure et machines de poche [dimensions <= 170 mm x 100 mm x 45 mm] comportant une fonction de calcul permettant d'enregistrer, de reproduire et d'afficher des informations
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84716070	Unités d'entrée ou de sortie pour machines automatiques de traitement de l'information, pouvant comporter des unités de mémoire sous la même enveloppe (à l'excl. des claviers)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84718000	Unités de machines automatiques de traitement de l'information (à l'excl. des unités de traitement, unités d'entrée ou de sortie et unités de mémoire)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84734080	Parties et accessoires pour autres machines et appareils de bureau du n° 8472, n.d.a. (sauf assemblages électroniques)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84775910	Presses pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières (sauf machines à mouler par injection, extrudeuses, machines à thermoformer et machines et appareils pour rechaper les pneumatiques)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84775980	Machines et appareils à mouler ou à former, pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières (sauf machines à mouler par injection; extrudeuses; machines à mouler par soufflage; machines à mouler sous vide et autres machines à thermoformer; machines et appareils à mouler ou à rechaper les pneumatiques ou à mouler ou à former les chambres à air; presses diverses; machines pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur ou des circuits intégrés électroniques)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84778095	Machines de découpage et machines à refendre pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84778099	Machines et appareils pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières, n.d.a. dans le chapitre 84
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84798300	Presses isostatiques à froid

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84798970	Machines automatiques de placement de composants électroniques utilisées exclusivement ou principalement pour la fabrication d'assemblages de circuits imprimés
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84798997	Machines et appareils, y.c. mécaniques, n.d.a.
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84799070	Parties des machines et appareils, y compris les appareils mécaniques, ayant une fonction propre, n.d.a. (autres que coulées ou moulées en fonte, fer ou acier)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84807100	Moules pour le caoutchouc ou les matières plastiques, pour le moulage par injection ou par compression
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84852000	Machines pour la fabrication additive par dépôt de matière plastique plastique ou dépôt de caoutchouc
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84853090	Machines pour la fabrication additive par dépôt de verre
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84858000	Machines pour la fabrication additive (à l'exclusion des dépôts de métal, plastique, caoutchouc, plâtre, ciment, céramique ou verre)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84858000	Machines pour la fabrication additive (à l'exclusion des dépôts de métal, plastique, caoutchouc, plâtre, ciment, céramique ou verre)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	84859090	Parties de machines pour la fabrication additive (à l'exclusion des machines de la sous-position 8485.30.10)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	85041080	Ballast pour lampes ou tubes à décharge (autres que bobines de réactance y.c. celles avec condensateur accouplé)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	85043200	Transformateurs à sec, d'une puissance > 1 kVA mais <= 16 kVA
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	85043300	Transformateurs à sec, d'une puissance > 16 kVA mais <= 500 kVA
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	85044084	Onduleurs statiques, d'une puissance <= 7,5 kVA (autres que ceux du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	85051100	Aimants permanents et articles destinés à devenir des aimants permanents après aimantation, en métal (autres que plateaux, mandrins et dispositifs de fixation simil.)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	85078000	Accumulateurs électriques (sauf hors d'usage et autres que les accumulateurs au plomb, au nickel-cadmium, au nickel-fer, au nickel-hydrure métallique et au lithium-ion)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	85094000	Broyeurs et mélangeurs pour aliments; presse-fruits et presse-légumes à moteur électrique incorporé, à usage domestique
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	85131000	Lampes électriques portatives, destinées à fonctionner au moyen de leur propre source d'énergie
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	85143110	Fours à faisceau d'électrons des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés ou d'assemblages de circuits imprimés
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	85143190	Fours à faisceau d'électrons (à l'exclusion de ceux utilisés pour la fabrication de circuits imprimés)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	85143210	Fours à plasma et fours à arc sous vide des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés ou d'assemblages de circuits imprimés
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	85143290	Fours à base de plasma et d'arc sous vide (à l'exclusion de ceux utilisés pour la fabrication de circuits imprimés)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	85143910	Fours électriques industriels et de laboratoire, d'une sorte utilisée uniquement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés ou d'assemblages de circuit imprimés (à l'excl. Résistance chauffée, induction, faisceau diélectrique, faisceau d'électrons, arc à plasma, arc sous vide et fours à séchage et fours)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	85143990	Fours électriques industriels et de laboratoire (à l'excl. Résistance chauffée, induction, diélectrique, faisceau d'électrons, arc à plasma, arc à vide et fours à séchage et fours, et pour la fabrication de circuits imprimés)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	85144000	Appareils pour le traitement thermique des matières par induction ou par pertes diélectriques (autres que fours)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	85158090	Machines et appareils électriques pour le soudage des matières thermoplastiques (sauf microsoudouses de fils du type utilisé dans la fabrication de dispositifs à semi-conducteur)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	85166080	Fours électriques à encastrer, pour usages domestiques
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	85235110	Dispositifs de stockage rémanent des données, à base de semi-conducteurs, pour l'enregistrement des données provenant d'une source externe [cartes mémoires ou cartes à mémoire électronique flash], non enregistrés
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	85235190	Dispositifs de stockage rémanent des données à base de semi-conducteurs (cartes mémoire flash ou cartes à mémoire électronique flash), enregistrés

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	85238090	Supports, enregistrés, y compris les matrices et moules galvaniques pour la fabrication des disques (à l'exclusion des supports magnétiques, optiques et à semi-conducteur ainsi que des produits du chapitre 37)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	85322900	Condensateurs fixes (autres que condensateurs au tantale, condensateurs électrolytiques à l'aluminium, condensateurs diélectriques en céramique, en papier et en matières plastiques et condensateurs de puissance)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	85363090	Appareils pour la protection des circuits électriques (sauf fusibles, coupe-circuit à fusibles et disjoncteurs), pour une intensité > 125 A, pour une tension <= 1000 V
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	85365011	Interrupteurs et commutateurs à touche ou à bouton, pour une tension <= 60 V
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	85369040	Brides de batteries des types utilisés pour véhicules automobiles des n° 8702, 8703, 8704 ou 8711
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	85369095	Appareillage pour la coupure, le sectionnement, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques, pour une tension <= 1000 V (à l'excl. des fusibles, des coupe-circuit à fusibles, des disjoncteurs, des autres appareils pour la protection des circuits électriques, des relais et autres interrupteurs, sectionneurs et commutateurs, des douilles pour lampes, fiches et prises de courant, des éléments préfabriqués pour canalisations électriques, des connexions et éléments de contact pour fils et câbles, des testeurs de disques [wafers] à semi-conducteur, ainsi que des brides de batteries des types utilisés pour véhicules automobiles des n° 8702, 8703, 8704 ou 8711)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	85371010	Commandes numériques incorporant une machine automatique de traitement de l'information
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	85371095	Dispositifs de commande tactile (dénommés écrans tactiles) sans capacité d'affichage, destinés à être incorporés dans des appareils d'affichage et fonctionnant en détectant et en localisant la pression appliquée sur la surface d'affichage
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	85371098	Tableaux, armoires et combinaisons d'appareils simil., pour la commande ou la distribution électrique, pour une tension <= 1000 V (autres que les appareils de commutation pour la téléphonie et la télégraphie par fil, les armoires de commande numérique incorporant une machine automatique de traitement de l'information, les appareils de commande à mémoire programmable, ainsi que les dispositifs de commande tactile (dénommés écrans tactiles) sans capacité d'affichage, destinés à être incorporés dans des appareils d'affichage et fonctionnant en détectant et en localisant la pression appliquée sur la surface d'affichage)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	85392998	Lampes et tubes à incandescence, d'une tension <= 100 V (autres que lampes et tubes halogènes, au tungstène, et lampes des types utilisés pour motocycles ou autres véhicules automobiles)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	85395100	Modules à diodes émettrices de lumière (LED)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	85411000	Diodes (sauf photodiodes et diodes émettrices de lumière "LED")
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	85442000	Câbles coaxiaux et autres conducteurs électriques coaxiaux, isolés
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	85444290	Conducteurs électriques, pour tension <= 1000 V, avec pièces de connexion, n.d.a. (sauf des types utilisés pour les télécommunications)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	85444995	Conducteurs électriques isolés, pour une tension > 80 V mais < 1000 V, non munis de pièces de connexion, n.d.a. (à l'excl. des fils pour bobinages, des conducteurs coaxiaux, des jeux de fils pour bougies d'allumage et autres jeux de fils pour moyens de transport ainsi que des fils et câbles diamètre individuel de brin > 0,51 mm)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	85444999	Conducteurs électriques isolés, pour une tension de 1000 V, non munis de pièces de connexion, n.d.a. (à l'excl. des fils pour bobinages, des conducteurs coaxiaux, des jeux de fils pour bougies d'allumage et autres jeux de fils pour moyens de transport ainsi que des fils et câbles diamètre individuel de brin > 0,51 mm)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	85446010	Conducteurs électriques isolés, pour une tension > 1000 V, avec conducteur en cuivre, n.d.a.
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	85451900	Électrodes en graphite ou en autre carbone, pour usages électriques (autres que pour fours)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	90041091	Lunettes solaires avec verres en matières plastiques non travaillés optiquement
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	90141000	Boussoles, y.c. les compas de navigation
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	90178010	Mètres et règles divisées

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	91031000	Réveils et pendulettes, à mouvement de montre, fonctionnant électriquement (autres que montres-bracelets, montres de poche et montres simil. des n° 9101 ou 9102 ainsi que montres de tableaux de bord et montres simil. du n° 9104)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	91051100	Réveils fonctionnant électriquement
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	91052900	Pendules et horloges murales ne fonctionnant pas électriquement
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	91059900	Appareils d'horlogerie ne fonctionnant pas électriquement (autres que montres-bracelets, montres de poche et montres simil. des n° 9101 ou 9102, réveils ou pendulettes à mouvement de montre du n° 9103, montres de tableaux de bord et montres simil. du n° 9104, réveils ainsi que pendules et horloges murales)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	94038200	Meubles en bambou (à l'exclusion des sièges et mobilier pour la médecine, l'art dentaire et vétérinaire ou la chirurgie)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	94038300	Meubles en rotin (à l'exclusion des sièges et mobilier pour la médecine, l'art dentaire et vétérinaire ou la chirurgie)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	94051190	Lustres et autres luminaires électriques à suspendre ou à fixer au plafond ou au mur, à l'exclusion de ceux des types utilisés pour l'éclairage des espaces et voies publiques, conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED), autres qu'en céramique, plastique ou verre
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	94051990	Lustres et autres luminaires électriques à suspendre ou à fixer au plafond ou au mur, à l'exclusion de ceux en plastique, en matériaux céramique ou en verre, et à l'exclusion de ceux des types utilisés pour l'éclairage des espaces et voies publiques, et de ceux conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	94054139	Luminaires photovoltaïques et raccords d'éclairage, conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED), à l'exclusion de ceux en matière plastique, non dénommés ailleurs
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	94054239	Luminaires et raccords d'éclairage, conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED), à l'exclusion de ceux en matière plastique, non dénommés ailleurs
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	94054990	Luminaires électriques et raccords d'éclairage, à l'exclusion de ceux en matière plastique, non dénommés ailleurs
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	94056180	Enseignes lumineuses, plaques signalétiques lumineuses et articles similaires conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED), à l'exclusion de ceux en matières plastiques
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	94056980	Enseignes lumineuses, plaques signalétiques lumineuses et articles similaires à l'exclusion de ceux conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED), à l'exclusion de ceux en matières plastiques
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	95030041	Jouets représentant des animaux ou des créatures non humaines, rembourrés
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	95030069	Puzzles (autres qu'en bois)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	95030081	Armes-jouets
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	95030087	Jouets éducatifs électroniques interactifs portatifs principalement conçus pour les enfants
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	95030095	Jouets en matière plastique, n.d.a.
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	95044000	Cartes à jouer
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	95066990	Ballons et balles (autres que gonflables, autres que de tennis, de cricket, de polo, de golf ou de tennis de table)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	95069990	Articles et matériel pour le sport et les jeux de plein air, n.d.a.; piscines et pataugeoires
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	96081010	Stylos et crayons à bille, à encre liquide
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	96081092	Stylos et crayons à bille, avec cartouche remplaçable (autres qu'à encre liquide)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	96081099	Stylos et crayons à bille à cartouche non remplaçable (autres qu'à encre liquide)
	Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z-1812Z-1813Z	96082000	Stylos et marqueurs à mèche feutre ou à autres pointes poreuses

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	96091090	Crayons à gaine (autres qu'avec mine de graphite)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	96121080	Rubans encreurs pour machines à écrire et rubans encreurs simil., encrés ou autrement préparés en vue de laisser des empreintes, même montés sur bobines ou en cartouches, en papier ou tissés en matières textiles (à l'excl. des rubans encreurs en fibres synthétiques ou artificielles du n° 9612 10 20)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	96131000	Briquets de poche, à gaz (non rechargeables)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	96132000	Briquets de poche, à gaz, rechargeables
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	96138000	Briquets et allumeurs (à l'excl. des briquets de poche à gaz, des mèches et cordeaux détonants pour poudres propulsives et explosifs)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	96170000	Bouteilles isolantes et autres récipients isothermiques montés, dont l'isolation est assurée par le vide, ainsi que leurs parties (à l'excl. des ampoules en verre)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	96200091	Monopodes, bipieds, trépieds et articles similaires en matières plastiques ou en aluminium (à l'excl. des monopodes, bipieds, trépieds et articles similaires, des types utilisés pour les appareils de photographie ou de vidéographie numériques, les caméras et projecteurs cinématographiques, ainsi que des types utilisés pour d'autres appareils du chapitre 90)
		Sérigraphie et imprimerie	1330Z-1811Z- 1812Z-1813Z	96200099	Monopodes, bipieds, trépieds et articles similaires (à l'excl. de ceux en matières plastiques ou en aluminium, des monopodes, bipieds, trépieds et articles similaires, des types utilisés pour les appareils de photographie ou de vidéographie numériques, les caméras et projecteurs cinématographiques, ainsi que des types utilisés pour d'autres appareils du chapitre 90)
*		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	25280000	Borates naturels et leurs concentrés, calcinés ou non (à l'excl. des borates extraits des saumures naturelles); acide borique naturel titrant <= 85 % de H3BO3 sur produit sec
*		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	29319000	Composés organo-inorganiques de constitution chimique définie, présentés isolément (à l'exclusion des thiocomposés organiques, des composés du mercure, du plomb tétraméthyle et du tributylétain ainsi que des dérivés organo-phosphoriques)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	33029090	Mélanges de substances odoriférantes et mélanges à base d'une ou de plusieurs de ces substances, des types utilisés comme matières de base pour l'industrie (à l'excl. des solutions alcooliques et des mélanges des types utilisés pour les industries alimentaires ou des boissons)
*		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	34024200	Agents de surface organiques, non ioniques, même conditionnés pour la vente au détail (à l'exclusion des savons)
*		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	38249945	Préparations désincrustantes et similaires
*		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39072991	Copolymère de 1-chloro-2,3-époxypropane et d'oxyde d'éthylène, sous forme primaire
*		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39075000	Résines alkydes, sous formes primaires
*		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39139000	Polymères naturels et polymères naturels modifiés [protéines durcies, dérivés chimiques du caoutchouc naturel, p.ex.], n.d.a., sous formes primaires (à l'excl. de l'acide alginique et de ses sels et esters)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	44209099	Coffrets, écrins et étuis pour bijouterie ou orfèvrerie et ouvrages simil., et articles d'ameublement, en bois (à l'excl. des objets réalisés en okoumé, obeche, sapelli, sipo, acajou d'Afrique, makoré, iroko, tiama, mansonia, ilomba, dibétou, limba, azobé, dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti, alan, keruing, ramin, kapur, teak, jongkong, merbau, jelutong, kempas, virola, mahogany "swietenia spp.", imbuia, balsa, palissandre)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	59080000	Mèches tissées, tressées ou tricotées, en matières textiles, pour lampes, réchauds, briquets, bougies ou simil.; manchons à incandescence et étoffes tubulaires tricotées servant à leur fabrication, même imprégnés (à l'excl. des mèches recouvertes de cires [du genre des rats de caves du n° 3406], des mèches et des cordeaux détonants ainsi que des mèches consistant en fils textiles ou en fibres de verre)
*		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	70109079	Bouteilles, flacons, emballages tubulaires et autres récipients en verre pour le transport ou l'emballage commercial de produits pharmaceutiques, d'une contenance nominale <= 0,055 l (à l'excl. des ampoules, des récipients obtenus à partir d'un tube de verre ainsi que des bouteilles isolantes et récipients dont l'isolation est assurée par le vide)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	70134999	Objets en verre cueilli mécaniquement pour le service de la table ou la cuisine (sauf en verre trempé ou à coefficient de dilatation linéaire <= 5 x 10-6 par kelvin entre 0 et 300°C; articles en vitrocérame ou en cristal au plomb; perles de verre et articles de verroterie du n° 7018; verres à boire; bocaux à conserves en verre; bouteilles isolantes et autres récipients dont l'isolation est assurée par le vide)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

*		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	70172000	Verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie, même graduée ou jaugée, en verre d'un coefficient de dilatation linéaire <= 5 x 10-6 par kelvin entre 0°C et 300°C (sauf en quartz ou en autre silice fondus, sauf récipients de transport ou d'emballage et sauf instruments, appareils et matériel de mesure ou de contrôle, et instruments, appareils et matériel médicaux du chapitre 90)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	73090030	Réservoirs, foudres, cuves et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour matières liquides, avec revêtement intérieur ou calorifuge, d'une contenance > 300 l (sans dispositifs mécaniques ou thermiques et sauf conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	73181900	Articles de boulonnerie et de visserie, filetés, en fonte, fer ou acier, n.d.a.
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	8134095	Fruits, comestibles, séchés (sauf fruits à coque, bananes, dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles, pitahayas, agrumes, raisins, abricots, prunes, pommes, poires et pêches, non mélangés)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	13019000	Gomme laque; gommés, résines, gommés-résines, baumes et autres oléorésines, naturelles (à l'excl. de la gomme arabique)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	13022090	Matières pectiques, pectinates et pectates, à l'état liquide
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	13023900	Mucilages et épaississants dérivés des végétaux, même modifiés (à l'excl. de l'agar-agar et des mucilages et épaississants de caroubes, de graines de caroubes ou de graines de guarée)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	15131110	Huile de coco [coprah], brute, destinée à des usages techniques ou industriels (autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	15131999	Huile de coco [coprah] et ses fractions fluides, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, présentées en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (à l'excl. de l'huile de coco brute et de l'huile destinée à des usages techniques ou industriels)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	15132110	Huiles de palmiste ou de babassu, brutes, destinées à des usages techniques ou industriels (autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	15132130	Huiles de palmiste ou de babassu, brutes, présentées en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (à l'excl. des huiles destinées à des usages techniques ou industriels)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	15132190	Huiles de palmiste ou de babassu, brutes, présentées en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (à l'excl. des huiles destinées à des usages techniques ou industriels)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	15132930	Huiles de palmiste ou de babassu et leurs fractions fluides, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, destinées à des usages techniques ou industriels (à l'excl. des huiles brutes et des huiles destinées à la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	15156011	Huiles d'origine microbienne brutes destinées à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	15156051	Huiles d'origine microbienne brutes solides, présentées en emballages immédiats de <= 1 kg (excl. Pour des utilisations techniques ou industrielles)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	15156099	Graisses et huiles d'origine microbienne et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, solides, présentées en emballages immédiats d'un contenu net supérieur à 1 kg et liquides (excl. Pour des utilisations techniques ou industrielles et des huiles brutes)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	15159040	Graisses et huiles végétales fixes, brutes, pour usages techniques ou industriels (à l'excl. des graisses et huiles destinées à la fabrication de produits pour l'alimentation humaine, des huiles de soja, d'arachide, d'olive, de palme, de babassu, de navette, de colza, de moutarde, de lin, de maïs, de ricin, de tung [abrasin], de sésame, de jojoba, d'oïtica ou de graines de tabac ainsi que des cires de myrica et du Japon)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	15159051	Graisses et huiles végétales fixes, brutes, concrètes, présentées en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (à l'excl. des graisses et huiles pour usages techniques ou industriels, des huiles de soja, arachide, olive, palme, tournesol, carthame, coton, coco, palmiste, babassu, navette, colza, moutarde, lin, maïs, ricin, tung, sésame, jojoba, oïtica et graines de tabac, des cires de myrica et du Japon)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	15159099	Graisses et huiles végétales fixes et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, concrètes, présentées en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg, ou fluides, n.d.a. (à l'excl. des graisses et huiles brutes ainsi que des graisses et huiles destinées à des usages techniques ou industriels)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	15200000	Glycérol brut; eaux et lessives glycéreuses
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	15211000	Cires végétales, même raffinées ou colorées (à l'excl. des triglycérides)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	22072000	Alcool éthylique et eaux-de-vie dénaturés de tous titres
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	25051000	Sables siliceux et sables quartzeux, même colorés
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	25070020	Kaolin
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	25070080	Argiles kaoliniques (à l'excl. du kaolin)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	25084000	Argiles (à l'excl. des argiles réfractaires ou expansées ainsi que du bentonite, du kaolin et des autres argiles kaoliniques)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	25090000	Craie
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	25101000	Phosphates de calcium et phosphates aluminocalciques, naturels et craies phosphatées, non moulus
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	25102000	Phosphates de calcium naturels, phosphates aluminocalciques naturels et craies phosphatées, moulus
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	25181000	Dolomie, non calcinée ni frittée, dite 'crue [à l'état brut]', y.c. la dolomie dégrossie ou simpl. débitée, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. de la dolomie concassée des types généralement utilisés pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	25182000	Dolomie, calcinée ou frittée (à l'excl. de la dolomie concassée des types généralement utilisés pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	25191000	Carbonate de magnésium naturel [magnésite]
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	25199010	oxyde de magnésium autre la magnésite calciné
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	25199030	Magnésie calcinée à mort [frittée], même contenant de faibles quantités d'autres oxydes ajoutés avant le frittage
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	25199090	Magnésie électrofondue
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	25221000	Chaux vive
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	25222000	Chaux éteinte
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	25223000	Chaux hydraulique (à l'excl. de l'oxyde et de l'hydroxyde de calcium)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	25239000	Ciments, même colorés (à l'excl. des ciments Portland et des ciments alumineux)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	25252000	Mica en poudre
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	25262000	Stéatite naturelle, broyée ou pulvérisée
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	25280000	Borates naturels et leurs concentrés, calcinés ou non (à l'excl. des borates extraits des saumures naturelles); acide borique naturel titrant <= 85 % de H3BO3 sur produit sec
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	25301000	Vermiculite, perlite et chlorites, non expansées
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	26060000	Minerais d'aluminium et leurs concentrés
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	26140000	Minerais de titane et leurs concentrés
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	26219000	Scories et cendres, y.c. les cendres de varech (à l'excl. du laitier granulé [sable-laitier], des scories, laitiers, battitures et autres déchets de la fabrication du fer ou de l'acier, des cendres et résidus contenant du métal ou des composés de métaux ainsi que ceux provenant de l'incinération des déchets municipaux)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	27030000	Tourbe (y compris la tourbe pour litière), même agglomérée
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	27101221	White spirit
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	27101999	Huiles lubrifiantes et autres huiles lourdes et préparations, contenant en poids >= 70 % d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base, n.d.a. (sauf celles destinées à subir une transformation chimique)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	28044000	Oxygène
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	28061000	Chlorure d'hydrogène [acide chlorhydrique]
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	28092000	Acide phosphorique; acides polyphosphoriques, de constitution chimique définie ou non
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	28112990	Composés oxygénés inorganiques des éléments non métalliques (à l'excl. du pentaoxyde de diphosphore, des oxydes de bore ou d'azote, des dioxydes de carbone, de silicium ou de soufre ainsi que des trioxydes de soufre [anhydride sulfurique] ou de diarsenic [anhydride arsénieux])
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	28151100	Hydroxyde de sodium [soude caustique], solide
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	28151200	Hydroxyde de sodium en solution aqueuse [lessive de soude caustique]
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	28170000	Oxyde de zinc; peroxyde de zinc
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	28211000	Oxydes et hydroxydes de fer
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	28230000	Oxydes de titane
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	28258000	Oxydes d'antimoine
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	28259011	Bases inorganiques et oxydes, hydroxydes et peroxydes de métaux, n.d.a.
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	28272000	Chlorure de calcium
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	28289000	Hypochlorites, chlorites et hypobromites (à l'excl. des hypochlorites de calcium)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	28331100	Sulfate de disodium
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	28332100	Sulfate de magnésium
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	28332980	Sulfates (autres que de sodium, de magnésium, d'aluminium, de nickel, de cuivre, de baryum, de cadmium, de chrome, de zinc, de cobalt, de titane, de plomb et de mercure)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	28342100	Nitrates de potassium
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	28342980	Nitrates (autres que de potassium, de baryum, de béryllium, de cadmium, de cobalt, de nickel, de cuivre, de plomb et de mercure)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	28352400	Phosphates de potassium
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	28352990	Phosphates (à l'excl. des phosphates de triammonium, de monosodium, de disodium, de trisodium, de potassium, de calcium et de mercure)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	28353100	Triphosphate de sodium [tripolyphosphate de sodium], de constitution chimique définie ou non
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	28362000	Carbonate de disodium
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	28363000	Hydrogénocarbonate [bicarbonate] de sodium
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	28365000	Carbonate de calcium
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	28366000	Carbonate de baryum
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	28369917	Carbonates; peroxocarbonates (percarbonates); carbonate d'ammonium du commerce contenant du carbamate d'ammonium / autre / autre /autre
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	28391100	Métasilicates de sodium
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	28399000	Silicates, y.c. les silicates des métaux alcalins du commerce (à l'excl. des silicates de sodium)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	28403000	Peroxoborates [perborates]

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	28416900	Manganites, manganates et permanganates (à l'excl. du permanganate de potassium)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	28470000	Peroxyde d'hydrogène [eau oxygénée], même solidifié avec de l'urée
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	29031200	Dichlorométhane [chlorure de méthylène]
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	29032300	Tétrachloroéthylène [perchloroéthylène]
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	29051200	Propane-1-ol [alcool propylique] et propane-2-ol [alcool isopropylique]
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	29051900	Monoalcools acycliques saturés (à l'excl. du méthanol [alcool méthylique], du propane-1-ol [alcool propylique], du propane-2-ol [alcool isopropylique], des butanols, de l'octanol [alcool octylique] et ses isomères, du dodécane-1-ol [alcool laurique], de l'hexadécane-1-ol [alcool cétylique] et de l'octadécane-1-ol [alcool stéarique])
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	29053200	Propylène glycol [propane-1,2-diol]
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	29054500	Glycérol
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	29094300	Éthers monobutyliques de l'éthylène-glycol ou du diéthylène-glycol
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	29094400	Éthers monoalkyliques de l'éthylène-glycol ou du diéthylène-glycol (à l'excl. des éthers monobutyliques)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	29094980	Éthers-alcools cycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. du 2-(2-Chloroéthoxy)éthanol)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	29121100	Méthanal [formaldéhyde]
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	29141100	Acétone
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	29151100	Acide formique
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	29152900	Sels de l'acide acétique (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	29156019	Acides butanoïques, leurs sels et leurs esters (à l'excl. du diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	29156090	Acides pentanoïques, leurs sels et leurs esters
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	29157050	Acide stéarique, ses sels et ses esters
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	29159070	Acides monocarboxyliques acycliques saturés, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. des acides formique, acétique, mono-, di- ou trichloroacétiques, propionique, butanoïques, pentanoïques, palmitique, stéarique et laurique et de leurs sels et esters et de l'anhydride acétique)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	29173400	Esters de l'acide orthophtalique (à l'excl. des orthophtalates de dioctyle, de dinonyl ou de didécyle)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	29221600	Sulfonate de perfluorooctane de diéthanolammonium
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	29221900	Amino-alcools, leurs éthers et leurs esters; sels de ces produits (autres que ceux contenant plus d'une sorte de fonction oxygénée et à l'exclusion de la monoéthanolamine, de la diéthanolamine, du dextropropoxyphène «DCI», des sels de ces produits, de la triéthanolamine, du sulfonate de perfluorooctane de diéthanolammonium, de la méthyldiéthanolamine, de l'éthyldiéthanolamine et du 2-«N,N-diisopropylamino»éthanol)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	29233000	Sulfonate de perfluorooctane de tétraéthylammonium
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	29291000	Isocyanates
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	29299000	Composés à fonctions azotées (sauf isocyanates, composés aminés à fonctions oxygénées, sels et hydroxydes organiques d'ammonium quaternaires, lécithines et autres phosphoaminolipides, composés à fonction amide de l'acide carbonique, composés à fonction amine, carboxyamide, carboxyimide, imine ou nitrile, composés diazoïques, azoïques ou azoxyques ainsi que les dérivés organiques de l'hydrazine ou de l'hydroxylamine)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	29301000	2-(N,N-Diméthylamino) éthanethiol
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	29309098	Thiocomposés organiques [à l'exclusion des thiocarbamates, des dithiocarbamates, des mono-, di- ou tétrasulfures de thiourame, de la méthionine, de l'aldicarbe (ISO), du captafol (ISO), du méthamidophos (ISO), de la cystéine ou de la cystine et de leurs dérivés, du thiodiglycol (DCI) «sulfure de bis(2-hydroxyéthyle)», de l'acide DL-2-hydroxy-4-«méthylthio»butyrique, du bis(3-«3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphényl»propionate) de 2,2'-thiodiéthyle, d'un mélange d'isomères constitué de 4-méthyl-2,6-bis«méthylthio»-m-phénylènediamine et de 2-méthyl-4,6-bis«méthylthio»-m-phénylène-diamine ainsi que du 2-(N,N-diéthylamine)éthanethiol]
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	29362800	Vitamine E et ses dérivés utilisés principalement en tant que vitamines
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	31021010	Urée, même en solution aqueuse, d'une teneur en azote > 45% en poids du produit anhydre à l'état sec (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	31021090	Urée, même en solution aqueuse, d'une teneur en azote <= 45% en poids du produit anhydre à l'état sec (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	31023090	Nitrate d'ammonium (à l'excl. des produits en solution aqueuse et des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	31031100	Superphosphates contenant, en poids, 35 % ou plus de pentaoxyde de diphosphore «P2O5» (à l'exclusion des produits présentés soit en tablettes ou formes similaires, soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	31042010	Chlorure de potassium, d'une teneur en potassium évalué en monoxyde de potassium <= 40% en poids du produit anhydre à l'état sec (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	31042050	Chlorure de potassium, d'une teneur en potassium évalué en monoxyde de potassium > 40% mais <= 62% en poids du produit anhydre à l'état sec (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	31042090	Chlorure de potassium, destiné à être utilisé comme engrais, d'une teneur en potassium évalué en monoxyde de potassium > 62% en poids du produit anhydre à l'état sec (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	31043000	Sulfate de potassium (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	31049000	Carnallite, sylvinite et autres sels de potassium naturels bruts, sulfate de potassium et de magnésium et mélanges d'engrais potassiques [p.ex. mélanges de chlorure de potassium et de sulfate de potassium] (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	31052090	Engrais minéraux ou chimiques contenant de l'azote, du phosphore et du potassium, d'une teneur en azote <= 10 % en poids du produit anhydre à l'état sec (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	31055900	Autres engrais minéraux ou chimiques contenant les deux éléments fertilisants: azote et phosphore: autres que contenant des nitrates et des phosphates
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	31059080	Engrais minéraux ou chimiques contenant les éléments fertilisants azote et potassium ou ne contenant qu'un seul élément fertilisant principal, y.c. les mélanges d'engrais d'origine animale ou végétale avec des engrais chimiques ou minéraux, d'une teneur en azote <= 10% en poids du produit anhydre à l'état sec (sauf produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	32030090	Matières colorantes d'origine animale, y.c. les extraits tinctoriaux (sauf les noirs d'origine animale), même de constitution chimique définie; préparations à base de matières colorantes d'origine animale ou bien destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	32041100	Colorants organiques synthétiques dispersés; préparations à base de colorants organiques synthétiques dispersés, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	32041600	Colorants organiques synthétiques réactifs; préparations à base de colorants organiques synthétiques réactifs, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	32041700	Colorants organiques synthétiques pigmentaires; préparations à base de colorants organiques synthétiques pigmentaires, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	32041800	Matières colorantes caroténoïdes et préparations à base de ces matières, pour colorer les tissus ou produire des préparations colorantes (à l'excl. Préparations de la position 3207, 3208, 3209, 3210, 3213 et 3215)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	32041900	Matières colorantes organiques synthétiques (sauf colorants dispersés, acides, à mordants, basiques, directs, de cuve, réactifs et pigmentaires); préparations à base de matières colorantes organiques synthétiques ou bien destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215); mélanges de matières colorantes d'au moins deux des n° 320411 à 320419
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	32049000	Produits organiques synthétiques des types utilisés comme luminophores, même de constitution chimique définie
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	32061100	Pigments et préparations à base de dioxyde de titane, contenant en poids >= 80% de dioxyde de titane calculé sur matière sèche, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinés à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	32061900	Pigments et préparations à base de dioxyde de titane, contenant en poids < 80% de dioxyde de titane calculé sur matière sèche, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinés à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	32064100	Outremer et ses préparations, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinés à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	32064970	Matières colorantes inorganiques ou minérales, n.d.a.; préparations à base de matières colorantes inorganiques ou minérales, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes, n.d.a. (sauf préparations visées aux n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3213 et 3215); produits inorganiques des types utilisés comme luminophores et magnétite)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	32071000	Pigments, opacifiants et couleurs préparés et préparations simil., des types utilisés pour la céramique, l'émaillerie ou la verrerie
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	32081090	Peintures et vernis à base de polyesters, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	32082010	Produits à base de polymères acryliques ou vinyliques en solution dans des solvants organiques volatils, pour autant que la proportion du solvant > 50% du poids de la solution
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	32082090	Peintures et vernis à base de polymères acryliques ou vinyliques, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	32089091	Peintures et vernis à base de polymères synthétiques, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux (à l'excl. des produits à base de polyesters ou de polymères acryliques ou vinyliques)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	32089099	Peintures et vernis à base de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	32091000	Peintures et vernis à base de polymères acryliques ou vinyliques, dispersés ou dissous dans un milieu aqueux
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	32099000	Peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu aqueux (à l'excl. des produits à base de polymères acryliques ou vinyliques)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	32100010	Peintures et vernis à l'huile
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	32100090	Peintures et vernis (à l'excl. des peintures et vernis à l'huile ainsi que des produits à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés); pigments à l'eau préparés des types utilisés pour le finissage des cuirs
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	32110000	Siccatis préparés
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	32129000	Pigments, y.c. les poudres et flocons métalliques, dispersés dans des milieux non aqueux, sous forme de liquide ou de pâte, des types utilisés pour la fabrication de peintures; teintures et autres matières colorantes, n.d.a., présentées dans des formes ou emballages pour la vente au détail
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	32139000	Couleurs pour la peinture artistique, l'enseignement, la peinture des enseignes, la modification des nuances, l'amusement et couleurs simil., en pastilles, tubes, pots, flacons, godets ou conditionnements simil. (à l'excl. des couleurs en assortiments)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	32141090	Enduits utilisés en peinture
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	32149000	Enduits non réfractaires des types utilisés en maçonnerie
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	32151900	Encres d'imprimerie, même concentrées ou sous formes solides (à l'excl. des encres noires)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	32159020	Cartouches d'encre pour imprimantes/photocopieurs, sans tête d'impression intégrée, incluant des composants mécaniques ou électriques, et encres solides sous forme de blocs ouvrés pour imprimantes/photocopieurs
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	32159070	Encres, même concentrées ou sous formes solides (à l'exclusion des encres d'imprimerie, des cartouches d'encre pour imprimantes/photocopieurs incluant des composants mécaniques ou électriques, et des encres solides sous forme de blocs ouvrés pour imprimantes/photocopieurs)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	33011210	Huiles essentielles d'orange, non déterpénées, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues' (à l'excl. des essences de fleurs d'orange)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	33011290	Huiles essentielles d'orange, déterpénées, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues' (à l'excl. des essences de fleurs d'orange)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	33011310	Huiles essentielles de citron, non déterpénées, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues'
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	33012410	Huiles essentielles de menthe poivrée 'Mentha piperita', non déterpénées, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues'
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	33012942	Huiles essentielles de rose, non déterpénées, y compris celles dites « concrètes » ou « absolues »
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	33012949	Huiles essentielles, non déterpénées, y compris celles dites « concrètes » ou « absolues » (exclue de rose, d'agrumes, de menthe, de girofle, de niaouli et de ylang-ylang)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	33012979	Huiles essentielles de lavande ou de lavandin, déterpénées, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues'
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	33012991	Huiles essentielles, déterpénées, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues' (à l'excl. des huiles essentielles d'agrumes, de géranium, de jasmin, de lavande, de lavandin, de menthes, de vétiver, de girofle, de niaouli ou d'ylang-ylang)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	33030010	Parfums (à l'excl. des préparations pour l'après-rasage [lotions after-shave] et des désodorisants corporels)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	33049100	Poudres pour le maquillage ou l'entretien ou les soins de la peau, y.c. les poudres pour bébés et les poudres compactes (à l'excl. des médicaments)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	33049900	Produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour l'entretien ou les soins de la peau, y.c. les préparations antisolaires et les préparations pour bronzer (à l'excl. des médicaments, des produits de maquillage pour les lèvres ou les yeux, des préparations pour manucures ou pédicures ainsi que des poudres, y.c. les poudres compactes)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	33074900	Préparations pour parfumer ou pour désodoriser les locaux, y.c. les préparations odoriférantes pour cérémonies religieuses (à l'excl. de l'agarbatti et des autres préparations odoriférantes agissant par combustion)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	34012010	Savons en flocons, en paillettes, en granulés ou en poudres
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	34012090	Savons liquides ou pâteux
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	34023100	Acides sulfoniques d'alkylbenzènes linéaires et leurs sels
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	34023990	Agents de surface organiques anioniques, conditionnés ou non pour la vente au détail (à l'exclusion des acides alkylbenzène sulfoniques linéaires et de leurs sels, et une solution aqueuse contenant en poids 30-50% de l'alkyle disodique [Oxydi (benzènesulfonate)])
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	34024200	Agents de surface organiques non ioniques, conditionnés ou non pour la vente au détail (excl. Savon)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	34024900	Agents de surface organiques, conditionnés ou non pour la vente au détail, non cationiques, non ioniques (excl. Savon)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	34029010	Préparations tensio-actives (à l'excl. des préparations conditionnées pour la vente au détail, des préparations organiques tensio-actives en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés ainsi que des produits et préparations destinés au lavage de la peau sous forme de liquide ou de crème)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	34029090	Préparations pour lessives, y.c. les préparations auxiliaires de lavage, et préparations de nettoyage (à l'excl. des préparations conditionnées pour la vente au détail, des savons, des préparations tensio-actives, des agents de surface organiques ainsi que des produits et préparations destinés au lavage de la peau sous forme de liquide ou de crème)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	34031980	Préparations lubrifiantes, y compris les huiles de coupe, les préparations pour le dégrillage des écrous, les préparations anti-rouille ou anticorrosion et les préparations pour le démoulage, à base de lubrifiants, contenant en poids < 70% d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (à l'excl. des préparations pour le traitement des matières textiles, du cuir, des pelleteries ou d'autres matières, ainsi que des lubrifiants d'une teneur en carbone provenant de matériaux biologiques de 25 % au moins en masse et biodégradables à hauteur d'au moins 60 %)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	34039900	Préparations lubrifiantes, y.c. les huiles de coupe, les préparations pour le dégrillage des écrous, les préparations anti-rouille ou anticorrosion et les préparations pour le démoulage, à base de lubrifiants, ne contenant pas d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (à l'excl. des préparations pour le traitement des matières textiles, du cuir, des pelleteries ou d'autres matières)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	34049000	Cires artificielles et cires préparées (à l'excl. des cires de poly"oxyéthylène" [polyéthylèneglycols])
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	34070000	Pâtes à modeler, y.c. celles présentées pour l'amusement des enfants; compositions dites 'cires pour l'art dentaire' présentées en assortiments, dans des emballages de vente au détail ou en plaquettes, fers à cheval, bâtonnets ou sous des formes simil.; autres compositions pour l'art dentaire, à base de plâtre
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	35061000	Produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs, conditionnés pour la vente au détail comme colles ou adhésifs, d'un poids net <= 1 kg
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	35069900	Colles et autres adhésifs préparés, n.d.a.
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	38089410	Désinfectants, à base de sels d'ammonium quaternaire, conditionnés pour la vente au détail ou présentés à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'exclusion des produits de la sous-position 3808.59)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	38112900	Additifs préparés pour huiles lubrifiantes, ne contenant pas d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	38119000	Inhibiteurs d'oxydation, additifs peptisants, améliorants de viscosité, additifs anticorrosifs et autres additifs préparés, pour huiles minérales (y.c. l'essence) ou pour autres liquides utilisés aux mêmes fins que les huiles minérales (à l'excl. des préparations antidétonantes et des additifs pour huiles lubrifiantes)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	38121000	Préparations dites 'accélérateurs de vulcanisation'
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	38123910	Préparations antioxydantes pour caoutchouc ou matières plastiques (à l'exclusion des mélanges d'oligomères de 2,2,4-triméthyl-1,2-dihydroquinoléine «TMQ»)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	38123990	Stabilisateurs composites pour caoutchouc ou matières plastiques (à l'exclusion des préparations antioxydantes)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	38140010	Solvants et diluants organiques composites et préparations conçues pour enlever les peintures ou les vernis, à base d'acétate de butyle (à l'excl. des dissolvants pour vernis à ongles)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	38140090	Solvants et diluants organiques composites et préparations conçues pour enlever les peintures ou les vernis (à l'excl. des dissolvants pour vernis à ongles et des produits à base d'acétate de butyle)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	38159090	Initiateurs de réaction, accélérateurs de réaction et préparations catalytiques, n.d.a. (à l'excl. des accélérateurs de vulcanisation, des catalyseurs supportés et des catalyseurs constitués d'acétate d'éthyltriphenylphosphonium sous forme de solution dans du méthanol)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	38160010	Pisé de dolomie
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	38248900	Mélanges et préparations contenant des paraffines chlorées à chaîne courte
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	38249200	Esters de polyglycol d'acide méthylphosphonique
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	38249915	Échangeurs d'ions (à l'exclusion des polymères du chapitre 39)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	38249992	Produits ou préparations chimiques, composés principalement de constituants organiques, sous forme liquide à la température de 20 °C, n.d.a.
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	38249996	Produits chimiques et préparations des industries chimiques ou des industries connexes, y compris celles constituées de mélanges de produits naturels, non principalement composés de constituants organiques, n.d.a.
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39011090	Polyéthylène d'une densité < 0,94 (à l'excl. du polyéthylène linéaire)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39012090	Polyéthylène d'une densité >= 0,94, sous formes primaires (à l'excl. du polyéthylène en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil., d'une densité >= 0,958 à 23°C, contenant <= 50 mg/kg d'aluminium, <= 2 mg/kg de calcium, de chrome, de fer, de nickel, de titane de chacune de ces matières et <= 8 mg/kg de vanadium, destiné à la fabrication de polyéthylène chlorosulfoné)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39019080	Polymères de l'éthylène, sous formes primaires (à l'excl. du polyéthylène, des copolymères d'éthylène et d'acétate de vinyle, des copolymères d'éthylène et d'alpha-oléfine d'une densité < 0,94, ainsi que de la résine ionomère constituée d'un sel d'un terpolymère d'éthylène, d'acrylate d'isobutyle et d'acide méthacrylique et d'un copolymère en bloc du type A-B-A, de polystyrène, de copolymère éthylène-butylène et de polystyrène, contenant en poids <= 35% de styrène, en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil.)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39031100	Polystyrène expansible, sous formes primaires
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39041000	Poly[chlorure de vinyle], sous formes primaires, non mélangé à d'autres substances
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39042100	Poly[chlorure de vinyle] sous formes primaires, non plastifié, mélangé à d'autres substances
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39052100	Copolymères d'acétate de vinyle, en dispersion aqueuse
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39059990	Polymères des esters de vinyle et autres polymères de vinyle, sous formes primaires (à l'excl. des polymères du chlorure de vinyle ou d'autres oléfines halogénées, du poly[acétate de vinyle], des copolymères, du poly[alcool vinylique], même contenant des groupes acétate non hydrolysés ainsi que du poly[formal de vinyle], en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil., d'un poids moléculaire >= 10.000 mais <= 40.000 et contenant en poids >= 9,5% mais <= 13% de groupes acétyle, évalués en acétate de vinyle, et >= 5% mais <= 6,5% de groupes hydroxy, évalués en alcool vinylique)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39069060	Copolymère d'acrylate de méthyle, d'éthylène et d'un monomère contenant un groupe carboxyle non terminal présent en tant que substituant, contenant en poids >= 50% d'acrylate de méthyle, même mélangé avec de la silice, sous formes primaires
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39069090	Polymères acryliques sous formes primaires (à l'excl. du poly[méthacrylate de méthyle], du poly[N-"3-hydroxyimino-1,1-diméthylbutyl"acrylamide], d'un copolymère de 2-diisopropylaminoéthylméthacrylate et de décylméthacrylate sous forme de solution dans du N,N-diméthylacétamide, contenant en poids >= 55% de copolymère, d'un copolymère d'acide acrylique et d'acrylate de 2-éthylhexyle contenant en poids >= 10% mais <= 11% d'acrylate de 2-éthylhexyle, d'un copolymère d'acrylonitrile et d'acrylate de méthyle modifié au moyen de polybutadiène-acrylonitrile [NBR], des produits de polymérisation d'acide acrylique, méthacrylate d'alkyle et de petites quantités d'autres monomères destinés à être utilisés comme épaississants dans la production des pâtes pour l'impression des textiles et d'un copolymère d'acrylate de méthyle, d'éthylène et d'un monomère contenant un groupe carboxyle non terminal présent en tant que substituant, contenant en poids >= 50% d'acrylate de méthyle, même mélangé avec de la silice)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39072100	Méthylphosphate de bis(polyoxyéthylène), sous formes primaires
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39072911	Polyéthylèneglycols, sous formes primaires
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39072920	Alcools polyéthyliques, sous formes primaires (excl. BIS (polyoxyéthylène) méthylphosphonate et polyéthylène glycols)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39073000	Résines époxydes, sous formes primaires
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39079110	Polyesters allyliques et autres polyesters, non saturés, liquides, sous formes primaires (à l'excl. des polycarbonates, des résines alkydes, du poly[éthylène téréphtalate] et du poly[acide lactique])
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39079905	Copolymères thermoplastiques à base de polyester aromatique à cristaux liquides, saturés, sous formes primaires
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39079980	Polyesters, saturés, sous formes primaires (à l'exclusion des polycarbonates, des résines alkydes, du poly«éthylène téréphtalate», du poly«acide lactique», du poly«éthylène naphthalène-2,6-dicarboxylate» et des copolymères thermoplastiques à base de polyester aromatique à cristaux liquides)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39094000	Résines phénoliques, sous formes primaires

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39095010	Polyuréthannes obtenus à partir de 2,2'-[tert-butylimino]diéthanol et de 4,4'-méthylènedicyclohexyldiisocyanate, sous forme de solution dans du N,N-diméthylacétamide, contenant en poids >= 50% de polymère
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39095090	Polyuréthannes sous formes primaires (à l'excl. du polyuréthane obtenu à partir de 2,2'-[tert-butylimino]diéthanol et de 4,4'-méthylènedicyclohexyldiisocyanate, sous forme de solution dans du N,N-diméthylacétamide)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39123985	Éthers de cellulose sous formes primaires (à l'excl. de la carboxyméthylcellulose et de ses sels et de l'hydroxypropylcellulose)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39153000	Déchets, rognures et débris de polymères du chlorure de vinyle
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39162000	Monofilaments dont la plus grande dimension de la coupe transversale > 1 mm [monofils], joncs, bâtons et profilés, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés, en polymères du chlorure de vinyle
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39169010	Monofilaments dont la plus grande dimension de la coupe transversale > 1 mm [monofils], joncs, bâtons et profilés, en produits de polymérisation de réorganisation ou de condensation, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés, même modifiés chimiquement
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39169090	Monofilaments dont la plus grande dimension de la coupe transversale > 1 mm [monofils], joncs, bâtons et profilés, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés, en produits de polymérisation d'addition ou en produits de polymérisation de réorganisation ou de condensation, même modifiés chimiquement
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39172110	Tubes et tuyaux rigides, en polymères de l'éthylène, obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39172190	Tubes et tuyaux rigides, en polymères de l'éthylène (à l'excl. des produits obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39172210	Tubes et tuyaux rigides, en polymères du propylène, obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39172290	Tubes et tuyaux rigides, en polymères du propylène (à l'excl. des produits obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39172310	Tubes et tuyaux rigides, en polymères du chlorure de vinyle, obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39172390	Tubes et tuyaux rigides, en polymères du chlorure de vinyle (à l'excl. des produits obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39172900	Tubes et tuyaux rigides, en matières plastiques (à l'excl. des tubes et tuyaux en polymères de l'éthylène, du propylène ou du chlorure de vinyle)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39173100	Tubes et tuyaux souples, en matières plastiques, pouvant supporter une pression >= 27,6 MPa
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39173200	Tubes et tuyaux souples, en matières plastiques, non renforcés d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, sans accessoires
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39173300	Tubes et tuyaux souples, en matières plastiques, non renforcés d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, munis d'accessoires
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39173900	Tubes et tuyaux souples, en matières plastiques, renforcés d'autres matières ou associés à d'autres matières (à l'excl. des produits pouvant supporter une pression >= 27,6 MPa)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39174000	Accessoires pour tubes ou tuyaux [joints, coudes, raccords, p.ex.], en matières plastiques
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39189000	Revêtements de sols, même auto-adhésifs, en rouleaux ou sous formes de carreaux ou de dalles, et revêtements de murs ou de plafonds en rouleaux d'une largeur >= 45 cm constitués d'une couche de matière plastique fixée en manière permanente sur un support (autre que du papier) la face apparente étant grainée, gaufrée, coloriée, imprimée de motifs ou autrement décorée, en matières plastiques (autres que les polymères du chlorure de vinyle)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39191012	Bandes en poly[chlorure de vinyle] ou en polyéthylène, dont l'enduit consiste en caoutchouc, naturel ou synthétique, non vulcanisé, auto-adhésives, en rouleaux d'une largeur <= 20 cm
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39191019	Bandes, en matières plastiques, dont l'enduit consiste en caoutchouc, naturel ou synthétique, non vulcanisé, auto-adhésives en rouleaux d'une largeur <= 20 cm (à l'excl. des produits en poly[chlorure de vinyle], en polyéthylène ou en polypropylène)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39199020	Tampons circulaires à polir autoadhésifs du type utilisé pour la fabrication de disques (wafers) à semi-conducteur

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39199080	Plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, même en rouleaux d'une largeur > 20 cm [à l'excl. des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918, ainsi que des tampons circulaires à polir autoadhésifs du type utilisé pour la fabrication de disques (wafers) à semi-conducteur]
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39201024	Feuilles étirables en polyéthylène non alvéolaire, non imprimées, d'une épaisseur <= 0,125 mm et d'une densité < 0,94
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39201040	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères de l'éthylène non alvéolaires, d'une épaisseur <= 0,125 mm, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs ainsi que des revêtements de murs ou de plafonds du n° 3918)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39204310	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du chlorure de vinyle non alvéolaires, contenant en poids >= 6% de plastifiants, d'une épaisseur <= 1 mm, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (sauf produits auto-adhésifs et revêtements de sols, murs ou plafonds du n° 3918)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39206900	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polyesters non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (sauf produits auto-adhésifs; produits en polycarbonates, en poly[éthylène téréphtalate] ou non saturés; revêtements de sols, de murs ou de plafonds)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39209990	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques non alvéolaires, n.d.a., non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs, des articles en produits de polymérisation d'addition, de polymérisation de réorganisation ou de condensation, des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918 et des barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire de la sous-position 3006 10 30)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39211390	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polyuréthanes alvéolaires rigides, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918 et des barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire de la sous-position 3006 10 30)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39219041	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en résines aminiques stratifiées sous haute pression, avec couche décorative sur une ou sur les deux faces, mais non autrement travaillées ou alors simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39219060	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en produits de polymérisation d'addition, renforcées, stratifiées, munies d'un support ou pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39219090	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques, renforcées, stratifiées, munies d'un support ou pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits alvéolaires, des produits de polymérisation d'addition, de condensation et ou de réorganisation, des produits auto-adhésifs, des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39231010	Boîtes, caisses, casiers et articles similaires, en matières plastiques, spécialement conçus pour le transport ou l'emballage de disques (wafers) à semi-conducteur, de masques ou de réticules
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39231090	Boîtes, caisses, casiers et articles simil. pour le transport ou l'emballage, en matières plastiques [à l'excl. des boîtes, caisses, casiers et articles simil. en matières plastiques, spécialement conçus pour le transport ou l'emballage de disques (wafers) à semi-conducteur, de masques ou de réticules]
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39232100	Sacs, sachets, pochettes et cornets, en polymères de l'éthylène
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39233010	Bonbonnes, bouteilles, flacons et articles simil. pour le transport ou l'emballage, en matières plastiques, d'une contenance <= 2 l
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39233090	Bonbonnes, bouteilles, flacons et articles simil. pour le transport ou l'emballage, en matières plastiques, d'une contenance > 2 l
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39235010	Capsules de bouchage ou de surbouchage, en matières plastiques

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39235090	Bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques (à l'excl. des capsules de bouchage ou de surbouchage)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39239000	Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques (à l'excl. des boîtes, caisses, casiers et articles simil., des sacs, sachets, pochettes et cornets, des bonbonnes, bouteilles, flacons et articles simil., des bobines, fusettes, canettes et supports simil. ainsi que des bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39251000	Réservoirs, foudres, cuves et récipients analogues, en matières plastiques, d'une contenance > 300 l
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39259010	Accessoires et garnitures destinés à être fixés à demeure aux portes, fenêtres, escaliers, murs ou autres parties de bâtiment, en matières plastiques
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39259020	Profilés et chemins de câbles pour canalisations électriques, en matières plastiques
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39259080	Éléments structuraux utilisés pour la construction des sols, murs, cloisons, plafonds, toits, etc., gouttières et accessoires, rambardes, balustrades, rampes et barrières simil., rayonnages de grandes dimensions destinés à être montés et fixés à demeure dans les magasins, ateliers, entrepôts, etc., motifs décoratifs architecturaux, p.ex. cannelures, coupoles, colombiers, et autres articles d'équipement pour la construction, en matières plastiques, n.d.a.
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39269060	Écrans faciaux/visières de protection en matières plastiques
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39269092	Ouvrages fabriqués à partir de feuilles en matières plastiques, n.d.a.
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	39269097	Ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières des n° 3901 à 3914, n.d.a.
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	40091100	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, non renforcés à l'aide d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, sans accessoires
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	40091200	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, non renforcés à l'aide d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, avec accessoires [joints, coudes, raccords, p.ex.]
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	40092100	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcés seulement à l'aide de métal ou autrement associés seulement à du métal, sans accessoires
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	40092200	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcés seulement à l'aide de métal ou autrement associés seulement à du métal, avec accessoires [joints, coudes, raccords, p.ex.]
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	40093100	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcés seulement à l'aide de matières textiles ou autrement associés seulement à des matières textiles, sans accessoires
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	40093200	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcés seulement à l'aide de matières textiles ou autrement associés seulement à des matières textiles, avec accessoires [joints, coudes, raccords, p.ex.]
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	40094100	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcés à l'aide d'autres matières que le métal ou les matières textiles ou autrement associés à d'autres matières que le métal ou les matières textiles, sans accessoires
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	40094200	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcés à l'aide d'autres matières que le métal ou les matières textiles ou autrement associés à d'autres matières que le métal ou les matières textiles, avec accessoires [joints, coudes, raccords, p.ex.]
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	40169300	Joints en caoutchouc vulcanisé non durci (à l'excl. des articles en caoutchouc alvéolaire)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	40169952	Pièces en caoutchouc-métal qui, en raison de leur nature, sont destinées exclusivement ou principalement aux véhicules automobiles des n° 8701 à 8705, en caoutchouc vulcanisé non durci (à l'excl. des ouvrages en caoutchouc alvéolaire)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	40169991	Pièces en caoutchouc-métal en caoutchouc vulcanisé non durci (à l'excl. des ouvrages en caoutchouc alvéolaire et de celles qui, en raison de leur nature, sont destinées exclusivement ou principalement aux véhicules automobiles des n° 8701 à 8705)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	40169997	Ouvrages en caoutchouc vulcanisé non durci, n.d.a. (à l'excl. des ouvrages en caoutchouc alvéolaire)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	44101130	Panneaux de particules, en bois, même agglomérés avec des résines ou d'autres liants organiques, recouverts en surface de papier imprégné de mélamine (à l'excl. des panneaux dits 'oriented strand board' et 'waferboard', des panneaux de fibres et des panneaux cellulaires)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	44101150	Panneaux de particules, en bois, même agglomérés avec des résines ou d'autres liants organiques, recouverts en surface de plaques ou de feuilles décoratives stratifiées en matières plastiques (à l'excl. des panneaux dits 'oriented strand board' et 'waferboard', des panneaux de fibres et des panneaux cellulaires)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	44101190	Panneaux de particules, en bois, même agglomérés avec des résines ou d'autres liants organiques (sauf bruts ou simpl. poncés, recouverts en surface de papier imprégné de mélamine ou de plaques ou de feuilles décoratives stratifiées en matières plastiques et à l'excl. des panneaux dits 'oriented strand board' et 'waferboard', des panneaux de fibres et des panneaux cellulaires)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	44109000	Panneaux en fragments provenant de la bagasse, bambou ou paille de céréales ou en autres matières ligneuses, même agglomérés avec des résines ou d'autres liants organiques (sauf en bois ainsi que des panneaux de fibres, des panneaux cellulaires, des panneaux de particules plaqués et des panneaux constitués par des matières ligneuses agglomérées avec du ciment, du plâtre ou d'autres liants minéraux)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	44111292	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne dits « MDF », d'une épaisseur n'excédant pas 5 mm, travaillée mécaniquement ou en surface couverte, d'une masse volumique excédant 0,8 g/cm³ (HDF)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	44111294	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne dits « MDF », d'une épaisseur n'excédant pas 5 mm, ouvrés mécaniquement et en surface couverte, d'une masse volumique n'excédant pas 0,8 g/cm³
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	44111392	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne dits « MDF », d'une épaisseur excédant 5 mm mais n'excédant pas 9 mm, ouvrés mécaniquement et en surface couverte, d'une masse volumique excédant 0,8 g/cm³ (HDF)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	44111394	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne dits « MDF », d'une épaisseur excédant 5 mm mais n'excédant pas 9 mm, ouvrés mécaniquement et en surface couverte, d'une masse volumique n'excédant pas 0,8 g/cm³
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	44111492	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne dits « MDF », d'une épaisseur excédant 9 mm, ouvrés mécaniquement et en surface couverte, d'une masse volumique excédant 0,8 g/cm³ (HDF)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	44111495	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne dits « MDF », d'une épaisseur excédant 9 mm, ouvrés mécaniquement et en surface couverte, d'une masse volumique excédant 0,5 g/cm³ mais n'excédant pas 0,8 g/cm³
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	44111497	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne dits « MDF », d'une épaisseur excédant 9 mm, ouvrés mécaniquement et en surface couverte, d'une masse volumique n'excédant pas 0,5 g/cm³
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	44119490	Panneaux de fibres de bois ou autres matières ligneuses, même agglomérées avec des liants organiques, d'une masse volumique <= 0,5 g/cm³, ouvrés mécaniquement ou recouverts en surface (sauf panneaux de fibres à densité moyenne 'MDF', carton, panneaux de particules, même stratifiés, bois stratifiés à âme en panneaux de fibres, panneaux cellulaires en bois avec faces en panneaux de fibres et panneaux reconnaissables comme parties de meubles)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	48025590	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en rouleaux de tout format, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, d'un poids au m² >= 80 g mais <= 150 g, n.d.a.
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	48101300	Papiers et cartons, des types utilisés pour écriture, impression ou autres fins graphiques, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en rouleaux de tout format
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	48101900	Papiers et cartons, des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté > 435 mm ou dont un côté <= 435 mm et l'autre > 297 mm à l'état non plié
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	48102980	Papiers et cartons, des types utilisés pour écriture, impression ou autres fins graphiques, dont > 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique, couché au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en feuilles de forme carrée ou rectangulaire de tout format (sauf papier couché léger [LWC] et papiers et cartons pour machines de bureau et simil.)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	48111000	Papiers et cartons goudronnés, bitumés ou asphaltés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	48114190	Papiers et cartons, auto-adhésifs, coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des papiers et cartons d'une largeur <= 10 cm dont l'enduit consiste en caoutchouc, naturel ou synthétique, non vulcanisé et des produits du n° 4810)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	48114900	Papiers et cartons gommés ou adhésifs, colorés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des papiers et cartons auto-adhésifs ainsi que des produits du n° 4810)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	48115900	Papiers et cartons, colorés en surface, décorés en surface ou imprimés, enduits, imprégnés ou recouverts de matière plastique, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des adhésifs ainsi que des papiers et cartons blanchis d'un poids > 150 g/m²)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	48142000	Papiers peints et revêtements muraux simil., constitués par du papier enduit ou recouvert, sur l'endroit, d'une couche de matière plastique grainée, gaufrée, colorée, imprimée de motifs ou autrement décorée
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	48182091	Essuie-mains, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, en rouleaux d'une largeur <= 36 cm
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	48191000	Boîtes et caisses en papier ou en carton ondulé
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	48192000	Boîtes et cartonnages, pliants, en papier ou en carton non ondulé
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	48193000	Sacs, en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, d'une largeur à la base >= 40 cm
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	48195000	Emballages, y.c. les pochettes pour disques, en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose (à l'excl. des boîtes et caisses en papier ou en carton ondulé, des boîtes et cartonnages, pliants, en papier ou en carton non ondulé ainsi que des sacs, sachets, pochettes et cornets)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	48211010	Étiquettes de tous genres, en papier ou en carton, imprimées, auto-adhésives
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	48211090	Étiquettes de tous genres, en papier ou en carton, imprimées (à l'excl. des étiquettes auto-adhésives)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	48219010	Étiquettes de tous genres, en papier ou en carton, non imprimées, auto-adhésives
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	48219090	Étiquettes de tous genres, en papier ou en carton, non imprimées (à l'excl. des étiquettes auto-adhésives)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	48232000	Papier et carton-filtre, en bandes ou en rouleaux d'une largeur <= 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont aucun côté > 36 cm à l'état non plié, ou découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	54075100	Tissus, écrus ou blanchis, obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de filaments de polyester texturés, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	54076110	Tissus, écrus ou blanchis, obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de filaments de polyester non texturés, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	55121100	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres discontinues de polyester, contenant >= 85% en poids de ces fibres
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	55151210	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	56031390	Nontissés, même imprégnés ou stratifiés, n.d.a., de filaments synthétiques ou artificiels, d'un poids > 70 g/m² mais <= 150 g/m² (sauf enduits ou recouverts)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	56074919	Ficelles, cordes et cordages, de polyéthylène ou de polypropylène, titrant > 50 000 décitex [5 g/m], non tressés, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique (à l'excl. des ficelles lieuses ou botteleuses)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	59011000	Tissus enduits de colle ou de matières amylacées, des types utilisés pour la reliure, le cartonnage, la gainerie ou usages simil.
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	59031090	Tissus enduits ou recouverts de poly[chlorure de vinyle] ou stratifiés avec du poly[chlorure de vinyle] (à l'excl. des tissus enduits de poly[chlorure de vinyle] ayant le caractère de revêtements muraux ainsi que des tissus enduits ou recouverts de poly[chlorure de vinyle] conçus pour être utilisés comme revêtements de sol)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	59032010	Tissus imprégnés de polyuréthane (à l'excl. des tissus ayant le caractère de revêtements muraux)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	59039099	Tissus enduits, recouverts ou stratifiés avec des matières plastiques autres que le poly[chlorure de vinyle] ou le polyuréthane (sauf tissus dont la matière textile constitue l'endroit, nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de polyamides, polyesters ou rayonne viscosé et tissus imprégnés ou enduits ayant le caractère de revêtements muraux ou bien enduits ou recouverts de matières plastiques et utilisés comme revêtements de sol)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	59119091	Tampons circulaires à polir autoadhésifs du type utilisé pour la fabrication de disques (wafers) à semi-conducteur
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	59119099	Produits et articles textiles pour usages techniques, visés à la note 7 du présent chapitre, en matières textiles, n.d.a. (à l'excl. des produits et articles en feutre, ainsi que des tampons circulaires à polir autoadhésifs du type utilisé pour la fabrication de disques (wafers) à semi-conducteur)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	60024000	Étoffes de bonneterie d'une largeur <= 30 cm, à teneur en fils d'élastomères >= 5% en poids (sans fils de caoutchouc et à l'excl. des velours, peluches, y.c. les étoffes dites "à longs poils", étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	60053600	Étoffes de bonneterie-chaîne, y compris celles obtenues sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, écruës ou blanchies (à l'exclusion de celles d'une teneur en poids de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc >= 5 %, des velours, peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles similaires, ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	60053700	Étoffes de bonneterie-chaîne, y compris celles obtenues sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, teintées (à l'exclusion de celles d'une teneur en poids de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc >= 5 %, des velours, peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles similaires, ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	60053900	Étoffes de bonneterie-chaîne, y compris celles obtenues sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, imprimées (à l'exclusion de celles d'une teneur en poids de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc >= 5 %, des velours, peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles similaires, ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	60063100	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, écruës ou blanchies (à l'exclusion des étoffes de bonneterie-chaîne, y compris celles obtenues sur métiers à galonner, de celles d'une teneur en poids de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc >= 5 %, des velours, peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles similaires, ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	60063200	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, teintées (à l'exclusion des étoffes de bonneterie-chaîne, y compris celles obtenues sur métiers à galonner, de celles d'une teneur en poids de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc >= 5 %, des velours, peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles similaires, ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	63023290	Linge de lit de fibres synthétiques ou artificielles (autre qu'en nontissés, autre qu'imprimé et autre qu'en bonneterie)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	63023990	Linge de lit de matières textiles (autre que de coton, fibres synthétiques ou artificielles, lin ou ramie, autre qu'imprimé, autre qu'en bonneterie)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	63049300	Articles d'ameublement, de fibres synthétiques (autres qu'en bonneterie et sauf couvertures, linge de lit, linge de table, linge de toilette et de cuisine, vitrages, rideaux, stores d'intérieur, cantonnières et tours de lit, couvre-lits, abat-jours et les articles du n° 9404 [sommiers et articles de literie])
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	63049900	Articles d'ameublement, de matières textiles (autres que de coton ou fibres synthétiques, autres qu'en bonneterie et sauf couvertures, linge de lit, linge de table, linge de toilette et de cuisine, vitrages, rideaux, stores d'intérieur, cantonnières et tours de lit, couvre-lits, abat-jours et les articles du n° 9404 [sommiers et articles de literie])
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	63053219	Contenants souples d'emballage pour matières en vrac, obtenus à partir de lames ou formes simil., de polyéthylène ou de polypropylène (autres qu'en bonneterie)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	63059000	Sacs et sachets d'emballage de matières textiles (autres qu'en matières textiles synthétiques ou artificielles, coton, jute ou autres fibres textiles libériennes du n° 5303)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	63061200	Bâches et stores d'extérieur de fibres synthétiques (sauf auvents plats en tissus légers, confectionnés selon le type de bâche)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	63079093	Masques de protection (pièces faciales filtrantes [FFP] conformément à la norme EN149; et autres masques conformes à une norme similaire pour les masques servant d'appareils de protection respiratoire contre les particules)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	63079095	Masques de protection (à l'exclusion des pièces faciales filtrantes [FFP] conformément à la norme EN149; ainsi qu'à l'exclusion des autres masques conformes à une norme similaire pour les masques servant d'appareils de protection respiratoire contre les particules)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	63079098	Articles de matières textiles, confectionnés, y.c. les patrons de vêtements, n.d.a. (à l'excl. de ceux en feutre, en bonneterie et les draps à usage unique, en nontissés, utilisés au cours des procédures chirurgicales)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	68061000	Laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales simil., même mélangées entre elles, en masses, feuilles ou rouleaux
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	70109091	Bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, emballages tubulaires et autres récipients en verre non coloré, pour le transport ou l'emballage commercial, d'une contenance nominale < 2,5 l (sauf pour produits alimentaires, boissons ou produits pharmaceutiques et à l'excl. des ampoules, des récipients obtenus à partir d'un tube de verre ainsi que des bouteilles isolantes et récipients dont l'isolation est assurée par le vide, des vaporisateurs de parfum et des bouteilles, flacons, etc. pour pulvérisateurs)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	70189090	Statuettes et autres objets d'ornementation en verre travaillé au chalumeau (verre filé) (autres que la bijouterie de fantaisie)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	70191300	Fils et mèches de fibres de verre (à l'exclusion des fils coupés d'une longueur de <= 50 mm et des roses)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	70191400	Tapis collés mécaniquement de fibres de verre
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	70191500	Tapis liés chimiquement de fibres de verre
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	70191900	Cakes en fibre de verre "gâteaux textiles" et brins de fibre de verre hachés d'une longueur > 50mm
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	70196100	Tissus de stratifils (rovings) à maille fermée, de fibre de verre
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	70196500	Tissus à maille ouverte, de fibre de verre, d'une largeur n'excédant pas 30 cm
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	70196600	Tissus à maille ouverte, de fibre de verre, d'une largeur n'excédant pas 30 cm
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	70199000	Fibres de verre et ouvrages en ces matières, non dénommés ailleurs
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	72106900	Produits laminés plats, en fer ou aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus d'aluminium (autres que revêtus d'alliages d'aluminium et de zinc)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	72169900	Profilés en fer ou en aciers non alliés, obtenus ou parachevés à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, ou forgés à chaud, ou autrement obtenus à chaud et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, n.d.a. (autres que ceux obtenus à partir de produits laminés plats)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	73041100	Tubes et tuyaux sans soudure, en aciers inoxydables, des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	73041930	Tubes et tuyaux sans soudure, en fer ou en acier, des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, diamètre extérieur > 168,3 mm, mais <= 406,4 mm (sauf en aciers inoxydables ou en fonte)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	73044100	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers inoxydables, étirés ou laminés à froid (sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	73049000	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section autre que circulaire, en fer (à l'excl. de la fonte) ou en acier
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	73069000	Tubes, tuyaux et profilés creux [p.ex. rivés, agrafés ou à bords simpl. rapprochés], en fer ou en acier (sauf tubes sans soudure ou soudés et tubes de sections intérieure et extérieure circulaires et d'un diamètre extérieur > 406,4 mm)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	73071190	Accessoires de tuyauterie moulés en fonte non malléable (autres que les types utilisés pour canalisations sous pression)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	73072100	Brides en aciers inoxydables (non moulés)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	73072210	Manchons en aciers inoxydables, filetés (à l'excl. des produits moulés)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	73072290	Coudes et courbes en aciers inoxydables, filetés (à l'excl. des produits moulés)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	73072980	Accessoires de tuyauterie en aciers inoxydables (sauf accessoires de tuyauterie à souder bout à bout et brides, moulés, filetés)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	73079100	Brides en fer ou aciers (autres que moulés ou en acier inoxydable)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	73079210	Manchons, en fonte, fer ou acier, filetés (à l'excl. des produits moulés et des produits en aciers inoxydables)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	73079290	Coudes et courbes en fonte, fer ou acier, filetés (à l'excl. des produits moulés et des produits en aciers inoxydables)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	73079319	Accessoires de tuyauterie en fer ou en aciers, à souder bout à bout, plus grand diamètre extérieur <= 609,6 mm (autres que moulés ou en aciers inoxydables et sauf coudes, courbes et brides)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	73079399	Accessoires de tuyauterie en fer ou en aciers, à souder bout à bout, plus grand diamètre extérieur > 609,6 mm (autres que moulés ou en aciers inoxydables et sauf coudes, courbes et brides)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	73079910	Accessoires de tuyauterie en fer ou en aciers, filetés (autres que moulés ou en aciers inoxydables et sauf brides, coudes, courbes et manchons)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	73079980	Accessoires de tuyauterie en fonte, fer ou acier (à l'excl. des accessoires de tuyauterie à souder bout à bout et brides, en fonte ou en aciers inoxydables, filetés)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	73084000	Matériel d'échafaudage, de coffrage ou d'étayage, en fer ou en acier (autre que palplanches assemblées et coffrages pour béton, qui présentent les caractéristiques de moules)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	73090051	Réservoirs, foudres, cuves et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour matières liquides, contenance > 100 000 l (autres qu'avec revêtement intérieur ou calorifuge, sans dispositifs mécaniques ou thermiques et sauf conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	73090059	Réservoirs, foudres, cuves et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour matières liquides, contenance <= 100 000 l mais > 300 l (autres qu'avec revêtement intérieur ou calorifuge, sans dispositifs mécaniques ou thermiques et sauf conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	73090090	Réservoirs, foudres, cuves et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour matières solides, d'une contenance > 300 l (autres qu'avec revêtement intérieur ou calorifuge, sans dispositifs mécaniques ou thermiques et sauf conteneurs spécialement conçus ou équipés aménagés pour un ou plusieurs moyens de transport)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	73101000	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour toutes matières, contenance >= 50 l mais <= 300 l, n.d.a. (à l'excl. des gaz comprimés ou liquéfiés et sauf avec dispositifs mécaniques ou thermiques)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	73102191	Boîtes en fer ou en acier, contenance < 50 l, à fermer par soudage ou sertissage, épaisseur de paroi < 0,5 mm (sauf pour gaz comprimés ou liquéfiés et à l'excl. des boîtes des types utilisés pour les denrées alimentaires et les boissons)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	73102199	Boîtes en fer ou en acier, contenance < 50 l, à fermer par soudage ou sertissage, épaisseur de paroi >= 0,5 mm (sauf pour gaz comprimés ou liquéfiés et à l'excl. des boîtes des types utilisés pour les denrées alimentaires et les boissons)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	73102910	Réservoirs, fûts, tambours, bidons et récipients simil., en fer ou en acier, pour toutes matières, contenance < 50 l et épaisseur de paroi < 0,5 mm, n.d.a. (sauf pour gaz comprimés ou liquéfiés et à l'excl. des boîtes)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	73102990	Réservoirs, fûts, tambours, bidons et récipients simil., en fer ou en acier, pour toutes matières, contenance < 50 l et épaisseur de paroi >= 0,5 mm, n.d.a. (sauf pour gaz comprimés ou liquéfiés ou à dispositifs mécaniques ou thermiques et à l'excl. des boîtes)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	73121098	Câbles, y.c. câbles clos, en fer ou aciers autres qu'inoxidables, plus grande dimension de la coupe transversale > 3 mm (sauf non revêtus ou simpl. zingués, produits isolés pour l'électricité, sauf fil barbelé pour clôtures et ronces artificielles et sauf câbles et câbles clos zingués)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	73129000	Tresses, élingues et simil., en fer ou en acier (sauf produits isolés pour l'électricité)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	73130000	Ronces artificielles en fer ou en acier; torsades, barbelées ou non, en fils ou en feuillard de fer ou d'acier, des types utilisés pour les clôtures
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	73144900	Toiles métalliques non tissées, grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier, non soudés aux points de rencontre (sauf zingués ou recouverts de matières plastiques)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	73151200	Chaînes à maillons articulés en fonte, fer ou acier (autres qu'à rouleaux)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	73158900	Chaînes et chaînettes en fonte, fer ou acier (sauf chaînes à maillons articulés, antidérapantes, à maillons à étais, à maillons soudés, et leurs parties; chaînes et chaînettes de montres, d'horloges ou de bijouterie; chaînes dentées et à scie; chenilles, chaînes à entraînement pour transporteurs; chaînes à pinces pour matériel de l'industrie textile; dispositifs de sécurité à chaînes pour verrouiller les portes; chaînes d'arpenteur)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	73181595	Vis et boulons, en fonte, fer ou acier, «même avec leurs écrous et rondelles», avec tête (à l'exclusion des vis avec tête fendue, à empreinte cruciforme ou hexagonale; des vis à bois, des vis autotaraudeuses et des vis et boulons pour la fixation des éléments de voies ferrées, des crochets et pitons à pas de vis)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	73269030	Échelles et escabeaux en fer ou en acier
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	73269098	Monopodes, bipieds, trépieds et articles similaires (à l'excl. de ceux en matières plastiques ou en aluminium, des monopodes, bipieds, trépieds et articles similaires, des types utilisés pour les appareils de photographie ou de vidéographie numériques, les caméras et projecteurs cinématographiques, ainsi que des types utilisés pour d'autres appareils du chapitre 90)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	74121000	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, p.ex.), en cuivre affiné
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	74122000	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, p.ex.), en alliages de cuivre
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	76031000	Poudres d'aluminium, à structure non lamellaire (sauf boulettes d'aluminium)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	76041090	Profilés en aluminium non allié, n.d.a.
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	76042100	Profilés creux en alliages d'aluminium, n.d.a.
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	76061130	Panneau composite en aluminium, d'aluminium non allié, d'une épaisseur de > 0,2 mm
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	76061191	Tôles et bandes en aluminium non allié, d'une épaisseur > 0,2 mm mais < 3 mm, de forme carrée ou rectangulaire (sauf peint, verni ou revêtu de matière plastique et sauf tôles et bandes déployées)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	76061193	Tôles et bandes en aluminium non allié, d'une épaisseur >= 3 mm mais < 6 mm, de forme carrée ou rectangulaire (sauf peint, verni ou revêtu de matière plastique)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	76061230	Panneau composite en aluminium, d'alliages d'aluminium, d'une épaisseur de > 0,2 mm
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	76061250	Tôles et bandes, d'alliages d'aluminium, d'une épaisseur de > 0,2 mm, carré ou rectangulaire, peint, verni ou revêtu de plastiques (à l'exclusion des bandes pour corps de boîtes boisson, bandes pour couvercles de boîtes boisson et bandes pour anneaux de boîtes boisson et à l'exclusion des panneaux composites en aluminium)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	76069200	Tôles et bandes en alliages d'aluminium, d'une épaisseur > 0,2 mm, de forme autre que carrée ou rectangulaire
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	76090000	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, p. ex), en aluminium
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	76109090	Constructions et parties de constructions, en aluminium, n.d.a., ainsi que tôles, barres, profilés, tubes, tuyaux et simil., en aluminium, travaillés en vue de la construction, n.d.a. (sauf constructions préfabriquées du n° 9406, portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, et sauf ponts et éléments de ponts, tours et pylônes)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	76169990	Ouvrages en aluminium, non coulés ou non moulés, n.d.a.
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	79039000	Poudres et paillettes de zinc (sauf granulés et grenailles en zinc, sauf paillettes découpées du n° 8308 et sauf poussières de zinc)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	82055980	Outils à main (y.c. les diamants de vitriers) en métaux communs, n.d.a.
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	82119300	Couteaux autres qu'à lame fixe, y.c. les serpettes fermantes, en métaux communs (sauf rasoirs à lame)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	83014090	Serrures et verrous, en métaux communs (autres que cadenas et autres que pour véhicules automobiles, meubles ou portes de bâtiments)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	83024190	Garnitures, ferrures et simil., pour bâtiments, en métaux communs (sauf pour portes, fenêtres et portes-fenêtres, serrures et verrous de sûreté à clef et sauf charnières)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	83024200	Garnitures, ferrures et simil., pour meubles, en métaux communs (sauf serrures et verrous de sûreté à clef et sauf charnières et roulettes)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	83071000	Tuyaux flexibles en fer ou en acier, même avec accessoires
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	83079000	Tuyaux flexibles en métaux communs autres que le fer ou l'acier, même avec accessoires
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	83099010	Capsules de bouchage ou surbouchage en plomb; capsules de bouchage ou surbouchage en aluminium, diamètre > 21 mm (à l'excl. des bouchons-couronnes)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	83119000	Fils, baguettes, tubes, plaques, électrodes et articles simil. en métaux communs ou en carbures métalliques, enrobés ou fourrés de décapants ou de fondants, pour brasage, soudage ou dépôt de métal ou de carbures métalliques, n.d.a., ainsi que fils et baguettes en poudres de métaux communs agglomérés, pour métallisation par projection, n.d.a.

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84021910	Chaudières à tubes de fumée (autres que les chaudières pour le chauffage central conçues pour produire à la fois de l'eau chaude et de la vapeur à basse pression)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84021990	Chaudières à vapeur, y.c. les chaudières mixtes (autres que les chaudières aquatubulaires et les chaudières pour le chauffage central conçues pour produire à la fois de l'eau chaude et de la vapeur à basse pression)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84029000	Parties de chaudières à vapeur et de chaudières dites "à eau surchauffée", n.d.a.
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84041000	Appareils auxiliaires pour chaudières des n° 8402 ou 8403 (économiseurs, surchauffeurs, appareils de ramonage ou de récupération des gaz, p.ex.)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84072110	Moteurs pour la propulsion de bateaux du type hors-bord, à allumage par étincelles (moteurs à explosion), d'une cylindrée <= 325 cm³
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84099900	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs à piston à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), n.d.a.
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84101100	Turbines et roues hydrauliques, puissance <= 1000 kW (à l'excl. des machines ou moteurs hydrauliques du n° 8412)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84122920	Systèmes hydrauliques à moteurs hydrauliques comme partie travaillante (sauf moteurs hydrauliques à mouvement rectiligne [cylindres])
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84123900	Moteurs pneumatiques (sauf à mouvement rectiligne [cylindres])
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84129080	Parties de moteurs et machines motrices non électriques, n.d.a.
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84133020	Pompes d'injection pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84135040	Pompes doseuses pour liquides, volumétriques alternatives, à moteur
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84135080	Pompes pour liquides volumétriques alternatives, à moteur (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319, pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, pompes à béton, agrégats hydrauliques, pompes doseuses et pompes à piston en général)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84136039	Pompes pour liquides, à engrenages, à moteur (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319, pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, et sauf pompes oléohydrauliques, y.c. les agrégats hydrauliques)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84136080	Pompes pour liquides volumétriques rotatives, à moteur (sauf pompes à béton, pompes à engrenages, pompes à palettes entraînées, pompes à vis hélicoïdales et agrégats hydrauliques)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84137029	Pompes immergées multicellulaires
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84137051	Pompes pour liquides, centrifuges, à roue radiale, avec tubulure de refoulement d'un diamètre nominal > 15 mm, monocellulaires, à simple flux, monobloc (sauf pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, pompes à béton, pompes immergées et circulateurs de chauffage central et d'eau chaude)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84137081	Pompes pour liquides, centrifuges, monocellulaires, à moteur, avec tubulure de refoulement d'un diamètre nominal > 15 mm (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319; pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression; pompes à béton; pompes immergées, circulateurs de chauffage central et d'eau chaude, pompes à roue radiale)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84137089	Pompes pour liquides, centrifuges, multicellulaires, à moteur, avec tubulure de refoulement d'un diamètre nominal > 15 mm (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319; pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression; pompes à béton, pompes immergées, circulateurs de chauffage central et d'eau chaude, pompes à roue radiale)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84138100	Pompes pour liquides à moteur (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319, pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, pompes à béton, pompes pour liquides volumétriques alternatives ou rotatives et pompes centrifuges de tous genres)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84139100	Parties de pompes pour liquides, n.d.a.
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84141015	Pompes à vide des types utilisées pour la fabrication de semi-conducteurs ou des types utilisées exclusivement ou principalement pour la fabrication de dispositifs d'affichage à écran plat
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84141025	Pompes à vide à piston tournant, pompes à palettes, pompes moléculaires et pompes Roots

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84141089	Pompes à vide (autres que pompes à vide utilisées exclusivement ou principalement pour la fabrication de semi-conducteurs ou de dispositifs d'affichage à écran plat, destinées à être utilisées dans la fabrication des semi-conducteurs, pompes à piston tournant, pompes à palettes, pompes moléculaires, pompes Roots, pompes à diffusion, pompes cryostatiques et pompes à adsorption)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84143089	Compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques, d'une puissance > 0,4 kW (sauf compresseurs hermétiques ou semi-hermétiques)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84145915	Ventilateurs du type utilisé exclusivement ou principalement pour les microprocesseurs de refroidissement, les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information ou leurs unités
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84145925	Ventilateurs axiaux (sauf ventilateurs de table, de sol, muraux, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteur électrique incorporé, d'une puissance ≤ 125W, ainsi que les ventilateurs du type utilisé exclusivement ou principalement pour les microprocesseurs de refroidissement, les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information ou leurs unités)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84145995	Ventilateurs (sauf ventilateurs de table, de sol, muraux, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteur électrique incorporé, d'une puissance ≤ 125W, ventilateurs axiaux, ventilateurs centrifuges, ainsi que les ventilateurs du type utilisé exclusivement ou principalement pour les microprocesseurs de refroidissement, les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information ou leurs unités)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84147000	Enceintes de sécurité biologique étanches aux gaz
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84148019	Turbocompresseurs multicellulaires (sauf compresseurs des types utilisés pour les équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84148022	Compresseurs volumétriques alternatifs, pouvant fournir une surpression ≤ 15 bar, d'un débit/h ≤ 60 m³ (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84148028	Compresseurs volumétriques alternatifs, pouvant fournir une surpression ≤ 15 bar, d'un débit/h > 60 m³ (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84148051	Compresseurs volumétriques alternatifs, pouvant fournir une surpression > 15 bar, d'un débit/h ≤ 120 m³ (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84148059	Compresseurs volumétriques alternatifs, pouvant fournir une surpression > 15 bar, d'un débit/h > 120 m³ (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84148078	Compresseurs volumétriques rotatifs à plusieurs arbres, autres qu'à vis (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables et sauf compresseurs volumétriques rotatifs à vis)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84148080	Pompes à air et hottes aspirantes à extraction ou à recyclage avec ventilateur incorporé, également avec filtre, plus grand côté horizontal > 120 cm (sauf pompes à vide, pompes à air à main ou à pied et sauf compresseurs)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84149000	Parties de pompes à air ou à vide, de compresseurs d'air ou d'autres gaz et de ventilateurs, de hottes aspirantes à extraction ou à recyclage, à ventilateur incorporé, n.d.a.
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84159000	Parties de machines et appareils pour le conditionnement de l'air comprenant un ventilateur à moteur et des dispositifs propres à modifier la température et l'humidité de l'air, n.d.a.
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84186900	Matériel, machines et appareils pour la production du froid (autres que réfrigérateurs et meubles congélateurs-conservateurs)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84189910	Évaporateurs et condenseurs pour machines de production du froid (autres que pour appareils ménagers)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84189990	Parties de réfrigérateurs et de congélateurs-conservateurs du type armoire et du type coffre et d'autres matériel, machines et appareils pour la production du froid, parties de pompes à chaleur, n.d.a.
*		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84194000	Appareils de distillation ou de rectification
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84195020	Echangeurs de chaleur fabriqués à partir de fluoropolymères dont le diamètre interne des tubes d'entrée et de sortie n'excède pas 3 cm
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84195080	Échangeurs de chaleur (à l'excl. des chauffe-eau à chauffage instantané ou à accumulation, des chaudières de chauffage central et des appareils dans lesquels l'échange thermique ne s'effectue pas à travers une paroi, ainsi que des échangeurs de chaleur fabriqués à partir de fluoropolymères dont le diamètre interne des tubes d'entrée et de sortie n'excède pas 3 cm)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84196000	Appareils et dispositifs pour la liquéfaction de l'air ou d'autres gaz
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84198998	Appareils et dispositifs, même chauffés électriquement, pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température, n.d.a.
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84199085	Parties des appareils et dispositifs, même chauffés électriquement, pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température, ainsi que de chauffe-eau non électriques à chauffage instantané ou à accumulation, n.d.a. (à l'excl. des stérilisateurs médico-chirurgicaux ou de laboratoire, ceux pour la fabrication des lingots, des plaquettes ou des dispositifs à semi-conducteur, des circuits intégrés électroniques ou des dispositifs d'affichage à écran plat ainsi que des fours et autres appareils du n° 8514)
Extrait		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84212100 sauf 8421210090	Appareils pour la filtration ou l'épuration des eaux
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84212200	Appareils pour la filtration ou l'épuration des boissons (autres que l'eau)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84212300	Appareils pour la filtration des huiles minérales et carburants pour les moteurs à allumage par étincelles ou par compression
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84212920	Appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides, composés de fluoropolymères et dont l'épaisseur du filtre ou de la membrane purificatrice est <= 140 µm (à l'exclusion de ceux utilisés pour l'eau, les boissons autres que l'eau et les reins artificiels)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84212980	Appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides (à l'exclusion de ceux utilisés pour l'eau, les boissons autres que l'eau, les huiles minérales et carburants pour les moteurs à allumage par étincelles ou par compression, les reins artificiels ainsi que de ceux composés de fluoropolymères et dont l'épaisseur du filtre ou de la membrane purificatrice est <= 140 µm)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84213100	Filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84213200	Convertisseurs catalytiques et filtres à particules, même combinés, pour l'épuration ou la filtration des gaz d'échappement des moteurs à allumage par étincelles ou par compression
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84213915	Appareils pour la filtration ou l'épuration des gaz, à enveloppe en acier inoxydable, dont le diamètre interne des tubes d'entrée et de sortie n'excède pas 1,3 cm (autres que pour la séparation isotopique et sauf les filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84213925	Appareils pour la filtration ou l'épuration de l'air (autres que pour la séparation isotopique et sauf les filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, ainsi que ceux à enveloppe en acier inoxydable, dont le diamètre interne des tubes d'entrée et de sortie n'excède pas 1,3 cm)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84213985	Appareils pour la filtration ou l'épuration de gaz (autres que l'air, que par procédé analytique, que pour la séparation isotopique et sauf les filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, ainsi que ceux à enveloppe en acier inoxydable, dont le diamètre interne des tubes d'entrée et de sortie n'excède pas 1,3 cm)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84219910	Parties des machines et appareils relevant des sous-positions 8421 29 20 ou 8421 39 15
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84219990	Parties des machines et appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides ou des gaz, n.d.a. (à l'excl. des parties des machines et appareils relevant des sous-positions 8421 29 20 ou 8421 39 15)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84223000	Machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants; machines et appareils à capsuler les bouteilles, pots, tubes et contenants analogues; machines et appareils à gazéifier les boissons
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84224000	Autres machines et appareils à emballer ou à emballer les marchandises (y compris les machines et appareils à emballer sous film thermorétractable)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84229090	Parties de machines autres que de machines à laver la vaisselle
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84232010	Bascules à pesage continu sur transporteurs, à pesage électronique
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84232090	Bascules à pesage continu sur transporteurs, autres qu'à pesage électronique
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84233010	Bascules à pesées constantes et balances et balances ensacheuses ou doseuses, à pesage électronique
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84233090	Bascules à pesées constantes et balances et balances ensacheuses ou doseuses, autres qu'à pesage électronique

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84238129	Appareils et instruments de pesage, à pesage électronique, d'une portée <= 30 kg (à l'excl. des balances sensibles à un poids de 50 mg ou moins, des pèse-personnes, balances de ménage, bascules à pesage continu sur transporteurs et sauf balances et bascules ensacheuses ou doseuses et autres balances servant à peser des poids constants, des instruments de contrôle par référence à un poids prédéterminé, à fonctionnement automatique, y compris les trieuses pondérales, des appareils et instruments pour le pesage et l'étiquetage des produits préemballés, ainsi que des balances de magasin)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84238180	Appareils et instruments de pesage, d'une portée <= 30 kg (à l'excl. des balances à pesage électronique, des balances sensibles à un poids de 50 mg ou moins, des pèse-personnes, balances de ménage, balances à pesage continu sur transporteurs et sauf balances et bascules ensacheuses ou doseuses et autres balances servant à peser des poids constants)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84238220	Appareils et instruments de pesage, d'une portée > 30 kg mais <= 5000 kg, à pesage électronique (à l'excl. de ceux pour le pesage de véhicules automobiles, des pèse-personnes, bascules à pesage continu sur transporteurs, bascules à pesées constantes et balances et bascules ensacheuses ou doseuses)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84238281	Instruments de contrôle par référence à un poids prédéterminé, à fonctionnement automatique, y compris les trieuses pondérales, d'une portée > 30 kg mais <= 5000 kg (sauf ceux à pesage électronique [à l'excl. de ceux pour le pesage de véhicules automobiles], des pèse-personnes, bascules à pesage continu sur transporteurs, bascules à pesées constantes et balances et bascules ensacheuses ou doseuses)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84238289	Appareils et instruments de pesage, d'une portée > 30 kg mais <= 5000 kg (à l'excl. des pèse-personnes, bascules à pesage continu sur transporteurs, bascules à pesées constantes et balances et bascules ensacheuses ou doseuses, des appareils et instruments à pesage électronique [à l'excl. de ceux pour le pesage de véhicules automobiles], ainsi que des instruments de contrôle par référence à un poids prédéterminé, à fonctionnement automatique, y compris les trieuses pondérales)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84238920	Appareils et instruments de pesage, d'une portée > 5000 kg, à pesage électronique (à l'excl. des pèse-personnes, bascules à pesage continu sur transporteurs, bascules à pesées constantes et balances et bascules ensacheuses ou doseuses)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84238980	Appareils et instruments de pesage, d'une portée > 5000 kg (à l'excl. de ceux à pesage électronique, des pèse-personnes, bascules à pesage continu sur transporteurs, bascules à pesées constantes et balances et bascules ensacheuses ou doseuses)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84239010	Parties d'appareils et d'instruments de pesage relevant des sous-positions 8423 30 10, 8423 81 21, 8423 81 23, 8423 81 25, 8423 81 29, 8423 82 20 ou 8423 89 20
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84239090	Parties d'appareils et d'instruments de pesage (à l'excl. de ceux relevant des sous-positions 8423 30 10, 8423 81 21, 8423 81 23, 8423 81 25, 8423 81 29, 8423 82 20 ou 8423 89 20)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84242000	Pistolets aéroglyphes et appareils simil. (à l'excl. des machines et appareils électriques pour la projection à chaud de métaux ou de carbures métalliques frittés [n° 8515] ainsi que des machines et appareils à jet de sable, vapeur, etc.)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84243008	Appareils de nettoyage à eau, à moteur incorporé (appareils de nettoyage à haute pression), sans dispositif de chauffage
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84244990	Pulvérisateurs pour l'agriculture ou l'horticulture (à l'exclusion des pulvérisateurs portables et de ceux conçus pour être portés ou tirés par tracteur)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84248290	Appareils mécaniques, même à main, à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre, pour l'agriculture ou l'horticulture (à l'exclusion des pulvérisateurs et des appareils d'arrosage)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84248940	Appareils mécaniques à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre, des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés ou d'assemblages de circuits imprimés
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84248970	Appareils mécaniques, même à main, à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre, n.d.a.
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84251100	Palans à moteur électrique
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84251900	Palans autres qu'à moteur électrique
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84254200	Crics et vérins, hydrauliques (sauf élévateurs fixes des types utilisés dans les garages pour voitures)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84271010	Chariots de manutention autopropulsés à moteur électrique, avec dispositif de levage élevant à une hauteur >= 1 m
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84272019	Chariots de manutention autopropulsés, avec dispositif de levage élevant à une hauteur >= 1 m (autres qu'à moteur électrique et sauf chariots-gerbeurs autopropulsés tous terrains)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84272090	Chariots de manutention autopropulsés, avec dispositif de levage élevant à une hauteur < 1 m (autres qu'à moteur électrique)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84279000	Chariots de manutention munis d'un dispositif de levage mais non autopropulsés
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84281080	Ascenseurs et monte-charge, non électriques
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84282080	Appareils élévateurs ou transporteurs, pneumatiques (autres que pour produits en vrac)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84283990	Appareils élévateurs, transporteurs ou convoyeurs, à action continue, pour marchandises (à l'excl. des appareils spécialement conçus pour mines au fond ou pour d'autres travaux souterrains, des appareils à benne, à bande ou à courroie, des appareils à rouleaux ou à galets, des appareils pneumatiques et des passeurs automatiques de circuits pour le transport, la manutention et le stockage de matériels pour dispositifs à semi-conducteur)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84287000	Robots industriels
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84289090	Machines et appareils de levage, chargement, déchargement ou manutention, n.d.a.
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84291100	Bouteurs (bulldozers) et bouteurs biaux (angledozers), à chenilles
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84295191	Chargeuses et chargeuses-pelleteuses à chargement frontal, à chenilles, autopropulsées (à l'excl. des engins spécialement conçus pour mines au fond ou pour d'autres travaux souterrains)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84295199	Chargeuses et chargeuses-pelleteuses à chargement frontal, autopropulsées (à l'excl. des engins à chenilles et des engins spécialement conçus pour mines au fond ou pour d'autres travaux souterrains)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84295210	Excavateurs à chenilles, autopropulsés, dont la superstructure peut effectuer une rotation de 360°
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84295290	Excavateurs, autopropulsés, dont la superstructure peut effectuer une rotation de 360° (à l'excl. des engins à chenilles)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84295900	Pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses-pelleteuses, autopropulsés (sauf pelles mécaniques dont la superstructure peut effectuer une rotation de 360° et sauf chargeuses à chargement frontal)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84311000	Parties de palans; treuils, cabestans; crics et vérins, n.d.a.
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84313900	Parties de machines et appareils du n° 8428, n.d.a.
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84314100	Godets, bennes, bennes-pneuses, pelles, grappins et pinces pour machines et appareils des n° 8426, 8429 ou 8430
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84314980	Parties de machines et appareils des n° 8426, 8429 ou 8430, n.d.a.
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84368090	Machines et appareils pour l'agriculture, l'horticulture ou l'apiculture, n.d.a.
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84385000	Machines et appareils pour le traitement industriel des viandes (sauf appareils de cuisson et autres appareils thermiques ainsi que les installations de refroidissement et de congélation)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84513000	Machines et presses à repasser, y.c. les presses à fixer (à l'excl. des calandres à catir ou à repasser)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84624900	Machines (à l'exclusion des presses) à poinçonner, à gruger ou à grignoter, pour produits plats, y compris les machines combinées à poinçonner et à cisailer à l'exclusion de celes à commande numérique
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84625900	Machines pour travailler les tubes, tuyaux, profilés creux, profilés, et barres (à l'exclusion des presses et à l'exclusion de celles à commande numérique)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84626110	Presses de travail du métal à froid hydraulique, commandé numériquement
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84626190	Presses de travail du métal à froid hydraulique, non commandé numériquement
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84626290	Presses de travail du métal à froid, mécanique, non commandées numériquement
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84626390	Servo-presses de travail du métal à froid, non commandées numériquement
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84626990	Presses de travail du métal à froid (à l'exclusion des presses hydrauliques, mécaniques et servo-presses commandées numériquement)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84629010	Machines-outils, incluant les presses, pour travailler le métal en forgeant, martelage ou matrice de forgeage (à l'excl. Des moulins à roulement) et des machines-outils, incl. Presses, pour le travail en métal en pliant, pliable, redressement, aplatissage, cisaillement, poinçonnage, encloter ou grignoter (à l'excl. de bancs de tirage) et presses pour les carbures métalliques ou métalliques de travail, commandé numériquement (à l'excl. des machines de 8456 à 8462,69)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84629090	Machines-outils, incluant les presses, pour travailler le métal en forgeant, martelage ou matrice de forgeage (à l'excl. Des moulins à roulement) et des machines-outils, incl. Presses, pour le travail en métal en pliant, pliable, redressement, aplatissage, cisaillement, poinçonnage, encloter ou grignoter (à l'excl. de bancs de tirage) et presses pour les carbures métalliques ou métalliques de travail, non commandées numériquement (à l'excl. des machines de 8456 à 8462,69)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84639000	Machines pour le travail des métaux, des carbures métalliques frittés ou des cermet, sans enlèvement de métal (à l'exception des presses à forger, à rouler, à cintrer, à plier, à dresser ou à planer, des machines à cisailier, machines à poinçonner ou à gruger; des presses; des bancs à étirer; des machines pour exécuter un filetage extérieur ou intérieur par roulage ou laminage; des machines pour le travail des métaux sous forme de fil; des machines pour emploi à la main et des machines pour la fabrication additive)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84661020	Mandrins, pinces et douilles servant de porte-outils, pour machines-outils, y.c. pour l'outillage à main de tous types
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84672199	Perceuses à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, y.c. les perforatrices rotatives, fonctionnant avec source d'énergie extérieure (autres que machines électropneumatiques)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84672959	Meuleuses et ponceuses (autres que d'angle et qu'à bandes), à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84672985	Outils électromécaniques à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure (à l'excl. des scies et tronçonneuses, perceuses, meuleuses et ponceuses, rabots, cisailles à tailler les haies, ciseaux à pelouse et désherbeuses)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84678100	Tronçonneuses à chaîne pour emploi à la main, à moteur non électrique incorporé
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84678900	Outils pour emploi à la main, hydrauliques ou à moteur non électrique incorporé (sauf tronçonneuses à chaîne et outils pneumatiques)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84681000	Chalumeaux guidés à la main pour le brasage ou le soudage aux gaz
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84688000	Machines et appareils pour le brasage ou le soudage (autres qu'aux gaz et à l'excl. des machines ou appareils pour le brasage ou le soudage électriques du n° 8515)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84718000	Unités de machines automatiques de traitement de l'information (à l'excl. des unités de traitement, unités d'entrée ou de sortie et unités de mémoire)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84743100	Bétonnières et appareils à gâcher le ciment
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84743900	Machines et appareils à mélanger ou à malaxer les matières minérales solides (y.c. les poudres et les pâtes) (sauf bétonnières et appareils à gâcher le ciment, machines à mélanger les matières minérales au bitume et sauf calandres)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84748090	Machines à agglomérer, former ou mouler les combustibles minéraux solides, le ciment, le plâtre ou autres matières minérales en poudre ou pâte et machines à former les moules de fonderie en sable (sauf pour les pâtes céramiques et pour mouler ou couler le verre)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84775910	Presses pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières (sauf machines à mouler par injection, extrudeuses, machines à thermoformer et machines et appareils pour rechaper les pneumatiques)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84775980	Machines et appareils à mouler ou à former, pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières (sauf machines à mouler par injection; extrudeuses; machines à mouler par soufflage; machines à mouler sous vide et autres machines à thermoformer; machines et appareils à mouler ou à rechaper les pneumatiques ou à mouler ou à former les chambres à air; presses diverses; machines pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur ou des circuits intégrés électroniques)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84778011	Machines pour la transformation des résines réactives
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84778095	Machines de découpage et machines à refendre pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84778099	Machines et appareils pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières, n.d.a. dans le chapitre 84

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84779080	Parties des machines et appareils pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières des n° 8477 10 00 à 8477 80 99, n.d.a. (à l'excl. des parties de machines pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur ou des circuits intégrés électroniques et autres que coulées ou moulées en fonte, fer ou acier)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84794000	Machines de corderie ou de câblerie (autres que les métiers à retordre des types utilisés dans la filature)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84798200	Machines et appareils à mélanger, malaxer, concasser, broyer, cribler, tamiser, homogénéiser, émulsionner ou brasser, n.d.a. (à l'excl. des robots industriels)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84798970	Machines automatiques de placement de composants électroniques utilisées exclusivement ou principalement pour la fabrication d'assemblages de circuits imprimés
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84798997	Machines et appareils, y.c. mécaniques, n.d.a.
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84799015	Parties de machines automatiques de placement de composants électroniques utilisées exclusivement ou principalement pour la fabrication d'assemblages de circuits imprimés
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84799020	Parties de machines et appareils, y.c. les appareils mécaniques, coulées ou moulées en fonte, fer ou acier, n.d.a. (à l'excl. des parties de machines automatiques de placement de composants électroniques utilisées exclusivement ou principalement pour la fabrication d'assemblages de circuits imprimés)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84799070	Parties des machines et appareils, y compris les appareils mécaniques, ayant une fonction propre, n.d.a. (autres que coulées ou moulées en fonte, fer ou acier)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84807900	Moules pour le caoutchouc ou les matières plastiques (à l'excl. des articles pour le moulage par injection ou par compression)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84811005	Détendeurs combinés avec filtres ou lubrificateurs
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84811019	Détendeurs en fonte ou en acier (non combinés avec des filtres ou lubrificateurs)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84811099	Détendeurs en métaux non-ferreux (non combinés avec des filtres ou lubrificateurs)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84812010	Valves pour transmissions oléohydrauliques
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84812090	Valves pour transmissions pneumatiques
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84813091	Clapets et soupapes de retenue, pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants simil., en fonte ou acier
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84813099	Clapets et soupapes de retenue, pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants simil. (autres qu'en fonte ou acier)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84814010	Soupapes de trop-plein ou de sûreté en fonte ou en acier
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84814090	Soupapes de trop-plein ou de sûreté (autres qu'en fonte ou en acier)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84818019	Robinetterie sanitaire (sauf mélangeurs et mitigeurs)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84818059	Vannes de régulation (autres que vannes de régulation de température, détendeurs, vannes pour transmission oléohydrauliques ou pneumatiques, soupapes et clapets de retenue, soupapes de trop-plein ou de sûreté et sauf robinetterie sanitaire et vannes de radiateurs de chauffage central)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84818063	Robinet et vannes à passage direct, pour tuyauterie, etc., en acier (sauf robinetterie sanitaire et vannes pour radiateurs de chauffage central)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84818069	Robinet et vannes à passage direct, pour tuyauterie, etc. (autres qu'en fonte ou acier et sauf robinetterie sanitaire et vannes pour radiateurs de chauffage central)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84818071	Robinet et soupapes, en fonte (à l'excl. des vannes de régulation de température, détendeurs, vannes pour transmissions oléohydrauliques ou pneumatiques, soupapes et clapets de retenue, soupapes de trop-plein ou de sûreté, vannes de régulation et sauf robinetterie sanitaire et vannes de radiateurs de chauffage central)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84818073	Robinet et soupapes, en acier (à l'excl. des vannes de régulation de température, détendeurs, vannes pour transmissions oléohydrauliques ou pneumatiques, soupapes et clapets de retenue, soupapes de trop-plein ou de sûreté, vannes de régulation et sauf robinetterie sanitaire et vannes de radiateurs de chauffage central)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84818079	Robinets à soupapes (autres qu'en fonte ou acier et à l'excl. des vannes de régulation de température, détendeurs, vannes de transmissions oléohydrauliques ou pneumatiques soupapes et clapets de retenue, soupapes de trop-plein ou de sûreté, vannes de régulation et sauf robinetterie sanitaire et vannes pour radiateurs de chauffage central)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84818081	Robinets à tournant sphérique, conique ou cylindrique (à l'excl. de la robinetterie sanitaire et des vannes pour radiateurs de chauffage central)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84818085	Robinets à papillon pour tuyauterie, etc. (sauf clapets et soupapes de retenue)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84818099	Articles de robinetterie et organes simil. pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenantants simil. (à l'excl. des détendeurs, valves pour transmissions oléohydrauliques ou pneumatiques, clapets et soupapes de retenue, soupapes de trop-plein ou de sûreté, robinetterie sanitaire et pour radiateurs de chauffage central, valves pour pneumatiques et chambres à air, vannes de régulation, vannes robinets et vannes à passage direct, robinets, robinets à papillon et robinets à membrane)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84819000	Parties d'articles de robinetterie et organes simil. pour tuyauterie, etc., n.d.a.
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84824000	Roulements à aiguilles
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84828000	Roulements à galets et autres roulements, y.c. les roulements combinés (à l'excl. des roulements à billes, roulements à rouleaux coniques, y.c. les assemblages de cônes et rouleaux coniques, roulements à rouleaux en forme de tonneau, roulements à aiguilles et roulements à rouleaux cylindriques)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84831029	Manivelles et vilebrequins (autres qu'en acier forgé ou coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84834051	Réducteurs, multiplicateurs et boîtes de vitesses, pour machines
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84834059	Variateurs de vitesse pour machines (autres que réducteurs, multiplicateurs et boîtes de vitesses)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84834090	Engrenages et roues de friction pour machines (autres que des simples roues et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément et autres qu'embrayages, broches filetées à billes ou à rouleaux et engrenages en général ainsi que des roues dentées et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84835080	Volants et poulies, y.c. les poulies à moufles (autres que coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84839089	Roues dentées et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément ainsi que parties d'arbres de transmission et manivelles; paliers et coussinets; engrenages et roues de friction; broches filetées à billes ou à rouleaux; réducteurs, multiplicateurs et autres variateurs de vitesse; volants et poulies; embrayages et organes d'accouplement, n.d.a. (autres que coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84842000	Joints d'étanchéité mécaniques
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84849000	Jeux ou assortiments de joints de composition différente présentés en pochettes, enveloppes ou emballages analogues
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84852000	Machines pour la fabrication additive par dépôt de matière plastique plastique ou dépôt de caoutchouc
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84853010	Machines pour la fabrication additive par dépôt de plâtre, ciment ou céramique
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84853090	Machines pour la fabrication additive par dépôt de verre
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84858000	Machines pour la fabrication additive (à l'exclusion des dépôts de métal, plastique, caoutchouc, plâtre, ciment, céramique ou verre)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	84859090	Parties de machines pour la fabrication additive (à l'exclusion des machines de la sous-position 8485.30.10)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85011010	Moteurs synchrones, d'une puissance <= 18 W
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85011093	Moteurs à courant alternatif, d'une puissance <= 37,5 W (à l'excl. des moteurs synchrones <= 18 W)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85013100	Moteurs à courant continu, d'une puissance <= 750 W mais > 37,5 W, et génératrices à courant continu, puissance <= 750 W
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85015100	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, d'une puissance > 37,5 W mais <= 750 W

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85015220	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, d'une puissance > 750 W mais <= 7,5 kW
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85015399	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, d'une puissance > 750 kW (sauf moteurs de traction)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85016120	Alternateurs, d'une puissance <= 7,5 kVA
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85017100	Machines génératrices photovoltaïques à courant continu d'une puissance n'excédant pas 50 W
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85017200	Machines génératrices photovoltaïques à courant continu d'une puissance excédant 50 W
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85018000	Machines génératrices photovoltaïques à courant alternatif
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85030099	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs et machines génératrices électriques ainsi qu'aux groupes électrogènes et convertisseurs rotatifs électriques, n.d.a. (sauf frettes amagnétiques et autres que coulées ou moulées en fonte, fer ou acier)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85042290	Transformateurs à diélectrique liquide, d'une puissance > 1600 kVA mais <= 10000 kVA
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85043180	Transformateurs à sec, d'une puissance <= 1 kVA (autres que transformateurs de mesure)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85043200	Transformateurs à sec, d'une puissance > 1 kVA mais <= 16 kVA
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85044030	Convertisseurs statiques du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85044055	Chargeurs d'accumulateurs (autres que ceux du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités et redresseurs à semi-conducteur polycristallin)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85044082	Redresseurs (autres que ceux du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85044084	Onduleurs statiques, d'une puissance <= 7,5 kVA (autres que ceux du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85051100	Aimants permanents et articles destinés à devenir des aimants permanents après aimantation, en métal (autres que plateaux, mandrins et dispositifs de fixation simil.)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85072080	Accumulateurs au plomb, fonctionnant avec électrolyte non liquide (sauf hors d'usage et ceux pour le démarrage des moteurs à piston)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85073080	Accumulateurs au nickel-cadmium, non hermétiquement fermés (sauf hors d'usage)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85078000	Accumulateurs électriques (sauf hors d'usage et autres que les accumulateurs au plomb, au nickel-cadmium, au nickel-fer, au nickel-hydrure métallique et au lithium-ion)
*		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85149070	Parties des fours électriques industriels ou de laboratoires, y compris de ceux fonctionnant par induction ou par pertes diélectriques ainsi que des appareils industriels ou de laboratoires pour le traitement thermique des matières par induction ou par pertes diélectriques, n.d.a.
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85153990	Machines et appareils pour le soudage des métaux à l'arc ou au jet de plasma, non automatiques (autres que pour le soudage manuel à électrodes enrobées)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85158010	Machines et appareils électriques pour le soudage ou la projection à chaud des métaux (à l'excl. pour le soudage par résistance, pour le soudage à l'arc ou au jet de plasma et les pistolets à braser décrits autre part)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85238090	Supports, enregistrés, y compris les matrices et moules galvaniques pour la fabrication des disques (à l'exclusion des supports magnétiques, optiques et à semi-conducteur ainsi que des produits du chapitre 37)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85351000	Fusibles et coupe-circuit à fusibles, pour une tension > 1000 V
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85352900	Disjoncteurs, pour une tension >= 72,5 kV
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85353010	Sectionneurs et interrupteurs, pour une tension < 72,5 kV mais > 1000 V

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85365080	Commutateurs, pour une tension > 60 V mais <= 1000 V (autres que relais, disjoncteurs, interrupteurs électroniques à courant alternatif consistant en circuits d'entrée et de sortie à couplage optique [interrupteurs CA à thyristor isolé], interrupteurs électroniques, y.c. les interrupteurs électroniques à protection thermique, composés d'un transistor et d'une puce logique [technologie chip-on-chip], et interrupteurs électromécaniques à action brusque pour un courant <= 11 A)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85369040	Brides de batteries des types utilisés pour véhicules automobiles des n° 8702, 8703, 8704 ou 8711
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85369095	Appareillage pour la coupure, le sectionnement, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques, pour une tension <= 1 000 V (à l'exclusion des fusibles, des coupe-circuit à fusibles, des disjoncteurs et autres appareils pour la protection des circuits électriques, des relais et autres interrupteurs, sectionneurs et commutateurs, des douilles pour lampes, fiches et prises de courant, des éléments préfabriqués pour canalisations électriques, des connexions et éléments de contact pour fils et câbles, et des brides de batteries)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85371091	Appareils de commande à mémoire programmable (autres que les commandes numériques incorporant une machine automatique de traitement de l'information)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85371095	Dispositifs de commande tactile (dénommés écrans tactiles) sans capacité d'affichage, destinés à être incorporés dans des appareils d'affichage et fonctionnant en détectant et en localisant la pression appliquée sur la surface d'affichage
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85371098	Tableaux, armoires et combinaisons d'appareils simil., pour la commande ou la distribution électrique, pour une tension <= 1000 V (autres que les appareils de commutation pour la téléphonie et la télégraphie par fil, les armoires de commande numérique incorporant une machine automatique de traitement de l'information, les appareils de commande à mémoire programmable, ainsi que les dispositifs de commande tactile (dénommés écrans tactiles) sans capacité d'affichage, destinés à être incorporés dans des appareils d'affichage et fonctionnant en détectant et en localisant la pression appliquée sur la surface d'affichage)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85372091	Tableaux, armoires et combinaisons d'appareils simil., pour la commande ou la distribution électrique, pour une tension > 1000 V mais <= 72,5 KV
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85389091	Assemblages électroniques pour l'appareillage, pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques des n° 8535 et 8536 ainsi que pour tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et combinaisons d'appareils simil. du n° 8537 (à l'excl. pour testeurs de disques [wafers] à semi-conducteur du n° 8536 90 20)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85395100	Modules à diodes émettrices de lumière (LED)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85395200	Lampes et tubes à diodes émettrices de lumière (LED)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85411000	Diodes (sauf photodiodes et diodes émettrices de lumière "LED")
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85414100	Diodes émettrices de lumière (LED)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85423119	Circuits intégrés électroniques utilisés comme processeurs et contrôleurs, même combinés avec des mémoires, des convertisseurs, des circuits logiques, des amplificateurs, des horloges, des circuits de synchronisation ou d'autres circuits sous forme de circuits intégrés à puces multiples constitués d'au moins deux circuits intégrés monolithiques interconnectés, tels que visés à la note 9 b) 3) du chapitre 85
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85434000	Cigarettes électroniques et dispositifs de vaporisation électriques personnels similaires
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85437001	Articles spécifiquement conçus pour être raccordés à des appareils ou instruments télégraphiques ou téléphoniques ou à des réseaux télégraphiques ou téléphoniques
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85437002	Amplificateurs hyperfréquence
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85437003	Commandes sans fil de consoles de jeux vidéo utilisant la transmission infrarouge
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85437004	Enregistreurs numériques de données de vol
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85437005	Lecteurs électroniques portatifs à piles servant à l'enregistrement et à la reproduction de textes, d'images fixes et de fichiers audio
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85437006	Appareils de traitement de signaux numériques pouvant être connectés à un réseau filaire ou sans fil pour le mixage du son
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85437007	Dispositifs éducatifs électroniques interactifs portatifs principalement conçus pour les enfants

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85437008	Machines de nettoyage au plasma qui éliminent les contaminants organiques des échantillons et supports d'échantillons pour la microscopie électronique
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85437009	Dispositifs de commande tactile (dénommés écrans tactiles) sans capacité d'affichage, destinés à être incorporés dans des appareils d'affichage et fonctionnant en détectant et en localisant la pression appliquée sur la surface d'affichage
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85437090	Machines et appareils électriques ayant une fonction propre, n.d.a. dans le chapitre 85
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85442000	Câbles coaxiaux et autres conducteurs électriques coaxiaux
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85444290	Conducteurs électriques, pour une tension <= 1000 V, avec pièces de connexion, n.d.a. (sauf des types utilisés pour les télécommunications)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85444991	Fils et câbles électriques, pour tension <= 1000 V, diamètre de brin > 0,51 mm, sans pièces de connexion, n.d.a.
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85451900	Électrodes en graphite ou en autre carbone, pour usages électriques (autres que pour fours)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85480030	Unités de rétroéclairage à diodes électroluminescentes (DEL), qui sont des sources lumineuses constituées d'une ou de plusieurs DEL, d'un ou de plusieurs connecteurs et d'autres composants passifs, montées sur un circuit imprimé ou sur un substrat similaire, associées ou non à un composant optique ou à des diodes de protection et conçues pour le rétroéclairage de dispositifs d'affichage à cristaux liquides (LCD)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	85480090	Parties électriques de machines ou d'appareils du chapitre 85, non dénommés ailleurs.
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	87042131	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'un poids en charge maximal <= 5 t, d'une cylindrée > 2500 cm³, neufs (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	87042139	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'un poids en charge maximal <= 5 t, d'une cylindrée > 2500 cm³, usagés (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	87042191	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal <= 5 t, d'une cylindrée <= 2500 cm³, neufs (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	87044131	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, équipé à la fois, pour la propulsion, avec un moteur à piston à combustion interne de compression-allumage "diesel ou semi-diesel" et moteur électrique, d'un poids en charge maximal <= 5 t, d'une capacité de cylindre > 2.500 cm³, neufs (à l'exclusion des véhicules repris au 8704.10, Véhicules à moteur spéciaux de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de matières hautement radioactives)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	87044139	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, équipé à la fois, pour la propulsion, avec un moteur à piston à combustion interne de compression-allumage "diesel ou semi-diesel" et moteur électrique, d'un poids en charge maximal <= 5 t, d'une capacité de cylindre > 2.500 cm³, usagés (à l'exclusion des véhicules repris au 8704.10, Véhicules à moteur spéciaux de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de matières hautement radioactives)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	87044191	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, équipé pour la propulsion, à la fois avec un moteur à piston à combustion interne de compression-allumage "diesel ou semi-diesel" et moteur électrique, d'un poids en charge maximal <= 5 t, d'une capacité de cylindre <= 2,500 cm³, neufs (à l'exclusion de ceux utilisés 8704.10, Véhicules à moteur à usage spécial de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de matières hautement radioactives)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	87059080	Véhicules automobiles à usages spéciaux (à l'excl. de ceux principalement conçus pour le transport de personnes ou de marchandises, des camions-bétonnières, voitures de lutte contre l'incendie, derricks automobiles pour le sondage ou le forage, camions-grues, voitures-pompes à béton)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	87091990	Chariots automobiles non électriques, non munis d'un dispositif de levage, des types utilisés pour le transport des marchandises sur de courtes distances, y.c. les chariots-tracteurs des types utilisés dans les gares (à l'excl. des chariots utilisés pour le transport de produits à forte radioactivité [Euratom])
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	87163100	Remorques-citernes ne circulant pas sur rails

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	87163980	Remorques et semi-remorques ne circulant pas sur rails, pour le transport des marchandises, usagées (sauf remorques destinées à des usages agricoles, remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, remorques pour le transport de produits à forte radioactivité [Euratom] et remorques-citernes)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	87164000	Remorques ne circulant pas sur rails (à l'excl. des remorques pour le transport de marchandises et remorques pour l'habitation ou le camping, du type caravane)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	87168000	Véhicules dirigés à la main et autres véhicules non automobiles, autres que remorques et semi-remorques
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	87169090	Parties de remorques, semi-remorques et autres véhicules non automobiles, n.d.a.
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	88079030	Parties de véhicules lanceurs et véhicules sous-orbitaux, non dénommés ailleurs
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	89059090	Bateaux-phares, bateaux-pompes, pontons-grues et autres bateaux pour lesquels la navigation n'est qu'accessoire par rapport à la fonction principale (autres que pour la navigation maritime, autres que bateaux-dragueurs, plates-formes de forage ou d'exploitation, flottantes ou submersibles, bateaux de pêche et navires de guerre)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	89079000	Engins flottants, p.ex. réservoirs, caissons, coffres d'amarrage, bouées et balises (sauf radeaux gonflables, bateaux des n° 8901 à 8906 et engins flottants à dépecer)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	90151000	Télémètres
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	90160010	Balances sensibles à un poids de 5 cg ou moins, avec ou sans poids
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	90251900	Thermomètres et pyromètres, non combinés à d'autres instruments (à l'excl. des thermomètres à liquide, à lecture directe)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	90258040	Densimètres, aréomètres, pèse-liquides et instruments flottants simil., hygromètres et psychromètres, même combinés entre eux ou à des thermomètres ou baromètres, électroniques
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	90258080	Densimètres, aréomètres, pèse-liquides et instruments flottants simil., hygromètres et psychromètres, même combinés entre eux ou à des thermomètres ou baromètres, non électroniques
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	90261021	Débitmètres pour liquides, électroniques (à l'excl. des compteurs et des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	90261029	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit ou du niveau des liquides, électroniques (à l'excl. des débitmètres ainsi que des compteurs et des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	90261081	Débitmètres pour les liquides, non électroniques (à l'excl. des compteurs et des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	90262020	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la pression des liquides ou des gaz, électroniques (à l'excl. des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	90262040	Manomètres à spire ou à membrane manométrique métallique
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	90262080	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la pression des liquides ou des gaz, non électroniques (à l'excl. des manomètres à spire ou à membrane manométrique métallique et des instruments et appareils pour la régulation pour le contrôle automatiques)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	90268020	Instruments et appareils pour la mesure et le contrôle des caractéristiques variables des liquides ou des gaz, électroniques, n.d.a.
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	90268080	Instruments et appareils pour la mesure et le contrôle des caractéristiques variables des liquides ou des gaz, non électroniques, n.d.a.
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	90269000	Parties et accessoires des instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit, du niveau, de la pression ou d'autres caractéristiques variables des liquides ou des gaz, n.d.a.
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	90271010	Analyseurs de gaz ou de fumées, électroniques
*		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	90272000	Chromatographes et appareils d'électrophorèse
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	90278100	Spectromètres de masse
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	90278930	pH mètres, rH mètres et autres appareils pour mesurer la conductivité

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

*		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	90279000	Microtomes; parties et accessoires des instruments et appareils pour analyses physiques ou chimiques, p.ex. polarimètres, réfractomètres, spectromètres, des instruments et appareils pour essais de viscosité, de porosité, de dilatation, de tension superficielle ou simil. ou pour mesures calorimétriques, acoustiques ou photométriques, y.c. des indicateurs de temps de pose ainsi que des microtomes, n.d.a.
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	90303900	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la tension, de l'intensité, de la résistance ou de la puissance, avec dispositif enregistreur (à l'excl. des multimètres ainsi que des oscilloscopes et oscillographes)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	90308900	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques, sans dispositif enregistreur, n.d.a.
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	90311000	Machines à équilibrer les pièces mécaniques
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	90318080	Instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle, non optiques, n.d.a. dans le chapitre 90
*		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	90319000	Parties et accessoires des instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle, n.d.a.
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	90321020	Thermostats pour la régulation ou le contrôle automatiques, électroniques
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	94051190	Lustres et autres luminaires électriques à suspendre ou à fixer au plafond ou au mur, à l'exclusion de ceux des types utilisés pour l'éclairage des espaces et voies publiques, conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED), autres qu'en céramique, plastique ou verre
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	94051990	Lustres et autres luminaires électriques à suspendre ou à fixer au plafond ou au mur, à l'exclusion de ceux en plastique, en matériaux céramique ou en verre, et à l'exclusion de ceux des types utilisés pour l'éclairage des espaces et voies publiques, et de ceux conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	94054139	Luminaires photovoltaïques et raccords d'éclairage, conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED), à l'exclusion de ceux en matière plastique, non dénommés ailleurs
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	94054239	Luminaires et raccords d'éclairage, conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED), à l'exclusion de ceux en matière plastique, non dénommés ailleurs
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	94054990	Luminaires électriques et raccords d'éclairage, à l'exclusion de ceux en matière plastique, non dénommés ailleurs
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	94059900	Parties d'appareils d'éclairage, de lampes-réclames, d'enseignes lumineuses, de plaques indicatrices lumineuses, et simil., n.d.a.
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	96020000	Matières végétales ou minérales à tailler, travaillées, et ouvrages en ces matières, n.d.a.; ouvrages moulés ou taillés en cire, en paraffine, en stéarine, en gommes ou résines naturelles, en pâtes à modeler, et autres ouvrages moulés ou taillés, n.d.a.; gélatine non durcie, travaillée et ouvrages en cette matière
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	96121080	Rubans encreurs pour machines à écrire et rubans encreurs simil., encreurs ou autrement préparés en vue de laisser des empreintes, même montés sur bobines ou en cartouches, en papier ou tissés en matières textiles (à l'excl. des rubans encreurs en fibres synthétiques ou artificielles du n° 9612 10 20)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	96200091	Monopodes, bipieds, trépieds et articles similaires en matières plastiques ou en aluminium (à l'excl. des monopodes, bipieds, trépieds et articles similaires, des types utilisés pour les appareils de photographie ou de vidéographie numériques, les caméras et projecteurs cinématographiques, ainsi que des types utilisés pour d'autres appareils du chapitre 90)
		Chimie et plastique	2011Z à 2229B	96200099	Monopodes, bipieds, trépieds et articles similaires (à l'excl. de ceux en matières plastiques ou en aluminium, des monopodes, bipieds, trépieds et articles similaires, des types utilisés pour les appareils de photographie ou de vidéographie numériques, les caméras et projecteurs cinématographiques, ainsi que des types utilisés pour d'autres appareils du chapitre 90)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	25030090	Soufres de toute espèce (à l'excl. des soufres bruts, des soufres non raffinés, du soufre sublimé, du soufre précipité et du soufre colloïdal)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	25309000	Sulfures d'arsenic, alunite, terre de pouzzolane, terres colorantes et autres matières minérales, n.d.a.

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	25061000	Quartz (autres que les sables naturels)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	25151200	Marbres et travertins, simpl. débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	25201000	Gypse; anhydrite
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	25202000	Plâtres, même colorés ou additionnés de faibles quantités d'accélérateurs ou de retardateurs
*		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	25309000	Soufres de toute espèce (à l'excl. des soufres bruts, des soufres non raffinés, du soufre sublimé, du soufre précipité et du soufre colloïdal)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	26190090	Scories, laitiers, battitures et autres déchets de la fabrication du fer ou de l'acier (à l'excl. du laitier granulé, des déchets propres à la récupération du fer ou du manganèse)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	26219000	Scories et cendres, y.c. les cendres de varech (à l'excl. du laitier granulé [sable-laitier], des scories, laitiers, battitures et autres déchets de la fabrication du fer ou de l'acier, des cendres et résidus contenant du métal ou des composés de métaux ainsi que ceux provenant de l'incinération des déchets municipaux)
*		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	28112200	Dioxyde de silicium
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	28211000	Oxydes et hydroxydes de fer
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	28212000	Terres colorantes contenant en poids >= 70% de fer combiné, évalué en Fe2O3
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	28273910	Chlorures d'étain
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	32064970	Matières colorantes inorganiques ou minérales, n.d.a.; préparations à base de matières colorantes inorganiques ou minérales, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes, n.d.a. (sauf préparations visées aux n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3213 et 3215); produits inorganiques des types utilisés comme luminophores et magnétite)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	32071000	Pigments, opacifiants et couleurs préparés et préparations simil., des types utilisés pour la céramique, l'émaillerie ou la verrerie
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	32149000	Enduits non réfractaires des types utilisés en maçonnerie

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	32159070	Encres à écrire ou à dessiner et autres encres, même concentrées ou sous formes solides, à l'excl. des cartouches d'encre (sans tête d'impression intégrée) (même concentrées ou sous formes solides, destinées à être insérées dans les appareils relevant des sous-positions 8443 31, 8443 32 ou 8443 39, et incluant des composants mécaniques ou électriques) et de l'encre solide sous forme de blocs ouvrés pour appareils relevant des sous-positions 8443 31, 8443 32 ou 8443 39)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	34029090	Préparations pour lessives, y.c. les préparations auxiliaires de lavage, et préparations de nettoyage (à l'excl. des préparations conditionnées pour la vente au détail, des savons, des préparations tensio-actives, des agents de surface organiques ainsi que des produits et préparations destinés au lavage de la peau sous forme de liquide ou de crème)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	38140090	Solvants et diluants organiques composites et préparations conçues pour enlever les peintures ou les vernis (à l'excl. des dissolvants pour vernis à ongles et des produits à base d'acétate de butyle)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	38244000	Additifs préparés pour ciments, mortiers ou bétons
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39031900	Polystyrène sous formes primaires (à l'excl. du polystyrène expansible)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39041000	Poly[chlorure de vinyle], sous formes primaires, non mélangé à d'autres substances
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39042100	Poly[chlorure de vinyle] sous formes primaires, non plastifié, mélangé à d'autres substances
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39042200	Poly[chlorure de vinyle] sous formes primaires, plastifié, mélangé à d'autres substances
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39043000	Copolymères du chlorure de vinyle et d'acétate de vinyle, sous formes primaires
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39044000	Copolymères du chlorure de vinyle, sous formes primaires (à l'excl. des copolymères du chlorure de vinyle et d'acétate de vinyle)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39045010	Copolymère de chlorure de vinylidène et d'acrylonitrile, sous forme de billes expansibles d'un diamètre >= 4 micromètres mais <= 20 micromètres
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39045090	Polymères du chlorure de vinylidène, sous formes primaires (à l'excl. du copolymère de chlorure de vinylidène et d'acrylonitrile, sous forme de billes expansibles d'un diamètre >= 4 mais <= 20 micromètres)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39046100	Polytétrafluoroéthylène, sous formes primaires
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39046910	Poly[fluorure de vinyle] en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil.

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39046920	Fluoroélastomères FKM, sous formes primaires
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39046980	Polymères fluorés du chlorure de vinyle ou d'autres oléfines halogénées, sous formes primaires (à l'excl. des fluoroélastomères FKM, du polytétrafluoroéthylène, du poly[fluorure de vinyle] en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil.)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39049000	Polymères du chlorure de vinyle ou d'autres oléfines halogénées, sous formes primaires (à l'excl. du poly[chlorure de vinyle], des copolymères du chlorure de vinyle, des polymères du chlorure de vinylidène ainsi que des polymères fluorés)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39051200	Poly[acétate de vinyle], en dispersion aqueuse
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39051900	Poly[acétate de vinyle], sous formes primaires (à l'excl. des produits en dispersion aqueuse)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39052100	Copolymères d'acétate de vinyle, en dispersion aqueuse
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39052900	Copolymères d'acétate de vinyle, sous formes primaires (à l'excl. des produits en dispersion aqueuse)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39053000	Poly[alcool vinylique], même contenant des groupes acétate non hydrolysés, sous formes primaires
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39059100	Copolymères de vinyle, sous formes primaires (à l'excl. des copolymères du chlorure de vinyle et d'acétate de vinyle et autres copolymères du chlorure de vinyle, et copolymères d'acétate de vinyle)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39059910	Poly[formal de vinyle], en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil., d'un poids moléculaire ≥ 10.000 mais ≤ 40.000 et contenant en poids $\geq 9,5\%$ mais $\leq 13\%$ de groupes acétyle, évalués en acétate de vinyle, et $\geq 5\%$ mais $\leq 6,5\%$ de groupes hydroxy, évalués en alcool vinylique
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39059990	Polymères des esters de vinyle et autres polymères de vinyle, sous formes primaires (à l'excl. des polymères du chlorure de vinyle ou d'autres oléfines halogénées, du poly[acétate de vinyle], des copolymères, du poly[alcool vinylique], même contenant des groupes acétate non hydrolysés ainsi que du poly[formal de vinyle], en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil., d'un poids moléculaire ≥ 10.000 mais ≤ 40.000 et contenant en poids $\geq 9,5\%$ mais $\leq 13\%$ de groupes acétyle, évalués en acétate de vinyle, et $\geq 5\%$ mais $\leq 6,5\%$ de groupes hydroxy, évalués en alcool vinylique)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39061000	Poly[méthacrylate de méthyle], sous formes primaires
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39069010	Poly[N-"3-hydroxyimino-1,1-diméthylbutyl"acrylamide], sous formes primaires
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39069020	Copolymère de 2-diisopropylaminoéthylméthacrylate et de décylméthacrylate, sous forme de solution dans du N,N-diméthylacétamide, contenant en poids $\geq 55\%$ de copolymère

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39069030	Copolymère d'acide acrylique et d'acrylate de 2-éthylhexyle contenant en poids >= 10% mais <= 11% d'acrylate de 2-éthylhexyle, sous formes primaires
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39069040	Copolymère d'acrylonitrile et d'acrylate de méthyle, modifié au moyen de polybutadiène-acrylonitrile [NBR], sous formes primaires
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39069050	Produits de polymérisation d'acide acrylique, méthacrylate d'alkyle et de petites quantités d'autres monomères, destinés à être utilisés comme épaississants dans la production des pâtes pour l'impression des textiles
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39069060	Copolymère d'acrylate de méthyle, d'éthylène et d'un monomère contenant un groupe carboxyle non terminal présent en tant que substituant, contenant en poids >= 50% d'acrylate de méthyle, même mélangé avec de la silice, sous formes primaires
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39069090	Polymères acryliques sous formes primaires (à l'excl. du poly[méthacrylate de méthyle], du poly[N-"3-hydroxyimino-1,1-diméthylbutyl"acrylamide], d'un copolymère de 2-diisopropylaminoéthylméthacrylate et de décylméthacrylate sous forme de solution dans du N,N-diméthylacétamide, contenant en poids >= 55% de copolymère, d'un copolymère d'acide acrylique et d'acrylate de 2-éthylhexyle contenant en poids >= 10% mais <= 11% d'acrylate de 2-éthylhexyle, d'un copolymère d'acrylonitrile et d'acrylate de méthyle modifié au moyen de polybutadiène-acrylonitrile [NBR], des produits de polymérisation d'acide acrylique, méthacrylate d'alkyle et de petites quantités d'autres monomères destinés à être utilisés comme épaississants dans la production des pâtes pour l'impression des textiles et d'un copolymère d'acrylate de méthyle, d'éthylène et d'un monomère contenant un groupe carboxyle non terminal présent en tant que substituant, contenant en poids >= 50% d'acrylate de méthyle, même mélangé avec de la silice)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39071000	Polyacétals, sous formes primaires
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39072100	Méthylphosphate de bis(polyoxyéthylène), sous formes primaires
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39072911	Polyéthylèneglycols, sous formes primaires
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39072920	Alcools polyéthyliques, sous formes primaires (excl. BIS (polyoxyéthylène) méthylphosphonate et polyéthylène glycols)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39072991	Copolymère de 1-chloro-2,3-époxypropane et d'oxyde d'éthylène, sous formes primaires
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39072999	Autres polyéthers, sous formes primaires (à l'excl. Des alcools polyéther, des polyacétals et du copolymère de 1-chloro-2,3-époxypropane avec oxyde d'éthylène)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39073000	Résines époxydes, sous formes primaires
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39074000	Polycarbonates, sous formes primaires

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39075000	Résines alkydes, sous formes primaires
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39076100	Poly«éthylène téréphtalate», sous formes primaires, d'un indice de viscosité >= 78 ml/g
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39076900	Poly«éthylène téréphtalate», sous formes primaires, d'un indice de viscosité < 78 ml/g
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39077000	Poly[acide lactique], sous formes primaires
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39079110	Polyesters allyliques et autres polyesters, non saturés, liquides, sous formes primaires (à l'excl. des polycarbonates, des résines alkydes, du poly[éthylène téréphtalate] et du poly[acide lactique])
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39079190	Polyesters allyliques et autres polyesters, non saturés, sous formes primaires (à l'excl. des produits liquides et des polycarbonates, des résines alkydes, du poly[éthylène téréphtalate] et du poly[acide lactique])
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39079905	Copolymères thermoplastiques à base de polyester aromatique à cristaux liquides, saturés, sous formes primaires
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39079910	Poly[éthylène naphtalène-2,6-dicarboxylate], saturés, sous formes primaires
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39079980	Polyesters, saturés, sous formes primaires (à l'exclusion des polycarbonates, des résines alkydes, du poly«éthylène téréphtalate», du poly«acide lactique», du poly«éthylène naphtalène-2,6-dicarboxylate» et des copolymères thermoplastiques à base de polyester aromatique à cristaux liquides)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39081000	Polyamide-6, -11, -12, -6,6, -6,9, -6,10 ou -6,12, sous formes primaires
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39089000	Polyamides, sous formes primaires (à l'excl. du polyamide-6, -11, -12, -6,6, -6,9, -6,10 ou -6,12)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39100000	Silicones sous formes primaires
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39173100	Tubes et tuyaux souples, en matières plastiques, pouvant supporter une pression >= 27,6 MPa
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39173300	Tubes et tuyaux souples, en matières plastiques, non renforcés d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, munis d'accessoires
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39173900	Tubes et tuyaux souples, en matières plastiques, renforcés d'autres matières ou associés à d'autres matières (à l'excl. des produits pouvant supporter une pression >= 27,6 MPa)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39201023	Feuilles en polyéthylène non alvéolaire, d'une épaisseur >= 20 micromètres mais <= 40 micromètres, destinées à la fabrication de film photorésistant pour les semi-conducteurs ou des circuits imprimés
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39201025	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polyéthylène non alvéolaire, imprimées, non renforcées, ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, imprimées, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire, d'une épaisseur <= 0,125 mm et d'une densité < 0,94, (à l'excl. des feuilles étirables non imprimées, et des feuilles en polyéthylène d'une épaisseur >= 20 mais <= 40 micromètres destinées à la fabrication de film photorésistant pour les semi-conducteurs ou des circuits imprimés)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39221000	Baignoires, douches, éviers et lavabos, en matières plastiques
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	39232990	Sacs, sachets, pochettes et cornets, en matières plastiques (autres que les polymères de l'éthylène ou le poly(chlorure de vinyle))
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	40091200	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, non renforcés à l'aide d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, avec accessoires [joints, coudes, raccords, p.ex.]
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	40092200	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcés seulement à l'aide de métal ou autrement associés seulement à du métal, avec accessoires [joints, coudes, raccords, p.ex.]
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	40093200	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcés seulement à l'aide de matières textiles ou autrement associés seulement à des matières textiles, avec accessoires [joints, coudes, raccords, p.ex.]
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	40094200	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcés à l'aide d'autres matières que le métal ou les matières textiles ou autrement associés à d'autres matières que le métal ou les matières textiles, avec accessoires [joints, coudes, raccords, p.ex.]
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	40169952	Pièces en caoutchouc-métal qui, en raison de leur nature, sont destinées exclusivement ou principalement aux véhicules automobiles des n° 8701 à 8705, en caoutchouc vulcanisé non durci (à l'excl. des ouvrages en caoutchouc alvéolaire)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	40169991	Pièces en caoutchouc-métal en caoutchouc vulcanisé non durci (à l'excl. des ouvrages en caoutchouc alvéolaire et de celles qui, en raison de leur nature, sont destinées exclusivement ou principalement aux véhicules automobiles des n° 8701 à 8705)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	44109000	Panneaux en fragments provenant de la bagasse, bambou ou paille de céréales ou en autres matières ligneuses, même agglomérés avec des résines ou d'autres liants organiques (sauf en bois ainsi que des panneaux de fibres, des panneaux cellulaires, des panneaux de particules plaqués et des panneaux constitués par des matières ligneuses agglomérées avec du ciment, du plâtre ou d'autres liants minéraux)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	44111310	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne "MDF", d'une épaisseur > 5 mm mais <= 9 mm, non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	44111392	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne dits « MDF », d'une épaisseur excédant 5 mm mais n'excédant pas 9 mm, ouvrés mécaniquement et en surface couverte , d'une masse volumique excédant 0,8 g/cm³ (HDF)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	44111394	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne dits « MDF », d'une épaisseur excédant 5 mm mais n'excédant pas 9 mm, ouvrés mécaniquement et en surface couverte, d'une masse volumique n'excédant pas 0,8 g/cm³

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	48193000	Sacs, en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, d'une largeur à la base >= 40 cm
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	48194000	Sacs, sachets, pochettes et cornets, en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose (à l'excl. des pochettes pour disques et des sacs d'une largeur à la base >= 40 cm)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	55031900	Fibres discontinues de nylon ou d'autres polyamides, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature (à l'excl. des fibres d'aramides)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	55033000	Fibres discontinues acryliques ou modacryliques, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	55034000	Fibres discontinues de polypropylène, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	63053219	Contenants souples d'emballage pour matières en vrac, obtenus à partir de lames ou formes simil., de polyéthylène ou de polypropylène (autres qu'en bonneterie)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	68022300	Granit et ouvrages en ces pierres, simpl. taillés ou sciés, à surface plane ou unie (sauf à surface entièrement ou partiellement rabotée, poncée au papier sablé, grossièrement ou finement meulée ou polie des n° 6801 00 00 ou 6802 10 00)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	68022300	Granit et ouvrages en ces pierres, simpl. taillés ou sciés, à surface plane ou unie (sauf à surface entièrement ou partiellement rabotée, poncée au papier sablé, grossièrement ou finement meulée ou polie des n° 6801 00 00 ou 6802 10 00)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	68029310	Granit de n'importe quelle forme, poli, décoré ou autrement travaillé, mais non sculpté, d'un poids net >= 10 kg (sauf pendules et articles d'horlogerie, appareils d'éclairage et leurs parties; pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	68029990	Pierres de taille ou de construction (sauf pierres calcaires, granit et ardoise), de toutes formes, polies, décorées ou autrement travaillées, d'un poids net < 10 kg; sculptures réalisées à partir de ces pierres (sauf ouvrages du n° 680210; articles en basalte fondu ou en stéatite céramique; boutons; bijouterie de fantaisie; appareils d'horlogerie ou d'éclairage et leurs parties; objets d'art originaux sculptés)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	68101900	Tuiles, carreaux, dalles, briques et articles similaires: autre
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	68109900	Ouvrages en ciment, en béton ou en pierres artificielles, même armés (sauf éléments préfabriqués pour le bâtiment ou le génie civil; tuiles, carreaux, dalles, briques et articles simil.)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	68109900	Ouvrages en ciment, en béton ou en pierres artificielles, même armés (sauf éléments préfabriqués pour le bâtiment ou le génie civil; tuiles, carreaux, dalles, briques et articles simil.)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	69029000	Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques de construction analogues, réfractaires (autres qu'avec une teneur en poids en éléments Mg, Ca ou Cr pris isolément ou ensemble et exprimés en MgO, CaO ou Cr2O3 > 50% ou avec une teneur en poids en alumine (Al2O3), en silice (SiO2) ou en mélange ou combinaison de ces matières > 50%, et sauf produits en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	69072100	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, en céramique, d'un coefficient d'absorption d'eau en poids <= 0,5 % (à l'exclusion des articles réfractaires, des cubes pour mosaïques et des pièces de finition en céramique)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	73079210	Manchons, en fonte, fer ou acier, filetés (à l'excl. des produits moulés et des produits en aciers inoxydables)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	73079290	Coudes et courbes en fonte, fer ou acier, filetés (à l'excl. des produits moulés et des produits en aciers inoxydables)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	73079399	Accessoires de tuyauterie en fer ou en aciers, à souder bout à bout, plus grand diamètre extérieur > 609,6 mm (autres que moulés ou en aciers inoxydables et sauf coudes, courbes et brides)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	73079910	Accessoires de tuyauterie en fer ou en aciers, filetés (autres que moulés ou en aciers inoxydables et sauf brides, coudes, courbes et manchons)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	73079980	Accessoires de tuyauterie en fonte, fer ou acier (à l'excl. des accessoires de tuyauterie à souder bout à bout et brides, en fonte ou en aciers inoxydables, filetés)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	73083000	Portes, fenêtres et leurs cadres et chambranles ainsi que leurs seuils, en fer ou en acier
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	73090051	Réservoirs, foudres, cuves et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour matières liquides, contenance > 100 000 l (autres qu'avec revêtement intérieur ou calorifuge, sans dispositifs mécaniques ou thermiques et sauf conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	73090059	Réservoirs, foudres, cuves et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour matières liquides, contenance <= 100 000 l mais > 300 l (autres qu'avec revêtement intérieur ou calorifuge, sans dispositifs mécaniques ou thermiques et sauf conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	73090090	Réservoirs, foudres, cuves et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour matières solides, d'une contenance > 300 l (autres qu'avec revêtement intérieur ou calorifuge, sans dispositifs mécaniques ou thermiques et sauf conteneurs spécialement conçus ou équipés aménagés pour un ou plusieurs moyens de transport)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	73121083	Câbles, y.c. les câbles clos, en fer ou en acier, non revêtus ou simpl. zingués, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est > 12 mm mais <= 24 mm (à l'excl. des produits en aciers inoxydables, des produits isolés pour l'électricité, des torsades pour clôtures et des ronces artificielles)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	73129000	Tresses, élingues et simil., en fer ou en acier (sauf produits isolés pour l'électricité)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	73151200	Chaînes à maillons articulés en fonte, fer ou acier (autres qu'à rouleaux)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	73158200	Chaînes en fonte, fer ou acier, à maillons soudés (sauf chaînes à maillons articulés, antidérapantes et à maillons à étais)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	73158900	Chaînes et chaînettes en fonte, fer ou acier (sauf chaînes à maillons articulés, antidérapantes, à maillons à étais, à maillons soudés, et leurs parties; chaînes et chaînettes de montres, d'horloges ou de bijouterie; chaînes dentées et à scie; chenilles, chaînes à entraînement pour transporteurs; chaînes à pinces pour matériel de l'industrie textile; dispositifs de sécurité à chaînes pour verrouiller les portes; chaînes d'arpenteur)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	73159000	Parties de chaînes et chaînettes antidérapantes, à maillons à étais, et autres chaînes et chaînettes du n° 7315 (à l'excl. des parties de chaînes à maillons articulés)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	73241000	Éviers et lavabos en aciers inoxydables
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	73262000	Ouvrages en fil de fer ou d'acier, n.d.a.
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	73269098	Monopodes, bipieds, trépieds et articles similaires (à l'excl. de ceux en matières plastiques ou en aluminium, des monopodes, bipieds, trépieds et articles similaires, des types utilisés pour les appareils de photographie ou de vidéographie numériques, les caméras et projecteurs cinématographiques, ainsi que des types utilisés pour d'autres appareils du chapitre 90)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	83024900	Garnitures, ferrures et articles simil. en métaux communs (sauf serrures et verrous de sûreté à clef, fermoirs et montures-fermoirs à serrure, charnières, roulettes, garnitures, ferrures et simil. pour bâtiments ainsi que garnitures, ferrures et articles simil. pour véhicules automobiles ou meubles)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84082057	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, puissance > 100 kW mais <= 200 kW (sauf moteurs pour l'industrie du montage du n° 8408 20 10 et sauf moteurs pour la propulsion des tracteurs agricoles et forestiers sur roues)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84089045	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, puissance > 30 kW mais <= 50 kW (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84099900	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs à piston à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), n.d.a.
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84121000	Propulseurs à réaction autres que les turboréacteurs
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84128080	Moteurs et machines motrices, non électriques (sauf turbines à vapeur, moteurs à piston, turbines hydrauliques, roues hydrauliques, turbines à gaz, moteurs à réaction, moteurs hydrauliques et oléohydrauliques, moteurs pneumatiques, machines à vapeur d'eau ou autres vapeurs ainsi que moteurs électriques)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84131900	Pompes pour liquides, avec dispositif mesureur ou conçues pour en comporter (sauf pompes pour la distribution de carburants ou lubrifiants, des types utilisés dans les stations-service ou les garages)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84132000	Pompes à bras pour liquides (sauf les pompes avec dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84133080	Pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression (à l'excl. des pompes d'injection)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84134000	Pompes à béton
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84135040	Pompes doseuses pour liquides, volumétriques alternatives, à moteur

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84135080	Pompes pour liquides volumétriques alternatives, à moteur (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319, pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, pompes à béton, agrégats hydrauliques, pompes doseuses et pompes à piston en général)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84136031	Pompes pour liquides, à engrenages, oléohydrauliques (sauf agrégats hydrauliques)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84136080	Pompes pour liquides volumétriques rotatives, à moteur (sauf pompes à béton, pompes à engrenages, pompes à palettes entraînées, pompes à vis hélicoïdales et agrégats hydrauliques)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84137059	Pompes pour liquides, centrifuges, à roue radiale, avec tubulure de refoulement d'un diamètre nominal > 15 mm, monocellulaires, à simple flux, non monobloc (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84138100	Pompes pour liquides à moteur (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319, pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, pompes à béton, pompes pour liquides volumétriques alternatives ou rotatives et pompes centrifuges de tous genres)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84138200	Élévateurs à liquides (à l'excl. des pompes)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84139100	Parties de pompes pour liquides, n.d.a.
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84143089	Compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques, d'une puissance > 0,4 kW (sauf compresseurs hermétiques ou semi-hermétiques)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84144090	Compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables, d'un débit par minute > 2 m³
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84147000	Enceintes de sécurité biologique étanches aux gaz
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84148028	Compresseurs volumétriques alternatifs, pouvant fournir une surpression ≤ 15 bar, d'un débit/h > 60 m³ (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84148059	Compresseurs volumétriques alternatifs, pouvant fournir une surpression > 15 bar, d'un débit/h > 120 m³ (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84148078	Compresseurs volumétriques rotatifs à plusieurs arbres, autres qu'à vis (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables et sauf compresseurs volumétriques rotatifs à vis)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84148080	Pompes à air et hottes aspirantes à extraction ou à recyclage avec ventilateur incorporé, également avec filtre, plus grand côté horizontal > 120 cm (sauf pompes à vide, pompes à air à main ou à pied et sauf compresseurs)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84149000	Parties de pompes à air ou à vide, de compresseurs d'air ou d'autres gaz et de ventilateurs, de hottes aspirantes à extraction ou à recyclage, à ventilateur incorporé, n.d.a.

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84169000	Parties de brûleurs pour l'alimentation des foyers et des foyers automatiques, de leurs avant-foyers, grilles mécaniques, dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs simil., n.d.a.
Extrait		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84212100 sauf 8421210090	Appareils pour la filtration ou l'épuration des eaux
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84212300	Appareils pour la filtration des huiles minérales et carburants pour les moteurs à allumage par étincelles ou par compression
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84212920	Composés de fluoropolymères et dont l'épaisseur du filtre ou de la membrane purificatrice n'excède pas 140 microns
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84212980	Appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides (à l'excl. des eaux, des boissons autres que l'eau, des huiles minérales et carburants pour les moteurs à allumage par étincelles ou par compression, des reins artificiels ainsi que des composés de fluoropolymères et dont l'épaisseur du filtre ou de la membrane purificatrice n'excède pas 140 microns)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84213100	Filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84213200	Convertisseurs catalytiques et filtres à particules, même combinés, pour l'épuration ou la filtration des gaz d'échappement des moteurs à allumage par étincelles ou par compression
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84213915	Appareils pour la filtration ou l'épuration de l'air (autres que pour la séparation isotopique et sauf les filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, ainsi que ceux à enveloppe en acier inoxydable, dont le diamètre interne des tubes d'entrée et de sortie n'excède pas 1,3 cm)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84213925	Appareils pour la filtration ou l'épuration des gaz, à enveloppe en acier inoxydable, dont le diamètre interne des tubes d'entrée et de sortie n'excède pas 1,3 cm (autres que pour la séparation isotopique et sauf les filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84213985	Appareils pour la filtration ou l'épuration de gaz (autres que l'air, que par procédé analytique, que pour la séparation isotopique et sauf les filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, ainsi que ceux à enveloppe en acier inoxydable, dont le diamètre interne des tubes d'entrée et de sortie n'excède pas 1,3 cm)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84219910	Parties des machines et appareils relevant des sous-positions 8421 29 20 ou 8421 39 15
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84219990	Parties des machines et appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides ou des gaz, n.d.a. (à l'excl. des parties des machines et appareils relevant des sous-positions 8421 29 20 ou 8421 39 15)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84229090	Parties de machines à emballer ou emballer les marchandises et autres machines et appareils du n° 8422, n.d.a. (à l'excl. des parties pour machines à laver la vaisselle)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84238220	Appareils et instruments de pesage, d'une portée > 30 kg mais <= 5000 kg, à pesage électronique (à l'excl. de ceux pour le pesage de véhicules automobiles, des pese-personnes, bascules à pesage continu sur transporteurs, bascules à pesées constantes et balances et bascules ensacheuses ou doseuses)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84238289	Appareils et instruments de pesage, d'une portée > 30 kg mais <= 5000 kg (à l'excl. des pèse-personnes, bascules à pesage continu sur transporteurs, bascules à pesées constantes et balances et bascules ensacheuses ou doseuses, des appareils et instruments à pesage électronique [à l'excl. de ceux pour le pesage de véhicules automobiles], ainsi que des instruments de contrôle par référence à un poids prédéterminé, à fonctionnement automatique, y compris les trieuses pondérales)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84238920	Appareils et instruments de pesage, d'une portée > 5000 kg, à pesage électronique (à l'excl. des pèse-personnes, bascules à pesage continu sur transporteurs, bascules à pesées constantes et balances et bascules ensacheuses ou doseuses)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84238980	Appareils et instruments de pesage, d'une portée > 5000 kg (à l'excl. de ceux à pesage électronique, des pèse-personnes, bascules à pesage continu sur transporteurs, bascules à pesées constantes et balances et bascules ensacheuses ou doseuses)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84239010	Parties d'appareils et d'instruments de pesage relevant des sous-positions 8423 30 10, 8423 81 21, 8423 81 23, 8423 81 25, 8423 81 29, 8423 82 20 ou 8423 89 20
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84239090	Parties d'appareils et d'instruments de pesage (à l'excl. de ceux relevant des sous-positions 8423 30 10, 8423 81 21, 8423 81 23, 8423 81 25, 8423 81 29, 8423 82 20 ou 8423 89 20)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84243090	Machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet simil. (à l'excl. des appareils à air comprimé et des appareils de nettoyage à eau à moteur incorporé [appareils de nettoyage à haute pression], ainsi que des machines et appareils pour le nettoyage de contenants spéciaux)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84248940	Machines et appareils mécaniques, même à main, à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre (à l'excl. des pulvérisateurs, de ceux pour l'agriculture ou l'horticulture, ainsi que des appareils mécaniques à projeter, disperser ou pulvériser, des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés ou d'assemblages de circuits imprimés)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84248970	Appareils mécaniques à projeter, disperser ou pulvériser, des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés ou d'assemblages de circuits imprimés
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84249020	Parties des appareils mécaniques à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre, des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés ou d'assemblages de circuits imprimés
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84249080	Parties des extincteurs, pistolets aéroglyphes et appareils similaires, des machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet similaires ainsi que des machines et appareils à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre, n.d.a.
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84253100	Treuil et cabestans, à moteur électrique
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84253900	Treuil et cabestans, autres qu'à moteur électrique
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84254200	Cric et vérin, hydrauliques (sauf élévateurs fixes des types utilisés dans les garages pour voitures)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84254900	Cric et vérin, non hydrauliques

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84261100	Ponts roulants et poutres roulantes sur supports fixes
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84264100	Bigues et chariots-grues et autres machines et appareils autopropulsés, sur pneumatiques (à l'excl. des grues automotrices, portiques mobiles se déplaçant sur pneumatiques et sauf chariots-cavaliers)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84272019	autres chariots autopropulsés
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84279000	Chariots de manutention munis d'un dispositif de levage mais non autopropulsés
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84281020	Ascenseurs et monte-charge, électriques
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84283990	Appareils élévateurs, transporteurs ou convoyeurs, à action continue, pour marchandises (à l'excl. des appareils spécialement conçus pour mines au fond ou pour d'autres travaux souterrains, des appareils à benne, à bande ou à courroie, des appareils à rouleaux ou à galets, des appareils pneumatiques et des passeurs automatiques de circuits pour le transport, la manutention et le stockage de matériels pour dispositifs à semi-conducteur)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84287000	Robots industriels
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84289090	Autres machines et appareils de levage, de chargement, de déchargement ou de manutention: autres machines et appareils: autres que Chargeurs spécialement conçus pour l'exploitation agricole
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84295199	Chargeuses et chargeuses-pelleteuses à chargement frontal, autopropulsées (à l'excl. des engins à chenilles et des engins spécialement conçus pour mines au fond ou pour d'autres travaux souterrains)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84306100	Machines et appareils à tasser ou à compacter, non autopropulsés (sauf outillage pour emploi à la main)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84311000	Parties de palans; treuils, cabestans; crics et vérins, n.d.a.
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84312000	Parties de chariots-gerbeurs et autres chariots de manutention munis d'un dispositif de levage, n.d.a.
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84313900	Parties de machines et appareils du n° 8428, n.d.a.
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84314100	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux machines ou appareils des n°s 8425 à 8430 - autres
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84314200	Lames de boteurs (bulldozers) ou de boteurs biaux (angledozers), n.d.a.

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84314920	Parties de machines et appareils des n° 8426, 8429 ou 8430, coulées ou moulées en fonte, fer ou acier, n.d.a.
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84314980	Parties de machines et appareils des n° 8426, 8429 ou 8430, n.d.a.
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84431920	Machines et appareils à imprimer les matières textiles (à l'excl. des machines et appareils offset, flexographiques, typographiques et héliographiques)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84431970	Machines et appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442 (à l'excl. des machines à imprimer les matières textiles, de ceux utilisés pour la fabrication des semi-conducteurs, des imprimantes à jet d'encre, des duplicateurs hectographiques ou à stencils, des machines à imprimer les adresses et des autres machines de bureau à imprimer des n° 8469 à 8472, des machines offset, flexographiques, typographiques et héliographiques)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84439199	Parties et accessoires de machines et d'appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442, n.d.a. (à l'excl. des machines et appareils à imprimer utilisés pour la production des semi-conducteurs et autres que coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84439990	Parties et accessoires d'imprimantes, de machines à copier et de machines à télécopier, n.d.a. (à l'excl. des assemblages électroniques ainsi que de machines et d'appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84639000	Machines pour le travail des métaux, des carbures métalliques frittés ou des cermets, sans enlèvement de métal (à l'exception des presses à forger, à rouler, à cintrer, à plier, à dresser ou à planer, des machines à cisailer, machines à poinçonner ou à gruger; des presses; des bancs à étirer; des machines pour exécuter un filetage extérieur ou intérieur par roulage ou laminage; des machines pour le travail des métaux sous forme de fil; des machines pour emploi à la main et des machines pour la fabrication additive)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84642080	Machines à meuler et à polir pour le travail de la pierre, du béton, de l'amiante-ciment ou de matières minérales simil. (à l'excl. des machines pour emploi à la main, pour le travail à froid du verre et les machines pour le travail des disques [wafers] à semi-conducteur)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84649000	Machines-outils pour le travail de la pierre, du béton, de l'amiante-ciment ou de matières minérales simil., ou pour le travail à froid du verre (autres qu'à scier, à meuler ou à polir et autres que les machines pour emploi à la main et les machines pour le travail des disques [wafers] à semi-conducteur)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84669195	Parties et accessoires pour machines-outils pour le travail de la pierre, des produits céramiques, du béton, etc., y.c. le travail à froid du verre, n.d.a. (autres que coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84672985	Outils électromécaniques à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure (à l'excl. des scies et tronçonneuses, perceuses, meuleuses et ponceuses, rabots, cisailles à tailler les haies, ciseaux à pelouse et désherbeuses)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84678900	Outils pour emploi à la main, hydrauliques ou à moteur non électrique incorporé (sauf tronçonneuses à chaîne et outils pneumatiques)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84679900	Parties d'outils pour emploi à la main, hydrauliques ou à moteur électrique ou non électrique incorporé, n.d.a.
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84681000	Chalumeaux guidés à la main pour le brasage ou le soudage aux gaz

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84733020	Assemblages électroniques pour machines automatiques de traitement de l'information ou pour autres machines du n° 8471, n.d.a.
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84742000	Machines et appareils à concasser, broyer ou pulvériser les matières minérales solides
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84743200	Machines à mélanger les matières minérales au bitume
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84743900	Machines et appareils à mélanger ou à malaxer les matières minérales solides (y.c. les poudres et les pâtes) (sauf bétonnières et appareils à gâcher le ciment, machines à mélanger les matières minérales au bitume et sauf calandres)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84748010	Machines à agglomérer, former ou mouler les pâtes céramiques
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84748090	Machines à agglomérer, former ou mouler les combustibles minéraux solides, le ciment, le plâtre ou autres matières minérales en poudre ou pâte et machines à former les moules de fonderie en sable (sauf pour les pâtes céramiques et pour mouler ou couler le verre)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84749010	Parties des machines et appareils visés au n° 8474, n.d.a., coulées ou moulées en fonte, fer ou acier
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84749090	Parties des machines et appareils visés au n° 8474, n.d.a. (autres que coulées ou moulées en fonte, fer ou acier)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84779080	Parties des machines et appareils pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières des n° 8477 10 00 à 8477 80 99, n.d.a. (à l'excl. des parties de machines pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur ou des circuits intégrés électroniques et autres que coulées ou moulées en fonte, fer ou acier)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84791000	Machines et appareils pour les travaux publics, le bâtiment ou les travaux analogues, n.d.a.
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84794000	Machines de corderie ou de câblerie (autres que les métiers à retordre des types utilisés dans la filature)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84798200	Machines et appareils à mélanger, malaxer, concasser, broyer, cribler, tamiser, homogénéiser, émulsionner ou brasser, n.d.a. (à l'excl. des robots industriels)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84798300	Presses isostatiques à froid
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84798970	Machines automatiques de placement de composants électroniques utilisées exclusivement ou principalement pour la fabrication d'assemblages de circuits imprimés
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84798997	Machines et appareils mécaniques, non dénommés ailleurs

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84799070	Parties des machines et appareils, y compris les appareils mécaniques, ayant une fonction propre, n.d.a. (autres que coulées ou moulées en fonte, fer ou acier)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84806000	Moules pour les matières minérales (autres qu'en graphite ou autres formes de carbone, autres qu'en produits céramiques ou en verre)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84812090	Articles de robinetterie et organes similaires pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants similaires, y compris les détendeurs et les vannes thermostatiques
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84813099	Clapets et soupapes de retenue, pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants simil. (autres qu'en fonte ou acier)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84814010	Soupapes de trop-plein ou de sûreté en fonte ou en acier
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84814090	Soupapes de trop-plein ou de sûreté (autres qu'en fonte ou en acier)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84818059	Vannes de régulation (autres que vannes de régulation de température, détendeurs, vannes pour transmission oléohydrauliques ou pneumatiques, soupapes et clapets de retenue, soupapes de trop-plein ou de sûreté et sauf robinetterie sanitaire et vannes de radiateurs de chauffage central)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84818069	Robinets et vannes à passage direct, pour tuyauterie, etc. (autres qu'en fonte ou acier et sauf robinetterie sanitaire et vannes pour radiateurs de chauffage central)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84818079	Robinets à soupapes (autres qu'en fonte ou acier et à l'excl. des vannes de régulation de température, détendeurs, vannes de transmissions oléohydrauliques ou pneumatiques soupapes et clapets de retenue, soupapes de trop-plein ou de sûreté, vannes de régulation et sauf robinetterie sanitaire et vannes pour radiateurs de chauffage central)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84818081	Robinets à tournant sphérique, conique ou cylindrique (à l'excl. de la robinetterie sanitaire et des vannes pour radiateurs de chauffage central)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84818099	Articles de robinetterie et organes similaires pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants similaires, y compris les détendeurs et les vannes thermostatiques - autres
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84821090	Roulements à billes, plus grand diamètre extérieur > 30 mm
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84825000	Roulements à billes, à galets, à rouleaux cylindriques
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84828000	Roulements à galets et autres roulements, y.c. les roulements combinés (à l'excl. des roulements à billes, roulements à rouleaux coniques, y.c. les assemblages de cônes et rouleaux coniques, roulements à rouleaux en forme de tonneau, roulements à aiguilles et roulements à rouleaux cylindriques)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84829190	Billes, galets, rouleaux, aiguilles pour roulements (autres que rouleaux coniques et billes en acier du n° 7326)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84832000	Paliers à roulements incorporés, pour machines
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84833032	Paliers pour machines, pour tous types de roulements
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84833038	Paliers sans roulements incorporés, pour machines et coussinets (sauf pour tous types de roulements)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84834051	Réducteurs, multiplicateurs et boîtes de vitesses, pour machines
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84834059	Réducteurs, multiplicateurs et boîtes de vitesses
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84835020	Volants et poulies, y.c. les poulies à moufles, coulés ou moulés en fonte, fer ou acier
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84835080	Volants et poulies, y compris les poulies à moufles
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84836080	Embrayages et organes d'accouplement, y compris les joints d'articulation
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84839089	Roues dentées et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément; parties
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84849000	Joints métalloplastiques; jeux ou assortiments de joints de composition différente présentés en pochettes, enveloppes ou emballages analogues; joints d'étanchéité mécaniques
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84853010	Machines pour la fabrication additive par dépôt de plâtre, ciment ou céramique
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84853090	Machines pour la fabrication additive par dépôt de verre
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84858000	Machines pour la fabrication additive (à l'exclusion des dépôts de métal, plastique, caoutchouc, plâtre, ciment, céramique ou verre)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84859010	Parties de machines pour la fabrication additive par dépôt de plâtre, ciment ou céramique
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84859090	Parties de machines pour la fabrication additive (à l'exclusion des machines de la sous-position 8485.30.10)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	84879090	Parties de machines ou d'appareils du chapitre 84, sans caractéristiques spéciales d'utilisation, n.d.a.
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	85011010	Moteurs synchrones, d'une puissance <= 18 W
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	85011091	Moteurs universels, d'une puissance <= 37,5 W
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	85011093	Moteurs à courant alternatif, d'une puissance <= 37,5 W (à l'excl. des moteurs synchrones <= 18 W)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	85011099	Moteurs à courant continu, d'une puissance <= 37,5 W
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	85012000	Moteurs universels, d'une puissance > 37,5 W
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	85013100	Moteurs à courant continu, d'une puissance <= 750 W mais > 37,5 W, et génératrices à courant continu, puissance <= 750 W
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	85013200	Moteurs et génératrices à courant continu, puissance > 750 W mais <= 75 kW
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	85015100	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, d'une puissance > 37,5 W mais <= 750 W
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	85015220	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, d'une puissance > 750 W mais <= 7,5 kW
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	85015230	autres moteurs à courant alternatif, polyphasés d'une puissance excédant 750 W mais n'excédant pas 75 kW
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	85015381	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, d'une puissance > 75 kW mais <= 375 kW (à l'excl. des moteurs de traction)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	85017100	Machines génératrices photovoltaïques à courant continu d'une puissance n'excédant pas 50 W
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	85017200	Machines génératrices photovoltaïques à courant continu d'une puissance excédant 50 W
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	85030010	Frettes amagnétiques pour moteurs ou groupes électrogènes

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	85030099	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs et machines génératrices électriques ainsi qu'aux groupes électrogènes et convertisseurs rotatifs électriques, n.d.a. (sauf frettes amagnétiques et autres que coulées ou moulées en fonte, fer ou acier)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	85042210	Transformateurs à diélectrique liquide, d'une puissance excédant 650 kVA mais n'excédant pas 1 600 kVA
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	85044090	Convertisseur statique - autres
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	85052000	Accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	85059021	Electro-aimants des types utilisés exclusivement ou principalement pour les appareils de diagnostic par visualisation à résonnance magnétique, autres que les électro-aimants de la position 9018
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	85059029	Électro-aimants; plateaux, mandrins et dispositifs magnétiques ou électromagnétiques simil. de fixation (à l'excl. des électro-aimants des types utilisés exclusivement ou principalement pour les appareils de diagnostic par visualisation à résonnance magnétique, autres que les électro-aimants de la position 9018)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	85071080	Accumulateurs au plomb, pour le démarrage des moteurs à piston, fonctionnant avec électrolyte non liquide (sauf hors d'usage)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	85072080	Accumulateurs au plomb, fonctionnant avec électrolyte non liquide (sauf hors d'usage et ceux pour le démarrage des moteurs à piston)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	85078000	Accumulateurs électriques (sauf hors d'usage et autres que les accumulateurs au plomb, au nickel-cadmium, au nickel-fer, au nickel-hydrure et au lithium-ion)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	85141100	Presses isostatiques à chaud
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	85141980	Fours industriels et de laboratoire, chauffée par résistance (à l'excl. Des presses isostatiques chaudes, des fours de boulangerie et de biscuit, et pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteurs sur des plaquettes à semi-conducteurs)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	85371091	Appareils de commande à mémoire programmable (autres que les commandes numériques incorporant une machine automatique de traitement de l'information)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	85371095	Dispositifs de commande tactile (dénommés écrans tactiles) sans capacité d'affichage, destinés à être incorporés dans des appareils d'affichage et fonctionnant en détectant et en localisant la pression appliquée sur la surface d'affichage
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	85371098	Tableaux, armoires et combinaisons d'appareils simil., pour la commande ou la distribution électrique, pour une tension <= 1000 V (autres que les appareils de commutation pour la téléphonie et la télégraphie par fil, les armoires de commande numérique incorporant une machine automatique de traitement de l'information, les appareils de commande à mémoire programmable, ainsi que les dispositifs de commande tactile (dénommés écrans tactiles) sans capacité d'affichage, destinés à être incorporés dans des appareils d'affichage et fonctionnant en détectant et en localisant la pression appliquée sur la surface d'affichage)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	86090090	Cadres et conteneurs spécialement conçus et équipés pour un ou plusieurs modes de transport (à l'excl. des conteneurs avec blindage en plomb, pour le transport des matières radioactives [Euratom])
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	87012110	Tracteurs routiers pour semi-remorques, uniquement à moteur à piston à allumage, par compression (diesel ou semi-diesel), neufs
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	87012210	Tracteurs routiers pour semi-remorques, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et d'un moteur électrique, neufs
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	87012310	Tracteurs routiers pour semi-remorques, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par étincelles et d'un moteur électrique, neufs
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	87012410	Tracteurs routiers pour semi-remorques, uniquement à moteur électrique pour la propulsion, neufs
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	87012900	Tracteurs routiers pour semi-remorques, équipé pour la propulsion avec seulement un moteur à piston à combustion interne à allumage par étincelles (ou autre non couvert par des positions précédentes)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	87021011	Véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), neufs, d'une cylindrée > 2500 cm³
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	87021019	Véhicules automobiles pour le transport d'un minimum de 10 personnes, chauffeur inclus, uniquement à moteur diesel, d'une cylindrée > 2 500 cm³, usagés
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	87021091	Véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), neufs, d'une cylindrée <= 2500 cm³
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	87022010	Véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et d'un moteur électrique, d'une cylindrée > 2500 cm³
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	87022090	Véhicules automobiles pour le transport d'un minimum de 10 personnes, chauffeur inclus, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur diesel et d'un moteur électrique, d'une cylindrée <= 2 500 cm³
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	87042191	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal <= 5 t, cylindrée <= 2500 cm³, neufs (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	87044191	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, équipé pour la propulsion, à la fois avec un moteur à piston à combustion interne de compression-allumage "diesel ou semi-diesel" et moteur électrique, d'un poids en charge maximal <= 5 t, d'une capacité de cylindre <= 2,500 cm³, neufs (à l'exclusion de ceux utilisés 8704.10, Véhicules à moteur à usage spécial de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de matières hautement radioactives)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	87054000	Camions-bétonnières
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	87059030	Voitures-pompes à béton

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	87059080	Véhicules automobiles à usages spéciaux (à l'excl. de ceux principalement conçus pour le transport de personnes ou de marchandises, des camions-bétonnières, voitures de lutte contre l'incendie, derricks automobiles pour le sondage ou le forage, camions-grues, voitures-pompes à béton)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	87089997	Parties et accessoires pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (sauf en aciers estampés)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	87163100	Remorques-citernes ne circulant pas sur rails
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	87163930	Semi-remorques pour le transport des marchandises, neuves, ne circulant pas sur rails (sauf remorques destinées à des usages agricoles, remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, remorques pour le transport de produits à forte radioactivité [Euratom] et remorques citernes)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	90153010	Niveaux, électroniques
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	90241080	Machines et appareils d'essais des propriétés mécaniques des métaux (hors essais universels, de traction et de dureté)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	90248000	Machines et appareils d'essais des propriétés mécaniques des matériaux (autres que les métaux)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	90251900	Thermomètres et pyromètres, non combinés à d'autres instruments (à l'excl. des thermomètres à liquide, à lecture directe)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	90258080	Densimètres, aréomètres, pèse-liquides et instruments flottants simil., hygromètres et psychromètres, même combinés entre eux ou à des thermomètres ou baromètres, non électroniques
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	90261029	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit, du niveau, de la pression ou d'autres caractéristiques variables des liquides ou des gaz (débitmètres, indicateurs de niveau, manomètres, compteurs de chaleur, par exemple), à l'exclusion des instruments et appareils des n°s 9014, 9015, 9028 ou 9032
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	90262080	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la pression des liquides ou des gaz, non électroniques (à l'excl. des manomètres à spire ou à membrane manométrique métallique et des instruments et appareils pour la régulation pour le contrôle automatiques)
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	90269000	Parties et accessoires des instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit, du niveau, de la pression ou d'autres caractéristiques variables des liquides ou des gaz, n.d.a.
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	90318020	Instruments, appareils et machines pour la mesure ou le contrôle de grandeurs géométriques
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	90318080	Instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle, non optiques, n.d.a. dans le chapitre 90
		Ciment, ouvrages en béton et en pierre	2351Z à 2399Z	96200099	Monopodes, bipieds, trépieds et articles similaires (à l'excl. de ceux en matières plastiques ou en aluminium, des monopodes, bipieds, trépieds et articles similaires, des types utilisés pour les appareils de photographie ou de vidéographie numériques, les caméras et projecteurs cinématographiques, ainsi que des types utilisés pour d'autres appareils du chapitre 90)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84622300	Presses plieuses, à commande numérique
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84622210	Machines de formage des profilés, pour produits plats, commandés numériquement
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84623300	Machines de cisaillement contrôlées numériquement, pour produits plats (à l'excl. Des presses et des machines de poinçonnage et de cisaillement combinées)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84624900	Machines (à l'exclusion des presses) à poinçonner, à gruger ou à grignoter, pour produits plats, y compris les machines combinées à poinçonner et à cisailier à l'exclusion de celles à commande numérique
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85153100	Machines et appareils pour le soudage des métaux à l'arc ou au jet de plasma, entièrement ou partiellement automatiques
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	25010099	Sel et chlorure de sodium pur, même en solution aqueuse ou additionnés d'agents antiagglomérants ou d'agents assurant une bonne fluidité (à l'excl. du sel dénaturé, du sel préparé pour la table ainsi que des sels destinés à la transformation chimique [séparation Na de Cl] ou à d'autres usages industriels)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	25059000	Sables naturels de toute espèce, même colorés (à l'excl. des sables aurifères, platinifères, monazités, bitumineux, asphaltiques, siliceux ou quartzeux ainsi que des sables de zircon, de rutile ou d'ilménite)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	25171010	Cailloux et graviers, des types généralement utilisés pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts, galets et silex, même traités thermiquement
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	26219000	Scories et cendres, y.c. les cendres de varech (à l'excl. du laitier granulé [sable-laitier], des scories, laitiers, battitures et autres déchets de la fabrication du fer ou de l'acier, des cendres et résidus contenant du métal ou des composés de métaux ainsi que ceux provenant de l'incinération des déchets municipaux)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	28112100	Dioxyde de carbone
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	28301000	Sulfures de sodium
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	28399000	Silicates des métaux alcalins du commerce autres que sodium
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	32081090	Peintures et vernis à base de polyesters, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	32082090	Peintures et vernis à base de polymères acryliques ou vinyliques, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	32089019	Produits visés dans le libellé des n° 3901 à 3913 en solution dans des solvants organiques volatils, pour autant que la proportion du solvant > 50% du poids de la solution (à l'excl. des collodions et des solutions à base de polyesters ou de polymères acryliques ou vinyliques ainsi que du polyuréthane obtenu à partir de 2,2'-(tert-butylimino)diéthanol et de 4,4'-méthylènedicyclohexyldiisocyanate et d'un copolymère de p-crésol et divinylbenzène, les deux sous forme de solution dans du N,N-diméthylacétamide, contenant en poids >= 48% de polymère)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	32089091	Peintures et vernis à base de polymères synthétiques, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux (à l'excl. des produits à base de polyesters ou de polymères acryliques ou vinyliques)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	32089099	Peintures et vernis à base de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	32091000	Peintures et vernis à base de polymères acryliques ou vinyliques, dispersés ou dissous dans un milieu aqueux
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	32099000	Peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu aqueux (à l'excl. des produits à base de polymères acryliques ou vinyliques)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	32141010	Mastic de vitrier, ciments de résine et autres mastics
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	32141090	Enduits utilisés en peinture
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	32149000	Enduits non réfractaires des types utilisés en maçonnerie
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	35061000	Produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs, conditionnés pour la vente au détail comme colles ou adhésifs, d'un poids net <= 1 kg
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	35069110	Pellicules transparentes adhésives et adhésifs liquides transparents durcissables utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication d'écrans plats ou d'écrans tactiles

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	35069190	Autres adhésifs à base de polymères des nos 3901 à 3913 ou de caoutchouc
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	35069900	Colles et autres adhésifs préparés, n.d.a.
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	36061000	Combustibles liquides et gaz combustibles liquéfiés en récipients des types utilisés pour alimenter ou recharger les briquets ou les allumeurs et d'une capacité <= 300 cm³
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	38086100	Marchandises du n° 3808 contenant de l'alpha-cyperméthrine (ISO), du bendiocarbe (ISO), de la bifenthrine (ISO), du chlorfénapyr (ISO), de la cyfluthrine (ISO), de la deltaméthrine (DCI,ISO), de l'étofenprox (DCI), du fénitrothion (ISO), de la lambda-cyhalothrine (ISO), du malathion (ISO), du pirimiphos-méthyle (ISO) ou du propoxur (ISO), conditionnées dans des emballages d'un contenu en poids net n'excédant pas 300 g
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	38086200	Marchandises du n° 3808 contenant de l'alpha-cyperméthrine (ISO), du bendiocarbe (ISO), de la bifenthrine (ISO), du chlorfénapyr (ISO), de la cyfluthrine (ISO), de la deltaméthrine (DCI,ISO), de l'étofenprox (DCI), du fénitrothion (ISO), de la lambda-cyhalothrine (ISO), du malathion (ISO), du pirimiphos-méthyle (ISO) ou du propoxur (ISO), conditionnées dans des emballages d'un contenu en poids net excédant 300g mais n'excédant pas 7,5 kg
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	38086900	Marchandises du n° 3808 contenant de l'alpha-cyperméthrine (ISO), du bendiocarbe (ISO), de la bifenthrine (ISO), du chlorfénapyr (ISO), de la cyfluthrine (ISO), de la deltaméthrine (DCI,ISO), de l'étofenprox (DCI), du fénitrothion (ISO), de la lambda-cyhalothrine (ISO), du malathion (ISO), du pirimiphos-méthyle (ISO) ou du propoxur (ISO), conditionnées dans des emballages d'un contenu en poids net excédant 7,5 kg
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	38089190	Insecticides, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'excl. des produits à base de pyréthrinoides, d'hydrocarbures chlorés, de carbamates ou d'organo-phosphorés ainsi que des marchandises du n° 380850)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	38140090	Solvants et diluants organiques composites et préparations conçues pour enlever les peintures ou les vernis (à l'excl. des dissolvants pour vernis à ongles et des produits à base d'acétate de butyle)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	38160090	Ciments, mortiers, bétons et compositions similaires réfractaires (à l'excl. des pisés de dolomie et préparations à base de graphite ou d'autres substances carbonées)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	38245090	Mortiers et bétons, non réfractaires (à l'excl. du béton prêt à la coulée)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	38248400	Mélanges et préparations contenant de l'aldrine (ISO), du camphéchloré (ISO) (toxaphène), du chlordane (ISO), du chlordécone (ISO), du DDT (ISO) (clofénotane (DCI),1,1,1-trichloro-2,2-bis(p-chlorophényl)éthane), de la dieldrine (ISO,DCI), de l'endosulfan (ISO), de l'endrine (ISO), de l'heptachlore (ISO) ou du mirex (ISO)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	38248500	Mélanges et préparations contenant du 1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane (HCH (ISO)), y compris du lindane (ISO, DCI)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	38248600	Mélanges et préparations contenant du pentachlorobenzène (ISO) ou du hexachlorobenzène (ISO)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	38248700	Mélanges et préparations contenant de l'acide perfluorooctane sulfonique, ses sels, des perfluorooctane sulfonamides, ou du fluorure de perfluorooctane sulfonyle
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	38248800	Mélanges et préparations contenant des éthers tétra-, penta-, hexa-, hepta- ou octabromodiphényles
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	38249996	Produits chimiques et préparations des industries chimiques ou des industries connexes, y compris celles constituées de mélanges de produits naturels, non principalement composés de constituants organiques, n.d.a.
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	39019080	Polymères de l'éthylène, sous formes primaires (à l'excl. du polyéthylène, des copolymères d'éthylène et d'acétate de vinyle, des copolymères d'éthylène et d'alpha-oléfine d'une densité < 0,94, ainsi que de la résine ionomère constituée d'un sel d'un terpolymère d'éthylène, d'acrylate d'isobutyle et d'acide méthacrylique et d'un copolymère en bloc du type A-B-A, de polystyrène, de copolymère éthylène-butylène et de polystyrène, contenant en poids <= 35% de styrène, en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil.)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	39029090	Polymères de propylène ou d'autres oléfines, sous formes primaires (à l'excl. du polypropylène, du polyisobutylène et des copolymères de propylène ainsi que d'un copolymère en bloc du type A-B-A de polystyrène, de copolymère éthylène-butylène et de polystyrène, contenant en poids <= 35% de styrène et du poly[but-1-ène], copolymère de but-1-ène et d'éthylène contenant en poids <= 10% d'éthylène, ou un mélange de poly[but-1-ène], polyéthylène et/ou polypropylène, contenant en poids <= 10% de polyéthylène et/ou <= 25% de polypropylène, en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil.)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	39073000	Résines époxydes, sous formes primaires
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	39100000	Silicones sous formes primaires
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	39162000	Monofilaments dont la plus grande dimension de la coupe transversale > 1 mm [monofils], joncs, bâtons et profilés, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés, en polymères du chlorure de vinyle
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	39169090	Monofilaments dont la plus grande dimension de la coupe transversale > 1 mm [monofils], joncs, bâtons et profilés, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés, en matières plastiques (à l'excl. des monofilaments en produits de polymérisation d'addition ou en produits de polymérisation de réorganisation ou de condensation, même modifiés chimiquement)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	39172310	Tubes et tuyaux rigides, en polymères du chlorure de vinyle, obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	39172390	Tubes et tuyaux rigides, en polymères du chlorure de vinyle (à l'excl. des produits obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	39173100	Tubes et tuyaux souples, en matières plastiques, pouvant supporter une pression >= 27,6 MPa
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	39173200	Tubes et tuyaux souples, en matières plastiques, non renforcés d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, sans accessoires
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	39173900	Tubes et tuyaux souples, en matières plastiques, renforcés d'autres matières ou associés à d'autres matières (à l'excl. des produits pouvant supporter une pression >= 27,6 MPa)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	39174000	Accessoires pour tubes ou tuyaux [joints, coudes, raccords, p.ex.], en matières plastiques
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	39181010	Revêtements de sols, même auto-adhésifs, en rouleaux ou sous forme de carreaux ou de dalles, et revêtements de murs ou de plafonds en rouleaux d'une largeur >= 45 cm constitués d'une couche de matière plastique fixée en manière permanente sur un support (autre que du papier) la face apparente étant grainée, gaufrée, colorée, imprimée de motifs ou autrement décorée, consistant en un support imprégné, enduit ou recouvert de poly[chlorure de vinyle]
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	39181090	Revêtements de sols, même auto-adhésifs, en rouleaux ou sous formes de carreaux ou de dalles, en polymères du chlorure de vinyle (à l'excl. des revêtements consistant en un support imprégné, enduit ou recouvert de poly[chlorure de vinyle])
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	39189000	Revêtements de sols, même auto-adhésifs, en rouleaux ou sous formes de carreaux ou de dalles, et revêtements de murs ou de plafonds en rouleaux d'une largeur >= 45 cm constitués d'une couche de matière plastique fixée en manière permanente sur un support (autre que du papier) la face apparente étant grainée, gaufrée, colorée, imprimée de motifs ou autrement décorée, en matières plastiques (autres que les polymères du chlorure de vinyle)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	39191080	Feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, en rouleaux d'une largeur <= 20 cm (à l'excl. des bandes dont l'enduit consiste en caoutchouc, naturel ou synthétique, non vulcanisé)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	39199020	Tampons circulaires à polir autoadhésifs du type utilisé pour la fabrication de disques (wafers) à semi-conducteur
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	39199080	Plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, même en rouleaux d'une largeur > 20 cm [à l'excl. des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918, ainsi que des tampons circulaires à polir autoadhésifs du type utilisé pour la fabrication de disques (wafers) à semi-conducteur]
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	39201089	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères de l'éthylène non alvéolaires, d'une épaisseur > 0,125 mm, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs, des revêtements de sols, de murs ou de plafonds n° 3918 ainsi que d'une pâte à papier synthétique sous forme de feuilles humides, composée de fibrilles non cohérentes en polyéthylène, mélangées ou non à des fibres de cellulose dans une proportion <= 15%, contenant, comme agent humidifiant, du poly[alcool vinylique] dissous dans l'eau)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	39202080	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du propylène non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée d'une épaisseur > 0,10 mm, n.d.a.

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	39204390	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du chlorure de vinyle non alvéolaires, contenant en poids >= 6% de plastifiants, d'une épaisseur > 1 mm, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (sauf produits auto-adhésifs et revêtements de sols, de murs ou plafonds du n° 3918)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	39205990	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères acryliques non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (sauf produits auto-adhésifs, produits en poly[méthacrylate de méthyle], revêtements de sols, de murs ou de plafonds et d'un copolymère d'esters acryliques et méthacryliques sous forme de film de pellicule d'une épaisseur <= 150 micromètres)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	39206100	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polycarbonates non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	39206219	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en poly[éthylène téréphtalate] non alvéolaire, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire, d'une épaisseur <= 0,35 mm (à l'excl. des produits auto-adhésifs, des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918, des pellicules en poly[éthylène téréphtalate] d'une épaisseur >= 72 mais <= 79 micromètres destinées à la fabrication de disques magnétiques souples et des feuilles en poly[éthylène téréphtalate] d'une épaisseur >= 100 mais <= 150 micromètres destinées à la fabrication de plaques d'impression photopolymères)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	39206900	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polyesters non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (sauf produits auto-adhésifs; produits en polycarbonates, en poly[éthylène téréphtalate] ou non saturés; revêtements de sols, de murs ou de plafonds)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	39209990	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques non alvéolaires, n.d.a., non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs, des articles en produits de polymérisation d'addition, de polymérisation de réorganisation ou de condensation, des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918 et des barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire de la sous-position 3006 10 30)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	39221000	Baignoires, douches, éviers et lavabos, en matières plastiques
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	39235010	Capsules de bouchage ou de surbouchage, en matières plastiques
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	39235090	Bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques (à l'excl. des capsules de bouchage ou de surbouchage)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	39239000	Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques (à l'excl. des boîtes, caisses, casiers et articles simil., des sacs, sachets, pochettes et cornets, des bonbonnes, bouteilles, flacons et articles simil., des bobines, fusettes, canettes et supports simil. ainsi que des bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	39252000	Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, en matières plastiques
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	39253000	Volets, stores, y.c. les stores vénitiens, et articles simil., et leurs parties, en matières plastiques (à l'excl. des accessoires et garnitures)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	39259010	Accessoires et garnitures destinés à être fixés à demeure aux portes, fenêtres, escaliers, murs ou autres parties de bâtiment, en matières plastiques
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	39259020	Profilés et chemins de câbles pour canalisations électriques, en matières plastiques
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	39259080	Éléments structuraux utilisés pour la construction des sols, murs, cloisons, plafonds, toits, etc., gouttières et accessoires, rambardes, balustrades, rampes et barrières simil., rayonnages de grandes dimensions destinés à être montés et fixés à demeure dans les magasins, ateliers, entrepôts, etc., motifs décoratifs architecturaux, p.ex. cannelures, coupoles, colombiers, et autres articles d'équipement pour la construction, en matières plastiques, n.d.a.
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	39263000	Garnitures pour meubles, carrosseries ou simil., en matières plastiques (à l'excl. des articles d'équipement pour la construction destinés à être fixés à demeure sur des parties de bâtiments)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	39269060	Écrans faciaux/visières de protection en matières plastiques
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	39269097	Ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières des n° 3901 à 3914, n.d.a.
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	40021100	Latex de caoutchouc styrène-butadiène [SBR] ou de caoutchouc styrène-butadiène carboxylé [XSBR]
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	40027000	Caoutchouc éthylène-propylène-diène non conjugué [EPDM], sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	40069000	Baguettes, tubes, profilés et formes simil., disques, rondelles et articles simil., en caoutchouc non vulcanisé, même mélangé (à l'excl. des profilés pour le rechapage ainsi que des plaques, feuilles ou bandes qui n'ont pas subi d'autres ouvrages qu'un simple travail de surface ou sont simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	40081900	Baguettes et profilés, en caoutchouc alvéolaire non durci
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	40082900	Baguettes et profilés, en caoutchouc non alvéolaire non durci
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	40091100	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, non renforcés à l'aide d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, sans accessoires
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	40169300	Joints en caoutchouc vulcanisé non durci (à l'excl. des articles en caoutchouc alvéolaire)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	40169957	Ouvrages en caoutchouc vulcanisé non durci qui, en raison de leur nature, sont destinés exclusivement ou principalement aux véhicules automobiles des n° 8701 à 8705, n.d.a. (à l'excl. des ouvrages en caoutchouc alvéolaire ainsi que des pièces en caoutchouc-métal)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	40169997	Ouvrages en caoutchouc vulcanisé non durci, n.d.a. (à l'excl. des ouvrages en caoutchouc alvéolaire)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	44101130	Panneaux de particules, en bois, même agglomérés avec des résines ou d'autres liants organiques, recouverts en surface de papier imprégné de mélamine (à l'excl. des panneaux dits 'oriented strand board' et 'waferboard', des panneaux de fibres et des panneaux cellulaires)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	44101150	Panneaux de particules: recouverts en surface de plaques ou de feuilles décoratives stratifiées en matière plastique
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	44101190	Panneaux de particules, en bois, même agglomérés avec des résines ou d'autres liants organiques (sauf bruts ou simpl. poncés, recouverts en surface de papier imprégné de mélamine ou de plaques ou de feuilles décoratives stratifiées en matières plastiques et à l'excl. des panneaux dits 'oriented strand board' et 'waferboard', des panneaux de fibres et des panneaux cellulaires)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	44109000	Panneaux en fragments provenant de la bagasse, bambou ou paille de céréales ou en autres matières ligneuses, même agglomérés avec des résines ou d'autres liants organiques (sauf en bois ainsi que des panneaux de fibres, des panneaux cellulaires, des panneaux de particules plaqués et des panneaux constitués par des matières ligneuses agglomérées avec du ciment, du plâtre ou d'autres liants minéraux)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	44119290	PANNEAUX DE FIBRES DE BOIS OU AUTRES MATIERES LIGNEUSES, MEME AGGLOMEREEES AVEC DES LIANTS ORGANIQUES, D'UNE MASSE VOLUMIQUE > 0,8 G/CM3, OUVRES MECANIQUEMENT OU RECOUVERTS EN SURFACE (SAUF PANNEAUX DE FIBRES A DENSITE MOYENNE MDF, CARTON, PANNEAUX DE PARTICULES, MEME STRATIFIES, BOIS STRATIFIES A A ME EN PANNEAUX DE FIBRES, PANNEAUX CELLULAIRES EN BOIS AVEC FACES EN PANNEAUX DE FIBRES ET PANNEAUX RECONNAISSABLES COMME ETANT DES PARTIES DE MEUBLES)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	44123900	Bois contreplaqués, constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur <= 6 mm, ayant les deux plis extérieurs en bois de conifères (à l'exclusion des bois de bambou, des panneaux en bois dits «densifiés», des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	44124191	Bois contre-plaqués, bois plaqués et bois stratifiés "LVL", avec au moins une couche extérieure de bois tropical et l'un des bois non conifères (à l'excl. de bambou, contreplaqué composé uniquement de feuilles de bois <d'épaisseur de 6 mm, feuilles de bois comprimé, panneaux de bois cellulaires , bois incrusté et draps identifiables comme composants de meubles)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	44124199	Bois contre-plaqués, bois plaqués et bois stratifiés "LVL", avec au moins un pli externe de bois tropical (à l'excl. de bambou, avec une couche extérieure de bois non conifère, contreplaqué composé uniquement de feuilles de bois <d'épaisseur de 6 mm, feuilles de bois comprimé, Panneaux de bois cellulaires, bois incrusté et feuilles identifiables comme composants de meubles)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	44124200	Bois contre-plaqués, bois plaqués et bois stratifiés "LVL", avec au moins une couche extérieure de bois non conifères (excl. De bambou, avec un pli extérieur de bois tropical, contreplaqué composé uniquement de feuilles de bois <d'épaisseur de 6 mm, feuilles de bois comprimé, Panneaux de bois cellulaires, bois incrusté et feuilles identifiables comme composants de meubles)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	44124900	Bois contre-plaqués, bois plaqués et bois stratifiés "LVL", avec les deux plis externes de bois de conifères (à l'excl. De bambou, avec une plis extérieure de bois tropical, contreplaqué composé uniquement de feuilles de bois <d'épaisseur de 6 mm, feuilles de bois comprimé, panneaux de bois cellulaires, bois incrusté et draps identifiables comme composants de meubles)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	44125190	Bois contre-plaqués, bois plaqués et bois stratifiés, avec au moins un pli externe de bois tropical (à l'excl. De bambou, avec un pli extérieur de bois non conifère, contreplaqué composé uniquement de feuilles de bois <= 6 mm d'épaisseur et de bois de placage stratifié)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	44125900	Bois contre-plaqués, bois plaqués et bois stratifiés, avec les deux plis externes de bois de conifères (à l'excl. De bambou, avec une plis extérieure de bois tropical, contreplaqué constitué uniquement de feuilles de bois <= 6 mm d'épaisseur et de bois de placage stratifié)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	44129110	Bois stratifié avec au moins un pli externe de bois tropical et une couche de panneaux de particules (à l'excl. De bambou, contreplaqué composé uniquement de feuilles de bois <= 6 mm d'épaisseur, bois placage stratifié, de bloc de blocage, laminboard, battenboard, feuilles de bois comprimé, Panneaux de bois cellulaires, bois incrusté et feuilles identifiables comme composants de meubles)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	44129191	Bois stratifié avec au moins un pli externe de bois tropical et un de bois non conifères (à l'excl. De bambou, avec une couche de panneaux de particules, contreplaqué composé uniquement de feuilles de bois <= 6 mm d'épaisseur, de bois de placage laminé, Laminboard, Battenboard, feuilles de bois comprimé, panneaux de bois cellulaires, bois incrusté et draps identifiables comme composants de meubles)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	44129199	Bois stratifié avec au moins un pli externe de bois tropical (à l'excl. De bambou, avec une couche de panneaux de particules, avec une couche externe de bois non conifères, contreplaqué composé uniquement de feuilles de bois <= 6 mm d'épaisseur et de bois de placage stratifié, Barboard, Laminboard, Battenboard, feuilles de bois comprimé, panneaux de bois cellulaires, bois incrusté et feuilles identifiables comme composants de meubles)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	44129210	Bois stratifié ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères et contenant au moins un panneau de particules (exclue de bambou, avec un pli externe de bois tropical, contreplaqué composé uniquement de feuilles de bois <= 6 mm d'épaisseur, de bois placage laminé, Barboard, Laminboard, Battenboard, feuilles de bois comprimé, panneaux de bois cellulaires, bois incrusté et draps identifiables comme composants de meubles)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	44129290	Bois stratifié ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères(exclue de bambou, avec un pli externe de bois tropical, contreplaqué composé uniquement de feuilles de bois <= 6 mm d'épaisseur, de bois placage laminé, Barboard, Laminboard, Battenboard, feuilles de bois comprimé, panneaux de bois cellulaires, bois incrusté et draps identifiables comme composants de meubles)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	44129910	Bois stratifié ayant les deux plis extérieurs de bois de conifères et contenant au moins un panneau de particules (à l'excl. De bambou, avec un pli externe de bois tropical, des contreplaqués constitués uniquement de feuilles de bois <= 6 mm d'épaisseur, de bois de placage laminé, Laminboard, Battenboard, feuilles de bois comprimé, panneaux de bois cellulaires, bois incrusté et feuilles identifiables comme composants de meubles)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	44129990	Bois stratifié ayant les deux plis extérieurs de bois de conifères (à l'excl. De bambou, avec une plis extérieure de bois tropical, avec une couche de panneaux de particules, contreplaqué composé uniquement de feuilles de bois <= 6 mm d'épaisseur, de bois de placage stratifié, de bloc de blocage, de lambris, Battenboard, feuilles de bois comprimé, panneaux de bois cellulaires, bois incrusté et feuilles identifiables comme composants de meubles)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	44187310	Panneaux assemblés pour revêtement de sols mosaïques, en bambou ou ayant au moins la couche supérieure en bambou
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	44187390	Panneaux assemblés pour revêtement de sol, en bambou ou ayant au moins la couche supérieure en bambou (à l'exclusion des sols mosaïques)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	44188900	Bois d'ingénierie structural autres que lamellé-collé (BLC), lamellé croisé (CLT ou X-lam) et poutre de bois en I
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	45039000	Ouvrages en liège naturel (à l'excl. des cubes, plaques, feuilles ou bandes de forme carrée ou rectangulaire, des bouchons et leurs ébauches, des chaussures et leurs parties, notamment les semelles intérieures amovibles, des coiffures et leurs parties, des bourres et séparateurs pour cartouches de chasse ainsi que des jeux, jouets et engins sportifs et leurs parties)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	48041190	Papiers et cartons pour couverture, dits 'kraftliner', écrus, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm (à l'excl. des articles des n° 4802 et 4803 ainsi que des produits écrus ou des produits dont la composition fibreuse totale est constituée par >= 80% en poids par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	48219010	Étiquettes de tous genres, en papier ou en carton, non imprimées, auto-adhésives
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	52111900	Tissus de coton, écrus, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m² (à l'excl. des tissus à armure toile ou à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	55122990	Tissus, teints ou en fils de diverses couleurs, de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, contenant >= 85% en poids de ces fibres
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	59039091	Tissus enduits, recouverts ou stratifiés avec des dérivés de la cellulose ou des matières plastiques autres que le poly(chlorure de vinyle) ou le polyuréthane, la matière textile constituant l'endroit (à l'excl. des tissus ayant le caractère de revêtements muraux)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	59039099	Tissus enduits, recouverts ou stratifiés avec des matières plastiques autres que le poly(chlorure de vinyle) ou le polyuréthane (sauf tissus dont la matière textile constitue l'endroit, nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de polyamides, polyesters ou rayonne viscosé et tissus imprégnés ou enduits ayant le caractère de revêtements muraux ou bien enduits ou recouverts de matières plastiques et utilisés comme revêtements de sol)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	59119010	Produits et articles textiles pour usages techniques, visés à la note 7 du présent chapitre, en feutre, n.d.a.
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	63039290	Vitrages, rideaux et stores d'intérieur ainsi que cantonnières et tours de lit, de fibres synthétiques (autres qu'en nontissés, autres qu'en bonneterie et autres que stores d'extérieur)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	63042000	Moustiquaires pour lits, en bonneterie-chaîne, antipaludiques
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	63049100	Articles d'ameublement, en bonneterie (à l'exclusion des couvertures, du linge de lit, linge de table, linge de toilette, linge de cuisine, des vitrages, rideaux, stores d'intérieur, cantonnières et tours de lit, couvre-lits, moustiquaires pour lits antipaludiques, abat-jour et articles de la position 9404)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	63049900	Articles d'ameublement, de matières textiles (autres que de coton ou fibres synthétiques, autres qu'en bonneterie et sauf couvertures, linge de lit, linge de table, linge de toilette et de cuisine, vitrages, rideaux, stores d'intérieur, cantonnières et tours de lit, couvre-lits, abat-jours et les articles du n° 9404 [sommiers et articles de literie])
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	63061900	Bâches et stores d'extérieur de matières textiles (autres que de fibres synthétiques et sauf auvents plats en tissus légers, confectionnés selon le type de bâche)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	68051000	Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués sur fond en matières textiles seulement, même découpés, cousus ou autrement assemblés
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	68052000	Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués sur papier ou carton seulement, même découpés, cousus ou autrement assemblés
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	68053000	Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués sur un autre fond que des matières textiles seulement ou que du papier ou du carton seulement, même découpés, cousus ou autrement assemblés
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	68061000	Laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales simil., même mélangées entre elles, en masses, feuilles ou rouleaux
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	68069000	Mélanges et ouvrages en matières minérales à usage d'isolants thermiques ou sonores ou pour l'absorption du son (sauf laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales simil.; vermiculite expansée, argile expansée, mousse de scories et produits minéraux simil. expansés; produits en béton léger, amiante ou base d'amiante, amiante-ciment, cellulose-ciment ou simil.; articles en céramique)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	68071000	Ouvrages en asphalte ou en produits simil., p.ex. poix de pétrole, brais, en rouleaux
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	68080000	Panneaux, planches, carreaux, blocs et articles simil., en fibres végétales, en paille ou en copeaux, plaquettes, particules, sciures ou autres déchets de bois, agglomérés avec du ciment, du plâtre ou d'autres liants minéraux (sauf articles en amiante-ciment, cellulose-ciment et produits simil.)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	68091900	Planches, plaques, panneaux, carreaux et articles simil., en plâtre ou en compositions à base de plâtre, non ornementés (sauf revêtus ou renforcés de papier ou de carton uniquement et sauf ouvrages à liaison en plâtre à usage d'isolants thermiques ou sonores ou pour l'absorption du son)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	68159100	Ouvrages en pierre ou en autres matières minérales, non dénommés ailleurs, contenant de la magnésite, de la magnésie sous forme de périclase, de la dolomie y compris sous forme de chaux dolomitique, ou de la chromite
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	68159900	Ouvrages en pierres ou en autres matières minérales n.d.a. (sauf contenant de la magnésite, de la dolomie ou de la chromite et ouvrages en graphite ou en autre carbone)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	69109000	Éviers, lavabos, colonnes de lavabos, baignoires, bidets, cuvettes d'aisance, réservoirs de chasse, urinoirs et appareils fixes simil. pour usages sanitaires en céramique (autres qu'en porcelaine et sauf porte-savon, porte-éponge, porte-brosse à dents, porte-serviettes et porte-papier hygiénique)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	70031990	Plaques ou feuilles en verre, dit 'coulé', mais non autrement travaillé (autres qu'en verre d'optique ou qu'en verre coloré dans la masse, opacifié, plaqué [doublé], ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante et sauf en verre armé)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	70032000	Plaques et feuilles en verre dit 'coulé', armées, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillées
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	70033000	Profilés en verre, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillés
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	70049080	Feuilles en verre étiré ou soufflé, mais non autrement travaillé (à l'excl. des articles en verre coloré dans la masse, opacifié, plaqué [doublé] ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante ainsi que des articles en verre d'optique)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	70051025	Plaques ou feuilles en glace [verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces], à couche absorbante ou réfléchissante, mais non autrement travaillée, d'une épaisseur <= 3,5 mm (sauf armée)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	70051030	Plaques ou feuilles en glace [verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces], à couche absorbante ou réfléchissante, mais non autrement travaillée, d'une épaisseur > 3,5 mm mais <= 4,5 mm (sauf armée)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	70051080	Plaques ou feuilles en glace [verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces], à couche absorbante ou réfléchissante, mais non autrement travaillée, d'une épaisseur > 4,5 mm (sauf armée)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	70052180	Plaques ou feuilles en glace [verre flotté et verre douci sur une ou deux faces], colorée dans la masse, opacifiée, plaquée [doublée] ou simpl. doucie, mais non autrement travaillée, d'une épaisseur > 4,5 mm (autre qu'armée et autre qu'à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	70052925	Plaques ou feuilles en glace [verre flotté et verre douci et poli sur une ou deux faces], non autrement travaillée, d'une épaisseur <= 3,5 mm (autre qu'armée, colorée dans la masse, opacifiée, plaquée [doublée] ou simpl. doucie ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	70052935	Plaques ou feuilles en glace [verre flotté et verre douci et poli sur une ou deux faces], non autrement travaillée, d'une épaisseur > 3,5 mm mais <= 4,5 mm (autre qu'armée, colorée dans la masse, opacifiée, plaquée [doublée] ou simpl. doucie ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	70052980	Plaques ou feuilles en glace [verre flotté et verre douci et poli sur une ou deux faces], autrement travaillée, d'une épaisseur > 4,5 mm (autre qu'armée, colorée dans la masse, opacifiée, plaquée [doublée] ou simpl. doucie ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	70060090	Plaques, feuilles ou profilés en verre, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, courbé, biseauté, gravé, percé, émaillé ou autrement travaillé, mais non encadré ni associé à d'autres matières (sauf verre d'optique, verre de sécurité, vitrage isolant à parois multiples et verre sous la forme de miroirs)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	70071190	Verre trempé de sécurité, de dimensions et formes permettant son emploi dans les véhicules aériens, bateaux et autres véhicules (à l'excl. des véhicules automobiles et tracteurs)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	70071980	Verre trempé de sécurité (autre que coloré dans la masse, opacifié, plaqué (doublé) ou à couche absorbante ou réfléchissante et sauf dimensions et formes permettant son emploi dans les véhicules automobiles et tracteurs, les véhicules aériens, bateaux et autres véhicules, et sauf le verre de lunetterie et le verre d'horlogerie)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	70072900	Verre formé de feuilles contrecollées, de sécurité (autres que des dimensions et formes permettant son emploi dans les véhicules automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules et sauf vitrages isolants à parois multiples)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	70080081	Vitrages isolants formés de deux plaques de verre scellées hermétiquement sur leur pourtour par un joint et séparées par une couche d'air, d'autre gaz ou de vide (autres que colorés dans la masse, opacifiés, plaqués [doublés] ou à couche absorbante ou réfléchissante)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	70080089	Vitrages isolants à deux parois séparées par des fibres de verre, ou à trois couches ou plus (autres que colorés dans la masse, opacifiés, plaqués [doublés] ou à couche absorbante ou réfléchissante)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	70099100	Miroirs en verre non encadrés (sauf miroirs rétroviseurs pour véhicules, miroirs optiques, optiquement travaillés et miroirs > 100 ans)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	70191300	Fils et mèches de fibres de verre (à l'exclusion des fils coupés d'une longueur de <= 50 mm et des roses)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	70191900	Cakes en fibre de verre "gâteaux textiles" et brins de fibre de verre hachés d'une longueur > 50mm
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	70196200	Etoffes de stratifils (rovings) à maille fermée, à l'exclusion des tissus, en fibre de verre, collé mécaniquement
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	70196300	Tissus à maille fermée, tissage uni, de fils de fibres de verre (excl. Revêtu ou stratifié)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	70196400	Tissus à maille fermée, tissage uni, fils de fibres de verre, revêtus ou stratifiés
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	70196600	Tissus à maille ouverte, de fibre de verre, d'une largeur n'excédant pas 30 cm
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	70196910	Étoffes, de fibre de verre, par couture-tricotage et étoffes aiguilletées
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	70196990	Tissus collés mécaniquement de fibres de verre (à l'exclusion de tissus à maille fermée, de royers et de tissus tissés, ou par couture-tricotage et étoffes aiguilletées)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	70197200	Etoffes à mailles fermées chimiquement liés de fibres de verre (à l'exclusion des Feuilles minces "voiles")
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	70197300	Etoffes à mailles ouvertes chimiquement liés de fibres de verre (à l'exclusion des Feuilles minces "voiles")
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	70198010	Panneaux, matelas et produits similaires, de laine de verre
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	70198090	Laine de verre et articles de laine de verre (à l'excl. des panneaux, des matelas et des produits similaires)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	70199000	Fibres de verre et ouvrages en ces matières, non dénommés ailleurs
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	70200080	Ouvrages en verre, n.d.a.
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72083900	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, épaisseur < 3 mm (sans motifs en relief, et autres que découpés)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72085120	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, non enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur > 15 mm, sans motifs en relief
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72089080	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, mais non plaqués ni revêtus, non perforés
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72104900	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, zingués, non ondulés (à l'excl. des produits zingués électrolytiquement)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72106100	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus d'alliages d'aluminium et de zinc
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72107080	Produits laminés plats en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, peints, vernis ou revêtus de matières plastiques (autres que le fer-blanc simpl. verni, et autres que revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et d'oxydes de chrome, vernis)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72109080	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus (sauf produits étamés, plombés, zingués, peints, vernis, plaqués, étamés et imprimés, revêtus d'aluminium et de zinc, de matières plastiques, d'oxydes de chrome ou de chrome et oxydes de chrome)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72111900	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à chaud, d'une épaisseur < 4,75 mm (à l'excl. des larges plats)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72112320	Produits laminés plats dits "magnétiques" en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à froid, non plaqués ni revêtus, contenant en poids < 0,25% de carbone
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72112330	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm et d'une épaisseur >= 0,35 mm, simpl. laminés à froid, non plaqués ni revêtus, contenant en poids < 0,25% de carbone (à l'excl. des produits laminés plats dits "magnétiques")
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72112380	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm et d'une épaisseur < 0,35 mm, simpl. laminés à froid, non plaqués ni revêtus, contenant en poids < 0,25% de carbone (à l'excl. des produits laminés plats dits "magnétiques")
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72112900	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à froid, contenant en poids >= 0,25% de carbone

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72119080	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, mais non plaqués ni revêtus, non perforés
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72122000	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, zingués électrolytiquement
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72123000	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, zingués (à l'excl. des produits zingués électrolytiquement)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72125090	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus (autrement qu'étamés, zingués, peints, vernis, revêtus de matières plastiques ou d'oxydes de chrome ou de chrome et d'oxydes de chrome, cuivrés, chromés, nickelés ou revêtus d'aluminium)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72131000	Fil machine en fer ou en aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières, avec indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus lors du laminage
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72139110	Fil machine du type utilisé pour armature du béton, lisse, en fer ou en aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières, de section circulaire d'un diamètre < 14 mm
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72139990	Fil machine en fer ou en aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières, contenant en poids >= 0,25% de carbone (à l'excl. des produits de section circulaire d'un diamètre < 14 mm, du fil machine en acier de décolletage ainsi que du fil machine comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72142000	Barres en fer ou en aciers non alliés, comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72149995	Barres en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminées à chaud ou filées à chaud ou extrudées à chaud, contenant en poids >= 0,25% de carbone, de section carrée ou de section autre que rectangulaire ou circulaire (à l'excl. des produits comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage, des produits ayant subi une torsion après laminage ainsi que des produits en acier de décolletage)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72159000	Barres en fer ou en aciers non alliés, obtenues ou parachevées à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées ou obtenues à chaud et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, n.d.a.
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72161000	Profilés en U, en I ou en H, en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminés ou filés à chaud, d'une hauteur < 80 mm
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72162100	Profilés en L, en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminés ou filés à chaud, d'une hauteur < 80 mm
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72163190	Profilés en U, en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminés ou filés à chaud, d'une hauteur >= 220 mm
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72163219	Profilés en I, en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de 80 mm à 220 mm (autres qu'à ailes à faces parallèles)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72163291	Profilés en I, en fer ou en aciers non alliés, à ailes à faces parallèles, simpl. laminés ou filés à chaud, d'une hauteur >= 220 mm
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72163299	Profilés en I, en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminés ou filés à chaud, d'une hauteur >= 220 mm (autres qu'à ailes à faces parallèles)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72163310	Profilés en H, en fer ou en aciers non alliés, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur >= 80 mm mais <= 180 mm
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72166110	Profilés en C, en L, en U, en Z, en oméga ou en tube ouvert, en fer ou en aciers non alliés, simpl. obtenus à froid à partir de produits laminés plats
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72166190	Profilés en fer ou en aciers non alliés, simpl. obtenus à froid à partir de produits laminés plats (autres qu'en C, L, U, Z, qu'en oméga ou en tube ouvert et sauf en tôle nervurée)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72166900	Profilés en fer ou en aciers non alliés, simpl. obtenus ou parachevés à froid (à l'excl. des profilés obtenus à partir de produits laminés plats et des tôles nervurées)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72169180	Profilés en fer ou en aciers non alliés, obtenus ou parachevés à froid à partir de produits laminés plats et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées (à l'excl. des profilés en tôles nervurées)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72169900	Profilés en fer ou en aciers non alliés, obtenus ou parachevés à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, ou obtenus à chaud et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, n.d.a. (autres que ceux obtenus à partir de produits laminés plats)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72171031	Fils en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, d'une teneur en poids en carbone < 0,25%, non revêtus, même polis, dont la plus grande dimension de la coupe transversale >= 0,8 mm, comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72171039	Fils en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, d'une teneur en poids en carbone < 0,25%, non revêtus, dont la plus grande dimension de la coupe transversale >= 0,8 mm (ne comportant pas des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72171090	Fils en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, d'une teneur en poids en carbone >= 0,6%, non revêtus, même polis (sauf fil machine)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72179020	Fils en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, d'une teneur en poids en carbone < 0,25%, revêtus (sauf revêtus de métaux communs et sauf fil machine)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72179090	Fils en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, d'une teneur en poids en carbone >= 0,6%, revêtus (sauf revêtus de métaux communs et sauf fil machine)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72193390	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur > 1 mm mais < 3 mm, teneur en poids en nickel < 2,5%
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72199080	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, non perforés
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72201200	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à chaud, épaisseur < 4,75 mm
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72202021	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur >= 3 mm, teneur en poids en nickel >= 2,5%
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72202029	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur >= 3 mm, teneur en poids en nickel < 2,5%
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72202041	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur > 0,35 mm mais < 3 mm, teneur en poids en nickel >= 2,5%
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72202049	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur > 0,35 mm mais < 3 mm, teneur en poids en nickel < 2,5%
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72202081	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur <= 0,35 mm, teneur en poids en nickel >= 2,5%
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72202089	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur <= 0,35 mm, teneur en poids en nickel < 2,5%
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72209080	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, non perforés
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72221119	Barres en aciers inoxydables, simpl. laminées ou filées à chaud, de section circulaire, diamètre >= 80 mm, teneur en poids en nickel < 2,5%
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72221189	Barres en aciers inoxydables, simpl. laminées ou filées à chaud, de section circulaire d'un diamètre < 80 mm, contenant en poids < 2,5% de nickel
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72221990	Barres en aciers inoxydables, simpl. laminées ou filées à chaud, contenant en poids < 2,5% de nickel (à l'excl. des produits de section circulaire)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72224090	Profilés en aciers inoxydables, obtenus ou parachevés à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées ou simpl. forgés ou forgés ou autrement obtenus à chaud et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, n.d.a.
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72230099	Fils en aciers inoxydables, enroulés, contenant en poids < 2,5% de nickel (à l'excl. du fil machine ainsi que des produits contenant en poids >= 13% mais <= 25% de chrome et >= 3,5% mais <= 6% d'aluminium)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72255080	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à froid (sauf aciers à coupe rapide et aciers au silicium dits "magnétiques")
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72259200	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid et zingués (sauf zingués électrolytiquement et sauf aciers au silicium dits "magnétiques")
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72287090	Profilés en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, n.d.a. (sauf simpl. laminées ou filées à chaud)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	72299090	Fils en aciers alliés autres qu'en aciers inoxydables, en couronnes ou en rouleaux (sauf fil machine, fil en aciers à coupe rapide ou en aciers silicomanganeux et sauf produits du n° 7229 90 50)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73012000	Profilés en fer ou en acier, obtenus par soudage
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73041100	Tubes et tuyaux sans soudure, en aciers inoxydables, des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73041910	Tubes et tuyaux sans soudure, en fer ou en acier, des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, diamètre extérieur <= 168,3 mm (sauf en aciers inoxydables ou en fonte)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73044100	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers inoxydables, étirés ou laminés à froid (sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73044983	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section transversale circulaire, d'acier inoxydable, d'un diamètre externe <= 168,3 mm (à l'exclusion des tuyaux éirés ou laminés à froid des types utilisés Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production et tiges de forage, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73049000	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section autre que circulaire, en fer (à l'excl. de la fonte) ou en acier
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73059000	Tubes et tuyaux de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en produits laminés plats en fer ou en acier (sauf soudés et sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs et gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73061900	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section transversale circulaire, d'acier inoxydable, d'un diamètre extérieur de > 406,4 mm (à l'exclusion des Tuyaux étirés à froid ou laminés à froid d'un type utilisé pour l'huile ou le gaz Pipelines et boîtiers et tubes d'un type utilisé pour le perçage de pétrole ou de gaz)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73063072	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section circulaire, en fer ou en aciers, diamètre extérieur <= 168,3 mm, zingués (sauf les tubes des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction du pétrole et du gaz et sauf tubes de précision et tubes filetés ou filetables dits "tubes gaz")
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73064080	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section circulaire, en aciers inoxydables (autres qu'étirés ou laminés à froid, sauf tubes à sections intérieure et extérieure circulaires et de diamètre extérieur > 406,4 mm et sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs et les gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73066110	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section carrée ou rectangulaire, en aciers inoxydables
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73066192	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section carrée ou rectangulaire, épaisseur de paroi <= 2 mm, en fer ou en acier autres qu'inoxidables
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73066199	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section carrée ou rectangulaire, épaisseur de paroi > 2 mm, en fer ou en acier autres qu'inoxidables
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73066910	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section autre que circulaire, en aciers inoxydables (autres que tubes à sections intérieure ou extérieure circulaires et de diamètre extérieur > 406,4 mm, sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz et sauf tuyaux et profilés creux de section carrée ou rectangulaire)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73066990	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section autre que circulaire, en fer ou en acier autres qu'inoxidables (autres que tubes à sections intérieure ou extérieure circulaires et de diamètre extérieur > 406,4 mm, sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz et sauf tuyaux et profilés creux de section carrée ou rectangulaire)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73069000	Tubes, tuyaux et profilés creux [p.ex. rivés, agrafés ou à bords simpl. rapprochés], en fer ou en acier (sauf tubes sans soudure ou soudés et tubes de sections intérieure et extérieure circulaires et d'un diamètre extérieur > 406,4 mm)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73071990	Accessoires de tuyauterie moulés en fer ou acier (sauf fonte)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73072100	Brides en aciers inoxydables (non moulés)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73072910	Accessoires de tuyauterie en aciers inoxydables, filetés (non moulés et sauf brides, coudes, courbes et manchons)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73072980	Accessoires de tuyauterie en aciers inoxydables (sauf accessoires de tuyauterie à souder bout à bout et brides, moulés, filetés)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73079210	Manchons, en fonte, fer ou acier, filetés (à l'excl. des produits moulés et des produits en aciers inoxydables)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73079290	Coudes et courbes en fonte, fer ou acier, filetés (à l'excl. des produits moulés et des produits en aciers inoxydables)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73079319	Accessoires de tuyauterie en fer ou en aciers, à souder bout à bout, plus grand diamètre extérieur <= 609,6 mm (autres que moulés ou en aciers inoxydables et sauf coudes, courbes et brides)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73079910	Accessoires de tuyauterie en fer ou en aciers, filetés (autres que moulés ou en aciers inoxydables et sauf brides, coudes, courbes et manchons)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73079980	Accessoires de tuyauterie en fonte, fer ou acier (à l'excl. des accessoires de tuyauterie à souder bout à bout et brides, en fonte ou en aciers inoxydables, filetés)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73082000	Tours et pylônes, en fer ou en acier
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73083000	Portes, fenêtres et leurs cadres et chambranles ainsi que leurs seuils, en fer ou en acier

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73084000	Matériel d'échafaudage, de coffrage ou d'étayage, en fer ou en acier (autre que palplanches assemblées et coffrages pour béton, qui présentent les caractéristiques de moules)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73089051	Panneaux multiplis constitués de deux parements en tôle nervurée en fer ou en aciers et d'une âme isolante
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73101000	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour toutes matières, contenance >= 50 l mais <= 300 l, n.d.a. (à l'excl. des gaz comprimés ou liquéfiés et sauf avec dispositifs mécaniques ou thermiques)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73121020	Torons et câbles en aciers inoxydables (sauf produits isolés pour l'électricité et sauf fil barbelé pour clôtures et ronces artificielles)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73121049	Torons et câbles, en fer ou en acier, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est <= 3 mm (à l'excl. des produits en aciers inoxydables, des produits isolés pour l'électricité, des torsades pour clôtures, des ronces artificielles et des produits revêtus d'alliages à base de cuivre-zinc [laiton])
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73121083	Câbles, y.c. les câbles clos, en fer ou en acier, non revêtus ou simpl. zingués, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est > 12 mm mais <= 24 mm (à l'excl. des produits en aciers inoxydables, des produits isolés pour l'électricité, des torsades pour clôtures et des ronces artificielles)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73121098	Câbles, y.c. câbles clos, en fer ou aciers autres qu'inoxidables, plus grande dimension de la coupe transversale > 3 mm (sauf non revêtus ou simpl. zingués, produits isolés pour l'électricité, sauf fil barbelé pour clôtures et ronces artificielles et sauf câbles et câbles clos zingués)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73129000	Tresses, élingues et simil., en fer ou en acier (sauf produits isolés pour l'électricité)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73141400	Toiles métalliques tissées, y.c. les toiles continues ou sans fin, en fils d'acier inoxydable (à l'excl. des toiles en fils métalliques des types utilisés pour les vêtements, aménagements intérieurs et usages simil. et sauf toiles continues ou sans fin pour machines)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73142090	Grillages et treillis, soudés aux points de rencontre, d'une surface de mailles >= 100 cm², en fils de fer ou d'acier, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est >= 3 mm (à l'excl. des produits en fils nervurés)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73143100	Grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier, soudés aux points de rencontre, zingués (sauf en fils dont la plus grande dimension de la coupe transversale est >= 3 mm avec une surface de mailles >= 100 cm²)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73144900	Toiles métalliques non tissées, grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier, non soudés aux points de rencontre (sauf zingués ou recouverts de matières plastiques)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73145000	Tôles et bandes déployées en fer ou en acier
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73151200	Chaînes à maillons articulés en fonte, fer ou acier (autres qu'à rouleaux)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73159000	Parties de chaînes et chaînettes antidérapantes, à maillons à étais, et autres chaînes et chaînettes du n° 7315 (à l'excl. des parties de chaînes à maillons articulés)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73170020	Pointes de tréfilerie en fer ou en acier, présentées en bandes ou en rouleaux
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73170060	Pointes, clous, crampons, agrafes ondulées ou biseautées et articles simil., en fils de fer d'acier (à l'excl. des pointes encolées, en bandes ou en rouleaux et des agrafes présentées en barrettes)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73170080	Pointes, clous, punaises, crampons appointés, agrafes ondulées ou biseautées et articles simil., en fonte, fer ou acier (sauf de tréfilerie et agrafes présentées en barrettes)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73181100	Tire-fond en fonte, fer ou acier
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73181210	Vis à bois en aciers inoxydables (autres que tire-fond)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73181290	Vis à bois en fonte, fer ou aciers autres qu'inoxidables (autres que tire-fond)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73181300	Crochets et pitons à pas de vis en fonte, fer ou acier
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73181410	Vis autotaraudeuses en aciers inoxydables (autres que vis à bois)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73181491	Vis à tôles, autotaraudeuses en fonte, fer ou aciers autres qu'inoxidables
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73181499	Vis autotaraudeuses en fonte, fer ou aciers autres qu'inoxidables (autres que vis à tôles et vis à bois)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73181535	Vis et boulons, en acier inoxydable, «même avec leurs écrous et rondelles», sans tête (à l'exclusion des vis et boulons pour la fixation des éléments de voies ferrées)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73181542	Vis et boulons, en fonte, fer ou acier autre qu'inoxidable, «même avec leurs écrous et rondelles», sans tête, d'une résistance à la traction < 800 MPa (à l'exclusion des vis et boulons pour la fixation des éléments de voies ferrées)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73181552	Vis et boulons, en acier inoxydable, «même avec leurs écrous et rondelles», avec tête fendue ou à empreinte cruciforme (à l'exclusion des vis à bois et des vis autotaraudeuses)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73181558	Vis et boulons, en fonte, fer ou acier autre qu'inoxidable, «même avec leurs écrous et rondelles», avec tête fendue ou à empreinte cruciforme (à l'exclusion des vis à bois et des vis autotaraudeuses)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73181562	Vis et boulons, en acier inoxydable, «même avec leurs écrous et rondelles», avec tête à six pans creux (à l'exclusion des vis à bois, des vis autotaraudeuses et des vis et boulons pour la fixation des éléments de voies ferrées)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73181568	Vis et boulons, en fonte, fer ou acier autre qu'inoxidable, «même avec leurs écrous et rondelles», avec tête à six pans creux (à l'exclusion des vis à bois, des vis autotaraudeuses et des vis et boulons pour la fixation des éléments de voies ferrées)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73181575	Vis et boulons filetés, même avec leurs écrous ou rondelles, avec tête hexagonale, en aciers inoxydables (à l'excl. de ceux pour la fixation des éléments de voies ferrées)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73181582	Vis et boulons, en fonte, fer ou acier autre qu'inoxidable, «même avec leurs écrous et rondelles», avec tête hexagonale, d'une résistance à la traction < 800 MPa (à l'exclusion des vis à tête creuse, des vis à bois, des vis autotaraudeuses et des vis et boulons pour la fixation des éléments de voies ferrées)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73181595	Vis et boulons filetés, en fonte, fer ou acier, même avec leurs écrous ou rondelles, avec tête (à l'excl. de ceux pour la fixation des éléments de voies ferrées, ainsi que ceux avec tête fendue ou à empreinte cruciforme, avec tête à six pans creux ou avec tête hexagonale)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73181631	Écrous à sertir, en aciers inoxydables
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73181639	Écrous, en acier inoxydable (à l'exclusion des écrous à sertir)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73181640	Écrous à sertir, en fonte, fer ou acier autre qu'inoxidable
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73181660	Écrous de sécurité, en fonte, fer ou acier autre qu'inoxidable
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73181692	Écrous, en fonte, fer ou acier autre qu'inoxidable, de diamètre intérieur <= 12 mm (à l'exclusion des écrous à sertir et des écrous de sécurité)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73181699	Écrous, en fonte, fer ou acier autre qu'inoxidable, de diamètre intérieur > 12 mm (à l'exclusion des écrous à sertir et des écrous de sécurité)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73181900	Articles de boulonnerie et de visserie, filetés, en fonte, fer ou acier, n.d.a.
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73182300	Rivets en fonte, fer ou acier (autres que rivets tubulaires ou rivets à deux pièces tubulaires destinés à des usages divers)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73182400	Goupilles, chevilles et clavettes en fonte, fer ou acier
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73182900	Articles de boulonnerie et de visserie non filetés, en fonte, fer ou acier, n.d.a.
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73209090	Ressorts et lames de ressorts en fer ou en acier (sauf ressorts spiraux plats, ressorts ayant la forme de disques, ressorts en hélice, ressorts à lames et leurs lames, ressorts de montres, rondelles-ressorts, rondelles élastiques et sauf ressorts-amortisseurs et ressorts à barre à torsion de la Section 17)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73239900	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fer ou aciers autres qu'inoxidables (sauf fonte et articles émaillés; bidons, boîtes et récipients simil. du n° 7310; poubelles; pelles, tire-bouchons et autres articles à caractère d'outils; coutellerie et cuillers, louches, fourchettes, écumoirs, pelles à tarte, pinces à sucre et articles simil. du n° 8211 au n° 8215; objets décoratifs; articles d'hygiène ou de toilette)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73261990	Ouvrages en fer ou en acier, estampés, sans autres ouvraisons, n.d.a. (sauf boulets et articles simil. pour broyeurs)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73262000	Ouvrages en fil de fer ou d'acier, n.d.a.
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73269030	Échelles et escabeaux en fer ou en acier
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73269060	Volets d'aération non mécaniques, gouttières, crochets et autres ouvrages pour l'industrie du bâtiment, n.d.a., en fer ou en acier

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	73269098	Monopodes, bipieds, trépieds et articles similaires (à l'excl. de ceux en matières plastiques ou en aluminium, des monopodes, bipieds, trépieds et articles similaires, des types utilisés pour les appareils de photographie ou de vidéographie numériques, les caméras et projecteurs cinématographiques, ainsi que des types utilisés pour d'autres appareils du chapitre 90)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	74032100	Alliages à base de cuivre-zinc (laiton), sous forme brute
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	74072110	Barres en alliages à base de cuivre-zinc [laiton], n.d.a.
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	74112190	Tubes et tuyaux en alliages à base de cuivre-zinc (laiton), enroulés ou autrement recourbés
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	74152900	Boulons, rivets, goupilles, chevilles, clavettes et simil., non filetés, en cuivre (sauf rondelles [y.c.les rondelles destinées à faire ressort])
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	74153300	Vis, boulons, écrous et articles simil., filetés, en cuivre (à l'excl. des crochets et pitons à pas de vis, des tire-fond, des bouchons métalliques, bondes et articles simil., filetés)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	74153900	Crochets à pas de vis, vis à oeillet, tampons et articles simil., filetés, en cuivre (sauf vis ordinaires et sauf boulons et écrous)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	74198090	Articles de cuivre, non dénommés ailleurs
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	76012080	Alliages d'aluminium sous forme brute (sauf en plaques et billettes)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	76041010	Barres en aluminium non allié
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	76041090	Profilés en aluminium non allié, n.d.a.
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	76042100	Profilés creux en alliages d'aluminium, n.d.a.
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	76042910	Barres en alliages d'aluminium
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	76042990	Profilés pleins en alliages d'aluminium, n.d.a.
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	76061130	Panneau composite en aluminium, d'aluminium non allié, d'une épaisseur de> 0,2 mm
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	76061150	Tôles et bandes en aluminium, d'une épaisseur excédant 0,2 mm, de forme carrée, ou rectangulaire en aluminium non allié, peintes, vernies ou revêtues de matière plastique, à l'exclusion des panneaux composites en aluminium
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	76061191	Tôles et bandes en aluminium non allié, d'une épaisseur > 0,2 mm mais < 3 mm, de forme carrée ou rectangulaire (sauf peint, verni ou revêtu de matière plastique et sauf tôles et bandes déployées)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	76061193	Tôles et bandes en aluminium non allié, d'une épaisseur >= 3 mm mais < 6 mm, de forme carrée ou rectangulaire (sauf peint, verni ou revêtu de matière plastique)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	76061199	Tôles et bandes en aluminium non allié, d'une épaisseur >= 6 mm, de forme carrée ou rectangulaire (sauf peint, verni ou revêtu de matière plastique)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	76061211	Bandes pour corps de boîtes boisson, en alliages d'aluminium, d'une épaisseur > 0,2 mm
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	76061230	Panneau composite en aluminium, d'alliages d'aluminium, d'une épaisseur de> 0,2 mm
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	76061250	Tôles et bandes, d'alliages d'aluminium, d'une épaisseur de> 0,2 mm, carré ou rectangulaire, peint, verni ou revêtu de plastiques (à l'exclusion des bandes pour corps de boîtes boisson, bandes pour couvercles de boîtes boisson et bandes pour anneaux de boîtes boisson et à l'exclusion des panneaux composites en aluminium)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	76061292	Tôles et bandes en alliages d'aluminium, d'une épaisseur > 0,2 mm mais < 3 mm, de forme carrée ou rectangulaire (sauf peintes, vernis ou revêtus de matière plastique, sauf tôles et bandes déployées et bandes pour corps, couvercles et anneaux de boîtes boisson)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	76061293	Tôles et bandes en alliages d'aluminium, d'une épaisseur >= 3 mm mais < 6 mm, de forme carrée ou rectangulaire (sauf peintes, vernis ou revêtus de matière plastique)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	76061299	Tôles et bandes en alliages d'aluminium, d'une épaisseur >= 6 mm, de forme carrée ou rectangulaire (sauf peintes, vernis ou revêtus de matière plastique)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	76069100	Tôles et bandes en aluminium non allié, d'une épaisseur > 0,2 mm, de forme autre que carrée ou rectangulaire
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	76069200	Tôles et bandes en alliages d'aluminium, d'une épaisseur > 0,2 mm, de forme autre que carrée ou rectangulaire

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	76071190	Feuilles et bandes minces, d'aluminium sans support, simpl. laminées, d'une épaisseur >= 0,021 mm mais <= 0,2 mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212 et sauf feuilles travaillées pour la décoration des sapins de Noël)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	76072010	Feuilles et bandes minces d'aluminium, sur support, épaisseur, support non compris, < 0,021 mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212 et sauf feuilles travaillées pour la décoration des sapins de Noël)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	76072091	Panneau composite en aluminium, d'une épaisseur <= 0,2 mm
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	76072099	Feuille d'aluminium, sur support, d'une épaisseur (support non compris) > = 0,021 mm mais <= 0,2 mm (à l'exclusion des feuilles d'estampage de la position 3212, du papier d'aluminium constitué de matériau de décoration d'arbre de Noël et des panneaux panneaux composites en aluminium)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	76081000	Tubes et tuyaux en aluminium non allié (sauf profilés creux)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	76082089	Tubes et tuyaux en alliages d'aluminium (autres que soudés ou simpl. filés à chaud et sauf profilés creux)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	76090000	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, p. ex), en aluminium
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	76101000	Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, en aluminium (sauf pièces de garnissage)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	76109010	Ponts et éléments de ponts, tours et pylônes, en aluminium
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	76109090	Constructions et parties de constructions, en aluminium, n.d.a., ainsi que tôles, barres, profilés, tubes, tuyaux et simil., en aluminium, travaillés en vue de la construction, n.d.a. (sauf constructions préfabriquées du n° 9406, portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, et sauf ponts et éléments de ponts, tours et pylônes)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	76161000	Pointes, clous, crampons appointés, vis, boulons, écrous, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles et simil., en aluminium (sauf agrafes présentées en barrettes et sauf chevilles vissées, tampons et articles simil., filetés)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	76169100	Toiles métalliques, grillages et treillis, en fils d'aluminium (sauf toiles en fils métalliques pour revêtements, aménagements intérieurs et usages simil., toiles, grillages et treillis transformés en cribles ou tamis à main ou en pièces de machines)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	76169910	Ouvrages coulés ou moulés en aluminium, n.d.a.
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	76169990	Ouvrages en aluminium, non coulés ou non moulés, n.d.a.
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	79031000	Poussières de zinc
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	79070000	Ouvrages en zinc, n.d.a.
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	82023900	Lames de scies circulaires (y.c. les lames de fraises-scies) et leurs parties, en métaux communs et avec partie travaillante en matières autres que l'acier
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	82042000	Douilles de serrage interchangeables, même avec manches, en métaux communs
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	82055980	Outils à main (y.c. les diamants de vitriers) en métaux communs, n.d.a.
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	82060000	Outils d'au moins deux des n° 8202 à 8205, conditionnés en assortiments pour la vente au détail
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	82073090	Outils interchangeables à emboutir, à estamper ou à poinçonner pour le travail de matières autres que le métal
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	82075090	Outils interchangeables à percer des matières autres que les métaux, avec partie travaillante en d'autres matières que le diamant ou les agglomérés de diamant (à l'excl. des outils de forage ou de sondage, des forets de maçonnerie et des outils à tarauder)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	82077010	Outils à fraiser, interchangeables, pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante en carbures métalliques frittés ou en cermets
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	82077031	Fraises à queue, interchangeables, pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante en matières autres que les carbures métalliques frittés ou les cermets
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	82077090	Outils interchangeables à fraiser des matières autres que le métal

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	82079078	Outils interchangeables utilisés dans l'outillage à main, mécanique ou non, ou dans les machines-outils, pour l'usinage de matières autres que les métaux, avec partie travaillante en carbures métalliques frittés ou en cermets, n.d.a.
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	82119400	Lames tranchantes ou dentelées, en métaux communs pour couteaux de table, couteaux de poche (canifs), et autres couteaux du n° 8211
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	83014011	Serrures à cylindres des types utilisés pour portes de bâtiments, en métaux communs
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	83014019	Serrures des types utilisés pour portes de bâtiments, en métaux communs (autres qu'à cylindres et autres que cadenas)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	83014090	Serrures et verrous, en métaux communs (autres que cadenas et autres que pour véhicules automobiles, meubles ou portes de bâtiments)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	83015000	Fermeurs et montures-fermeurs avec serrure, en métaux communs
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	83016000	Parties des cadenas, serrures et verrous, ainsi que des fermeurs et montures-fermeurs, avec serrure, en métaux communs, n.d.a.
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	83021000	Charnières de tous genres, y.c. les paumelles et pentures, en métaux communs
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	83022000	Roulettes avec monture en métaux communs
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	83023000	Garnitures, ferrures et simil. en métaux communs, pour véhicules automobiles (sauf charnières et serrures)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	83024110	Garnitures, ferrures et simil., pour portes, en métaux communs (sauf serrures et verrous de sûreté à clef et sauf charnières)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	83024150	Garnitures, ferrures et simil., pour fenêtres et portes-fenêtres, en métaux communs (sauf serrures et verrous de sûreté à clef et sauf charnières)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	83024190	Garnitures, ferrures et simil., pour bâtiments, en métaux communs (sauf pour portes, fenêtres et portes-fenêtres, serrures et verrous de sûreté à clef et sauf charnières)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	83024200	Garnitures, ferrures et simil., pour meubles, en métaux communs (sauf serrures et verrous de sûreté à clef et sauf charnières et roulettes)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	83024900	Garnitures, ferrures et articles simil. en métaux communs (sauf serrures et verrous de sûreté à clef, fermeurs et montures-fermeurs à serrure, charnières, roulettes, garnitures, ferrures et simil. pour bâtiments ainsi que garnitures, ferrures et articles simil. pour véhicules automobiles ou meubles)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	83026000	Ferme-portes automatiques en métaux communs
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	83071000	Tuyaux flexibles en fer ou en acier, même avec accessoires
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	83079000	Tuyaux flexibles en métaux communs autres que le fer ou l'acier, même avec accessoires
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	83082000	Rivets tubulaires ou à tige fendue, en métaux communs
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	83111000	Électrodes enrobées en métaux communs, pour le soudage à l'arc
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	83113000	Baguettes enrobées et fils fourrés en métaux communs, pour brasage ou soudage à la flamme (à l'excl. des fils et baguettes à âme décapante chez lesquels le métal de brasage, décapants et fondants non compris, contient >= 2% en poids d'un métal précieux)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	83119000	Fils, baguettes, tubes, plaques, électrodes et articles simil. en métaux communs ou en carbures métalliques, enrobés ou fourrés de décapants ou de fondants, pour brasage, soudage ou dépôt de métal ou de carbures métalliques, n.d.a., ainsi que fils et baguettes en poudres de métaux communs agglomérés, pour métallisation par projection, n.d.a.
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84089027	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), usagés (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84099900	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs à piston à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), n.d.a.
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84138100	Pompes pour liquides à moteur (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319, pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, pompes à béton, pompes pour liquides volumétriques alternatives ou rotatives et pompes centrifuges de tous genres)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84138200	Élévateurs à liquides (à l'excl. des pompes)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84139100	Parties de pompes pour liquides, n.d.a.
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84141015	Pompes à vide des types utilisées pour la fabrication de semi-conducteurs ou des types utilisées exclusivement ou principalement pour la fabrication de dispositifs d'affichage à écran plat
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84141089	Pompes à vide (autres que pompes à vide utilisées exclusivement ou principalement pour la fabrication de semi-conducteurs ou de dispositifs d'affichage à écran plat, destinées à être utilisées dans la fabrication des semi-conducteurs, pompes à piston tournant, pompes à palettes, pompes moléculaires, pompes Roots, pompes à diffusion, pompes cryostatiques et pompes à adsorption)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84143081	Compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques, d'une puissance > 0,4 kW, hermétiques ou semi-hermétiques
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84143089	Compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques, d'une puissance > 0,4 kW (sauf compresseurs hermétiques ou semi-hermétiques)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84144010	Compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables, débit par minute <= 2 m³
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84144090	Compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables, d'un débit par minute > 2 m³
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84145915	Ventilateurs du type utilisé exclusivement ou principalement pour les microprocesseurs de refroidissement, les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information ou leurs unités
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84145925	Ventilateurs axiaux (sauf ventilateurs de table, de sol, muraux, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteur électrique incorporé, d'une puissance <=125W, ainsi que les ventilateurs du type utilisé exclusivement ou principalement pour les microprocesseurs de refroidissement, les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information ou leurs unités)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84145995	Ventilateurs (sauf ventilateurs de table, de sol, muraux, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteur électrique incorporé, d'une puissance <= 125W, ventilateurs axiaux, ventilateurs centrifuges, ainsi que les ventilateurs du type utilisé exclusivement ou principalement pour les microprocesseurs de refroidissement, les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information ou leurs unités)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84147000	Enceintes de sécurité biologique étanches aux gaz
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84148028	Compresseurs volumétriques alternatifs, pouvant fournir une surpression <= 15 bar, d'un débit/h > 60 m³ (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84148080	Pompes à air et hottes aspirantes à extraction ou à recyclage avec ventilateur incorporé, également avec filtre, plus grand côté horizontal > 120 cm (sauf pompes à vide, pompes à air à main ou à pied et sauf compresseurs)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84149000	Parties de pompes à air ou à vide, de compresseurs d'air ou d'autres gaz et de ventilateurs, de hottes aspirantes à extraction ou à recyclage, à ventilateur incorporé, n.d.a.
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84158100	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air, avec dispositif de réfrigération et soupape d'inversion du cycle thermique [pompes à chaleur réversibles] (autres que machines et appareils du type de ceux utilisés pour le confort des personnes dans les véhicules automobiles et ceux formant un seul corps ou du type "split-system" [systèmes à éléments séparés] du type mural ou pour fenêtres)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84211970	Centrifugeuses, y.c. lesessoreuses centrifuges (à l'excl. des appareils pour la séparation isotopique, des écrémeuses, desessoreuses à linge ainsi que des centrifugeuses des types utilisés dans les laboratoires et dans la fabrication des disques [wafers] à semi-conducteur)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84224000	Machines et appareils à emballer ou à emballer les marchandises, y.c. les machines et appareils à emballer sous film thermorétractable (à l'excl. des machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants et des machines et appareils à capsuler les bouteilles, pots, tubes et contenants analogues)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84238920	Appareils et instruments de pesage, d'une portée > 5000 kg, à pesage électronique (à l'excl. des pèse-personnes, bascules à pesage continu sur transporteurs, bascules à pesées constantes et balances et bascules ensacheuses ou doseuses)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84238980	Appareils et instruments de pesage, d'une portée > 5000 kg (à l'excl. de ceux à pesage électronique, des pèse-personnes, bascules à pesage continu sur transporteurs, bascules à pesées constantes et balances et bascules ensacheuses ou doseuses)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84242000	Pistolets aéroglyphes et appareils simil. (à l'excl. des machines et appareils électriques pour la projection à chaud de métaux ou de carbures métalliques frittés [n° 8515] ainsi que des machines et appareils à jet de sable, vapeur, etc.)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84243001	Appareils de nettoyage à eau, à moteur incorporé (appareils de nettoyage à haute pression), équipés d'un dispositif de chauffage
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84243008	Appareils de nettoyage à eau, à moteur incorporé (appareils de nettoyage à haute pression), sans dispositif de chauffage
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84243090	Machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet simil. (à l'excl. des appareils à air comprimé et des appareils de nettoyage à eau à moteur incorporé [appareils de nettoyage à haute pression], ainsi que des machines et appareils pour le nettoyage de contenants spéciaux)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84249020	Machines et appareils mécaniques, même à main, à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre (à l'excl. des pulvérisateurs, de ceux pour l'agriculture ou l'horticulture, ainsi que des appareils mécaniques à projeter, disperser ou pulvériser, des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés ou d'assemblages de circuits imprimés)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84249080	Appareils mécaniques à projeter, disperser ou pulvériser, des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés ou d'assemblages de circuits imprimés
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84251100	Palans à moteur électrique
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84251900	Palans autres qu'à moteur électrique
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84253100	Treuil et cabestans, à moteur électrique
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84253900	Treuil et cabestans, autres qu'à moteur électrique
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84254900	Crics et vérins, non hydrauliques
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84261900	Ponts roulants, grues portiques, portiques de déchargement et ponts-grues (à l'excl. des ponts roulants et poutres roulantes sur supports fixes, portiques mobiles sur pneumatiques, chariots-cavaliers et grues sur portiques)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84262000	Grues à tour
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84264100	Bigues et chariots-grues et autres machines et appareils autopropulsés, sur pneumatiques (à l'excl. des grues automotrices, portiques mobiles se déplaçant sur pneumatiques et sauf chariots-cavaliers)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84271010	Chariots de manutention autopropulsés à moteur électrique, avec dispositif de levage élevant à une hauteur >= 1 m
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84271090	Chariots de manutention autopropulsés à moteur électrique, avec dispositif de levage élevant à une hauteur < 1 m
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84272019	Chariots de manutention autopropulsés, avec dispositif de levage élevant à une hauteur >= 1 m (autres qu'à moteur électrique et sauf chariots-gerbeurs autopropulsés tous terrains)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84272090	Chariots de manutention autopropulsés, avec dispositif de levage élevant à une hauteur < 1 m (autres qu'à moteur électrique)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84279000	Chariots de manutention munis d'un dispositif de levage mais non autopropulsés
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84282080	Appareils élévateurs ou transporteurs, pneumatiques (autres que pour produits en vrac)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84283200	Appareils élévateurs, transporteurs ou convoyeurs pour marchandises, à action continue, à benne (autres que conçus pour mines au fond ou autres travaux souterrains)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84283920	Transporteurs ou convoyeurs à rouleaux ou à galets, pour marchandises
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84283990	Appareils élévateurs, transporteurs ou convoyeurs, à action continue, pour marchandises (à l'excl. des appareils spécialement conçus pour mines au fond ou pour d'autres travaux souterrains, des appareils à benne, à bande ou à courroie, des appareils à rouleaux ou à galets, des appareils pneumatiques et des passeurs automatiques de circuits pour le transport, la manutention et le stockage de matériels pour dispositifs à semi-conducteur)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84287000	Robots industriels
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84289090	Machines et appareils de levage, chargement, déchargement ou manutention, n.d.a.

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84311000	Parties de palans; treuils, cabestans; crics et vérins, n.d.a.
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84312000	Parties de chariots-gerbeurs et autres chariots de manutention munis d'un dispositif de levage, n.d.a.
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84313900	Parties de machines et appareils du n° 8428, n.d.a.
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84314100	Godets, bennes, bennes-preneuses, pelles, grappins et pinces pour machines et appareils des n° 8426, 8429 ou 8430
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84314980	Parties de machines et appareils des n° 8426, 8429 ou 8430, n.d.a.
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84339000	Parties des machines, appareils et engins pour la récolte, le battage et le fauchage, et des machines pour le nettoyage ou le triage des produits agricoles, n.d.a.
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84418000	Machines et appareils pour le travail de la pâte à papier, du papier ou du carton, n.d.a.
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84561110	Machines-outils travaillant par enlèvement de toute matière, opérant par laser, des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés, d'assemblages de circuits imprimés, de parties d'appareils de la position 8517 ou de parties de machines automatiques de traitement de l'information
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84561190	Machines-outils travaillant par enlèvement de toute matière, opérant par laser (à l'exclusion des machines pour le brasage et le soudage, même utilisées pour couper, des appareils pour essais de matières ainsi que des machines pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur, de circuits intégrés électroniques, de circuits imprimés, de parties d'appareils de la position 8517 ou d'ordinateurs)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84561210	Machines-outils travaillant par enlèvement de toute matière, opérant par faisceau de lumière ou de photons, autres que celles opérant par laser, des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés, d'assemblages de circuits imprimés, de parties d'appareils de la position 8517 ou de parties de machines automatiques de traitement de l'information
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84561290	Machines-outils travaillant par enlèvement de toute matière, opérant par faisceau de lumière ou de photons, autres que celles opérant par laser (à l'exclusion des machines pour le brasage et le soudage, même utilisées pour couper, des appareils pour essais de matières ainsi que des machines pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur, de circuits intégrés électroniques, de circuits imprimés, de parties d'appareils de la position 8517 ou d'ordinateurs)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84564000	Machines-outils opérant par jet de plasma
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84569000	Machines-outils travaillant par enlèvement de toute matière et opérant par procédés électrochimiques, par faisceaux d'électrons, par faisceaux ioniques ou par jet de plasma ; machines à découper par jet d'eau (à l'excl. des appareils à braser et à souder, des appareils pour essais de matières ainsi que des machines pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur ou des circuits intégrés électroniques)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84572000	Machines à poste fixe pour le travail des métaux
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84573090	Machines à stations multiples, pour le travail des métaux (à l'excl. des machines à commande numérique)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84591000	Unités d'usinage à glissières, à percer, aléser, fraiser, fileter ou tarauder les métaux par enlèvement de matière
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84592900	Machines à percer, pour le travail des métaux (à l'excl. des machines à commande numérique, des unités d'usinage à glissières et des machines mues à la main)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84593900	Aléseuses-fraiseuses combinées pour métaux, opérant par enlèvement de matières (autres qu'à commande numérique et sauf unités d'usinage à glissières)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84595100	Machines à fraiser les métaux par enlèvement de matières, à console, à commande numérique
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84595900	Machines à fraiser les métaux par enlèvement de matières, à console (autres qu'à commande numérique)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84596190	Machines à fraiser les métaux par enlèvement de matières, à commande numérique (à l'excl. des unités d'usinage à glissières, des aléseuses-fraiseuses combinées, des machines à fraiser à console, des machines à fraiser les outils en métal et des machines à tailler les engrenages)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84596990	Machines à fraiser les métaux par enlèvement de matières (sauf à commande numérique et autres qu'unités d'usinage à glissières aléseuses-fraiseuses combinées, machines à fraiser à console et machines à tailler les engrenages)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84601200	Machines à rectifier, pour le travail des métaux, à commande numérique (à l'excl. des machines à rectifier les surfaces planes ou cylindriques, des machines à finir les engrenages, et des machines à rectifier sans centre)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84601900	Machines à ébarber, meuler, polir ou à faire d'autres opérations de finissage, pour le travail des métaux (autres que les machines à rectifier, les machines à finir les engrenages et sauf machines pour emploi à la main)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84602200	Centres d'usinage pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc. (autres que pour emploi à la main)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84602300	Machines à scier pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc. (à l'excl. des centres d'usinage, des outils pour emploi à la main, des machines à ruban et des scies circulaires)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84602400	Machines à rectifier les surfaces planes, à commande numérique, pour le travail des métaux
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84609000	Machines à rectifier les surfaces planes dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près, pour le travail des métaux (autres qu'à commande numérique)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84615019	Machines à scier pour le travail des métaux (autres que l'outillage à main et autres que les machines à scie circulaire)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84615090	Machines à tronçonner, pour le travail des métaux (autres que l'outillage à main et autres que les machines à scier)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84619000	Machines à raboter et autres machines-outils travaillant par enlèvement de métal, n.d.a.
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84622210	Machines de formage des profilés, pour produits plats, commandés numériquement
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84622300	Presses plieuses, à commande numérique
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84622400	Presses à panneaux, à commande numérique
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84622500	Machines à profiler à galets, à commande numérique
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84622600	Autres machines à rouler, cintrer, plier, dresser ou planer, à commande numérique (à l'excl. Machines de formage des profilés, des freins de pression, des cintruses de panneaux et des machines à roulement)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84622910	Machines (y.c. les presses), à rouler, cintrer, plier, dresser ou planer, pour le travail des produits plats en métal à commande numérique, non dénommés ailleurs
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84625100	Machines pour travailler les tubes, tuyaux, profilés creux, profilés, et barres (à l'exclusion des presses) à commande numérique
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84625900	Machines pour travailler les tubes, tuyaux, profilés creux, profilés, et barres (à l'exclusion des presses et à l'exclusion de celles à commande numérique)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84626110	Presses de travail du métal à froid hydraulique, commandé numériquement
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84626190	Presses de travail du métal à froid hydraulique, non commandé numériquement
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84626210	Presses de travail du métal à froid, mécanique, commandées numériquement
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84626290	Presses de travail du métal à froid, mécanique, non commandées numériquement
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84626310	Servo-presses de travail du métal à froid, commandées numériquement
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84626390	Servo-presses de travail du métal à froid, non commandées numériquement
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84626910	Presses de travail du métal à froid, commandées numériquement, (à l'exclusion des presses hydrauliques, mécaniques et servo-presses)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84626990	Presses de travail du métal à froid (à l'exclusion des presses hydrauliques, mécaniques et servo-presses commandées numériquement)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84629010	Machines-outils, incluant les presses, pour travailler le métal en forgeant, martelage ou matrice de forgeage (à l'excl. Des moulins à roulement) et des machines-outils, incl. Presses, pour le travail en métal en pliant, pliable, redressement, aplatissage, cisaillement, poinçonnage, encloter ou grignoter (à l'excl. de bancs de tirage) et presses pour les carbures métalliques ou métalliques de travail, commandé numériquement (à l'excl. des machines de 8456 à 8462,69)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84629090	Machines-outils, incluant les presses, pour travailler le métal en forgeant, martelage ou matrice de forgeage (à l'excl. Des moulins à roulement) et des machines-outils, incl. Presses, pour le travail en métal en pliant, pliable, redressement, aplatissement, cisaillement, poinçonnage, encloter ou grignoter (à l'excl. de bancs de tirage) et presses pour les carbures métalliques ou métalliques de travail, non commandées numériquement (à l'excl. des machines de 8456 à 8462,69)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84632000	Machines pour le travail des métaux, pour exécuter un filetage extérieur ou intérieur par roulage ou laminage
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84633000	Machines-outils pour le travail des métaux sous forme de fil sans enlèvement de matière (à l'excl. des machines à rouler les fils du n° 8461 et des machines pour emploi à la main)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84639000	Machines-outils pour le travail des métaux, des carbures métalliques frittés ou des cermet, sans enlèvement de matière (sauf machines à forger, à rouler, à cintrer, dresser ou planer; machines à cisailier, à poinçonner ou à gruger; presses; bancs à étirer; machines à exécuter un filetage extérieur ou intérieur par roulage ou laminage; machines à travailler le fil métallique; outillage à main)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84642019	Machines à meuler ou à polir pour le travail du verre (sauf verres d'optique)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84649000	Machines-outils pour le travail de la pierre, du béton, de l'amiante-ciment ou de matières minérales simil., ou pour le travail à froid du verre (autres qu'à scier, à meuler ou à polir et autres que les machines pour emploi à la main et les machines pour le travail des disques [wafers] à semi-conducteur)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84651090	Machines-outils pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc., pouvant effectuer différents types d'opérations d'usinage, sans changement d'outils entre ces opérations, à reprise automatique de la pièce entre chaque opération
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84652000	Centres d'usinage pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc. (autres que pour emploi à la main)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84659110	Machines à scier pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc., à ruban (à l'excl. des outils pour emploi à la main)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84659190	Machines à scier pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc. (à l'excl. des centres d'usinage, des outils pour emploi à la main, des machines à ruban et des scies circulaires)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84659300	Machines à meuler, à poncer ou à polir, pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc. (à l'excl. des centres d'usinage, des machines pour emploi à la main et des machines pouvant effectuer différents types d'opérations d'usinage sans changement d'outils entre les opérations du n° 8465 10)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84659900	Machines-outils pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires (à l'exclusion des machines pour emploi à la main, des machines des sous-positions 8465.10 et 8465.20, des machines à scier, à dégauchir ou à raboter, à fraiser ou à moulurer, à meuler, à poncer ou à polir, à cintrer ou à assembler, à percer ou à mortaiser, à fendre, à trancher ou à dérouler)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84661020	Mandrins, pinces et douilles servant de porte-outils, pour machines-outils, y.c. pour l'outillage à main de tous types
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84661038	Porte-outils, pour machines-outils, y.c. l'outillage à main de tous types (sauf pour tours, mandrins, pinces et douilles)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84662020	Porte-pièces pour machines outils sous forme de montages d'usinage et leurs ensembles de composants standard
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84662098	Porte-pièces pour machines-outils (sauf pour tours et sauf montages d'usinage et leurs ensembles de composants standard)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84669195	Parties et accessoires pour machines-outils pour le travail de la pierre, des produits céramiques, du béton, etc., y.c. le travail à froid du verre, n.d.a. (autres que coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84669220	Parties et accessoires pour machines-outils pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc., coulés ou moulés en fonte, fer ou acier, n.d.a.
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84669280	Parties et accessoires pour machines-outils pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc., n.d.a. (autres que coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84669340	Parties et accessoires pour machines des sous-positions 8456 11 10, 8456 12 10, 8456 20, 8456 30, 8457 10, 8458 91, 8459 21 00, 8459 61 ou 8461 50 utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés, d'assemblages de circuits imprimés, de parties d'appareils du n° 8517 ou de parties de machines automatiques de traitement de l'information
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84669350	Parties et accessoires pour machines à découper par jet d'eau, n.d.a.

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84669360	Parties et accessoires pour machines des n°s 8456 à 8461, n.d.a. (à l'excl. des machines à découper par jet d'eau, et des machines des sous-positions 8456 11 10, 8456 12 10, 8456 20, 8456 30, 8457 10, 8458 91, 8459 21 00, 8459 61 ou 8461 50 utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés, d'assemblages de circuits imprimés, de parties d'appareils du n° 8517 ou de parties de machines automatiques de traitement de l'information)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84669400	Parties et accessoires pour machines-outils pour le travail du métal avec enlèvement de matière, n.d.a.
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84671190	Outils pneumatiques pour emploi à la main, rotatifs (autres que pour le travail des métaux)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84671900	Outils pneumatiques, pour emploi à la main (à l'excl. des outils rotatifs)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84672191	Perceuses électropneumatiques à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, y.c. les perforatrices rotatives
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84672199	Perceuses à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, y.c. les perforatrices rotatives, fonctionnant avec source d'énergie extérieure (autres que machines électropneumatiques)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84672210	Tronçonneuses, à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84672290	Scies (autres que tronçonneuses ou circulaires) à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84672920	Outils électromécaniques à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant sans source d'énergie extérieure (à l'excl. des scies et perceuses)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84672951	Meuleuses d'angle, à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84672953	Ponceuses à bandes, à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84672959	Meuleuses et ponceuses (autres que d'angle et qu'à bandes), à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84672985	Outils électromécaniques à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure (à l'excl. des scies et tronçonneuses, perceuses, meuleuses et ponceuses, rabots, cisailles à tailler les haies, ciseaux à pelouse et désherbeuses)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84678900	Outils pour emploi à la main, hydrauliques ou à moteur non électrique incorporé (sauf tronçonneuses à chaîne et outils pneumatiques)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84679900	Parties d'outils pour emploi à la main, hydrauliques ou à moteur électrique ou non électrique incorporé, n.d.a.
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84688000	Machines et appareils pour le brasage ou le soudage (autres qu'aux gaz et à l'excl. des machines ou appareils pour le brasage ou le soudage électriques du n° 8515)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84743100	Bétonnières et appareils à gâcher le ciment (sauf montés sur wagons de chemins de fer ou sur châssis de véhicules automobiles)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84798300	Presses isostatiques à froid
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84798970	Machines automatiques de placement de composants électroniques utilisées exclusivement ou principalement pour la fabrication d'assemblages de circuits imprimés
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84798997	Machines et appareils, y.c. mécaniques, n.d.a.
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84799070	Parties des machines et appareils, y compris les appareils mécaniques, ayant une fonction propre, n.d.a. (autres que coulées ou moulées en fonte, fer ou acier)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84812010	Valves pour transmissions oléohydrauliques
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84812090	Valves pour transmissions pneumatiques
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84813091	Clapets et soupapes de retenue, pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants simil., en fonte ou acier
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84818019	Robinetterie sanitaire (sauf mélangeurs et mitigeurs)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84818061	Robinets et vannes à passage direct, pour tuyauterie, etc., en fonte (sauf robinetterie sanitaire et vannes pour radiateurs de chauffage central)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84818069	Robinets et vannes à passage direct, pour tuyauterie, etc. (autres qu'en fonte ou acier et sauf robinetterie sanitaire et vannes pour radiateurs de chauffage central)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84818099	Articles de robinetterie et organes simil. pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants simil. (à l'excl. des détendeurs, valves pour transmissions oléohydrauliques ou pneumatiques, clapets et soupapes de retenue, soupapes de trop-plein ou de sûreté, robinetterie sanitaire et pour radiateurs de chauffage central, valves pour pneumatiques et chambres à air, vannes de régulation, vannes robinets et vannes à passage direct, robinets, robinets à papillon et robinets à membrane)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84821090	Roulements à billes, plus grand diamètre extérieur > 30 mm
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84828000	Roulements à galets et autres roulements, y.c. les roulements combinés (à l'excl. des roulements à billes, roulements à rouleaux coniques, y.c. les assemblages de cônes et rouleaux coniques, roulements à rouleaux en forme de tonneau, roulements à aiguilles et roulements à rouleaux cylindriques)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84829190	Billes, galets, rouleaux, aiguilles pour roulements (autres que rouleaux coniques et billes en acier du n° 7326)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84839089	Roues dentées et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément ainsi que parties d'arbres de transmission et manivelles; paliers et coussinets; engrenages et roues de friction; broches filetées à billes ou à rouleaux; réducteurs, multiplicateurs et autres variateurs de vitesse; volants et poulies; embrayages et organes d'accouplement, n.d.a. (autres que coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84842000	Joints d'étanchéité mécaniques
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84849000	Jeux ou assortiments de joints de composition différente présentés en pochettes, enveloppes ou emballages analogues
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84851000	Machines pour la fabrication additive par dépôt métallique
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84853090	Machines pour la fabrication additive par dépôt de verre
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84858000	Machines pour la fabrication additive (à l'exclusion des dépôts de métal, plastique, caoutchouc, plâtre, ciment, céramique ou verre)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	84859090	Parties de machines pour la fabrication additive (à l'exclusion des machines de la sous-position 8485.30.10)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85011010	Moteurs synchrones, d'une puissance <= 18 W
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85011091	Moteurs universels, d'une puissance <= 37,5 W
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85011099	Moteurs à courant continu, d'une puissance <= 37,5 W
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85012000	Moteurs universels, d'une puissance > 37,5 W
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85013100	Moteurs à courant continu, d'une puissance <= 750 W mais > 37,5 W, et génératrices à courant continu, puissance <= 750 W
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85014020	Moteurs à courant alternatif, monophasés, d'une puissance > 37,5 W mais <= 750 W
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85014080	Moteurs à courant alternatif, monophasés, d'une puissance > 750 W
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85015100	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, d'une puissance > 37,5 W mais <= 750 W
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85015381	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, d'une puissance > 75 kW mais <= 375 kW (à l'excl. des moteurs de traction)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85016400	Alternateurs, d'une puissance > 750 kVA
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85017100	Machines génératrices photovoltaïques à courant continu d'une puissance n'excédant pas 50 W
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85017200	Machines génératrices photovoltaïques à courant continu d'une puissance excédant 50 W
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85018000	Machines génératrices photovoltaïques à courant alternatif
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85030099	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs et machines génératrices électriques ainsi qu'aux groupes électrogènes et convertisseurs rotatifs électriques, n.d.a. (sauf frettes amagnétiques et autres que coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85043180	Transformateurs à sec, d'une puissance <= 1 kVA (autres que transformateurs de mesure)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85044055	Chargeurs d'accumulateurs (autres que ceux du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités et redresseurs à semi-conducteur polycristallin)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85076000	Accumulateurs au lithium-ion (sauf hors d'usage)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85078000	Accumulateurs électriques (sauf hors d'usage et autres que les accumulateurs au plomb, au nickel-cadmium, au nickel-fer, au nickel-hydrure métallique et au lithium-ion)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85081900	Aspirateurs, y.c. les aspirateurs de matières sèches et de matières liquides, à moteur électrique incorporé (à l'excl. des aspirateurs d'une puissance <= 1500 W et dont le volume du réservoir <= 20 l)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85153913	Machines et appareils pour le soudage des métaux à l'arc ou au jet de plasma, manuels, à électrodes enrobées, se composant de leurs dispositifs de soudage et d'un transformateur
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85153990	Machines et appareils pour le soudage des métaux à l'arc ou au jet de plasma, non automatiques (autres que pour le soudage manuel à électrodes enrobées)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85158090	Machines et appareils électriques pour le soudage des matières thermoplastiques (sauf microsoudouses de fils du type utilisé dans la fabrication de dispositifs à semi-conducteur)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85159020	Parties des machines de soudage à la vague utilisées pour la fabrication d'assemblages de circuits imprimés
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85159080	Parties des machines et appareils pour le brasage, le soudage ou la projection à chaud de métaux, de carbures métalliques frittés ou de cermets, n.d.a.
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85256000	Appareils d'émission pour la radiodiffusion ou la télévision, incorporant un appareil de réception
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85291095	Réflecteurs d'antennes et autres parties, reconnaissables comme étant utilisés conjointement avec des antennes ou des réflecteurs d'antennes, n.d.a. (à l'excl. des filtres et séparateurs d'antennes)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85311030	Avertisseurs électriques pour la protection contre le vol ou l'incendie et appareils simil., des types utilisés pour bâtiments
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85318040	Sonnettes, carillons, avertisseurs et dispositifs analogues (à l'excl. des articles des types utilisés pour véhicules automobiles, bicyclettes ou voies de communication)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85318070	Appareils électriques de signalisation acoustique ou visuelle (à l'exclusion des panneaux indicateurs avec dispositifs à cristaux liquides ou à diodes émettrices de lumière, des avertisseurs pour la protection contre le vol ou l'incendie et dispositifs similaires, des appareils pour les véhicules automobiles, les cycles ou les voies de communication, ainsi que des sonnettes, carillons, avertisseurs et dispositifs similaires)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85319000	Parties des appareils électriques de signalisation acoustique ou visuelle n.d.a. (à l'excl. des parties des appareils pour les véhicules automobiles, les bicyclettes ou les voies de communication)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85352900	Disjoncteurs, pour une tension >= 72,5 kV
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85365019	Commutateurs, pour une tension <= 60 V (autres que relais, interrupteurs et commutateurs à touche ou à bouton, et rotatifs)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85365080	Commutateurs, pour une tension > 60 V mais <= 1000 V (autres que relais, disjoncteurs, interrupteurs électroniques à courant alternatif consistant en circuits d'entrée et de sortie à couplage optique [interrupteurs CA à thyristor isolé], interrupteurs électroniques, y.c. les interrupteurs électroniques à protection thermique, composés d'un transistor et d'une puce logique [technologie chip-on-chip], et interrupteurs électromécaniques à action brusque pour un courant <= 11 A)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85369040	Brides de batteries des types utilisés pour véhicules automobiles des n° 8702, 8703, 8704 ou 8711
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85369095	Appareillage pour la coupure, le sectionnement, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques, pour une tension <= 1000 V (à l'excl. des fusibles, des coupe-circuit à fusibles, des disjoncteurs, des autres appareils pour la protection des circuits électriques, des relais et autres interrupteurs, sectionneurs et commutateurs, des douilles pour lampes, fiches et prises de courant, des éléments préfabriqués pour canalisations électriques, des connexions et éléments de contact pour fils et câbles, des testeurs de disques [wafers] à semi-conducteur, ainsi que des brides de batteries des types utilisés pour véhicules automobiles des n° 8702, 8703, 8704 ou 8711)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85371010	Commandes numériques incorporant une machine automatique de traitement de l'information

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85371091	Appareils de commande à mémoire programmable (autres que les commandes numériques incorporant une machine automatique de traitement de l'information)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85371095	Dispositifs de commande tactile (dénommés écrans tactiles) sans capacité d'affichage, destinés à être incorporés dans des appareils d'affichage et fonctionnant en détectant et en localisant la pression appliquée sur la surface d'affichage
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85371098	Tableaux, armoires et combinaisons d'appareils simil., pour la commande ou la distribution électrique, pour une tension <= 1000 V (autres que les appareils de commutation pour la téléphonie et la télégraphie par fil, les armoires de commande numérique incorporant une machine automatique de traitement de l'information, les appareils de commande à mémoire programmable, ainsi que les dispositifs de commande tactile (dénommés écrans tactiles) sans capacité d'affichage, destinés à être incorporés dans des appareils d'affichage et fonctionnant en détectant et en localisant la pression appliquée sur la surface d'affichage)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85372099	Tableaux, armoires et combinaisons d'appareils simil., pour la commande ou la distribution électrique, pour une tension > 72,5 KV
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85381000	Tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et autres supports pour articles du n° 8537, dépourvus de leurs appareils
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85392198	Lampes et tubes halogènes, au tungstène, d'une tension <= 100 V (à l'excl. des types utilisés pour motocycles ou autres véhicules automobiles)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85392992	Lampes et tubes à incandescence, d'une tension > 100 V (autres que lampes et tubes halogènes, au tungstène, lampes d'une puissance <= 200 W, projecteurs et lampes à rayons ultraviolets ou infrarouges)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85392998	Lampes et tubes à incandescence, d'une tension <= 100 V (autres que lampes et tubes halogènes, au tungstène, et lampes des types utilisés pour motocycles ou autres véhicules automobiles)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85393190	Lampes et tubes à décharge, fluorescents, à cathode chaude, à un ou plus de deux culots
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85393220	Lampes et tubes à décharge à vapeur de mercure ou de sodium
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85393920	Lampes fluorescentes à cathode froide (CCFL) pour le rétroéclairage de dispositifs d'affichage à écran plat
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85393980	Lampes et tubes à décharge (autres que fluorescents, à cathode chaude, à vapeur de mercure ou de sodium, à halogénure métallique et à rayons ultraviolets, ainsi que les lampes fluorescentes à cathode froide (CCFL) pour le rétroéclairage de dispositifs d'affichage à écran plat)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85395100	Modules à diodes émettrices de lumière (LED)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85395200	Lampes et tubes à diodes émettrices de lumière (LED)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85399090	Parties des lampes et tubes à incandescence ou à décharge, des phares et projecteurs scellés, des lampes et tubes à rayons ultraviolets ou infrarouges, à arc ou à DEL, n.d.a.
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85437001	Articles spécifiquement conçus pour être raccordés à des appareils ou instruments télégraphiques ou téléphoniques ou à des réseaux télégraphiques ou téléphoniques
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85437002	Amplificateurs hyperfréquence
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85437003	Commandes sans fil de consoles de jeux vidéo utilisant la transmission infrarouge
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85437004	Enregistreurs numériques de données de vol
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85437005	Lecteurs électroniques portatifs à piles servant à l'enregistrement et à la reproduction de textes, d'images fixes et de fichiers audio
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85437006	Appareils de traitement de signaux numériques pouvant être connectés à un réseau filaire ou sans fil pour le mixage du son
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85437007	Dispositifs éducatifs électroniques interactifs portatifs principalement conçus pour les enfants
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85437008	Machines de nettoyage au plasma qui éliminent les contaminants organiques des échantillons et supports d'échantillons pour la microscopie électronique
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85437009	Dispositifs de commande tactile (dénommés écrans tactiles) sans capacité d'affichage, destinés à être incorporés dans des appareils d'affichage et fonctionnant en détectant et en localisant la pression appliquée sur la surface d'affichage
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85437090	Machines et appareils électriques ayant une fonction propre, n.d.a. dans le chapitre 85

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85439000	Parties de machines et appareils électriques ayant une fonction propre, n.d.a. dans le chapitre 85
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85444290	Conducteurs électriques, pour une tension <= 1000 V, avec pièces de connexion, n.d.a. (sauf des types utilisés pour les télécommunications)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85444993	Conducteurs électriques isolés, pour une tension <= 80 V, non munis de pièces de connexion, n.d.a. (à l'excl. des fils pour bobinages, des conducteurs coaxiaux, des jeux de fils pour bougies d'allumage et autres jeux de fils pour moyens de transport ainsi que des fils et câbles diamètre individuel de brin > 0,51 mm)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	85444995	Conducteurs électriques isolés, pour une tension > 80 V mais < 1000 V, non munis de pièces de connexion, n.d.a. (à l'excl. des fils pour bobinages, des conducteurs coaxiaux, des jeux de fils pour bougies d'allumage et autres jeux de fils pour moyens de transport ainsi que des fils et câbles diamètre individuel de brin > 0,51 mm)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	87042131	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'un poids en charge maximal <= 5 t, d'une cylindrée > 2500 cm³, neufs (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	87042139	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'un poids en charge maximal <= 5 t, d'une cylindrée > 2500 cm³, usagés (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	87042291	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'un poids en charge maximal > 5 t mais <= 20 t, neufs (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité [Euratom])
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	87042299	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'un poids en charge maximal > 5 t mais <= 20 t, usagés (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité [Euratom])
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	87042391	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'un poids en charge maximal > 20 t, neufs (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	87042399	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'un poids en charge maximal > 20 t, usagés (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	87044131	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, équipé à la fois, pour la propulsion, avec un moteur à piston à combustion interne de compression-allumage "diesel ou semi-diesel" et moteur électrique, d'un poids en charge maximal <= 5 t, d'une capacité de cylindre> 2.500 cm³, neufs (à l'exclusion des véhicules repris au 8704.10, Véhicules à moteur spéciaux de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de matières hautement radioactives)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	87044139	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, équipé à la fois, pour la propulsion, avec un moteur à piston à combustion interne de compression-allumage "diesel ou semi-diesel" et moteur électrique, d'un poids en charge maximal <= 5 t, d'une capacité de cylindre> 2.500 cm³, usagés (à l'exclusion des véhicules repris au 8704.10, Véhicules à moteur spéciaux de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de matières hautement radioactives)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	87044291	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, équipés, pour la propulsion, à la fois avec un moteur de piston à combustion interne de compression-allumage «diesel ou semi-diesel» et un moteur électrique, d'un poids en charge maximal> 5 t mais <= 20 t, neuf (à l'exclusion des tombereaux automoteurs conçus pour être utilisés en dehors du réseau routier du 870410, des véhicules à moteur spéciaux de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de matières hautement radioactives)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	87044299	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, équipé pour la propulsion, à la fois, avec un moteur à piston à combustion interne de compression-allumage "diesel ou semi-diesel" et moteur électrique comme moteurs pour la propulsion, d'un poids en charge maximal> 5 t mais <= 20 t, usagés (à l'exclusion des tombereaux automoteurs conçus pour être utilisés en dehors du réseau routier du 870410, des véhicules à moteur à usage spécial de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de haut niveau)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	87044391	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, avec le moteur de piston à combustion interne de compression-allumage "diesel ou semi-diesel" et moteur électrique en tant que moteurs de propulsion, d'un poids en charge maximal> 20 t, neuf (à l'exclusion des tombereaux automoteurs conçus pour être utilisés en dehors du réseau routier du 870410, véhicules à moteur spéciaux de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de matières hautement radioactives)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	87044399	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, avec le moteur à piston à combustion interne de compression-allumage «diesel ou semi-diesel» et moteur électrique en tant que moteurs de propulsion, d'un poids en charge maximal> 20 t, usagés (à l'exclusion des tombereaux automoteurs conçus pour être utilisés en dehors du réseau routier du 870410, véhicules à moteur spéciaux de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de matières hautement radioactives)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	87051000	Camions-grues (sauf dépanneuses)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	87091990	Chariots automobiles non électriques, non munis d'un dispositif de levage, des types utilisés pour le transport des marchandises sur de courtes distances, y.c. les chariots-tracteurs des types utilisés dans les gares (à l'excl. des chariots utilisés pour le transport de produits à forte radioactivité [Euratom])
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	87163100	Remorques-citernes ne circulant pas sur rails
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	87163950	Remorques pour le transport des marchandises, neuves (à l'excl. des remorques destinées à des usages agricoles, remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, remorques pour le transport de produits à forte radioactivité)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	87168000	Véhicules dirigés à la main et autres véhicules non automobiles, autres que remorques et semi-remorques
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	90151000	Télémètres
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	90178090	Instruments de mesure de longueurs, pour emploi à la main, n.d.a.
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	90261029	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit ou du niveau des liquides, électroniques (à l'excl. des débitmètres ainsi que des compteurs et des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	90311000	Machines à équilibrer les pièces mécaniques
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	90312000	Bancs d'essai pour moteurs, machines génératrices, pompes, etc.
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	90318080	Instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle, non optiques, n.d.a. dans le chapitre 90
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	94039100	Parties de meubles, en bois, non dénommés ailleurs (à l'exclusion des sièges ou des meubles médicaux, chirurgicaux, dentaires ou vétérinaires)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	94051140	Lustres et autres luminaires électriques à suspendre ou à fixer au plafond ou au mur, à l'exclusion de ceux des types utilisés pour l'éclairage des espaces et voies publiques, conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED), en matières plastiques ou en matières céramiques
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	94051190	Lustres et autres luminaires électriques à suspendre ou à fixer au plafond ou au mur, à l'exclusion de ceux des types utilisés pour l'éclairage des espaces et voies publiques, conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED), autres qu'en céramique, plastique ou verre
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	94051940	Lustres et autres luminaires électriques à suspendre ou à fixer au plafond ou au mur, à l'exclusion de ceux des types utilisés pour l'éclairage des espaces et voies publiques et à l'exclusion de ceux conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED), en matières plastiques ou en matières céramiques.
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	94051990	Lustres et autres luminaires électriques à suspendre ou à fixer au plafond ou au mur, à l'exclusion de ceux en plastique, en matériaux céramique ou en verre, et à l'exclusion de ceux des types utilisés pour l'éclairage des espaces et voies publiques,et de ceux conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	94054139	Luminaires photovoltaïques et raccords d'éclairage, conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED), à l'exclusion de ceux en matière plastique, non dénommés ailleurs
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	94054239	Luminaires et raccords d'éclairage, conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED), à l'exclusion de ceux en matière plastique, non dénommés ailleurs

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	94054990	Luminaires électriques et raccords d'éclairage, à l'exclusion de ceux en matière plastique, non dénommés ailleurs
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	94059900	Parties d'appareils d'éclairage, de lampes-réclames, d'enseignes lumineuses, de plaques indicatrices lumineuses, et simil., n.d.a.
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	96200091	Monopodes, bipieds, trépieds et articles similaires en matières plastiques ou en aluminium (à l'excl. des monopodes, bipieds, trépieds et articles similaires, des types utilisés pour les appareils de photographie ou de vidéographie numériques, les caméras et projecteurs cinématographiques, ainsi que des types utilisés pour d'autres appareils du chapitre 90)
		Ouvrages en métal	2410Z à 2529Z-2540Z à 2599B	96200099	Monopodes, bipieds, trépieds et articles similaires (à l'excl. de ceux en matières plastiques ou en aluminium, des monopodes, bipieds, trépieds et articles similaires, des types utilisés pour les appareils de photographie ou de vidéographie numériques, les caméras et projecteurs cinématographiques, ainsi que des types utilisés pour d'autres appareils du chapitre 90)
		Energie	3511Z à 3523Z	34029090	Préparations pour lessives, y.c. les préparations auxiliaires de lavage, et préparations de nettoyage (à l'excl. des préparations conditionnées pour la vente au détail, des savons, des préparations tensio-actives, des agents de surface organiques ainsi que des produits et préparations destinés au lavage de la peau sous forme de liquide ou de crème)
		Energie	3511Z à 3523Z	39191019	Bandes, en matières plastiques, dont l'enduit consiste en caoutchouc, naturel ou synthétique, non vulcanisé, auto-adhésives en rouleaux d'une largeur <= 20 cm (à l'excl. des produits en poly(chlorure de vinyle), en polyéthylène ou en polypropylène)
		Energie	3511Z à 3523Z	39233090	Bonbonnes, bouteilles, flacons et articles simil. pour le transport ou l'emballage, en matières plastiques, d'une contenance > 2 l
		Energie	3511Z à 3523Z	39259020	Profilés et chemins de câbles pour canalisations électriques, en matières plastiques
		Energie	3511Z à 3523Z	39269060	Écrans faciaux/visières de protection en matières plastiques
		Energie	3511Z à 3523Z	39269097	Ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières des n° 3901 à 3914, n.d.a.
		Energie	3511Z à 3523Z	73041100	Tubes et tuyaux sans soudure, en aciers inoxydables, des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs
		Energie	3511Z à 3523Z	73041910	Tubes et tuyaux sans soudure, en fer ou en acier, des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, diamètre extérieur <= 168,3 mm (sauf en aciers inoxydables ou en fonte)
		Energie	3511Z à 3523Z	73041930	Tubes et tuyaux sans soudure, en fer ou en acier, des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, diamètre extérieur > 168,3 mm, mais <= 406,4 mm (sauf en aciers inoxydables ou en fonte)
		Energie	3511Z à 3523Z	73049000	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section autre que circulaire, en fer (à l'excl. de la fonte) ou en acier
		Energie	3511Z à 3523Z	73063041	Tubes filetés ou filetables dits 'tubes gaz', soudés, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés, zingués
		Energie	3511Z à 3523Z	73063049	Tubes filetés ou filetables dits "tubes gaz", soudés, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés (sauf zingués)
		Energie	3511Z à 3523Z	73063072	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section circulaire, en fer ou en aciers, diamètre extérieur <= 168,3 mm, zingués (sauf les tubes des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction du pétrole et du gaz et sauf tubes de précision et tubes filetés ou filetables dits "tubes gaz")
*		Energie	3511Z à 3523Z	73064020	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section circulaire, en aciers inoxydables, étirés ou laminés à froid (autres que tubes à sections intérieure et extérieure circulaires et de diamètre extérieur > 406,4 mm et sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs et les gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)
		Energie	3511Z à 3523Z	73072210	Manchons en aciers inoxydables, filetés (à l'excl. des produits moulés)
		Energie	3511Z à 3523Z	73072980	Accessoires de tuyauterie en aciers inoxydables (sauf accessoires de tuyauterie à souder bout à bout et brides, moulés, filetés)
*		Energie	3511Z à 3523Z	73079910	Accessoires de tuyauterie en fer ou en aciers, filetés (autres que moulés ou en aciers inoxydables et sauf brides, coudes, courbes et manchons)
		Energie	3511Z à 3523Z	73082000	Tours et pylônes, en fer ou en acier
		Energie	3511Z à 3523Z	73083000	Portes, fenêtres et leurs cadres et chambranles ainsi que leurs seuils, en fer ou en acier
		Energie	3511Z à 3523Z	73084000	Matériel d'échafaudage, de coffrage ou d'étayage, en fer ou en acier (autre que palplanches assemblées et coffrages pour béton, qui présentent les caractéristiques de moules)
		Energie	3511Z à 3523Z	73090059	Réservoirs, foudres, cuves et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour matières liquides, contenance <= 100 000 l mais > 300 l (autres qu'avec revêtement intérieur ou calorifuge, sans dispositifs mécaniques ou thermiques et sauf conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Energie	3511Z à 3523Z	73090090	Réservoirs, foudres, cuves et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour matières solides, d'une contenance > 300 l (autres qu'avec revêtement intérieur ou calorifuge, sans dispositifs mécaniques ou thermiques et sauf conteneurs spécialement conçus ou équipés aménagés pour un ou plusieurs moyens de transport)
		Energie	3511Z à 3523Z	73110099	Récipients en fonte, fer ou acier, pour gaz comprimés ou liquéfiés, capacité >= 1000 l (sauf sans soudure et autres que conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)
		Energie	3511Z à 3523Z	73121020	Torons et câbles en aciers inoxydables (sauf produits isolés pour l'électricité et sauf fil barbelé pour clôtures et ronces artificielles)
		Energie	3511Z à 3523Z	73121081	Câbles, y.c. les câbles clos, en fer ou en acier, non revêtus ou simpl. zingués, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est > 3 mm mais <= 12 mm (à l'excl. des produits en aciers inoxydables, des produits isolés pour l'électricité, des torsades pour clôtures et des ronces artificielles)
		Energie	3511Z à 3523Z	73129000	Tresses, élingues et simil., en fer ou en acier (sauf produits isolés pour l'électricité)
		Energie	3511Z à 3523Z	73130000	Ronces artificielles en fer ou en acier; torsades, barbelées ou non, en fils ou en feuillard de fer ou d'acier, des types utilisés pour les clôtures
		Energie	3511Z à 3523Z	73143900	Grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier, soudés aux points de rencontre (sauf en fils dont la plus grande dimension de la coupe transversale est >= 3 mm avec une surface de mailles >= 100 cm² et autres que zingués)
		Energie	3511Z à 3523Z	73158900	Chaînes et chaînettes en fonte, fer ou acier (sauf chaînes à maillons articulés, antidérapantes, à maillons à étais, à maillons soudés, et leurs parties; chaînes et chaînettes de montres, d'horloges ou de bijouterie; chaînes dentées et à scie; chenilles, chaînes à entraînement pour transporteurs; chaînes à pinces pour matériel de l'industrie textile; dispositifs de sécurité à chaînes pour verrouiller les portes; chaînes d'arpenteur)
		Energie	3511Z à 3523Z	73159000	Parties de chaînes et chaînettes antidérapantes, à maillons à étais, et autres chaînes et chaînettes du n° 7315 (à l'excl. des parties de chaînes à maillons articulés)
		Energie	3511Z à 3523Z	73269098	Ouvrages en fer ou en acier, n.d.a.
		Energie	3511Z à 3523Z	76041090	Profilés en aluminium non allié, n.d.a.
		Energie	3511Z à 3523Z	76042990	Profilés pleins en alliages d'aluminium, n.d.a.
		Energie	3511Z à 3523Z	76090000	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, p. ex), en aluminium
		Energie	3511Z à 3523Z	76109090	Constructions et parties de constructions, en aluminium, n.d.a., ainsi que tôles, barres, profilés, tubes, tuyaux et simil., en aluminium, travaillés en vue de la construction, n.d.a. (sauf constructions préfabriquées du n° 9406, portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, et sauf ponts et éléments de ponts, tours et pylônes)
		Energie	3511Z à 3523Z	76149000	Torons, câbles, tresses et articles simil., en aluminium (à l'excl. des produits isolés pour l'électricité et des articles avec âme en acier)
		Energie	3511Z à 3523Z	84029000	Parties de chaudières à vapeur et de chaudières dites "à eau surchauffée", n.d.a.
		Energie	3511Z à 3523Z	84041000	Appareils auxiliaires pour chaudières des n° 8402 ou 8403 (économiseurs, surchauffeurs, appareils de ramonage ou de récupération des gaz, p.ex.)
		Energie	3511Z à 3523Z	84049000	Parties des appareils auxiliaires des n° 8402 ou 8403 et des condenseurs pour machines à vapeur, n.d.a.
		Energie	3511Z à 3523Z	84068200	Turbines à vapeur d'une puissance <= 40 MW (autres que pour la propulsion de bateaux)
		Energie	3511Z à 3523Z	84069010	Ailettes, aubages et rotors, pour turbines à vapeur
		Energie	3511Z à 3523Z	84069090	Parties de turbines à vapeur, n.d.a. (à l'excl. des ailettes, des aubages et des rotors)
		Energie	3511Z à 3523Z	84089089	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, puissance > 5000 kW (autres que moteurs pour la propulsion de véhicules ferroviaires ou de bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)
		Energie	3511Z à 3523Z	84099100	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs à piston à allumage par étincelles (moteurs à explosion), n.d.a.
		Energie	3511Z à 3523Z	84099900	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs à piston à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), n.d.a.
		Energie	3511Z à 3523Z	84109000	Parties de turbines hydrauliques ou de roues hydrauliques y compris les régulateurs
		Energie	3511Z à 3523Z	84119900	Parties de turbines à gaz, n.d.a.
		Energie	3511Z à 3523Z	84122180	Moteurs hydrauliques à mouvement rectiligne (cylindres) (autres que les systèmes hydrauliques)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Energie	3511Z à 3523Z	84122920	Systèmes hydrauliques à moteurs hydrauliques comme partie travaillante (sauf moteurs hydrauliques à mouvement rectiligne [cylindres])
		Energie	3511Z à 3523Z	84122989	Moteurs hydrauliques (sauf à mouvement rectiligne [cylindres] et autres que les systèmes hydrauliques, les moteurs oléohydrauliques, les turbines hydrauliques et roues hydrauliques du n° 8410, et les turbines à vapeur)
		Energie	3511Z à 3523Z	84128080	Moteurs et machines motrices, non électriques (sauf turbines à vapeur, moteurs à piston, turbines hydrauliques, roues hydrauliques, turbines à gaz, moteurs à réaction, moteurs hydrauliques et oléohydrauliques, moteurs pneumatiques, machines à vapeur d'eau ou autres vapeurs ainsi que moteurs électriques)
		Energie	3511Z à 3523Z	84129080	Parties de moteurs et machines motrices non électriques, n.d.a.
		Energie	3511Z à 3523Z	84131900	Pompes pour liquides, avec dispositif mesureur ou conçues pour en comporter (sauf pompes pour la distribution de carburants ou lubrifiants, des types utilisés dans les stations-service ou les garages)
		Energie	3511Z à 3523Z	84132000	Pompes à bras pour liquides (sauf les pompes avec dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319)
		Energie	3511Z à 3523Z	84133020	Pompes d'injection pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression
		Energie	3511Z à 3523Z	84133080	Pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression (à l'excl. des pompes d'injection)
		Energie	3511Z à 3523Z	84135020	Agrégats hydrauliques avec pompe volumétrique alternative comme organe principal
		Energie	3511Z à 3523Z	84135040	Pompes doseuses pour liquides, volumétriques alternatives, à moteur
		Energie	3511Z à 3523Z	84135061	Pompes pour liquides, à piston, oléohydrauliques (sauf agrégats hydrauliques)
		Energie	3511Z à 3523Z	84136070	Pompes pour liquides, à vis hélicoïdales, à moteur (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319, pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, et sauf pompes à béton et agrégats hydrauliques)
		Energie	3511Z à 3523Z	84136080	Pompes pour liquides volumétriques rotatives, à moteur (sauf pompes à béton, pompes à engrenages, pompes à palettes entraînées, pompes à vis hélicoïdales et agrégats hydrauliques)
		Energie	3511Z à 3523Z	84137059	Pompes pour liquides, centrifuges, à roue radiale, avec tubulure de refoulement d'un diamètre nominal > 15 mm, monocellulaires, à simple flux, non monobloc (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319)
		Energie	3511Z à 3523Z	84137075	Pompes pour liquides, centrifuges, à roue radiale, avec tubulure de refoulement d'un diamètre nominal > 15 mm, multicellulaires (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319 et sauf pompes immergées)
		Energie	3511Z à 3523Z	84137089	Pompes pour liquides, centrifuges, multicellulaires, à moteur, avec tubulure de refoulement d'un diamètre nominal > 15 mm (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319; pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression; pompes à béton, pompes immergées, circulateurs de chauffage central et d'eau chaude, pompes à roue radiale)
		Energie	3511Z à 3523Z	84138100	Pompes pour liquides à moteur (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319, pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, pompes à béton, pompes pour liquides volumétriques alternatives ou rotatives et pompes centrifuges de tous genres)
		Energie	3511Z à 3523Z	84138200	Élévateurs à liquides (à l'excl. des pompes)
		Energie	3511Z à 3523Z	84139100	Parties de pompes pour liquides, n.d.a.
		Energie	3511Z à 3523Z	84141025	Pompes à vide à piston tournant, pompes à palettes, pompes moléculaires et pompes Roots (à l'exclusion des pompes utilisées pour la fabrication de semi-conducteurs ou de dispositifs d'affichage à écran plat)
		Energie	3511Z à 3523Z	84143081	Compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques, d'une puissance > 0,4 kW, hermétiques ou semi-hermétiques
		Energie	3511Z à 3523Z	84144090	Compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables, d'un débit par minute > 2 m³
		Energie	3511Z à 3523Z	84145100	Ventilateurs de table, de sol, muraux, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteur électrique incorporé, d'une puissance <= 125 W
		Energie	3511Z à 3523Z	84145915	Ventilateurs axiaux (sauf ventilateurs de table, de sol, muraux, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteur électrique incorporé, d'une puissance <=125W, ainsi que les ventilateurs du type utilisé exclusivement ou principalement pour les microprocesseurs de refroidissement, les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information ou leurs unités)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Energie	3511Z à 3523Z	84145925	Ventilateurs axiaux (sauf ventilateurs de table, de sol, muraux, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteur électrique incorporé, d'une puissance <=125W, ainsi que les ventilateurs du type utilisé exclusivement ou principalement pour les microprocesseurs de refroidissement, les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information ou leurs unités)
		Energie	3511Z à 3523Z	84145935	Ventilateurs centrifuges (à l'exclusion des ventilateurs de table, de sol, muraux, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteur électrique incorporé, d'une puissance <= 125 W et des ventilateurs utilisés pour le refroidissement de l'équipement informatique de la sous-position 8414 59 15)
		Energie	3511Z à 3523Z	84145995	Ventilateurs (sauf ventilateurs de table, de sol, muraux, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteur électrique incorporé, d'une puissance <= 125W, ventilateurs axiaux, ventilateurs centrifuges, ainsi que les ventilateurs du type utilisé exclusivement ou principalement pour les microprocesseurs de refroidissement, les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information ou leurs unités)
		Energie	3511Z à 3523Z	84146000	Hottes aspirantes à extraction ou à recyclage par filtre, à ventilateur incorporé, plus grand côté horizontal <= 120 cm
		Energie	3511Z à 3523Z	84147000	Enceintes de sécurité biologique étanches aux gaz
		Energie	3511Z à 3523Z	84148022	Compresseurs volumétriques alternatifs, pouvant fournir une surpression <= 15 bar, d'un débit/h <= 60 m³ (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)
		Energie	3511Z à 3523Z	84148028	Compresseurs volumétriques alternatifs, pouvant fournir une surpression <= 15 bar, d'un débit/h > 60 m³ (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)
		Energie	3511Z à 3523Z	84148051	Compresseurs volumétriques alternatifs, pouvant fournir une surpression > 15 bar, d'un débit/h <= 120 m³ (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)
		Energie	3511Z à 3523Z	84148059	Compresseurs volumétriques alternatifs, pouvant fournir une surpression > 15 bar, d'un débit/h > 120 m³ (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)
		Energie	3511Z à 3523Z	84148080	Pompes à air et hottes aspirantes à extraction ou à recyclage avec ventilateur incorporé, également avec filtre, plus grand côté horizontal > 120 cm (sauf pompes à vide, pompes à air à main ou à pied et sauf compresseurs)
		Energie	3511Z à 3523Z	84149000	Parties de pompes à air ou à vide, de compresseurs d'air ou d'autres gaz et de ventilateurs, de hottes aspirantes à extraction ou à recyclage, à ventilateur incorporé, n.d.a.
		Energie	3511Z à 3523Z	84151010	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air, formant un seul corps, conçus pour être fixés sur une fenêtre, un mur, un plafond ou sur le sol
		Energie	3511Z à 3523Z	84151090	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air du type 'split-system' [systèmes à éléments séparés], du type mural ou pour fenêtres
		Energie	3511Z à 3523Z	84158300	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air comprenant un ventilateur à moteur, sans dispositif de réfrigération mais bien des dispositifs propres à modifier la température et l'humidité de l'air (sauf machines et appareils du type de ceux utilisés pour le confort des personnes dans les véhicules automobiles et ceux formant un seul corps ou du type "split-system" [systèmes à éléments séparés] du type mural ou pour fenêtres)
		Energie	3511Z à 3523Z	84163000	Foyers automatiques, y.c. leurs avant-foyers, grilles mécaniques, dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs simil. (sauf brûleurs)
*		Energie	3511Z à 3523Z	84186900	Matériel, machines et appareils pour la production du froid (autres que réfrigérateurs et meubles congélateurs-conservateurs)
		Energie	3511Z à 3523Z	84189910	Évaporateurs et condenseurs pour machines de production du froid (autres que pour appareils ménagers)
		Energie	3511Z à 3523Z	84193300	Appareils de lyophilisation, appareils de cryodessiccation et séchoirs à pulvérisation
		Energie	3511Z à 3523Z	84193900	Séchoirs (sauf pour produits agricoles, bois, pâtes à papier, papier ou carton, pour fils, tissus ou autres matières textiles, pour bouteilles ou autres récipients, sèche-cheveux, sèche-mains et sauf appareils ménagers)
		Energie	3511Z à 3523Z	84195020	Echangeurs de chaleur fabriqués à partir de fluoropolymères dont le diamètre interne des tubes d'entrée et de sortie n'excède pas 3 cm
		Energie	3511Z à 3523Z	84195080	Échangeurs de chaleur (à l'exclusion des chaudières et de ceux composés de fluoropolymères, dont le diamètre interne des tubes d'entrée et de sortie est <= 3 cm)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Energie	3511Z à 3523Z	84199085	Parties des appareils et dispositifs, même chauffés électriquement, pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température, ainsi que de chauffe-eau non électriques à chauffage instantané ou à accumulation, n.d.a. (à l'excl. des stérilisateurs médico-chirurgicaux ou de laboratoire, ceux pour la fabrication des lingots, des plaquettes ou des dispositifs à semi-conducteur, des circuits intégrés électroniques ou des dispositifs d'affichage à écran plat ainsi que des fours et autres appareils du n° 8514)
Extrait		Energie	3511Z à 3523Z	84212100 sauf 8421210090	Appareils pour la filtration ou l'épuration des eaux
		Energie	3511Z à 3523Z	84212300	Appareils pour la filtration des huiles minérales et carburants pour les moteurs à allumage par étincelles ou par compression
		Energie	3511Z à 3523Z	84212920	Composés de fluoropolymères et dont l'épaisseur du filtre ou de la membrane purificatrice n'excède pas 140 microns
		Energie	3511Z à 3523Z	84212980	Appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides (à l'excl. des eaux, des boissons autres que l'eau, des huiles minérales et carburants pour les moteurs à allumage par étincelles ou par compression, des reins artificiels ainsi que des composés de fluoropolymères et dont l'épaisseur du filtre ou de la membrane purificatrice n'excède pas 140 microns)
		Energie	3511Z à 3523Z	84213100	Filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression
		Energie	3511Z à 3523Z	84213200	Convertisseurs catalytiques et filtres à particules, même combinés, pour l'épuration ou la filtration des gaz d'échappement des moteurs à allumage par étincelles ou par compression
		Energie	3511Z à 3523Z	84213915	Appareils pour la filtration ou l'épuration de l'air (autres que pour la séparation isotopique et sauf les filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, ainsi que ceux à enveloppe en acier inoxydable, dont le diamètre interne des tubes d'entrée et de sortie n'excède pas 1,3 cm)
		Energie	3511Z à 3523Z	84213925	Appareils pour la filtration ou l'épuration des gaz, à enveloppe en acier inoxydable, dont le diamètre interne des tubes d'entrée et de sortie n'excède pas 1,3 cm (autres que pour la séparation isotopique et sauf les filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression)
		Energie	3511Z à 3523Z	84213935	Appareils pour la filtration ou l'épuration des gaz, autres que l'air, par procédé catalytique (à l'exclusion des appareils à enveloppe en acier inoxydable, dont le diamètre interne des tubes d'entrée et de sortie est <= 1,3 cm)
		Energie	3511Z à 3523Z	84213985	Appareils pour la filtration ou l'épuration de gaz (autres que l'air, que par procédé analytique, que pour la séparation isotopique et sauf les filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, ainsi que ceux à enveloppe en acier inoxydable, dont le diamètre interne des tubes d'entrée et de sortie n'excède pas 1,3 cm)
		Energie	3511Z à 3523Z	84219100	Parties de centrifugeuses, y.c. d'essoreuses centrifuges, n.d.a.
		Energie	3511Z à 3523Z	84219910	Parties des machines et appareils relevant des sous-positions 8421 29 20 ou 8421 39 15
		Energie	3511Z à 3523Z	84219990	Parties des machines et appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides ou des gaz, n.d.a. (à l'excl. des parties des machines et appareils relevant des sous-positions 8421 29 20 ou 8421 39 15)
		Energie	3511Z à 3523Z	84232090	Bascules à pesage continu sur transporteurs, autres qu'à pesage électronique
		Energie	3511Z à 3523Z	84239010	Parties des appareils et instruments de pesage relevant des sous-positions 84232010, 84233010, 84238121, 84238123, 84238125, 84238129, 84238220 ou 84238920, n.d.a.
		Energie	3511Z à 3523Z	84239090	Poids pour balances de tous genres; parties des appareils et instruments de pesage, n.d.a.
		Energie	3511Z à 3523Z	84248940	Machines et appareils mécaniques, même à main, à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre (à l'excl. des pulvérisateurs, de ceux pour l'agriculture ou l'horticulture, ainsi que des appareils mécaniques à projeter, disperser ou pulvériser, des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés ou d'assemblages de circuits imprimés)
		Energie	3511Z à 3523Z	84248970	Appareils mécaniques à projeter, disperser ou pulvériser, des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés ou d'assemblages de circuits imprimés
		Energie	3511Z à 3523Z	84251100	Palans à moteur électrique
		Energie	3511Z à 3523Z	84251900	Palans autres qu'à moteur électrique
		Energie	3511Z à 3523Z	84253100	Treuil et cabestans, à moteur électrique
		Energie	3511Z à 3523Z	84254200	Crics et vérins, hydrauliques (sauf élévateurs fixes des types utilisés dans les garages pour voitures)
		Energie	3511Z à 3523Z	84254900	Crics et vérins, non hydrauliques

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Energie	3511Z à 3523Z	84261100	Ponts roulants et poutres roulantes sur supports fixes
		Energie	3511Z à 3523Z	84272019	Chariots de manutention autopropulsés, avec dispositif de levage élevant à une hauteur >= 1 m (autres qu'à moteur électrique et sauf chariots-gerbeurs autopropulsés tous terrains)
		Energie	3511Z à 3523Z	84279000	Chariots de manutention munis d'un dispositif de levage mais non autopropulsés
		Energie	3511Z à 3523Z	84282080	Appareils élévateurs ou transporteurs, pneumatiques (autres que pour produits en vrac)
		Energie	3511Z à 3523Z	84283300	Appareils élévateurs, transporteurs ou convoyeurs pour marchandises, à action continue, à bande ou à courroie (autres que conçus pour mines au fond et autres travaux souterrains)
		Energie	3511Z à 3523Z	84283990	Appareils élévateurs, transporteurs ou convoyeurs, à action continue, pour marchandises (à l'excl. des appareils spécialement conçus pour mines au fond ou pour d'autres travaux souterrains, des appareils à benne, à bande ou à courroie, des appareils à rouleaux ou à galets, des appareils pneumatiques et des passeurs automatiques de circuits pour le transport, la manutention et le stockage de matériels pour dispositifs à semi-conducteur)
		Energie	3511Z à 3523Z	84287000	Robots industriels
		Energie	3511Z à 3523Z	84289090	Machines et appareils de levage, chargement, déchargement ou manutention, n.d.a.
		Energie	3511Z à 3523Z	84304900	Machines de sondage ou de forage de la terre, des minéraux ou des minerais non autopropulsées et non hydrauliques (à l'excl. des machines à creuser les tunnels et autres machines à creuser les galeries, et sauf outillage pour emploi à la main)
		Energie	3511Z à 3523Z	84311000	Parties de palans; treuils, cabestans; crics et vérins, n.d.a.
		Energie	3511Z à 3523Z	84312000	Parties de chariots-gerbeurs et autres chariots de manutention munis d'un dispositif de levage, n.d.a.
		Energie	3511Z à 3523Z	84313900	Parties de machines et appareils du n° 8428, n.d.a.
		Energie	3511Z à 3523Z	84314300	Parties de machines de sondage ou de forage des n° 843041 ou 843049, n.d.a.
		Energie	3511Z à 3523Z	84314920	Parties de machines et appareils des n° 8426, 8429 ou 8430, coulées ou moulées en fonte, fer ou acier, n.d.a.
		Energie	3511Z à 3523Z	84314980	Parties de machines et appareils des n° 8426, 8429 ou 8430, n.d.a.
		Energie	3511Z à 3523Z	84333000	Machines et appareils de fenaison (à l'excl. des faucheuses)
		Energie	3511Z à 3523Z	84433210	Imprimantes aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau
		Energie	3511Z à 3523Z	84562000	Machines-outils opérant par ultrasons (sauf machines de nettoyage à ultrasons et sauf appareils pour essais de matières)
		Energie	3511Z à 3523Z	84589900	Tours, y.c. les centres de tournage, travaillant par enlèvement de métal (à l'excl. des tours horizontaux et des tours à commande numérique)
		Energie	3511Z à 3523Z	84594900	Machines à aléser les métaux, autres qu'à commande numérique (à l'exclusion des unités d'usinage à glissières et des aléseuses-fraiseuses)
		Energie	3511Z à 3523Z	84595100	Machines à fraiser les métaux par enlèvement de matières, à console, à commande numérique
		Energie	3511Z à 3523Z	84602990	Machines à rectifier, autres qu'à commande numérique, pour le finissage des métaux (à l'exclusion des machines à rectifier les surfaces planes ou cylindriques et des machines à rectifier les engrenages)
		Energie	3511Z à 3523Z	84626190	Presses de travail du métal à froid hydraulique, non commandé numériquement
		Energie	3511Z à 3523Z	84629090	Machines-outils, incluant les presses, pour travailler le métal en forgeant, martelage ou matrice de forgeage (à l'excl. Des moulins à roulement) et des machines-outils, incl. Presses, pour le travail en métal en pliant, pliable, redressement, aplatissage, cisaillement, poinçonnage, encloter ou grignoter (à l'excl. de bancs de tirage) et presses pour les carbures métalliques ou métalliques de travail, non commandées numériquement (à l'excl. des machines de 8456 à 8462,69)
		Energie	3511Z à 3523Z	84639000	Machines-outils pour le travail des métaux, des carbures métalliques frittés ou des cermets, sans enlèvement de matière (sauf machines à forger, à rouler, à cintrer, dresser ou planer; machines à cisailier, à poinçonner ou à gruger; presses; bancs à étirer; machines à exécuter un filetage extérieur ou intérieur par roulage ou laminage; machines à travailler le fil métallique; outillage à main)
		Energie	3511Z à 3523Z	84652000	Centres d'usinage pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc. (autres que pour emploi à la main)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Energie	3511Z à 3523Z	84659300	Machines à meuler, à poncer ou à polir, pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc. (à l'excl. des centres d'usinage, des machines pour emploi à la main et des machines pouvant effectuer différents types d'opérations d'usinage sans changement d'outils entre les opérations du n° 8465 10)
		Energie	3511Z à 3523Z	84663000	Dispositifs diviseurs et autres dispositifs spéciaux se montant sur machines-outils, n.d.a.
		Energie	3511Z à 3523Z	84669280	Parties et accessoires pour machines-outils pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc., n.d.a. (autres que coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)
		Energie	3511Z à 3523Z	84669340	Parties et accessoires pour machines des sous-positions 8456 11 10, 8456 12 10, 8456 20, 8456 30, 8457 10, 8458 91, 8459 21 00, 8459 61 ou 8461 50 utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés, d'assemblages de circuits imprimés, de parties d'appareils du n° 8517 ou de parties de machines automatiques de traitement de l'information
		Energie	3511Z à 3523Z	84669350	Parties et accessoires pour machines à découper par jet d'eau, n.d.a.
		Energie	3511Z à 3523Z	84669360	Parties et accessoires pour machines des n°s 8456 à 8461, n.d.a. (à l'excl. des machines à découper par jet d'eau, et des machines des sous-positions 8456 11 10, 8456 12 10, 8456 20, 8456 30, 8457 10, 8458 91, 8459 21 00, 8459 61 ou 8461 50 utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés, d'assemblages de circuits imprimés, de parties d'appareils du n° 8517 ou de parties de machines automatiques de traitement de l'information)
		Energie	3511Z à 3523Z	84671190	Outils pneumatiques pour emploi à la main, rotatifs (autres que pour le travail des métaux)
		Energie	3511Z à 3523Z	84671900	Outils pneumatiques, pour emploi à la main (à l'excl. des outils rotatifs)
		Energie	3511Z à 3523Z	84672199	Perceuses à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, y.c. les perforatrices rotatives, fonctionnant avec source d'énergie extérieure (autres que machines électropneumatiques)
		Energie	3511Z à 3523Z	84672210	Tronçonneuses, à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main
		Energie	3511Z à 3523Z	84672959	Meuleuses et ponceuses (autres que d'angle et qu'à bandes), à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure
		Energie	3511Z à 3523Z	84678900	Outils pour emploi à la main, hydrauliques ou à moteur non électrique incorporé (sauf tronçonneuses à chaîne et outils pneumatiques)
		Energie	3511Z à 3523Z	84778091	Machines à fragmenter pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques
		Energie	3511Z à 3523Z	84793090	Machines et appareils pour le traitement du bois ou du liège (autres que les appareils de séchage, pistolets aéroglyphes et appareils simil., et sauf machines-outils et presses pour la fabrication de panneaux de particules ou de fibres)
		Energie	3511Z à 3523Z	84798200	Machines et appareils à mélanger, malaxer, concasser, broyer, cribler, tamiser, homogénéiser, émulsionner ou brasser, n.d.a. (à l'excl. des robots industriels)
		Energie	3511Z à 3523Z	84798300	Presses isostatiques à froid
		Energie	3511Z à 3523Z	84798970	Machines et appareils, y.c. mécaniques, n.d.a.
		Energie	3511Z à 3523Z	84798997	Machines automatiques de placement de composants électroniques utilisées exclusivement ou principalement pour la fabrication d'assemblages de circuits imprimés
		Energie	3511Z à 3523Z	84812010	Valves pour transmissions oléohydrauliques
		Energie	3511Z à 3523Z	84812090	Valves pour transmissions pneumatiques
		Energie	3511Z à 3523Z	84813091	Clapets et soupapes de retenue, pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants simil., en fonte ou acier
		Energie	3511Z à 3523Z	84813099	Clapets et soupapes de retenue, pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants simil. (autres qu'en fonte ou acier)
		Energie	3511Z à 3523Z	84814010	Soupapes de trop-plein ou de sûreté en fonte ou en acier
		Energie	3511Z à 3523Z	84814090	Soupapes de trop-plein ou de sûreté (autres qu'en fonte ou en acier)
		Energie	3511Z à 3523Z	84818051	Vannes de régulation de température (à l'excl. des robinets [vannes] thermostatiques pour radiateurs de chauffage central)
		Energie	3511Z à 3523Z	84818059	Vannes de régulation (autres que vannes de régulation de température, détendeurs, vannes pour transmission oléohydrauliques ou pneumatiques, soupapes et clapets de retenue, soupapes de trop-plein ou de sûreté et sauf robinetterie sanitaire et vannes de radiateurs de chauffage central)
		Energie	3511Z à 3523Z	84818063	Robinet et vannes à passage direct, pour tuyauterie, etc., en acier (sauf robinetterie sanitaire et vannes pour radiateurs de chauffage central)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Energie	3511Z à 3523Z	84818069	Robinets et vannes à passage direct, pour tuyauterie, etc. (autres qu'en fonte ou acier et sauf robinetterie sanitaire et vannes pour radiateurs de chauffage central)
		Energie	3511Z à 3523Z	84818099	Articles de robinetterie et organes simil. pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants simil. (à l'excl. des détendeurs, valves pour transmissions oléohydrauliques ou pneumatiques, clapets et soupapes de retenue, soupapes de trop-plein ou de sûreté, robinetterie sanitaire et pour radiateurs de chauffage central, valves pour pneumatiques et chambres à air, vannes de régulation, vannes robinets et vannes à passage direct, robinets, robinets à papillon et robinets à membrane)
		Energie	3511Z à 3523Z	84819000	Parties d'articles de robinetterie et organes simil. pour tuyauterie, etc., n.d.a.
		Energie	3511Z à 3523Z	84821010	Roulements à billes, plus grand diamètre extérieur <= 30 mm
		Energie	3511Z à 3523Z	84821090	Roulements à billes, plus grand diamètre extérieur > 30 mm
		Energie	3511Z à 3523Z	84822000	Roulements à rouleaux coniques, y.c. les assemblages de cônes et rouleaux coniques
		Energie	3511Z à 3523Z	84828000	Roulements à galets et autres roulements, y.c. les roulements combinés (à l'excl. des roulements à billes, roulements à rouleaux coniques, y.c. les assemblages de cônes et rouleaux coniques, roulements à rouleaux en forme de tonneau, roulements à aiguilles et roulements à rouleaux cylindriques)
		Energie	3511Z à 3523Z	84829190	Billes, galets, rouleaux, aiguilles pour roulements (autres que rouleaux coniques et billes en acier du n° 7326)
		Energie	3511Z à 3523Z	84829900	Parties de roulements à billes, à galets, à rouleaux ou à aiguilles (à l'excl. de leur organe de roulement), n.d.a.
		Energie	3511Z à 3523Z	84833038	Paliers sans roulements incorporés, pour machines et coussinets (sauf pour tous types de roulements)
		Energie	3511Z à 3523Z	84833080	Coussinets et coquilles de coussinets, pour machines
		Energie	3511Z à 3523Z	84834029	Engrenages pour machines (autres qu'à roues cylindriques, à roues coniques ou cylindroconiques, à vis sans fin, réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse)
		Energie	3511Z à 3523Z	84834051	Réducteurs, multiplicateurs et boîtes de vitesses, pour machines
		Energie	3511Z à 3523Z	84834059	Variateurs de vitesse pour machines (autres que réducteurs, multiplicateurs et boîtes de vitesses)
		Energie	3511Z à 3523Z	84836080	Embrayages et organes d'accouplement, y.c. les joints d'articulation, pour machines (autres que coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)
		Energie	3511Z à 3523Z	84841000	Joints métalloplastiques
		Energie	3511Z à 3523Z	84842000	Joints d'étanchéité mécaniques
		Energie	3511Z à 3523Z	84849000	Jeux ou assortiments de joints de composition différente présentés en pochettes, enveloppes ou emballages analogues
		Energie	3511Z à 3523Z	84853090	Machines pour la fabrication additive par dépôt de verre
		Energie	3511Z à 3523Z	84858000	Machines pour la fabrication additive (à l'exclusion des dépôts de métal, plastique, caoutchouc, plâtre, ciment, céramique ou verre)
		Energie	3511Z à 3523Z	84879057	Parties de machines et appareils du chapitre 84, sans caractéristiques spéciales d'utilisation, en fer ou acier forgé ou estampé, n.d.a.
		Energie	3511Z à 3523Z	85011010	Moteurs synchrones, d'une puissance <= 18 W
		Energie	3511Z à 3523Z	85011091	Moteurs universels, d'une puissance <= 37,5 W
		Energie	3511Z à 3523Z	85011093	Moteurs à courant alternatif, d'une puissance <= 37,5 W (à l'excl. des moteurs synchrones <= 18 W)
		Energie	3511Z à 3523Z	85011099	Moteurs à courant continu, d'une puissance <= 37,5 W
		Energie	3511Z à 3523Z	85012000	Moteurs universels, d'une puissance > 37,5 W
		Energie	3511Z à 3523Z	85013100	Moteurs à courant continu, d'une puissance <= 750 W mais > 37,5 W, et génératrices à courant continu, puissance <= 750 W
		Energie	3511Z à 3523Z	85013200	Moteurs et génératrices à courant continu, d'une puissance > 750 W mais <= 75 kW
		Energie	3511Z à 3523Z	85014080	Moteurs à courant alternatif, monophasés, d'une puissance > 750 W
		Energie	3511Z à 3523Z	85015100	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, d'une puissance > 37,5 W mais <= 750 W
		Energie	3511Z à 3523Z	85015220	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, d'une puissance > 750 W mais <= 7,5 kW

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Energie	3511Z à 3523Z	85015230	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, d'une puissance > 7,5 kW mais <= 37 kW
		Energie	3511Z à 3523Z	85015290	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, d'une puissance > 37 kW mais <= 75 kW
		Energie	3511Z à 3523Z	85015399	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, d'une puissance > 750 kW (sauf moteurs de traction)
		Energie	3511Z à 3523Z	85016200	Alternateurs, puissance > 75 kVA mais <= 375 kVA
		Energie	3511Z à 3523Z	85016400	Alternateurs, d'une puissance > 750 kVA
		Energie	3511Z à 3523Z	85017100	Machines génératrices photovoltaïques à courant continu d'une puissance n'excédant pas 50 W
		Energie	3511Z à 3523Z	85017200	Machines génératrices photovoltaïques à courant continu d'une puissance excédant 50 W
		Energie	3511Z à 3523Z	85021320	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), puissance > 375 kVA mais <= 750 kVA
		Energie	3511Z à 3523Z	85023980	Pile à combustible
		Energie	3511Z à 3523Z	85023980	Groupes électrogènes (autres qu' à énergie éolienne et à moteurs à piston et à l'excl. des turbogénératrices)
		Energie	3511Z à 3523Z	85030091	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs et machines génératrices électriques, groupes électrogènes ou convertisseurs rotatifs électriques n.d.a., coulées ou moulées en fonte, fer ou acier
		Energie	3511Z à 3523Z	85030099	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs et machines génératrices électriques ainsi qu'aux groupes électrogènes et convertisseurs rotatifs électriques, n.d.a. (sauf frettes amagnétiques et autres que coulées ou moulées en fonte, fer ou acier)
		Energie	3511Z à 3523Z	85041080	Ballast pour lampes ou tubes à décharge (autres que bobines de réactance y.c. celles avec condensateur accouplé)
		Energie	3511Z à 3523Z	85042100	Transformateurs à diélectrique liquide, d'une puissance <= 650 kVA
		Energie	3511Z à 3523Z	85042210	Transformateurs à diélectrique liquide, puissance > 650 kVA mais <= 1600 kVA
		Energie	3511Z à 3523Z	85042290	Transformateurs à diélectrique liquide, puissance > 1600 kVA mais <= 10000 kVA
		Energie	3511Z à 3523Z	85042300	Transformateurs à diélectrique liquide, puissance > 10000 kVA
		Energie	3511Z à 3523Z	85043129	Transformateurs de mesure, d'une puissance <= 1 kVA (autres que pour la mesure des tensions)
		Energie	3511Z à 3523Z	85043180	Transformateurs à sec, d'une puissance <= 1 kVA (autres que transformateurs de mesure)
		Energie	3511Z à 3523Z	85043200	Transformateurs à sec, d'une puissance > 1 kVA mais <= 16 kVA
		Energie	3511Z à 3523Z	85043300	Transformateurs à sec, puissance > 16 kVA mais <= 500 kVA
		Energie	3511Z à 3523Z	85043400	Transformateurs à sec, puissance > 500 kVA
		Energie	3511Z à 3523Z	85044055	Chargeurs d'accumulateurs (autres que ceux du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités et redresseurs à semi-conducteur polycristallin)
		Energie	3511Z à 3523Z	85044082	Redresseurs (autres que ceux du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités)
		Energie	3511Z à 3523Z	85044084	Onduleurs statiques, d'une puissance <= 7,5 kVA (autres que ceux du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités)
		Energie	3511Z à 3523Z	85044088	Onduleurs statiques, d'une puissance > 7,5 kVA (autres que ceux du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités)
		Energie	3511Z à 3523Z	85044090	Convertisseurs statiques (autres que ceux du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités ainsi que chargeurs d'accumulateurs, redresseurs à semi-conducteur polycristallin et autres redresseurs et onduleurs)
		Energie	3511Z à 3523Z	85045000	Bobines de réactance et autres selfs (autres que pour lampes ou tubes à décharge)
		Energie	3511Z à 3523Z	85049090	Parties des convertisseurs statiques, n.d.a.
		Energie	3511Z à 3523Z	85051910	Aimants permanents en ferrite agglomérée
		Energie	3511Z à 3523Z	85052000	Accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Energie	3511Z à 3523Z	85059021	Electro-aimants des types utilisés exclusivement ou principalement pour les appareils de diagnostic par visualisation à résonnance magnétique, autres que les électro-aimants de la position 9018
		Energie	3511Z à 3523Z	85059029	Électro-aimants; plateaux, mandrins et dispositifs magnétiques ou électromagnétiques simil. de fixation (à l'excl. des électro-aimants des types utilisés exclusivement ou principalement pour les appareils de diagnostic par visualisation à résonnance magnétique, autres que les électro-aimants de la position 9018)
		Energie	3511Z à 3523Z	85065090	Piles et batteries de piles électriques, au lithium (sauf hors d'usage et sauf piles cylindriques et piles bouton)
		Energie	3511Z à 3523Z	85071080	Accumulateurs au plomb, pour le démarrage des moteurs à piston, fonctionnant avec électrolyte non liquide (sauf hors d'usage)
		Energie	3511Z à 3523Z	85076000	Accumulateurs au lithium-ion (sauf hors d'usage)
		Energie	3511Z à 3523Z	85078000	Accumulateurs électriques (sauf hors d'usage et autres que les accumulateurs au plomb, au nickel-cadmium, au nickel-fer, au nickel-hydrure métallique et au lithium-ion)
		Energie	3511Z à 3523Z	85143110	Fours à faisceau d'électrons des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés ou d'assemblages de circuits imprimés
		Energie	3511Z à 3523Z	85143190	Fours à faisceau d'électrons (à l'exclusion de ceux utilisés pour la fabrication de circuits imprimés)
		Energie	3511Z à 3523Z	85143210	Fours à plasma et fours à arc sous vide des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés ou d'assemblages de circuits imprimés
		Energie	3511Z à 3523Z	85143290	Fours à base de plasma et d'arc sous vide (à l'exclusion de ceux utilisés pour la fabrication de circuits imprimés)
		Energie	3511Z à 3523Z	85143910	Fours électriques industriels et de laboratoire, d'une sorte utilisée uniquement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés ou d'assemblages de circuit imprimés (à l'excl. Résistance chauffée, induction, faisceau diélectrique, faisceau d'électrons, arc à plasma, arc sous vide et fours à séchage et fours)
		Energie	3511Z à 3523Z	85143990	Fours électriques industriels et de laboratoire (à l'excl. Résistance chauffée, induction, diélectrique, faisceau d'électrons, arc à plasma, arc à vide et fours à séchage et fours, et pour la fabrication de circuits imprimés)
		Energie	3511Z à 3523Z	85152900	Machines et appareils pour le soudage des métaux par résistance, non automatiques
		Energie	3511Z à 3523Z	85153100	Machines et appareils pour le soudage des métaux à l'arc ou au jet de plasma, entièrement ou partiellement automatiques
		Energie	3511Z à 3523Z	85258900	Caméras de télévision, caméras numériques et enregistreurs de caméras vidéo (à l'excl. des articles de vision à grande vitesse, résistants aux rayonnements, et à vision nocturne)
		Energie	3511Z à 3523Z	85308000	Appareils électriques de signalisation (autres que pour la transmission de messages), de sécurité, de contrôle ou de commande (autres que pour voies ferrées ou simil. et que les appareils mécaniques ou électromécaniques du n° 8608)
		Energie	3511Z à 3523Z	85321000	Condensateurs électriques fixes conçus pour les réseaux électriques de 50/60 Hz et capables d'absorber une puissance réactive >= 0,5 kvar [condensateurs de puissance]
		Energie	3511Z à 3523Z	85322900	Condensateurs fixes (autres que condensateurs au tantale, condensateurs électrolytiques à l'aluminium, condensateurs diélectriques en céramique, en papier et en matières plastiques et condensateurs de puissance)
		Energie	3511Z à 3523Z	85323000	Condensateurs électriques variables ou ajustables
		Energie	3511Z à 3523Z	85332900	Résistances électriques fixes, pour une puissance > 20 W (non chauffantes)
		Energie	3511Z à 3523Z	85333900	Résistances électriques variables (y.c. les rhéostats et les potentiomètres), bobinées, pour une puissance > 20 W (non chauffantes)
		Energie	3511Z à 3523Z	85351000	Fusibles et coupe-circuit à fusibles, pour une tension > 1000 V
		Energie	3511Z à 3523Z	85352100	Disjoncteurs, pour une tension < 72,5 kV mais > 1000 V
		Energie	3511Z à 3523Z	85352900	Disjoncteurs, pour une tension >= 72,5 kV
		Energie	3511Z à 3523Z	85353090	Sectionneurs et interrupteurs, pour une tension >= 72,5 kV
		Energie	3511Z à 3523Z	85354000	Parafoudres, limiteurs de tension et étaleurs d'ondes, pour une tension > 1000 V
		Energie	3511Z à 3523Z	85359000	Appareils électriques pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques, pour une tension > 1000 V (autres que fusibles et coupe-circuit, disjoncteurs, sectionneurs, interrupteurs, parafoudres, limiteurs de tension et étaleurs d'ondes ainsi qu'armoires, pupitres, commandes etc. du n° 8537)
		Energie	3511Z à 3523Z	85369010	Connexions et éléments de contact pour une tension <= 1000 V, pour canalisations électriques (sauf fiches et prises de courant et éléments préfabriqués)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Energie	3511Z à 3523Z	85371010	Commandes numériques incorporant une machine automatique de traitement de l'information
		Energie	3511Z à 3523Z	85371091	Appareils de commande à mémoire programmable (autres que les commandes numériques incorporant une machine automatique de traitement de l'information)
		Energie	3511Z à 3523Z	85371095	Dispositifs de commande tactile (dénommés écrans tactiles) sans capacité d'affichage, destinés à être incorporés dans des appareils d'affichage et fonctionnant en détectant et en localisant la pression appliquée sur la surface d'affichage
		Energie	3511Z à 3523Z	85371098	Tableaux, armoires et combinaisons d'appareils similaires pour la commande ou la distribution électrique, pour une tension <= 1 000 V (à l'exclusion des appareils de commutation pour la téléphonie ou la télégraphie par fil, des armoires de commande numérique incorporant une machine automatique de traitement de l'information, des appareils de commande à mémoire programmable et des écrans tactiles)
		Energie	3511Z à 3523Z	85372091	Tableaux, armoires et combinaisons d'appareils simil., pour la commande ou la distribution électrique, pour une tension > 1000 V mais <= 72,5 KV
		Energie	3511Z à 3523Z	85372099	Tableaux, armoires et combinaisons d'appareils simil., pour la commande ou la distribution électrique, pour une tension > 72,5 KV
		Energie	3511Z à 3523Z	85414200	Cellules photovoltaïques non assemblées en modules ni constituées en panneaux
		Energie	3511Z à 3523Z	85414300	Cellules photovoltaïques assemblées en modules ou constituées en panneaux
		Energie	3511Z à 3523Z	85414900	Dispositifs semi-conducteurs photosensibles (à l'exclusion des générateurs et cellules photovoltaïques)
		Energie	3511Z à 3523Z	85433070	Machines et appareils de galvanoplastie, d'électrolyse ou d'électrophorèse (à l'exclusion des machines de galvanoplastie et d'électrolyse des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés)
		Energie	3511Z à 3523Z	85444290	Conducteurs électriques, pour tension <= 1000 V, avec pièces de connexion, n.d.a. (sauf des types utilisés pour les télécommunications)
		Energie	3511Z à 3523Z	85444991	Fils et câbles électriques, pour tension <= 1000 V, diamètre de brin > 0,51 mm, sans pièces de connexion, n.d.a.
		Energie	3511Z à 3523Z	85444999	Câbles électriques LV
		Energie	3511Z à 3523Z	85444999	Conducteurs électriques isolés, pour une tension de 1000 V, non munis de pièces de connexion, n.d.a. (à l'excl. des fils pour bobinages, des conducteurs coaxiaux, des jeux de fils pour bougies d'allumage et autres jeux de fils pour moyens de transport ainsi que des fils et câbles diamètre individuel de brin > 0,51 mm)
		Energie	3511Z à 3523Z	85446010	Conducteurs électriques isolés, pour une tension > 1000 V, avec conducteur en cuivre, n.d.a.
		Energie	3511Z à 3523Z	85446010	Conducteurs électriques isolés, pour une tension > 1000 V, avec conducteur en cuivre, n.d.a.
		Energie	3511Z à 3523Z	85446090	Câbles électriques MV aluminium
		Energie	3511Z à 3523Z	85446090	Conducteurs électriques isolés, pour une tension > 1000 V, avec conducteur autre qu'en cuivre, n.d.a.
		Energie	3511Z à 3523Z	85447000	Câbles de fibres optiques constitués de fibres optiques gainées individuellement, comportant également des conducteurs électriques ou munis de pièces de connexion
		Energie	3511Z à 3523Z	86090090	Cadres et conteneurs spécialement conçus et équipés pour un ou plusieurs modes de transport (à l'excl. des conteneurs avec blindage en plomb, pour le transport des matières radioactives [Euratom])
		Energie	3511Z à 3523Z	87042131	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal <= 5 t, cylindrée > 2500 cm³, neufs (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)
		Energie	3511Z à 3523Z	87042139	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal <= 5 t, cylindrée > 2500 cm³, usagés (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)
		Energie	3511Z à 3523Z	87042191	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal <= 5 t, cylindrée <= 2500 cm³, neufs (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)
		Energie	3511Z à 3523Z	87042199	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal <= 5 t, cylindrée <= 2500 cm³, usagés (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Energie	3511Z à 3523Z	87042391	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'un poids en charge maximal > 20 t, neufs (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité [Euratom])
		Energie	3511Z à 3523Z	87042399	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'un poids en charge maximal > 20 t, usagés (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité [Euratom])
		Energie	3511Z à 3523Z	87044131	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, équipé à la fois, pour la propulsion, avec un moteur à piston à combustion interne de compression-allumage "diesel ou semi-diesel" et moteur électrique, d'un poids en charge maximal <= 5 t, d'une capacité de cylindre > 2.500 cm³, neufs (à l'exclusion des véhicules repris au 8704.10, Véhicules à moteur spéciaux de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de matières hautement radioactives)
		Energie	3511Z à 3523Z	87044139	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, équipé à la fois, pour la propulsion, avec un moteur à piston à combustion interne de compression-allumage "diesel ou semi-diesel" et moteur électrique, d'un poids en charge maximal <= 5 t, d'une capacité de cylindre > 2.500 cm³, usagés (à l'exclusion des véhicules repris au 8704.10, Véhicules à moteur spéciaux de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de matières hautement radioactives)
		Energie	3511Z à 3523Z	87044191	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, équipé pour la propulsion, à la fois avec un moteur à piston à combustion interne de compression-allumage "diesel ou semi-diesel" et moteur électrique, d'un poids en charge maximal <= 5 t, d'une capacité de cylindre <= 2,500 cm³, neufs (à l'exclusion de ceux utilisés 8704.10, Véhicules à moteur à usage spécial de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de matières hautement radioactives)
		Energie	3511Z à 3523Z	87044199	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, équipé pour la propulsion, à la fois avec un moteur à piston à combustion interne de compression-allumage "diesel ou semi-diesel" et moteur électrique, d'un poids en charge maximal <= 5 t, d'une capacité de cylindre <= 2,500 cm³, usagés (à l'exclusion de ceux utilisés 8704.10, Véhicules à moteur à usage spécial de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de matières hautement radioactives)
		Energie	3511Z à 3523Z	87044391	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, avec le moteur de piston à combustion interne de compression-allumage "diesel ou semi-diesel" et moteur électrique en tant que moteurs de propulsion, d'un poids en charge maximal > 20 t, neuf (à l'exclusion des tombereaux automoteurs conçus pour être utilisés en dehors du réseau routier du 870410, véhicules à moteur spéciaux de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de matières hautement radioactives)
		Energie	3511Z à 3523Z	87044399	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, avec le moteur à piston à combustion interne de compression-allumage « diesel ou semi-diesel » et moteur électrique en tant que moteurs de propulsion, d'un poids en charge maximal > 20 t, usagés (à l'exclusion des tombereaux automoteurs conçus pour être utilisés en dehors du réseau routier du 870410, véhicules à moteur spéciaux de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de matières hautement radioactives)
		Energie	3511Z à 3523Z	87059080	Véhicules automobiles à usages spéciaux (à l'excl. de ceux principalement conçus pour le transport de personnes ou de marchandises, des camions-bétonnières, voitures de lutte contre l'incendie, derricks automobiles pour le sondage ou le forage, camions-grues, voitures-pompes à béton)
		Energie	3511Z à 3523Z	87163100	Remorques-citernes ne circulant pas sur rails
		Energie	3511Z à 3523Z	87168000	Véhicules dirigés à la main et autres véhicules non automobiles, autres que remorques et semi-remorques
		Energie	3511Z à 3523Z	89079000	Engins flottants, p.ex. réservoirs, caissons, coffres d'amarrage, bouées et balises (sauf radeaux gonflables, bateaux des n° 8901 à 8906 et engins flottants à dépecer)
		Energie	3511Z à 3523Z	90151000	Téléètres
		Energie	3511Z à 3523Z	90158020	Instruments et appareils électroniques de météorologie, d'hydrologie ou de géophysique (à l'excl. des boussoles, des téléètres, des théodolites, des tachéomètres, des niveaux ainsi que des instruments et appareils de photogrammétrie)
		Energie	3511Z à 3523Z	90173000	Micromètres, pieds à coulisses, calibres et jauges (à l'excl. de calibres dépourvus d'organe réglable de la position 9031)
		Energie	3511Z à 3523Z	90251900	Thermomètres et pyromètres, non combinés à d'autres instruments (à l'excl. des thermomètres à liquide, à lecture directe)
		Energie	3511Z à 3523Z	90258040	Densimètres, aréomètres, pèse-liquides et instruments flottants simil., hygromètres et psychromètres, même combinés entre eux ou à des thermomètres ou baromètres, électroniques

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Energie	3511Z à 3523Z	90259000	Parties et accessoires des densimètres, aréomètres, pèse-liquides et instruments flottants simil., des thermomètres, pyromètres, baromètres, hygromètres et psychromètres, n.d.a.
		Energie	3511Z à 3523Z	90261021	Débitmètres pour liquides, électroniques (à l'excl. des compteurs et des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)
		Energie	3511Z à 3523Z	90261029	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit ou du niveau des liquides, électroniques (à l'excl. des débitmètres ainsi que des compteurs et des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)
		Energie	3511Z à 3523Z	90261089	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit ou du niveau des liquides, non électroniques (à l'excl. des débitmètres ainsi que des compteurs et des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)
		Energie	3511Z à 3523Z	90262020	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la pression des liquides ou des gaz, électroniques (à l'excl. des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)
		Energie	3511Z à 3523Z	90262020	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la pression des liquides ou des gaz, électroniques (à l'excl. des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)
		Energie	3511Z à 3523Z	90262040	Manomètres à spire ou à membrane manométrique métallique
		Energie	3511Z à 3523Z	90262080	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la pression des liquides ou des gaz, non électroniques (à l'excl. des manomètres à spire ou à membrane manométrique métallique et des instruments et appareils pour la régulation pour le contrôle automatiques)
		Energie	3511Z à 3523Z	90268020	Instruments et appareils pour la mesure et le contrôle des caractéristiques variables des liquides ou des gaz, électroniques, n.d.a.
		Energie	3511Z à 3523Z	90268080	Instruments et appareils pour la mesure et le contrôle des caractéristiques variables des liquides ou des gaz, non électroniques, n.d.a.
		Energie	3511Z à 3523Z	90269000	Parties et accessoires des instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit, du niveau, de la pression ou d'autres caractéristiques variables des liquides ou des gaz, n.d.a.
		Energie	3511Z à 3523Z	90271010	Analyseurs de gaz ou de fumées, électroniques
		Energie	3511Z à 3523Z	90275000	Instruments et appareils utilisant les rayonnements optiques: UV, visibles, IR (à l'excl. des spectromètres, spectrophotomètres et spectrographes ainsi que des analyseurs de gaz ou de fumées)
		Energie	3511Z à 3523Z	90302000	Oscilloscopes et oscillographes
		Energie	3511Z à 3523Z	90303100	Multimètres pour la mesure de la tension, de l'intensité, de la résistance ou de la puissance, sans dispositif enregistreur
		Energie	3511Z à 3523Z	90303100	Multimètres pour la mesure de la tension, de l'intensité, de la résistance ou de la puissance, sans dispositif enregistreur
		Energie	3511Z à 3523Z	90303320	Instruments pour la mesure de la résistance, sans dispositif enregistreur
		Energie	3511Z à 3523Z	90303320	Instruments pour la mesure de la résistance
		Energie	3511Z à 3523Z	90303320	Instruments pour la mesure de la résistance, sans dispositif enregistreur
		Energie	3511Z à 3523Z	90303370	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la tension, de l'intensité ou de la puissance, sans dispositif enregistreur (à l'exclusion des multimètres ainsi que des oscilloscopes et oscillographes)
		Energie	3511Z à 3523Z	90303370	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la tension, de l'intensité ou de la puissance, sans dispositif enregistreur (à l'exclusion des multimètres ainsi que des oscilloscopes et oscillographes)
		Energie	3511Z à 3523Z	90303900	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la tension, de l'intensité, de la résistance ou de la puissance, avec dispositif enregistreur (à l'excl. des multimètres ainsi que des oscilloscopes et oscillographes)
		Energie	3511Z à 3523Z	90303900	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la tension, de l'intensité, de la résistance ou de la puissance, avec dispositif enregistreur (à l'excl. des multimètres ainsi que des oscilloscopes et oscillographes)
		Energie	3511Z à 3523Z	90308900	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques, sans dispositif enregistreur, n.d.a.
		Energie	3511Z à 3523Z	90312000	Bancs d'essai pour moteurs, machines génératrices, pompes, etc.
		Energie	3511Z à 3523Z	90318080	Instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle, non optiques, n.d.a. dans le chapitre 90
		Energie	3511Z à 3523Z	90318080	Instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle non optiques, n.d.a. dans le chapitre 90

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Energie	3511Z à 3523Z	90328100	Instruments et appareils, hydrauliques et pneumatiques, pour la régulation ou le contrôle automatiques (à l'excl. des manostats [pressostats] et des articles de robinetterie du n° 8481)
		Energie	3511Z à 3523Z	96200099	Monopodes, bipieds, trépieds et articles similaires (à l'excl. de ceux en matières plastiques ou en aluminium, des monopodes, bipieds, trépieds et articles similaires, des types utilisés pour les appareils de photographie ou de vidéographie numériques, les caméras et projecteurs cinématographiques, ainsi que des types utilisés pour d'autres appareils du chapitre 90)
		Eau	3600Z et 3700Z	28281000	Hypochlorites de calcium, y.c. l'hypochlorite de calcium du commerce
		Eau	3600Z et 3700Z	28332200	Sulfate d'aluminium
		Eau	3600Z et 3700Z	39069090	Polymères acryliques sous formes primaires (à l'excl. du poly[méthacrylate de méthyle], du poly[N-"3-hydroxyimino-1,1-diméthylbutyl"acrylamide], d'un copolymère de 2-diisopropylaminoéthylméthacrylate et de décyilméthacrylate sous forme de solution dans du N,N-diméthylacétamide, contenant en poids >= 55% de copolymère, d'un copolymère d'acide acrylique et d'acrylate de 2-éthylhexyle contenant en poids >= 10% mais <= 11% d'acrylate de 2-éthylhexyle, d'un copolymère d'acrylonitrile et d'acrylate de méthyle modifié au moyen de polybutadiène-acrylonitrile [NBR], des produits de polymérisation d'acide acrylique, méthacrylate d'alkyle et de petites quantités d'autres monomères destinés à être utilisés comme épaississants dans la production des pâtes pour l'impression des textiles et d'un copolymère d'acrylate de méthyle, d'éthylène et d'un monomère contenant un groupe carboxyle non terminal présent en tant que substituant, contenant en poids >= 50% d'acrylate de méthyle, même mélangé avec de la silice)
		Eau	3600Z et 3700Z	39251000	Réservoirs, foudres, cuves et récipients analogues, en matières plastiques, d'une contenance > 300 l
		Eau	3600Z et 3700Z	73079210	Manchons, en fonte, fer ou acier, filetés (à l'excl. des produits moulés et des produits en aciers inoxydables)
		Eau	3600Z et 3700Z	73090051	Réservoirs, foudres, cuves et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour matières liquides, contenance > 100 000 l (autres qu'avec revêtement intérieur ou calorifuge, sans dispositifs mécaniques ou thermiques et sauf conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)
		Eau	3600Z et 3700Z	73090059	Réservoirs, foudres, cuves et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour matières liquides, contenance <= 100 000 l mais > 300 l (autres qu'avec revêtement intérieur ou calorifuge, sans dispositifs mécaniques ou thermiques et sauf conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)
		Eau	3600Z et 3700Z	73090090	Réservoirs, foudres, cuves et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour matières solides, d'une contenance > 300 l (autres qu'avec revêtement intérieur ou calorifuge, sans dispositifs mécaniques ou thermiques et sauf conteneurs spécialement conçus ou équipés aménagés pour un ou plusieurs moyens de transport)
		Eau	3600Z et 3700Z	73101000	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour toutes matières, contenance >= 50 l mais <= 300 l, n.d.a. (à l'excl. des gaz comprimés ou liquéfiés et sauf avec dispositifs mécaniques ou thermiques)
		Eau	3600Z et 3700Z	73151200	Chaînes à maillons articulés en fonte, fer ou acier (autres qu'à rouleaux)
		Eau	3600Z et 3700Z	73158900	Chaînes et chaînettes en fonte, fer ou acier (sauf chaînes à maillons articulés, antidérapantes, à maillons à étais, à maillons soudés, et leurs parties; chaînes et chaînettes de montres, d'horloges ou de bijouterie; chaînes dentées et à scie; chenilles, chaînes à entraînement pour transporteurs; chaînes à pinces pour matériel de l'industrie textile; dispositifs de sécurité à chaînes pour verrouiller les portes; chaînes d'arpenteur)
		Eau	3600Z et 3700Z	84131900	Pompes pour liquides, avec dispositif mesureur ou conçues pour en comporter (sauf pompes pour la distribution de carburants ou lubrifiants, des types utilisés dans les stations-service ou les garages)
		Eau	3600Z et 3700Z	84135040	Pompes doseuses pour liquides, volumétriques alternatives, à moteur
		Eau	3600Z et 3700Z	84135080	Pompes pour liquides volumétriques alternatives, à moteur (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319, pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, pompes à béton, agrégats hydrauliques, pompes doseuses et pompes à piston en général)
		Eau	3600Z et 3700Z	84136080	Pompes pour liquides volumétriques rotatives, à moteur (sauf pompes à béton, pompes à engrenages, pompes à palettes entraînées, pompes à vis hélicoïdales et agrégats hydrauliques)
		Eau	3600Z et 3700Z	84137021	Pompes immergées monocellulaires
		Eau	3600Z et 3700Z	84137029	Pompes immergées multicellulaires

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Eau	3600Z et 3700Z	84137051	Pompes pour liquides, centrifuges, à roue radiale, avec tubulure de refoulement d'un diamètre nominal > 15 mm, monocellulaires, à simple flux, monobloc (sauf pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, pompes à béton, pompes immergées et circulateurs de chauffage central et d'eau chaude)
		Eau	3600Z et 3700Z	84137059	Pompes pour liquides, centrifuges, à roue radiale, avec tubulure de refoulement d'un diamètre nominal > 15 mm, monocellulaires, à simple flux, non monobloc (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319)
		Eau	3600Z et 3700Z	84137065	Pompes pour liquides, centrifuges, à roue radiale, avec tubulure de refoulement d'un diamètre nominal > 15 mm, monocellulaires, à plusieurs flux (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319 et sauf pompes immergées)
		Eau	3600Z et 3700Z	84137075	Pompes pour liquides, centrifuges, à roue radiale, avec tubulure de refoulement d'un diamètre nominal > 15 mm, multicellulaires (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319 et sauf pompes immergées)
		Eau	3600Z et 3700Z	84137089	Pompes pour liquides, centrifuges, multicellulaires, à moteur, avec tubulure de refoulement d'un diamètre nominal > 15 mm (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319; pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression; pompes à béton, pompes immergées, circulateurs de chauffage central et d'eau chaude, pompes à roue radiale)
		Eau	3600Z et 3700Z	84138100	Pompes pour liquides à moteur (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319, pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, pompes à béton, pompes pour liquides volumétriques alternatives ou rotatives et pompes centrifuges de tous genres)
		Eau	3600Z et 3700Z	84138200	Élévateurs à liquides (à l'excl. des pompes)
		Eau	3600Z et 3700Z	84139100	Parties de pompes pour liquides, n.d.a.
		Eau	3600Z et 3700Z	84141015	Pompes à vide des types utilisées pour la fabrication de semi-conducteurs ou des types utilisées exclusivement ou principalement pour la fabrication de dispositifs d'affichage à écran plat
		Eau	3600Z et 3700Z	84141089	Pompes à vide (autres que pompes à vide utilisées exclusivement ou principalement pour la fabrication de semi-conducteurs ou de dispositifs d'affichage à écran plat, destinées à être utilisées dans la fabrication des semi-conducteurs, pompes à piston tournant, pompes à palettes, pompes moléculaires, pompes Roots, pompes à diffusion, pompes cryostatiques et pompes à adsorption)
		Eau	3600Z et 3700Z	84147000	Enceintes de sécurité biologique étanches aux gaz
		Eau	3600Z et 3700Z	84148028	Compresseurs volumétriques alternatifs, pouvant fournir une surpression <= 15 bar, d'un débit/h > 60 m³ (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)
		Eau	3600Z et 3700Z	84148078	Compresseurs volumétriques rotatifs à plusieurs arbres, autres qu'à vis (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables et sauf compresseurs volumétriques rotatifs à vis)
		Eau	3600Z et 3700Z	84148080	Pompes à air et hottes aspirantes à extraction ou à recyclage avec ventilateur incorporé, également avec filtre, plus grand côté horizontal > 120 cm (sauf pompes à vide, pompes à air à main ou à pied et sauf compresseurs)
		Eau	3600Z et 3700Z	84149000	Parties de : pompes à air ou à vide, compresseurs d'air ou d'autres gaz, ventilateurs et hottes aspirantes à extraction ou à recyclage, à ventilateur incorporé, et enceintes de sécurité biologique étanches au gaz, non dénommés ailleurs
Extrait		Eau	3600Z et 3700Z	84212100 sauf 8421210090	Appareils pour la filtration ou l'épuration des eaux
		Eau	3600Z et 3700Z	84213915	Appareils pour la filtration ou l'épuration de l'air (autres que pour la séparation isotopique et sauf les filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, ainsi que ceux à enveloppe en acier inoxydable, dont le diamètre interne des tubes d'entrée et de sortie n'excède pas 1,3 cm)
		Eau	3600Z et 3700Z	84213925	Appareils pour la filtration ou l'épuration des gaz, à enveloppe en acier inoxydable, dont le diamètre interne des tubes d'entrée et de sortie n'excède pas 1,3 cm (autres que pour la séparation isotopique et sauf les filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression)
		Eau	3600Z et 3700Z	84219910	Parties des machines et appareils relevant des sous-positions 8421 29 20 ou 8421 39 15
		Eau	3600Z et 3700Z	84219990	Parties des machines et appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides ou des gaz, n.d.a. (à l'excl. des parties des machines et appareils relevant des sous-positions 8421 29 20 ou 8421 39 15)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Eau	3600Z et 3700Z	84251100	Palans à moteur électrique
		Eau	3600Z et 3700Z	84253900	Treuil et cabestans, autres qu'à moteur électrique
		Eau	3600Z et 3700Z	84254900	Crics et vérins, non hydrauliques
		Eau	3600Z et 3700Z	84671900	Outils pneumatiques, pour emploi à la main (à l'excl. des outils rotatifs)
		Eau	3600Z et 3700Z	84798200	Machines et appareils à mélanger, malaxer, concasser, broyer, cribler, tamiser, homogénéiser, émulsionner ou brasser, n.d.a. (à l'excl. des robots industriels)
		Eau	3600Z et 3700Z	84798300	Presses isostatiques à froid
		Eau	3600Z et 3700Z	84798970	Machines et appareils, y.c. mécaniques, n.d.a.
		Eau	3600Z et 3700Z	84798997	Machines automatiques de placement de composants électroniques utilisées exclusivement ou principalement pour la fabrication d'assemblages de circuits imprimés
		Eau	3600Z et 3700Z	84813091	Clapets et soupapes de retenue, pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants simil., en fonte ou acier
		Eau	3600Z et 3700Z	84813099	Clapets et soupapes de retenue, pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants simil. (autres qu'en fonte ou acier)
		Eau	3600Z et 3700Z	84818059	Vannes de régulation (autres que vannes de régulation de température, détendeurs, vannes pour transmission oléohydrauliques ou pneumatiques, soupapes et clapets de retenue, soupapes de trop-plein ou de sûreté et sauf robinetterie sanitaire et vannes de radiateurs de chauffage central)
		Eau	3600Z et 3700Z	84818061	Robinets et vannes à passage direct, pour tuyauterie, etc., en fonte (sauf robinetterie sanitaire et vannes pour radiateurs de chauffage central)
		Eau	3600Z et 3700Z	84818085	Robinets à papillon pour tuyauterie, etc. (sauf clapets et soupapes de retenue)
		Eau	3600Z et 3700Z	84818099	Articles de robinetterie et organes simil. pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants simil. (à l'excl. des détendeurs, valves pour transmissions oléohydrauliques ou pneumatiques, clapets et soupapes de retenue, soupapes de trop-plein ou de sûreté, robinetterie sanitaire et pour radiateurs de chauffage central, valves pour pneumatiques et chambres à air, vannes de régulation, vannes robinets et vannes à passage direct, robinets, robinets à papillon et robinets à membrane)
		Eau	3600Z et 3700Z	84833032	Paliers pour machines, pour tous types de roulements
		Eau	3600Z et 3700Z	84834051	Réducteurs, multiplicateurs et boîtes de vitesses, pour machines
		Eau	3600Z et 3700Z	84834059	Variateurs de vitesse pour machines (autres que réducteurs, multiplicateurs et boîtes de vitesses)
		Eau	3600Z et 3700Z	84853090	Machines pour la fabrication additive par dépôt de verre
		Eau	3600Z et 3700Z	84858000	Machines pour la fabrication additive (à l'exclusion des dépôts de métal, plastique, caoutchouc, plâtre, ciment, céramique ou verre)
		Eau	3600Z et 3700Z	85012000	Moteurs universels, d'une puissance > 37,5 W
		Eau	3600Z et 3700Z	85013100	Moteurs à courant continu, d'une puissance <= 750 W mais > 37,5 W, et génératrices à courant continu, puissance <= 750 W
		Eau	3600Z et 3700Z	85015220	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, d'une puissance > 750 W mais <= 7,5 kW
		Eau	3600Z et 3700Z	85017100	Machines génératrices photovoltaïques à courant continu d'une puissance n'excédant pas 50 W
		Eau	3600Z et 3700Z	85017200	Machines génératrices photovoltaïques à courant continu d'une puissance excédant 50 W
		Eau	3600Z et 3700Z	85044084	Onduleurs statiques, d'une puissance <= 7,5 kVA (autres que ceux du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités)
		Eau	3600Z et 3700Z	85044090	Convertisseurs statiques (autres que ceux du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités ainsi que chargeurs d'accumulateurs, redresseurs à semi-conducteur polycristallin et autres redresseurs et onduleurs)
		Eau	3600Z et 3700Z	85072080	Accumulateurs au plomb, fonctionnant avec électrolyte non liquide (sauf hors d'usage et ceux pour le démarrage des moteurs à piston)
		Eau	3600Z et 3700Z	85371091	Appareils de commande à mémoire programmable (autres que les commandes numériques incorporant une machine automatique de traitement de l'information)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Eau	3600Z et 3700Z	85371095	Dispositifs de commande tactile (dénommés écrans tactiles) sans capacité d'affichage, destinés à être incorporés dans des appareils d'affichage et fonctionnant en détectant et en localisant la pression appliquée sur la surface d'affichage
		Eau	3600Z et 3700Z	85371098	Tableaux, armoires et combinaisons d'appareils simil., pour la commande ou la distribution électrique, pour une tension <= 1000 V (autres que les appareils de commutation pour la téléphonie et la télégraphie par fil, les armoires de commande numérique incorporant une machine automatique de traitement de l'information, les appareils de commande à mémoire programmable, ainsi que les dispositifs de commande tactile (dénommés écrans tactiles) sans capacité d'affichage, destinés à être incorporés dans des appareils d'affichage et fonctionnant en détectant et en localisant la pression appliquée sur la surface d'affichage)
		Eau	3600Z et 3700Z	85372091	Tableaux, armoires et combinaisons d'appareils simil., pour la commande ou la distribution électrique, pour une tension > 1000 V mais <= 72,5 KV
		Eau	3600Z et 3700Z	85372099	Tableaux, armoires et combinaisons d'appareils simil., pour la commande ou la distribution électrique, pour une tension > 72,5 KV
		Eau	3600Z et 3700Z	87059080	Véhicules automobiles à usages spéciaux (à l'excl. de ceux principalement conçus pour le transport de personnes ou de marchandises, des camions-bétonnières, voitures de lutte contre l'incendie, derricks automobiles pour le sondage ou le forage, camions-grues, voitures-pompes à béton)
		Eau	3600Z et 3700Z	89079000	Engins flottants, p.ex. réservoirs, caissons, coffres d'amarrage, bouées et balises (sauf radeaux gonflables, bateaux des n° 8901 à 8906 et engins flottants à dépecer)
		Eau	3600Z et 3700Z	90158040	Instruments et appareils de géodésie, de topographie, d'arpentage, de nivellement ou d'hydrographie (à l'exclusion des boussoles, des télémètres, des théodolites, des tachéomètres, des niveaux ainsi que des instruments et appareils de photogrammétrie)
		Eau	3600Z et 3700Z	90258080	Densimètres, aréomètres, pèse-liquides et instruments flottants simil., hygromètres et psychromètres, même combinés entre eux ou à des thermomètres ou baromètres, non électroniques
		Eau	3600Z et 3700Z	90261021	Débitmètres pour liquides, électroniques (à l'excl. des compteurs et des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)
		Eau	3600Z et 3700Z	90261029	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit ou du niveau des liquides, électroniques (à l'excl. des débitmètres ainsi que des compteurs et des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)
		Eau	3600Z et 3700Z	90261081	Débitmètres pour les liquides, non électroniques (à l'excl. des compteurs et des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)
		Eau	3600Z et 3700Z	90261089	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit ou du niveau des liquides, non électroniques (à l'excl. des débitmètres ainsi que des compteurs et des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)
		Eau	3600Z et 3700Z	90262020	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la pression des liquides ou des gaz, électroniques (à l'excl. des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)
		Eau	3600Z et 3700Z	90268080	Instruments et appareils pour la mesure et le contrôle des caractéristiques variables des liquides ou des gaz, non électroniques, n.d.a.
		Eau	3600Z et 3700Z	90303320	Instruments pour la mesure de la résistance
		Eau	3600Z et 3700Z	90303370	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la tension, de l'intensité ou de la puissance, sans dispositif enregistreur (à l'exclusion des multimètres ainsi que des oscilloscopes et oscillographes)
		Eau	3600Z et 3700Z	90308900	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques, sans dispositif enregistreur, n.d.a.
		Eau	3600Z et 3700Z	90318080	Instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle, non optiques, n.d.a. dans le chapitre 90
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	25051000	Sables siliceux et sables quartzeux, même colorés

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	25061000	Quartz (autres que les sables naturels)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	25062000	Quartzites, débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	28044000	Oxygène
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	28061000	Chlorure d'hydrogène [acide chlorhydrique]
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	28151200	Hydroxyde de sodium en solution aqueuse [lessive de soude caustique]

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	29141200	Butanone «méthyléthylcétone»
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	29161400	Esters de l'acide méthacrylique
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	32089099	Peintures et vernis à base de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	32091000	Peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu aqueux:à base de polymères acryliques ou vinyliques
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	32149000	Enduits non réfractaires des types utilisés en maçonnerie

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	32151900	Encres d'imprimerie, même concentrées ou sous formes solides (à l'excl. des encres noires)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	34029090	Préparations pour lessives, y.c. les préparations auxiliaires de lavage, et préparations de nettoyage (à l'excl. des préparations conditionnées pour la vente au détail, des savons, des préparations tensio-actives, des agents de surface organiques ainsi que des produits et préparations destinés au lavage de la peau sous forme de liquide ou de crème)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	34031980	Préparations lubrifiantes, y compris les huiles de coupe, les préparations pour le dégrillage des écrous, les préparations antirouille ou anticorrosion et les préparations pour le démoulage, à base de lubrifiants, contenant en poids < 70% d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (à l'excl. des préparations pour le traitement des matières textiles, du cuir, des pelleteries ou d'autres matières, ainsi que des lubrifiants d'une teneur en carbone provenant de matériaux biologiques de 25 % au moins en masse et biodégradables à hauteur d'au moins 60 %)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	34039900	Préparations lubrifiantes, y.c. les huiles de coupe, les préparations pour le dégrillage des écrous, les préparations antirouille ou anticorrosion et les préparations pour le démoulage, à base de lubrifiants, ne contenant pas d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (à l'excl. des préparations pour le traitement des matières textiles, du cuir, des pelleteries ou d'autres matières)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	34049000	autres cires artificielles et cires préparées

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	34059090	Brillants pour le verre, même sous forme de papier, ouates, feutres, nontissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	34070000	Pâtes à modeler, y.c. celles présentées pour l'amusement des enfants; compositions dites 'cires pour l'art dentaire' présentées en assortiments, dans des emballages de vente au détail ou en plaquettes, fers à cheval, bâtonnets ou sous des formes simil.; autres compositions pour l'art dentaire, à base de plâtre
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	35061000	Produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs, conditionnés pour la vente au détail comme colles ou adhésifs, d'un poids net <= 1 kg
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	35069110	Pellicules transparentes adhésives et adhésifs liquides transparents durcissables utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication d'écrans plats ou d'écrans tactiles
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	35069190	Adhésifs à base de polymères des positions 3901 à 3913 ou de caoutchouc (à l'exclusion des produits conditionnés pour la vente au détail d'un poids net <= 1 kg et de ceux utilisés principalement pour la fabrication d'écrans plats ou d'écrans tactiles)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	35069900	Colles et autres adhésifs préparés, n.d.a.
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	38109090	Flux à souder ou à braser pour le soudage ou le brasage des métaux (à l'excl. des pâtes et poudres composées de métal ou d'autres produits, des électrodes et des baguettes de soudage, en métaux communs ou en carbures métalliques, enrobées ou fourrées de fondants ainsi que des préparations des types utilisés pour l'enrobage ou le fourrage des électrodes ou des baguettes de soudage)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	38160090	Ciments, mortiers, bétons et compositions similaires réfractaires (à l'excl. des pisés de dolomie et préparations à base de graphite ou d'autres substances carbonées)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	39014000	Copolymères d'éthylène et d'alpha-oléfine d'une densité < 0,94, sous formes primaires
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	39019080	Polymères de l'éthylène, sous formes primaires (à l'exclusion du polyéthylène, des copolymères d'éthylène et d'acétate de vinyle, des copolymères d'éthylène et d'alpha-oléfine d'une densité < 0,94 ainsi que de la résine ionomère constituée d'un sel d'un terpolymère d'éthylène, d'acrylate d'isobutyle et d'acide méthacrylique et d'un copolymère en bloc du type A-B-A, de polystyrène, de copolymère éthylène-butylène et de polystyrène, d'une teneur en poids de styrène <= 35 %, en blocs irréguliers, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes similaires)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	39051200	Poly[acétate de vinyle], en dispersion aqueuse
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	39061000	Poly[méthacrylate de méthyle], sous formes primaires
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	39129090	Cellulose et ses dérivés chimiques, n.d.a., sous formes primaires (à l'excl. des acétates, nitrates, éthers et esters de cellulose)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	39131000	Acide alginique, ses sels et ses esters, sous formes primaires
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	39162000	Monofilaments dont la plus grande dimension de la coupe transversale > 1 mm [monofils], joncs, bâtons et profilés, même ouverts en surface mais non autrement travaillés, en polymères du chlorure de vinyle

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	39169050	Monofilaments dont la plus grande dimension de la coupe transversale > 1 mm [monofils], joncs, bâtons et profilés, en produits de polymérisation d'addition, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés (à l'excl. des monofilaments en polymères de l'éthylène et du chlorure de vinyle)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	39172110	Tubes et tuyaux rigides, en polymères de l'éthylène, obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	39172190	Tubes et tuyaux rigides, en polymères de l'éthylène (à l'excl. des produits obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	39172210	Tubes et tuyaux rigides, en polymères du propylène, obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	39172290	Tubes et tuyaux rigides, en polymères du propylène (à l'excl. des produits obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	39172310	Tubes et tuyaux rigides, en polymères du chlorure de vinyle, obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	39172390	Tubes et tuyaux rigides, en polymères du chlorure de vinyle (à l'excl. des produits obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	39172900	Tubes et tuyaux rigides, en matières plastiques (à l'excl. des tubes et tuyaux en polymères de l'éthylène, du propylène ou du chlorure de vinyle)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	39173100	Tubes et tuyaux souples, en matières plastiques, pouvant supporter une pression $\geq$ 27,6 MPa
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	39173200	Tubes et tuyaux souples, en matières plastiques, non renforcés d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, sans accessoires

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	39173300	Tubes et tuyaux souples, en matières plastiques, non renforcés d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, munis d'accessoires
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	39173900	Tubes et tuyaux souples, en matières plastiques, renforcés d'autres matières ou associés à d'autres matières (à l'excl. des produits pouvant supporter une pression >= 27,6 MPa)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	39174000	Accessoires pour tubes ou tuyaux [joints, coudes, raccords, p.ex.], en matières plastiques
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	39189000	Tubes et tuyaux souples, en matières plastiques, renforcés d'autres matières ou associés à d'autres matières (à l'excl. des produits pouvant supporter une pression >= 27,6 MPa)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	39191080	Feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, en rouleaux d'une largeur <= 20 cm (à l'excl. des bandes dont l'enduit consiste en caoutchouc, naturel ou synthétique, non vulcanisé)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	39199020	Tampons circulaires à polir autoadhésifs du type utilisé pour la fabrication de disques (wafers) à semi-conducteur
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	39199080	Plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, autoadhésifs, en matières plastiques, même en rouleaux d'une largeur > 20 cm [à l'exclusion des revêtements de sols, de murs ou de plafonds de la position 3918 ainsi que des tampons circulaires à polir utilisés pour la fabrication de disques (wafers) à semi-conducteur]
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	39201089	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères de l'éthylène non alvéolaires, d'une épaisseur > 0,125 mm, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs, des revêtements de sols, de murs ou de plafonds n° 3918 ainsi que d'une pâte à papier synthétique sous forme de feuilles humides, composée de fibrilles non cohérentes en polyéthylène, mélangées ou non à des fibres de cellulose dans une proportion <= 15%, contenant, comme agent humidifiant, du poly[alcool vinylique] dissous dans l'eau)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	39201089	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères de l'éthylène non alvéolaires, d'une épaisseur > 0,125 mm, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs, des revêtements de sols, de murs ou de plafonds n° 3918 ainsi que d'une pâte à papier synthétique sous forme de feuilles humides, composée de fibrilles non cohérentes en polyéthylène, mélangées ou non à des fibres de cellulose dans une proportion <= 15%, contenant, comme agent humidifiant, du poly[alcool vinylique] dissous dans l'eau)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	39202080	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du propylène non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée d'une épaisseur > 0,10 mm, n.d.a.

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	39203000	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du styrène non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	39204910	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du chlorure de vinyle non alvéolaires, contenant en poids < 6% de plastifiants, d'une épaisseur ≤ 1 mm, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (sauf produits auto-adhésifs et revêtements de de sols, murs ou plafonds du n° 3918)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	39204990	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du chlorure de vinyle non alvéolaires, contenant en poids < 6% de plastifiants, d'une épaisseur > 1 mm, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (sauf produits auto-adhésifs et revêtements de sols, murs ou plafonds du n° 3918)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	39205100	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en poly[méthacrylate de méthyle] non alvéolaire, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	39206290	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en poly[éthylène téréphtalate] non alvéolaire, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire, d'une épaisseur > 0,35 mm (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	39209990	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques non alvéolaires, n.d.a., non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs, des articles en produits de polymérisation d'addition, de polymérisation de réorganisation ou de condensation, des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918 et des barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire de la sous-position 3006 10 30)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	39221000	Baignoires, douches, éviers et lavabos, en matières plastiques
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	39229000	Bidets, cuvettes d'aisance, réservoirs de chasse et articles simil. pour usages sanitaires ou hygiéniques, en matières plastiques (à l'excl. des baignoires, des douches, des éviers, des lavabos ainsi que des sièges et couvercles de cuvettes d'aisance)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	39231010	Boîtes, caisses, casiers et articles similaires, en matières plastiques, spécialement conçus pour le transport ou l'emballage de disques (wafers) à semi-conducteur, de masques ou de réticules
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	39231090	Boîtes, caisses, casiers et articles similaires pour le transport ou le conditionnement des articles, en matières plastiques [à l'exclusion des articles spéciaux pour disques (wafers) à semi-conducteur, masques ou réticules]

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	39232990	Sacs, sachets, pochettes et cornets, en matières plastiques (autres que les polymères de l'éthylène ou le poly[chlorure de vinyle])
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	39239000	Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques (à l'excl. des boîtes, caisses, casiers et articles simil., des sacs, sachets, pochettes et cornets, des bonbonnes, bouteilles, flacons et articles simil., des bobines, fusettes, canettes et supports simil. ainsi que des bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	39249000	Articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en matières plastiques (à l'excl. de la vaisselle et des articles pour usages sanitaires ou hygiéniques tels que baignoires, douches, lavabos, bidets, réservoirs de chasse, cuvettes d'aisance, leurs sièges et couvercles, etc.)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	39253000	Volets, stores, y.c. les stores vénitiens, et articles simil., et leurs parties, en matières plastiques (à l'excl. des accessoires et garnitures)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	39259080	Éléments structuraux utilisés pour la construction des sols, murs, cloisons, plafonds, toits, etc., gouttières et accessoires, rambardes, balustrades, rampes et barrières simil., rayonnages de grandes dimensions destinés à être montés et fixés à demeure dans les magasins, ateliers, entrepôts, etc., motifs décoratifs architecturaux, p.ex. cannelures, coupoles, colombiers, et autres articles d'équipement pour la construction, en matières plastiques, n.d.a.

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	39263000	Garnitures pour meubles, carrosseries ou simil., en matières plastiques (à l'excl. des articles d'équipement pour la construction destinés à être fixés à demeure sur des parties de bâtiments)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	39269060	Écrans faciaux/visières de protection en matières plastiques
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	39269097	Ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières des n° 3901 à 3914, n.d.a.
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	40069000	Baguettes, tubes, profilés et formes simil., disques, rondelles et articles simil., en caoutchouc non vulcanisé, même mélangé (à l'excl. des profilés pour le rechapage ainsi que des plaques, feuilles ou bandes qui n'ont pas subi d'autres ouvrages qu'un simple travail de surface ou sont simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	40091200	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, non renforcés à l'aide d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, avec accessoires [joints, coudes, raccords, p.ex.]

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	40092200	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcés seulement à l'aide de métal ou autrement associés seulement à du métal, avec accessoires [joints, coudes, raccords, p.ex.]
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	40093200	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcés seulement à l'aide de matières textiles ou autrement associés seulement à des matières textiles, avec accessoires [joints, coudes, raccords, p.ex.]
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	40094200	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcés à l'aide d'autres matières que le métal ou les matières textiles ou autrement associés à d'autres matières que le métal ou les matières textiles, avec accessoires [joints, coudes, raccords, p.ex.]
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	40101100	Courroies transporteuses, en caoutchouc vulcanisé, renforcées seulement de métal
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	40101200	Courroies transporteuses, en caoutchouc vulcanisé, renforcées seulement de matières textiles

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	40101900	Courroies transporteuses, en caoutchouc vulcanisé (à l'excl. des produits renforcés seulement de métal ou de matières textiles)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	40103900	Courroies de transmission, en caoutchouc vulcanisé (à l'excl. des courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, striées, d'une circonférence extérieure > 60 cm mais <= 240 cm et des courroies de transmission sans fin, crantées [synchrone], d'une circonférence extérieure > 60 cm mais <= 198 cm)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	40161000	Ouvrages en caoutchouc alvéolaire non durci, n.d.a.
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	40169300	Joints en caoutchouc vulcanisé non durci (à l'excl. des articles en caoutchouc alvéolaire)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	40169991	Pièces en caoutchouc-métal en caoutchouc vulcanisé non durci (à l'excl. des ouvrages en caoutchouc alvéolaire et de celles qui, en raison de leur nature, sont destinées exclusivement ou principalement aux véhicules automobiles des n° 8701 à 8705)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	40169997	Ouvrages en caoutchouc vulcanisé non durci, n.d.a. (à l'excl. des ouvrages en caoutchouc alvéolaire)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	41071291	Cuir et peaux entiers côtés fleur [y.c. cuirs et peaux parcheminés], de bovins [y. c. les buffles], préparés après tannage ou après dessèchement, épilés (à l'excl. des cuirs et peaux de bovins [y. c. les buffles] d'une surface unitaire <= 2,6 m² [28 pieds carrés], des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	42029900	Sacs de voyage, trousse de toilette, sacs à dos, sacs à provisions, porte-cartes, trousse à outils, sacs pour articles de sport, boîtes pour bijoux, écrins pour orfèvrerie et étuis pour jumelles, appareils photographiques, caméras, instruments de musique ou armes et contenants simil., à surface extérieure en matières autres que cuir, feuilles de matières plastiques ou matières textiles (sauf malles, valises, malles, serviettes, cartables et articles simil.; sacs à main; articles de poche ou de sac à main)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	44101110	Panneaux de particules, en bois, même agglomérés avec des résines ou d'autres liants organiques, bruts ou simpl. poncés (à l'excl. des panneaux dits 'oriented strand board' et 'waferboard', des panneaux de fibres et des panneaux cellulaires)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	44101130	Panneaux de particules, en bois, même agglomérés avec des résines ou d'autres liants organiques, recouverts en surface de papier imprégné de mélamine (à l'excl. des panneaux dits 'oriented strand board' et 'waferboard', des panneaux de fibres et des panneaux cellulaires)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	44101150	Panneaux de particules, en bois, même agglomérés avec des résines ou d'autres liants organiques (sauf bruts ou simpl. poncés, recouverts en surface de papier imprégné de mélamine ou de plaques ou de feuilles décoratives stratifiées en matières plastiques et à l'excl. des panneaux dits 'oriented strand board' et 'waferboard', des panneaux de fibres et des panneaux cellulaires)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	44101190	Panneaux de particules, en bois, même agglomérés avec des résines ou d'autres liants organiques (sauf bruts ou simpl. poncés, recouverts en surface de papier imprégné de mélamine ou de plaques ou de feuilles décoratives stratifiées en matières plastiques et à l'excl. des panneaux dits 'oriented strand board' et 'waferboard', des panneaux de fibres et des panneaux cellulaires)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	44101210	Panneaux dits 'oriented strand board' [OSB], en bois, bruts ou simpl. poncés
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	44101290	Panneaux dits 'oriented strand board' [OSB], en bois (sauf bruts ou simpl. poncés)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	44101900	Panneaux dits 'waferboard' et panneaux simil., en bois, même agglomérés avec des résines ou d'autres liants organiques (à l'excl. des panneaux de particules, des panneaux dits 'oriented strand board', des panneaux de fibres et des panneaux cellulaires)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	44109000	Panneaux en fragments provenant de la bagasse, bambou ou paille de céréales ou en autres matières ligneuses, même agglomérés avec des résines ou d'autres liants organiques (sauf en bois ainsi que des panneaux de fibres, des panneaux cellulaires, des panneaux de particules plaqués et des panneaux constitués par des matières ligneuses agglomérées avec du ciment, du plâtre ou d'autres liants minéraux)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	44111210	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne "MDF", d'une épaisseur <= 5 mm, non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	44111292	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne dits « MDF », d'une épaisseur n'excédant pas 5 mm, travaillée mécaniquement ou en surface couverte, d'une masse volumique excédant 0,8 g/cm³ (HDF)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	44111294	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne dits « MDF », d'une épaisseur n'excédant pas 5 mm, ouvrés mécaniquement et en surface couverte, d'une masse volumique n'excédant pas 0,8 g/cm³
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	44111310	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne "MDF", d'une épaisseur > 5 mm mais <= 9 mm, non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	44111392	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne dits « MDF », d'une épaisseur excédant 5 mm mais n'excédant pas 9 mm, ouvrés mécaniquement et en surface couverte, d'une masse volumique excédant 0,8 g/cm³ (HDF)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	44111394	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne dits « MDF », d'une épaisseur excédant 5 mm mais n'excédant pas 9 mm, ouvrés mécaniquement et en surface couverte, d'une masse volumique n'excédant pas 0,8 g/cm³
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	44111410	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne "MDF", d'une épaisseur > 9 mm, non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	44111492	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne dits « MDF », d'une épaisseur excédant 9 mm, ouvrés mécaniquement et en surface couverte, d'une masse volumique excédant 0,8 g/cm³ (HDF)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	44111495	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne dits « MDF », d'une épaisseur excédant 9 mm, ouvrés mécaniquement et en surface couverte, d'une masse volumique n'excédant pas 0,5 g/cm³

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	44111497	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne dits « MDF », d'une épaisseur excédant 9 mm, ouvrés mécaniquement et en surface couverte, d'une masse volumique excédant 0,8 g/cm ³ (HDF)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	44119210	Panneaux de fibres de bois ou autres matières ligneuses, même agglomérées avec des liants organiques, d'une masse volumique > 0,8 g/cm ³ , non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface (sauf panneaux de fibres à densité moyenne "MDF", carton, panneaux de particules, même stratifiés, bois stratifiés à âme en panneaux de fibres, panneaux cellulaires en bois dont les faces sont des panneaux de fibres et panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	44119290	Panneaux de fibres de bois ou autres matières ligneuses, même agglomérées avec des liants organiques, d'une masse volumique > 0,8 g/cm ³ , ouvrés mécaniquement ou recouverts en surface (sauf panneaux de fibres à densité moyenne "MDF", carton, panneaux de particules, même stratifiés, bois stratifiés à âme en panneaux de fibres, panneaux cellulaires en bois avec faces en panneaux de fibres et panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	44119300	Autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou d'autres liants organiques, masse volumique excédant 0,5 g/cm ³ mais n'excédant pas 0,8 g/cm ³ (excl. Fibres de densité moyenne "MDF"; panneau de particules, tenu ou non collé avec une ou plusieurs feuilles de fibarboard; Bois stratifié avec une couche de contreplaqué; panneaux de bois cellulaires dont les deux côtés sont en panneaux de fibre; carton; composants de meubles identifiabiles)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	44119410	Panneaux de fibres de bois ou autres matières ligneuses, même agglomérées avec des liants organiques, d'une masse volumique <= 0,5 g/cm ³ , non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface (sauf panneaux de fibres à densité moyenne "MDF", carton, panneaux de particules, même stratifiés, bois stratifiés à âme en panneaux de fibres, panneaux cellulaires en bois avec faces en panneaux de fibres et panneaux reconnaissables comme parties de meubles)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	44119490	Panneaux de fibres de bois ou autres matières ligneuses, même agglomérées avec des liants organiques, d'une masse volumique <= 0,5 g/cm³, ouvrés mécaniquement ou recouverts en surface (sauf panneaux de fibres à densité moyenne "MDF", carton, panneaux de particules, même stratifiés, bois stratifiés à âme en panneaux de fibres, panneaux cellulaires en bois avec faces en panneaux de fibres et panneaux reconnaissables comme parties de meubles)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	44123110	Bois contre-plaqués constitués exclusivement de feuilles de bois d'une épaisseur <= 6 mm, ayant au moins un pli extérieur en dark red meranti, light red meranti, white lauan, sipo, limba, obeche, okoumé, acajou d'Afrique, sapelli, virola, mahogany "Swietenia spp.", palissandre de Rio, palissandre de Para ou palissandre de Rose (à l'excl. des panneaux en bois dits 'densifiés', des panneaux cellulaires, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	44123190	Bois contreplaqués, constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur <= 6 mm, ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux (à l'exclusion de celles ayant un pli extérieur en bois d'okoumé, de dark red meranti, de light red meranti, de white lauan, de sipo, de limba, d'obéché, d'acajou d'Afrique, de sapelli, de virola, de mahogany «Swietenia spp.», de palissandre de Rio, de palissandre de Para ou de palissandre de Rose, des panneaux en bois dits «densifiés», des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	44124199	Bois contre-plaqués, bois plaqués et bois stratifiés "LVL", avec au moins un pli externe de bois tropical (à l'excl. de bambou, avec une couche extérieure de bois non conifère, contreplaqué composé uniquement de feuilles de bois <d'épaisseur de 6 mm, feuilles de bois comprimé, Panneaux de bois cellulaires, bois incrusté et feuilles identifiables comme composants de meubles)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	44124900	Bois contre-plaqués, bois plaqués et bois stratifiés "LVL", avec les deux plis externes de bois de conifères (à l'excl. De bambou, avec une plis extérieure de bois tropical, contreplaqué composé uniquement de feuilles de bois <d'épaisseur de 6 mm, feuilles de bois comprimé, panneaux de bois cellulaires, bois incrusté et draps identifiables comme composants de meubles)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	44129199	Bois stratifié avec au moins un pli externe de bois tropical (à l'excl. De bambou, avec une couche de panneaux de particules, avec une couche externe de bois non conifères, contreplaqué composé uniquement de feuilles de bois <= 6 mm d'épaisseur et de bois de placage stratifié, Barboard, Laminboard, Battenboard, feuilles de bois comprimé, panneaux de bois cellulaires, bois incrusté et feuilles identifiables comme composants de meubles)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	44129290	Bois stratifié ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères(exclue de bambou, avec un pli externe de bois tropical, contreplaqué composé uniquement de feuilles de bois <= 6 mm d'épaisseur, de bois placage laminé, Barboard, Laminboard, Battenboard, feuilles de bois comprimé, panneaux de bois cellulaires, bois incrusté et draps identifiables comme composants de meubles)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	44129990	Bois stratifié ayant les deux plis extérieurs de bois de conifères (à l'excl. De bambou, avec une plis extérieure de bois tropical, avec une couche de panneaux de particules, contreplaqué composé uniquement de feuilles de bois <= 6 mm d'épaisseur, de bois de placage stratifié, de bloc de blocage, de lambris, Battenboard, feuilles de bois comprimé, panneaux de bois cellulaires, bois incrusté et feuilles identifiables comme composants de meubles)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	46019990	Matières à tresser, tresses et articles simil., en matières à tresser non végétales, tissés ou parallélisés, à plat (à l'excl. des articles confectionnés à partir des tresses et articles simil. en matières à tresser, des revêtements muraux du n° 4814 ainsi que des parties de chaussures ou de coiffures)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	48010000	Papier journal tel que visé à la note 4 du chapitre 48, en rouleaux d'une largeur > 28 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 28 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	48030010	Quate de cellulose, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté au moins > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	48043180	Papiers et cartons kraft, écrus, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids < 150 g/m² (sauf papiers et cartons pour couverture [kraftliner], papiers kraft pour grands sacs, articles des n° 4802, 4803 et 4808 et produits dont >= 80% en poids de la composition fibreuse totale est constituée par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	48043980	Papiers et cartons kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids <= 150 g/m² (sauf produits écrus ou produits dont >= 80% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude, 'kraftliner', papiers kraft pour sacs de grande contenance et articles des n° 4802, 4803 et 4808)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	48101900	Papiers et cartons, des types utilisés pour écriture, impression ou autres fins graphiques, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté > 435 mm ou dont un côté <= 435 mm et l'autre > 297 mm à l'état non plié
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	48102930	Papiers et cartons, des types utilisés pour écriture, impression ou autres fins graphiques, dont > 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique, couché au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en rouleaux de tout format (sauf papier couché léger [LWC] et papiers et cartons pour machines de bureau et simil.)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	48102980	Papiers et cartons, des types utilisés pour écriture, impression ou autres fins graphiques, dont > 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique, couché au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en feuilles de forme carrée ou rectangulaire de tout format (sauf papier couché léger [LWC] et papiers et cartons pour machines de bureau et simil.)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	48191000	Boîtes et caisses en papier ou en carton ondulé
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	48192000	Boîtes et cartonnages, pliants, en papier ou en carton non ondulé
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	48196000	Cartonnages de bureau, de magasin ou simil., rigides (à l'excl. des emballages)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	48211010	Étiquettes de tous genres, en papier ou en carton, imprimées, auto-adhésives

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	52093900	Tissus de coton, teints, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 200 g/m² (à l'excl. des tissus à armure toile ou à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	52095900	Tissus de coton, imprimés, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 200 g/m² (à l'excl. des tissus à armure toile ou à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	52121590	Tissus de coton, imprimés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec du lin ou des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids <= 200 g/m²
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	54011018	Fils à coudre de filaments synthétiques, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à âme dits core yarn ainsi que des fils texturés)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	54071000	Tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides ou de polyesters, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	54076990	Tissus teints, imprimés ou obtenus à partir de fils de diverses couleurs contenant >= 85% en poids de filaments de polyester texturés et de filaments de polyester non texturés, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments titrant >= 67 décitex et d'un diamètre maximal <= 1 mm
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	55081010	Fils à coudre de fibres synthétiques discontinues, non conditionnés pour la vente au détail
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	55121990	Tissus, teints ou en fils de diverses couleurs, de fibres discontinues de polyester, contenant >= 85% en poids de ces fibres
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	55133900	Tissus en fils de diverses couleurs, en fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids <= 170 g/m² (à l'excl. des tissus de fibres discontinues de polyester à armure toile)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	55169300	Tissus, en fils de diverses couleurs, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres (à l'excl. des tissus mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, des filaments synthétiques ou artificiels ou du coton)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	55169400	Tissus, imprimés, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres (à l'excl. des tissus mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, des filaments synthétiques ou artificiels ou du coton)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	56012900	Ouates de matières textiles et artificielles en ces ouates (sauf produits en coton ou fibres synthétiques ou artificielles; serviettes et tampons hygiéniques; couches pour bébés et articles hygiéniques simil.; produits imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques; produits conditionnés pour vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires; produits imprégnés, enduits ou recouverts de parfum, de détergents, etc.)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	56075090	Ficelles, cordes et cordages, de fibres synthétiques, tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique (à l'excl. des produits de polyéthylène, de polypropylène, de polyesters, de nylon ou d'autres polyamides)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	58090000	Tissus de fils de métal et tissus de filés métalliques ou de fils textiles métallisés du n° 5605, des types utilisés pour l'habillement, l'ameublement ou usages simil., n.d.a.
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	59031090	Tissus enduits ou recouverts de poly[chlorure de vinyle] ou stratifiés avec du poly[chlorure de vinyle] (à l'excl. des tissus enduits de poly[chlorure de vinyle] ayant le caractère de revêtements muraux ainsi que des tissus enduits ou recouverts de poly[chlorure de vinyle] conçus pour être utilisés comme revêtements de sol)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	59032090	Tissus enduits ou recouverts de polyuréthane ou stratifiés avec du polyuréthane (à l'excl. des tissus imprégnés ou enduits de polyuréthane ayant le caractère de revêtements muraux ainsi que des tissus enduits ou recouverts de polyuréthane conçus pour être utilisés comme revêtements de sol)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	59039099	Tissus enduits, recouverts ou stratifiés avec des matières plastiques autres que le poly[chlorure de vinyle] ou le polyuréthane (sauf tissus dont la matière textile constitue l'endroit, nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de polyamides, polyesters ou rayonne viscose et tissus imprégnés ou enduits ayant le caractère de revêtements muraux ou bien enduits ou recouverts de matières plastiques et utilisés comme revêtements de sol)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	59061000	Rubans adhésifs en tissus caoutchoutés, d'une largeur <= 20 cm (à l'excl. des rubans adhésifs imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	59070000	Tissus imprégnés, enduits ou recouverts, n.d.a.; toiles peintes pour décors de théâtres, fonds d'atelier ou usages analogues
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	62012000	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, pour hommes ou garçonnetts, à l'exclusion des articles du no 6203, de laine ou de poils fins (à l'excl. tricoté ou croché, costumes, ensembles, vestes, blazers et pantalons)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	62044200	Robes de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons et fonds de robes)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	62052000	Chemises et chemisettes, de coton, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf chemises de nuit et gilets de corps)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	62063000	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps et chemises de jour)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	62079100	Gilets de corps, peignoirs de bain, robes de chambre et articles simil., de coton, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf slips et caleçons, chemises de nuit et pyjamas)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	62114290	Vêtements de coton n.d.a., pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	63026000	Linge de toilette ou de cuisine, bouclé du genre éponge, de coton (sauf serpillières, chiffons à parquet, lavettes et chamoisettes)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	63029100	Linge de toilette ou de cuisine en coton (autre que bouclé du genre éponge et sauf serpillières, chiffons à parquet, lavettes et chamoisettes)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	63029990	Linge de toilette ou de cuisine, de matières textiles (autre que de coton, fibres synthétiques ou artificielles, lin et sauf serpillières, chiffons à parquet, lavettes et chamoisettes)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	63039290	Vitrages, rideaux et stores d'intérieur ainsi que cantonnières et tours de lit, de fibres synthétiques (autres qu'en nontissés, autres qu'en bonneterie et autres que stores d'extérieur)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	63039990	Vitrages, rideaux et stores d'intérieur ainsi que cantonnières et tours de lit, de matières textiles (autres que de coton et fibres synthétiques, autres qu'en nontissés, autres qu'en bonneterie et autres que stores d'extérieur)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	63061200	Bâches et stores d'extérieur de fibres synthétiques (sauf auvents plats en tissus légers, confectionnés selon le type de bâche)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	63061900	Bâches et stores d'extérieur de matières textiles (autres que de fibres synthétiques et sauf auvents plats en tissus légers, confectionnés selon le type de bâche)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	68022300	Granit et ouvrages en ces pierres, simpl. taillés ou sciés, à surface plane ou unie (sauf à surface entièrement ou partiellement rabotée, poncée au papier sablé, grossièrement ou finement meulée ou polie des n° 6801 00 00 ou 6802 10 00)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	68029100	Marbre, travertin et albâtre de n'importe quelle forme (sauf ouvrages des n° 6801 00 00 ou 6802 10 00; bijoux de fantaisie; pendules et articles d'horlogerie, appareils d'éclairage et leurs parties; boutons; objets d'art originaux sculptés)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	68029390	Granit de n'importe quelle forme, poli, décoré ou autrement travaillé, d'un poids net < 10 kg; ouvrage de sculpture en granit (sauf ouvrages du n° 680210; bijoux de fantaisie; pendules et articles d'horlogerie, appareils d'éclairage et leurs parties; objets d'art originaux sculptés)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	68029990	Pierres de taille ou de construction (sauf pierres calcaires, granit et ardoise), de toutes formes, polies, décorées ou autrement travaillées, d'un poids net < 10 kg; sculptures réalisées à partir de ces pierres (sauf ouvrages du n° 680210; articles en basalte fondu ou en stéatite céramique; boutons; bijouterie de fantaisie; appareils d'horlogerie ou d'éclairage et leurs parties; objets d'art originaux sculptés)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	68053000	Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués sur un autre fond que des matières textiles seulement ou que du papier ou du carton seulement, même découpés, cousus ou autrement assemblés
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	68101190	Blocs et briques pour la construction, en ciment, béton lourd ou pierre artificielle, même armés (sauf béton léger à base de pierre ponce [bimsies], de scories granulées, etc.)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	68101900	Tuiles, carreaux, dalles et articles simil., en ciment, en béton ou en pierre artificielle (autres que blocs et briques pour la construction)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	68149000	Mica travaillé et ouvrages en mica (sauf isolateurs, pièces isolantes, résistances et condensateurs électriques; lunettes de protection en mica et verre à cet effet; mica sous forme de décorations pour sapin de Noël; plaques, feuilles ou bandes en mica aggloméré ou reconstitué, même sur support)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	69101000	Éviers, lavabos, colonnes de lavabos, baignoires, bidets, cuvettes d'aisance, réservoirs de chasse, urinoirs et appareils fixes simil. pour usages sanitaires, en porcelaine (sauf porte-savon, porte-éponge, porte-brosse à dents, porte-serviettes et porte-papier hygiénique)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	70060090	Plaques, feuilles ou profilés en verre, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, courbé, biseauté, gravé, percé, émaillé ou autrement travaillé, mais non encadré ni associé à d'autres matières (sauf verre d'optique, verre de sécurité, vitrage isolant à parois multiples et verre sous la forme de miroirs)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	70099100	Miroirs en verre non encadrés (sauf miroirs rétroviseurs pour véhicules, miroirs optiques, optiquement travaillés et miroirs > 100 ans)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	70200080	Ouvrages en verre, n.d.a.
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	72103000	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, zingués électrolytiquement

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	72104900	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, zingués, non ondulés (à l'excl. des produits zingués électrolytiquement)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	72169900	Profilés en fer ou en aciers non alliés, obtenus ou parachevés à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, ou forgés à chaud, ou autrement obtenus à chaud et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, n.d.a. (autres que ceux obtenus à partir de produits laminés plats)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	72287090	Profilés en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, n.d.a. (sauf simpl. laminées ou filées à chaud)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	73041930	Tubes et tuyaux sans soudure, en fer ou en acier, des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, diamètre extérieur > 168,3 mm, mais <= 406,4 mm (sauf en aciers inoxydables ou en fonte)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	73044100	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers inoxydables, étirés ou laminés à froid (sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	73049000	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section autre que circulaire, en fer (à l'excl. de la fonte) ou en acier
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	73063072	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section circulaire, en fer ou en aciers, diamètre extérieur <= 168,3 mm, zingués (sauf tubes des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction du pétrole et du gaz et sauf tubes de précision et tubes filetés ou filetables dits "tubes gaz")
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	73063080	Tubes, tuyaux et profilés creux, soudés, de section circulaire, en fer ou en aciers, diamètre extérieur > 168,3 mm mais <= 406,4 mm (sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz et sauf tubes de précision et tubes filetés ou filetables dits "tubes gaz")
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	73066110	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section carrée ou rectangulaire, en aciers inoxydables
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	73069000	Tubes, tuyaux et profilés creux [p.ex. rivés, agrafés ou à bords simpl. rapprochés], en fer ou en acier (sauf tubes sans soudure ou soudés et tubes de sections intérieure et extérieure circulaires et d'un diamètre extérieur > 406,4 mm)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	73071110	Accessoires de tuyauterie moulés en fonte non malléable, pour tubes et tuyaux des types utilisés pour canalisations sous pression
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	73071190	Accessoires de tuyauterie moulés en fonte non malléable (autres que les types utilisés pour canalisations sous pression)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	73071910	Accessoires de tuyauterie en fonte (sauf fonte non malléable)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	73071990	Accessoires de tuyauterie moulés en acier
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	73072100	Brides en aciers inoxydables (non moulés)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	73072210	Manchons en aciers inoxydables, filetés (à l'excl. des produits moulés)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	73072290	Coudes et courbes en aciers inoxydables, filetés (à l'excl. des produits moulés)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	73072310	Coudes et courbes en aciers inoxydables, à souder bout à bout (non moulés)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	73072390	Accessoires de tuyauterie en aciers inoxydables à souder bout à bout (non moulés et autres que coudes et courbes)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	73072910	Accessoires de tuyauterie en aciers inoxydables, filetés (non moulés et sauf brides, coudes, courbes et manchons)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	73072980	Accessoires de tuyauterie en aciers inoxydables (sauf accessoires de tuyauterie à souder bout à bout et brides, moulés, filetés)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	73079100	Brides en fer ou aciers (autres que moulés ou en acier inoxydable)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	73079210	Manchons, en fonte, fer ou acier, filetés (à l'excl. des produits moulés et des produits en aciers inoxydables)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	73079290	Coudes et courbes en fonte, fer ou acier, filetés (à l'excl. des produits moulés et des produits en aciers inoxydables)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	73079311	Coudes et courbes en fer ou en aciers, à souder bout à bout, plus grand diamètre extérieur <= 609,6 mm (autres que moulés ou en aciers inoxydables)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	73079319	Accessoires de tuyauterie en fer ou en aciers, à souder bout à bout, plus grand diamètre extérieur <= 609,6 mm (autres que moulés ou en aciers inoxydables et sauf coudes, courbes et brides)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	73079391	Coudes et courbes en fer ou en aciers, à souder bout à bout, plus grand diamètre extérieur > 609,6 mm (autres que moulés ou en aciers inoxydables)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	73079399	Accessoires de tuyauterie en fer ou en aciers, à souder bout à bout, plus grand diamètre extérieur > 609,6 mm (autres que moulés ou en aciers inoxydables et sauf coudes, courbes et brides)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	73079910	Accessoires de tuyauterie en fer ou en aciers, filetés (autres que moulés ou en aciers inoxydables et sauf brides, coudes, courbes et manchons)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	73079980	Accessoires de tuyauterie en fonte, fer ou acier (à l'excl. des accessoires de tuyauterie à souder bout à bout et brides, en fonte ou en aciers inoxydables, filetés)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	73082000	Tours et pylônes, en fer ou en acier
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	73083000	Portes, fenêtres et leurs cadres et chambranles ainsi que leurs seuils, en fer ou en acier
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	73084000	Matériel d'échafaudage, de coffrage ou d'étayage, en fer ou en acier (autre que palplanches assemblées et coffrages pour béton, qui présentent les caractéristiques de moules)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	73090010	Réservoirs, foudres, cuves et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour matières gazeuses non comprimées ou liquéfiées, d'une contenance > 300 l (sans dispositifs mécaniques ou thermiques et sauf conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	73090051	Réservoirs, foudres, cuves et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour matières liquides, contenance > 100 000 l (autres qu'avec revêtement intérieur ou calorifuge, sans dispositifs mécaniques ou thermiques et sauf conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	73101000	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour toutes matières, contenance >= 50 l mais <= 300 l, n.d.a. (à l'excl. des gaz comprimés ou liquéfiés et sauf avec dispositifs mécaniques ou thermiques)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	73129000	Tresses, élingues et simil., en fer ou en acier (sauf produits isolés pour l'électricité)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	73130000	Ronces artificielles en fer ou en acier; torsades, barbelées ou non, en fils ou en feuillard de fer ou d'acier, des types utilisés pour les clôtures
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	73181290	Vis à bois en fonte, fer ou aciers autres qu'inoxydables (autres que tire-fond)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	73181300	Crochets et pitons à pas de vis en fonte, fer ou acier

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	73181410	Vis autotaraudeuses en aciers inoxydables (autres que vis à bois)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	73181575	Vis et boulons, en acier inoxydable, «même avec leurs écrous et rondelles», avec tête hexagonale (à l'exclusion des vis à tête creuse, des vis à bois, des vis autotaraudeuses et des vis et boulons pour la fixation des éléments de voies ferrées)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	73181631	Écrous à sertir, en acier inoxydable
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	73181639	Écrous, en acier inoxydable (à l'exclusion des écrous à sertir)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	73181900	Articles de boulonnerie et de visserie, filetés, en fonte, fer ou acier, n.d.a.

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	73201090	Ressorts à lames et leurs lames, en fer ou en acier (sauf formés à chaud, ressorts de montres et ressorts à barre de torsion de la Section 17)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	73249000	Articles d'hygiène ou de toilette et leurs parties, en fonte, fer ou acier (à l'excl. des bidons, boîtes et récipients simil. du n° 7310, des petites armoires suspendues à pharmacie ou de toilette et autres meubles du chapitre 94, des éviers et lavabos complets, en aciers inoxydables, des baignoires complètes et des accessoires de tuyauterie)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	73269030	Échelles et escabeaux en fer ou en acier
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	73269098	Ouvrages en fer ou en acier, n.d.a.
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	74072900	Barres et profilés en alliages de cuivre, n.d.a. (sauf en alliages à base de cuivre-zinc [laiton])

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	76041010	Barres en aluminium non allié
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	76041090	Profilés en aluminium non allié, n.d.a.
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	76042100	Profilés creux en alliages d'aluminium, n.d.a.
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	76042910	Barres en alliages d'aluminium
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	76042990	Profilés pleins en alliages d'aluminium, n.d.a.

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	76061130	Panneau composite en aluminium, d'aluminium non allié, d'une épaisseur de > 0,2 mm
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	76061191	Tôles et bandes en aluminium non allié, d'une épaisseur > 0,2 mm mais < 3 mm, de forme carrée ou rectangulaire (sauf peint, verni ou revêtu de matière plastique et sauf tôles et bandes déployées)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	76061193	Tôles et bandes en aluminium non allié, d'une épaisseur >= 3 mm mais < 6 mm, de forme carrée ou rectangulaire (sauf peint, verni ou revêtu de matière plastique)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	76061230	Panneau composite en aluminium, d'alliages d'aluminium, d'une épaisseur de > 0,2 mm
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	76061293	Tôles et bandes en alliages d'aluminium, d'une épaisseur >= 3 mm mais < 6 mm, de forme carrée ou rectangulaire (sauf peints, vernis ou revêtus de matière plastique)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	76072091	Panneau composite en aluminium, d'une épaisseur <= 0,2 mm
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	76072099	Feuille d'aluminium, sur support, d'une épaisseur (support non compris) > = 0,021 mm mais <= 0,2 mm (à l'exclusion des feuilles d'estampage de la position 3212, du papier d'aluminium constitué de matériau de décoration d'arbre de Noël et des panneaux panneaux composites en aluminium)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	76082020	Tubes et tuyaux en alliages d'aluminium, soudés (sauf profilés creux)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	76109090	Constructions et parties de constructions, en aluminium, n.d.a., ainsi que tôles, barres, profilés, tubes, tuyaux et simil., en aluminium, travaillés en vue de la construction, n.d.a. (sauf constructions préfabriquées du n° 9406, portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, et sauf ponts et éléments de ponts, tours et pylônes)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	76169910	Ouvrages coulés ou moulés en aluminium, n.d.a.

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	76169990	Ouvrages en aluminium, non coulés ou non moulés, n.d.a.
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	79070000	Ouvrages en zinc, n.d.a.
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	81059000	Ouvrages en cobalt, n.d.a.
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	82071300	Outils de forage ou de sondage, interchangeables, avec partie travaillante en carbures métalliques frittés ou en cermets
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	83024190	Garnitures, ferrures et simil., pour bâtiments, en métaux communs (sauf pour portes, fenêtres et portes-fenêtres, serrures et verrous de sûreté à clef et sauf charnières)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	83024900	Garnitures, ferrures et articles simil. en métaux communs (sauf serrures et verrous de sûreté à clef, fermoirs et montures-fermoirs à serrure, charnières, roulettes, garnitures, ferrures et simil. pour bâtiments ainsi que garnitures, ferrures et articles simil. pour véhicules automobiles ou meubles)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84021990	Chaudières à vapeur, y.c. les chaudières mixtes (autres que les chaudières aquatubulaires et les chaudières pour le chauffage central conçues pour produire à la fois de l'eau chaude et de la vapeur à basse pression)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84042000	Condenseurs pour machines à vapeur
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84089027	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), usagés
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84089041	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, puissance <= 15 kW

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84089043	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, puissance > 15 kW mais <= 30 kW
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84089045	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, puissance > 30 kW mais <= 50 kW
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84089047	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, puissance > 50 kW mais <= 100 kW
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84089061	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, puissance > 100 kW mais <= 200 kW
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84089065	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, puissance > 200 kW mais <= 300 kW

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84089067	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, puissance > 300 kW mais <= 500 kW
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84089081	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, puissance > 500 kW mais <= 1000 kW
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84089085	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, puissance > 1000 kW mais <= 5000 kW
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84089089	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, puissance > 5000 kW
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84099900	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs à piston à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), n.d.a.

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84129080	Parties de moteurs et machines motrices non électriques, n.d.a.
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84133020	Pompes d'injection pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84133080	Pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression (à l'excl. des pompes d'injection)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84135040	Pompes doseuses pour liquides, volumétriques alternatives, à moteur
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84136080	Pompes pour liquides volumétriques rotatives, à moteur (sauf pompes à béton, pompes à engrenages, pompes à palettes entraînées, pompes à vis hélicoïdales et agrégats hydrauliques)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84137035	Pompes pour liquides, centrifuges, à moteur, avec tubulure de refoulement d'un diamètre nominal <= 15 mm (sauf pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression et sauf pompes immergées)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84137089	Pompes pour liquides, centrifuges, multicellulaires, à moteur, avec tubulure de refoulement d'un diamètre nominal > 15 mm (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319; pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression; pompes à béton, pompes immergées, circulateurs de chauffage central et d'eau chaude, pompes à roue radiale)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84138100	Pompes pour liquides à moteur (sauf pompes à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319, pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, pompes à béton, pompes pour liquides volumétriques alternatives ou rotatives et pompes centrifuges de tous genres)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84139100	Parties de pompes pour liquides, n.d.a.
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84141015	Pompes à vide des types utilisées pour la fabrication de semi-conducteurs ou des types utilisées exclusivement ou principalement pour la fabrication de dispositifs d'affichage à écran plat

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84141025	Pompes à vide à piston tournant, pompes à palettes, pompes moléculaires et pompes Roots (à l'exclusion des pompes utilisées pour la fabrication de semi-conducteurs ou de dispositifs d'affichage à écran plat)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84141089	Pompes à vide (à l'exclusion des pompes utilisées pour la fabrication de semi-conducteurs ou de dispositifs d'affichage à écran plat, des pompes à piston tournant, pompes à palettes, pompes moléculaires, pompes Roots, pompes à diffusion, pompes cryostatiques et pompes à adsorption)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84143020	Compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques, d'une puissance <= 0,4 kW
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84143089	Compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques, d'une puissance > 0,4 kW (sauf compresseurs hermétiques ou semi-hermétiques)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84145915	Ventilateurs des types utilisés exclusivement ou principalement pour le refroidissement de microprocesseurs, d'appareils de télécommunication, de machines automatiques de traitement de l'information ou d'unités de machines automatiques de traitement de l'information

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84145925	Ventilateurs axiaux (à l'exclusion des ventilateurs de table, de sol, muraux, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteur électrique incorporé, d'une puissance <= 125 W et des ventilateurs utilisés pour le refroidissement de l'équipement informatique de la sous-position 8414 59 15)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84145995	Ventilateurs (à l'exclusion des ventilateurs de table, de sol, muraux, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteur électrique incorporé, d'une puissance <= 125 W, des ventilateurs axiaux et centrifuges ainsi que des ventilateurs utilisés pour le refroidissement de l'équipement informatique de la sous-position 8414 59 15)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84146000	Hottes aspirantes à extraction ou à recyclage par filtre, à ventilateur incorporé, plus grand côté horizontal <= 120 cm
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84147000	Enceintes de sécurité biologique étanches aux gaz
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84148019	Turbocompresseurs multicellulaires (sauf compresseurs des types utilisés pour les équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84148022	Compresseurs volumétriques alternatifs, pouvant fournir une surpression <= 15 bar, d'un débit/h <= 60 m³ (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84148051	Compresseurs volumétriques alternatifs, pouvant fournir une surpression > 15 bar, d'un débit/h <= 120 m³ (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84148075	Compresseurs volumétriques rotatifs à plusieurs arbres, à vis (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84148078	Compresseurs volumétriques rotatifs à plusieurs arbres, autres qu'à vis (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables et sauf compresseurs volumétriques rotatifs à vis)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84148080	Pompes à air et hottes aspirantes à extraction ou à recyclage avec ventilateur incorporé, également avec filtre, plus grand côté horizontal > 120 cm (sauf pompes à vide, pompes à air à main ou à pied et sauf compresseurs)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84149000	Parties de pompes à air ou à vide, de compresseurs d'air ou d'autres gaz et de ventilateurs, de hottes aspirantes à extraction ou à recyclage, à ventilateur incorporé, n.d.a.
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84151090	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air du type "split-system" [systèmes à éléments séparés], conçus pour être fixés sur une fenêtre, un mur, un plafond ou sur le sol
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84181080	Combinaisons de réfrigérateurs et de congélateurs-conservateurs munis de portes extérieures séparées, d'une capacité <= 340 l
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84186900	Matériel, machines et appareils pour la production du froid (autres que réfrigérateurs et meubles congélateurs-conservateurs)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84189990	Parties de réfrigérateurs et de congélateurs-conservateurs du type armoire et du type coffre et d'autres matériel, machines et appareils pour la production du froid, parties de pompes à chaleur, n.d.a.

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84191900	Chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané ou à accumulation (à l'excl. des chauffe-eau instantanés à gaz et des chaudières ou générateurs mixtes pour chauffage central)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84195020	Échangeurs de chaleur fabriqués à partir de fluoropolymères, dont le diamètre interne des tubes d'entrée et de sortie est <= 3 cm
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84195080	Échangeurs de chaleur (à l'exclusion des chaudières et de ceux composés de fluoropolymères, dont le diamètre interne des tubes d'entrée et de sortie est <= 3 cm)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84196000	Appareils et dispositifs pour la liquéfaction de l'air ou d'autres gaz
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84198998	Appareils et dispositifs, même chauffés électriquement, pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température, n.d.a.

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84199085	Parties des appareils et dispositifs, même chauffés électriquement, pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température, ainsi que de chauffe-eau non électriques à chauffage instantané ou à accumulation, n.d.a. (à l'excl. des stérilisateurs médico-chirurgicaux ou de laboratoire, ceux pour la fabrication des lingots, des plaquettes ou des dispositifs à semi-conducteur, des circuits intégrés électroniques ou des dispositifs d'affichage à écran plat ainsi que des fours et autres appareils du n° 8514)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84211920	Centrifugeuses des types employés dans les laboratoires
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84211970	Centrifugeuses, y.c. lesessoreuses centrifuges (à l'excl. des appareils pour la séparation isotopique, des écrémeuses, desessoreuses à linge ainsi que des centrifugeuses des types utilisés dans les laboratoires et dans la fabrication des disques [wafers] à semi-conducteur)
Extrait		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84212100 sauf 8421210090	Appareils pour la filtration ou l'épuration des eaux
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84212300	Appareils pour la filtration des huiles minérales et carburants pour les moteurs à allumage par étincelles ou par compression

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84212980	Appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides (à l'exclusion de ceux utilisés pour l'eau, les boissons autres que l'eau, les huiles minérales et carburants pour les moteurs à allumage par étincelles ou par compression, les reins artificiels ainsi que de ceux composés de fluoropolymères et dont l'épaisseur du filtre ou de la membrane purificatrice est <= 140 µm)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84213100	Filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84213200	Convertisseurs catalytiques et filtres à particules, même combinés, pour l'épuration ou la filtration des gaz d'échappement des moteurs à allumage par étincelles ou par compression
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84213915	Appareils pour la filtration ou l'épuration des gaz, à enveloppe en acier inoxydable, dont le diamètre interne des tubes d'entrée et de sortie est <= 1,3 cm
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84213925	Appareils pour la filtration ou l'épuration de l'air (à l'exclusion des filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression et des appareils à enveloppe en acier inoxydable, dont le diamètre interne des tubes d'entrée et de sortie est <= 1,3 cm)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84213935	Appareils pour la filtration ou l'épuration des gaz, autres que l'air, par procédé catalytique (à l'exclusion des appareils à enveloppe en acier inoxydable, dont le diamètre interne des tubes d'entrée et de sortie est <= 1,3 cm)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84213985	Appareils pour la filtration ou l'épuration des gaz, autres que l'air (à l'exclusion des appareils pour la séparation isotopique, de ceux par procédé catalytique et de ceux à enveloppe en acier inoxydable, dont le diamètre interne des tubes d'entrée et de sortie est <= 1,3 cm)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84219100	Parties de centrifugeuses, y.c. d'essoreuses centrifuges, n.d.a.
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84219910	Parties des appareils relevant des sous-positions 84212920 ou 84213915, n.d.a.
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84219990	Parties des appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides ou des gaz, n.d.a.

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84223000	Machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants; machines et appareils à capsuler les bouteilles, pots, tubes et contenants analogues; appareils à gazéifier les boissons
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84224000	Machines et appareils à emballer ou à emballer les marchandises, y.c. les machines et appareils à emballer sous film thermorétractable (à l'excl. des machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants et des machines et appareils à capsuler les bouteilles, pots, tubes et contenants analogues)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84229090	Parties de machines à emballer ou à emballer les marchandises et autres machines et appareils du n° 8422, n.d.a. (à l'excl. des parties pour machines à laver la vaisselle)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84238220	Appareils et instruments de pesage, d'une portée > 30 kg mais <= 5 000 kg, à pesage électronique (à l'exclusion de ceux pour le pesage de véhicules automobiles, des pèse-personnes, bascules à pesage continu sur transporteurs, bascules à pesées constantes et balances et bascules ensacheuses ou doseuses)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84238289	Appareils et instruments de pesage, d'une portée > 30 kg mais <= 5 000 kg, n.d.a.

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84238920	Appareils et instruments de pesage, d'une portée > 5 000 kg, à pesage électronique
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84238980	Appareils et instruments de pesage, d'une portée > 5 000 kg, autres qu'à pesage électronique
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84239010	Parties des appareils et instruments de pesage relevant des sous-positions 84232010, 84233010, 84238121, 84238123, 84238125, 84238129, 84238220 ou 84238920, n.d.a.
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84239090	Poids pour balances de tous genres; parties des appareils et instruments de pesage, n.d.a.
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84243008	Appareils de nettoyage à eau, à moteur incorporé (appareils de nettoyage à haute pression), sans dispositif de chauffage

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84243090	Machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet simil. (à l'excl. des appareils à air comprimé et des appareils de nettoyage à eau à moteur incorporé [appareils de nettoyage à haute pression], ainsi que des machines et appareils pour le nettoyage de contenants spéciaux)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84251100	Palans à moteur électrique
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84251900	Palans autres qu'à moteur électrique
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84253100	Treuil et cabestans, à moteur électrique
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84261100	Ponts roulants et poutres roulantes sur supports fixes

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84271010	Chariots de manutention autopropulsés à moteur électrique, avec dispositif de levage élevant à une hauteur >= 1 m
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84271090	Chariots de manutention autopropulsés à moteur électrique, avec dispositif de levage élevant à une hauteur < 1 m
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84272011	Chariots-gerbeurs tous terrains, autopropulsés, élevant à une hauteur >= 1 m
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84272019	Chariots de manutention autopropulsés, avec dispositif de levage élevant à une hauteur >= 1 m (autres qu'à moteur électrique et sauf chariots-gerbeurs autopropulsés tous terrains)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84272090	Chariots de manutention autopropulsés, avec dispositif de levage élevant à une hauteur < 1 m (autres qu'à moteur électrique)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84279000	Chariots de manutention munis d'un dispositif de levage mais non autopropulsés
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84282080	Appareils élévateurs ou transporteurs, pneumatiques (autres que pour produits en vrac)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84283990	Appareils élévateurs, transporteurs ou convoyeurs, à action continue, pour marchandises (à l'excl. des appareils spécialement conçus pour mines au fond ou pour d'autres travaux souterrains, des appareils à benne, à bande ou à courroie, des appareils à rouleaux ou à galets, des appareils pneumatiques et des passeurs automatiques de circuits pour le transport, la manutention et le stockage de matériels pour dispositifs à semi-conducteur)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84287000	Robots industriels
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84289071	Chargeurs conçus pour être portés par tracteurs agricoles

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84289090	Machines et appareils de levage, chargement, déchargement ou manutention, n.d.a.
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84295210	Excavateurs à chenilles, autopropulsés, dont la superstructure peut effectuer une rotation de 360°
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84295900	Pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses-pelleteuses, autopropulsés (sauf pelles mécaniques dont la superstructure peut effectuer une rotation de 360° et sauf chargeuses à chargement frontal)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84304900	Machines de sondage ou de forage de la terre, des minéraux ou des minerais non autopropulsées et non hydrauliques (à l'excl. des machines à creuser les tunnels et autres machines à creuser les galeries, et sauf outillage pour emploi à la main)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84314100	Godets, bennes, bennes-preneuses, pelles, grappins et pinces pour machines et appareils des n° 8426, 8429 ou 8430

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84314980	Parties de machines et appareils des n° 8426, 8429 ou 8430, n.d.a.
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84331151	Tondeuses à gazon à moteur à combustion interne, dont le dispositif de coupe tourne dans un plan horizontal, autopropulsées, avec siège
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84333000	Machines et appareils de fenaison (à l'excl. des faucheuses)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84393000	Machines et appareils pour le finissage du papier ou du carton (à l'excl. des calandres)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84411010	Coupeuses-bobineuses pour le travail de la pâte à papier, du papier ou du carton

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84411020	Coupeuses en long ou en travers pour le travail de la pâte à papier, du papier ou du carton
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84419090	Parties de machines et appareils pour le travail de la pâte à papier, du papier ou du carton, n.d.a.
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84425000	Clichés, planches, cylindres ou autres organes imprimants; pierres lithographiques, planches, plaques et cylindres préparés pour l'impression, par exemple planés, grenés ou polis
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84431970	Machines et appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442 (à l'excl. des machines à imprimer les matières textiles, de ceux utilisés pour la fabrication des semi-conducteurs, des imprimantes à jet d'encre, des duplicateurs hectographiques ou à stencils, des machines à imprimer les adresses et des autres machines de bureau à imprimer des n° 8469 à 8472, des machines offset, flexographiques, typographiques et héliographiques)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84433280	Machines qui assurent seulement une des fonctions copie ou transmission de télécopie, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84479000	Machines et métiers à guipure, à tulle, à dentelle, à broderie, à passementerie, à tresses, à filet ou à touffeter (sauf couso-brodeurs)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84485900	Parties et accessoires des métiers, machines et appareils du n° 8447, n.d.a.
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84596190	Machines à fraiser les métaux par enlèvement de matières, à commande numérique (à l'excl. des unités d'usinage à glissières, des aléseuses-fraiseuses combinées, des machines à fraiser à console, des machines à fraiser les outils en métal et des machines à tailler les engrenages)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84601200	Machines à rectifier les surfaces planes, à commande numérique, pour le finissage des métaux
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84601900	Machines à rectifier les surfaces planes, autres qu'à commande numérique, pour le finissage des métaux

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84602200	Machines à rectifier sans centre, à commande numérique, pour le finissage des métaux (à l'exclusion des machines à finir les engrenages)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84602300	Machines à rectifier les surfaces cylindriques, à commande numérique, pour le finissage des métaux (à l'exclusion des machines à finir les engrenages et des machines sans centre)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84602400	Machines à rectifier, à commande numérique, pour le finissage des métaux (à l'exclusion des machines à rectifier les surfaces planes ou cylindriques et des machines à rectifier les engrenages)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84603900	Machines à affûter, pour le travail des métaux (autres qu'à commande numérique)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84609000	Machines à ébarber, polir ou à faire d'autres opérations de finissage, pour le travail des métaux ou des cermets (à l'exclusion des machines à meuler, à affûter, à rectifier et à roder ainsi que des machines pour emploi à la main)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84615019	Machines à scier pour le travail des métaux (autres que l'outillage à main et autres que les machines à scie circulaire)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84624200	Machines (à l'exclusion des presses) à poinçonner, à gruger ou à grignoter, pour produits plats, y compris les machines combinées à poinçonner et à cisailer à commande numérique
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84624900	Machines (à l'exclusion des presses) à poinçonner, à gruger ou à grignoter, pour produits plats, y compris les machines combinées à poinçonner et à cisailer à l'exclusion de celes à commande numérique
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84625900	Machines pour travailler les tubes, tuyaux, profilés creux, profilés, et barres (à l'exclusion des presses et à l'exclusion de celles à commande numérique)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84626190	Presses de travail du métal à froid hydraulique, non commandé numériquement

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84626290	Presses de travail du métal à froid, mécanique, non commandées numériquement
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84626390	Servo-presses de travail du métal à froid, non commandées numériquement
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84626990	Presses de travail du métal à froid (à l'exclusion des presses hydrauliques, mécaniques et servo-presses commandées numériquement)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84629090	Machines-outils, incluant les presses, pour travailler le métal en forgeant, martelage ou matrice de forgeage (à l'excl. Des moulins à roulement) et des machines-outils, incl. Presses, pour le travail en métal en pliant, pliable, redressement, aplatissage, cisaillement, poinçonnage, encloter ou grignoter (à l'excl. de bancs de tirage) et presses pour les carbures métalliques ou métalliques de travail, non commandées numériquement (à l'excl. des machines de 8456 à 8462,69)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84641000	Machines à scier pour le travail de la pierre, des produits céramiques, du béton, de l'amiante-ciment ou de matières minérales simil., ou pour le travail à froid du verre (à l'excl. des machines pour emploi à la main)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84642011	Machines à meuler ou à polir pour le travail des verres d'optique
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84642080	Machines à meuler et à polir pour le travail de la pierre, du béton, de l'amiante-ciment ou de matières minérales simil. (à l'excl. des machines pour emploi à la main, pour le travail à froid du verre et les machines pour le travail des disques [wafers] à semi-conducteur)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84649000	Machines-outils pour le travail de la pierre, du béton, de l'amiante-ciment ou de matières minérales simil., ou pour le travail à froid du verre (autres qu'à scier, à meuler ou à polir et autres que les machines pour emploi à la main et les machines pour le travail des disques [wafers] à semi-conducteur)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84651010	Machines-outils pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc., pouvant effectuer différents types d'opérations d'usinage, sans changement d'outils entre ces opérations, avec reprise manuelle de la pièce entre chaque opération
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84652000	Centres d'usinage pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires, qui peuvent effectuer différents types d'opérations d'usinage par changement automatique des outils au départ d'un magasin conformément à un programme d'usinage

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84659110	Machines à scier pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc., à ruban (à l'excl. des outils pour emploi à la main)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84659120	Scies circulaires pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc. (à l'excl. des outils pour emploi à la main)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84659190	Machines à scier pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc. (à l'excl. des outils pour emploi à la main, des machines à ruban et des scies circulaires)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84659200	Machines à dégauchir ou à raboter, machines à fraiser ou à moulurer, pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires (à l'exclusion des machines pour emploi à la main et des machines des sous-positions 8465.10 et 8465.20)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84659900	Machines-outils pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires (à l'exclusion des machines pour emploi à la main, des machines des sous-positions 8465.10 et 8465.20, des machines à scier, à dégauchir ou à raboter, à fraiser ou à moulurer, à meuler, à poncer ou à polir, à cintrer ou à assembler, à percer ou à mortaiser, à fendre, à trancher ou à dérouler)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84669195	Parties et accessoires pour machines-outils pour le travail de la pierre, des produits céramiques, du béton, etc., y.c. le travail à froid du verre, n.d.a. (autres que coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84669280	Parties et accessoires pour machines-outils pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc., n.d.a. (autres que coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84672110	Perceuses à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, y.c. les perforatrices rotatives, fonctionnant sans source d'énergie extérieure
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84672199	Perceuses à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, y.c. les perforatrices rotatives, fonctionnant avec source d'énergie extérieure (autres que machines électropneumatiques)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84672290	Scies (autres que tronçonneuses ou circulaires) à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84672920	Outils électromécaniques à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant sans source d'énergie extérieure (à l'excl. des scies et perceuses)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84672985	Outils électromécaniques à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure (à l'excl. des scies et tronçonneuses, perceuses, meuleuses et ponceuses, rabots, cisailles à tailler les haies, ciseaux à pelouse et désherbeuses)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84678900	Outils pour emploi à la main, hydrauliques ou à moteur non électrique incorporé (sauf tronçonneuses à chaîne et outils pneumatiques)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84681000	Chalumeaux guidés à la main pour le brasage ou le soudage aux gaz
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84688000	Machines et appareils pour le brasage ou le soudage (autres qu'aux gaz et à l'excl. des machines ou appareils pour le brasage ou le soudage électriques du n° 8515)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84716070	Unités d'entrée ou de sortie pour machines automatiques de traitement de l'information, pouvant comporter des unités de mémoire sous la même enveloppe (à l'excl. des claviers)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84718000	Unités de machines automatiques de traitement de l'information (à l'excl. des unités de traitement, unités d'entrée ou de sortie et unités de mémoire)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84743100	Bétonnières et appareils à gâcher le ciment (sauf montés sur wagons de chemins de fer ou sur châssis de véhicules automobiles)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84748090	Machines à agglomérer, former ou mouler les combustibles minéraux solides, le ciment, le plâtre ou autres matières minérales en poudre ou pâte et machines à former les moules de fonderie en sable (sauf pour les pâtes céramiques et pour mouler ou couler le verre)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84749090	Parties des machines et appareils visés au no 8474, n.d.a. (autres que coulées ou moulées en fonte, fer ou acier)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84774000	Machines à mouler sous vide et autres machines à thermoformer pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84778099	Machines et appareils pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières, n.d.a. dans le chapitre 84
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84791000	Machines et appareils pour les travaux publics, le bâtiment ou les travaux analogues, n.d.a.
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84798300	Presses isostatiques à froid
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84798970	Machines automatiques de placement de composants électroniques des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication d'assemblages de circuits imprimés

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84798997	Machines et appareils, y.c. mécaniques, n.d.a.
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84799020	Parties des machines et appareils, y compris les appareils mécaniques, coulées ou moulées en fonte, fer ou acier, n.d.a.
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84799070	Parties des machines et appareils, y compris les appareils mécaniques, ayant une fonction propre, n.d.a. (autres que coulées ou moulées en fonte, fer ou acier)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84806000	Moules pour les matières minérales (autres qu'en graphite ou autres formes de carbone, autres qu'en produits céramiques ou en verre)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84811005	Détendeurs combinés avec filtres ou lubrificateurs

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84811019	Détendeurs en fonte ou en acier (non combinés avec des filtres ou lubrificateurs)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84811099	Détendeurs en métaux non-ferreux (non combinés avec des filtres ou lubrificateurs)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84812010	Valves pour transmissions oléohydrauliques
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84812090	Valves pour transmissions pneumatiques
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84813099	Clapets et soupapes de retenue, pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants simil. (autres qu'en fonte ou acier)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84814010	Soupapes de trop-plein ou de sûreté en fonte ou en acier
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84814090	Soupapes de trop-plein ou de sûreté (autres qu'en fonte ou en acier)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84818011	Mélangeurs et mitigeurs sanitaires
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84818019	Robinetterie sanitaire (sauf mélangeurs et mitigeurs)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84818051	Vannes de régulation de température (à l'excl. des robinets [vannes] thermostatiques pour radiateurs de chauffage central)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84818059	Vannes de régulation (autres que vannes de régulation de température, détendeurs, vannes pour transmission oléohydrauliques ou pneumatiques, soupapes et clapets de retenue, soupapes de trop-plein ou de sûreté et sauf robinetterie sanitaire et vannes de radiateurs de chauffage central)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84818063	Robinets et vannes à passage direct, pour tuyauterie, etc., en acier (sauf robinetterie sanitaire et vannes pour radiateurs de chauffage central)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84818073	Robinets à soupapes, en acier (à l'excl. des vannes de régulation de température, détendeurs, vannes pour transmissions oléohydrauliques ou pneumatiques, soupapes et clapets de retenue, soupapes de trop-plein ou de sûreté, vannes de régulation et sauf robinetterie sanitaire et vannes de radiateurs de chauffage central)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84818079	Robinets à soupapes (autres qu'en fonte ou acier et à l'excl. des vannes de régulation de température, détendeurs, vannes de transmissions oléohydrauliques ou pneumatiques soupapes et clapets de retenue, soupapes de trop-plein ou de sûreté, vannes de régulation et sauf robinetterie sanitaire et vannes pour radiateurs de chauffage central)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84818081	Robinets à tournant sphérique, conique ou cylindrique (à l'excl. de la robinetterie sanitaire et des vannes pour radiateurs de chauffage central)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84818099	Articles de robinetterie et organes simil. pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants simil. (à l'excl. des détendeurs, valves pour transmissions oléohydrauliques ou pneumatiques, clapets et soupapes de retenue, soupapes de trop-plein ou de sûreté, robinetterie sanitaire et pour radiateurs de chauffage central, valves pour pneumatiques et chambres à air, vannes de régulation, vannes robinets et vannes à passage direct, robinets, robinets à papillon et robinets à membrane)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84819000	Parties d'articles de robinetterie et organes simil. pour tuyauterie, etc., n.d.a.
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84824000	Roulements à aiguilles
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84829190	Billes, galets, rouleaux, aiguilles pour roulements (autres que rouleaux coniques et billes en acier du n° 7326)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84831050	Arbres articulés

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84834051	Réducteurs, multiplicateurs et boîtes de vitesses, pour machines
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84834059	Variateurs de vitesse pour machines (autres que réducteurs, multiplicateurs et boîtes de vitesses)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84834090	Engrenages et roues de friction pour machines (autres que des simples roues et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément et autres qu'embrayages, broches filetées à billes ou à rouleaux et engrenages en général ainsi que des roues dentées et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84839089	Roues dentées et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément ainsi que parties d'arbres de transmission et manivelles; paliers et coussinets; engrenages et roues de friction; broches filetées à billes ou à rouleaux; réducteurs, multiplicateurs et autres variateurs de vitesse; volants et poulies; embrayages et organes d'accouplement, n.d.a. (autres que coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84842000	Joints d'étanchéité mécaniques

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84849000	Jeux ou assortiments de joints de composition différente présentés en pochettes, enveloppes ou emballages analogues
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84852000	Machines pour la fabrication additive par dépôt de matière plastique plastique ou dépôt de caoutchouc
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84853010	Machines pour la fabrication additive par dépôt de plâtre, ciment ou céramique
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84853090	Machines pour la fabrication additive par dépôt de verre
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84858000	Machines pour la fabrication additive (à l'exclusion des dépôts de métal, plastique, caoutchouc, plâtre, ciment, céramique ou verre)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84859010	Parties de machines pour la fabrication additive par dépôt de plâtre, ciment ou céramique
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	84859090	Parties de machines pour la fabrication additive (à l'exclusion des machines de la sous-position 8485.30.10)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85011091	Moteurs universels, puissance <= 37,5 W
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85011093	Moteurs à courant alternatif, puissance <= 37,5 W (à l'excl. des moteurs synchrones <= 18 W)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85012000	Moteurs universels, puissance > 37,5 W

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85013100	Moteurs à courant continu, puissance <= 750 W mais > 37,5 W, et génératrices à courant continu, puissance <= 750 W
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85014020	Moteurs à courant alternatif, monophasés, d'une puissance > 37,5 W mais <= 750 W
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85015100	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, puissance > 37,5 W mais <= 750 W
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85015220	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, puissance > 750 W mais <= 7,5 kW
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85015399	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, puissance > 750 kW (sauf moteurs de traction)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85017100	Machines génératrices photovoltaïques à courant continu d'une puissance n'excédant pas 50 W
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85017200	Machines génératrices photovoltaïques à courant continu d'une puissance excédant 50 W
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85021200	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), puissance > 75 kVA mais <= 375 kVA
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85030099	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs et machines génératrices électriques ainsi qu'aux groupes électrogènes et convertisseurs rotatifs électriques, n.d.a. (sauf frettes amagnétiques et autres que coulées ou moulées en fonte, fer ou acier)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85042100	Transformateurs à diélectrique liquide, puissance <= 650 kVA

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85042290	Transformateurs à diélectrique liquide, puissance > 1600 kVA mais <= 10000 kVA
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85043180	Transformateurs à sec, puissance <= 1 kVA (autres que transformateurs de mesure)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85043200	Transformateurs à sec, puissance > 1 kVA mais <= 16 kVA
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85043400	Transformateurs à sec, puissance > 500 kVA
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85044030	Convertisseurs statiques du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85044055	Chargeurs d'accumulateurs (autres que ceux du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités et redresseurs à semi-conducteur polycristallin)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85044084	Onduleurs statiques, puissance <= 7,5 kVA (autres que ceux du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85044088	Onduleurs statiques, puissance > 7,5 kVA (autres que ceux du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85044090	Convertisseurs statiques (autres que ceux du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités ainsi que chargeurs d'accumulateurs, redresseurs à semi-conducteur polycristallin et autres redresseurs et onduleurs)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85051990	Aimants permanents et articles destinés à devenir des aimants permanents après aimantation, autres qu'en métal ou ferrite agglomérée

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85065090	Piles et batteries de piles électriques, au lithium (sauf hors d'usage et sauf piles cylindriques et piles bouton)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85071020	Accumulateurs au plomb, pour le démarrage des moteurs à piston, fonctionnant avec électrolyte liquide (sauf hors d'usage)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85071080	Accumulateurs au plomb, pour le démarrage des moteurs à piston, fonctionnant avec électrolyte non liquide (sauf hors d'usage)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85072080	Accumulateurs au plomb, fonctionnant avec électrolyte non liquide (sauf hors d'usage et ceux pour le démarrage des moteurs à piston)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85073020	Accumulateurs au nickel-cadmium, hermétiquement fermés (sauf hors d'usage)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85076000	Accumulateurs au lithium-ion (sauf hors d'usage)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85078000	Accumulateurs électriques (sauf hors d'usage et autres que les accumulateurs au plomb, au nickel-cadmium, au nickel-fer, au nickel-hydrure métallique et au lithium-ion)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85081900	Aspirateurs, y.c. les aspirateurs de matières sèches et de matières liquides, à moteur électrique incorporé (à l'excl. des aspirateurs d'une puissance <= 1500 W et dont le volume du réservoir <= 20 l)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85143110	Fours à faisceau d'électrons des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés ou d'assemblages de circuits imprimés
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85143190	Fours à faisceau d'électrons (à l'exclusion de ceux utilisés pour la fabrication de circuits imprimés)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85143210	Fours à plasma et fours à arc sous vide des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés ou d'assemblages de circuits imprimés
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85143290	Fours à base de plasma et d'arc sous vide (à l'exclusion de ceux utilisés pour la fabrication de circuits imprimés)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85143910	Fours électriques industriels et de laboratoire, d'une sorte utilisée uniquement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés ou d'assemblages de circuit imprimés (à l'excl. Résistance chauffée, induction, faisceau diélectrique, faisceau d'électrons, arc à plasma, arc sous vide et fours à séchage et fours)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85143990	Fours électriques industriels et de laboratoire (à l'excl. Résistance chauffée, induction, diélectrique, faisceau d'électrons, arc à plasma, arc à vide et fours à séchage et fours, et pour la fabrication de circuits imprimés)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85152900	Machines et appareils pour le soudage des métaux par résistance, non automatiques

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85153990	Machines et appareils pour le soudage des métaux à l'arc ou au jet de plasma, non automatiques (autres que pour le soudage manuel à électrodes enrobées)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85166050	Réchauds électriques, y.c. les tables de cuisson, pour usages domestiques
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85168020	Résistances électriques chauffantes, montées sur un support en matière isolante
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85171800	Postes téléphoniques d'utilisateurs (à l'excl. des postes téléphoniques d'utilisateurs pour la téléphonie par fil à combinés sans fil ainsi que des téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85287115	Tuners vidéophoniques à microprocesseurs incorporant un modem d'accès à Internet et assurant une fonction d'échange d'informations interactif, également susceptibles de recevoir des signaux de télévision [modules séparés ayant une fonction de communication]

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85287191	Appareils à microprocesseurs incorporant un modem d'accès à Internet et assurant une fonction d'échange d'informations interactif, également susceptibles de recevoir des signaux de télévision [modules séparés ayant une fonction de communication, à l'excl. des tuners vidéophoniques]
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85299040	Meubles, coffrets et boîtiers, pour appareils de transmission et de réception pour la radiodiffusion ou la télévision, des caméras de télévision, des appareils photo numériques, des enregistreurs de caméras vidéo, des appareils radar, des appareils d'aide à la navigation radio ou des appareils de télécommande radio, des moniteurs et des projecteurs de radio, non dénommés ailleurs
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85299065	Assemblages électroniques, reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux appareils émetteurs-récepteurs pour la radiodiffusion ou la télévision, aux caméras de télévision, aux appareils photographiques numériques, aux caméscopes, aux appareils de radiodétection et de radiosondage, de radionavigation et de radiotélécommande, aux moniteurs et projecteurs, n.d.a.
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85318040	Sonnets, carillons, avertisseurs électriques et dispositifs similaires (à l'exclusion des avertisseurs pour la protection contre le vol ou l'incendie et dispositifs similaires, ainsi que des appareils pour les véhicules automobiles, les cycles ou les voies de communication)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85318070	Appareils électriques de signalisation acoustique ou visuelle (à l'exclusion des panneaux indicateurs avec dispositifs à cristaux liquides ou à diodes émettrices de lumière, des avertisseurs pour la protection contre le vol ou l'incendie et dispositifs similaires, des appareils pour les véhicules automobiles, les cycles ou les voies de communication, ainsi que des sonnets, carillons, avertisseurs et dispositifs similaires)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85319000	Parties des appareils électriques de signalisation acoustique ou visuelle, n.d.a.
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85332900	Résistances électriques fixes, pour une puissance > 20 W (non chauffantes)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85351000	Fusibles et coupe-circuit à fusibles, pour une tension > 1000 V
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85352100	Disjoncteurs, pour une tension < 72,5 kV mais > 1000 V
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85353010	Sectionneurs et interrupteurs, pour une tension < 72,5 kV mais > 1000 V

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85353090	Sectionneurs et interrupteurs, pour une tension $\geq$ 72,5 kV
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85354000	Parafoudres, limiteurs de tension et étaleurs d'ondes, pour une tension > 1000 V
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85361010	Fusibles et coupe-circuit à fusibles, pour une tension $\leq$ 1000 V, pour une intensité $\leq$ 10 A
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85361050	Fusibles et coupe-circuit à fusibles, pour une intensité > 10 A mais $\leq$ 63 A, pour une tension $\leq$ 1000 V
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85361090	Fusibles et coupe-circuit à fusibles, pour une tension $\leq$ 1000 V, pour une intensité > 63 A

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85362010	Disjoncteurs, pour une tension <= 1000 V, pour une intensité <= 63 A
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85362090	Disjoncteurs, pour une tension <= 1000 V, pour une intensité > 63 A
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85363010	Appareils pour la protection des circuits électriques (sauf fusibles, coupe-circuit à fusibles et disjoncteurs), pour une intensité <= 16 A, pour une tension <= 1000 V
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85363030	Appareils pour la protection des circuits électriques (sauf fusibles, coupe-circuit à fusibles et disjoncteurs), pour une intensité > 16 A mais <= 125 A, pour une tension <= 1000 V
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85363090	Appareils pour la protection des circuits électriques (sauf fusibles, coupe-circuit à fusibles et disjoncteurs), pour une intensité > 125 A, pour une tension <= 1000 V

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85364110	Relais pour une tension <= 60 V, pour une intensité <= 2 A
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85364190	Relais, pour une tension <= 60 V, pour une intensité > 2 A
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85364900	Relais, pour une tension > 60 V mais <= 1000 V
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85365080	Commutateurs, pour une tension > 60 V mais <= 1000 V (autres que relais, disjoncteurs, interrupteurs électroniques à courant alternatif consistant en circuits d'entrée et de sortie à couplage optique [interrupteurs CA à thyristor isolé], interrupteurs électroniques, y.c. les interrupteurs électroniques à protection thermique, composés d'un transistor et d'une puce logique [technologie chip-on-chip], et interrupteurs électromécaniques à action brusque pour un courant <= 11 A)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85366990	Fiches et prises de courant, pour une tension <= 1000 V (autres que pour câbles coaxiaux et circuits imprimés)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85369001	Éléments préfabriqués pour canalisations électriques, pour une tension <= 1000 V
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85369010	Connexions et éléments de contact pour une tension <= 1000 V, pour canalisations électriques (sauf fiches et prises de courant et éléments préfabriqués)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85369040	Brides de batteries des types utilisés pour les véhicules automobiles des positions 8702, 8703, 8704 ou 8711
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85369095	Appareillage pour la coupure, le sectionnement, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques, pour une tension <= 1 000 V (à l'exclusion des fusibles, des coupe-circuit à fusibles, des disjoncteurs et autres appareils pour la protection des circuits électriques, des relais et autres interrupteurs, sectionneurs et commutateurs, des douilles pour lampes, fiches et prises de courant, des éléments préfabriqués pour canalisations électriques, des connexions et éléments de contact pour fils et câbles, et des brides de batteries)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85371010	Commandes numériques incorporant une machine automatique de traitement de l'information

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85371091	Appareils de commande à mémoire programmable (autres que les commandes numériques incorporant une machine automatique de traitement de l'information)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85371095	Écrans tactiles pour la commande électrique, sans capacité d'affichage, destinés à être incorporés dans des appareils d'affichage
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85371098	Tableaux, armoires et combinaisons d'appareils similaires pour la commande ou la distribution électrique, pour une tension <= 1 000 V (à l'exclusion des appareils de commutation pour la téléphonie ou la télégraphie par fil, des armoires de commande numérique incorporant une machine automatique de traitement de l'information, des appareils de commande à mémoire programmable et des écrans tactiles)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85372091	Tableaux, armoires et combinaisons d'appareils simil., pour la commande ou la distribution électrique, pour une tension > 1000 V mais <= 72,5 KV
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85372099	Tableaux, armoires et combinaisons d'appareils simil., pour la commande ou la distribution électrique, pour une tension > 72,5 KV

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85381000	Tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et autres supports pour articles du n° 8537, dépourvus de leurs appareils
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85389091	Assemblages électroniques pour l'appareillage, pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques des n° 8535 et 8536 ainsi que pour tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et combinaisons d'appareils simil. du n° 8537 (à l'excl. pour testeurs de disques [wafers] à semi-conducteur du n° 8536 90 20)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85389099	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des n° 8535, 8536 ou 8537, n.d.a. (à l'excl. des assemblages électroniques et des tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et autres supports pour articles du n° 8537, dépourvus de leurs appareils, ainsi que pour testeurs de disques [wafers] à semi-conducteur du n° 8536 90 20)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85392290	Lampes et tubes à incandescence, puissance <= 200 W, tension > 100 V (autres que lampes et tubes halogènes, au tungstène, lampes à réflecteurs et lampes à rayons ultraviolets ou infrarouges)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85392998	Lampes et tubes à incandescence, d'une tension <= 100 V (autres que lampes et tubes halogènes, au tungstène, et lampes des types utilisés pour motocycles ou autres véhicules automobiles)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85395100	Modules à diodes émettrices de lumière (LED)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85395200	Lampes et tubes à diodes émettrices de lumière (LED)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85414100	Diodes émettrices de lumière (LED)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85414200	Cellules photovoltaïques non assemblées en modules ni constituées en panneaux
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85414300	Cellules photovoltaïques assemblées en modules ou constituées en panneaux

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85414900	Dispositifs semi-conducteurs photosensibles (à l'exclusion des générateurs et cellules photovoltaïques)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85437001	Articles spécifiquement conçus pour être raccordés à des appareils ou instruments télégraphiques ou téléphoniques ou à des réseaux télégraphiques ou téléphoniques
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85437002	Amplificateurs hyperfréquence
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85437003	Commandes sans fil de console de jeux vidéo utilisant la transmission infrarouge
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85437004	Enregistreurs numériques de données de vol

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85437005	Lecteurs électroniques portatifs à piles servant à l'enregistrement et à la reproduction de textes, d'images fixes et de fichiers audio
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85437006	Appareils de traitement de signaux numériques pouvant être connectés à un réseau filaire ou sans fil pour le mixage du son
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85437007	Dispositifs éducatifs électroniques interactifs portatifs principalement conçus pour les enfants (à l'excl. des jouets des n° 9503 00 87)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85437008	Machines de nettoyage au plasma qui éliminent les contaminants organiques des échantillons et supports d'échantillons pour la microscopie électronique
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85437009	Écrans tactiles, sans capacité d'affichage, destinés à être incorporés dans des appareils d'affichage (à l'exclusion de ceux destinés à la commande électrique de la sous-position 85371095)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85437090	Machines et appareils électriques ayant une fonction propre, n.d.a. dans le chapitre 85
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85441190	Fils pour bobinages pour l'électricité, en cuivre, isolés (autres qu'émaillés ou laqués)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85444210	Conducteurs électriques des types utilisés pour les télécommunications, pour tension <= 1000 V, avec pièces de connexion, n.d.a.
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85444290	Conducteurs électriques, pour tension <= 1000 V, avec pièces de connexion, n.d.a. (sauf des types utilisés pour les télécommunications)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85444991	Fils et câbles électriques, pour tension <= 1000 V, diamètre de brin > 0,51 mm, sans pièces de connexion, n.d.a.

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85444993	Conducteurs électriques isolés, pour une tension <= 80 V, non munis de pièces de connexion, n.d.a. (à l'excl. des fils pour bobinages, des conducteurs coaxiaux, des jeux de fils pour bougies d'allumage et autres jeux de fils pour moyens de transport ainsi que des fils et câbles diamètre individuel de brin > 0,51 mm)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85444995	Conducteurs électriques isolés, pour une tension > 80 V mais < 1000 V, non munis de pièces de connexion, n.d.a. (à l'excl. des fils pour bobinages, des conducteurs coaxiaux, des jeux de fils pour bougies d'allumage et autres jeux de fils pour moyens de transport ainsi que des fils et câbles diamètre individuel de brin > 0,51 mm)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85444999	Conducteurs électriques isolés, pour une tension de 1000 V, non munis de pièces de connexion, n.d.a. (à l'excl. des fils pour bobinages, des conducteurs coaxiaux, des jeux de fils pour bougies d'allumage et autres jeux de fils pour moyens de transport ainsi que des fils et câbles diamètre individuel de brin > 0,51 mm)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85446010	Conducteurs électriques isolés, pour une tension > 1000 V, avec conducteur en cuivre, n.d.a.
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85446090	Conducteurs électriques isolés, pour une tension > 1000 V, avec conducteur autre qu'en cuivre, n.d.a.

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85447000	Câbles de fibres optiques constitués de fibres optiques gainées individuellement, comportant également des conducteurs électriques ou munis de pièces de connexion
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85480030	Unités de rétroéclairage à diodes électroluminescentes (DEL), qui sont des sources lumineuses constituées d'une ou de plusieurs DEL, d'un ou de plusieurs connecteurs et d'autres composants passifs, montées sur un circuit imprimé ou sur un substrat similaire, associées ou non à un composant optique ou à des diodes de protection et conçues pour le rétroéclairage de dispositifs d'affichage à cristaux liquides (LCD)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	85480090	Parties électriques de machines ou d'appareils du chapitre 85, non dénommés ailleurs.
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	87042131	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal <= 5 t, cylindrée > 2500 cm³, neufs (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	87042139	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), poids en charge maximal <= 5 t, cylindrée > 2500 cm³, usagés (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	87044131	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, équipé à la fois, pour la propulsion, avec un moteur à piston à combustion interne de compression-allumage "diesel ou semi-diesel" et moteur électrique, d'un poids en charge maximal <= 5 t, d'une capacité de cylindre> 2.500 cm³, neufs (à l'excusion des véhicules repris au 8704.10, Véhicules à moteur spéciaux de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de matières hautement radioactives)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	87044139	Véhicules à moteur pour le transport de marchandises, équipé à la fois, pour la propulsion, avec un moteur à piston à combustion interne de compression-allumage "diesel ou semi-diesel" et moteur électrique, d'un poids en charge maximal <= 5 t, d'une capacité de cylindre> 2.500 cm³, usagés (à l'excusion des véhicules repris au 8704.10, Véhicules à moteur spéciaux de la position 8705 et des véhicules à moteur spéciaux pour le transport de matières hautement radioactives)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	87059080	Véhicules automobiles à usages spéciaux (à l'excl. de ceux principalement conçus pour le transport de personnes ou de marchandises, des camions-bétonnières, voitures de lutte contre l'incendie, derricks automobiles pour le sondage ou le forage, camions-grues, voitures-pompes à béton)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	87162000	Remorques et semi-remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, pour usages agricoles
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	87163100	Remorques-citernes ne circulant pas sur rails

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	87163980	Remorques et semi-remorques ne circulant pas sur rails, pour le transport des marchandises, usagées (sauf remorques destinées à des usages agricoles, remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, remorques pour le transport de produits à forte radioactivité [Euratom] et remorques-citernes)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	87164000	Remorques ne circulant pas sur rails (à l'excl. des remorques pour le transport de marchandises et remorques pour l'habitation ou le camping, du type caravane)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	87168000	Véhicules dirigés à la main et autres véhicules non automobiles, autres que remorques et semi-remorques
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	87169010	Chassis de remorques, semi-remorques et autres véhicules non automobiles, n.d.a.
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	87169050	Essieux de remorques, semi-remorques et autres véhicules non automobiles, n.d.a.

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	87169090	Parties de remorques, semi-remorques et autres véhicules non automobiles, n.d.a.
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	90178090	Instruments de mesure de longueurs, pour emploi à la main, n.d.a.
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	90230080	Instruments, appareils et modèles conçus pour la démonstration, p.ex. dans l'enseignement ou les expositions, non susceptibles d'autres emplois (à l'excl. des appareils au sol d'entraînement au vol du n° 8805, des spécimens pour collections du n° 9705, des objets d'antiquité ayant > 100 ans d'âge du n° 9706 ainsi que des instruments et appareils des types utilisés pour l'enseignement de la physique, de la chimie ou de la technique)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	90258080	Densimètres, aréomètres, pèse-liquides et instruments flottants simil., hygromètres et psychromètres, même combinés entre eux ou à des thermomètres ou baromètres, non électroniques
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	90261021	Débitmètres pour liquides, électroniques (à l'excl. des compteurs et des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	90251980	Thermomètres et pyromètres, non combinés à d'autres instruments (à l'excl. des thermomètres à liquide, à lecture directe)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	90261081	Débitmètres pour les liquides, non électroniques (à l'excl. des compteurs et des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	90262020	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la pression des liquides ou des gaz, électroniques (à l'excl. des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	90262080	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la pression des liquides ou des gaz, non électroniques (à l'excl. des manomètres à spire ou à membrane manométrique métallique et des instruments et appareils pour la régulation pour le contrôle automatiques)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	90268020	Instruments et appareils pour la mesure et le contrôle des caractéristiques variables des liquides ou des gaz, électroniques, n.d.a.

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	90268080	Instruments et appareils pour la mesure et le contrôle des caractéristiques variables des liquides ou des gaz, non électroniques, n.d.a.
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	90269000	Parties et accessoires des instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit, du niveau, de la pression ou d'autres caractéristiques variables des liquides ou des gaz, n.d.a.
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	90271010	Analyseurs de gaz ou de fumées, électroniques
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	90278100	Spectromètres de masse
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	90278990	Instruments et appareils d'analyse physique ou chimique ou pour déterminer la tension de surface ou similaire, ou pour mesurer la chaleur ou le son, non dénommés ailleurs

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	90303320	Instruments pour la mesure de la résistance, sans dispositif enregistreur
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	90303370	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la tension, de l'intensité ou de la puissance, sans dispositif enregistreur (à l'exclusion des multimètres ainsi que des oscilloscopes et oscillographes)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	90303900	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la tension, de l'intensité, de la résistance ou de la puissance, avec dispositif enregistreur (à l'excl. des multimètres ainsi que des oscilloscopes et oscillographes)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	90308900	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques, sans dispositif enregistreur, n.d.a.
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	90314990	Instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle, optiques, n.d.a. dans le chapitre 90

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	90318080	Instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle non optiques, n.d.a. dans le chapitre 90
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	90321020	Thermostats pour la régulation ou le contrôle automatiques, électroniques
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	90321080	Thermostats pour la régulation ou le contrôle automatiques, non électroniques
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	91070000	Interrupteurs horaires et autres appareils permettant de déclencher un mécanisme à temps donné, munis d'un mouvement d'horlogerie ou d'un moteur synchrone
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	94016100	Sièges, avec bâti en bois, rembourrés (non transformables en lits)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	94016900	Sièges, avec bâti en bois, non rembourrés
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	94019190	Parties de sièges, en bois, autres que celles utilisées pour les aéronefs, non dénommés ailleurs
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	94032080	Meubles en métal (à l'excl. des meubles de bureau, des meubles pour la médecine, l'art dentaire et vétérinaire et la chirurgie, des lits et des sièges)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	94035000	Meubles pour chambres à coucher, en bois (sauf sièges)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	94036090	Meubles en bois (autres que pour bureaux, magasins, cuisines, salles à manger et de séjour et chambres à coucher et autres que sièges)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	94039100	Parties de meubles, en bois, non dénommés ailleurs (à l'exclusion des sièges ou des meubles médicaux, chirurgicaux, dentaires ou vétérinaires)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	94039910	Parties de meubles, en métal, non dénommés ailleurs (à l'exclusion des sièges ou des meubles médicaux, chirurgicaux, dentaires ou vétérinaires)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	94039990	Parties de meubles, en autres matières que le bois ou le métal, non dénommés ailleurs (à l'exclusion des sièges ou des meubles médicaux, chirurgicaux, dentaires ou vétérinaires)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	94051190	Lustres et autres luminaires électriques à suspendre ou à fixer au plafond ou au mur, à l'exclusion de ceux des types utilisés pour l'éclairage des espaces et voies publiques, conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED), autres qu'en céramique, plastique ou verre
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	94051990	Lustres et autres luminaires électriques à suspendre ou à fixer au plafond ou au mur, à l'exclusion de ceux en plastique, en matériaux céramique ou en verre, et à l'exclusion de ceux des types utilisés pour l'éclairage des espaces et voies publiques, et de ceux conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	94054110	Projecteurs photovoltaïques et projecteurs conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED)

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -

ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	94054139	Luminaires photovoltaïques et raccords d'éclairage, conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED), à l'exclusion de ceux en matière plastique, non dénommés ailleurs
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	94054210	Projecteurs, conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED), non dénommés ailleurs
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	94054239	Luminaires et raccords d'éclairage, conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED), à l'exclusion de ceux en matière plastique, non dénommés ailleurs
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	94054910	Projecteurs électriques non dénommés ailleurs
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	94054990	Luminaires électriques et raccords d'éclairage, à l'exclusion de ceux en matière plastique, non dénommés ailleurs

Annexe 1 à la délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane n°AP-2023-33 en date du 20 Avril 2023

**ACTIVITÉS ET BIENS ÉLIGIBLES A L'EXONÉRATION TOTALE D'OCTROI DE MER -
ACTIVITES ASSUJETTIES A L'OCTROI DE MER INTERNE AU TITRE DE LA PRODUCTION LOCALE**

Tous les biens repris dans la présente sont considérés comme étant destinés à l'usage propre et exclusif des personnes bénéficiaires des exonérations et ne peuvent pas faire l'objet d'une VENTE ou d'une LOCATION à titre habituel

		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	96020000	Matières végétales ou minérales à tailler, travaillées, et ouvrages en ces matières, n.d.a.; ouvrages moulés ou taillés en cire, en paraffine, en stéarine, en gommes ou résines naturelles, en pâtes à modeler, et autres ouvrages moulés ou taillés, n.d.a.; gélatine non durcie, travaillée et ouvrages en cette matière
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	96200091	Monopodes, bipieds, trépieds et articles similaires en matières plastiques ou en aluminium (à l'exclusion de ceux des types utilisés pour les appareils de photographie ou de vidéographie numériques, les caméras et projecteurs cinématographiques, ainsi que de ceux des types utilisés pour d'autres appareils du chapitre 90)
		Autres activités industrielles	1310Z-1320Z-1391Z à 1399Z-1411Z à 1439Z-1511Z-1512Z-1520Z-1711Z à 1729Z-1814Z-1820Z-1910Z-1920Z-2011Z-2311Z à 2349Z-2530Z-2611Z à 3299Z-3530Z	96200099	Monopodes, bipieds, trépieds et articles similaires (à l'exclusion de ceux en matières plastiques ou en aluminium, de ceux des types utilisés pour les appareils de photographie ou de vidéographie numériques, les caméras et projecteurs cinématographiques, ainsi que de ceux des types utilisés pour d'autres appareils du chapitre 90)
*		Rajout par rapport à la précédente version			
	!	modification du périmètre: ajout des coopératives agricoles cf. art. 2 de la délibération			
extrait		Seule une sous-catégorie est concernée par l'exonération			